



**Séance ordinaire du comité exécutif  
du mercredi 15 mars 2017**

**ORDRE DU JOUR PUBLIC**

**10 – Sujets d'ouverture**

**10.001** Ordre du jour

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

**10.002** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du prochain conseil municipal. Il sera traité à huis clos

**10.003** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du prochain conseil d'agglomération. Il sera traité à huis clos

## 20 – Affaires contractuelles

**20.001** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service de l'Espace pour la vie , Direction de l'exploitation - 1166365002

Accorder un contrat à l'entreprise Marine entreprises internationale LLC pour la fourniture de mélange de sel pour la reproduction de l'eau salée du Saint-Laurent marin au Biodôme de Montréal, pour une durée de 36 mois, et pour une somme maximale de 262 440,83 \$ CAD taxes incluses - Appel d'offres public #16-15577 (1 soumissionnaire)

**20.002** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1177516001

Conclure des ententes cadres pour une période de 24 mois, pour la fourniture d'équipements de systèmes de transport intelligents et pour les feux de circulation avec les firmes Électroméga Ltée (311 433,93 \$ avec taxes incluant 35 331,00 \$ de contingences), Orange Traffic Inc. (1 660 552,80 \$ avec taxes incluant 188 383,43 \$ de contingences), Tacel Ltée (846 037,50 \$ avec taxes incluant 95 979,75 \$ de contingences) et Innovation MI-8 Inc. (1 030 049,81 \$ avec taxes incluant 116 855,25 \$ de contingences) - Appel d'offres public # 16-15512 (4 soumissionnaires)

**20.003** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission - 1170025001

Accorder, conformément à la loi, un contrat à Cogeco Peer 1, pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet de conversion de la rue Notre-Dame Est (projet de l'entente 83-89 - Fiche 43) - Somme maximale de 150 576,35 \$, taxes incluses - Contrat de gré à gré

**20.004** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA - 1174631004

Exercer l'option de la deuxième et dernière prolongation, et autoriser une dépense additionnelle de 4 981 908,05 \$, pour le déneigement clé en main dans l'arrondissement de Saint-Léonard dans le cadre des contrats à Déneigement Fontaine Gadbois inc., à Groupe TMD inc., R. Racicot Ltée et à Les Excavations Payette inc. (CA13 13 0270), majorant ainsi le montant total de 18 238 917,04 \$ à 23 220 825,09 \$, taxes incluses

**20.005** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

**20.006** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de police de Montréal, Direction des services corporatifs - 1173997001

Conclure une entente-cadre de gré à gré, d'une période de 36 mois, avec la firme M.D. Charlton Co. Ltd., pour l'acquisition et fourniture d'armes à impulsion électrique de marque Taser X2, cartouches, batteries, cibles et câbles de téléchargement pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une somme maximale de 686 621,31 \$, taxes incluses (fournisseur unique)

*Compétence d'agglomération :* Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

**20.007** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service des technologies de l'information, Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure - 1175035002

Accorder, conformément à la loi, un contrat à IBM Canada Ltée pour l'acquisition mensuelle de droits d'utilisation des logiciels pour l'ordinateur central consolidé, pour une période maximale d'un an, soit du 1er mai 2017 au 30 avril 2018 - Somme maximale de 773 034,26 \$, taxes incluses - Contrat de gré à gré (fournisseur unique)

*Compétence d'agglomération :* Acte mixte

**20.008** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de l'eau, Direction de l'épuration des eaux usées - 1173438001

Accorder un contrat à Mario Cournoyer Inspection inc. Fasrs "Protection Incendie MCI", pour les travaux d'inspection et d'entretien des systèmes d'alarme et de protection incendie pour une période de trente-six mois - Somme maximale de 456 756,99 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15645 (3 soumissionnaires)

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

**20.009** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service des communications, Direction image de marque et stratégies numériques - 1174171001

Accorder un contrat à Imprimerie Norecob inc. pour l'impression des 3 éditions du magazine À nous Montréal en 2017 - Somme maximale de 190 421,60 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17 - 15680 (5 soumissionnaires)

*Compétence d'agglomération :* Acte mixte

**20.010** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service de l'Espace pour la vie , Jardin Botanique - 1177227001

Accorder, conformément à la loi, un contrat à la Landscape Architecture CORP of China Shanghai Branch pour la fourniture de lanternes chinoises - Somme maximale de 115 100 \$, taxes incluses - Contrat de gré à gré

**20.011** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service des communications , Direction image de marque et stratégies numériques - 1174949001

Accorder un contrat de gré à gré à Astral Média Affichage S.E.C. pour l'achat d'espace publicitaire dans le réseau de la Société de transport de Montréal pour les besoins de la Ville de Montréal - pour une somme maximale de 283 703 \$, taxes incluses (fournisseur exclusif).

**20.012** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service du matériel roulant et des ateliers - 1176859002

Accorder un contrat à Accessoires Outillage Limitée pour l'acquisition d'un balai de trottoir de type aspirateur d'une capacité nominale de 1m<sup>3</sup> pour une somme maximale de 103 069,34 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15682 (1 soumissionnaire)

**20.013** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles - 1170695001

Accorder un contrat de collecte et transport de résidus de construction, rénovation, démolition et encombrants (CRD et encombrants) pour l'arrondissement Montréal-Nord à la firme : 9064-3032 Québec inc. (JR Services Sanitaires) pour une durée de 43 mois - Dépense totale de 562 055,29 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15818 (4 soumissionnaires)

**20.014** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de l'approvisionnement - 1177487001

Conclure avec St-Germain Égouts et Aqueducs inc., une entente-cadre collective pour la fourniture sur demande de pièces de béton pour aqueduc et égout, pour une période de trente-six mois avec possibilité de prolongation de douze mois pour un maximum de deux prolongations - Appel d'offres public 16-15667 / Montant total estimé de l'entente : 931 745,90 \$, taxes incluses (3 soumissionnaires)

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux



**20.015** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service des infrastructures voirie et transports - 1171009004

Octroyer un contrat à ASMI Fabrication inc. d'une valeur totale de 283 382,94 \$, taxes incluses pour la fourniture, la fabrication, la finition et la livraison de bollards de protection et leurs accessoires pour le Quartier des spectacles - Dépense totale de 295 703,94 \$, taxes incluses (contrat : 246 419,95 \$ + 36 962,99 \$ de contingences + 12 321 \$ d'incidences). Appel d'offres public 17-15278 (3 soumissions déposées)

**20.016** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service des grands parcs verdissement et du Mont-Royal - 1176688001

Accorder un contrat à Québecor Média pour la mobilisation d'espace publicitaire, l'habillage d'abribus et l'utilisation du réseau numérique « Jeunes urbains », dans le cadre du projet Escales découvertes du mont Royal, pour une période de huit mois - Dépense maximale de 206 999,01 \$, taxes incluses - Contrat de gré à gré (Fournisseur exclusif)

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, sites et arrondissements reconnus par la Loi sur le patrimoine culturel

**20.017** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service du matériel roulant et des ateliers - 1174922003

Accorder un contrat à « Hewitt Équipement Itée », pour la fourniture d'une rétrocaveuse avec équipements et accessoires pour une somme maximale de 256 135,56 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15696 (2 soumissionnaires)

**20.018** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service de l'approvisionnement - 1177360002

Conclure avec les firmes St-Germain Égouts et Aqueducs inc. (610 280,37 \$, taxes incluses) et Wolseley Canada inc. (282 743,49 \$, taxes incluses), deux ententes-cadres collectives pour une période approximative de 30 mois, pour la fourniture de tuyaux de cuivre et PVC pour le réseau égout et aqueduc de la Ville de Montréal, à la suite de l'appel d'offres public # 17-15479 / Montant total estimé des ententes est de 893 023,86 \$, incluant les taxes (2 soumissionnaires conformes)

**20.019** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de l'approvisionnement - 1177528001

Autoriser la prolongation des ententes-cadres conclues avec les firmes 9215-7767 Québec inc. (montant estimé de 11 497,50 \$), Safety-Kleen Canada inc. (montant estimé de 266 742,00 \$) et Les lubrifiants Sentinel corp. (montant estimé de 82 782,00 \$), pour une période additionnelle de douze (12) mois, pour la fourniture sur demande de lubrifiants, graisses et antigels utilisés dans le cadre de l'entretien des véhicules et appareils du parc motorisé de la Ville - Appel d'offres public 13-12269 / Montant total estimé de la prolongation est de 361 021,50 \$ incluant les taxes

*Compétence d'agglomération :* Acte mixte

**20.020** Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports, Direction des infrastructures - 1167231061

Accorder un contrat à Construction Urbex inc., pour des travaux de voirie, là où requis, aux arrêts d'autobus dans différentes rues de la ville de Montréal (PMIR 2017 - réseau artériel et centre-ville) - Dépense totale de 1 665 320,47 \$ (contrat : 1 519 320,47 \$ + incidences : 146 000,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 287405 (4 soumissionnaires)

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

**20.021** Contrat de construction

CG Service de l'eau, Direction de l'eau potable - 1177111001

Accorder un contrat à Filtrum inc. pour l'ajout d'un réacteur UV à l'usine de production d'eau potable Charles-J.-Des Bailleurs - Somme maximale de 623 952,08 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10214 (6 soumissionnaires)

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

**20.022** Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports, Direction des infrastructures - 1177231001

Accorder un contrat aux Entrepreneurs Bucaro inc., pour des travaux de voirie dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (PCPR 2017). Dépense totale de 6 454 624,83 \$ (contrat: 6 154 624,83 \$ + incidences: 300 000,00 \$), taxes incluses / Appel d'offres public 332303 (7 soumissionnaires)

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

**20.023** Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1167231067

Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, du Plateau-Mont-Royal et de Ville-Marie. Dépense totale de 4 669 987,13 \$ (contrat : 4 574 987,13 \$ + incidences : 95 000 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 333701 (2 soumissionnaires)

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

**20.024** Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1167231068

Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements de LaSalle, de Lachine, de Verdun et du Sud-Ouest. Dépense totale de 6 113 626,63 \$ (contrat: 5 993 626,63 \$ + incidences: 120 000,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 333702 (3 soumissionnaires)

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

**20.025** Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1167231070

Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements de Lachine, de LaSalle, d'Outremont, du Sud-Ouest et de Verdun. Dépense totale de 4 235 000,01 \$ (contrat : 4 155 000,01 \$ + incidences : 80 000,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 333707 (4 soumissionnaires)

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

**20.026** Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1167231069

Accorder un contrat à Clean Water Works inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, du Plateau-Mont-Royal et de Ville-Marie. Dépense totale de 9 641 000,01 \$ (contrat : 9 471 000,01 \$ + incidences : 170 000,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 333706 (4 soumissionnaires)

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

**20.027** Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1177231005

Accorder un contrat à Clean Water Works inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de L'Île-Bizard-Sainte-Genève, de Pierrefonds-Roxboro et de Saint-Laurent. Dépense totale de 4 633 000,00 \$ (contrat : 4 551 000,00 \$ + incidences : 82 000,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 333708 (3 soumissionnaires)

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

**20.028** Contrat de construction

CE Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1170765001

Accorder un contrat à Groupe Unigesco inc. pour des travaux d'amélioration du système de réfrigération existant de l'aréna Garon - Dépense totale de 372 814,34 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5891 (4 soumissionnaires)

**20.029** Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1177231002

Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc., pour des travaux de voirie dans les arrondissements de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (PCPR 2017). Dépense totale de 9 267 003,20 \$ (contrat : 8 795 003,20 \$ + incidences : 472 000,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 332305 (8 soumissionnaires)

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

**20.030** Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports - 1177409001

Accorder un contrat à Eurovia Québec Construction inc. pour la réalisation des travaux de pavage et revêtement des chemins de détour du projet Turcot sur la rue Saint-Patrick entre la rue Dollard et la rue Légers. Dépense totale de 946 622,58 \$ taxes incluses (contrat : 823 150,07 \$ +incidences : 123 472,51 \$) - Appel d'offres public 221303 (6 soumissionnaires)

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

**20.031** Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports - 1177409002

Accorder un contrat à Eurovia Québec Construction inc. pour la réalisation des travaux de pavage et revêtement des chemins de détour du projet Turcot sur la rue Saint-Patrick entre la rue Monk et la rue Irwin. Dépense totale de 1 169 341,9 \$ taxes incluses (contrat : 1 016 819,04 \$ + incidences : 152 522,86 \$) - Appel d'offres public 221304 (6 soumissionnaires)

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

**20.032** Contrat de construction

CE Service de l'eau, Direction de l'eau potable - 1177574001

Accorder un contrat à Constructions BSL inc. pour des travaux de réfection des supports de conduites du sous-sol du bâtiment 401 à l'usine de production d'eau potable Atwater - Contrat R2015-02 - Dépense totale de 309 645,79 \$, taxes incluses - Appel d'offres public # 10207 - (9 soumissionnaires).

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

**20.033** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

**20.034** Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports, Direction des infrastructures - 1177231004

Accorder un contrat à Construction G-NESIS inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue De Salaberry, le boulevard de l'Acadie, la rue Chambord et l'avenue Bruchési dans l'arrondissement d'Ahuñtsic-Cartierville. Dépense totale de 3 892 413,13 \$ (contrat : 3 461 295,08 \$ + incidences : 431 118,05 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 288601 (8 soumissionnaires)

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

**20.035** Contrat de services professionnels

CG Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1163334020

Accorder un contrat de gré à gré à Tetra Tech QI inc. pour les services de maintenance du système CIDI d'une durée de trois ans pour une somme maximale de 810 573,75 \$ taxes incluses / Approuver un contrat de gré à gré de Licence entre Tetra Tech QI inc. et la Ville et un contrat d'entiercement entre la Ville, Tetra Tech QI inc. et Lavery, De Billy, s.e.n.c.r.l., rétroactivement au 1er janvier 2017 (Fournisseur unique) - Approuver une convention à cette fin

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

**20.036** Contrat de services professionnels

CM Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1165110004

Autoriser la cession du contrat de services professionnels intervenu entre la Ville et Dessau inc. en faveur de Stantec experts-conseils ltée pour le reste de l'entente, selon les mêmes conditions / Approuver le projet de convention à cet effet

**20.037** Contrat de services professionnels

CG Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1177577001

Conclure une entente-cadre de services professionnels avec la firme SNC-Lavalin inc. pour une période de soixante (60) mois, pour la gestion et la surveillance des travaux du programme complémentaire de planage et revêtement ainsi que dans le domaine des infrastructures municipales du Service des infrastructures de la voirie et des transports, pour une somme maximale de 4 254 063,50 \$, taxes incluses / Appel d'offres public 16-15683 (5 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

*Compétence d'agglomération :* Acte mixte

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

**20.038** Contrat de services professionnels

CG Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1175367001

Accorder un contrat de services professionnels en gestion de projets à CIMA + s.e.n.c. pour la mise en oeuvre du Plan stratégique de densification des espaces administratifs de la Ville de Montréal - Dépense totale de 4 762 892,38, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15626 (2 soumissionnaires) - Approuver un projet de convention à cette fin

*Compétence d'agglomération :* Acte mixte

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

**20.039** Contrat de services professionnels

CM Ville-Marie, Direction des travaux publics - 1170890003

Accorder un contrat de services professionnels de 2 394 718,85 \$ à Les Services exp inc. pour la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux d'aménagement de la phase 2 du Quartier des gares et autoriser une dépense maximale de 2 612 420,56 \$ Appel d'offres public VMP-17-002 (4 soumissionnaires)

**20.040** Contrat de services professionnels

CE Service des technologies de l'information, Direction Solutions numériques - 1170149001

Accorder un contrat de services professionnels d'une durée de 24 mois à Nurun inc. pour la réalisation d'activités de recherche utilisateurs dans le cadre de la refonte de la présence numérique de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 165 449,03 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15714 (4 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin

*Compétence d'agglomération :* Acte mixte

**20.041** Contrat de services professionnels

CG Service des infrastructures voirie et transports, Direction des infrastructures - 1161861001

Conclure deux (2) ententes-cadres de services professionnels avec les firmes suivantes: Macogep inc. (contrat no 1: 519 399,56 \$, taxes incluses) et Consultants Legico-CHP inc. (contrat no 2 : 559 640,81 \$, taxes incluses) pour des services professionnels d'estimateur en construction afin d'évaluer les coûts des projets de construction en infrastructures urbaines / Appel d'offres public # 16-15732 (4 soumissionnaires) / Approuver les projets de convention à cette fin

*Compétence d'agglomération :* Acte mixte

*Mention spéciale :* Les adjudicataires ont obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

**20.042** Contrat de services professionnels

CE Service des communications, Direction image de marque et stratégies numériques - 1174171002

Accorder un contrat pour des services de production, de rédaction et de coordination de contenus imprimés et numériques du magazine À nous Montréal, pour l'année 2017, à 9203-4347 Québec Inc. (37e Avenue) - Montant de 172 463 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15809 (4 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cet effet

**20.043** Contrat de services professionnels

CM Service de l'Espace pour la vie , Direction de l'exploitation - 1177575001

Autoriser une dépense additionnelle de 623 898,12 \$, taxes incluses, pour la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux de construction du projet « Migration du Biodôme » / Approuver un projet de convention no 2 modifiant la convention de services professionnels avec les firmes Kanva Architecture inc., Neuf Architectes S.E.N.C.R.L., Bouthillette Parizeau inc. et NCK inc. (résolution CM14 1121) majorant ainsi le montant total du contrat de 2 644 425,00 \$ à 3 268 323,12 \$, taxes incluses.

**20.044** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

**20.045** Contrat de services professionnels

CM Service des grands parcs verdissement et du Mont-Royal - 1176688002

Accorder un contrat de services professionnels à Les Consultants S.M. inc. pour le renouvellement d'équipements de marina et le réaménagement du pôle d'accueil au Port de plaisance de Lachine et au parc René-Lévesque / Somme maximale de 811 687,86 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15592 (2 soumissionnaires) / Approuver une convention à cette fin

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Contributions municipales aux programmes gouvernementaux ou à ceux de la Communauté métropolitaine de Montréal et qui visent l'amélioration de la protection et des conditions d'utilisation des rives des cours d'eau entourant l'agglomération de Montréal ou la création de parcs riverains dans l'agglomération

**20.046** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

**20.047** Contrat de services professionnels

CG Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1174745001

Accorder un contrat de services professionnels en ingénierie et en architecture aux firmes SNC-Lavalin inc. et Girard Côté Bérubé Dion Architectes inc. pour la mise à niveau de l'usine de Pierrefonds, pour une somme maximale de 2 719 254,18 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15596 - (5 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers



**20.048** Contrat de services professionnels

CE Commission des services électriques , Division de la gestion des projets et du développement - 1176850002

Conclure une entente-cadre de services professionnels avec la firme Transit arpenteur-géomètre Inc. (193 330,46 \$, taxes incluses) pour des services de surveillance de travaux. Appel d'offres public # 1635 ( 8 soumissionnaires, dont 1 non-conforme), avec deux (2) options de prolongations facultatives de douze (12) mois supplémentaires chacune.

**20.049** Entente

CE Conseil Jeunesse - 1167181006

Autoriser la signature d'une entente de partenariat entre l'Institut National de la Recherche Scientifique (INRS) et ses partenaires (dont le Conseil jeunesse de Montréal de la Ville de Montréal), dans le cadre de la recherche intitulée TRYSPACES sur la place des jeunes dans l'espace public menée par Mme Julie-Anne Boudreau, titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur l'urbanité, l'insécurité et l'action politique à l'INRS

**20.050** Entente

CG Service de l'environnement - 1160720001

Approuver des modifications à la convention intervenue entre Ville de Montréal et Biomont Énergie, société en commandite pour la valorisation énergétique du biogaz du CESM

*Compétence d'agglomération :* Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

**20.051** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

**20.052** Entente

CG Service de l'eau - 1171158001

Approuver l'addenda au protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et la Ville de Montréal signé en février 2015 portant sur l'optimisation du réseau d'aqueduc et prévoyant une aide financière de 18 946 676 \$ dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-municipalités sous-volet 1.4 (PIQM 1.4)

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

**20.053** Entente

CM Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau - 1170112001

Approuver la convention de partenariat entre le Service des stages de l'École Polytechnique de Montréal et la Ville de Montréal pour fournir la main d'oeuvre nécessaire à la campagne de dépistage des entrées de service en plomb pour l'année 2017, pour une somme maximale de 365 000 \$, exempte de taxes - Contrat de gré à gré

**20.054** Immeuble - Aliénation

CM Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité - 1160783007

Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à Construction Privico inc., aux fins d'assemblage, deux terrains vacants partiellement desservis situés sur le côté nord-est de l'avenue Fernand-Gauthier, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, totalisant une superficie de 1 395 m<sup>2</sup>, pour la somme de 288 595 \$ / Fermer comme rue les lots 4 936 659 et le lot 5 029 876 du cadastre du Québec.

**20.055** Immeuble - Aliénation

CM Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité - 1163496011

Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend, aux fins d'assemblage, à Les Investissements Antonio Gesualdi inc., deux terrains vacants situés à l'est du boulevard Rivière-des-Prairies et au nord de la rue de la Martinière dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, d'une superficie de 1 436,3 m<sup>2</sup>, pour le prix de 78 000 \$, plus les taxes applicables. Fermer comme domaine public le lot 4 567 370 du cadastre du Québec. Autoriser le règlement complet et final hors cour de la réclamation de Les Investissements Antonio Gesualdi inc., faisant l'objet d'une action devant la Cour du Québec - Chambre civile

**20.056** Immeuble - Aliénation

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1174435004

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Vito Papasodaro et Franca Crisalli, aux fins d'assemblage, le lot 1 175 037 du cadastre du Québec, situé sur le boulevard Henri-Bourassa, entre les avenues Leblanc et Lausanne, d'une superficie de 182,3 m<sup>2</sup>, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, pour la somme de 58 900 \$, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du domaine public ce lot

**20.057** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

**20.058** Immeuble - Location

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1174069001

Approuver le bail par lequel la Ville loue à Ex aequo pour une période de 3 ans, à compter du 1er juillet 2017, un local situé au 3e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie de 2 009 pieds carrés, à des fins administratives pour un loyer total de 76 201,08 \$, excluant les taxes

**20.059** Immeuble - Location

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1174069002

Approuver le bail par lequel la Ville loue au Centre des organismes communautaires, pour une période de 3 ans, à compter du 1er août 2017, un local, situé au 4e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie de 1 194,8 pieds carrés, à des fins socioculturelles, pour un loyer total de 46 531,20 \$, excluant les taxes

**20.060** Immeuble - Location

CG Service de la gestion et de la planification immobilière, Direction des transactions immobilières et de la sécurité - 1175840003

Approuver le projet de neuvième convention de prolongation du bail par lequel la Ville loue de Place Versailles inc., des espaces situés à la Place Versailles, au 7275, rue Sherbrooke Est, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme de douze mois, soit du 1er janvier au 31 décembre 2018. La dépense totale, incluant les taxes, est de 1 256 562,28 \$

*Compétence d'agglomération :* Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

**20.061** Subvention - Contribution financière

CE Service du développement économique, Direction Investissement et développement - 1161063004

Accorder une contribution de 25 000 \$ à Réseau Environnement pour l'organisation du Salon international des technologies environnementales AMERICANA 2017 incluant la Rencontre internationale des municipalités efficaces / Approuver un projet de convention à cet effet

*Compétence d'agglomération :* Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération

**20.062** Subvention - Contribution financière

CM Service de la culture, Direction Cinéma-Festivals-Événements - 1171197002

Accorder un soutien financier totalisant 120 000 \$ au Festival international du Film sur l'Art (FIFA) et au Mois de la Photo à Montréal dans le cadre du Programme de soutien aux festivals et aux événements culturels 2017

**20.063** Subvention - Contribution financière

CM Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements - 1160679026

Accorder un soutien financier de 930 000 \$ à la Société du parc Jean-Drapeau pour la réalisation des Week-ends du monde au parc Jean-Drapeau en juillet 2017 / Autoriser un virement budgétaire de 285 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la culture / Autoriser un ajustement à la base budgétaire de la Direction cinéma, festivals et événements du Service de la culture à hauteur de 285 000 \$ pour les exercices subséquents / Mandater le Service de la culture pour le suivi du dossier

**20.064** Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service du développement économique , Direction Investissement et développement - 1161063003

Accorder un soutien financier non récurrent de 20 000 \$ à l'Institut du véhicule innovant afin de soutenir l'organisation de l'édition 2017 de l'événement Branchez-vous, dans le cadre du budget régulier du Service du développement économique / Approuver un projet de convention à cet effet

*Compétence d'agglomération :* Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération

**20.065** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

**20.066** Subvention - Soutien financier avec convention

CM Service de la culture - 1171654002

Accorder un soutien financier de 70 000 \$ à Danse Danse pour réaliser l'aménagement de ses nouveaux bureaux administratifs dans le cadre de l'entente sur le développement culturel de Montréal - Programme Équipements - Aide d'urgence / Approuver le projet de convention à cet effet

**20.067** Subvention - Soutien financier avec convention

CM Service du développement économique , Direction Investissement et développement - 1173931001

Accorder un soutien financier de 60 000 \$ à l'École des entrepreneurs | MTL pour la mise en oeuvre et la réalisation du Parcours C3 : Culture, Créativité et Croissance, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

**20.068** Subvention - Soutien financier avec convention

CM Service de la culture - 1171654001

Accorder un soutien financier de 26 000 \$, à Atelier circulaire, pour l'acquisition de matériel médiatique pour améliorer la communication et la diffusion, dans le cadre de l'entente sur le développement culturel de Montréal - Programme Équipements - Aide d'urgence / Approuver le projet de convention à cet effet

**20.069** Subvention - Soutien financier avec convention

CM Service de la culture - 1171654003

Accorder un soutien financier de 200 000 \$, à Productions Réalisations Indépendantes de Montréal (PRIM), pour le développement de nouveaux espaces de création (studio de son, image, espace de production), dans le cadre de l'entente sur le développement culturel de Montréal - Atelier d'artistes et vitrine - Programme « Aide aux initiatives et partenariat » (2012-2015) / Approuver le projet de convention à cet effet

**20.070** Subvention - Soutien financier avec convention

CM Service de la culture - 1161654007

Accorder un soutien financier de 184 086 \$, à Atelier circulaire, pour l'acquisition de mobilier spécialisé et d'équipement liés à la pratique artistique pour les ateliers de production, de sérigraphie et l'atelier numérique, dans le cadre de l'entente sur le développement culturel de Montréal - Atelier d'artistes et vitrine - Programme « Aide aux initiatives et partenariat » (2012-2015) / Approuver le projet de convention à cet effet

**20.071** Subvention - Soutien financier avec convention

CM Service de l'Espace pour la vie , Jardin Botanique - 1172912001

Accorder une contribution financière de 95 000 \$ à l'Institut de recherche en biologie végétale relativement au financement de ses activités, pour l'année 2017 / Approuver un projet de convention à cet effet

**20.072** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

**20.073** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

**20.074** Subvention - Soutien financier avec convention

CM Service de la culture - 1163205001

Autoriser le versement d'un soutien financier de 65 500 \$ à la Maison québécoise du théâtre pour l'enfance et la jeunesse pour la réalisation de son programme de Pédago-diffusion dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017

**20.075** Autres affaires contractuelles

CM Service de la concertation des arrondissements, Direction des travaux publics - SCA - 1174631005

Autoriser l'utilisation de la station de nivométrie « Montréal INTL A » située à l'aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal comme mesure de compilation de la neige et permettre l'utilisation d'un facteur de correction de 13,2 %, représentant le différentiel moyen des précipitations de neige entre la station de nivométrie du Triangle de Montréal et la station de nivométrie Montréal INTL A dans le cadre du contrat de déneigement clé en main sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont - Appel d'offres 12-12091 / Approuver le projet d'addenda 1 à cette fin

## 30 – Administration et finances

### 30.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

### 30.002 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Service de la diversité sociale et des sports , Direction des sports - 1174141001

Approuver un accord de principe par lequel la Ville de Montréal s'engage à consentir un soutien financier maximal de 80 000 \$ et un soutien en biens et services pour une valeur monétaire maximale de 20 000 \$ pour les années 2019 et 2020 pour la tenue des Championnats canadiens d'athlétisme extérieur. Mandater le Service de la diversité sociale et des sports à préparer un projet d'entente à intervenir entre la Ville et la Fédération québécoise d'athlétisme. Autoriser un ajustement à la base budgétaire de 40 000 \$ par année pour les années 2019 et 2020, pour le Service de la diversité sociale et des sports.

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale

### 30.003 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CG Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières - 1170029003

Reporter le dépôt des états financiers 2016 au bureau du greffier, du 31 mars au 24 avril 2017, au plus tard

*Compétence d'agglomération :* Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération

### 30.004 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CG Service de l'eau - 1174136001

Entériner l'engagement de l'agglomération de Montréal, auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), à déposer un plan de gestion des débordements d'égouts décrivant les mesures compensatoires globales à réaliser pour ne pas augmenter la fréquence des débordements observés sur l'ensemble de son territoire.

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

**30.005** Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Service de l'eau - 1171158002

Attester de la valeur des travaux admissibles réalisés en 2016 dans le cadre du programme de subvention de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2014-2018)

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

**30.006** Administration - Occupation du domaine public

CE Service de la culture, Direction Cinéma-Festivals-Événements - 1170679003

Approuver la 2e partie de la programmation d'événements publics 2017 / Autoriser l'occupation du domaine public du 1er avril au 18 juin 2017

**30.007** Budget - Virement / Annulation de crédits

CG Service de l'environnement - 1160549001

Autoriser le paiement des frais de parc de 1 446 707,10 \$ à la Ville de Montréal-Est en vertu de son règlement no. 59-2016 pour le permis de lotissement de l'opération cadastrale sur l'immeuble constitué du lot no. 2402139 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et appartenant à la Ville de Montréal

*Compétence d'agglomération :* Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

**30.008** Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Service de la performance organisationnelle - 1176083002

Autoriser un virement budgétaire de 205 500 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la performance organisationnelle afin de permettre la création et le comblement temporaire d'un poste de gestionnaire immobilier et d'un poste d'ingénieur dans le cadre du chantier sur l'harmonisation des devis, et ce, à compter de la signature du présent dossier décisionnel - Autoriser un ajustement à la base budgétaire d'un montant de 186 200 \$ pour 2018

**30.009** Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Service des ressources humaines, Direction des relations de travail - 1175073001

Autoriser un virement budgétaire de 232 127 \$ pour l'année 2017 en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service des ressources humaines pour le financement d'un poste permanent de chef de division relations de travail et d'un poste permanent de secrétaire d'unité administrative à la Direction des relations de travail, et ce, pour l'année 2017 et un ajustement récurrent à la base budgétaire de 248 376 \$ pour les années 2018 et subséquentes

*Compétence d'agglomération :* Acte mixte



**30.010** Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Service de la culture , Direction des bibliothèques - 1170003001

Autoriser un virement de 444 100 \$, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget 2017, pour financer l'ajout de trois (3) postes permanents au Service de la culture ainsi que le financement à 33 % de trois (3) postes de chargés de dossiers déjà existants en arrondissements. / Autoriser un ajustement budgétaire récurrent de 536 900 \$ à la base budgétaire du Service de la culture à compter de 2018

**30.011** Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Service des ressources humaines , Direction santé et mieux-être - 1175073002

Autoriser un virement budgétaire de 146 898 \$ pour l'année 2017 en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service des ressources humaines pour le financement d'un poste permanent de conseiller principal spécialité au sein de la Division gestion de la présence au travail - Bureau de santé de la Direction santé, sécurité et mieux être du Service des ressources humaines, et ce, pour l'année 2017 et un ajustement récurrent à la base budgétaire de 157 181 \$ pour les années 2018 et subséquentes

*Compétence d'agglomération :* Acte mixte

**30.012** Recours judiciaires et règlement de litiges

CE Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles - 1170044001

Retenir les services professionnels de la firme Bélanger Sauvé s.e.n.c.r.l. afin de représenter la Ville dans différents litiges, et de réserver à cette fin la somme de 135 000 \$, à l'exclusion des frais, des déboursés et des taxes. Imputation mixte

*Compétence d'agglomération :* Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

**30.013** Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation - 1166678004

(AJOUT) S'engager à recommander, aux instances décisionnelles compétentes de la Ville, la vente d'un terrain municipal situé à l'angle des rues Manseau et Outremont dans l'arrondissement Outremont, soit le lot 1 351 629 du cadastre du Québec, en faveur de la Coopérative de solidarité Le Suroît de Montréal, pour la réalisation d'un projet de logements sociaux et communautaires, le tout sous réserve du respect de toutes les exigences prescrites par le programme AccèsLogis et de la Politique de vente des terrains municipaux pour la réalisation de logements sociaux et communautaires de la Ville

*Compétence d'agglomération :* Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

## 40 – Réglementation

### 40.001 Règlement - Avis de motion

CM LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1172363013

Adopter une modification au règlement numéro 10-018 intitulé « Règlement relatif à la cession de terrains pour l'établissement, le maintien, l'amélioration des parcs, de terrains de jeux et la préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de LaSalle » de façon à ce qu'aucune contribution à des fins de parcs ne soit exigée pour les opérations cadastrales visant à permettre une école

### 40.002 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1164386005

Adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-ouest de la rue Victoria entre la 4e Avenue et la 5e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains »

### 40.003 Règlement - Adoption

CG Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification - 1165361002

Recommander au conseil d'agglomération l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement sur le service de sécurité incendie de Montréal (RCG 12-003)

*Compétence d'agglomération :* Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

### 40.004 Règlement - Adoption

CM Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles - 1174957001

Adopter le projet de règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017) (16-065), relativement aux permis de stationnement universels

### 40.005 Règlement - Adoption

CG Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau - 1175075002

Adopter le projet de règlement modifiant le Règlement de délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002)

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

**40.006** Règlement - Adoption

CM Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme - 1164810001

Adopter, en vertu des dispositions de l'article 89 (3) de la Charte de la Ville de Montréal, le règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition du bâtiment portant les numéros 2155 et 2175, rue Saint-Patrick ainsi que la construction et l'occupation à des fins résidentielles, commerciales et communautaires de nouveaux bâtiments sur un emplacement situé à l'angle nord-ouest des rues Saint-Patrick et Island dans l'arrondissement Le Sud-Ouest » et mandater l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour tenir la consultation publique requise par la loi

**40.007** Règlement - Domaine public

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1162551002

Abroger le règlement 9117 adopté le 15 juin 1992 et intitulé « Règlement sur la fermeture d'une rue et d'une ruelle situées au sud-ouest de la rue Saint-Urbain et au nord-ouest de la rue Milton », arrondissement du Plateau-Mont-Royal

**40.008** Règlement - Emprunt

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1173690001

Adopter un projet de règlement intitulé - Règlement autorisant un emprunt de 33 600 000 \$ pour le financement des travaux de réfection, de remplacement et de réaménagement de structures routières

**40.009** Règlement - Emprunt

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1173690002

Adopter un projet de règlement intitulé - Règlement autorisant un emprunt de 159 750 000 \$ pour le financement des travaux de réfection routière sur le réseau artériel de la Ville de Montréal

**40.010** Règlement - Emprunt

CM Service de la diversité sociale et des sports - 1177235006

Adopter le projet de règlement autorisant un emprunt de 5 000 000 \$ pour financer l'acquisition et l'installation d'équipements et d'infrastructures permettant d'améliorer les conditions de vie des personnes âgées et des personnes ayant des limitations fonctionnelles

**40.011** Règlement - Emprunt

CM Service de la culture - 1170387003

Adopter le projet de règlement intitulé - Règlement autorisant un emprunt de 30 517 000 \$ pour de financement de la réalisation des projets d'acquisition et valorisation des équipements culturels identifiés au programme triennal d'immobilisation du Service de la culture

**40.012** Règlement - Emprunt

CM Service de l'Espace pour la vie - 1176606001

Adopter un règlement d'emprunt autorisant un emprunt de 15 340 000 \$ afin de financer le projet Parcours des phytotechnologies au Jardin botanique

**40.013** Règlement - Emprunt

CM Service de l'Espace pour la vie - 1170348002

Adopter un règlement autorisant un emprunt de 19 105 000 \$ afin de financer le programme de maintien du service de l'Espace pour la vie pour les années 2017 (7 105 000 \$) et 2018 (12 000 000 \$)

**40.014** Règlement - Urbanisme

CM Verdun , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1165291022

Demander au conseil municipal d'adopter un règlement en vertu du paragraphe 1 de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal autorisant la construction d'une école située au carrefour des rues Churchill, Lloyd-George et Clemenceau dans le quartier Crawford Park - Lot 2 311 254

**40.015** Règlement - Urbanisme

CM Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1176323001

Adopter le projet de règlement modifiant le règlement de contrôle intérimaire relatif aux nouveaux usages, aux nouvelles constructions, aux agrandissements, aux opérations cadastrales et aux morcellements de lots faits par aliénation (16-080)

**40.016** Toponymie

CM Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme - 1174521005

Nommer le parc Yvonne-Maisonneuve dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal

**40.017** Urbanisme - Autre sujet

CG Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme - 1162622011

Approuver le document d'accompagnement du règlement RCG 14-029-1 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (ajouter une dérogation à la plaine inondable dans le cadre du projet d'aménagement de la Plage de l'Est (lots 1 875 955, 2 159 487 et 2 159 488) situé sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles)

*Compétence d'agglomération :* Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

**40.018** Urbanisme - Autre sujet

CG Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme - 1172622003

Approuver le document d'accompagnement du règlement RCG 14-029-2 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (ajouter une dérogation à la plaine inondable dans le cadre du projet d'aménagement de la Plage de Verdun (parties des lots 3 943 640, 1 619 416 et 1 619 415) situé sur le territoire de l'arrondissement de Verdun)

*Compétence d'agglomération :* Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

**40.019** (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

**40.020** (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

**40.021** (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

**40.022** (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

**40.023** (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

## 60 – Information

### 60.001 Dépôt

CG Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation - 1170498001

Déposer le bilan sur le Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels en date du 31 décembre 2016

*Compétence d'agglomération :* Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

### 60.002 Dépôt

CG Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau - 1175075001

Déposer le bilan annuel consolidé 2016 faisant état des activités d'entretien déléguées d'aqueduc et d'égout en vertu du règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002)

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

### 60.003 Dépôt

CM Service du greffe , Bureau de la présidence du conseil - 1177600001

Prendre connaissance des quatre règlements débattus par le Jeune Conseil de Montréal (JCM) à l'occasion de la 30e simulation tenue du 20 au 22 janvier 2017

## 70 – Autres sujets

**70.001** Levée de la séance

CE Direction générale . Cabinet du directeur général

Levée de la séance

---

<b>Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :</b>	<b>27</b>
<b>Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :</b>	<b>66</b>
<b>Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :</b>	<b>25</b>



CE : 10.002  
2017/03/15 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 10.003  
2017/03/15 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1166365002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'Espace pour la vie , Direction de l'exploitation , Division des services techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à l'entreprise Marine entreprises internationale LLC pour la fourniture de mélange de sel pour la reproduction de l'eau salée du Saint-Laurent marin au Biodôme de Montréal, pour une durée de 36 mois, et pour une somme maximale de 262 440,83 \$ CAD taxes incluses - Appel d'offres public #16-15577 (un soumissionnaire)

Il est recommandé :

1. d'accorder au seul soumissionnaire Marine entreprises internationale LLC, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, pour une période de 36 mois, le contrat pour la fourniture de mélange de sel pour la reproduction de l'eau salée du Saint-Laurent marin au Biodôme, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 197 112,96 \$ USD taxes incluses (262 440,83 \$ CAD à la date de conversion du 1er décembre 2016), conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15577;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2016-12-19 16:33

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1166365002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'Espace pour la vie , Direction de l'exploitation , Division des services techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à l'entreprise Marine enterprises internationale LLC pour la fourniture de mélange de sel pour la reproduction de l'eau salée du Saint-Laurent marin au Biodôme de Montréal, pour une durée de 36 mois, et pour une somme maximale de 262 440,83 \$ CAD taxes incluses - Appel d'offres public #16-15577 (un soumissionnaire)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Véritable "mer intérieure", le bassin du Saint-Laurent marin, au Biodôme, abrite de nombreuses espèces représentatives de la faune de l'estuaire du fleuve Saint-Laurent (morues, saumons, bars rayés, flétans...).

Il s'agit d'un réservoir fermé de près de 2,5 millions de litres d'eau.

Afin d'en garantir la qualité, périodiquement, il est nécessaire de faire le renouvellement d'une portion de cette eau, ce qui se fait par petit volume, tout au long de l'année.

Afin de reproduire, dans le bassin, l'eau salée du fleuve et donc les conditions de vie réelles de la faune, le Biodôme utilise un mélange de sel qui se rapproche de la formule de l'eau de mer naturelle avec plus de 70 éléments essentiels. La composition du produit est celle recommandée par l'Association of Zoos and Aquariums (AZA) et par Aquariums and Zoos accredités du Canada (AZAC/CAZA), qui accèdent tous deux le Biodôme.

Un renouvellement complet de l'eau du bassin requiert 64 sacs de 2 000 kilos de mélange de sel.

À noter, tel que validé avec la division des Collections vivantes du Biodôme, les travaux prévus dans l'écosystème du St-Laurent marin (murale, passerelle) ne nécessitent pas de relocaliser les poissons de ce bassin. Celui-ci sera protégé par une toile adaptée. Aussi, le bassin devra être entretenu pendant la période de travaux couverte par le présent appel d'offres.

Précédemment l'achat du mélange de sel se faisait par appel d'offres sur invitation en vue d'octroyer un contrat d'un an. Afin de favoriser la concurrence dans un marché très restreint (deux fournisseurs ont été identifiés pour fournir ce produit en Amérique du Nord et ceux-ci se trouvent aux États-Unis) et de sécuriser les prix sur une plus longue période, le service de l'Espace pour la vie a lancé un appel d'offres public pour octroyer un contrat d'une durée de trois ans, augmentant ainsi le volume d'achat.

L'appel d'offres public mené sous le numéro 16-15577 a été publié sur le site du SEAO et dans la presse écrite (Le Devoir) en date du 5 octobre 2016 pour une remise des soumissions le 2 novembre 2016.

Deux (2) addenda ont été publiés :

- Addenda 1, publié le 21 octobre 2016, pour répondre à des questions des soumissionnaires;
- Addenda 2, publié le 26 octobre 2016, pour répondre à une question d'un soumissionnaire et reporter la date d'ouverture au 7 novembre 2016;

La durée de validité des soumissions est de 180 jours.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### **DESCRIPTION**

Le présent dossier vise à octroyer un contrat à prix unitaire fixe sur la durée totale du contrat de trois(3) ans, à Marine entreprises internationale LLC. unique soumissionnaire conforme, pour l'acquisition de mélange de sel pour la reproduction de l'eau salée dans le bassin du Saint-Laurent au Biodôme de Montréal.

La quantité d'achat est évaluée à 489 600 livres pour une durée de 36 mois.

Le délai de livraison du mélange de sel est de 10 jours suite à l'émission d'un bon de commande. Le service va émettre un bon de commande par année avec des dates de livraison spécifiques, selon les besoins des opérations.

### **JUSTIFICATION**

Deux (2) entreprises ont acheté le cahier des charges. Parmi elles, une a déposé une soumission (50% du nombre d'acheteurs du cahier des charges), et une s'est désistée en indiquant qu'elle ne pouvait pas offrir ce produit (il s'agit d'un autre fournisseur que les deux identifiés sur le marché).

Le fait qu'il n'y ait eu qu'un seul soumissionnaire s'explique par un marché extrêmement restreint et par le fait que le cahier des charges ne peut pas être traduit en anglais.

Le résultat de l'offre reçue se détaille comme suit, les taxes ne s'appliquent pas ici étant donné que le fournisseur sera payé en dollars américains.

<b>Soumissions</b>	<b>Coût de base en dollars américains</b>
Marine entreprises internationale, LLC.	197 112,96 \$US
Dernière estimation réalisée	206 470,00 \$US
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation réalisée (\$)	- 9 357 \$US
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (plus basse -estimation) / estimation*100	- 4,5%

En 2013, le coût était de 0,34 \$USD la livre. En 2015, il était de 0,39 \$USD la livre. La stratégie d'aller en appel d'offres public pour 3 ans permet de limiter la hausse des coûts à 0,40 \$USD la livre, et de les sécuriser sur une plus longue période.

Ce contrat n'est pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette dépense est estimée à 262 440,83 \$ canadien selon le taux de change en date du 1<sup>e</sup> décembre 2016 (197 112,96 \$ USD). Toutefois, à la suite de l'adoption du dossier, le virement des crédits devra être effectué en utilisant le taux de change en vigueur au moment du paiement de la facture au fournisseur.

Le budget nécessaire à ce dossier est prévu au Service de l'Espace pour la vie.

Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville. Cette dépense sera échelonnée sur 3 années, 2017, 2018 et 2019.

Cette dépense sera assumée à 100 % par la Ville centre.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans l'acquisition d'un tel bien, il ne sera pas possible de maintenir en vie la faune dans l'écosystème du Saint-Laurent dans les conditions réglementées.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue étant donné que le projet n'a pas d'impact sur le visiteur du Biodôme de Montréal.

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat : mars 2017

Début du contrat : mars 2017

Fin du contrat : mars 2020

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction (Francesca RABY)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Penelope DARCY  
Contrôleur de projet

### ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-12-07

Jean BOUVRETTE  
C/D services techniques

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Charles-Mathieu BRUNELLE  
Directeur

**Tél :** 514 872-1450

**Approuvé le :** 2016-12-15



**Dossier # : 1177516001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure des ententes cadres pour une période de 24 mois, pour la fourniture d'équipements de systèmes de transport intelligents et pour les feux de circulation avec les firmes Électroméga Ltée (311 433,93\$ avec taxes incluant 35 331,00\$ de contingences), Orange Traffic Inc. (1 660 552,80\$ avec taxes incluant 188 383,43\$ de contingences), Tacel Ltée (846 037,50 avec taxes incluant 95 979,75\$ de contingences) et Innovation MI-8 Inc. (1 030 049,81\$ avec taxes incluant 116 855,25\$ de contingences) - Appel d'offres public # 16-15512 (4 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. de conclure des ententes cadres, pour une période de 24 mois, pour la fourniture sur demande des équipements de systèmes de transport intelligents pour les feux de circulation de la Ville;
2. d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas ou seuls soumissionnaires conformes, ou fournisseur unique, pour les biens mentionnés en regard de leur nom, le contrat à cette fin aux prix unitaires de leur soumission respective, ajustés selon les dispositions prévues au cahier des charges, le tout conformément aux documents d'appel d'offres public # 16-15512 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

<b>Firmes</b>	<b>Prix</b> (Taxes et contingences incl.)	<b>Articles/ Description / Commentaire</b>
Électroméga Ltée	311 433,93 \$	3 / Caméra PTZ / Seul soumissionnaire 5 / Convertisseur Optique - Ethernet 8 / Agrégateur de données / Fournisseur unique
Orange Trafic inc.	1 660 552,80 \$	1 / Micro-ordinateur SBS-100 / Fournisseur unique 2 / Interface bouton piéton / Fournisseur unique 6 / Convertisseur Série - Ethernet 7 / Injecteur de puissance 9 / Interface Bluetooth / Fournisseur unique
Tacel Ltée	846 037,50 \$	10 / Trafisense - FLIR / Fournisseur unique
Innovation MI-8 inc.	1 030 049,81 \$	11 / 3DHD - SmartMicro / Fournisseur unique

3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités d'affaires, et ce au rythme des besoins à combler.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-03-03 11:59



**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et  
Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177516001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure des ententes cadres pour une période de 24 mois, pour la fourniture d'équipements de systèmes de transport intelligents et pour les feux de circulation avec les firmes Électroméga Ltée (311 433,93\$ avec taxes incluant 35 331,00\$ de contingences), Orange Traffic Inc. (1 660 552,80\$ avec taxes incluant 188 383,43\$ de contingences), Tacel Ltée (846 037,50 avec taxes incluant 95 979,75\$ de contingences) et Innovation MI-8 Inc. (1 030 049,81\$ avec taxes incluant 116 855,25\$ de contingences) - Appel d'offres public # 16-15512 (4 soumissionnaires)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans ses pratiques usuelles, la ville tient un stock de pièces d'équipements en prévision de ses besoins d'entretien des feux de circulation existants et d'installation de nouveaux feux de circulation. À cette fin, elle sollicite régulièrement le marché afin de renouveler son stock.

La Ville souhaite recourir à cette même approche d'approvisionnement pour certains équipements en systèmes de transport intelligents tel certains modèles de commutateurs.

Cette approche permettra de faciliter l'implantation de plusieurs projets tel que les corridors à mobilité intégrée.

Ce mode d'acquisition, qui consiste à séparer l'installation et la fourniture, permet également de réduire les coûts quant aux achats de détecteurs véhiculaires, un atout important pour le déploiement de notre plan de comptage véhiculaire.

La Ville de Montréal souhaite mettre en place un plan de collecte de données. Ce plan consiste à réaliser des comptages de circulation à des endroits prédéfinis pour connaître l'utilisation du réseau et son évolution. Pour ce faire, une cinquantaine de postes de comptage véhiculaire seront déployés au courant de l'année 2017. Ces postes nécessitent des composantes tel que des détecteurs et des équipements de télécommunication spécifiés dans l'appel d'offres.

Le présent dossier fait suite à l'appel d'offres numéro 16-15512 et a pour objet de conclure quatre (4) ententes cadres pour une période de 24 mois, afin d'assurer l'approvisionnement des équipements de systèmes de transport intelligents (caméras de télésurveillance, convertisseur de signaux, caméras de détection véhiculaire thermique et radar, détecteur Bluetooth, agrégateur de données, ...) en lien avec les feux de circulation de la Ville de Montréal.

Pour cet appel d'offres, chaque item est octroyé individuellement au plus bas soumissionnaire conforme. Le résultats du processus d'octroi se résume comme suit :

1. L'entente à conclure avec Électroméga Ltée concerne trois (3) articles de l'appel d'offres (3, 5 et 8) et comporte une prévision de consommation estimée à 311 433,93\$, avec taxes;
2. L'entente à conclure avec Orange Traffic inc. concerne cinq (5) articles de l'appel d'offres (1, 2, 6, 7 et 9) et comporte une prévision de consommation estimée à 1 660 552,80\$, avec taxes;
3. L'entente à conclure avec Tacel Ltée concerne l'article 10 de l'appel d'offres et comporte une prévision de consommation estimée à 846 037,50\$, avec taxes;
4. L'entente à conclure avec Innovation MI-8 inc. concerne l'article 11 de l'appel d'offres et comporte une prévision de consommation estimée à 1 030 049,81\$, avec taxes.

Ces marchandises seront tenues en inventaire chez les distributeurs selon le principe de juste à temps avant la prise en charge par l'entrepreneur désigné pour leur installation aux intersections spécifiées par la Ville.

L'appel d'offres a été lancé le 14 septembre 2016 pour une période de 22 jours de calendrier. L'ouverture des soumissions a donc été réalisée le 5 octobre 2016. Il a été publié dans SEAO et dans Le Devoir.

Les soumissions sont valides pour une durée de 180 jours, soit jusqu'au 3 avril 2017.

Deux addenda en lien avec cet appel d'offres ont été publiés :

- Addenda 1 publié le 28 septembre 2016 : Questions / Réponses. Précisions demandées sur l'équipement de l'article 11;
- Addenda 2 publié le 3 octobre 2016 : Questions / Réponses. Précisions demandées sur l'équipement de l'article 8.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG16 0523 - 29 septembre 2016 - Conclure avec les firmes Électroméga Ltée (3 671 692,59\$ avec taxes incluant un montant de 57 487.50\$ de contingence), Orange Traffic Inc. (3 694 838,28\$ avec taxes), Tacel Ltée (808 791,64\$ avec taxes), Industries Precision Plus inc. (857 770,99\$ avec taxes) et Les Ventes Techniques Trelec enr (676 053,00\$ avec taxes), des ententes cadres pour une période de 24 mois, pour la fourniture des équipements de feux de circulation dans le cadre du projet de signalisation lumineuse de la Ville -Appel d'offres public # 15-14382 (8 soumissionnaires)

CG13 0286 - 25 avril 2013 - Conclure avec chacune des firmes suivantes Power Lite Industrie Inc (1 388 162,16\$), Électroméga Ltée (2 869 725,59\$), Tacel Ltée (1 451 087,98 \$), Métal Pôle-Lite Inc (419 405,81\$), Pro Ballast Inc (6 478,85\$) et Les Ventes Techniques Trelec enr (548 430,75\$), une entente-cadre d'une durée de 24 mois, pour la fourniture de feux de circulation, fûts, potences et accessoires de signalisation, suite à l'appel d'offres public # 12-12548 ( 9 soum.) (Montant total estimé des ententes 6 683 291,14\$).

## **DESCRIPTION**

Cet appel d'offres concerne la fourniture sur demande des équipements de systèmes de transport intelligents pour feux de circulation selon les spécifications et devis fournis par la Ville, pour une période de 24 mois, à compter de la date de signature des ententes. L'appel d'offre sous-jacent au présent dossier concernait onze (11) articles d'équipement de systèmes de transport intelligents aux feux de circulation:

1. Micro-ordinateur SBS-100;
2. Interface bouton piéton;
3. Système de caméra motorisée de type PTZ;
4. Fibre optique;
5. Convertisseur Optique - Ethernet;
6. Convertisseur Série - Ethernet;
7. Injecteur de puissance 60W (PoE);
8. Agrégateur de données;
9. Interface Bluetooth;
10. Détecteur thermique - TrafiSense de FLIR;
11. Détecteur radar - 3DHD de SmartMicro.

Des contingences de 15% ont été ajoutées à chaque article du bordereau pour palier aux variations des besoins au fil de l'entente-cadre.

## **JUSTIFICATION**

Sur un total de sept (7) preneurs du cahier des charges, quatre (4) firmes ont déposé des offres, soit 57%.

Un preneur du cahier des charges a confirmé qu'il n'offre pas les produits demandés.

### Conformité administrative:

Toutes les offres déposées à la Ville ont été jugées conformes.

Des soumissions conformes ont été reçues pour dix (10) des onze (11) articles et aucune soumission n'a été reçue pour l'article 4. Ce dernier article est de l'équipement spécialisé qui sera ajouté dans un prochain appel d'offres d'équipements de télécommunications.

### Conformité technique:

Toutes les offres déposées à la Ville ont été jugées conformes techniquement.

Cet appel d'offres comprend une clause relative à l'absence de collusion, manœuvres frauduleuses ou malversation au cours des cinq ans précédant l'appel d'offres.

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, la Direction des transports a effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant à 3 691 947,85\$, avec taxes incluant un montant de 418 837,50\$ de contingences, pour l'ensemble des articles. Cette estimation a été effectuée selon les prix des achats précédents faits par la division de l'exploitation du réseau artériel pour des projets spécifiques, ainsi que les prix payés pour des achats à la pièce effectués précédemment par cette même division.

En excluant l'article (4), pour lequel aucune soumission n'a été reçue, l'estimé préalable à la dépense s'élève à 3 612 615,10\$. Pour les dix autres articles, la dépense totale des quatre (4) ententes cadres est de 3 848 074,05\$, taxes et contingences incluses. Ce montant représente la somme de l'ensemble des prix minimums soumis et correspond à un coût supérieur de 6,52% aux estimations totales.

## Résultats de l'appel d'offres

### Article 1 - Micro-ordinateur - SBS-100

Firmes soumissionnaires	Prix de base	contingence 15%	Total
Orange Traffic inc.	742 177,50 \$	111 326,63 \$	981 316,37 \$
Dernière estimation réalisée	600 000 \$	90 000 \$	793 327,50 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>((total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions))</i>			N/A
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			N/A
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			187 988,87 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			23,7 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			N/A
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			

Pour cet article, un seul fournisseur a déposé une offre conforme puisqu'il est distributeur unique pour ce produit, voir fichier 16-15512 - *soumissionnaire unique.xls* et la lettre de confirmation de manufacturier en pièce jointe.

Cette composante consiste en un micro-ordinateur compatible aux environnements hostiles et conçu dans un format typique pour les coffrets de feux de circulation au standard NEMA enfichable. Ce micro-ordinateur permet l'ajout de fonctionnalités à l'intersection telles que la détection bluetooth et wifi, l'acquisition de données de trafic ainsi que les futurs besoins. Aucun produit équivalent n'existe présentement sur le marché.

L'écart entre l'estimation et la soumission est essentiellement dû au fait qu'il s'agit d'un tout nouveau produit sans précédent et difficile à évaluer. De plus, l'ajout de fonctions au produit a fait augmenter le prix du fournisseur.

### Article 2 - Interface bouton piéton avec fonction de rétro activité

Firmes soumissionnaires	Prix de base	contingence 15%	Total
Orange Traffic inc.	27 500,00 \$	4 125,00 \$	36 360,84 \$

Dernière estimation réalisée	25 000,00 \$	3 750,00 \$	33 055,31 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			N/A
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			N/A
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			N/A
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			N/A
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)			3 305,53 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100			10,0 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)			N/A
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100			N/A

Pour cet article, un seul fournisseur a déposé une offre conforme puisqu'il est distributeur unique pour ce produit, voir fichier 16-15512 - soumissionnaire unique.xls et la lettre de confirmation de manufacturier en pièce jointe.

Cette composante consiste en une interface de communication entre les boutons pour piéton et le coffret de feux de circulation. Cette nouvelle interface permet d'activer de nouvelles fonctions pour la rétroaction du bouton pour piéton. Cette composante est développée par le fabricant des coffrets de feux de circulation actuellement utilisé par la Ville de Montréal. Seul ce produit est compatible avec notre coffret de feux de circulation.

### Article 3 - Caméra PTZ

Firmes soumissionnaires	Prix de base	contingence 15%	Total
Électroméga ltée	132 140,00 \$	19 821,00 \$	174 717,16 \$
Dernière estimation réalisée	91 000,00\$	13 650,00\$	120 321,34 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			N/A
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			N/A

Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme – la plus basse conforme)</i>	N/A
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>	
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>	54 395,82 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>	45,21 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>	N/A
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	

Pour cet article, un seul fournisseur a déposé une offre. Malgré qu'il ne soit pas distributeur unique aucun autre fournisseur n'a déposé d'offre pour cet équipement.

L'écart entre l'estimation et la soumission est essentiellement dû au fait que l'estimation était basée sur l'expérience des dernières soumissions qui incluaient la fourniture et l'installation des caméras. Nous pouvons observer ici un déplacement certain de la zone de profit du fournisseur. De plus, la quantité demandée est grandement réduite comparativement aux derniers appels d'offres d'achat de caméras où l'on se procurait plus de 100 caméras à la fois comparativement aux 20 demandées ici.

#### Article 5 - Convertisseur Optique - Ethernet

Firmes soumissionnaires	Prix de base	contingence 15%	Total
Électroméga ltée	66 900,00 \$	10 035,00 \$	88 456,02 \$
Orange Traffic inc.	88 675,00 \$	13 301,25 \$	117 247,19 \$
Dernière estimation réalisée	63 500,00 \$	9 525,00 \$	83 960,49 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			102 851,61 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			16,27 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme – la plus basse conforme)</i>			28 791,17 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			32,55 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>			4 495,52 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>			5,35 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>			28 731,17 \$

Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	32,55 %
--	---------

### Article 6 - Convertisseur Série - Ethernet

Firmes soumissionnaires	Prix de base	contingence 15%	Total
Électroméga ltée	49 350,00 \$	7 402,50 \$	65 251,19 \$
Orange Traffic inc.	44 097,00 \$	6 614,55 \$	58 305,61 \$
Dernière estimation réalisée	45 750,00 \$	6 862,50 \$	60 491,22 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			61 177,40 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			5,96 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			6 945,58\$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			11,91 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			- 2 185,62 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			- 3,61 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			6 945,58 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			11,91 %

### Article 7 - Injecteur de puissance

Firmes soumissionnaires	Prix de base	contingence 15%	Total
Électroméga ltée	114 400,00 \$	17 160,00 \$	151 261,11 \$
Orange Traffic inc.	101 686,00 \$	15 252,90 \$	134 450,51 \$
Dernière estimation réalisée	105 000,00 \$	15 750,00 \$	138 832, 31 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			142 855,81 \$



Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	6,25 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>	16 810,60 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>	12,5 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>	- 4 381,81 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>	- 3,16 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>	16 810,60 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	12,5 %

### Article 8 - Agrégateur de données

Firmes soumissionnaires	Prix de base	contingence 15%	Total
Électroméga ltée	36 500,00 \$	5 475,00 \$	48 260,76 \$
Dernière estimation réalisée	30 000,00 \$	4 500,00 \$	39 666,38 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			N/A
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			N/A
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			8 594,38 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			21,67 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			N/A
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			

Pour cet article, un seul fournisseur a déposé une offre conforme puisqu'il est distributeur unique pour ce produit, voir fichier 16-15512 - soumissionnaire unique.xls et la lettre de confirmation de manufacturier en pièce jointe.

Cet équipement consiste en un agrégateur de données que nous testerons dans les prochains mois pour sa capacité à communiquer avec le protocole V2I (véhicule to infrastructure), un nouveau standard lié aux véhicules connectés.

L'écart entre l'estimation et la soumission est essentiellement dû au fait qu'il s'agit du premier achat de ce type d'équipement pour notre département et que l'estimation a été produite à l'aide d'une évaluation budgétaire fournie par le fabricant et non le fournisseur.

### Article 9 - Interface Bluetooth

Firmes soumissionnaires	Prix de base	contingence 15%	Total
Orange Traffic inc.	340 429,00 \$	51 064,35 \$	450 119,48 \$
Dernière estimation réalisée	350 000,00 \$	52 500,00 \$	462 774,38 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>((total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions))</i>			N/A
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			N/A
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			- 12654,90 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			- 2,73 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			N/A
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			

Cet équipement consiste en un simple détecteur bluetooth traditionnel. Ce modèle spécifique est requis pour l'ajout ou le remplacement de détecteur dans les zones déjà déployées. Ces détecteurs bluetooth ce doivent d'être compatibles avec les infrastructures existantes qui sont très majoritairement de ce type. Un équivalent ouvert aurait pu être accepté, mais aucun soumissionnaire ne l'a proposé. Les détecteurs bluetooth existant sur le marché sont à notre connaissance, tous propriétaires. Les anciens appel d'offres concernant la fourniture et l'installation ayant tous été gagnés par le même entrepreneur, nos infrastructures à entretenir doivent être de cette marque si l'on veut conserver l'ensemble des fonctions ancrées du système. Nous sommes toutefois à améliorer la situation pour modifier notre système actuel afin de permettre les mêmes fonctions, mais de façon à ouvrir le marché aux autres solutions.

**Article 10 - Détecteur TrafiSense - FLIR**

Firmes soumissionnaires	Prix de base	contingence 15%	Total
Tacel Itée	639 865,00 \$	95 979,75 \$	846 037,50 \$
Dernière estimation réalisée	762 125,00 \$	114 318,75 \$	1 007 391,20 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>((total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions))</i>			N/A
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			N/A
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			- 161 653,70 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			- 16,04 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			N/A
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			

Pour cet article, un seul fournisseur a déposé une offre conforme puisqu'il est distributeur unique pour ce produit, voir fichier 16-15512 - *soumissionnaire unique.xls* et la *lettre de confirmation de manufacturier* en pièce jointe.

L'écart entre l'estimation et la soumission est essentiellement dû au fait que nous avons basé l'estimation sur le seul achat précédent de la division de l'exploitation du réseau artériel qui a été fait lorsque le produit venait d'être mis en marché et qu'il s'agissait d'une nouvelle technologie innovante. Avec le temps, le prix du distributeur semble avoir chuté.

**Article 11 - Détecteur 3DHD - SmartMicro**

Firmes soumissionnaires	Prix de base	contingence 15%	Total
Innovation MI-8 inc.	779 035,00 \$	116 855,25 \$	1 030 049,81 \$

Dernière estimation réalisée	659 875,00 \$	98 981,25 \$	872 494,97 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			N/A
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			N/A
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			157 554,84 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			18,06 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			N/A
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			

Pour cet article, un seul fournisseur a déposé une offre conforme puisqu'il est distributeur unique pour ce produit, voir fichier *16-15512 - soumissionnaire unique.xls* et la *lettre de confirmation de manufacturier* en pièce jointe.

L'écart entre l'estimation et la soumission est dû au fait que l'estimation est basée sur un seul achat précédent pour la réalisation de deux projets pilotes pour évaluer le produit et que pour cet achat le distributeur nous avait vendu l'équipement à bas prix. Pour cette soumission, le distributeur a donc soumissionné avec un prix reflétant le marché.

Le présent dossier d'appel d'offres ne requiert pas la présentation d'une attestation de l'Autorité des marchés financiers.

Aucun des soumissionnaires n'est inscrit au Registre des entreprises non admissibles (RENA).

Aucun des soumissionnaires dans ce dossier ne doit être déclarés non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle.

Les adjudicataires recommandés, par leur soumission respective, affirment s'être conformé en tout point à la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

-----

Dans un tel contexte, la direction des transports doit s'assurer que les produits nécessaires à la réalisation des projets visés sont disponibles pour les entrepreneurs ayant obtenu les contrats d'installation de ces équipements.

Cette stratégie d'approvisionnement permet également d'éviter que certains installateurs soient exclus de nos appels d'offres car ils n'ont pas de lien d'affaire avec certains distributeurs d'équipements. De cette façon la compétition est juste pour tous.

Ces marchandises sont aussi requises par les équipes de la Ville chargées d'assurer l'entretien du réseau des feux de circulation. La conclusion des ententes-cadres permettra

d'assurer la constance et la facilité d'approvisionnement tout en constituant des stocks économiques profitables.

Les quantités inscrites au bordereau de soumission sont basées sur les prévisions de consommation pour les deux (2) prochaines années, et sont utilisées aux fins d'un scénario permettant de déterminer la meilleure proposition de prix en vue de la conclusion des ententes cadres.

Les prix soumis demeurent fermes pour toutes commandes émises dans la première année suivant la signature de l'entente.

Par la suite, une demande écrite de révision de prix accompagnée des pièces justificatives pourra être soumise à la Ville pour les douze mois subséquents selon les dispositions prévues au cahier des charges.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Il s'agit d'ententes sans imputation budgétaire pour la fourniture, sur demande, des équipements de systèmes de transport intelligents pour les feux de circulation. Les achats seront effectués sur demande au fur et à mesure des besoins des requérants. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une appropriation de crédits. La Direction des Transports est le principal utilisateur de ces ententes-cadres. À ce titre, elle sera responsable du suivi des dites ententes.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'absence d'ententes cadres alourdirait le processus d'approvisionnement en obligeant la négociation à la pièce, allongerait les échéanciers de projets, réduirait le marché des installateurs lors des appels d'offres et il y aurait un risque d'augmentation des prix. La première livraison souhaitée des équipements soumissionnés serait 6 semaines après la signature des ententes, soit fin mai en prenant en considération que ces dites ententes seront signées au plus tard deux semaines après le conseil municipal du 27 mars 2017.

Un report entraînerait comme conséquences que les contrats d'installation de ces équipements prévus à partir de juin devront être reportés.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une communication interne sera transmise aux utilisateurs, afin de les informer de la conclusion des ententes cadres et des modalités d'achat convenues.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Mars 2017 : Signature des ententes cadres suite à l'approbation de la présente résolution.  
Avril 2017 - mars 2019 : Fourniture des équipements sur demande.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Daniel LÉGER)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc-André C CARON  
Ingénieur

#### ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-01-25

Son Thu LÊ  
C/d exploitation du reseau arteriel

---

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE  
Directeur

**Approuvé le :** 2017-02-20

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE  
Directeur

**Approuvé le :** 2017-03-02



**Dossier # : 1170025001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de gré à gré à Cogeco Peer 1, pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet de conversion de la rue Notre-Dame Est (projet de l'entente 83-89 - Fiche 43) pour une somme maximale de 150 576,35 \$, taxes incluses

Il est recommandé:

1. d'accorder un contrat de gré à gré à Cogeco Peer 1, pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet de conversion de la rue Notre-Dame Est (projet de l'entente 83-89 - Fiche 43) pour une somme maximale de 150 576,35 \$, taxes incluses.
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.
3. d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer tous les documents requis pour et au nom de la Ville.

**Signé par** Serge A BOILEAU **Le** 2017-02-09 16:37

**Signataire :**

Serge A BOILEAU

\_\_\_\_\_  
Président  
Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1170025001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de gré à gré à Cogeco Peer 1, pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet de conversion de la rue Notre-Dame Est (projet de l'entente 83-89 - Fiche 43) pour une somme maximale de 150 576,35 \$, taxes incluses

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis le 1er janvier 2000, la CSEM s'est vu confier la gestion des ententes concernant certaines modalités des réseaux câblés entre la Ville de Montréal et les usagers possédant des câbles aériens présents dans les poteaux sur rue. Pour ce, elle est dotée d'un plan qui tient compte des prévisions budgétaires et de la capacité de réalisation de ses partenaires. Le projet de la rue Notre-Dame Est, prévue à l'entente 83-89, vise à faire le déplacement hors rue et l'enfouissement des réseaux câblés aériens et existants. L'entente 83-89 a été conclue entre la Ville et Hydro-Québec afin de procéder à l'enfouissement ou au déplacement hors rue des réseaux câblés d'électricité, de télécommunications et de câblodistribution. Ce projet vise le tronçon de la rue Notre-Dame Est situé entre la 55e avenue et la rue Sainte-Maria-Goretti, qui a une longueur d'environ 1600 mètres et prévoit l'enlèvement de 74 poteaux.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM16 1314 - 14 décembre 2016 - Adoption du budget de la Ville de Montréal

**DESCRIPTION**

Il s'agit d'accorder un contrat de gré à gré à Cogeco Peer 1, pour réaliser les travaux de démantèlement de leur réseau câblé aérien. Ces travaux visent le réaménagement, le déplacement hors rue et l'enfouissement du réseau câblé par Cogeco Peer 1 de la rue Notre-Dame Est entre la 55e avenue et la rue Sainte-Maria-Goretti.

**JUSTIFICATION**

Ce contrat d'exécution de travaux doit être accordé de gré à gré, puisqu'il s'agit de travaux de nature exclusive que Cogeco Peer 1 doit réaliser sur son réseau. Les travaux seront payés selon les coûts réels facturés avec factures à l'appui. La CSEM a validé l'estimation de Cogeco Peer 1 en comparant les coûts à d'autres projets de nature similaire et en validant les quantités de câbles et d'équipements à démanteler.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**



Pour donner suite à ce dossier, il y a lieu d'autoriser une dépense de 150 576,35 \$, taxes incluses.

Les crédits sont prévus au poste budgétaire:

2101.0010000.100810.06303.66503.016637.0000.000000.053002.00000.0000

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ce projet contribue à une meilleure qualité de vie.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Projet qui débutera au cours de l'année 2017 et qui se complétera à la fin de 2017.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Commission des services électriques , Division de l'administration des ressources humaines et financières (Raymond GRAVEL)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Gilles G - Ext GAUDET  
Directeur STI-Planification

#### **ENDOSSÉ PAR**

Serge A BOILEAU  
Président

Le : 2017-02-09



**Dossier # : 1174631004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Exercer l'option de la deuxième et dernière prolongation, et autoriser une dépense additionnelle de 4 981 908,05 \$, pour le déneigement clé en main dans l'arrondissement de Saint-Léonard dans le cadre des contrats à Déneigement Fontaine Gadbois inc., à Groupe TMD inc., R. Racicot Ltée et à Les Excavations Payette inc. (CA13 13 0270), majorant ainsi le montant total de 18 238 917,04 \$ à 23 220 825,09 \$, taxes incluses

Il est recommandé:

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 760 748,44 \$, taxes incluses, pour la prolongation du contrat de déneigement pour le secteur SLE-03 accordé à Déneigement Fontaine Gadbois inc., majorant ainsi le montant total de ce contrat de 2 729 300,94\$ à 3 490 049,38 \$;
2. d'autoriser une dépense additionnelle de 845 807,92 \$, taxes incluses, pour la prolongation du contrat de déneigement pour le secteur SLE-04 accordé à Groupe TMD inc., majorant ainsi le montant total de ce contrat de 3 179 826,88 \$ à 4 025 634,80 \$;
3. d'autoriser une dépense additionnelle de 854 277,04 \$, taxes incluses, pour la prolongation du contrat de déneigement pour le secteur SLE-05 accordé à R. Racicot Ltée, majorant ainsi le montant total de ce contrat de 3 132 858,66 \$ à 3 987 135,70 \$;
4. d'autoriser une dépense additionnelle de 827 396,77 \$, taxes incluses, pour la prolongation du contrat de déneigement pour le secteur SLE-06 accordé à Groupe TMD inc., majorant ainsi le montant total de ce contrat de 3 173 182,09 \$ à 4 000 578,86 \$;
5. d'autoriser une dépense additionnelle de 706 251,45\$, taxes incluses, pour la prolongation du contrat de déneigement pour le secteur SLE-07 accordé à Les Excavations Payette Ltée, majorant ainsi le montant total de ce contrat de 2 503 998,65 \$ à 3 210 250,10 \$;
6. d'autoriser une dépense additionnelle de 987 426,43 \$, taxes incluses, pour la prolongation du contrat de déneigement pour le secteur SLE-08 accordé à Les Excavations Payette Ltée, majorant ainsi le montant total de ce contrat de 3 519 749,82 \$ à 4 507 176,25 \$;

7. d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-02-27 11:31

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1174631004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Exercer l'option de la deuxième et dernière prolongation, et autoriser une dépense additionnelle de 4 981 908,05 \$, pour le déneigement clé en main dans l'arrondissement de Saint-Léonard dans le cadre des contrats à Déneigement Fontaine Gadbois inc., à Groupe TMD inc., R. Racicot Ltée et à Les Excavations Payette inc. (CA13 13 0270), majorant ainsi le montant total de 18 238 917,04 \$ à 23 220 825,09 \$, taxes incluses

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les six contrats visés par la demande de dépense additionnelle ont été octroyés par l'arrondissement St-Léonard en 2013. Cependant, depuis janvier 2016, le Service de la concertation des arrondissements (SCA) est responsable de la planification intégrée des opérations de déneigement, du lancement des appels d'offres et l'octroi des contrats qui rattachant.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM16 0932 - 23 août 2016 - Autoriser une dépense additionnelle de 4 795 906,47 \$, taxes incluses, pour la prolongation des contrats de déneigement de l'arrondissement de Saint-Léonard accordés à Déneigement Fontaine Gadbois inc. (2013-03), Groupe TMD inc. (2013-04 et 2013-06), R. Racicot Ltée (2013-05) et Les Excavations Payette Ltée (2013-07 et 2013-08) majorant ainsi le montant total des contrats de 13 443 010,57 \$ à 18 238 917,04 \$, taxes incluses.

CA16 13 0013 - 1er février 2016 - D'autoriser une dépense supplémentaire au montant total de 472 132 \$ aux compagnies DÉNEIGEMENT FONTAINE GADBOIS INC., GROUPE TMD (9150-2732 QUÉBEC INC.), R. RACICOT LTEE et LES EXCAVATIONS PAYETTE LTÉE, pour les contrats de déneigement numéros 2013-03, 2013-04, 2013-05, 2013-06, 2013-07 et 2013-08 (appel d'offres numéro 13-12914).

CA14 13 0012 - 3 février 2014 - Autoriser une dépense supplémentaire - Contrats de déneigement numéros 2013-03, 2013-04, 2013-05, 2013-06, 2013-07 et 2013-08 (appel d'offres numéro 13-12914) - DÉNEIGEMENT FONTAINE GADBOIS INC., GROUPE TMD (9150-2732 QUÉBEC INC.), R. RACICOT LTEE ET LES EXCAVATIONS PAYETTE LTÉE - au montant de 1 304 135,35 \$, taxes incluses.

CA13 13 0312 - 1er octobre 2013 - Autoriser la cession du contrat octroyé à la compagnie Déneigement Fontaine Gadbois inc. pour le déneigement, secteur industriel et grandes artères, appel d'offres numéro 13-12914 (contrat numéro 2013-08) à la compagnie Les

## Excavations Payette ltée

CA13 13 0311 - 1er octobre 2013 - D'autoriser la cession du contrat octroyé, le 3 septembre 2013, à la compagnie Les excavations Payette ltée pour le déneigement, secteur nord-ouest, appel d'offres numéro 13-12914 (contrat numéro 2013-03) à la compagnie Déneigement Fontaine Gadbois inc., et ce, aux mêmes conditions que celles prévues au contrat initial.

CA13 13 0271 - 3 septembre 2013 - Soumission - Déneigement - Secteur centre-ouest - Appel d'offres numéro 13-12914 (contrat numéro 2013-04) - GROUPE TMD (9150-2732 QUÉBEC INC.)

CA13 13 0272 - 3 septembre 2013 - Soumission - Déneigement Secteur sud-ouest - Appel d'offres numéro 13-12914 (contrat numéro 2013-05) - R. RACICOT LTÉE

CA13 13 0273 - 3 septembre 2013 - Soumission - Déneigement, secteur sud-est - Appel d'offres numéro 13-12914 (contrat numéro 2013-06) - GROUPE TMD (9150-2732 QUÉBEC INC.)

CA13 13 0274 - 3 septembre 2013 - Soumission - Déneigement - Secteur nord-est - Appel d'offres numéro 13-12914 (contrat numéro 2013-07) - LES EXCAVATIONS PAYETTE LTÉE

CA13 13 0275 - 3 septembre 2013 - Soumission - Déneigement - Secteur industriel et grandes artères - Appel d'offres numéro 13-12914 (contrat numéro 2013-08) - DÉNEIGEMENT FONTAINE GADBOIS INC.

CA13 13 0270 - 3 septembre 2013 - Autoriser une dépense supplémentaire - Contrats de déneigement numéros 2013-03, 2013-04, 2013-05, 2013-06, 2013-07 et 2013-08 (appel d'offres numéro 13-12914) - DÉNEIGEMENT FONTAINE GADBOIS INC., GROUPE TMD (9150-2732 QUÉBEC INC.), R. RACICOT LTEE ET LES EXCAVATIONS PAYETTE LTÉE - au montant de 472 132 \$.

### **DESCRIPTION**

Les contrats de déneigement pour l'arrondissement St-Léonard ont commencé à l'hiver 2013-2014 et la durée initiale était de trois saisons hivernales. Les contrats incluent deux options de prolongation d'une année chacune. Ceci est la deuxième et dernière demande de prolongation.

Les prolongations se font au gré de la Ville et avec l'approbation de l'adjudicataire. Dans le cas présent, les adjudicataires ont signifié leur intérêt face à la prolongation de leurs contrats pour l'hiver prochain.

### **JUSTIFICATION**

La prolongation de ces contrats de déneigement clé en main permet de répartir dans le temps le renouvellement des contrats, tel que demandé par le Bureau de l'inspecteur général dans son *Rapport sur le déneigement et ses pratiques à Montréal* (2015).

L'arrondissement St-Léonard a donné son accord pour la prolongation de ces contrats.

Le cahier des charges inclut déjà des opérations d'épandage trottoirs, ce qui est maintenant la norme lors de tous les renouvellements de contrats.

Le mode de paiement des adjudicataires est en fonction de l'opération (ex: paiement par mètre cube de neige ramassée lors du chargement), ce qui est maintenant la norme lors de tous les renouvellements de contrats et qui permet un paiement basé sur les opérations réellement effectuées.

Pour toutes ces raisons, le SCA recommande la prolongation des contrats de déneigement.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût pour chacun des contrats a été majoré pour compenser l'augmentation de l'IPC (évalué à 1,5 %) et pour couvrir, en termes de précipitations, approximativement 75 % des hivers (majoration de 21,5 %), comme cela est fait dans toutes les demandes de prolongation de contrats.

Le montant total demandé pour chacun des contrats est présenté dans le tableau suivant. Le détail des calculs peut être consulté en pièce jointe.

Secteur	Adjudicataire	Montant (taxes incluses)
SLE-03	Déneigement Fontaine Gadbois inc.	760 748,44 \$
SLE-04	Groupe TMD inc.	845 807,92 \$
SLE-05	R. Racicot Ltée	854 277,04 \$
SLE-06	Groupe TMD inc.	827 396,77 \$
SLE-07	Les Excavations Payette inc.	706 251,45 \$
SLE-08	Les Excavations Payette inc.	987 426,43 \$
<b>TOTAL</b>		<b>4 981 908,05 \$</b>

Les crédits prévus pour les contrats de déneigement sont prévus au budget du Service de la concertation des arrondissements.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Non applicable

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le refus de prolonger les contrats entraînera le lancement d'un appel d'offres.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Non applicable

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Début de la prolongation des contrats : 1er novembre 2017.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Daniel BOUGIE)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Daniel FLEURY, Saint-Léonard

Lecture :

Daniel FLEURY, 27 février 2017

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Valérie MATTEAU  
Conseillère en planification

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2017-02-13

Richard ACHILLE  
Chef de section harmonisation des activités  
de déneigement

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

André HAMEL  
Directeur travaux publics

**Approuvé le :** 2017-02-13

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Guylaine BRISSON  
Directrice

**Approuvé le :** 2017-02-13

CE : 20.005  
2017/03/15 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS





**Dossier # : 1173997001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , Ressources matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure une entente-cadre de gré à gré, d'une période de 36 mois, avec la firme M.D. Charlton Co. Ltd., pour l'acquisition et fourniture d'armes à impulsion électrique de marque Taser X2, cartouches, batteries, cibles et câbles de téléchargement pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une somme maximale de 686 621.31 \$, taxes incluses (fournisseur unique).

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre de gré à gré, d'une période de 36 mois, avec la firme M.D. Charlton Co. Ltd., pour l'acquisition et fourniture de Taser X2, cartouches, batteries, cibles et câbles de téléchargement pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une somme maximale de 686 621.31 \$, taxes incluses (fournisseur unique).
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2017-03-06 10:27

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1173997001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , Ressources matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure une entente-cadre de gré à gré, d'une période de 36 mois, avec la firme M.D. Charlton Co. Ltd., pour l'acquisition et fourniture d'armes à impulsion électrique de marque Taser X2, cartouches, batteries, cibles et câbles de téléchargement pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une somme maximale de 686 621.31 \$, taxes incluses (fournisseur unique).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Avant de lancer un appel d'offres, le Service de l'approvisionnement a effectué une étude du marché pour l'acquisition et la fourniture d'armes à impulsion électrique (AIE) de marque Taser X2, cartouches, batteries, cibles et câbles de téléchargement réservés à l'usage exclusif du personnel policier du Service de Police de la Ville de Montréal (SPVM). Le rapport de l'étude indique que la firme M.D. Charlton Co. Ltd. a l'exclusivité sur le territoire du Canada. De ce fait, une négociation de gré à gré a été entreprise, afin de constituer la première entente-cadre permanente pour l'acquisition de ces articles.

Le 8 décembre 2016 un cahier des charges a été transmis à la firme M.D. Charlton Co. Ltd. pour l'informer du besoin du SPVM et des conditions à respecter. Le 15 décembre 2016, la firme M.D. Charlton Co. Ltd. déposait une offre de service portant le numéro 16-15684 en lien avec l'acquisition et la fourniture de AIE de marque Taser X2, cartouches, batteries, cibles et câbles de téléchargement réservés à l'usage exclusif du personnel policier du SPVM.

La période de validité de l'offre de service 16-15684 est de cent quatre-vingts (180) jours civils suivant la date d'ouverture de la soumission, soit le 15 décembre 2016. La date limite de validité est donc le 13 juin 2017.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Ne s'applique pas.

## **DESCRIPTION**

Le but du présent dossier décisionnel est de conclure une entente-cadre, pour une période de 36 mois avec la firme M.D. Charlton Co. Ltd. à la suite de la négociation de l'offre de service numéro 16-15684, pour l'acquisition et la fourniture de AIE de marque Taser X2, cartouches, batteries, cibles et câbles de téléchargement correspondant au modèle actuellement utilisé au SPVM.

### **Année 2017 :**

- Article 1 : Taser X2, arme impulsion électrique (AIE) de couleur noire semi-automatique
- Article 2 : Taser X2, arme implusion électrique (AIE) de couleur jaune semi-automatique
- Article 3 : Cartouche standard de service X2/X3, 25"
- Article 4 : Cartouche de simulation bleue smart X2/X3, 25"
- Article 5 : Batteries TPPM 22012
- Article 6 : Cibles Taser
- Article 7 : Cartouche simulation inerte X2/X3, 25"
- Article 8 : Câble de téléchargement 22013

Pour une somme maximale de 281 310.05 \$, taxes incluses.

### **Année 2018 :**

- Article 1 : Taser X2, arme impulsion électrique (AIE)
- Article 2 : Cartouche standard de service X2/X3, 25"
- Article 3 : Cartouche de simulation bleue smart X2/X3, 25"
- Article 4 : Batteries TPPM 22012
- Article 5 : Cibles Taser
- Article 6 : Cartouche simulation inerte X2/X3, 25"
- Article 7 : Câble de téléchargement 22013

Pour une somme maximale de 197 457.89 \$, taxes incluses.

### **Année 2019 :**

- Article 1 : Taser X2, arme impulsion électrique (AIE)
- Article 2 : Cartouche standard de service X2/X3, 25"
- Article 3 : Cartouche de simulation bleue smart X2/X3, 25"
- Article 4 : Batteries TPPM 22012
- Article 5 : Cibles Taser
- Article 6 : Cartouche simulation inerte X2/X3, 25"
- Article 7 : Câble de téléchargement 22013

Pour une somme maximale de 207 853.37 \$, taxes incluses.

## **JUSTIFICATION**

L'acquisition de l'AIE fait suite à des recommandations de coroners respectivement en 2012 et 2016 visant la disponibilité de l'AIE pour les policiers en auto-patrouille, et ce, à la suite d'une intervention policière qui s'est déroulée le 7 juin 2011.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le budget nécessaire à ce dossier soit, une somme de 686 621.31 \$, taxes incluses est prévu au SPVM. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Risque opérationnel à ne pouvoir utiliser l'équipement présent faute de cartouches et accessoires requis dans le cadre des activités journalières.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Comité exécutif : 15 mars 2017

Conseil municipal : 27 mars 2017

Conseil d'agglomération : 30 mars 2017

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Badre Eddine SAKHI)

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jocelyne GUAY)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Yves LAROCQUE  
commandant police

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-02-14

Érik VINCENT  
Chef de division

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Claude BUSSIÈRES  
Directeur adjoint  
Direction des services corporatifs

**Approuvé le :** 2017-03-03

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Philippe PICHET  
Directeur

**Approuvé le :** 2017-03-06



**Dossier # : 1175035002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure , Division Plateformes et automatisation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de gré à gré à IBM Canada Ltée (fournisseur unique) pour l'acquisition mensuelle de droits d'utilisation des logiciels pour l'ordinateur central consolidé, pour une période maximale d'un an, soit du 1er mai 2017 au 30 avril 2018, pour une somme maximale de 773 034,26 \$, taxes incluses

Il est recommandé :

1. d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à IBM Canada Ltée (fournisseur unique) pour l'acquisition mensuelle de droits d'utilisation des logiciels pour l'ordinateur central consolidé, pour une période maximale d'un an, soit du 1er mai 2017 au 30 avril 2018, aux prix de sa soumission, soit une somme maximale de 773 034,26 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 7 février 2017 et au tableau de prix reçus et joint au dossier;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 50,2 % par l'agglomération, pour un montant de 388 063,20 \$.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2017-02-25 09:32

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1175035002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure , Division Plateformes et automatisation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de gré à gré à IBM Canada Ltée (fournisseur unique) pour l'acquisition mensuelle de droits d'utilisation des logiciels pour l'ordinateur central consolidé, pour une période maximale d'un an, soit du 1er mai 2017 au 30 avril 2018, pour une somme maximale de 773 034,26 \$, taxes incluses

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Service des technologies de l'information (TI) opère un ordinateur central consolidé, communément appelé «Mainframe», pour les besoins de la Ville de Montréal (Ville) et du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM). Cet ordinateur central est exploité avec un système d'exploitation et des logiciels d'IBM Canada Ltée (IBM) qui permettent d'opérer plusieurs applications corporatives et de sécurité publique.

Le système d'exploitation et les logiciels IBM sont essentiels au fonctionnement de l'ordinateur central et IBM demeure la seule firme en mesure de les offrir.

Pour assurer la continuité opérationnelle de ces applications, le présent dossier vise à octroyer un contrat de gré à gré à IBM Canada Ltée pour l'acquisition mensuelle de droits d'utilisation des logiciels pour l'ordinateur central, pour une période maximale d'un an, soit du 1er mai 2017 au 30 avril 2018 et autoriser en conséquence une dépense maximale de 773 034,26 \$, taxes incluses.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG16 0127 - 25 février 2016 - Accorder un contrat de gré à gré à IBM Canada Ltée (fournisseur unique) pour l'acquisition mensuelle de droits d'utilisation des logiciels pour l'ordinateur central consolidé, pour une période maximale d'un an, soit du 1er mai 2016 au 30 avril 2017, pour une somme maximale de 739 636,41\$, taxes incluses

CG15 0229 - 30 avril 2015 - Accorder un contrat de gré à gré à IBM Canada Ltée pour l'acquisition mensuelle de droits d'utilisation des logiciels pour l'ordinateur central consolidé, pour une période maximale d'un an, soit du 1er mai 2015 au 30 avril 2016, pour une somme maximale de 715 010,95 \$, taxes incluses (fournisseur unique)

CG14 0140 - 27 mars 2014 - Accorder un contrat de gré à gré à IBM Canada Ltée pour l'acquisition mensuelle de droits d'utilisation des logiciels pour l'ordinateur central consolidé, pour une période maximale d'un an, pour une somme maximale de 680 685,11 \$, taxes

incluses

CG13 0115 - 25 avril 2013 - Accorder un contrat de gré à gré à IBM Canada Ltée, pour l'acquisition mensuelle de droits d'utilisation des logiciels pour l'ordinateur central consolidé, pour une période maximale d'un an, pour une somme maximale de 718 058,43 \$, taxes incluses

## **DESCRIPTION**

Une trentaine de systèmes et applications sont opérés sur la plate-forme de l'ordinateur central et nécessitent le renouvellement des logiciels, selon les modalités du contrat d'utilisation mensuelle (MLC: Monthly License Charge), dont principalement:

- Le bottin téléphonique utilisé par tous les employés;
- Le système de gestion des activités administratives décentralisées (GAAD) utilisé par plus de 5000 policiers du SPVM;
- Le système intégré de gestion des effectifs policiers (SIGEP) utilisé par plus de 5000 employés;
- Le système de convocation à la cour utilisé par plus de 5000 policiers;
- Le système de taxation (OASIS) utilisé par 1250 employés;
- Le registre des postes utilisé par 1053 employés;
- Le système de traitement des offenses pénales (STOP+) utilisé par 949 employés;
- Le système de gestion de la cour municipale (GESCOUR) utilisé par 934 employés.

L'entente d'utilisation des logiciels IBM est nécessaire pour :

- être autorisé à utiliser les logiciels IBM installés sur l'ordinateur central;
- obtenir le support de spécialistes techniques d'IBM 24 heures par jour et 365 jours par année avec un niveau de service variable selon l'urgence de l'incident pour la Ville sur les versions supportées;
- accéder à la banque de connaissances techniques IBM;
- obtenir les correctifs et évolutions des logiciels, IBM étant le propriétaire exclusif;
- obtenir des analyses personnalisées des logiciels installés sur l'ordinateur central, incluant un rapport de recommandations afin de maximiser l'utilisation des logiciels.

## **JUSTIFICATION**

IBM détient tous les droits liés aux logiciels IBM de l'ordinateur central et ceux-ci sont indispensables pour permettre l'exploitation de l'ordinateur central et, par conséquent, de nombreux systèmes informatiques de la Ville en dépendent. Pour assurer la compatibilité avec les systèmes existants et maintenir l'opération de l'ordinateur central, un contrat de gré à gré est requis avec IBM, qui est l'unique fournisseur.

La Ville peut octroyer, de gré à gré à IBM Canada Ltée, le contrat qui fait l'objet du présent sommaire décisionnel, puisqu'il s'agit d'un contrat dont l'objet découle de l'utilisation d'un logiciel et vise la protection de droits exclusifs tels que les licences exclusives, conformément à l'article 573.3 (6) b) de la Loi sur les cités et villes.

Tableau comparatif des années antérieures:



Périodes	Montants (Taxes incluses)	Écart \$	Écart %
2013-2014	718 058,43 \$	N/A	N/A
2014-2015	680 685,11 \$	(37 373,32) \$	-5,2 %
2015-2016	715 010,95 \$	34 325,84 \$	5,0 %
2016-2017	739 636,41 \$	24 625,46 \$	3,4 %
2017-2018	773 034,26 \$	33 397,85 \$	4,5 %

La diminution de 5,2 % qui a eu lieu entre la période 2013-2014 et la période 2014-2015 était le résultat du retrait d'un item n'étant plus utilisé par la Ville.

Les augmentations annuelles des prix diffusés par IBM pour la période 2015-2018 sont directement reliées à la fluctuation du dollar canadien. IBM maintient des prix égaux à un niveau national, qui sont les prix qui s'appliquent la Ville.

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense, d'un montant maximal de 773 034,26 \$, taxes incluses (705 883,32 \$ net de taxes) répartie sur une période d'un an et payable mensuellement, sera imputée au budget de fonctionnement 2017 et 2018 du Service des TI, pour la période du 1er mai 2017 au 30 avril 2018.

Le tableau suivant représente une estimation des coûts annuels des logiciels IBM, basée sur une utilisation potentielle maximale, pour la durée de ce contrat :

	2017	2018	Total
Montants estimés pour l'utilisation des logiciels IBM (Taxes incluses)	508 575,17 \$	264 459,09 \$	773 034,26 \$

Pour plus de détails concernant la soumission mensuelle des coûts des logiciels IBM ainsi que les coûts annuels 2017 et 2018, se référer aux pièces jointes du présent sommaire.

Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale imputée au budget d'agglomération.

### DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

### IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les logiciels décrits dans ce sommaire sont requis pour opérer l'ordinateur central et pour continuer d'offrir le service aux utilisateurs des applications corporatives de la Ville et du SPVM.

### OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

### CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le calendrier des étapes subséquentes se résume comme suit :

- Présentation du dossier au CE : 15 mars 2017;

- Présentation du dossier au CM : 27 mars 2017;
- Présentation du dossier au CG : 30 mars 2017.
- Octroi du contrat : 1 mai 2017

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Abdelhak BABASACI  
Conseiller en analyse et contrôle de gestion

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-02-16

Philippe COUVAS  
Chef de division infrastructure - Centre  
d'expertise plateformes et infrastructures

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Martin PAGÉ  
Directeur par intérim - Centre d'expertise  
plateformes & infrastructures

**Approuvé le :** 2017-02-16

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Sylvain PERRAS  
Directeur du service des technologies de  
l'information

**Approuvé le :** 2017-02-23



**Dossier # : 1173438001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Mario Cournoyer Inspection inc. Fasrs "Protection Incendie MCI", pour les travaux d'inspection et d'entretien des systèmes d'alarme et de protection incendie pour une période de trente-six mois, et une somme maximale de 456 756.99 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15645 - 3 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1- d'autoriser une dépense de 456 756,99 \$, taxes incluses, pour les travaux d'inspection des systèmes d'alarme et de protection incendie pour une période de trois (3) ans à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte;

2- d'accorder à Mario Cournoyer Inspection inc. Fasrs "Protection incendie MCI" plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux d'inspection des systèmes d'alarme et de protection incendie, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 456 756.99 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15645;

3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2017-02-27 12:02

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1173438001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Mario Cournoyer Inspection inc. Fasrs "Protection Incendie MCI", pour les travaux d'inspection et d'entretien des systèmes d'alarme et de protection incendie pour une période de trente-six mois, et une somme maximale de 456 756.99 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15645 - 3 soumissionnaires.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Direction de l'épuration des eaux usées est responsable de plusieurs systèmes d'alarme et de protection incendie servant à maintenir l'intégrité et la sécurité de ses installations. L'inventaire des différents systèmes de protection incendie est réparti dans 15 bâtiments de la Station d'épuration et dans 64 sites différents sur le réseau des intercepteurs et collecteurs.

Le présent contrat d'une durée de trois ans permettra la réalisation d'inspections, de mises à l'essai et l'entretien des systèmes d'alarme et de protection incendie de la Station d'épuration des eaux usées ainsi que des édicules et stations de pompage des intercepteurs nord et sud, selon des fréquences respectant les différentes normes de référence dans le secteur de la protection incendie.

Un appel d'offres public a été lancé le 5 décembre 2016 et publié sur le site SEAO et dans le journal Le Devoir. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 16 janvier 2017 (41 jours). La validité des soumissions est de 180 jours. Six addenda ont été émis:

- Addenda no. 1 daté du 12 décembre: report de la date d'ouverture au 9 janvier 2017;
- Addenda no. 2 daté du 21 décembre: réponses aux questions des soumissionnaires;
- Addenda no. 3 daté du 22 décembre: report de la date d'ouverture au 16 janvier 2017;
- Addenda no. 4 daté du 4 janvier: réponses aux questions des soumissionnaires;
- Addenda no. 5 daté du 9 janvier: réponses aux questions des soumissionnaires;

- Addenda no. 6 daté du 10 janvier: réponses aux questions des soumissionnaires.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE14 0175 - 12 février 2014 - accorder à Guard-X inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat d'une durée de trois ans pour les travaux d'inspection des systèmes d'alarme et de protection incendie, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 441 090,03 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1862-AE;

CE11 1103 - 3 août 2011 - autoriser une dépense additionnelle de 64 565 \$, taxes incluses, pour la fourniture de la main-d'oeuvre spécialisée pour les travaux d'inspection et d'entretien des systèmes d'alarme et de protection incendie dans les bâtiments de la Direction de l'épuration des eaux usées, dans le cadre du contrat accordé à Marco Cournoyer Inspection inc, fasrs Protection Incendie MCI inc. (CE10 1168), majorant ainsi le montant total du contrat de 322 828,71 \$ à 387 393,71 \$, taxes incluses;

CE10 1168 - 4 août 2010 - accorder à Marco Cournoyer Inspection inc., fasrs Protection Incendie MCI inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de la main d'œuvre spécialisée pour les travaux d'inspection et d'entretien des systèmes d'alarme et de protection incendie dans les bâtiments de la Direction de l'épuration de eaux usées, pour une durée de 3 ans, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 322 828,71 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1821-AE.

## **DESCRIPTION**

Ce contrat inclut l'inspection, les essais et l'entretien :

- des pompes incendies;
- des systèmes à brume;
- des systèmes de gicleurs;
- des systèmes au halon;
- des systèmes d'alarme-incendie;
- des détecteurs de fumée;
- des extincteurs portatifs;
- du système Novec;
- du système à mousse.

Il prévoit également les réparations et les remplacements d'équipements défectueux ou vétustes ainsi que la fourniture du personnel spécialisé pour répondre aux appels de service.

Le montant prévu pour les contingences au contrat est de 15 % et sera affecté pour des travaux supplémentaires, si requis.

## **JUSTIFICATION**

Ce contrat permettra :

- d'assurer la conformité des différents systèmes de protection incendie aux normes;
- de maintenir pleinement opérationnels les systèmes de protection pour éviter ou minimiser les impacts causés par un incendie;
- d'assurer la sécurité du personnel;
- d'effectuer les inspections et l'entretien périodique par du personnel qualifié.

Cinq entreprises se sont procuré les documents d'appels d'offres et trois ont déposé une soumission. Les deux autres se sont désisté, soit parce que leur cahier de commandes était complet ou parce que leurs prix n'étaient pas compétitifs .

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Contingences	Total
Marco Cournoyer Inspection inc. Fasrs "Protection incendie MCI"	397 179,99 \$	59 577,00 \$	456 756,99 \$*
Guard-X inc.	485 506,34 \$	72 825,95 \$	558 332,29 \$
Protection incendie Viking inc.	638 714,87 \$	95 807,23 \$	734 522,10 \$
Dernière estimation réalisée	547 281,00 \$	96 579,00 \$	643 860,00\$
Coût moyen des soumissions conformes <i>((total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions))</i>			583 203,79 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			27,68 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			277 765.11 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			60,81%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			(187 103,01 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			-29,06 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			101 575,30 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			22,24%

\* Montant corrigé après vérification des calculs du bordereau de soumission (+44,96 \$).

Le montant total soumis par le plus bas soumissionnaire conforme est inférieur à l'estimation interne de 29,06 %. Les prix soumissionnés inférieurs à l'estimation interne, sont principalement les articles relatifs à l'inspection et l'entretien des systèmes d'alarme incendie (55%), de même que des systèmes au halon et à brume pour l'ensemble des bâtiments (26%). Ils représentent en tout 81 % de l'écart. Soulignons que, l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et la moyenne des soumissions est de 27,68%.

L'entreprise Protection incendie MCI n'avait pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers dans le cadre de cet appel d'offres. Cette entreprise ne détient pas actuellement une attestation de l'AMF.

Il est donc recommandé d'octroyer le contrat à la firme Marco Cournoyer Inspection inc. Fasrs "Protection incendie MCI" au prix de sa soumission, soit 456 756,99 \$, taxes incluses.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense est prévue au budget de fonctionnement 2017 de la Direction de l'épuration des eaux usées du Service de l'eau et sera priorisée lors de la confection des budgets 2018 à 2020.

Les crédits requis pour l'octroi de ce contrat sont de 456 756,99 \$, taxes incluses. Cette dépense représente un coût net pour l'agglomération de 417 080,01 \$ lorsque diminuée de la ristourne fédérale (100 %) et de la ristourne provinciale (62,8 %).

La dépense sera imputée comme suit :

**Division :** Entretien

**Objet de dépenses :** Entretien et réparation - immeubles et terrains / sécurité

La répartition annuelle des coûts du contrat est la suivante :

	<u>2017</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>	<u>2020</u>	<u>Total</u>
Avant taxes	110 351.85 \$	132 422.07 \$	132 422.08 \$	22 070.35 \$	397 266.35 \$
Taxes incluses	126 877.04 \$	152 252.28 \$	152 252.28 \$	25 375.39 \$	456 756.99 \$
Taxes nets - coûts pour l'agglomération	115 855.65 \$	139 026.62 \$	139 026.62 \$	23 171.11 \$	417 080.01 \$

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

En cas de mauvais fonctionnement d'un de ces systèmes, des dommages importants aux installations peuvent survenir entraînant un impact environnemental important.

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat: mars 2017

Fin du contrat: février 2020

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Dana Roxana RACASAN OANCEA)

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Stéphanie SIMONEAU)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Michel SHOONER  
Responsable approvisionnement et magasins

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-02-17

Michel VERREAULT  
Surintendant administration et soutien à  
l'exploitation

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Richard FONTAINE  
Directeur(trice) du traitement des eaux usees

**Approuvé le :** 2017-02-22

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Chantal MORISSETTE  
Directrice

**Approuvé le :** 2017-02-27





**Dossier # : 1174171001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des communications , Direction image de marque et stratégies numériques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Imprimerie Norecob Inc. au montant de 190 421, 60 \$ taxes incluses, pour l'impression des 3 éditions du magazine À nous Montréal en 2017 (appel d'offres public 17 - 15680 - 5 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1- d'accorder un contrat à IMprimerie Norecob Inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de douze (12) mois, le contrat pour la fourniture de services d'impression pour les trois (3) éditions du magazine À nous Montréal en 2017, aux prix unitaires de sa soumission, soit pour une somme approximative de 190 422 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15680 et au tableau des prix reçus ;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100% par le Service des communications de la Ville de Montréal.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2017-02-23 21:18

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1174171001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des communications , Direction image de marque et stratégies numériques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Imprimerie Norecob Inc. au montant de 190 421, 60 \$ taxes incluses, pour l'impression des 3 éditions du magazine À nous Montréal en 2017 (appel d'offres public 17 - 15680 - 5 soumissionnaires)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le magazine imprimé *À nous Montréal* a été publié pour la première fois en juin 2014, à une fréquence de trois numéros par année. La plus récente édition, celle de l'Hiver 2017, propose une grille graphique revampée, un format actualisé, un papier de type magazine et de nouvelles chroniques. L'édition Hiver 2017 est disponible depuis le 12 décembre 2016 avec un tirage de 175 000 copies (dont 25 000 en anglais). La distribution dans les 19 arrondissements couvre plus de 700 points de chute différents, allant des édifices municipaux (bibliothèques, maisons de la culture, bureaux Accès Montréal (BAM)) à des commerces de proximité (épiceries, pharmacies, centres commerciaux, centres culturels, etc.).

Le Service des Communications produira en 2017 trois éditions du magazine *À nous Montréal* (juin, septembre, décembre) et doit trouver un fournisseur pour l'imprimer en nombre suffisant, afin qu'il soit distribué dans les points de services municipaux les plus fréquentés (BAM, bibliothèques, maisons de la culture, centres sportifs, etc.) ainsi que dans des commerces de quartier ciblés selon leur achalandage.

*À nous Montréal*, un magazine multiplateforme produit par la Ville de Montréal, donne la parole à ceux et celles qui sont et font la ville. Leurs histoires sont inspirantes et témoignent de la richesse des activités, des sorties (culturelles, sportives, de loisirs, de plein air) et des services - de proximité ou spécialisés - qu'on trouve dans la métropole. Les objectifs d'*À nous Montréal* sont: d'alimenter la fierté des Montréalais pour leur ville et nourrir leur sentiment d'appartenance, d'encourager les Montréalais à profiter des activités offertes et à s'engager dans des initiatives locales, de transmettre les valeurs de Montréal (joie de vivre, solidarité, ouverture, respect des différences, etc.).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

AVIS SIMON, 24 novembre 2016 - Conclure avec **Imprimerie Solisco Inc.** une entente pour les services d'impression du magazine *À nous Montréal*, édition Hiver 2017 - Appel d'offres sur invitation 16-15720

(option 1, 2, 5, 6, 7, 8 :1 soumissionnaire; option 3 et 4 : 2 soumissionnaires -- 5 fournisseurs invités). Montant de l'entente : 61 241,43 \$ taxes incluses.

## DESCRIPTION

L'option retenue (option 3) prévoit l'impression de 3 numéros selon les termes suivants:

Début juin 2017:

250 000 en français et 50 000 en anglais

64 pages

Septembre 2017:

150 000 en français et 25 000 en anglais

48 pages

Fin décembre 2017:

150 000 en français et 25 000 en anglais

48 pages

Le papier retenu est le Liberty (Matte 90 M pour l'intérieur et Couvert 200 M).

## JUSTIFICATION

Cinq (5) soumissionnaires ont répondu à l'appel d'offres public pour le travail d'impression. Quatre (4) options (type de papier / quantités) étaient demandées. L'un des soumissionnaires a proposé deux soumissions pour chaque option. La Ville retient l'option 3.

L'analyse des échantillons de Imprimerie Norcob Inc. a mis en évidence que les matériaux et les dimensions des produits proposés sont conformes aux exigences requises par la Ville. Imprimerie Norcob est le plus bas soumissionnaire conforme.

Le contrat est d'une période de 12 mois à partir de la date de l'autorisation de l'octroi. Sur avis écrit de la Ville donné à l'adjudicataire au moins trente (30) jours calendrier avant la date présumée de fin du contrat, le présent contrat pourra être prolongé de douze (12) mois.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Imprimerie Solisco	230542,09		230542,09
Imprimerie Norecob Inc.	190421,60		190421,60
Imprimerie Transcontinental	215854,07		215854,07
Imprimerie FL Web -1	214195,55		214195,55
Imprimerie FL Web -2	221390,11		221390,11
Dernière estimation réalisée	319630,50		319630,50
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			214480,68 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			12,63
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			40120,49 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			21 %

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>	-129208,90 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>	-40,42 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>	23773,95 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	12,48 %

L'écart de prix de plus de dix pour cent s'explique par la volatilité des prix d'impression. Selon les disponibilités des presses, le prix du papier et la demande du marché en imprimerie des écarts importants peuvent être observés. Les débuts d'années sont habituellement des périodes creuses pour les imprimeurs dans le domaine des gros tirages.

Aucune attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) n'est requise dans le cadre de ce contrat.

Le soumissionnaire ne se trouve pas sur la liste des entreprises non admissibles du RENA. La vérification au Registre des entreprises du Québec confirme que les actionnaires et administrateurs ne figurent pas sur la liste des personnes devant être déclarées non conformes (LPNC) en vertu de l'article 2.2 de la Politique de gestion contractuelle.

Cet appel d'offres inclut les clauses traitant des dispositions générales visant à favoriser la transparence (prévention de la collusion et de la fraude).

Le présent dossier est conforme aux encadrements administratifs suivants :

- politique de gestion contractuelle;
- politique d'approvisionnement de la Ville;
- confidentialité des estimations des contrats.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'ouverture des soumissions avait lieu le 1er février 2017 à 10 h 30 au Service du Greffe. Le budget nécessaire à ce dossier soit, une somme de 190 421,60 \$ (taxes incluses) est prévu au budget de fonctionnement du Service des communications. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Imprimerie Norecob a une politique zéro déchet. De plus, l'entreprise procède au recyclage complet des matières premières utilisées (papiers, encre, plaques, etc.). Les boîtes sont constituées de fibres 100% recyclées et recyclables. Enfin, l'entreprise est en processus carbo neutre.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'édition de juin 2017 du magazine À nous Montréal devra être envoyée en impression dans la première semaine de juin. Par conséquent, l'octroi du contrat devra être fait au moins 8 semaines au préalable, soit au début avril, afin que les rouleaux de papier choisi soit commandé en quantité suffisante.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une opération de promotion du magazine A nous Montréal sera faite sur les réseaux sociaux.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

L'édition de juin du magazine À nous Montréal devra être envoyée en impression dans la première semaine de juin.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Dana Roxana RACASAN OANCEA)

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Alpha OKAKESEMA)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Stéphanie DE GRANDPRÉ  
Charge(e) de communication

#### **ENDOSSÉ PAR**

Louis BEAUCHAMP  
Directeur de service

Le : 2017-02-17

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Alain DG MARCOUX  
Directeur général

**Tél :** 514 872-5753

**Approuvé le :** 2017-02-17



**Dossier # : 1177227001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'Espace pour la vie , Jardin Botanique , Division de l'animation et des programmes publics
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à la Landscape Architecture CORP of China Shanghai Branch pour la fourniture de lanternes chinoises, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 115 100 \$, taxes incluses (si applicable), conformément à l'offre de service de cette firme en date du 13 février 2017.

Il est recommandé :

1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à la Landscape Architecture CORP. of China Shanghai Branch pour la fourniture de lanternes chinoises, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 115 100 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 13 février 2017;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par la Ville centre.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2017-02-21 17:44

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

\_\_\_\_\_  
Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177227001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'Espace pour la vie , Jardin Botanique , Division de l'animation et des programmes publics
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à la Landscape Architecture CORP of China Shanghai Branch pour la fourniture de lanternes chinoises, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 115 100 \$, taxes incluses (si applicable), conformément à l'offre de service de cette firme en date du 13 février 2017.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Jardin de Chine est l'un des joyaux du Jardin botanique de Montréal, contribuant sans aucun doute, notamment par son authenticité, à distinguer ce dernier à travers le monde. C'est au printemps 1990 qu'une centaine de conteneurs en provenance de Chine arrivent au Port de Montréal. Ils renferment tous les éléments pour la construction d'un jardin traditionnel chinois de type privé, inspiré de ceux construits au sud du Fleuve bleu sous les Ming (1368-1644). Ces conteneurs renferment des milliers de pièces en pierre et en bois, toutes façonnées par des sculpteurs et des ébénistes de Shanghai. En juin de la même année, une quarantaine d'artisans chinois sont sur place afin d'assembler ce casse-tête géant. Pendant qu'ils érigent les sept pavillons, les murs, les couvre-sols et les fresques, les horticulteurs du Jardin botanique plantent ça et là quelques 75 000 spécimens de végétaux en respectant minutieusement les règles d'art du jardin traditionnel chinois. C'est ainsi que le 20 juin 1991, l'un des plus spectaculaires jardins chinois hors d'Asie ouvrait ses portes à Montréal, soulignant les liens d'amitié désormais tissés serrés entre Montréal et sa ville jumelle chinoise, Shanghai.

Depuis 25 ans, le Jardin de Chine du Jardin botanique de Montréal organise *La Magie des lanternes* , intégré depuis 2012 à l'événement Jardins de lumière. Cet événement, lauréat de plusieurs prix, est devenu un incontournable de l'automne montréalais. Si la conception de la Magie des lanternes est confiée à une conceptrice artistique montréalaise, la fabrication des lanternes traditionnelles est effectuée à Suzhou, non loin de Shanghai. Le Jardin botanique respecte ainsi la fondamentale authenticité des lieux en confiant, depuis un quart de siècle, la fabrication des pièces à des artisans spécialisés dans la fabrication de lanternes traditionnelles. La conceptrice artistique prépare un cahier technique où est précisément dessinée chaque lanterne thématique et les dessins sont ensuite envoyés en Chine pour la réalisation des lanternes.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

- CM16 0336 - 21 mars 2016 : Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à la Landscape Architecture CORP. of China Shanghai Branch pour la fourniture de



lanternes chinoises, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 110 000 \$, taxes incluses. (# 1167227001)

- CE15 0043 - 14 janvier 2015 : Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à la Fondation Espace pour la vie pour la fourniture de lanternes chinoises fabriquées à proximité de Shanghai, en Chine, pour une somme maximale de 99 000 \$, taxes incluses. (# 1143815004)
- CE14 1035 - 25 juin 2014 - Accorder un contrat de gré à gré à la Fondation Espace pour la vie pour la fourniture de lanternes chinoises fabriquées à Shanghai pour une somme maximale de 95 000 \$, taxes incluses. (# 1143815002)

## **DESCRIPTION**

Depuis 2014, Espace pour la vie a choisi de développer sa programmation autour d'une thématique annuelle commune. Après le thème de la lenteur en 2014, celui de la lumière en 2015 et celui de la relation enfants-nature en 2016, le fil conducteur qui reliera les 4 institutions en 2017 porte sur la célébration des bienfaits de la nature: la nature qui nourrit, la nature qui inspire, la nature qui fait du bien. Les trois cultures représentées au Jardin botanique offrent toutes une lunette, un regard singulier sur la nature. À travers ce regard différent, le visiteur est amené à revisiter son propre lien avec certains éléments de la nature et à s'en inspirer.

Construite à partir de ce que la nature a à offrir, la civilisation chinoise est née aux abords du fleuve Jaune, là où la nature était d'abord nourricière, mais surtout source inépuisable d'inspiration. Tout un système de pensée s'est articulé autour de cette perception de l'Univers, où la nature est une entité complexe composée d'éléments constamment en mouvement et en interaction les uns avec les autres. Les systèmes de correspondances entre ces éléments assurent son équilibre, notion centrale sans laquelle rien n'est possible. Au Jardin de Chine, la 25e édition des lanternes illuminées explore la perception chinoise de l'Univers et de la nature à travers la lunette des cinq éléments (eau, terre, feu, bois et métal). Au cœur de cette théorie se trouve l'eau. Source de toute chose, l'eau est l'élément qui unit les quatre autres. Elle est intelligence, sagesse, douceur et souplesse. L'eau est également associée au dragon, créature mythique vivant au fond des océans et au cœur des nuages. À la fois bénéfique et dangereux, il est craint des Chinois pour sa colère, mais on espère aussi son aide pour faire venir la pluie nécessaire aux récoltes. Plusieurs lanternes représenteront le dragon d'eau en 2017, dont une de très grande taille, surgissant du Lac de rêve, célébrant une tradition deux fois millénaire.

Le cahier de commande des lanternes (dessins techniques) peut être consulté en pièce jointe.

## **JUSTIFICATION**

La Loi sur les cités et villes prévoit qu'une municipalité peut conclure de gré à gré un contrat dont l'objet est la fourniture de biens meubles ou de services reliés au domaine artistique et culturel. Le travail effectué par les artisans chinois, qui maîtrisent une technique et un savoir-faire uniques permettant de produire des lanternes dont l'authenticité s'intègre harmonieusement au Jardin de Chine du Jardin botanique de Montréal relève du domaine artistique.

Ces lanternes, de fabrication artisanale, sont réalisées par les équipes de la Shanghai Landscape Architecture CORP. of China Shanghai branch. La Ville de Montréal fait affaire avec cette compagnie depuis 1993 pour la réalisation de ses lanternes. Ces dernières continuent d'être produites en Chine compte tenu de l'expertise de longue date des artisans chinois, de l'authenticité et de la qualité du produit.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette dépense est estimée à 115 100 \$ canadien selon le taux en date du 13 février 2017. Toutefois, à la suite de l'adoption du dossier, le virement de crédits devra être effectué en utilisant le taux de change en vigueur au moment du paiement de la facture au fournisseur. Le budget nécessaire à ce dossier est prévu au service de l'Espace pour la vie. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur la cadre financier de la Ville.

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ce projet répond à plusieurs orientations du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise.

### 1. Assurer la qualité des milieux de vie résidentiels

L'événement Jardins de lumière est un incontournable pour les jeunes familles montréalaises, il fait désormais partie des attraits qui favorisent la rétention des familles dans la métropole.

### 2. Pratiquer une gestion responsable des ressources

Énergie : Depuis 2008, les ampoules des lanternes ont toutes été remplacées par des DEL, ce qui permet de faire des économies d'énergie considérables et une réutilisation des lumières d'année en année (durée de vie de 100 000 heures). L'utilisation des DEL contribue aussi à réduire les émissions de GES de la collectivité montréalaise  
Matières résiduelles : De nombreuses pièces récupérables provenant des éditions antérieures sont réutilisées dans les éditions successives.

### 3. Volet social

Cet événement contribue à faire connaître divers aspects méconnus de la culture chinoise dans la communauté montréalaise.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'événement Jardins de lumière est l'activité d'Espace pour la vie qui attire la plus grande fréquentation en seulement huit semaines. Cet événement a su fidéliser sa clientèle depuis plus de 20 ans. L'événement s'est classé Lauréat national 2009 dans la catégorie Or du Prix Astral Media : attractions touristiques 100 000 visiteurs ou plus de Tourisme Québec et a récolté plusieurs prix au cours de son histoire.

Fréquentation du Jardin botanique durant l'événement:

2011 : 239 285

2012 : 231 229

2013 : 480 000 (Mosaïcultures internationales de Montréal)

2014 : 236 127

2015 : 262 985

2016 : 296 000 (fréquentation record !)

Le fait de ne pas accorder de contrat mettrait en péril la tenue de l'événement de l'automne 2017 et hypothéquerait les fréquentations et revenus annuels d'Espace pour la vie.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Un plan de communication sera développé au cours de l'été pour la promotion de l'événement Jardins de lumière.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Arrivée des conteneurs de lanternes à Montréal Premières semaines de juin 2017  
Montage de l'événement Juillet-août 2017  
Inauguration officielle de l'événement 7 septembre 2017  
Fin de l'événement 31 octobre 2017

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à la Ville de Montréal.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Suzanne RODIER)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Émilie CADIEUX  
Agente culturelle

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-02-17

René PRONOVOST  
Directeur du Jardin botanique de Montréal

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Charles-Mathieu BRUNELLE  
Directeur

**Tél :** 514 872-1450  
**Approuvé le :** 2017-02-21



**Dossier # : 1174949001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des communications , Direction image de marque et stratégies numériques , Division création de contenu et production
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de gré à gré à Astral Média Affichage S.E.C. pour l'achat d'espace publicitaire dans le réseau de la Société de transport de Montréal pour les besoins de la Ville de Montréal - pour une somme maximale de 283 703 \$, taxes incluses (fournisseur exclusif).

Je recommande d'accorder un contrat de gré à gré à Astral Média Affichage S.E.C. pour l'achat d'espace publicitaire dans le réseau de la Société de transport de Montréal pour les besoins de la Ville de Montréal pour une somme maximale de 283 703 \$ taxes incluses (fournisseur exclusif).

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2017-03-01 19:57

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1174949001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des communications , Direction image de marque et stratégies numériques , Division création de contenu et production
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de gré à gré à Astral Média Affichage S.E.C. pour l'achat d'espace publicitaire dans le réseau de la Société de transport de Montréal pour les besoins de la Ville de Montréal - pour une somme maximale de 283 703 \$, taxes incluses (fournisseur exclusif).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Service des communications a le mandat d'informer et de faire la promotion de ses services et de ses produits auprès de ses différentes clientèles (citoyens, travailleurs, visiteurs ou touristes). L'un des moyens identifiés comme étant le plus efficace pour ce faire est l'affichage sur les écrans numériques intérieurs du réseau intérieur de la Société de transport de Montréal. La Ville de Montréal utilise ce réseau d'écrans depuis quelques années déjà. Considérant la fréquentation et le fait que la diffusion est en continu durant les heures d'ouverture, ce moyen a été identifié comme étant un placement publicitaire très efficace et utile en cas de mesures d'urgence (ex. pour les avis d'ébullition).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM16 0237 - 22 février 2016 - Accorder un contrat de gré à gré à Cogeco Métromédia pour l'achat d'espace publicitaire dans le réseau de la Société de transport de Montréal pour les besoins de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 280 263 \$, taxes incluses (fournisseur exclusif);

CM15 0169 – 24 février 2015 - Accorder un contrat de gré à gré à Cogeco Métromédia pour l'achat d'espace publicitaire dans le réseau de la Société de transport de Montréal pour les besoins du Service de l'Espace pour la vie, pour une somme maximale de 220 459,96 \$, taxes incluses (fournisseur exclusif);

CM14 0481 - 26 mai 2014 - Octroyer un contrat de gré à gré à Cogeco Métromédia pour l'achat d'espace publicitaire dans le réseau de la Société de Transport de Montréal pour les besoins du Service de l'Espace pour la vie, pour une somme maximale de 220 780,87 \$, taxes incluses (fournisseur exclusif);

CE CG08 0425 - 28 août 2008 - Conclure avec le Centre de services partagés du Québec une entente cadre d'une durée de 3 ans pour la fourniture de services de placement médias jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 6 000 000 \$, selon les termes et conditions formulés dans l'offre de services du CSPQ en date du 30 juin 2008. Autoriser, en conséquence, madame Colombe Cliche, directrice principale, à effectuer les dépenses requises dans le cadre des opérations de placement médias avec le CSPQ.

## **DESCRIPTION**

Diffusion quotidienne sur le réseau Métrovision de 50 panneaux d'introduction suivi d'une capsule d'information de 30 secondes pour terminer avec une publicité de 15 secondes. Le contrat est d'une durée de 52 semaines (diffusion 7 jours par semaine).

## **JUSTIFICATION**

Plus de 2 000 000 de personnes utilisent le métro à tous les jours. Ils passent en moyenne 47 minutes dans les trains et attendent 16 minutes sur les quais. Le réseau d'écrans numériques de Astral Média Affichage S.E.C. c'est 337 écrans dans 67 stations d'attente. Selon un sondage de Substances stratégiques, 91 % de ces usagers consultent les écrans lorsqu'ils attendent sur les quais.

Selon ce même sondage, 35 % des Montréalais se déplacent en métro et 73 % des gens se rendant au centre-ville sont des travailleurs. Comme la Ville doit informer sa population sur de nombreux sujets, les écrans intérieurs du réseau de la STM permettent de le faire facilement et efficacement.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le budget nécessaire à ce dossier soit, une somme maximale de 283 703 \$, taxes incluses est prévu au budget annuel du Service des communications. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale imputée au budget d'agglomération.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Aucune incidence.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

En négociant un contrat global annuel, la Ville bénéficie d'une valeur publicitaire beaucoup plus élevée que si elle achetait l'espace au mois. La valeur de ce contrat, s'il était négocié à la pièce serait de 669 614 \$ alors que le coût actuel est de 283 703 \$, soit une économie de 59 %.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Début du contrat prévu pour le 1er avril 2017.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Alpha OKAKESEMA)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Robert PARÉ  
Chef de division

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-02-20

Louis BEAUCHAMP  
Directeur de service

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Robert PARÉ  
Chef de division relation médias

**Approuvé le :** 2017-03-01

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Véronique LUSSIER  
Directrice - partenaires d'affaires en  
communication

**Approuvé le :** 2017-03-01



**Dossier # : 1176859002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Accessoires Outillage Limitée pour l'acquisition d'un balai de trottoir de type aspirateur d'une capacité nominale de 1m <sup>3</sup> pour une somme maximale de 103 069,34 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15682 (1 soumissionnaire)

Il est recommandé:

1. d'accorder à, Accessoires Outillage Limitée le contrat pour l'acquisition d'un balai de trottoir de type aspirateur pour une somme maximale de 103 069,34 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15682.
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par la Ville centre, pour un montant de 94 117 \$ (net de ristourne).

**Signé par** Benoit DAGENAIS **Le** 2017-02-27 09:42

**Signataire :**

Benoit DAGENAIS

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1176859002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Accessoires Outillage Limitée pour l'acquisition d'un balai de trottoir de type aspirateur d'une capacité nominale de 1m <sup>3</sup> pour une somme maximale de 103 069,34 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15682 (1 soumissionnaire)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre de sa planification d'achat annuelle, le Service du matériel roulant et des ateliers souhaite acquérir un balai de trottoir de type aspirateur pour les besoins de l'équipe des travaux publics de l'arrondissement de Ville-Marie.

Le balai sera utilisé dans le cadre des opérations quotidiennes de l'équipe pour le balayage des trottoirs, des rues piétonnières et des esplanades.

Pour acquérir le balai de trottoir, l'appel d'offres 16-15682 s'est tenu du 16 novembre au 7 décembre 2016. Le délai de réception des soumissions a été de 21 jours incluant les dates de publication et d'ouverture des soumissions. La période de validité des soumissions indiquée à l'appel d'offres était de 150 jours civils suivant la date fixée à l'ouverture de la soumission. Durant la période de sollicitation, aucun addenda n'a été émis.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Sans objet

**DESCRIPTION**

Ce dossier vise l'octroi d'un contrat à Accessoires Outillage Limitée au montant de 103 069,34 \$, taxes incluses, pour l'achat d'un balai de trottoir de type aspirateur d'une capacité nominale de 1m<sup>3</sup> tel que décrit au devis technique 53716A11. Le balai de marque et modèle Bucher, CityCat 100 sera sous garantie pour une période de 12 mois.

**JUSTIFICATION**

Le tableau ci-dessous présente les résultats de l'appel d'offres public 16-15682 pour lequel il y a eu un (1) soumissionnaire conforme.

<b>Firmes soumissionnaires conformes</b>	<b>Prix de base</b>	<b>Autre (préciser)</b>	<b>Total</b>
Accessoires Outillage Limitée	103 069,34 \$		103 069,34 \$

Estimation		149 467,50 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)		-46 398,16 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100		-31,04%

Le SMRA n'était pas en mesure d'estimer la dépense à partir d'achat antérieur puisque cet appareil est unique à la Ville. L'évaluation de la dépense au montant de 149 467,50 \$, taxes incluses, repose sur un prix budgétaire obtenu avant le lancement de l'appel d'offres. Le coût d'acquisition de l'appareil est moins élevé que le budget initialement prévu dû à la variation de la valeur de l'appareil sur le marché canadien. En effet, il est reconnu que sur le marché européen les fournisseurs *Tennant* et *Bucher* sont en concurrence et affichent des prix très similaires pour ce type d'appareil et c'est pourquoi nous avons sollicité un seul fournisseur (*Tennant*). Pour des raisons que nous ignorons, il semble que sur le marché nord-américain, l'appareil proposé par *Tennant* affiche un prix majoré comparativement à son concurrent *Bucher* qui semble conserver un prix constant indépendamment du marché.

Il y a eu deux (2) preneurs du cahier des charges et parmi eux, un seul a présenté une offre. La raison de non-dépôt du second fournisseur est la difficulté de réalisation de cet appareil qui comporte des pièces d'un distributeur auquel ce fournisseur n'était pas familier. Or, le fournisseur aurait préféré assoir sa réputation sur des appareils avec lequel il a plus d'expérience.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût maximal de ce contrat de 94 116.05 \$, taxes incluses, sera assumé comme suit : Un montant maximal de 94 117 \$ (net de ristourne) sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale (13-030) destiné aux achats de véhicules et leurs équipements (projet 68102). Cette dépense sera assumée à 100 % par la Ville centre.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Sans objet

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Des délais dans l'achat de cet appareil entraîneraient le recours à la location pour éviter des délais dans les opérations.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Sans objet

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Livraison: 90 à 150 jours suite à l'émission du bon de commande.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

A la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Geneviève FORTIN)

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mustapha CHBEL)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Geneviève MILOT  
Agente de recherche

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-02-21

Philippe SAINT-VIL  
c/d planification et soutien aux operations  
(mra)

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Claude SAVAGE  
Directeur

**Tél :** 514 872-1076  
**Approuvé le :** 2017-02-27



**Dossier # : 1170695001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	Plan stratégique de développement durable
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de collecte et transport de résidus de construction, rénovation, démolition et encombrants (CRD et encombrants) pour l'arrondissement Montréal-Nord à la firme : 9064-3032 Québec inc. (JR Services Sanitaires) pour une durée de 43 mois. Dépense totale de 562 055,29 \$ taxes incluses - Appel d'offres public # 17-15818 - 4 soumissionnaires.

**Il est recommandé :**

1. d'accorder à la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme pour l'arrondissement Montréal-Nord, pour une période de 43 mois, les services de collecte et transport de résidus de construction, rénovation, démolition et encombrants, au prix de sa soumission, soit pour la somme maximale indiquée, conformément aux documents de l'appel d'offres public N° 17-15818 et au tableau de prix reçus;

Firme	Arrondissement	Débutant le	Nombre de mois	Montant (taxes incluses)
<b>CRD et encombrants</b>				
<b>9064-3032 Québec Inc.</b>	<b>Montréal-Nord</b>	<b>31-03-2017</b>	<b>43</b>	<b>562 055 \$</b>
N.B. : Le contrat se termine le 31 octobre 2020				

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100% par la Ville centrale.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2017-03-01 10:37

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

\_\_\_\_\_  
Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1170695001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	Plan stratégique de développement durable
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de collecte et transport de résidus de construction, rénovation, démolition et encombrants (CRD et encombrants) pour l'arrondissement Montréal-Nord à la firme : 9064-3032 Québec inc. (JR Services Sanitaires) pour une durée de 43 mois. Dépense totale de 562 055,29 \$ taxes incluses - Appel d'offres public # 17-15818 - 4 soumissionnaires.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil municipal a prolongé jusqu'au 31 décembre 2018 l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM14 1126 afin de se déclarer compétent à l'égard de l'enlèvement, du transport et du dépôt des matières résiduelles. Ainsi, le Service de l'environnement est responsable de planifier les contrats de collecte et de transport des matières résiduelles auprès des citoyens dans les arrondissements de Montréal.

Dans ce cadre, à la demande de l'arrondissement Montréal-Nord et en accord avec le Service de l'Environnement un contrat additionnel permettant une augmentation des collectes des résidus de CRD et encombrants doit être octroyé, faisant passer le nombre de collectes de 18 à 53 annuellement (maximum annuel : 35 nouvelles collectes).

L'appel d'offres public N° 17-15818 a été lancé le 16 janvier 2017. Les soumissions ont été ouvertes le 1<sup>er</sup> février 2017.

L'appel d'offres a été publié dans le SEAO ainsi que le journal Le Devoir et les soumissionnaires ont eu 17 jours pour préparer leur dossier. Les soumissions ont un délai de validité de 180 jours calendrier.

Un (1) addenda a été produit, précisant les kilométrages des secteurs de collecte.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM16 1455 20 décembre 2216 Prolonger jusqu'au 31 décembre 2018 l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM14 1126 concernant les objets suivants dont :

- l'enlèvement, le transport et le dépôt de matières résiduelles.

**DESCRIPTION**

Sous la compétence du conseil municipal de la Ville de Montréal, le contrat de collecte et transport de résidus de CRD et encombrants pour l'arrondissement de Montréal-Nord permettra une mise à niveau des services de collecte afin de répondre adéquatement aux besoins de valorisation des matières résiduelles et de propreté.  
 La durée du contrat permettra d'arrimer ce dernier aux contrats de collecte et transport existants pour les autres matières. Le but est de permettre un appel d'offres pour l'ensemble des services de collecte et transport au sein d'un même arrondissement à l'échéance de ceux-ci.

Il y a eu 7 preneurs du cahier de charges et de ce nombre 4 entreprises ont déposé une soumission.

Les raisons de désistements des 3 firmes sont les suivantes : l'achat du cahier des charges à titre informatif seulement et le carnet de commandes des entreprises était plein pour les jours de collectes identifiés au devis.

L'entreprise ayant présenté l'offre conforme la plus basse étant un autre entrepreneur que celui qui offre déjà les 18 collectes (Entreprise Sanitaire F.A. Ltée), il y aura donc deux différentes entreprises pour desservir le territoire au cours de l'année.

## JUSTIFICATION

Les tableaux présentés dans l'intervention du Service de l'approvisionnement illustrent les résultats des analyses.

Les quatre (4) soumissions déposées sont conformes.

Ce dossier ne nécessite pas d'analyse par la Commission d'examen des contrats.

Voici le tableau normalisé :

<b>A/O 17-15818</b>	<b>CONTRAT - Collecte / transport - CRD</b>	
Contrat octroyé au plus bas soumissionnaire conforme		
<b>Soumissions conformes (sans indexation - taxes incluses)</b>	<b>Montréal-Nord</b>	
	<b>Collecte transport</b>	<b>Prix</b>
	9064-3032 Québec Inc. (JR Services Sanitaires)	562 055 \$
	Derichebourg Canada Environnement	990 104 \$
	Services Matrec Inc.	1 519 602 \$
	Entreprise Sanitaire F.A. Ltée	1 621 596 \$
Estimation des professionnels		973 004 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (total du coût des soumissions conformes reçues/nombre de soumissions)		1 173 339 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((Coût moyen des soumissions conformes-la plus basse)/la plus basse x 100)		109%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute - la plus basse)		1 059 541 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) (((la plus haute - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)		189%

Écart entre l'estimation des professionnels (\$) et la plus basse conforme (la plus basse conforme - estimation)	(410 949) \$
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) ((la plus basse - l'estimation) / estimation x 100)	-42,24%
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)	428 049 \$
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse x 100)	76%

À la lumière du tableau, on constate une différence du double entre la moyenne et la soumission la plus basse.

Le prix projeté par le Service de l'environnement se situe dans l'écart des prix reçus par les quatre firmes.

La tendance observée dans d'autres appels d'offres de collecte / transport depuis 2015 sous la compétence du conseil municipal se confirme encore ici, par un prix agressif d'un entrepreneur voulant s'assurer le contrat.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le contrat est d'une durée de 43 mois, soit du 31 mars 2017 au 31 octobre 2020. La somme requise pour financer le contrat s'élève à 562 055,29 \$ taxes incluses. La répartition du coût est présentée comme suit :

<b>Année</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>Total</b>
<b>Collecte CRD - taxes incluses</b>	<b>111 928,16 \$</b>	<b>158 320,58 \$</b>	<b>161 942,29 \$</b>	<b>129 864,26 \$</b>	<b>562 055,29 \$</b>

Pour plus de détail, voir la pièce jointe 'Aspect financier'.

Le coût par collecte à l'issue de cet appel d'offres est de 4 139,1\$ taxes incluses en 2017, ce qui représente un écart favorable de 2 844,03 \$ par rapport à celui du contrat en cours (6 983,13\$) à l'arrondissement Montréal-Nord.

Cette dépense sera imputée au budget de fonctionnement du Service de l'environnement au poste budgétaire des services techniques - collecte et transport arrondissement. Les crédits requis pour l'année 2017 sont prévus au budget de fonctionnement.

Elle sera entièrement assumée par la Ville centre.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Dans le cadre du Plan de développement durable 2016-2020, le présent dossier contribue à l'atteinte de la cible suivante: *Atteindre les objectifs gouvernementaux de valorisation des CRD (70 %)*. Il contribue de plus à l'action 7 des organisations partenaires de ce plan, soit de réduire et de valoriser les matières résiduelles.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les services offerts permettent à la Ville de s'acquitter de ses obligations de salubrités et d'atteintes des objectifs de détournement de l'enfouissement des matières résiduelles, édictées par le gouvernement.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

L'arrondissement concerné réalisera des communications de proximité afin d'informer, le cas échéant, les citoyens de l'augmentation de fréquence des collectes.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat : CM du 27 mars 2017

Début du contrat: 31 mars 2017

Fin du contrat : 31 octobre 2020

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Aicha ZAMPALEGRE)

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction (Laetitia DELTOUR)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

### **Parties prenantes**

Gilbert BÉDARD, Montréal-Nord

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alain LEDUC  
Conseiller en aménagement C/E

#### **ENDOSSÉ PAR**

Pierre GRAVEL  
Chef de division

Le : 2017-02-22

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Pierre GRAVEL



Désigner comme Directeur du Service de  
l'environnement - Délégation de pouvoirs - 23  
février 2017

**Tél :** 514 872-4404  
**Approuvé le :** 2017-03-01



**Dossier # : 1177487001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure avec la firme St-Germain Égouts et Aqueducs Inc., une entente-cadre collective pour la fourniture sur demande de pièces de béton pour aqueduc et égout, pour une période de trente-six (36) mois avec possibilité de prolongation de douze (12) mois pour un maximum de deux (2) prolongations. Appel d'offres public 16-15667, trois (3) soumissionnaires conformes. (Montant total estimé de l'entente: 931 745,90 \$, taxes incluses).

Il est recommandé au Conseil d'agglomération:

1. D'octroyer pour une période de trente-six (36) mois avec possibilité de prolongation de douze (12) mois pour un maximum de deux (2) prolongations, une entente-cadre collective avec la firme St-Germain Égouts et Aqueducs Inc. pour la fourniture sur demande de pièces de béton pour égouts et aqueducs.
2. D'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des Services, et ce, au rythme des besoins à combler.

**Signé par** Benoit DAGENAIS **Le** 2017-03-01 12:02

**Signataire :**

Benoit DAGENAIS

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177487001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure avec la firme St-Germain Égouts et Aqueducs Inc., une entente-cadre collective pour la fourniture sur demande de pièces de béton pour aqueduc et égout, pour une période de trente-six (36) mois avec possibilité de prolongation de douze (12) mois pour un maximum de deux (2) prolongations. Appel d'offres public 16-15667, trois (3) soumissionnaires conformes. (Montant total estimé de l'entente: 931 745,90 \$, taxes incluses).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le présent dossier a pour objet la conclusion d'une entente-cadre collective pour la fourniture sur demande de pièces de béton pour aqueduc et égout, pièces tenues en inventaire dans les différents magasins et dépôts de la Ville de Montréal. Par le biais de cette entente-cadre, ces pièces seront accessibles à l'ensemble des arrondissements et aux services corporatifs de la Ville. Ces pièces sont requises par les équipes d'entretien des travaux publics qui effectuent les travaux de réparation et de maintenance sur le réseau. Cette entente-cadre est mise à la disposition des unités d'affaires par le Service de l'approvisionnement depuis 2004 (CE04 0611 - 31 mars 2004). Le dernier appel d'offres public, 14-13623, a été lancé en 2014 et a été octroyé à l'entreprise St-Germain égouts et aqueducs inc. pour un montant de 495 516,67 \$, taxes incluses lors du CE14 1308 du 10 septembre 2014. La période de validité de l'entente-cadre était de trente (30) mois. Cet appel d'offres prévoyait une année de prolongation de douze (12) mois. Le Service de l'approvisionnement a recommandé de ne pas se prévaloir de l'option de prolongation car la demande de pièces hors entente a considérablement augmenté lors des trois (3) dernières années. Il a donc été décidé de soumettre un nouvel appel d'offres, afin d'y inclure ces pièces et d'obtenir des prix plus concurrentiels.

À un mois de l'échéance de l'entente actuelle, la consommation de cette dernière a atteint un montant de 550 624,70 \$, taxes incluses, soit environ 11,12 % de plus que le montant estimé initialement qui était de 495 516,67 \$, taxes incluses.

L'avis de l'appel d'offres 16-15667 a été publié le 14 décembre 2016 via le système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le quotidien Le Devoir. L'appel d'offres a été sur le marché pour une période de vingt-neuf (29) jours. L'ouverture des soumissions s'est déroulée le 23 janvier 2017. Selon les clauses administratives particulières incluses au

cahier des charges, la soumission est valide pendant les cent quatre-vingts (180) jours civils suivant la date fixée pour l'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 22 juillet 2017. Pour l'attribution de ce contrat, la Ville s'assure de la conformité de la soumission et octroie le contrat en entier au plus bas soumissionnaire conforme.

Quatre (4) addenda ont été émis afin de préciser certains aspects du cahier des charges :

- addenda 1 (6 janvier 2017) : correction de la durée du contrat dans le titre de l'appel d'offres et modification de la garantie d'exécution requise;
- addenda 2 (9 janvier 2017) : report de l'ouverture de l'appel d'offres au 16 janvier 2017. L'ouverture était initialement prévue au 11 janvier 2017;
- addenda 3 (12 janvier 2017) : modifications apportées au bordereau de soumission et report de l'ouverture de l'appel d'offres au 23 janvier 2017;
- addenda 4 (13 janvier 2017) : émission d'un bordereau de soumission numérique.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE14 1388 - 10 septembre 2014 - Conclure avec la firme St-Germain Égouts et Aqueducs inc. une entente-cadre pour une période de trente (30) mois avec une option de renouvellement de douze (12) mois pour la fourniture de pièces de béton pour aqueduc et égout - Appel d'offres public 14-13623- Montant total de 495 516,67 \$, taxes incluses - quatre (4) soumissionnaires

CG09 0337 - 27 août 2009 - Conclure avec la firme St-Germain Égouts et Aqueducs inc. une entente-cadre pour une période de soixante (60) mois pour la fourniture de pièces de béton pour aqueduc et égout - Appel d'offres public 09-11059 - Montant total de 1 103 992,67 \$, taxes incluses - deux (2) soumissionnaires

## **DESCRIPTION**

### Sur le plan qualitatif:

L'objet du présent appel d'offres est la conclusion d'une entente-cadre collective pour la fourniture sur demande de pièces de béton pour aqueduc et égout. Les pièces tenues en inventaire dans les différents magasins et dépôts de la Ville de Montréal seront accessibles à l'ensemble des arrondissements et des services corporatifs de la Ville. Ces pièces sont requises par les équipes d'entretien des travaux publics qui effectuent les travaux de réparation et de maintenance sur le réseau. Elles doivent respecter les normes du Bureau de normalisation du Québec (B.N.Q).

### Sur le plan quantitatif:

Le type de pièces et les quantités prévues sont basés sur les historiques de consommation selon l'entente-cadre et les ententes de gré à gré des trois (3) dernières années. Ces pièces représentent la majorité des pièces de l'entente.

Il est prévu que des pièces non identifiées actuellement soient demandées. Leur quantité est estimée à 3,08 % ce qui représente un montant de 28 743,75\$, taxes incluses du contrat total. Au moment de l'implantation du projet Maxim'eau en arrondissement, la visibilité de tous les inventaires permettra d'identifier des pièces achetées auparavant hors inventaire. Le réapprovisionnement de ces pièces pourra, dès lors, être fait via l'entente-cadre.

Le calcul des estimations a été basé sur les prix unitaires de l'entente actuelle affectés d'une inflation de 3,7 % qui a été déterminée en fonction de la variation de l'indice des prix des produits en béton (Statistique Canada - Tableau Cansim 329-0074) entre 2014 et 2017. Le tableau des estimations est disponible en pièce jointe.

Les quantités sont fournies à titre indicatif afin de présenter aux soumissionnaires un ordre de grandeur des besoins, mais n'engagent aucunement la Ville à acheter un minimum ou la totalité des pièces prévues.

Les particularités de l'appel d'offres:

Pour l'attribution de ce contrat, la Ville s'assure de la conformité de la soumission et octroie le contrat en entier, au plus bas soumissionnaire conforme. Par ailleurs, les soumissionnaires sont tenus, sous peine de rejet, de soumettre un prix pour tous les articles demandés.

Pour les pièces non identifiées actuellement, un taux d'escompte basé sur la dernière mise à jour des listes de prix des soumissionnaires a été demandé à ces derniers. Cette stratégie permet d'éviter toute surtarification injustifiée liée à la demande de pièces non négociées dans l'entente au cours des trois (3) prochaines années. Les soumissionnaires devaient joindre la dernière mise à jour de leur liste de prix avec leur soumission.

Une clause d'indexation des prix a été ajoutée aux documents d'appel d'offres. Sans cette clause, les soumissionnaires auraient pu ajouter une marge à leur prix pour se prémunir d'une éventuelle hausse du taux d'indexation. Cette marge aurait pu être plus importante que la hausse du taux d'indexation en lui-même.

Afin de respecter la matrice décisionnelle mise en place par le Service de l'approvisionnement pour les garanties de soumission et d'exécution, une garantie de soumission égale à deux pour cent (2 %) du montant total de la soumission, toutes taxes comprises, a été demandée au dépôt de la soumission.

**JUSTIFICATION**

Dans le cadre de l'appel d'offres, il y a eu trois (3) preneurs du cahier des charges et les trois (3) ont déposé une soumission, soit la totalité. L'entreprise St-Germain Égouts et Aqueducs inc. est le plus bas soumissionnaire conforme. Ses produits sont conformes aux normes du Bureau de normalisation du Québec (B.N.Q.), et aux exigences supplémentaires prévues au cahier des charges. L'attestation du B.N.Q. est disponible en annexe.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
St-Germain Égouts et Aqueducs inc.	931 745,90 \$		931 745,90 \$
Lécuyer et Fils ltée	1 174 088,25 \$		1 174 088,25 \$
Boisclair et Fils inc.	1 248 459,36 \$		1 248 459,36 \$
Dernière estimation réalisée (\$)			931 075,93 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			1 118 097,84 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			20,00 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			316 713,46 \$

Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>	33,99 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>	669,97 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>	+0,07 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>	242 342, 35 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	26,01 %

Avant d'entamer l'analyse proprement dite des soumissions, nous avons procédé aux vérifications d'usage liées à une éventuelle inscription de l'un des soumissionnaires sur l'une des listes qui nous obligerait à considérer le rejet ou la restriction de certaines des soumissions reçues.

Aucun des soumissionnaires dans ce dossier ne doit être déclaré non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle et n'est inscrit au Registre des entreprises non admissibles.

Le présent dossier d'appel d'offres ne requiert pas la présentation d'une attestation de l'Autorité des marchés financiers.

L'adjudicataire recommandé, par sa soumission, affirme s'être conformé en tout point à la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, la division de l'acquisition des biens et services en collaboration avec la division de la logistique a effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant à 931 075,93 \$, taxes incluses, pour les trente-six (36) mois de la durée du contrat.

Le plus bas soumissionnaire conforme, St-Germain Égouts et Aqueducs inc., a déposé une soumission au montant de 931 745,90 \$, taxes incluses. Le prix proposé est 0,07 % plus élevé que l'estimation initiale.

Comparativement à la précédente entente conclue en 2014, le prix moyen des pièces a connu une hausse de 3,5 %. Cette hausse est justifiée par l'inflation des prix des produits en béton, et plus particulièrement par l'augmentation du prix de la poudre de ciment, des adjuvants ainsi que du fer sur le marché mondial.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'absence d'une entente-cadre alourdirait le processus d'approvisionnement pour la fourniture de ces pièces en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économie de volume. De plus, en laissant les utilisateurs procéder à leurs propres achats, la sécurité du réseau pourrait être compromise (ex. : pièces ne répondant pas aux normes de la Ville ou à la réglementation en vigueur).

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une communication sera transmise aux utilisateurs internes par le biais d'un bulletin "Info-achats" afin de les informer de la conclusion de l'entente ainsi que des modalités d'achat convenues.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Séances visées : CE : 15 mars 2017; CM : 27 mars 2017; CG : 30 mars 2017;  
Début du contrat : 31 mars 2017;  
Fin du contrat : 1er avril 2020;  
Fin du contrat avec la prolongation possible : 1er avril 2021 (pour la première prolongation) et 1er avril 2022 (pour la seconde prolongation).

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Laetitia DELTOUR  
agent(e) d'approvisionnement niveau 2

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-02-22

Danielle CHAURET  
Chef de section ress.matérielles

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Benoit DAGENAIS  
Directeur général adjoint

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Benoit DAGENAIS  
Directeur général adjoint

**Approuvé le :** 2017-03-01

**Approuvé le :** 2017-03-01



**Dossier # : 1171009004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 4
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer un contrat à ASMI Fabrication inc. d'une valeur totale de 283 382,94 \$, taxes incluses pour la fourniture, la fabrication, la finition et la livraison de bollards de protection et leurs accessoires pour le Quartier des spectacles - Dépense totale de 295 703,94 \$, taxes incluses (contrat : 246 419,95 \$ + 36 962,99 \$ de contingences + 12 321 \$ d'incidences). Appel d'offres public 17-15278, 3 soumissions déposées, 3 soumissions conformes.

Il est recommandé:

1. d'autoriser une dépense de 295 703,94\$, taxes incluses, pour la fourniture, la fabrication, la finition et la livraison de bollards de protection et leurs accessoires pour les phases 3A et 3B (rue Sainte-Catherine) du Quartier des spectacles, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à ASMI Fabrication inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture, la fabrication, la finition et la livraison de bollards de protection et leurs accessoires pour les phases 3A et 3B (rue Sainte-Catherine) du Quartier des spectacles, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 283 382,94 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (17-15278);
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-03-03 11:59

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1171009004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 4
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer un contrat à ASMI Fabrication inc. d'une valeur totale de 283 382,94 \$, taxes incluses pour la fourniture, la fabrication, la finition et la livraison de bollards de protection et leurs accessoires pour le Quartier des spectacles - Dépense totale de 295 703,94 \$, taxes incluses (contrat : 246 419,95 \$ + 36 962,99 \$ de contingences + 12 321 \$ d'incidences). Appel d'offres public 17-15278, 3 soumissions déposées, 3 soumissions conformes.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre des travaux du Quartier des spectacles, un nouveau type de bollards de protection amovibles a été développé pour la rue Sainte-Catherine, et ce, à la suite d'activités de recherche et développement réalisés par ou sous la supervision de la firme d'ingénierie LX Sim (simulation d'ingénierie MEF, conception, test d'impact réel...). Ces bollards sont dits « fixes flexibles », car ils comportent un ressort à l'intérieur qui leur permet de revenir dans leur position initiale, et ce, après un impact avec un véhicule moteur à une vitesse maximale de 4,5 km / heure. Ces bollards sont destinés à être installés dans des « boîtiers ancrage » déjà installés sur le domaine public. En ce sens, ils constituent une bonification des équipements existants. Les bollards sont conçus de manière à être amovibles; ils seront retirés du domaine public lors d'événements publics (festivals et piétonnisation).

Cinq échantillons de bollards fixes flexibles ont déjà été produits par la Ville, en 2014, afin de valider le concept. Ces échantillons sont installés sur le trottoir Sud de la rue Sainte-Catherine entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Saint-Dominique. Les premiers échantillons installés sur le domaine public et qui ont fait l'objet d'un monitoring démontrent la robustesse du concept.

Un appel d'offres public d'acquisition de biens et services généraux pour les bollards de protection pour le Quartier des spectacles (no. 17-15278) a été lancé sur SEAO le 16 janvier 2017. Un avis public a été publié le même jour dans le quotidien Le Devoir ainsi que sur le site Internet de la Ville de Montréal. Deux addenda ont été produits pour cet appel d'offres. Le premier addenda, le 3 février 2017, visait à reporter la date d'ouverture des soumissions au 13 février 2017 et à apporter une précision quant au délai de livraison. Le deuxième addenda, le 7 février 2017, apportait des précisions quant au devis technique. L'ouverture publique des soumissions a eu lieu le 13 février 2017, ce qui a laissé un délai de 27 jours civils (excluant les jours de lancement et d'ouverture) aux soumissionnaires.

Le délai de validité de la soumission est de 120 jours calendrier suivant la date d'ouverture publique.

## Étapes à autoriser dans le présent dossier

	Date de début prévue	Date de fin prévue
<ul style="list-style-type: none"><li>Acquisition de bollards et de leurs accessoires de protection pour le Quartier des spectacles</li></ul>	mars 2017	<b>août 2017</b>

### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0061 - 28 janvier 2016 : Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 67 159 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public afin de poursuivre la réalisation du Quartier des spectacles.

CG09 0049 - 2 avril 2009: Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2009-2011, un règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 25 500 000,00 \$ pour le financement des travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public afin de poursuivre la création du Quartier des spectacles."

CM08 0515 - 16 juin 2008: Adopter le Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'y intégrer le Programme particulier d'urbanisme du secteur de la Place des Arts du Quartier des spectacles.

CG08 0038 - 31 janvier 2008: Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisation 2008-2010, un règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 108 000 000 \$ pour le financement des travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public afin de poursuivre la création du Quartier des spectacles."

### DESCRIPTION

L'adjudicataire devra fournir, fabriquer, effectuer la finition et livrer des bollards de protection et de leurs accessoires (plaques de supports, goupilles, outils et chariots de manutention) pour la protection des zones piétonnes le long de la rue Sainte-Catherine dans le cadre du projet du Quartier des spectacles, le tout selon les indications aux dessins (voir pièce jointe : 2016-11-04\_Bollards\_2D18.pdf) et les prescriptions fournies au devis. Deux types de bollards doivent être produits :

- un type « 24 pouces » : 37 unités
- un type « 42 pouces » : 152 unités

En plus des bollards, les accessoires suivants doivent également être produits :

- des chariots de manutention et d'entreposage de bollards (BFF-CM-1) : 9 unités;
- des plaques de support (BFF-24-1-1-1-1) : 189 unités;
- des dispositifs de verrouillage de bollards à être insérés dans les plaques de support (510-1B3-123-PAVE-01) : 189 unités;
- des outils pour goupilles de barrure (BFF-OG-1) : 6;
- des outils (clés) de fixation de bollards (BFF-CB-1) : 6.

L'ensemble des services de base sera rémunéré selon la méthode à forfait.

L'installation des bollards de protection et de leurs accessoires sera assumée par des tiers (Partenariat du Quartier des spetcalces, en collaboration l'Arrondissement de Ville-Marie).

## JUSTIFICATION

Quatre fournisseurs se sont procurés le cahier des charges sur SEAO et trois soumissions ont été déposées (75%). La principale raison du désistement du fournisseur n'ayant pas déposé de soumission est l'impossibilité de respecter les délais exigés. Les trois soumissionnaires sont les suivants :

- ASMI Fabrication inc.
- Tessier Récréo-Parc inc.
- Pallchantiers inc.

Firmes soumissionnaires	Prix de base (avant taxes)	Autre (préciser)	Total
ASMI Fabrication inc.	214 324,81 \$	s.o.	214 324,81 \$
Tessier Récréo-Parc inc.	234 924,00 \$	s.o.	234 924,00 \$
Pallchantiers inc.	541 873,16 \$	s.o.	541 873,16 \$
Dernière estimation réalisée	318 650,00 \$	s.o.	318 650,00 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			330 373,99 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			54,15%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			327 548,35 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			152,83%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			-104 325,19 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			-32,74%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			20 599,19 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			9,61%

L'adjudicataire ayant déposé la plus basse soumission conforme est :

ASMI Fabrication inc.  
1600, avenue de la Technologie  
Alma (QC) G8C 1M6

Au moment de la publication de l'appel d'offres sur SEAO, l'estimation de la valeur du

contrat réalisée était de 318 650,00 \$, avant taxes et contingences. La soumission retenue s'élève à 214 324,81 \$, avant taxes, ce qui représente une différence de 32,74 % en faveur de la Ville. Cette différence pourrait s'expliquer par la capacité de production de l'adjudicataire pour ce genre de pièces d'usinage de précision.

L'appel d'offres ne prévoyait pas de contingences au bordereau de prix, mais il est souhaitable qu'une somme de 32 148,72 \$ correspondant à 15% du montant total (avant taxes) de l'adjudicataire soit ajoutée au contrat à des fins de contingences. Les contingences se définissent par une ou des situations imprévues pouvant survenir à l'occasion de l'exécution d'un contrat, occasionnant un travail accessoire et nécessaire, effectué par le contractant, afin d'assurer la réalisation de l'objet du contrat tel qu'octroyé.

Enfin, une somme de 10 716 \$, avant taxes, correspondant à environ 5 % de la valeur du contrat accordé à ASMI Fabrication inc., est également incluse à la demande d'autorisation de dépense, afin de permettre diverses dépenses incidentes. Ces dépenses incidentes correspondent aux services exécutés par des tiers, notamment, pour des frais de contrôle de qualité des matériaux; des frais de laboratoire et d'analyse, des expertises particulières, etc. Cette somme n'est pas une contingence au contrat d'ASMI Fabrication inc. Les travaux incidents ne peuvent être exécutés qu'à la demande expresse de la Ville. Ils peuvent être réalisés par des unités administratives de la Ville ou par des entreprises externes autres qu'ASMI Fabrication inc.

Les validations requises à savoir que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) ont été faites en date du 21 février 2017.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total de ce contrat de 283 382,94\$ (taxes incluses) sera assumé comme suit : Un montant maximal de 270 017,11\$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence local # 16-063 «Travaux d'infrastructures, d'aménagement urbain, la construction d'immeubles, l'acquisition d'immeubles et l'achat d'équipements».

Cette dépense sera assumée à 100% par la ville centre.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ces bollards étant « fixes flexibles », ils auront une meilleure résistance aux impacts et ainsi une plus faible possibilité d'être endommagés.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le processus d'octroi de contrat à l'adjudicataire doit être complété dans les meilleurs délais de façon à ce que la livraison soit effectuée au plus tard en août 2017, soit à temps pour la clôture de la piétonnisation de la rue Sainte-Catherine. Le report d'une décision relative au processus d'octroi aurait des impacts négatifs significatifs, notamment eu égard au respect de l'échéancier du projet et des budgets.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Approbation du dossier par le Comité exécutif : 15 mars 2017.

Livraison des bollards de protection et accessoires : août 2017.

Installation, par des tiers, des bollards de protection et de leurs accessoires : septembre 2017.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Naceur AYARA)

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Naceur AYARA)

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ibtissam ABDELLAOUI)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

#### **Parties prenantes**

Stéphane RICCI, Service de la culture

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Catherine BERNARD-MONTPETIT  
conseiller(ere) en aménagement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-02-24

Pierre SAINTE-MARIE  
Chef de division

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Claude CARETTE  
Directeur

**Tél :** 514 872-6855  
**Approuvé le :** 2017-03-02

**Dossier # : 1176688001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division des grands parcs métropolitains , Bureau du CESM et Legs du 375e
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
<b>Projet :</b>	375e Anniversaire de Montréal Site patrimonial déclaré du Mont-Royal
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Québecor Média pour la mobilisation d'espace publicitaire, l'habillage d'abribus et l'utilisation du réseau numérique "Jeunes urbains", dans le cadre du projet Escalaes découvertes du mont Royal (lot 2B), pour une période de huit mois, pour une dépense maximale de 206 999,01 \$, taxes incluses. - Contrat de gré à gré (17-6998). - Fournisseur exclusif.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 206 999,01 \$, taxes incluses, pour la mobilisation d'espace publicitaire, l'habillage d'abribus et l'utilisation du réseau numérique "Jeunes urbains", dans le cadre du projet Escalades découvertes du mont Royal (lot 2B), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Québecor Média, fournisseur exclusif, pour une période de huit mois, pour les biens et services mentionnés ci-haut, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 199 999,01 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de services de cette entreprise en date du 23 février 2017 ;
3. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2017-03-02 11:24

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1176688001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division des grands parcs métropolitains , Bureau du CESH et Legs du 375e
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
<b>Projet :</b>	375e Anniversaire de Montréal Site patrimonial déclaré du Mont-Royal
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Québecor Média pour la mobilisation d'espace publicitaire, l'habillage d'abribus et l'utilisation du réseau numérique "Jeunes urbains", dans le cadre du projet Escales découvertes du mont Royal (lot 2B), pour une période de huit mois, pour une dépense maximale de 206 999,01 \$, taxes incluses. - Contrat de gré à gré (17-6998). - Fournisseur exclusif.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le projet Escales découvertes, désigné comme un legs du 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal, vise à améliorer l'accessibilité au Site patrimonial du Mont-Royal et aux différents lieux publics et institutionnels qui le composent, ainsi qu'à favoriser la découverte des richesses naturelles et culturelles de ce vaste territoire. Découlant du Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal, le but principal de ce projet est effectivement d'offrir aux promeneurs une découverte intuitive, sensorielle, singulière et renouvelée du Site patrimonial du Mont-Royal et de ses multiples joyaux, à partir d'une diversité de cheminements existants parcourant les trois sommets de la montagne et son entre-monts.

Les interventions prévues pour l'anniversaire de 2017 se divisent en trois volets complémentaires, eux-mêmes découpés en différents lots de travaux :

- Volet 1 : Découvertes sur la montagne (trois lots : 1A, 1B et 1C).
- Volet 2 : Marquage du chemin de la Côte-des-Neiges en tant que tracé fondateur (deux lots : 2A et 2B, en plus de l'oeuvre d'art mural).
- Volet 3 : Aménagement d'aires spécifiques (un seul lot : 3A).

Le présent sommaire concerne l'octroi d'un contrat pour la réalisation du lot 2B, lequel porte

sur l'utilisation d'espace publicitaire statique et numérique sur un certain nombre d'abribus, aux fins du projet Escales découvertes.

En tant que gestionnaire des abribus concernés et fournisseur exclusif de ces espaces publicitaires, ce contrat a été négocié de gré à gré avec Québecor Média.

Le projet Escales découvertes est inscrit dans l'Entente sur le développement culturel de Montréal pour 2016-2017, liant la Ville et le Ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ). Il devrait normalement l'être également dans l'Entente à venir pour 2017-2018.

Le tableau ci-après résume les étapes importantes passées, présentes et à venir dans le cadre de ce projet :

### Étapes déjà autorisées

	Coût	Date de début	Date de fin
Contrat de services professionnels pour la planification, la conception et la réalisation du projet Escales découvertes	670 850 \$	Octobre 2014	Décembre 2017
Contrat d'exécution de l'oeuvre d'art mural (liée au volet 2)	315 000 \$	Avril 2016	Août 2017
Contrat d'exécution de travaux pour le lot 1A (lié au volet 1)	3 523 368 \$	Juin 2016	Mai 2017
Contrat d'exécution de travaux pour le lot 3A (lié au volet 3)	970 653 \$	Août 2016	Mai 2017
Contrat d'exécution de travaux pour le lot 2A (lié au volet 2)	993 754 \$	Septembre 2016	Mai 2017

### Étapes à autoriser dans le présent dossier

	Date de début prévue	Date de fin prévue
Contrat de biens et services généraux pour le lot 2B (lié au volet 2)	Avril 2017	Janvier 2018

### Étapes à venir ultérieurement

	Date de début prévue	Date de fin prévue
Contrat d'exécution de travaux pour le lot 1B (lié au volet 1)	Juin 2017	Novembre 2017
Ententes entre la Ville et les quatre partenaires	Janvier 2016	Mai 2017

### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0489 - 25 août 2016 - Autoriser une dépense de 993 754,06 \$, taxes incluses, pour l'exécution des travaux du lot 2A du projet des Escales découvertes du mont Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant; accorder à Aménagement Côté Jardin inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 968 754,06 \$, taxes incluses, conformément aux

documents de l'appel d'offres public 16-6874.

CG14 0462 - 30 octobre 2014 - Autoriser une dépense de 670 850,38 \$, taxes incluses, pour les services professionnels requis à la préparation des plans et devis pour l'aménagement des Parcours découverte du mont Royal (legs du 375<sup>e</sup>); approuver un projet de convention par lequel Atelier Urban Soland inc. s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13799 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

CM13 0899 - 23 septembre 2013 - Déclaration pour faire du chemin de la Côte-des-Neiges un chemin patrimonial reconnu à l'occasion du 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal en 2017.

## **DESCRIPTION**

Le lot 2B, visé par le présent octroi de contrat, s'inscrit à l'intérieur du volet 2 du projet Escales découvertes, c'est-à-dire celui relatif à la mise en valeur du chemin de la Côte-des-Neiges en tant que tracé fondateur de Montréal. Faisant suite à une déclaration du conseil municipal à cet effet en septembre 2013, les différentes interventions développées dans le cadre de ce volet 2 visent notamment à évoquer l'évolution des paysages du chemin de la Côte-des-Neiges et à dévoiler aux Montréalais et aux touristes des pans de sa riche histoire. En complément à une série de pavoisements et de panneaux d'interprétation installés sur les lampadaires du chemin de la Côte-des-Neiges (lot 2A), il a été planifié d'utiliser les abribus existants comme des supports supplémentaires à l'iconographie historique retenue et aux explications associées. Les nombreux éléments historiques, paysagers et patrimoniaux révélés par les interventions du volet 2 sont regroupés en cinq grands thèmes : la montagne, le village, la culture maraîchère, l'héritage viaire et l'architecture. C'est la raison pour laquelle cinq abribus ont été sélectionnés; chacun de ceux-ci, par un habillage original des faces verticales, reflétera et exposera un de ces cinq thèmes, à partir de mai 2017 jusqu'à la fin de cette année de célébrations.

De plus, afin de promouvoir les différentes facettes du grand projet Escales découvertes, il a été possible d'ajouter à ce lot 2B l'utilisation du réseau numérique "Jeunes urbains", soit un regroupement de 25 abribus avec faces numériques, situés dans les arrondissements périphériques au mont Royal et au-delà. Environ une dizaine d'images et de messages seront diffusés en boucle sur ce réseau numérique, pendant 14 jours consécutifs à partir du lendemain de l'inauguration du projet.

Plus précisément, les biens et services inclus dans ce lot 2B sont les suivants :

### **1) Pour l'habillage des abribus :**

- Mobilisation des espaces publicitaires statiques, c'est-à-dire les trois faces transparentes et les deux faces publicitaires, pendant huit mois consécutifs, sur cinq abribus le long du chemin de la Côte-des-Neiges.
- Fourniture, impression et installation des pellicules de vinyle autocollantes sur les faces transparentes des cinq abribus, en conformité avec le concept d'habillage développé par la Ville.
- Fourniture, impression et installation des affiches sur les faces publicitaires des cinq abribus (intérieures et extérieures).
- Entretien et remplacement, au besoin, des pellicules et des affiches, pendant les huit mois concernés.

### **2) Pour la promotion du projet sur le réseau numérique « Jeunes urbains » :**

- Mobilisation d'espace publicitaire numérique sur les 25 abribus du réseau "Jeunes urbains" (faces extérieures), pour la diffusion de 2160 impressions par abribus à

chaque jour (correspondant à 12960 secondes), pour un total de 54 000 impressions par jour dans l'ensemble du réseau (correspondant à 324 000 secondes) et ce, pendant 14 jours consécutifs.

- Programmation de ces impressions à partir des images fournies par la Ville.

De façon générale, il est à noter que Québecor Média est responsable des abribus, de l'installation de toute forme de communication ou de publicité sur ceux-ci, ainsi que de l'entretien de ces structures.

Le pourcentage de contingences inscrit au bordereau de soumission a été fixé à seulement 3 %, compte tenu du fait que le mandat est bien défini et que le risque de rencontrer des imprévus est plutôt faible.

Le montant prévu pour les incidences est de 7 000 \$, taxes incluses, ceci représentant 3,5 % de la valeur totale du contrat. Ce montant sera affecté principalement aux services professionnels requis pour la préparation du contenu promotionnel à diffuser sur le réseau numérique.

## **JUSTIFICATION**

À titre de gestionnaire des abribus et des espaces publicitaires associés (statiques et numériques), Québecor Média s'avère un fournisseur exclusif. Le contenu et la valeur du contrat ont donc été discutés et négociés de gré à gré avec cette entreprise, au cours des derniers mois. Québecor Média a déposé une soumission finale, conforme aux demandes de la Ville, le 23 février 2017. Cette soumission a été corrigée le 27 février 2017 (erreurs de calculs mineures, n'ayant aucun impact sur le prix total). En tant qu'organisme public, il apparaît que la Ville de Montréal bénéficie de conditions et de prix avantageux, comparativement aux clients commerciaux.

Par ailleurs, selon le Service des communications, il aurait été possible d'octroyer ce contrat à Québecor Média par l'intermédiaire du Centre de services partagés du Québec (CSPQ), mais il a été décidé de le faire plutôt par la voie d'un sommaire décisionnel, afin d'économiser les frais de gestion supplémentaires associés (près de 10 %) et d'exposer l'avancement du projet Escales découvertes aux instances municipales.

Les validations requises ont été faites, selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie des listes des entreprises à licences restreintes.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût de base du contrat est de 194 173,80 \$, taxes incluses. Les contingences sont de 5 825,21 \$, taxes incluses, et les incidences sont de 7 000,00 \$, taxes incluses.

Le coût total maximal de ce contrat, soit 199 999,01 \$, taxes incluses, sera assumé comme suit :

Un montant maximal net de 189 017,69 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération # RCG16-035 - Entente développement culturel.

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

La dépense est réalisée dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016 - 2017. Cette dépense de 189 017,69 \$ sera éventuellement subventionnée au montant de 94 508,84 \$ dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, ce qui laissera un emprunt net à la charge de la Ville de 94 508,84 \$, suite à l'approbation de la recommandation de crédit suivante: 16-01.02.09.00-0000.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Plutôt que d'ajouter des éléments de mobilier sur les trottoirs du chemin de la Côte-des-Neiges, qui sont déjà chargés, il a été décidé, lors du développement du concept du volet 2, de mettre à profit le mobilier existant dans l'emprise du chemin. Le choix d'utiliser les abribus et leurs faces publicitaires, en tant que supports existants, reflète bien cette stratégie d'intervention. D'ailleurs salué par le Conseil du patrimoine de Montréal, l'habillage des abribus déjà en place, avec du contenu culturel, est en accord avec les principes de développement durable.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Bien que complémentaire aux autres interventions prévues sur le chemin de la Côte-des-Neiges, l'habillage des abribus aura un impact significatif, par sa visibilité auprès des usagers du transport en commun et des piétons en général. De plus, le contenu développé pour certaines affiches servira à expliquer aux citoyens, de façon plus globale, ce volet de mise en valeur du tracé fondateur.

Si le contrat n'est pas octroyé le 30 mars, il sera impossible de réaliser ces habillages pour la mi-mai, date à laquelle les pavoisements et les panneaux d'interprétation (lot 2A) auront tous été installés le long du chemin.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Le contenu de ce contrat constitue en soi une opération de communication. Celle-ci a été élaborée en concertation avec le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Pour le lot 2B uniquement, les prochaines étapes sont les suivantes :

- Octroi du contrat, par résolution du conseil d'agglomération : 30 mars 2017.
- Début de la production : début avril 2017.
- Installation des pellicules et des affiches sur les abribus : début mai 2017.
- Durée de l'habillage des abribus : du 12 mai 2017 au 12 janvier 2018.
- Durée de la promotion du projet sur le réseau numérique "Jeunes urbains" : du 11 au 24 juin 2017 (dates à confirmer).

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Diana VELA)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Parties prenantes**

Robert PARÉ, Service des communications  
Camille BÉGIN, Service des communications  
Luc LANDRY, Service des communications  
Louis BRUNET, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce  
Stéphanie TURCOTTE, Ville-Marie

Lecture :

Stéphanie TURCOTTE, 27 février 2017  
Robert PARÉ, 27 février 2017

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Claudia VILLENEUVE  
Architecte paysagiste

### **ENDOSSÉ PAR** Le : 2017-02-24

Pierre-Paul SAVIGNAC  
Chef de division et  
Clément ARNAUD  
Chef de section

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Carole PAQUETTE  
Directrice

**Tél :** 514 872-1457

**Approuvé le :** 2017-03-02



**Dossier # : 1174922003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à « Hewitt Équipement Itée », pour la fourniture d'une rétrocaveuse avec équipements et accessoires pour une somme maximale de 256 135,56 \$, taxes incluses – Appel d'offres public 16-15696 (2 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'accorder à « Hewitt Équipement Itée », plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture d'une rétrocaveuse avec équipements et accessoires, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 256 135,56 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15696 et au tableau des prix reçus joint au rapport du directeur;
2. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Benoit DAGENAIS **Le** 2017-03-02 15:13

**Signataire :** Benoit DAGENAIS

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1174922003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à « Hewitt Équipement Itée », pour la fourniture d'une rétrocaveuse avec équipements et accessoires pour une somme maximale de 256 135,56 \$, taxes incluses – Appel d'offres public 16-15696 (2 soumissionnaires)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) est l'unité d'affaires responsable de la gestion du parc de véhicules de la Ville. A ce titre, le SMRA voit à l'acquisition des véhicules et des équipements qui seront mis à la disposition des 19 arrondissements et services centraux.

Dans le cadre de sa planification d'achat pour l'année 2017, le SMRA a identifié le besoin de remplacer, pour cause de désuétude, une rétrocaveuse en usage dans l'arrondissement de LaSalle.

Ce besoin a mené au lancement de l'appel d'offres public 16-5696 lequel s'est tenu du 9 novembre au 12 décembre 2016. Le délai de réception des soumissions a été de 34 jours incluant les dates de publication et d'ouverture des soumissions. La période de validité des soumissions indiquée à l'appel d'offres était de 150 jours civils suivant la date fixée pour l'ouverture de la soumission. Durant la période de sollicitation, trois addendas ont été émis :

- Addenda no 1 émis le 11 novembre 2016 : pour des précisions techniques;
- Addenda no 2 émis le 25 novembre 2016 : pour un report de date d'ouverture de l'appel d'offres et des précisions techniques; et
- Addenda no 3 émis le 29 novembre 2016 : pour des précisions techniques.

Conformément aux clauses administratives particulières de l'appel d'offres 16-15696, l'octroi du contrat se fait au plus bas soumissionnaire conforme.

Le présent dossier requiert l'approbation du comité exécutif car le montant du contrat à octroyer est de plus 100 000 \$.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Sans objet

**DESCRIPTION**



Ce dossier vise l'octroi d'un contrat à « Hewitt Équipement Itée », au montant de 256 135,56 \$, taxes incluses, pour l'achat d'une rétrocaveuse à quatre roues motrices de marque et modèle Caterpillar 450F tel que décrit au devis technique de l'appel d'offres public 16-15696. La rétrocaveuse sera équipée d'un godet tout usage et de deux pelles excavatrices. L'appareil sera sous la garantie du manufacturier pour une période de 12 mois.

La rétrocaveuse est un engin automoteur qui combine les fonctions d'un chargeur et d'une pelleuse. Cette double fonction permet d'affecter l'appareil à des travaux aussi variés que la manutention, l'excavation, le chargement, etc. La rétrocaveuse sera affectée aux travaux d'aqueduc de l'arrondissement de Lasalle.

## JUSTIFICATION

Cette acquisition vise le remplacement de la rétrocaveuse 454-99562 qui sera mise au rancart pour cause de désuétude. La durée de vie d'un appareil de classe 454 est de 15 ans. Le tableau ci-dessous présente les résultats de l'appel d'offres public 16-15696 pour lequel il y a eu deux soumissionnaires conformes.

<b>Firmes soumissionnaires</b>	<b>Prix de base</b>	<b>Autre (préciser)</b>	<b>Total</b>
Hewitt Equipement Itée	256 135,56 \$		256 135,56 \$
Nortrax Québec inc.	265 730,22 \$		265 730,22 \$
Dernière estimation réalisée (Arrondissement Lasalle)	258 693,75 \$		258 693,75 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			260 932,89 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			1,87 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			9 594,66 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			3,75 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			- 2 558,19 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			-0,99 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			9 594,66 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			3,75 %

Sur la base d'un historique d'achat, un représentant de l'arrondissement de Lasalle a estimé la dépense à 258 693,75 \$, taxes incluses. Il y a un écart de -1 % entre le prix de la soumission et l'estimation.

Trois des cinq preneurs du cahier des charges n'ont pas présentés d'offres : deux estimaient ne pas être en mesure de rencontrer les exigences demandées et un autre s'est procuré le cahier des charges à titre informatif seulement.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût maximal de ce contrat de 256 135.56 \$, taxes incluses, sera assumé comme suit :  
Un montant maximal de 233 886 \$ (net de ristourne) sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale (13-030) destiné aux achats de véhicules et leurs équipements (projet 68102).

Cette dépense sera assumée à 100 % par la Ville centre.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La motorisation de la rétrocaveuse respecte les normes de l'Agence américaine de protection de l'environnement en matière de réduction des émissions polluantes dans l'air. Cette acquisition répond donc aux objectifs de la Ville en matière de développement durable.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne pas remplacer un appareil qui a atteint sa durée de vie utile accentue le vieillissement du parc de véhicules de la Ville et augmente, de fait, les frais d'entretien et de réparation.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Sans objet

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Émission du bon de commande en mars 2017
- Livraison de l'appareil en mai 2017

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

A la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mustapha CHBEL)

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Renée VEILLETTE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Lucie MC CUTCHEON  
Agente de recherche

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-02-28

Philippe SAINT-VIL  
c/d planification et soutien aux operations  
(mra)

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Claude SAVAGE  
Directeur

**Tél :** 514 872-1076

**Approuvé le :** 2017-03-01

**Dossier # : 1177360002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure avec les firmes St-Germain Égouts et Aqueducs inc. (610 280,37 \$, taxes incluses) et Wolseley Canada inc. (282 743,49 \$, taxes incluses), deux ententes-cadres collectives pour une période approximative de 30 mois, pour la fourniture de tuyaux de cuivre et PVC pour le réseau égout et aqueduc de la Ville de Montréal, à la suite de l'appel d'offres public # 17-15479 (2 soumissionnaires conformes). (Montant total estimé des ententes: 893 023,86 \$, taxes incluses).

1. de conclure une entente-cadre, d'une durée de 30 mois, avec les firmes St-Germain Égouts et Aqueducs Inc. (610 280,37 \$, taxes incluses) et Wolseley Canada Inc. (282 743,49 \$, taxes incluses), pour la fourniture de tuyaux de cuivre et PVC pour le réseau égout et aqueduc de la Ville de Montréal – Appel d'offres 17-15479 au montant total estimé des ententes de 893 022,93 \$, toutes taxes incluses. La durée est de 30 mois à partir du 27 mars 2017 au 26 septembre 2019 et le contrat est assorti de deux (2) options de prolongation de douze (12) mois supplémentaires jusqu'au 25 septembre 2021.
2. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

**Signé par** Benoit DAGENAIS **Le** 2017-03-03 10:40**Signataire :**

Benoit DAGENAIS

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177360002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure avec les firmes St-Germain Égouts et Aqueducs inc. (610 280,37 \$, taxes incluses) et Wolseley Canada inc. (282 743,49 \$, taxes incluses), deux ententes-cadres collectives pour une période approximative de 30 mois, pour la fourniture de tuyaux de cuivre et PVC pour le réseau égout et aqueduc de la Ville de Montréal, à la suite de l'appel d'offres public # 17-15479 (2 soumissionnaires conformes). (Montant total estimé des ententes: 893 023,86 \$, taxes incluses).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Conclure avec les firmes St-Germain Égouts et Aqueducs inc. et Wolseley Canada inc., deux ententes-cadres collectives pour une période approximative de 30 mois à partir de la date d'autorisation d'octroi, pour la fourniture de tuyaux de cuivre et PVC pour le réseau égout et aqueduc de la Ville de Montréal, avec la possibilité de deux prolongations d'une période de 12 mois chacune. Le groupe d'articles A est composé de tuyaux en PVC de dimensions variables, tandis que le groupe d'articles B est composé de tuyaux de cuivre de type « K », également de dimensions variables, pour l'ensemble du réseau égout et aqueduc de la Ville. Ces ententes-cadres font partie d'un portefeuille d'ententes gérées par le Service de l'approvisionnement. La Ville octroie le contrat en entier au plus bas soumissionnaire conforme pour chaque groupe d'articles. Chaque arrondissement et les services centraux confirment leurs achats par des bons de commande auprès des adjudicataires, au fur et à mesure de leurs besoins. Le Service de l'approvisionnement assure la coordination de l'appel d'offres et la gestion contractuelle des ententes-cadres. Ces marchandises sont tenues en inventaire au Centre de distribution de la Ville de Montréal.

La première entente-cadre concernant les pièces de cuivre et de PVC pour égout et aqueduc pour l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal remonte au 26 janvier 2009 à la suite de l'appel d'offres 08-10712. La Ville de Montréal a octroyé aux firmes Albert Viau division de Emco corporation, Lécuyer & Fils Itée, Réal Huot inc. et Wolseley Canada inc., pour un montant total estimé de 3 851 485,58 \$, taxes incluses, pour une période de trente-six (36) mois. Cette entente-cadre concernait la fourniture sur demande de pièces en fonte pour aqueduc et égout, tubes en cuivre, tuyaux et raccords en PVC pour égout.

Le dernier appel d'offres public, 13-13047, a été octroyé le 27 janvier 2014 à St-Germain Égouts et Aqueducs Inc, dont l'entente-cadre était d'une période de trente-six (36) mois, avec une option de prolongation de douze (12) mois. L'option de prolongation a été refusée par l'adjudicataire. L'entente-cadre précédente, d'une valeur totale de 690 762,23 \$, taxes incluses, a été en vigueur du 14 septembre 2014 au 26 janvier 2017 (entente G932697) et

sa consommation réelle a été de 531 268,22 \$, soit 76,91 % du montant total de l'entente.

Ce regroupement d'achats est composé des dix-neuf (19) arrondissements de la Ville de Montréal et des services centraux. Le Centre de distribution de la Ville de Montréal, a effectué une estimation des besoins de la Ville pour permettre ce regroupement d'achats et réaliser d'importantes économies d'échelle en s'appuyant sur le volume de consommation. Les besoins du regroupement de la Ville de Montréal pour les tuyaux de cuivre et PVC pour 2017-2019 ont connu une hausse de 27 % par rapport à l'entente précédente couvrant les années 2014 à 2017. Le regroupement de la Ville de Montréal connaît un accroissement de sa demande en fourniture de pièces pour égout et aqueduc.

L'appel d'offres public (17-15479) a été publié sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal Le Devoir. La publication s'est faite sur une période de vingt-sept (27) jours calendrier, soit du 11 janvier 2017 au 6 février 2017. Trois addenda ont été publiés les 20, 26 janvier 2017 et le 3 février 2017 pour préciser des informations au devis technique, au bordereau de soumission ainsi que pour reporter la date d'ouverture au 6 février 2017. Les soumissions reçues sont valides pour cent quatre-vingts (180) jours calendrier, soit jusqu'au 12 août 2017.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM14 0042 - 27 janvier 2014 - Conclure avec St-Germain Égouts et Aqueducs inc. une entente-cadre d'une période de 36 mois, avec une option de renouvellement de 12 mois, pour la fourniture, incluant la livraison, de diverses pièces d'égout et d'aqueduc - Appel d'offres public 13-13047 - (4 soum.) (Montant total estimé de l'entente-cadre : 690 762,23 \$, taxes incluses).

CM12 1096 - 17 décembre 2012 - Autoriser la prolongation des ententes-cadres conclues avec Lécuyer & Fils ltée, Réal Huot inc. et Wolseley Canada inc., pour la fourniture sur demande de pièces en fonte pour aqueduc et égout, tubes de cuivre, tuyaux et raccords en PVC pour égout, pour une période additionnelle de 12 mois se terminant le 31 décembre 2013 - Appel d'offres public 08-10712 - (6 soum.) (Montant total estimé des ententes-cadres : 669 158,11 \$, taxes incluses).

CM11 0997 - 19 décembre 2011 - Autoriser la prolongation des ententes-cadres conclues avec Lécuyer & Fils ltée, Réal Huot inc. et Wolseley Canada inc., pour la fourniture sur demande de pièces en fonte pour aqueduc et égout, tubes de cuivre, tuyaux et raccords en PVC pour égout, pour une période additionnelle de 12 mois se terminant le 31 décembre 2012 - Appel d'offres public 08-10712 - (6 soum.) (Montant total estimé des ententes-cadres : 669 158,11 \$, taxes incluses).

### **DESCRIPTION**

La Ville de Montréal recherche, par cet appel d'offres, des firmes qui sont en mesure de lui fournir, pour une période de trente (30) mois avec deux possibilités de prolongation de douze (12) mois, à compter de la date d'émission des ententes-cadres, des tuyaux de cuivre et de PVC, le tout suivant les spécifications et les exigences définies aux documents d'appel d'offres. L'appel d'offres est composé de deux groupes distincts, celui du cuivre et celui du PVC. La stratégie de laisser deux groupes distincts permet à la Ville de bénéficier d'économies réelles.

La fourniture sur demande de tuyaux de cuivre et de tuyaux de PVC, sera principalement pour la mise en inventaire au Centre de distribution de la Ville de Montréal ainsi que l'ensemble des magasins. Le requérant aura la possibilité de s'approvisionner aussi directement chez le fournisseur en utilisant les taux d'escompte prévus au cahier des charges. Ces marchandises sont requises par les équipes d'entretien qui effectuent les travaux de réparation et assurent la maintenance du réseau d'aqueduc et d'égout de la Ville. Les adjudicataires devront fournir un rapport de consommation semestriel à la Ville.

Non seulement ce rapport permettra le suivi des consommations tout au long de l'entente, mais aussi permettra à la Ville de répondre à ses obligations légales.

Les prévisions sont basées sur les consommations antérieures et les besoins futurs. Par contre, elles sont fournies à titre indicatif seulement. Elles représentent pour la période 2017-2019, un potentiel d'approvisionnement d'une quantité approximative de 4 000 tuyaux de cuivre et de PVC, mais n'engagent aucunement la Ville et les autres participants à acheter la totalité de ces quantités. Les quantités réelles requises seront déterminées en fonction, notamment, des besoins des différentes parties prenantes et des interventions à effectuer sur le réseau d'aqueduc et d'égout.

L'appel d'offres a été constitué des prévisions de consommation des dix-neuf (19) arrondissements de la Ville, ainsi que des services centraux. Il a également été constitué en collaboration avec le centre de distribution principal de la Ville qui tient en inventaire ces pièces pour l'ensemble de la Ville de Montréal.

Puisqu'il s'agit de produits à grande consommation, nous avons exigé une garantie de soumission égale à cinq (5 %) pourcent du montant total de la soumission, toutes taxes comprises. De plus, nous avons demandé une garantie d'exécution équivalente à quinze (15 %) pourcent de la valeur de la première année du contrat.

## JUSTIFICATION

Dans le cadre de l'appel d'offres 17-15479, le nombre de preneurs pour le cahier des charges est de quatre (4) fournisseurs :

- J. Anctil inc.;
- St-Germain Égouts et Aqueducs inc.;
- Ville de L'Assomption;
- Wolseley Canada inc.

Nous avons reçu deux (2) soumissions de la part de :

- St-Germain Égouts et Aqueducs inc.;
- Wolseley Canada inc.

Les preneurs de cahier des charges n'ayant pas déposé de soumission se sont abstenus en raison d'un manque de ressources disponibles pour travailler sur l'élaboration d'une soumission.

### Analyse des soumissions :

#### Groupe d'article A - Tuyaux en PVC avec joints

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Wolseley Canada inc.	282 743,49 \$		282 743,49 \$
St-Germain Égouts et Aqueducs inc.	307 878,51 \$		307 878,51 \$
Dernière estimation réalisée	298 600,00 \$		298 600,00 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			295 311,00 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			4,44 %

$((\text{coût moyen des soumissions conformes} - \text{la plus basse}) / \text{la plus basse}) \times 100$	
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>	25 135,02 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) $((\text{la plus haute conforme} - \text{la plus basse conforme}) / \text{la plus basse}) \times 100$	8,89 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>	-15 856,51 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) $((\text{la plus basse conforme} - \text{estimation}) / \text{estimation}) \times 100$	-5,31 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>	25 135,02 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) $((\text{la deuxième plus basse} - \text{la plus basse}) / \text{la plus basse}) \times 100$	8,89 %

Groupe d'article B - Tuyaux de cuivre de type « K »

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
St-Germain Égouts et Aqueducs inc.	610 280,37 \$		610 280,37 \$
Wolseley Canada inc	905 631,66 \$		905 631,66 \$
Dernière estimation réalisée	611 400,00 \$		611 400,00 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			757 956,02 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) $((\text{coût moyen des soumissions conformes} - \text{la plus basse}) / \text{la plus basse}) \times 100$			24,20 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			295 351,29 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) $((\text{la plus haute conforme} - \text{la plus basse conforme}) / \text{la plus basse}) \times 100$			48,40 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			-1 119,63 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) $((\text{la plus basse conforme} - \text{estimation}) / \text{estimation}) \times 100$			-0,18 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			295 351,29 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) $((\text{la deuxième plus basse} - \text{la plus basse}) / \text{la plus basse}) \times 100$			48,40 %

Adjudicataires recommandés :

Firmes	Groupes d'articles	Montant estimé des ententes (taxes incluses)
Wolseley Canada inc.	A	282 743,49 \$
St-Germain Égouts et Aqueducs inc.	B	610 280,37 \$



		Total des ententes: 893 023,86 \$
--	--	--------------------------------------

Les ententes-cadres permettent d'assurer la constance et la facilité d'approvisionnement tout en constituant des volumes économiques profitables.

Afin d'assurer à la Ville de Montréal un approvisionnement constant des quantités requises tout en profitant des meilleures conditions du marché, l'appel d'offres permet à la Ville d'octroyer des contrats à des fournisseurs tout en ayant le même prix pour chaque unité requérante, ainsi qu'un délai de livraison uniforme et adéquat tout en respectant les conditions optimales pour assurer un service de qualité aux citoyens.

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, le Service de l'approvisionnement a effectué un estimé préalable de la dépense pour la fourniture de pièces de cuivre et PVC pour égout et aqueduc, pour la période 2017-2019 (30 mois), pour un montant estimé à 910 000,00 \$, taxes incluses. Cette estimation est basée sur les prévisions de consommation des dix-neuf (19) arrondissements ainsi que des services centraux, en fonction des prix moyens obtenus par le regroupement d'achats lors du précédent appel d'offres, avec une majoration de 26,20 % pour les tuyaux de PVC. Cette majoration inclut, notamment, l'inflation et la dépréciation de la devise canadienne par rapport à la devise américaine. Cette majoration représente l'évolution de l'indice des prix industriels pour la catégorie des produits sanitaires en plastique, telle que publiée par Statistique Canada dans son rapport mensuel d'octobre 2016. Ce rapport est le plus récent au moment où a été établie l'estimation en novembre 2016. En ce qui concerne les tuyaux de cuivre, lors de l'estimation, nous avons pris en compte la dépréciation de la devise canadienne par rapport à la devise américaine et l'évolution de l'indice des prix industriels pour la catégorie des pièces de cuivre et alliages de cuivre sous forme brute, telle que publiée par Statistique Canada dans son rapport mensuel d'octobre 2016, représentant une augmentation de 23,75 %.

Avant d'entamer l'analyse proprement dite des soumissions, nous avons procédé aux vérifications d'usage liées à une éventuelle inscription de l'un des soumissionnaires sur l'une des listes qui nous obligerait à considérer le rejet ou la restriction pour certaines des soumissions reçues.

Aucun des soumissionnaires dans ce dossier ne doit être déclaré non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle ou n'est inscrit au Registre des entreprises non admissibles. Le présent dossier d'appel d'offres ne requiert pas la présentation d'une attestation de l'Autorité des marchés financiers.

Les adjudicataires recommandés, par leurs soumissions, affirment s'être conformés en tout point à la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'estimation du coût total des ententes-cadres est de 893 023,86 \$, taxes incluses, soit de 202 261,63 \$ de plus que l'entente précédente qui était d'un montant de 690 762,23 \$, taxes incluses. Il s'agit d'ententes-cadres collectives sans imputation budgétaire. Les achats seront effectués sur demande. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une approbation de crédits.

L'écart de prix entre ces deux ententes se justifie par une légère augmentation du coût des matières premières libellé en devise américaine, ainsi que la forte baisse de la devise canadienne, ce qui a fait augmenter considérablement les prix des pièces de cuivre et PVC requis aux opérations régulières du réseau égout et aqueduc de la Ville.

En comparaison avec les données de 2014, la baisse de la devise canadienne a influencé les

prix à la hausse d'environ 21 % ce qui a engendré une majoration incluant l'indice des prix industriels publié par Statistique Canada, de 26,20 % pour les tuyaux de PVC et de 23,75 % pour les tuyaux de cuivre.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'absence d'une entente-cadre alourdirait le processus d'approvisionnement en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économie d'échelle. De plus, en laissant le soin à chaque utilisateur de procéder à leurs achats, la sécurité du réseau pourrait être compromise (ex. : pièces qui ne répondent pas aux normes de la Ville ou à la réglementation en vigueur).

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une communication sera transmise aux utilisateurs internes par le biais d'un bulletin «Info-achats» afin de les informer de la conclusion de l'entente-cadre ainsi que des modalités d'achat convenues.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Émission des ententes-cadres collectives à la suite de l'adoption de la résolution.

- Comité exécutif : le 15 mars 2017.
- Conseil municipal : le 27 mars 2017.
- Début du contrat prévu : le 27 mars 2017.
- Fin du contrat: 26 septembre 2019.
- Fin de contrat avec deux prolongations : 26 septembre 2021.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Étienne LANGLOIS  
Agent d'approvisionnement niveau 2

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-03-02

Isabelle LAZURE  
Chef de section

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Benoit DAGENAIS  
Directeur général adjoint

**Approuvé le :** 2017-03-03

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Benoit DAGENAIS  
Directeur général adjoint

**Approuvé le :** 2017-03-03



**Dossier # : 1177528001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la prolongation des ententes-cadres conclues avec les firmes 9215-7767 Québec inc. (montant estimé de 11 497,50 \$), Safety-Kleen Canada inc.(montant estimé de 266 742,00 \$) et Les lubrifiants Sentinel corp. (montant estimé de 82 782,00 \$), pour une période additionnelle de douze (12) mois, pour la fourniture sur demande de lubrifiants, graisses et antigels utilisés dans le cadre de l'entretien des véhicules et appareils du parc motorisé de la Ville - Appel d'offres public 13-12269 (montant total estimé de la prolongation 361 021,50 \$ incluant les taxes) .

Il est recommandé :

1. d'autoriser la prolongation des ententes-cadres conclues avec les firmes 9215-7767 Québec inc., Safety-Kleen Canada inc. et Les lubrifiants Sentinel corp., pour une période additionnelle de douze (12) mois, pour la fourniture sur demande de lubrifiants, graisses et antigels utilisés dans le cadre de l'entretien des véhicules et appareils du parc motorisé de la Ville.
2. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

**Signé par** Benoit DAGENAI **Le** 2017-03-03 15:45

**Signataire :**

Benoit DAGENAI

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177528001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la prolongation des ententes-cadres conclues avec les firmes 9215-7767 Québec inc. (montant estimé de 11 497,50 \$), Safety-Kleen Canada inc.(montant estimé de 266 742,00 \$) et Les lubrifiants Sentinel corp. (montant estimé de 82 782,00 \$), pour une période additionnelle de douze (12) mois, pour la fourniture sur demande de lubrifiants, graisses et antigels utilisés dans le cadre de l'entretien des véhicules et appareils du parc motorisé de la Ville - Appel d'offres public 13-12269 (montant total estimé de la prolongation 361 021,50 \$ incluant les taxes) .

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le présent dossier a pour objet la prolongation des ententes-cadres conclues avec les firmes 9215-7767 Québec inc. (montant estimé de l'entente 11 498,50 \$), Safety-Kleen Canada inc.(montant estimé de 266 742,00 \$) et Les lubrifiants Sentinel corp. (montant estimé de 82 782,00 \$), pour une période additionnelle de douze (12) mois, pour la fourniture sur demande d'huiles et liquides re-raffinés, des huiles synthétiques, graisses et antigels dans le cadre de l'entretien des véhicules et appareils du parc motorisé de la Ville (Appel d'offres public 13-12269).

Le Service de l'approvisionnement met à la disposition des unités d'affaires des ententes-cadres pour ces types de biens depuis 2009. Les présents contrats ont été octroyés respectivement le 12 mars 2014 aux firmes 9215-7767 Québec inc. (Centre de pièces Gagnon) et Les lubrifiants Sentinel Corp. et le 27 mars 2014 à la firme Safety-Kleen Canada inc. Des ententes-cadres ont ainsi été conclues pour une période initiale de trente-six (36) mois et assorties de deux options de renouvellement de douze (12) mois chacune, pour un maximum de deux (2) prolongations. Il s'agit de la première prolongation.

L'appel d'offres 13-12269 contenait un article pour la récupération des huiles usées (article 5), mais l'adjudicataire pour cet article, Safety-Kleen Canada inc., a refusé la prolongation en raison des changements importants des conditions du marché. À cet effet, un appel d'offres sera lancé sous peu pour combler les besoins de la Ville.

La valeur totale estimée de ces prolongations est de 361 021,50 \$ toutes taxes incluses.

Les données d'utilisation des ententes-cadres précédentes sont les suivantes :

Consommation ententes				
Groupe d'articles	Nom de la firme	Montant total octroyé	Montant consommé	% d'utilisation
1 et 4-article 64	9215-7767 Québec inc.	152 828,45 \$	133 453,57 \$	87,32%
2	Safety-Kleen Canada inc.	1 207 256,42 \$	878 088,03 \$	72,73%
3 et 4-articles 63 et 65	Les lubrifiants Sentinel Canada corp.	214 713,68 \$	174 425,71 \$	81,24%

Groupe d'articles no. 1 : Antigels

Groupe d'articles no. 2 : Huiles et liquides

Groupe d'articles no. 3 : Huiles, liquides et graisses

Groupe d'articles no. 4 : Huiles et liquides sans aucun équivalent (octroi par article)

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG14 0130 - 27 mars 2014 - Conclure une entente-cadre d'une durée de trente-six (36) mois avec option de deux (2) prolongations de douze (12) mois chacune, avec Safety-Kleen Canada inc. pour la fourniture de lubrifiants, graisses, antigels et la récupération des huiles usées, dans le cadre de l'entretien des véhicules et appareils du parc motorisé de la Ville - Appel d'offres public 13-12269 (montant estimé de l'entente : 1 207 256,42 \$)

CE14 0317 - Conclure cinq (5) ententes-cadres d'une durée de trente-six mois (36) avec option de deux prolongations de douze (12) mois chacune, avec les firmes 9215-7767 Québec inc. (Centre de pièces Gagnon), Safety-Kleen Canada inc. et Les lubrifiants Sentinel corp., pour la fourniture de lubrifiants, graisses, antigels et la récupération des huiles usées, dans le cadre de l'entretien des véhicules et appareils motorisé de la Ville-Appel d'offres public 13-12269 (montant total estimé des ententes : 1 574 830,86 \$ et pour la récupération 195 503,49 \$)

CG13 0007 - 31 janvier 2013 - Autoriser la prolongation de l'entente-cadre collective avec Safety Kleen Canada Inc. (CG09 0276), pour une période additionnelle de douze (12) mois, pour la fourniture d'huiles et lubrifiants d'équipements motorisés - Appel d'offres public 09-10905 - (montant estimé de l'entente : 225 000,00 \$)

CE10 0510 - 14 avril 2010 - Autoriser la cession de l'entente-cadre pour la fourniture sur demande d'huiles et de lubrifiants d'équipements motorisés conclue avec Ultramar ltée en faveur de Total Lubrifiants Canada inc., pour le reste de l'entente et ce, rétroactivement au 1er mars 2010, selon les mêmes termes et conditions. Référence CE09 1236.

CG09 0276 - 27 août 2009 - Conclure une entente-cadre collective, d'une durée de trente-six mois, avec Safety-Kleen Canada Inc., pour la fourniture sur demande d'huiles et lubrifiants d'équipements motorisés - Appel d'offres public 09-10905 (4 soumissions) - (montant estimé de l'entente : 802 156,06 \$)

CE09 1236 - 29 juillet 2009 - Conclure deux ententes-cadres avec Safety-Kleen Canada Inc. (Groupe 2) (montant estimé de l'entente : 168 875,74 \$) et Ultramar limitée (Groupe 3) (montant estimé de l'entente : 105 945,47 \$), d'une durée de trente-six mois, pour la fourniture sur demande d'huiles et lubrifiants d'équipements motorisés - Appel d'offres public 09-10905 (4 soumissions)

### **DESCRIPTION**

Plus de 200 000 litres d'huiles et de graisses et plus de 1500 litres d'antigels sont utilisés chaque année pour l'entretien des véhicules et appareils motorisés de la Ville par le Service du matériel roulant et des ateliers. Les produits sous entente sont des antigels, des huiles et liquides reraffinés ainsi que des huiles synthétiques.

## JUSTIFICATION

Des comparaisons de prix sur le marché nous amènent à la conclusion que ces ententes sont avantageuses pour la Ville et nous incitent donc à recommander les prolongations. Les firmes 9215-7767 Québec inc. (Centre de pièces Gagnon) et Les lubrifiants Sentinel Corp. ont proposé des augmentations moyennes des prix de 26 % et de 31 % tandis que la firme Safety-Kleen Canada inc. n'a pas proposé d'augmentation de prix.

Pour justifier notre décision, nous avons tenu compte des aspects suivants:

- les frais de transport pour les commandes régulières sont inclus dans les prix;
- l'indexation des prix tient seulement compte de l'indice des prix des produits industriels au Canada alors que les fluides sont importés des États-Unis et que le dollar américain connaît depuis 2014 une augmentation de près de 20% de sa valeur par rapport au dollar canadien (voir pièce jointe);
- les coûts reliés au lancement d'un nouvel appel d'offres.

Avant d'entamer l'analyse du dossier, nous avons procédé aux vérifications d'usage liées à une éventuelle inscription de l'un des adjudicataires sur l'une des listes qui nous obligerait à considérer le rejet ou la restriction pour certaines des prolongations.

Aucun des adjudicataires dans ce dossier ne doit être déclaré non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle, et n'est inscrit au Registre des entreprises non admissibles.

Les présentes prolongations ne requièrent pas la présentation d'une attestation de l'Autorité des marchés financiers.

Les adjudicataires recommandés affirment s'être conformés en tous points à la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total brut estimé de ces prolongations est de 361 021,50 \$ incluant les taxes et se détaille comme suit :

Nom de la firme	Montant estimé de la prolongation	TPS 5 %	TVQ 9,975 %	Montant total
9215-7767 Québec inc.	10 000,00 \$	500,00 \$	997,50 \$	11 497,50 \$
Safety-Kleen Canada inc.	232 000,00 \$	11 600,00 \$	23 142,00 \$	266 742,00 \$
Les lubrifiants Sentinel Canada corp.	72 000,00 \$	3 600,00 \$	7 182,00 \$	82 782,00 \$
			<b>Grand total</b>	<b>361 021,50 \$</b>

Ce montant a été estimé en fonction de la consommation sur les ententes au cours des trois dernières années ainsi qu'en tenant compte des demandes de révisions de prix.

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette prolongation répond aux dimensions de développement durable. La grande majorité des huiles et lubrifiants sont à base de produits recyclés ou régénérés dans une proportion de 75 % à 100 % par volume. L'huile reraffinée est une huile de haute qualité avec les mêmes garanties qu'une huile neuve, mais disponible à un prix réduit, soit en moyenne 20 % moins chère qu'une huile neuve. Les économies potentielles reliées à l'utilisation de ce produit sont donc appréciables.

En plus de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de métaux lourds, le reraffinage diminue la dépendance à l'égard du pétrole provenant de l'étranger tout en permettant une réutilisation quasi illimitée d'une ressource non renouvelable.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le refus de prolonger ces ententes-cadres alourdirait le processus d'approvisionnement pour ces produits en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économies de volume. De plus, un nouvel appel d'offres devrait être lancé dans les plus brefs délais pour combler les besoins pour ces produits.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une communication sera transmise aux utilisateurs afin de les informer de la prolongation des ententes-cadres ainsi que des prix révisés.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Prolongation des ententes-cadres jusqu'en mars 2018 à la suite de l'adoption de la présente résolution.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Marc-André LABELLE, Service de l'approvisionnement  
Normand CHRÉTIEN, Service de l'approvisionnement  
Serge BRANCONNIER, Service du matériel roulant et des ateliers



Lecture :

Normand CHRÉTIEN, 3 mars 2017

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Geneviève FORTIN  
Agente d'approvisionnement niveau 2

**ENDOSSÉ PAR**

Denis LECLERC  
Chef de section

Le : 2017-03-03

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Benoit DAGENAIS  
Directeur général adjoint  
**Tél :** 514 872-9466  
**Approuvé le :** 2017-03-03



**Dossier # : 1167231061**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Construction Urbex inc., pour des travaux de voirie, là où requis, aux arrêts d'autobus dans différentes rues de la ville de Montréal (PMIR 2017 - réseau artériel et centre-ville). Dépense totale de 1 665 320,47 \$ (contrat: 1 519 320,47 \$ + incidences: 146 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 287405 - 4 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 665 320,47 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie, là où requis, aux arrêts d'autobus dans différentes rues de la ville de Montréal (P.M.I.R. 2017 - réseau artériel et centre-ville), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Construction Urbex inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 519 320,47 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 287405 ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-01-30 08:53

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1167231061**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Construction Urbex inc., pour des travaux de voirie, là où requis, aux arrêts d'autobus dans différentes rues de la ville de Montréal (PMIR 2017 - réseau artériel et centre-ville). Dépense totale de 1 665 320,47 \$ (contrat: 1 519 320,47 \$ + incidences: 146 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 287405 - 4 soumissionnaires

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) poursuit – via son *Programme de réfection du réseau routier artériel* – sa mission de planifier les activités de réhabilitation sur le réseau routier, et ce, aux fins d’en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs. Tous les investissements alloués à la protection du réseau routier artériel témoignent de l’engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, la qualité de vie des citoyens, que l’efficacité des déplacements des personnes et des marchandises.

En plus de son programme de réfection routière (PRR) et de son programme complémentaire de planage et revêtement (PCPR), la Direction des transports – via son *Programme de maintien des infrastructures routières (PMIR)* – vise à assurer la pérennité des investissements consacrés à la remise à niveau de la condition du réseau routier et à prolonger la durée de vie des chaussées par l’application de meilleures techniques d’interventions. Le PMIR comporte des interventions pour l’entretien préventif, le maintien de la condition et des mesures palliatives. Il constitue un effort additionnel à ceux déployés par les arrondissements. Ce programme implique des dépenses autant capitalisables que payées au budget de fonctionnement du Service.

Tous ces programmes viennent donc contribuer au développement et à la croissance de Montréal, en atténuant le problème de dégradation des infrastructures routières et en améliorant l’état global des chaussées.

Le présent dossier vise une des activités du P.M.I.R, soit la reconstruction de la chaussée aux arrêts d'autobus. La Société de transport de Montréal a identifié une liste de vingt-neuf

(29) arrêts d'autobus nécessitant des interventions. À certains arrêts, la chaussée étant affaissée par les arrêts fréquents et le poids des autobus, la circulation des autobus ne peut se faire sans entrave. Il faut donc revoir la composition de la chaussée et reconstruire une chaussée en béton plus solide.

La Direction des transports a mandaté la Direction des infrastructures du SIVT afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Ne s'applique pas.

### **DESCRIPTION**

Les travaux de ce contrat consistent principalement en des travaux de reconstruction de chaussée, aux arrêts d'autobus dans différentes rues de la ville de Montréal - (PMIR 2017 - réseau artériel et centre-ville). Les travaux, là où requis, seront exécutés sur une distance totalisant environ 775 m de chaussée. En effet, la chaussée de certains arrêts d'autobus étant affaissée à cause du poids et de la chaleur dégagée par les autobus, il faut reconstruire la chaussée endommagée en enrobé bitumineux par une chaussée en béton, afin d'augmenter la durée de vie utile de cet actif, et ce à vingt-neuf (29) arrêts d'autobus. La reconstruction de trottoirs est prévue à certains endroits où la chaussée est davantage affaissée afin de refaire la bordure du trottoir et de maintenir cet actif en état. Cette reconstruction est accessoire et nécessaire sur une distance totalisant 285 m de trottoirs. Veuillez trouver en pièces jointes la description des principaux actifs visés par les travaux ainsi qu'une liste des intersections visées.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquelles ont été prises en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 138 120,04 \$ (taxes incluses), soit 10 % du coût des travaux avant les taxes, tel que décrit au bordereau d'appel d'offres.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de marquage et signalisation, de gestion des impacts, ainsi que des frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la gestion des sols excavés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document *Incidences et ristournes* en pièce jointe.

Il y a lieu de préciser que deux appels d'offres portant les numéros 287403 et 287404 pour le même type de travaux ont été publiés simultanément du 14 octobre au 9 novembre 2016. Ces deux appel d'offres ont été annulés car les prix soumissionnés des plus bas soumissionnaires, soit 1 692 624,38 \$ pour l'appel d'offres #287403 et 1 061 222,84 \$ pour l'appel d'offres 287404, étaient à plus de 30 % supérieurs aux estimations des professionnels de la Division de la gestion des projets et de l'économie de la construction (DGPÉC). Les résultats d'ouverture de ces appels d'offres sont joints au dossier.

La Direction des infrastructures a décidé de modifier sa stratégie de sollicitation du marché en intégrant le contenu des deux soumissions initiales pour former la présente soumission (287405) afin d'offrir aux entrepreneurs la possibilité de soumissionner sur un contrat de plus grande envergure. Cette stratégie s'est avérée positive, l'écart de prix est de 1 234 526,75 \$, favorable à la Ville, entre le prix total des deux plus basses soumissions des

appels d'offres annulés, soit 2 753 847,22 \$ et le prix du plus bas soumissionnaire du présent appel d'offres. Ceci a permis à un entrepreneur qui n'avait pas soumissionné dans les appels d'offres précédents, de déposer une soumission agressive.

Lors de la publication du présent appel d'offres #288705, dix (10) preneurs du cahier des charges n'ont pas soumissionné. Voici les motifs de désistement mentionnés:

- les exigences demandées non rencontrées (1),
- les délais de livraison sont hors d'atteinte (1),
- la période de soumission ne convient pas (1),
- la difficulté à obtenir la garantie requise (1),
- un surplus de soumissions (1),
- cinq (5) firmes n'ont pas motivé leur désistement à soumissionner.

La liste des preneurs du cahier des charges (SEAO) se trouve en pièce jointe.

## **JUSTIFICATION**

Le tableau des résultats de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre les deux plus basses soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à accorder.

L'équipe de l'économie de la construction de la DGPEC a procédé à l'analyse des soumissions déposées par quatre (4) entrepreneurs. Les prix des articles de dalle de béton et de maintien de la circulation fournis par le plus bas soumissionnaire sont nettement inférieurs à ceux de l'estimation de soumission et de la moyenne des soumissions reçues. En considérant un écart de 30,2 %, favorable à la Ville, la DGPEC recommande l'octroi du contrat.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total maximal relatif à ce contrat est de 1 665 320,47 \$, taxes incluses incluant des incidences de 146 000,00 \$, taxes incluses. Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale.

Cette dépense de 1 665 320,47 \$ représente un coût net de 1 520 659,56 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par le règlement d'emprunt 16-010 « Réfection du réseau routier ».

Cette dépense est prévue au PTI de la Direction des transports.

La répartition du coût des travaux et des incidences est présentée en pièces jointes dans les documents «Incidences et ristournes» et «Budget requis».

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit le 11 mai 2017, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la circulation ».

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **DATES VISÉES:**

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : juillet 2017

Fin des travaux : septembre 2017

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Jean CARRIER, Service des infrastructures\_voirie et transports

Lecture :

Jean CARRIER, 19 janvier 2017

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Robert CARDIN

.

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-01-18

Yvan PÉLOQUIN

Chef de division - Conception des travaux

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Chantal AYLWIN  
Directrice des infrastructures

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Claude CARETTE  
Directeur

**Approuvé le :** 2017-01-26

**Approuvé le :** 2017-01-27



**ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION**

**INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT**

**Identification**

No de l'appel d'offres :  No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

**Déroulement de l'appel d'offres**

Lancement effectué le :  -  -  Ouverture originalement prévue le :  -  -

Ouverture faite le :  -  -  Délai total accordé aux soumissionnaires :  jrs

**Addenda émis**

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres :  *Si addenda, détailler ci-après*

Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat (\$)
<input type="text" value="9"/> - <input type="text" value="12"/> - <input type="text" value="2016"/>	Correction quantité de bitume 50 mm épaisseur	<input type="text" value="(131 580,00)"/>
<input type="text" value="14"/> - <input type="text" value="12"/> - <input type="text" value="2016"/>	Correction quantité de bitume 150 mm épaisseur et report de la date d'ouverture	<input type="text" value="46 800,00"/>

**Analyse des soumissions**

Nbre de preneurs  Nbre de soumissions reçues  % de réponses

Nbre de soumissions rejetées  % de rejets

Soumissions rejetées (nom)  Motif(s) de rejet:

Durée de la validité initiale de la soumission :  jrs Date d'échéance initiale :  -  -

Prolongation de la validité de la soumission de :  jrs Date d'échéance révisée :  -  -

**Résultats de l'appel d'offres**

Soumissions conformes	Prix soumis incluant taxes et corrections au besoin		
	Avant contingences	Contingences	Total
CONSTRUCTION URBEX INC.	1 381 200,43	138 120,04	1 519 320,47
LES ENTREPRISES VENTEC INC.	2 392 319,32	239 231,93	2 631 551,25
EUROVIA QUEBEC CONSTRUCTION INC.	2 421 549,81	242 154,99	2 663 704,80
LES ENTREPRENEURS BUCARO INC.	2 473 327,24	247 332,74	2 720 659,98
<b>Estimation</b>	<b>interne</b>	<input type="text" value="1 980 004,63"/>	<input type="text" value="198 000,47"/>
<b>Écart entre la plus basse soumission et l'estimation</b>			<input type="text" value="-30,2%"/>
<b>Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse</b>			<input type="text" value="73,2%"/>

Dossier à être étudié par la CEC :

**Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)**

	N.A.	OK	N.A.	OK	
RBQ	<input type="text"/>	<input checked="" type="text" value="x"/>	AMF	<input type="text"/>	<input checked="" type="text" value="x"/> <i>Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant</i>
RENA	<input type="text"/>	<input checked="" type="text" value="x"/>	Revenu Qc	<input type="text"/>	<input checked="" type="text" value="x"/>

**Recommandation**

Nom du soumissionnaire :

Montant du contrat (incluant les contingences) (\$) :

Montant des incidences (\$) :

Date prévue de début des travaux :  -  -  Date prévue de fin des travaux :  -  -



**Dossier # : 1177111001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Filtrum inc. pour l'ajout d'un réacteur UV à l'usine de production d'eau potable Charles-J.-Des Bailleurs, pour une somme maximale de 623 952,08 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10214 - (6 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'accorder à Filtrum inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'ajout d'un réacteur UV à l'usine de production d'eau potable Charles-J.-Des Bailleurs, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 623 952,08 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10214;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2017-02-07 14:42

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177111001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Filtrum inc. pour l'ajout d'un réacteur UV à l'usine de production d'eau potable Charles-J.-Des Bailleurs, pour une somme maximale de 623 952,08 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10214 - (6 soumissionnaires)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Un procédé de désinfection par rayonnement ultraviolet (UV) a été implanté en 2010 à l'usine Charles-J.-Des Bailleurs pour rencontrer les exigences réglementaires québécoises sur la qualité de l'eau potable. Onze (11) réacteurs UV ont ainsi été installés. Un espace libre et les aménagements requis ont été prévus pour faire l'installation d'un douzième réacteur si les besoins futurs l'exigeaient.

Depuis, l'expérience a démontré que les contraintes d'opération, l'entretien planifié et les besoins de redondance requéraient l'installation d'un douzième réacteur.

Trois (3) réacteurs acquis en pré-achat en 2008 (CG08 0159) n'ont pas encore été installés à l'usine Pierrefonds. Ces réacteurs sont de la même marque et du même modèle que ceux présentement installés à l'usine Charles-J.-Des Bailleurs. L'évaluation technique et financière réalisée en mars 2016 a révélé que la solution la plus avantageuse afin de fournir un réacteur supplémentaire à l'usine Charles-J.-Des Bailleurs, consistait à y installer l'un de ces trois (3) réacteurs, les travaux étant retardés à l'usine Pierrefonds.

L'appel d'offres 10214 a été publié sur le SÉAO et dans le journal Le Devoir le 17 novembre 2016. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 14 décembre 2016 au Service du greffe. La durée de la publication a été de vingt-six (26) jours. Les soumissions sont valides durant cent vingt (120) jours, soit jusqu'au 13 avril 2017.

Deux (2) addenda ont été publiés les 2 et 7 décembre 2016. Les addenda avaient pour but d'aviser l'ensemble des preneurs de cahier des charges des modifications apportées aux documents d'appel d'offres. Ces addenda traitent de questions/réponses et de clarifications aux documents.

Des visites ont été organisées en respectant la politique de gestion contractuelle de la Ville. Elles se sont déroulées du 24 novembre au 5 décembre 2016.

## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG08 0159 - 30 avril 2008 - Octroyer un contrat à Calgon Carbon Canada inc. pour la fourniture d'équipements de désinfection UV aux usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.-Des Bailleurs et Pierrefonds - dépense totale de 9 153 952,56 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 9788 (3 soumissionnaires)

## DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat à Filtrum inc., pour l'ajout d'un réacteur UV à l'usine de production d'eau potable Charles-J.-Des Bailleurs.

Les travaux de construction comprendront notamment l'installation d'une unité de désinfection UV (incluant réacteur, armoire de puissance et contrôle), la fourniture et l'installation d'équipements connexes, ainsi que des travaux de structure, d'électricité et de contrôle.

Des dépenses contingentes de 81 385,05 \$, taxes incluses, soit 15 % du coût du contrat ont été prévues au bordereau de soumission afin de couvrir les imprévus qui pourraient être rencontrés sur le chantier.

## JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public 10214, dix (10) entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres, dont la liste est en pièce jointe. Six (6) entreprises ont déposé une soumission. Les quatre (4) entreprises qui n'ont pas déposé une soumission n'ont pas retourné le formulaire de suivi joint à l'enveloppe de soumission énumérant les raisons et les motifs qui les ont poussés à ne pas soumettre une soumission à la Ville. Nous les avons contactés pour apprendre qu'une des entreprises est un fournisseur, un second manque de ressources pour réaliser ce contrat, un troisième est un sous-traitant désirant offrir un prix à des entrepreneurs généraux, et le dernier s'est jugé lui-même non admissible à soumissionner.

Après analyse des soumissions, il s'avère que les six (6) soumissionnaires sont conformes et que l'entreprise Filtrum inc. présente la soumission la plus basse .

Soumissions conformes	Prix de base (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Filtrum inc.	542 567,03 \$	81 385,05 \$	623 952,08 \$
Le Groupe LML Itée	562 078,88 \$	84 311,83 \$	646 390,72 \$
Groupe Mécano inc.	607 592,52 \$	91 138,88 \$	698 731,39 \$
Nordmec Construction inc.	636 102,64 \$	95 415,40 \$	731 518,03 \$
Gastier M.P. inc.	670 601,20 \$	100 590,18 \$	771 191,37 \$
Socomec Industriels inc.	787 341,90 \$	118 101,29 \$	905 443,19 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne	668 316,59 \$	100 247,49 \$	768 564,07 \$
Coût moyen des soumissions conformes (\$) <i>total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			729 537,80 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			16,9 %

Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>((la plus haute conforme – la plus basse conforme))</i>	281 491,11 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>	45,1 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>((la plus basse conforme – estimation))</i>	-144 611,99 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>	-18,8 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse))</i>	22 438,64 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	3,6 %

L'écart entre l'estimation et la moyenne des soumissions conformes est de seulement 5,1 % (-39 240,70 \$).

L'analyse des soumissions a permis de constater que le plus bas soumissionnaire conforme a présenté une soumission avec un écart favorable de 18,8 % (-144 611,99 \$) par rapport à l'estimation réalisée à l'interne. Cet écart est dû principalement aux articles suivants du bordereau de soumission:

Articles	Dernière estimation (avec taxes)	Plus bas soumissionnaire (avec taxes)	Écart (\$)
Frais de chantier	22 995,00 \$	1 034,78 \$	-21 960,23 \$
Travaux de structure	71 411,23 \$	31 963,05 \$	-39 448,18 \$
Travaux de mécanique de procédé et métaux ouvrés	382 756,72 \$	328 253,63 \$	-54 503,09 \$
Travaux électriques	109 883,02 \$	138 544,88 \$	28 661,85 \$
Travaux instrumentation, contrôle et communication	59 770,29 \$	28 053,90 \$	-31 716,39 \$

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et de celle du Registre des entreprises non admissibles (RENA), ont été faites. Une attestation valide délivrée par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera validée de nouveau au moment de l'octroi du contrat.

Bien que ce contrat ne soit pas visé par la *Loi sur l'intégrité en matière des contrats publics (LIMCP)*, l'adjudicataire recommandé possède une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) datée du 19 janvier 2017, numéro 2017-CPSM-1004607 (voir pièce jointe).

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total du contrat à octroyer est de 623 952,08 \$ taxes incluses, comprenant un montant de 542 567,03 \$ taxes incluses pour les travaux et un montant de 81 385,05 \$ taxes incluses pour les contingences. Aucune dépense incidente n'est prévue. La dépense de 623 952,08 \$ taxes incluses représente un coût net de 569 751,41 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la « *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* » .

Cette dépense sera entièrement financée par la réserve de l'eau d'agglomération. La réserve de l'eau sera affectée annuellement, en fin d'exercice, en fonction des dépenses réelles constatées.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'installation d'un 12e réacteur, à l'endroit déjà prévu à cet effet, permettra d'augmenter la redondance du procédé et de sécuriser la production d'eau potable de l'usine.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication, en accord avec le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat : Mars 2017

Début des travaux : Août 2017

Fin des travaux : Décembre 2017

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements, et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ghizlane KOULILA)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Daniel THIBAULT  
Ingénieur en procédés

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-01-29

Christian MARCOUX  
Chef de division - Ingénierie et Chef  
d'exploitation des usines par intérim

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

André MARSAN  
Directeur par intérim de la Direction de l'eau  
potable

**Approuvé le :** 2017-02-06

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Chantal MORISSETTE  
Directrice

**Approuvé le :** 2017-02-07



**Dossier # : 1177231001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Projet :</b>	Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR)
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat aux Entrepreneurs Bucaro inc., pour des travaux de voirie dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (PCPR 2017). Dépense totale de 6 454 624,83 \$ (contrat: 6 154 624,83 \$ + incidences: 300 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 332303 - 7 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 6 454 624,83 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (PCPR 2017), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder aux Entrepreneurs Bucaro inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 154 624,83 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 332303 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-02-24 10:33

**Signataire :** Alain DUFORT

---



Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177231001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Projet :</b>	Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR)
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat aux Entrepreneurs Bucaro inc., pour des travaux de voirie dans les arrondissements d’Ahuntsic-Cartierville et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (PCPR 2017). Dépense totale de 6 454 624,83 \$ (contrat: 6 154 624,83 \$ + incidences: 300 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 332303 - 7 soumissionnaires

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2017-2019, le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) s'est vu allouer un budget de 99 M\$ en 2017 afin de poursuivre la réalisation du Programme complémentaire de planage et revêtement (PCPR). Le PCPR vise à améliorer rapidement la qualité du réseau routier. Selon les experts dans le domaine<sup>1</sup>, le traitement d'une chaussée d'autoroute par la technique de planage et revêtement permet d'en prolonger la vie sur une période allant jusqu'à 15 ans. En milieu urbain, la Direction des transports soutient que la durée de vie de la chaussée serait prolongée pour une période de 7 à 12 ans.

Parmi toutes les activités de maintien, le PCPR demeure l'activité à privilégier par le plan d'intervention intégrée 2016/25 (PII) pour la remise à niveau de la condition des chaussées à court terme. Nonobstant cette stratégie prometteuse, l'objectif demeure fort ambitieux et pour espérer l'atteindre, il devenait essentiel de revoir nos façons de faire, notamment sur l'assouplissement des critères de conception. En effet, la correction du drainage en place amenait à refaire certains trottoirs en bon état et créait ainsi une insatisfaction et une incompréhension de la part des citoyens. De plus, ces travaux accessoires prolongent considérablement la durée des interventions, diminuent l'attrait de ces projets auprès des entrepreneurs et sont la cause de difficultés nécessitant la mobilisation de ressources importantes.

C'est dans ce contexte d'optimisation qu'il a été établi que l'élimination des réparations ponctuelles de trottoirs au sein des contrats du PCPR améliorerait grandement notre capacité de réalisation. Les projets de ce programme se limitent donc à des travaux de planage et de revêtement sans intervention sur les trottoirs et sans bonification de l'aménagement existant. Toutefois, il peut exister certaines conditions susceptibles de mettre en cause la sécurité des piétons. Dans l'éventualité où des trottoirs nécessitant des

interventions n'aient pas déjà fait l'objet de travaux correctifs par l'arrondissement, le SIVT financera le coût de ces travaux par le biais de son PTI. Une provision pourra alors être ajoutée aux contrats de réparations mineures de trottoirs (RMT) de l'arrondissement. Dans ce contexte, afin d'assurer une certaine flexibilité aux arrondissements dans la gestion de leurs interventions, la liste des rues faisant l'objet du PCPR 2017 leur a été transmise en novembre dernier. Pour l'année 2018 ainsi que pour les années ultérieures, la liste leur sera transmise un peu plus à l'avance de façon à ce qu'ils puissent réparer les sections jugées critiques avant les travaux de réfection de la chaussée.

La sélection des projets est effectuée par la Division de la gestion d'actifs à la Direction des transports du SIVT, alors que la gestion et la réalisation du programme sont sous la responsabilité de la Direction des infrastructures du SIVT.

Ces investissements alloués à la conservation du réseau routier témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises, contribuant ainsi à la qualité de vie des citoyens, au développement et à la croissance économique de Montréal. Ces investissements viennent donc atténuer la problématique de dégradation des infrastructures routières et permettent d'améliorer l'état global des chaussées.

La Direction des transports a mandaté la Direction des infrastructures afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

(NOTE 1: HAAS, Ralph et W. Ronald HUDSON. *Pavement Asset Management*, avec la collaboration de Lynne COWE FALLS, Beverly, MA, Scrivener publishing, 2015.)

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG16 0121 - 25 février 2016 - Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Beaudoin Hurens inc. pour la gestion et la surveillance des travaux pour le Programme complémentaire de planage et revêtement (PCPR) du Service des infrastructures, de la voirie et des transports, pour une somme maximale de 7 669 522,35 \$, taxes incluses / Appel d'offres public 15-14826 (3 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin (1164102001)

## **DESCRIPTION**

Les travaux de ce contrat consistent au planage et revêtement bitumineux à divers endroits dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (PCPR 2017). Les travaux, là où requis, seront exécutés sur une distance totalisant environ 10,9 km.

Veuillez trouver en pièces jointes la description des principaux actifs visés par les travaux ainsi qu'une liste de rues.

Dans la démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises aux arrondissements et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences s'élève à 802 777,16 \$, taxes incluses, soit 15 % du coût des travaux avant les taxes, tel que décrit au bordereau d'appel d'offres. Les contingences s'élèvent à 15 % en raison des risques reliés aux ajustements sur le terrain du profil proposé afin d'assurer un drainage efficient.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités

publiques, de communication ainsi que des frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et la gestion des sols excavés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Incidences et ristournes» en pièce jointe.

## **JUSTIFICATION**

Le tableau des résultats de soumission présenté dans le formulaire annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre les deux plus basses soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à accorder.

Les prix de soumission ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les 3 plus basses soumissions ont été vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la RBQ, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêt).

L'écart entre la plus basse soumission conforme et l'estimation de la Division gestion de projets et économie de la construction (DGPEC) étant inférieur à 10 %, la DGPEC appuie la recommandation d'octroi du contrat.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total maximal relatif à ce contrat est de 6 454 624,83 \$, taxes incluses incluant des incidences de 300 000,00 \$, taxes incluses. Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale et représente un coût net de 5 893 932,81 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par le Règlement d'emprunt # 16-010 «Travaux de réfection du réseau routier».

Les travaux relatifs au contrat sont entièrement admissibles à la subvention offerte par le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ). Ce qui laissera un impact sur l'emprunt net de 273 939,98 \$, soit la portion des incidences.

Le montant de la subvention est un montant anticipé. Dans le cas où la subvention ne serait pas reçue, le montant équivalent devra être dégagé à même l'enveloppe globale du SIVT et les virements budgétaires requis devront être effectués.

La répartition du coût des travaux et des incidences est présentée en pièces jointes dans les documents «Incidences et ristournes» et «Budget requis».

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit le 1<sup>er</sup> juin 2017, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

De plus, il est à noter que les travaux faisant l'objet du présent dossier ainsi que les autres travaux du programme complémentaire de planage et revêtement 2017 sont planifiés selon un échéancier très serré. Tout retard sur la réalisation des travaux aurait donc des conséquences sur les échéanciers de réalisation de l'ensemble du programme.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document «Principes de gestion de la circulation».

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

DATES VISÉES:

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : 15 mai 2017

Fin des travaux : 22 septembre 2017.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Jean CARRIER, Service des infrastructures\_voie et transports

Michel BORDELEAU, Ahuntsic-Cartierville

Richard C GAGNON, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension

Lecture :

Jean CARRIER, 21 février 2017

Richard C GAGNON, 21 février 2017

Michel BORDELEAU, 20 février 2017

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Ngoc Thao DUONG  
Ingenieur

### **ENDOSSÉ PAR**

Yvan PÉLOQUIN  
Chef de division - Conception des travaux

Le : 2017-02-06

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Chantal AYLWIN  
Directrice des infrastructures

**Approuvé le :** 2017-02-22

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Claude CARETTE  
Directeur

**Approuvé le :** 2017-02-23

**ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION**

**INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT**

**Identification**

No de l'appel d'offres :  No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

**Déroulement de l'appel d'offres**

Lancement effectué le :  -  -  Ouverture originalement prévue le :  -  -

Ouverture faite le :  -  -  Délai total accordé aux soumissionnaires :  jrs

**Addenda émis**

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres :  *Si addenda, détailler ci-après*

Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat (\$)
<input type="text" value="24"/> - <input type="text" value="1"/> - <input type="text" value="2017"/>	Modifications mineures dans le Cahier des charges et devis technique Voirie. Modifications des quantités de certains items au bordereau et modification du Formulaire de soumission en conséquence.	220 000,00

**Analyse des soumissions**

Nbre de preneurs  Nbre de soumissions reçues  % de réponses

Nbre de soumissions rejetées  % de rejets

Soumissions rejetées (nom)  Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission :  jrs Date d'échéance initiale :  -  -

Prolongation de la validité de la soumission de :  jrs Date d'échéance révisée :  -  -

**Résultats de l'appel d'offres**

Soumissions conformes	Prix soumis incluant taxes et corrections au besoin		
	Avant contingences	Contingences	Total
LES ENTREPRENEURS BUCARO INC.	5 351 847,67	802 777,16	6 154 624,83
EUROVIA QUEBEC CONSTRUCTION INC.	5 421 240,36	813 186,05	6 234 426,41
PAVAGES METROPOLITAIN INC.	5 741 461,29	861 219,19	6 602 680,48
CONSTRUCTION BAU-VAL INC.	5 859 107,32	878 866,09	6 737 973,41
DEMIX CONSTRUCTION	5 927 507,38	889 126,11	6 816 633,49
GROUPE TNT INC.	5 945 359,26	891 803,89	6 837 163,15
LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.	6 918 260,86	1 037 739,14	7 956 000,00
<b>Estimation</b>	<b>5 421 857,70</b>	<b>813 278,65</b>	<b>6 235 136,35</b>
<b>Écart entre la plus basse soumission et l'estimation</b>			<b>-1,3%</b>
<b>Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse</b>			<b>1,3%</b>

Dossier à être étudié par la CEC :

**Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)**

	N.A.	OK	N.A.	OK	
RBQ	<input type="text"/>	<input checked="" type="text" value="x"/>	AMF	<input type="text"/>	<input checked="" type="text" value="x"/> <i>Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant</i>
RENA	<input type="text"/>	<input checked="" type="text" value="x"/>	Revenu Qc	<input type="text"/>	<input checked="" type="text" value="x"/>

**Recommandation**

Nom du soumissionnaire :

Montant du contrat (incluant les contingences) (\$) :

Montant des incidences (\$) :

Date prévue de début des travaux :  -  -  Date prévue de fin des travaux :  -  -



**Dossier # : 1167231067**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, du Plateau-Mont-Royal et de Ville-Marie. Dépense totale de 4 669 987,13 \$ (contrat: 4 574 987,13 \$ + incidences: 95 000 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 333701 - 2 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 4 669 987,13 \$ taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation des conduites d'eau potable par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, du Plateau-Mont-Royal et de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Sanexen Services Environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 574 987,13 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 333701 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-02-23 11:48

**Signataire :** Alain DUFORT

---



Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1167231067**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, du Plateau-Mont-Royal et de Ville-Marie. Dépense totale de 4 669 987,13 \$ (contrat: 4 574 987,13 \$ + incidences: 95 000 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 333701 - 2 soumissionnaires

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par la technique de chemisage sont proposés par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) du Service de l'eau. Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes et font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

Cette technique de chemisage sans tranchée représente de nombreux avantages comparativement aux méthodes plus traditionnelles de reconstruction par excavation, notamment :

- réduction importante des coûts d'exécution comparativement à la reconstruction par excavation;
- rapidité dans la réalisation des travaux;
- réduction des perturbations sur les infrastructures environnantes;
- rapidité de la remise en état des lieux;
- réduction de la disposition des sols et des matériaux d'excavation;
- maintien de la circulation durant les travaux.

Dans un contexte de déficit d'entretien des réseaux d'aqueduc, les techniques de réhabilitation permettent le renouvellement d'un très grand nombre de conduites d'aqueduc.

Pour mesurer l'évolution du coût par kilomètre des contrats accordés depuis 2008, une liste est présentée en pièce jointe.

Pour l'année 2017, il est prévu exécuter des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires sur une longueur totale de vingt-sept (27) kilomètres.

Étant donné l'envergure de l'ensemble de ces travaux et la volonté de la Ville à ouvrir le marché et encourager la concurrence, la Direction des infrastructures (DI) a scindé le grand projet de travaux de réhabilitation en cinq secteurs. La présente demande d'octroi de contrat vise la réhabilitation des conduites d'aqueduc des arrondissements de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, du Plateau-Mont-Royal et de Ville-Marie. Deux (2) autres projets, soit #333702 et #333703, font actuellement l'objet d'un dossier d'octroi (1167231068 et 1177231003), tandis que les deux derniers projets #333704 et #333705 ont fait l'objet d'un lancement d'appels d'offres respectivement le 6 et le 13 février 2017. Les ouvertures de ces appels d'offres sont prévues le premier et le 8 mars 2017.

La DGSRE a mandaté la Direction des infrastructures du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM17 0157 - 20 février 2017 - Accorder deux (2) contrats de services professionnels pour une période de 36 mois : contrat #1 avec Tetra Tech QI inc. pour une somme maximale de 2 086 251,27 \$, taxes incluses pour la surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable, le support technique et le contrôle de qualité et contrat #2 (un seul soumissionnaire conforme) avec Cima+ S.E.N.C. pour la somme maximale de 1 626 692,17 \$, taxes incluses pour la surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'égout, le support technique et le contrôle de qualité. Appel d'offres public 16-15591 - 5 soumissions reçues (1167231054);

CM16 0586 - 16 mai 2016 - Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc. pour des travaux de réhabilitation sans tranchée de conduites d'eau par technique de chemisage sur diverses rues, dans les arrondissements d'Anjou, de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, de Montréal-Nord et de Saint-Léonard - Dépense totale de 5 854 704,21 \$, taxes incluses (contrat secteur Est: 5 730 704,21 \$ + incidences: 124 000,00 \$) - Appel d'offres public 329403 - 3 soumissionnaires (1167231003);

CM16 0585 - 16 mai 2016 - Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc. pour des travaux de réhabilitation sans tranchée de conduites d'eau par technique de chemisage sur diverses rues, dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de Rosemont-La Petite-Patrie et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension - Dépense totale de 7 322 332,62 \$, taxes incluses (contrat secteur Nord: 7 172 332,62 \$ + incidences: 150 000,00\$) - Appel d'offres public 329404 - 3 soumissionnaires (1167231004);

CG16 0197 - 24 mars 2016 - Accorder un contrat à Aquarehab (Canada) inc., pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements de Côte-des-neiges-Notre-Dame-de-Grâce, de Lachine, de LaSalle, du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest, de Verdun et de Ville-Marie. Dépense totale de 11 822 395,46 \$, taxes incluses (contrat - secteur Centre: 11 562 395,46 \$ + incidences: 260 000 \$ ) - Appel d'offres public 329402 - 2 soumissionnaires (1154102007);

CM16 0339 - 21 mars 2016 - Accorder un contrat à Aquarehab (Canada) inc., pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève et de Saint-Laurent - Dépense totale de 3 859 118,27 \$, taxes incluses (contrat - secteur Ouest : 3 769 118,27 \$ + incidences : 90 000 \$ ) - Appel d'offres public 329401 - 3 soumissionnaires (1154102006).

## **DESCRIPTION**

La longueur totale des conduites d'eau secondaires à réhabiliter par chemisage en 2017 est de 27 km, ce qui représente un taux de renouvellement de l'ordre de 0,8 % pour l'ensemble du réseau de la ville de Montréal. Le présent contrat prévoit 2,1 km et regroupe les arrondissements suivants : Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, Le Plateau-Mont-Royal et Ville-Marie.

De plus, dans le cadre de ces travaux, le remplacement d'environ quatre-vingt-quatre (84) entrées de service en plomb est prévu.

La liste des rues où des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable auront lieu est jointe au présent dossier ainsi que la description des actifs visés par les travaux.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises au requérant et aux arrondissements concernés lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquelles ont été prises en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 415 907,92 \$ taxes incluses, soit 10 % du coût des travaux avant les taxes, tel que décrit au bordereau d'appel d'offres.

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de gestion des impacts, de marquage et signalisation ainsi que des frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la surveillance environnementale. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document *Incidences et ristournes* en pièce jointe.

Sur huit (8) preneurs du cahier des charges, deux (2) firmes ont déposé une soumission et six (6) n'en ont pas déposé, soit une proportion respective de 25 % et 75 %. Parmi les six (6) qui n'en ont pas déposé, deux (2) firmes sont connues comme étant des sous-traitants et quatre (4) firmes n'ont pas motivé leur désistement. La liste des preneurs du cahier des charges (SEAO) est en pièce jointe.

## **JUSTIFICATION**

Le tableau des résultats de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre les deux plus basses soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à accorder.

L'estimation des professionnels de la Division de la conception des travaux est établie, avant la période d'appel d'offres, à partir de l'historique des appels d'offres pour des travaux de même nature.

L'écart entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels de la Division de la conception des travaux du SIVT est de 732 082,28 \$ (+19.1 %). Cet écart, défavorable à la Ville, peut s'expliquer par les facteurs suivants:

- la complexité des secteurs où sont situés les travaux sur des rues achalandées (Ville-Marie, Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, et Le Plateau Mont-Royal),
- la quantité de conduites d'aqueduc à réhabiliter est moindre que les quantités inscrites aux contrats précédents,
- le nombre élevé de remplacements de services d'eau.

Nous pensons que ces facteurs ont influencé à la hausse les prix unitaires des items du bordereau.

Malgré cet écart, le Service de l'eau et la Division de la conception appuient la recommandation de l'octroi du contrat. Les conduites d'aqueduc à réhabiliter sont déjà en mauvais état et le report des travaux peut entraîner une plus grande détérioration des conduites et rendre le chemisage impossible. Le coût d'une reconstruction sera alors bien plus élevé.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total maximal relatif à ce contrat est de 4 669 987,13 \$ taxes incluses, incluant des incidences de 95 000 \$, taxes incluses.

Cette dépense, entièrement assumée par la ville centrale, représente un coût net de 4 264 320,71 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par le Règlement d'emprunt # 16-062 de compétence locale «Renouvellement du réseau secondaire d'aqueduc et d'égout».

Le coût de certaines rues de ce contrat sera subventionné par le programme FEPTEU (Fonds de l'eau potable et le traitement des eaux usées) à 83 %, laissant ainsi un impact de 17 % à la charge des contribuables alors que le coût des autres rues sera entièrement subventionné par le programme TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec).

La répartition du coût des travaux et des dépenses incidentes est présentée dans le document « Incidences et ristournes » en pièce jointe.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Action 7 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Optimiser la gestion de l'eau ».

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché pourrait avoir pour conséquence de devoir reconstruire certaines conduites au lieu de les réhabiliter, ce qui entraînerait des coûts beaucoup plus importants. De plus, si les travaux sont réalisés dans un délai ultérieur, ceci risque de provoquer une augmentation des coûts de la main-d'oeuvre et des matériaux. Également, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 23 mai 2017, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la circulation ».

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

DATES VISÉES :

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : avril 2017

Fin des travaux : août 2017

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Linda PHARAND)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Abdelwahid BEKKOUCHE, Service de l'eau  
Kathy DAVID, Service de l'eau  
Mathieu-Pierre LABERGE, Service de l'eau  
Claude DUBOIS, Ville-Marie  
Benoît MALETTE, Le Plateau-Mont-Royal  
Pascal TROTTIER, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

Lecture :

Abdelwahid BEKKOUCHE, 28 février 2017  
Pascal TROTTIER, 21 février 2017  
Claude DUBOIS, 14 février 2017  
Kathy DAVID, 13 février 2017  
Benoît MALETTE, 10 février 2017  
Mathieu-Pierre LABERGE, 10 février 2017

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Dominique FILION  
Ingénieur(e)

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-02-10

Mohamed BECHIR BOUZAIKI  
Chef de division

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Chantal AYLWIN  
Directrice des infrastructures

**Approuvé le :** 2017-02-21

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Claude CARETTE  
Directeur

**Approuvé le :** 2017-02-21

## ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION

### INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

<b>Identification</b>	
No de l'appel d'offres :	No du GDD :
333701	1167231067
Titre de l'appel d'offres :	
Travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements de Côte-des-neiges-Notre-Dame-de-Grâce, du Plateau-Mont-Royal et de Ville-Marie	
Type d'adjudication :	Au plus bas soumissionnaire conforme

<b>Déroulement de l'appel d'offres</b>	
Lancement effectué le :	Ouverture originalement prévue le :
19 - 12 - 2016	23 - 1 - 2017
Ouverture faite le :	Délai total accordé aux soumissionnaires :
23 - 1 - 2017	34 jrs

<b>Addenda émis</b>		
Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres :	<b>Si addenda, détailler ci-après</b>	Impact sur le coût estimé du contrat (\$)
1		
Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	
17 - 1 - 2017	Modification de l'article 7 de la Politique de gestion contractuelle	-

<b>Analyse des soumissions</b>					
Nbre de preneurs	8	Nbre de soumissions reçues	2	% de réponses	25
		Nbre de soumissions rejetées	0	% de rejets	0,0
Soumissions rejetées (nom)		Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique			
Durée de la validité initiale de la soumission :		120	jrs	Date d'échéance initiale :	23 - 5 - 2017
Prolongation de la validité de la soumission de :		0	jrs	Date d'échéance révisée :	

<b>Résultats de l'appel d'offres</b>				
Soumissions conformes		Prix soumis incluant taxes et corrections au besoin		
		Avant contingences	Contingences	Total
SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC.		4 159 079,21	415 907,92	4 574 987,13
AQUAREHAB (CANADA) INC.		4 529 267,66	452 926,77	4 982 194,43
<b>Estimation</b>	<b>INTERNE</b>	3 493 549,86	349 354,99	3 842 904,85
Écart entre la plus basse soumission et l'estimation				19,1%
Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse				8,9%
Dossier à être étudié par la CEC :		Oui	NON	X

<b>Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)</b>				
	N.A.	OK	N.A.	OK
RBQ		X	AMF	X
RENA		X	Revenu Qc	X

*Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant*

<b>Recommandation</b>	
Nom du soumissionnaire :	SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC.
Montant du contrat (incluant les contingences) (\$):	4 574 987,13
Montant des incidences (\$):	95 000,00
Date prévue de début des travaux :	3 - 4 - 2017
Date prévue de fin des travaux :	31 - 8 - 2017

**Dossier # : 1167231068**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements de LaSalle, de Lachine, de Verdun et du Sud-Ouest. Dépense totale de 6 113 626,63 \$ (contrat: 5 993 626,63 \$ + incidences: 120 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 333702 - 3 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 6 113 626,63 \$, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage sur diverses rues des arrondissements de LaSalle, de Lachine, de Verdun et du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Sanexen Services Environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 993 626,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 333702 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-02-23 11:48

**Signataire :** Alain DUFORT

---



Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1167231068**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements de LaSalle, de Lachine, de Verdun et du Sud-Ouest. Dépense totale de 6 113 626,63 \$ (contrat: 5 993 626,63 \$ + incidences: 120 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 333702 - 3 soumissionnaires

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par la technique de chemisage sont proposés par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) du Service de l'eau. Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes et font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

Cette technique de chemisage sans tranchée représente de nombreux avantages comparativement aux méthodes plus traditionnelles de reconstruction par excavation, notamment :

- réduction importante des coûts d'exécution comparativement à la reconstruction par excavation;
- rapidité dans la réalisation des travaux;
- réduction des perturbations sur les infrastructures environnantes;
- rapidité de la remise en état des lieux;
- réduction de la disposition des sols et des matériaux d'excavation;
- maintien de la circulation durant les travaux.

Dans un contexte de déficit d'entretien des réseaux d'aqueduc, les techniques de réhabilitation permettent le renouvellement d'un très grand nombre de conduites d'aqueduc.

Pour mesurer l'évolution du coût par kilomètre des contrats accordés depuis 2008, une liste est présentée en pièce jointe.

Pour l'année 2017, il est prévu exécuter des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires sur une longueur totale de vingt-sept (27) kilomètres.

Étant donné l'envergure des travaux et la volonté de la Ville à ouvrir le marché et encourager la concurrence, la Direction des infrastructures (DI) a scindé le grand projet de travaux de réhabilitation en cinq secteurs. La présente demande d'octroi de contrat vise la réhabilitation des conduites d'aqueduc des arrondissements de LaSalle, de Lachine, de Verdun, du Sud-Ouest. Deux (2) autres projets, soit #333701 et #333703 font actuellement l'objet d'un dossier d'octroi (1167231067 et 1177231003), tandis que les deux (2) derniers projets #333704 et #333705 ont fait l'objet d'un lancement d'appels d'offres respectivement les 6 et 13 février dernier. Les ouvertures de ces appels d'offres sont prévues le premier et le 8 mars 2017.

La DGSRE a mandaté la Direction des infrastructures du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM17 0157 - 20 février 2017 - Accorder deux (2) contrats de services professionnels pour une période de 36 mois : contrat #1 avec Tetra Tech QI inc. pour une somme maximale de 2 086 251,27 \$, taxes incluses pour la surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable, le support technique et le contrôle de qualité et contrat #2 (un seul soumissionnaire conforme) avec Cima+ S.E.N.C. pour la somme maximale de 1 626 692,17 \$, taxes incluses pour la surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'égout, le support technique et le contrôle de qualité. Appel d'offres public 16-15591 - 5 soumissions reçues (1167231054) ;

CM16 0586 - 16 mai 2016 - Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc. pour des travaux de réhabilitation sans tranchée de conduites d'eau par technique de chemisage sur diverses rues, dans les arrondissements d'Anjou, de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, de Montréal-Nord et de Saint-Léonard - Dépense totale de 5 854 704,21 \$, taxes incluses (contrat secteur Est: 5 730 704,21 \$ + incidences: 124 000,00 \$) - Appel d'offres public 329403 - 3 soumissionnaires (1167231003);

CM16 0585 - 16 mai 2016 - Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc. pour des travaux de réhabilitation sans tranchée de conduites d'eau par technique de chemisage sur diverses rues, dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de Rosemont-La Petite-Patrie et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension - Dépense totale de 7 322 332,62 \$, taxes incluses (contrat secteur Nord: 7 172 332,62 \$ + incidences: 150 000,00\$) - Appel d'offres public 329404 - 3 soumissionnaires (1167231004);

CG16 0197 - 24 mars 2016 - Accorder un contrat à Aquarehab (Canada) inc., pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements de Côte-des-neiges-Notre-Dame-de-Grâce, de Lachine, de LaSalle, du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest, de Verdun et de Ville-Marie. Dépense totale de 11 822 395,46 \$, taxes incluses (contrat - secteur Centre: 11 562 395,46 \$ + incidences: 260 000 \$ ) - Appel d'offres public 329402 - 2 soumissionnaires (1154102007);

CM16 0339 - 21 mars 2016 - Accorder un contrat à Aquarehab (Canada) inc., pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève et de Saint-Laurent - Dépense totale de 3 859 118,27 \$, taxes incluses (contrat - secteur Ouest : 3 769 118,27 \$ + incidences : 90 000 \$ ) - Appel d'offres public 329401 - 3 soumissionnaires (1154102006).

## **DESCRIPTION**

La longueur totale des conduites d'eau secondaires à réhabiliter par chemisage en 2017 est de 27 km, ce qui représente un taux de renouvellement de l'ordre de 0,8 % pour l'ensemble du réseau de la ville de Montréal. Le présent contrat prévoit 4,1 km et regroupe les arrondissements suivants : LaSalle, Lachine, Verdun, Le Sud-Ouest.

La liste des rues où des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable auront lieu est jointe au présent dossier ainsi que la description des actifs visés par les travaux.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises au requérant et aux arrondissements concernés lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquelles ont été prises en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 544 875,15 \$ (taxes incluses), soit 10 % du coût des travaux avant les taxes, tel que décrit au bordereau d'appel d'offres.

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de gestion des impacts, de marquage et signalisation ainsi que des frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la surveillance environnementale. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document *Incidences et ristournes* en pièce jointe.

Sur huit (8) preneurs du cahier des charges, trois (3) firmes ont déposé une soumission et cinq (5) n'en ont pas déposé, soit une proportion respective de 38 % et 62 %. Parmi les cinq (5) qui n'en ont pas déposé, 2 firmes sont connues comme étant des sous-traitants et trois (3) firmes n'ont pas motivé leur désistement. La liste des preneurs du cahier des charges (SEAO) est en pièce jointe.

## **JUSTIFICATION**

Le tableau des résultats de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre les deux plus basses soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à accorder.

L'estimation des professionnels de la Division de la conception des travaux est établie, avant la période d'appel d'offres, à partir de l'historique des appels d'offres pour des travaux de même nature tout en tenant compte de la complexité particulière des contrats.

L'écart entre la plus basse soumission conforme et l'estimation étant inférieur à 10 %, la Division de la conception des travaux appuie la recommandation de l'octroi du contrat.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total maximal relatif à ce contrat est de 6 113 626,63 \$, taxes incluses incluant des incidences de 120 000 \$, taxes incluses.

Cette dépense, entièrement assumée par la ville centrale, représente un coût net de 5 582 566,00 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale. lequel est financé par le Règlement d'emprunt # 16-062 de compétence locale «Renouvellement du réseau secondaire d'aqueduc et d'égout».

Le coût de certaines rues de ce contrat sera subventionné par le programme FEPTEU (Fonds de l'eau potable et le traitement des eaux usées) à 83 %, laissant ainsi un impact de 17 % à la charge des contribuables alors que le coût des autres rues sera entièrement

subventionné par le programme TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec).

La répartition du coût des travaux et des dépenses incidentes est présentée dans le document « Incidences et ristournes » en pièce jointe.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Action 7 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Optimiser la gestion de l'eau ».

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché pourrait avoir pour conséquence de devoir reconstruire certaines conduites au lieu de les réhabiliter, ce qui entraînerait des coûts beaucoup plus importants. De plus, si les travaux sont réalisés dans un délai ultérieur, ceci risque de provoquer une augmentation des coûts de la main-d'oeuvre et des matériaux. Également, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 25 mai 2017, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la circulation ».

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

DATES VISÉES :

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : avril 2017

Fin des travaux : octobre 2017

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Linda PHARAND)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Kathy DAVID, Service de l'eau  
Christianne CYRENNE, LaSalle  
Estelle ANDRÉ, Le Sud-Ouest  
Robert MALEK, Lachine  
Jean CARDIN, Verdun

Lecture :

Kathy DAVID, 13 février 2017  
Christianne CYRENNE, 11 février 2017  
Estelle ANDRÉ, 10 février 2017

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Dominique FILION  
Ingénieur(e)

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2017-02-10

Mohamed BECHIR BOUZAI  
Chef de division

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Chantal AYLWIN  
Directrice des infrastructures

**Approuvé le :** 2017-02-21

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Claude CARETTE  
Directeur

**Approuvé le :** 2017-02-21

**ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION**

**INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT**

**Identification**

No de l'appel d'offres :  No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

**Déroulement de l'appel d'offres**

Lancement effectué le :  -  -  Ouverture originalement prévue le :  -  -

Ouverture faite le :  -  -  Délai total accordé aux soumissionnaires :  jrs

**Addenda émis**

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres :  *Si addenda, détailler ci-après* Impact sur le coût estimé du contrat (\$)

Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat (\$)
<input type="text" value="17"/> - <input type="text" value="1"/> - <input type="text" value="2017"/>	<input type="text" value="Modification de l'article 7 de la Politique de gestion contractuelle"/>	<input type="text" value="-"/>

**Analyse des soumissions**

Nbre de preneurs  Nbre de soumissions reçues  % de réponses

Nbre de soumissions rejetées  % de rejets

Soumissions rejetées (nom)  Motif(s) de rejet:


Durée de la validité initiale de la soumission :  jrs Date d'échéance initiale :  -  -

Prolongation de la validité de la soumission de :  jrs Date d'échéance révisée :  -  -

**Résultats de l'appel d'offres**

Soumissions conformes	Prix soumis incluant taxes et corrections au besoin		
	Avant contingences	Contingences	Total
SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC.	5 448 751,48	544 875,15	5 993 626,63
AQUAREHAB (CANADA) INC.	5 617 258,85	561 725,88	6 178 984,73
RÉHABILITATION DU O INC.	6 408 181,81	640 818,19	7 049 000,00
<b>Estimation</b>	<b>INTERNE</b>	<input type="text" value="5 529 785,86"/>	<input type="text" value="552 978,59"/>
<b>Écart entre la plus basse soumission et l'estimation</b>			<input type="text" value="-1,5%"/>
<b>Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse</b>			<input type="text" value="3,1%"/>

Dossier à être étudié par la CEC :

**Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)**

	N.A.	OK	N.A.	OK	
RBQ	<input type="text"/>	<input checked="" type="text" value="X"/>	AMF	<input type="text"/>	<input checked="" type="text" value="X"/> <i>Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant</i>
RENA	<input type="text"/>	<input checked="" type="text" value="X"/>	Revenu Qc	<input type="text"/>	<input checked="" type="text" value="X"/>

**Recommandation**

Nom du soumissionnaire :

Montant du contrat (incluant les contingences) (\$) :

Montant des incidences (\$) :

Date prévue de début des travaux :  -  -  Date prévue de fin des travaux :  -  -



**Dossier # : 1167231070**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements de Lachine, de LaSalle, d'Outremont, du Sud-Ouest et de Verdun. Dépense totale de 4 235 000,01 \$ (contrat: 4 155 000,01 \$ + incidences: 80 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 333707 - 4 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 4 235 000,01 \$, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements de Lachine, de LaSalle, d'Outremont, du Sud-Ouest et de Verdun, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Insituform Technologies Limited, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 155 000,01 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 333707 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-02-23 11:49

**Signataire :**

Alain DUFORT

---



Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1167231070**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements de Lachine, de LaSalle, d'Outremont, du Sud-Ouest et de Verdun. Dépense totale de 4 235 000,01 \$ (contrat: 4 155 000,01 \$ + incidences: 80 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 333707 - 4 soumissionnaires

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les travaux de réhabilitation de conduites d'égout par la technique de chemisage sont proposés par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) du Service de l'eau. Ils s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes et font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

Cette technique de chemisage sans tranchée représente de nombreux avantages comparativement aux méthodes plus traditionnelles de reconstruction par excavation, notamment :

- Réduction importante des coûts d'exécution comparativement à la reconstruction par excavation;
- Rapidité dans la réalisation des travaux;
- Réduction des perturbations sur les infrastructures environnantes;
- Rapidité de la remise en état des lieux;
- Réduction de la disposition des sols et des matériaux d'excavation;
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre comparativement à la reconstruction par excavation;
- Maintien de la circulation durant les travaux.

Dans un contexte de déficit d'entretien des réseaux d'égout, les techniques de réhabilitation permettent le renouvellement d'un très grand nombre de conduites d'égout.

Pour mesurer l'évolution du coût par kilomètre des contrats octroyés en travaux de réhabilitation de conduites d'égout depuis 2008, une liste est annexée en pièce jointe.

Pour la période 2017-2018, il est prévu exécuter des travaux de réhabilitation de conduites d'égout sur une longueur totale d'environ cinquante et un (51) kilomètres.

Étant donné l'envergure des travaux et la volonté de la Ville à ouvrir le marché et encourager la concurrence, la Direction des infrastructures (DI) a scindé le grand projet de ces travaux de réhabilitation en cinq secteurs. La présente demande d'octroi de contrat vise la réhabilitation des conduites d'égout des arrondissements de Lachine, de LaSalle, d'Outremont, du Sud-Ouest et de Verdun. Deux (2) autres projets, soit #333706 et #333708 font actuellement l'objet d'un dossier d'octroi (1167231069 et 1177231005), tandis que les deux (2) derniers projets #333709 et #333710 ont fait l'objet d'un lancement d'appels d'offres respectivement les 6 et 13 février dernier. Les ouvertures de ces appels d'offres sont prévues le premier et le 8 mars 2017.

La DGSRE a mandaté la Direction des infrastructures du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) afin de préparer les documents requis au lancement des cinq (5) appels d'offres et de réaliser les travaux de conduites d'égout à réhabiliter, incluant ceux mentionnés à l'objet du présent dossier.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM17 0157 - 20 février 2017 - Accorder deux (2) contrats de services professionnels pour une période de 36 mois : contrat #1 avec Tetra Tech QI inc. pour une somme maximale de 2 086 251,27 \$, taxes incluses pour la surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable, le support technique et le contrôle de qualité et contrat #2 (un seul soumissionnaire conforme) avec Cima+ S.E.N.C. pour la somme maximale de 1 626 692,17 \$, taxes incluses pour la surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'égout, le support technique et le contrôle de qualité. Appel d'offres public 16-15591 - 5 soumissions reçues (1167231054);

CG16 0529 - 29 septembre 2016 - Accorder un contrat à Clean Water Works inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 2 721 000 \$ taxes incluses (Contrat: 2 661 000,00 \$ + incidences: 60 000,00 \$) - Appel d'offres public 329408 - 5 soumissionnaires (1167231042);

CM16 0607 - 16 mai 2016 - Accorder un contrat à Sade Canada inc., pour les travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements d'Anjou, de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, de Montréal-Nord, d'Outremont, de Rosemont-La Petite-Patrie et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension. Dépense totale de 10 928 272,00 \$, taxes incluses (Contrat - secteur Est : 10 728 272,00 \$ + incidences : 200 000,00 \$) - Appel d'offres public 329407 - 3 soumissionnaires (1164102005);

CM16 0340 - 21 mars 2016 - Accorder un contrat à Sade Canada inc. pour les travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements d'Achats-Cartierville, de Pierrefonds-Roxboro et de Saint-Laurent - Dépense totale de 3 948 323,80 \$, taxes incluses (Contrat - secteur Ouest: 3 868 323,80 \$ + incidences: 80 000,00\$) - Appel d'offres public 329405 - 4 soumissionnaires (1154102008);

CG16 0198 - 24 mars 2016 - Accorder un contrat à Insituform Technologies limited pour les travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, de Lachine, de LaSalle, du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest, de Verdun et de Ville-Marie - Dépense totale de 11 477 000 \$ (Contrat - secteur Centre: 11 277 000,00 \$ + incidences: 200 000,00\$) - Appel d'offres public 329406 - 4 soumissionnaires (1154102009).

## **DESCRIPTION**

La longueur totale des conduites d'égout à réhabiliter par chemisage structural en 2017-2018 sera de 51,3 km, ce qui représente un taux de renouvellement de l'ordre de 1,19 % de l'ensemble du réseau. Le présent contrat prévoit 7,2 km. La liste des rues où les travaux de réhabilitation auront lieu est jointe au présent dossier ainsi que la liste des actifs visés par le projet.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises aux arrondissements et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquelles ont été prises en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 377 727,28 \$, taxes incluses, soit 10 % du coût des travaux avant les taxes, tel que décrit au bordereau d'appel d'offres.

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de gestion des impacts, de marquage et signalisation ainsi que des frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la surveillance environnementale. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document *Incidences et ristournes* en pièce jointe.

La liste des preneurs du cahier des charges (SEAO) est en pièce jointe.

## **JUSTIFICATION**

Le tableau des résultats de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre les deux plus basses soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à accorder.

Les prix de soumission ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les trois (3) plus basses soumissions ont été vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la RBQ, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêt).

L'estimation des professionnels de la Division de la conception des travaux est établie, avant la période d'appel d'offres, à partir de l'historique des appels d'offres pour des travaux de même nature tout en tenant compte de la complexité particulière des contrats.

L'écart favorable à la Ville, entre la plus basse soumission conforme et l'estimation, étant inférieur à 10 %, la Division de la conception des travaux appuie la recommandation de l'octroi du contrat.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total maximal relatif à ce contrat est de 4 235 000,01 \$, taxes incluses, incluant des incidences de 80 000,00 \$, taxes incluses.

Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale, représente un coût net de 3 867 119,49 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par le Règlement d'emprunt # 16-062 de compétence locale «Renouvellement du réseau secondaire d'aqueduc et d'égout».

Le coût de certaines rues de ce contrat sera subventionné par le programme FEPTEU (Fonds de l'eau potable et le traitement des eaux usées) à 83 %, laissant ainsi un impact de 17 % à la charge des contribuables alors que le coût des autres rues sera entièrement

subventionné par le programme TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec).

La répartition du coût des travaux et des dépenses incidentes est présentée dans le document « Incidences et ristournes » en pièce jointe.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Action 7 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Optimiser la gestion de l'eau ».

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché pourrait avoir pour conséquence de devoir reconstruire certaines conduites au lieu de les réhabiliter, ce qui entraînerait des coûts beaucoup plus importants. De plus, si les travaux sont réalisés dans un délai ultérieur, ceci risque de provoquer une augmentation des coûts de la main-d'oeuvre et des matériaux. Également, dans le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 25 mai 2017, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la circulation ».

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

DATES VISÉES :

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : avril 2017

Fin des travaux : février 2018

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Linda PHARAND)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## Parties prenantes

Kathy DAVID, Service de l'eau  
Mathieu-Pierre LABERGE, Service de l'eau  
Christianne CYRENNE, LaSalle  
Robert MALEK, Lachine  
Sophie LABERGE, Outremont  
Jean CARDIN, Verdun  
Estelle ANDRÉ, Le Sud-Ouest

Lecture :

Christianne CYRENNE, 21 février 2017  
Kathy DAVID, 20 février 2017  
Estelle ANDRÉ, 14 février 2017  
Mathieu-Pierre LABERGE, 14 février 2017  
Jean CARDIN, 13 février 2017  
Robert MALEK, 13 février 2017  
Sophie LABERGE, 13 février 2017

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Wilson WONG  
Ingénieur

### ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-02-13

Martin GAUDETTE  
C/s conception & réalisation des projets  
d'ingenierie

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal AYLWIN  
Directrice des infrastructures

**Approuvé le :** 2017-02-21

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE  
Directeur

**Approuvé le :** 2017-02-21

## ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION

### INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

<b>Identification</b>	
No de l'appel d'offres :	No du GDD :
333707	1167231070
Titre de l'appel d'offres :	
Travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements de Lachine, de LaSalle, d'Outremont, du Sud-Ouest et de Verdun.	
Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme	

<b>Déroulement de l'appel d'offres</b>	
Lancement effectué le :	Ouverture originalement prévue le :
20 - 12 - 2016	25 - 1 - 2017
Ouverture faite le :	Délai total accordé aux soumissionnaires :
25 - 1 - 2017	35 jrs

<b>Addenda émis</b>		
Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres :	<b>Si addenda, détailler ci-après</b>	Impact sur le coût estimé du contrat (\$)
1		Aucun
Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	
16 - 1 - 2017	Modification de l'article 7 de la Politique de gestion contractuelle et modification de l'article 11.1 du cahier RE - Devis technique.	

<b>Analyse des soumissions</b>			
Nbre de preneurs	Nbre de soumissions reçues	% de réponses	
7	4	57	
	Nbre de soumissions rejetées	% de rejets	
	0	0,0	
Soumissions rejetées (nom)		Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique	
Durée de la validité initiale de la soumission :		Date d'échéance initiale :	
120 jrs		25 - 5 - 2017	
Prolongation de la validité de la soumission de :		Date d'échéance révisée :	
0 jrs		-   -	

<b>Résultats de l'appel d'offres</b>			
Soumissions conformes	Prix soumis incluant taxes et corrections au besoin		
	Avant contingences	Contingences	Total
INSITUFORM TECHNOLOGIES LIMITED	3 777 272,73	377 727,28	4 155 000,01
CLEAN WATERS WORKS INC.	4 273 636,37	427 363,64	4 701 000,01
SADE CANADA INC.	4 449 754,41	444 975,44	4 894 729,85
9215-2909 QUEBEC INC. (FJORD FUSION)	6 354 453,26	635 445,32	6 989 898,58
<b>Estimation</b>	<b>interne</b>	4 156 877,44	4 572 565,18
Écart entre la plus basse soumission et l'estimation			-9,1%
Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse			13,1%
Dossier à être étudié par la CEC : <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/> X			

<b>Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)</b>						
	N.A.	OK	N.A.	OK		
RBQ	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	AMF	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<i>Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant</i>
RENA	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Revenu Qc	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

<b>Recommandation</b>	
Nom du soumissionnaire :	INSITUFORM TECHNOLOGIES LIMITED
Montant du contrat (incluant les contingences) (\$) :	4 155 000,01
Montant des incidences (\$) :	80 000,00
Date prévue de début des travaux :	Date prévue de fin des travaux :
3 - 4 - 2017	28 - 2 - 2018



**Dossier # : 1167231069**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Clean Water Works inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, du Plateau-Mont-Royal et de Ville-Marie. Dépense totale de 9 641 000,01 \$ (contrat: 9 471 000,01 \$ + incidences: 170 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 333706 - 4 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 9 641 000,01 \$, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, du Plateau-Mont-Royal et de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Clean Water Works inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 471 000,01 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 333706 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-02-23 11:49

**Signataire :** Alain DUFORT

---



Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1167231069**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Clean Water Works inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, du Plateau-Mont-Royal et de Ville-Marie. Dépense totale de 9 641 000,01 \$ (contrat: 9 471 000,01 \$ + incidences: 170 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 333706 - 4 soumissionnaires

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les travaux de réhabilitation de conduites d'égout par la technique de chemisage sont proposés par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) du Service de l'eau. Ils s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes et font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

Cette technique de chemisage sans tranchée représente de nombreux avantages comparativement aux méthodes plus traditionnelles de reconstruction par excavation, notamment :

- Réduction importante des coûts d'exécution comparativement à la reconstruction par excavation;
- Rapidité dans la réalisation des travaux;
- Réduction des perturbations sur les infrastructures environnantes;
- Rapidité de la remise en état des lieux;
- Réduction de la disposition des sols et des matériaux d'excavation;
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre comparativement à la reconstruction par excavation;
- Maintien de la circulation durant les travaux.

Dans un contexte de déficit d'entretien des réseaux d'égout, les techniques de réhabilitation permettent le renouvellement d'un très grand nombre de conduites d'égout.

Pour mesurer l'évolution du coût par kilomètre des contrats octroyés en travaux de réhabilitation de conduites d'égout depuis 2008, une liste est annexée en pièce jointe.

Pour la période 2017-2018, il est prévu exécuter des travaux de réhabilitation de conduites d'égout sur une longueur totale d'environ cinquante et un (51) kilomètres.

Étant donné l'envergure des travaux et la volonté de la Ville à ouvrir le marché et encourager la concurrence, la Direction des infrastructures (DI) a scindé le grand projet de ces travaux de réhabilitation en cinq secteurs. La présente demande d'octroi de contrat vise la réhabilitation des conduites d'égout des arrondissements de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, du Plateau-Mont-Royal et de Ville-Marie. Deux (2) autres projets, soit #333707 et #333708 font actuellement l'objet d'un dossier d'octroi (1167231070 et 1177231005), tandis que les deux (2) derniers projets #333709 et #333710 ont fait l'objet d'un lancement d'appels d'offres respectivement les 6 et 13 février dernier. Les ouvertures de ces appels d'offres sont prévues le premier et le 8 mars 2017.

La DGSRE a mandaté la Direction des infrastructures du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) afin de préparer les documents requis au lancement des cinq (5) appels d'offres et de réaliser les travaux de conduites d'égout à réhabiliter, incluant ceux mentionnés à l'objet du présent dossier.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM17 0157 - 20 février 2017 - Accorder deux (2) contrats de services professionnels pour une période de 36 mois : contrat #1 avec Tetra Tech QI inc. pour une somme maximale de 2 086 251,27 \$, taxes incluses pour la surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable, le support technique et le contrôle de qualité et contrat #2 (un seul soumissionnaire conforme) avec Cima+ S.E.N.C. pour la somme maximale de 1 626 692,17 \$, taxes incluses pour la surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'égout, le support technique et le contrôle de qualité. Appel d'offres public 16-15591 - 5 soumissions reçues (1167231054);

CG16 0529 - 29 septembre 2016 - Accorder un contrat à Clean Water Works inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 2 721 000 \$ taxes incluses (Contrat: 2 661 000,00 \$ + incidences: 60 000,00 \$) - Appel d'offres public 329408 - 5 soumissionnaires (1167231042);

CM16 0607 - 16 mai 2016 - Accorder un contrat à Sade Canada inc., pour les travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements d'Anjou, de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, de Montréal-Nord, d'Outremont, de Rosemont-La Petite-Patrie et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension. Dépense totale de 10 928 272,00 \$, taxes incluses (Contrat - secteur Est : 10 728 272,00 \$ + incidences : 200 000,00 \$) - Appel d'offres public 329407 - 3 soumissionnaires (1164102005);

CM16 0340 - 21 mars 2016 - Accorder un contrat à Sade Canada inc. pour les travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements d'Achats-Cartierville, de Pierrefonds-Roxboro et de Saint-Laurent - Dépense totale de 3 948 323,80 \$, taxes incluses (Contrat - secteur Ouest: 3 868 323,80 \$ + incidences: 80 000,00\$) - Appel d'offres public 329405 - 4 soumissionnaires (1154102008);

CG16 0198 - 24 mars 2016 - Accorder un contrat à Insituform Technologies limited pour les travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, de Lachine, de LaSalle, du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest, de Verdun et de Ville-Marie - Dépense totale de 11 477 000 \$ (Contrat - secteur Centre: 11 277 000,00 \$ + incidences: 200 000,00\$) - Appel d'offres public 329406 - 4 soumissionnaires (1154102009).

## **DESCRIPTION**

La longueur totale des conduites d'égout à réhabiliter par chemisage structural en 2017-2018 sera de 51,3 km, ce qui représente un taux de renouvellement de l'ordre de 1,19 % de l'ensemble du réseau. Le présent contrat prévoit 11,8 km. La liste des rues où les travaux de réhabilitation auront lieu est jointe au présent dossier ainsi que la liste des actifs visés par le projet.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises aux arrondissements et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquelles ont été prises en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 861 000,00 \$, taxes incluses, soit 10 % du coût des travaux avant les taxes, tel que décrit au bordereau d'appel d'offres.

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de gestion des impacts, de marquage et signalisation ainsi que des frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la surveillance environnementale. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document *Incidences et ristournes* en pièce jointe.

La liste des preneurs du cahier des charges (SEAO) est en pièce jointe.

## **JUSTIFICATION**

Le tableau des résultats de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre les deux plus basses soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à accorder.

Les prix de soumission ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les trois (3) plus basses soumissions ont été vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la RBQ, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêt).

L'estimation des professionnels de la Division de la conception des travaux est établie, avant la période d'appel d'offres, à partir de l'historique des appels d'offres pour des travaux de même nature tout en tenant compte de la complexité particulière des contrats.

L'écart favorable à la Ville, entre la plus basse soumission conforme et l'estimation étant inférieur à 10 %, la Division de la conception des travaux appuie la recommandation de l'octroi du contrat.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total maximal relatif à ce contrat est de 9 641 000,01 \$, taxes incluses, incluant des incidences de 170 000,00 \$, taxes incluses.

Cette dépense, entièrement assumée par la ville centrale, représente un coût net de 8 803 518,06 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par le Règlement d'emprunt # 16-062 de compétence locale «Renouvellement du réseau secondaire d'aqueduc et d'égout».

Le coût de certaines rues de ce contrat sera subventionné par le programme FEPTEU (Fonds de l'eau potable et le traitement des eaux usées) à 83 %, laissant ainsi un impact de 17 % à la charge des contribuables alors que le coût des autres rues sera entièrement

subventionné par le programme TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec).

La répartition du coût des travaux et des dépenses incidentes est présentée dans le document « Incidences et ristournes » en pièce jointe.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Action 7 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Optimiser la gestion de l'eau ».

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché pourrait avoir pour conséquence de devoir reconstruire certaines conduites au lieu de les réhabiliter, ce qui entraînerait des coûts beaucoup plus importants. De plus, si les travaux sont réalisés dans un délai ultérieur, ceci risque de provoquer une augmentation des coûts de la main-d'oeuvre et des matériaux. Également, dans le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 23 mai 2017, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la circulation ».

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

DATES VISÉES :

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : avril 2017

Fin des travaux : mars 2018

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Linda PHARAND)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Parties prenantes**

Abdelwahid BEKKOUCHE, Service de l'eau  
Kathy DAVID, Service de l'eau  
Mathieu-Pierre LABERGE, Service de l'eau  
Benoît MALETTE, Le Plateau-Mont-Royal  
Pascal TROTTIER, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce  
Claude DUBOIS, Ville-Marie

Lecture :

Kathy DAVID, 20 février 2017  
Mathieu-Pierre LABERGE, 14 février 2017  
Benoît MALETTE, 13 février 2017

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Wilson WONG  
Ingénieur

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2017-02-13

Martin GAUDETTE  
C/s conception & réalisation des projets  
d'ingenierie

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Chantal AYLWIN  
Directrice des infrastructures

**Approuvé le :** 2017-02-21

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Claude CARETTE  
Directeur

**Approuvé le :** 2017-02-21

**ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION**

**INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT**

**Identification**

No de l'appel d'offres :  No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

**Déroulement de l'appel d'offres**

Lancement effectué le :  -  -  Ouverture originalement prévue le :  -  -

Ouverture faite le :  -  -  Délai total accordé aux soumissionnaires :  jrs

**Addenda émis**

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres :  *Si addenda, détailler ci-après* Impact sur le coût estimé du contrat (\$)

Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat (\$)
<input type="text" value="16"/> - <input type="text" value="1"/> - <input type="text" value="2017"/>	<input type="text" value="Modification de l'article 7 de la Politique de gestion contractuelle et modification de l'article 11.1 du cahier RE - Devis technique."/>	<input type="text" value="Aucun"/>

**Analyse des soumissions**

Nbre de preneurs  Nbre de soumissions reçues  % de réponses

Nbre de soumissions rejetées  % de rejets

Soumissions rejetées (nom)  Motif(s) de rejet:

Durée de la validité initiale de la soumission :  jrs Date d'échéance initiale :  -  -

Prolongation de la validité de la soumission de :  jrs Date d'échéance révisée :  -  -

**Résultats de l'appel d'offres**

Soumissions conformes	Prix soumis incluant taxes et corrections au besoin			
	Avant contingences	Contingences	Total	
CLEAN WATERS WORKS INC.	8 610 000,01	861 000,00	9 471 000,01	
INSITUFORM TECHNOLOGIES LIMITED	8 788 181,82	878 818,18	9 667 000,00	
SADE CANADA INC.	11 912 403,85	1 191 240,38	13 103 644,23	
LES EXCAVATIONS LAFONTAINE INC.	12 334 929,34	1 233 492,94	13 568 422,28	
<b>Estimation</b>	<b>Interne</b>	<input type="text" value="8 890 469,47"/>	<input type="text" value="889 046,95"/>	<input type="text" value="9 779 516,42"/>

Écart entre la plus basse soumission et l'estimation

Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse

Dossier à être étudié par la CEC :

**Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)**

	N.A.	OK	N.A.	OK	
RBQ	<input type="text"/>	<input checked="" type="text" value="x"/>	AMF	<input type="text"/>	<input checked="" type="text" value="x"/> <i>Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant</i>
RENA	<input type="text"/>	<input checked="" type="text" value="x"/>	Revenu Qc	<input type="text"/>	<input checked="" type="text" value="x"/>

**Recommandation**

Nom du soumissionnaire :

Montant du contrat (incluant les contingences) (\$) :

Montant des incidences (\$) :

Date prévue de début des travaux :  -  -  Date prévue de fin des travaux :  -  -

**Dossier # : 1177231005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Clean Water Works inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, de Pierrefonds-Roxboro et de Saint-Laurent. Dépense totale de 4 633 000,00 \$ (contrat: 4 551 000,00 \$ + incidences: 82 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 333708 - 3 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 4 633 000,00 \$, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, de Pierrefonds-Roxboro et de Saint-Laurent, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Clean Water Works inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 551 000,00 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 333708 ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-02-23 11:50

**Signataire :** Alain DUFORT

---



Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177231005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Clean Water Works inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de L'Île-Bizard-Sainte-Genève, de Pierrefonds-Roxboro et de Saint-Laurent. Dépense totale de 4 633 000,00 \$ (contrat: 4 551 000,00 \$ + incidences: 82 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 333708 - 3 soumissionnaires

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les travaux de réhabilitation de conduites d'égout par la technique de chemisage sont proposés par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) du Service de l'eau. Ils s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes et font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

Cette technique de chemisage sans tranchée présente de nombreux avantages comparativement aux méthodes plus traditionnelles de reconstruction par excavation, notamment :

- Réduction importante des coûts d'exécution comparativement à la reconstruction par excavation;
- Rapidité dans la réalisation des travaux;
- Réduction des perturbations sur les infrastructures environnantes;
- Rapidité de la remise en état des lieux;
- Réduction de la disposition des sols et des matériaux d'excavation;
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre comparativement à la reconstruction par excavation;
- Maintien de la circulation durant les travaux.

Dans un contexte de déficit d'entretien des réseaux d'égout, les techniques de réhabilitation permettent le renouvellement d'un très grand nombre de conduites d'égout.

Pour mesurer l'évolution du coût par kilomètre des contrats octroyés en travaux de réhabilitation de conduites d'égout depuis 2008, une liste est annexée en pièce jointe.

Pour la période 2017-2018, il est prévu exécuter des travaux de réhabilitation de conduites d'égout sur une longueur totale d'environ cinquante et un (51) kilomètres.

Étant donné l'envergure des travaux et la volonté de la Ville à ouvrir le marché et encourager la concurrence, la Direction des infrastructures (DI) a scindé le grand projet de ces travaux de réhabilitation en cinq (5) secteurs. La présente demande d'octroi de contrat vise la réhabilitation des conduites d'égout des arrondissements d'Ahuntesic-Cartierville, de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, de Pierrefonds-Roxboro et de Saint-Laurent. Deux (2) autres projets, soit #333706 et #333707 font actuellement l'objet d'un dossier d'octroi (1167231069 et 1167231070), tandis que les deux (2) derniers projets #333709 et #333710 ont fait l'objet d'un lancement d'appels d'offres respectivement les 6 et 13 février dernier. Les ouvertures de ces appels d'offres sont prévues le premier et le 8 mars 2017.

La DGSRE a mandaté la Direction des infrastructures du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) afin de préparer les documents requis au lancement des cinq (5) appels d'offres et de réaliser les travaux de conduites d'égout à réhabiliter, incluant ceux mentionnés à l'objet du présent dossier.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM17 0157 - 20 février 2017 - Accorder deux (2) contrats de services professionnels pour une période de 36 mois : contrat #1 avec Tetra Tech QI inc. pour une somme maximale de 2 086 251,27 \$, taxes incluses pour la surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable, le support technique et le contrôle de qualité et contrat #2 (un seul soumissionnaire conforme) avec Cima+ S.E.N.C. pour la somme maximale de 1 626 692,17 \$, taxes incluses pour la surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'égout, le support technique et le contrôle de qualité. Appel d'offres public 16-15591 - 5 soumissions reçues (1167231054);

CG16 0529 - 29 septembre 2016 - Accorder un contrat à Clean Water Works inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 2 721 000 \$ taxes incluses (Contrat: 2 661 000,00 \$ + incidences: 60 000,00 \$) - Appel d'offres public 329408 - 5 soumissionnaires (1167231042);

CM16 0607 - 16 mai 2016 - Accorder un contrat à Sade Canada inc., pour les travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements d'Anjou, de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, de Montréal-Nord, d'Outremont, de Rosemont-La Petite-Patrie et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension. Dépense totale de 10 928 272,00 \$, taxes incluses (Contrat - secteur Est : 10 728 272,00 \$ + incidences : 200 000,00 \$) - Appel d'offres public 329407 - 3 soumissionnaires (1164102005);

CM16 0340 - 21 mars 2016 - Accorder un contrat à Sade Canada inc. pour les travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements d'Ahuntesic-Cartierville, de Pierrefonds-Roxboro et de Saint-Laurent - Dépense totale de 3 948 323,80 \$, taxes incluses (Contrat - secteur Ouest: 3 868 323,80 \$ + incidences: 80 000,00\$) - Appel d'offres public 329405 - 4 soumissionnaires (1154102008);

CG16 0198 - 24 mars 2016 - Accorder un contrat à Insituform Technologies limited pour les travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, de Lachine, de LaSalle, du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest, de Verdun et de Ville-Marie - Dépense totale de 11 477 000 \$ (Contrat - secteur Centre: 11 277 000,00 \$ + incidences: 200 000,00\$) - Appel d'offres public 329406 - 4 soumissionnaires (1154102009).

## **DESCRIPTION**

La longueur totale des conduites d'égout à réhabiliter par chemisage structural en 2017-2018 sera de 51,3 km, ce qui représente un taux de renouvellement de l'ordre de 1,19 % de l'ensemble du réseau. Le présent contrat prévoit 9,3 km et regroupe les arrondissements suivants : Ahuntsic-Cartierville, L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, Pierrefonds-Roxboro et Saint-Laurent

La liste des rues où les travaux de réhabilitation auront lieu est jointe au présent dossier ainsi que la liste des actifs visés par le projet.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises aux arrondissements et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquelles ont été prises en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 413 727,27 \$, taxes incluses, soit 10 % du coût des travaux avant les taxes, tel que décrit au bordereau d'appel d'offres.

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de gestion des impacts, de marquage et signalisation ainsi que des frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la surveillance environnementale. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document *Incidences et ristournes* en pièce jointe.

La liste des preneurs du cahier des charges (SEAO) est en pièce jointe.

## **JUSTIFICATION**

Le tableau des résultats de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre les deux plus basses soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à accorder.

L'estimation des professionnels de la Division de la conception des travaux est établie, avant la période d'appel d'offres, à partir de l'historique des appels d'offres pour des travaux de même nature tout en tenant compte de la complexité particulière des contrats.

L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation est de -18,5 %. La Division de la conception des travaux appuie la recommandation de l'octroi du contrat. L'explication de cet écart favorable s'explique principalement par les raisons suivantes :

- la stratégie adoptée par la Ville à l'effet de procéder avec cinq (5) appels d'offres pour chacun des contrats et de procéder à l'ouverture des soumissions à différentes semaines d'intervalle;
- le contexte de marché favorable et l'effet de concurrence ont obligé les entrepreneurs à soumissionner à la baisse afin de conserver leur part du marché.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total maximal relatif à ce contrat est de 4 633 000,00 \$ taxes incluses, incluant des incidences de 82 000,00 \$, taxes incluses.

Cette dépense, entièrement assumée par la ville centrale, représente un coût net de 4 230 546,53 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par le Règlement d'emprunt # 16-062 de compétence locale «Renouvellement du réseau

secondaire d'aqueduc et d'égout».

Le coût de certaines rues de ce contrat sera subventionné par le programme FEPTU (Fonds de l'eau potable et le traitement des eaux usées) à 83 %, laissant ainsi un impact de 17 % à la charge des contribuables alors que le coût des autres rues sera entièrement subventionné par le programme TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec).

La répartition du coût des travaux et des dépenses incidentes est présentée dans le document « Incidences et ristournes » en pièce jointe.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Action 7 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Optimiser la gestion de l'eau ».

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché pourrait avoir pour conséquence de devoir reconstruire certaines conduites au lieu de les réhabiliter, ce qui entraînerait des coûts beaucoup plus importants. De plus, si les travaux sont réalisés dans un délai ultérieur, ceci risque de provoquer une augmentation des coûts de la main-d'oeuvre et des matériaux. Également, dans le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 8 juin 2017, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la circulation ».

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

DATES VISÉES :

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : avril 2017

Fin des travaux : mars 2018

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Linda PHARAND)

---

## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Mathieu-Pierre LABERGE, Service de l'eau  
Karen DUHAMEL, Pierrefonds-Roxboro  
Claude LAVOIE, L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève  
Dang NGUYEN, Saint-Laurent  
Michel BORDELEAU, Ahuntsic-Cartierville  
Hafed LARABI, Service de l'eau  
Normand MARINACCI, L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève

Lecture :

Claude LAVOIE, 20 février 2017  
Michel BORDELEAU, 16 février 2017  
Hafed LARABI, 16 février 2017  
Mathieu-Pierre LABERGE, 16 février 2017  
Normand MARINACCI, 16 février 2017  
Karen DUHAMEL, 16 février 2017

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Wilson WONG  
Ingénieur

### ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-02-15

Martin GAUDETTE  
C/s conception & réalisation des projets  
d'ingenierie

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal AYLWIN  
Directrice des infrastructures

**Approuvé le :** 2017-02-21

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE  
Directeur

**Approuvé le :** 2017-02-21

## ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION

### INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

<b>Identification</b>	
No de l'appel d'offres :	333708
No du GDD :	1177231005
Titre de l'appel d'offres :	Travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, de Pierrefonds-Roxboro et de Saint-Laurent.
Type d'adjudication :	Au plus bas soumissionnaire conforme

<b>Déroulement de l'appel d'offres</b>			
Lancement effectué le :	16 - 1 - 2017	Ouverture originalement prévue le :	8 - 2 - 2017
Ouverture faite le :	8 - 2 - 2017	Délai total accordé aux soumissionnaires :	22 jrs

<b>Addenda émis</b>			
Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres :	2	<i>Si addenda, détailler ci-après</i>	Impact sur le coût estimé du contrat (\$)
Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda		
16 - 1 - 2017	Modification de l'article 7 de la Politique de gestion contractuelle	Aucun	
27 - 1 - 2017	Modification à l'avis d'appel d'offres (p.ii)	Aucun	

<b>Analyse des soumissions</b>					
Nbre de preneurs	5	Nbre de soumissions reçues	3	% de réponses	60
		Nbre de soumissions rejetées	0	% de rejets	0,0
<u>Soumissions rejetées (nom)</u>		<u>Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique</u>			
Durée de la validité initiale de la soumission :		120 jrs	Date d'échéance initiale :		8 - 6 - 2017
Prolongation de la validité de la soumission de :		0 jrs	Date d'échéance révisée :		- - -

<b>Résultats de l'appel d'offres</b>				
Soumissions conformes	Prix soumis incluant taxes et corrections au besoin			
	Avant contingences	Contingences	Total	
CLEAN WATER WORKS INC.	4 137 272,73	413 727,27	4 551 000,00	
INSITUFORM TECHNOLOGIES LIMITED	4 360 000,00	436 000,00	4 796 000,00	
SADE CANADA INC.	4 422 516,26	442 251,62	4 864 767,88	
<b>Estimation</b>	<b>Interne</b>	5 077 422,47	<b>507 742,25</b>	5 585 164,72
Écart entre la plus basse soumission et l'estimation			-18,5%	
Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse			5,4%	
Dossier à être étudié par la CEC :		Oui <input type="checkbox"/>	NON <input checked="" type="checkbox"/>	

<b>Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)</b>						
	N.A.	OK		N.A.	OK	
RBQ	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	AMF	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<i>Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant</i>
RENA	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Revenu Qc	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

<b>Recommandation</b>			
Nom du soumissionnaire :	CLEAN WATER WORKS INC.		
Montant du contrat (incluant les contingences) (\$):	4 551 000,00		
Montant des incidences (\$):	82 000,00		
Date prévue de début des travaux :	3 - 4 - 2017	Date prévue de fin des travaux :	30 - 3 - 2018



**Dossier # : 1170765001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à la firme Groupe Unigesco inc.pour des travaux d'amélioration du système de réfrigération existant de l'aréna Garon (3089) - Dépense totale de 372 814,34 \$ taxes incluses - Appel d'offres public no 5891, quatre (4) soumissionnaires - contrat 15105

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 372 814,34 \$, taxes incluses, pour les travaux d'amélioration du système de réfrigération existant fonctionnant à l'ammoniac de l'aréna Garon de l'arrondissement Montréal-Nord, comprenant tous les frais incidents;
2. d'accorder à Groupe Unigesco inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 361 955,67 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public no 5891. Cette dépense sera assumée par le Service de la gestion et planification immobilière (SGPI) pour un montant de 372 814,34 \$ (100%) financé par le règlement d'emprunt de compétence locale;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Benoit DAGENAI **Le** 2017-03-02 14:28

**Signataire :** Benoit DAGENAI

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1170765001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à la firme Groupe Unigesco inc.pour des travaux d'amélioration du système de réfrigération existant de l'aréna Garon (3089) - Dépense totale de 372 814,34 \$ taxes incluses - Appel d'offres public no 5891, quatre (4) soumissionnaires - contrat 15105

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'aréna Garon est situé au 11212 rue Garon, Montréal-Nord et a été construit en 1963. L'aréna est situé dans un secteur résidentiel et est bordé par l'Hôtel de ville, les bureaux d'urbanisme et les bureaux administratifs de l'arrondissement. Aux deux extrémités de l'aréna se trouvent des étages pour des bureaux et des espaces communs pour les employés de la Ville. L'aréna fonctionne huit (8) mois par année.

Lors d'une inspection de routine certains travaux correctifs ont été jugés nécessaires afin d'optimiser les installations existantes. Des plans et devis ont été préparés et un appel d'offres public a été lancé pour la réalisation des travaux.

Un appel d'offres public a été publié à cet effet sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) pour la période du 22 décembre 2016 au 30 janvier 2017. La période de sollicitation du marché fut donc de trente-neuf (39) jours calendrier.

Les soumissions sont valides pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours suivant la date d'ouverture des soumissions, à partir du 30 janvier 2017.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Ne s'applique pas.

**DESCRIPTION**

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat à Groupe Unigesco inc. pour la réalisation des travaux de correction et d'amélioration de l'aréna Garon de l'arrondissement Montréal-Nord, soit :

- le remplacement du système de détection d'ammoniac;
- l'étanchéité de la salle de réfrigération et de la salle de contrôle;
- les travaux de remplacement d'un système de ventilation et l'ajout d'une cheminée d'évacuation;
- divers travaux d'électromécanique et de réfrigération.

Pour ce contrat, des contingences de construction de 15 % ont été ajoutées au montant soumis. Ce montant est requis afin de faire face aux imprévus qui pourraient surgir durant la réalisation des travaux.

Suite à l'appel d'offres public 5891, quatre (4) entrepreneurs généraux se sont procurés le cahier des charges, soit: Groupe Unigesco inc., MGB Associés inc., Procova Inc., Développement Atrium inc. et ont déposé une soumission.

## JUSTIFICATION

Les quatre (4) soumissions déposées ont été jugées conformes. Le tableau d'analyse suivant présente les résultats apparaissant aux soumissions, le tout dans l'ordre croissant:

Firmes soumissionnaires	Prix de base (taxes incluses)	Montant des contingences de 15 %	Total
Groupe Unigesco inc	314 744,06 \$	47 211,61 \$	361 955,67 \$
MGB Associés inc	320 714,00 \$	48 107,10 \$	368 821,10 \$
Procova Inc	324 229,50 \$	48 634,43 \$	372 863,93 \$
Développement Atrium inc.	357 167,25 \$	53 575,09 \$	410 742,34 \$
<b>Estimation des professionnels (internes)</b>	<b>200 143,31 \$</b>	<b>30 021,50 \$</b>	<b>230 164,81 \$</b>
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			378 595,76 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			4,6 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			48 786,67 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			13,48 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			131 790,86 \$ 57,26 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			6 865,43 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			1,90 %

Tous les coûts indiqués comprennent les frais d'administration, le profit et les taxes.

Le prix du plus bas soumissionnaire conforme est de 361 955,67 \$, soit 57,26 % supérieur à la dernière estimation réalisée par l'équipe des professionnels de la Ville qui était de 230 164,80 \$ incluant contingences et taxes. Cependant l'écart entre le plus bas et le plus haut soumissionnaire conforme n'est que de 48 786,67 \$, soit 13,48 %. De plus, l'écart entre les deux plus bas soumissionnaires conformes n'est que de 6 865,43 \$, soit 1,90 %. L'écart entre les trois plus bas soumissionnaires, près de 11 000\$, tend à démontrer que le prix de la plus basse soumission est représentatif de la valeur des travaux à exécuter aux documents d'appel d'offres.

Le présent adjudicataire ne figure pas sur la liste des entreprises à licences restreintes de la

Régie du bâtiment du Québec (RBQ), ni sur la liste des entreprises non admissibles aux contrats publics du Secrétariat du Conseil du trésor (RENA) au moment de la rédaction du présent sommaire (mise à jour en date du 1 février 2017). Une attestation de conformité émanant de l'AMF a été fournie avec la soumission.

L'écart entre l'estimation des professionnels de la Ville et la plus basse soumission s'explique en majeure partie par les points qui suivent:

- les charges générales et les clauses administratives ont été sous-évaluées;
- les travaux de maçonnerie n'étaient pas inclus dans l'estimation;
- les ouvrages métalliques ont été sous-estimés pour les travaux de soutènement de la cheminée;
- l'estimation ne tenait pas compte des besoins précis en architecture, dont le remplacement d'une porte et de sa quincaillerie ainsi que l'ensemble des travaux d'étanchéité de la salle mécanique;
- l'écart important en mécanique concerne la régulation automatique, soit près du double de l'estimation. Ces travaux sont requis pour intégrer les équipements existants et effectuer l'entre-barrage physique avec les les équipements de et les alarmes d'ammoniac;
- en électricité, la portée des travaux a été sous-estimée et ne tenait pas compte des difficultés de réalisation pour raccorder les équipements existants au toit.

L'estimation des coûts était basée sur les travaux d'électromécanique et de réfrigération. Les travaux connexes, la complexité de réalisation dans un bâtiment existant et occupé, ont été largement sous-estimés.

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total de la dépense à autoriser est de **372 814,34 \$**, taxes incluses. Ce montant inclut 15 % de contingences de construction et 3 % de frais incidents à ce contrat:

	Montant maximum (taxes incluses)
(1) Montant de l'appel d'offres de construction	314 744,06 \$
(2) Montant pour travaux contingents de 15 %	47 211,61 \$
(3) <b>TOTAL du contrat</b>	<b>361 955,67 \$</b>
(4) Incidences de 3 %	10 858,67\$
<b>(5) TOTAL</b>	<b>372 814,34 \$</b>
<b>(6) Montant de la ristourne sur les travaux et les incidences</b>	32 385,16,\$
<b>TOTAL net (après ristourne de 100% de la TPS et 50% de la TVQ)</b>	<b>340 429,19 \$</b>

Le montant net de l'emprunt est de 340 429,19 \$ par le Service de la gestion et planification immobilière (SGPI) à 100%.

### DÉVELOPPEMENT DURABLE

Non applicable.

### IMPACT(S) MAJEUR(S)

La soumission est valide jusqu'au 30 avril 2017 (90 jours). Si le contrat est octroyé après cette date, la Ville devra négocier une prolongation avec l'entrepreneur. Par ailleurs, l'arrondissement souhaite effectuer des travaux dans ce bâtiment après ce chantier. Le

calendrier des travaux est restreint dans le temps afin que la phase ultérieure puisse être exécutée sans que la Ville ne se retrouve dans l'obligation d'agir à titre de maître d'oeuvre.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Non applicable.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat de construction au comité exécutif fin mars 2017  
Réalisation des travaux 1 mars 2017 au 30 mai 2017

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs applicables.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Abdelkodous YAHYAOUÏ)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Pierre ALLIE  
Concepteur des aménagements - immeubles

#### **ENDOSSÉ PAR**

Carlos MANZONI  
Chef de division

Le : 2017-02-17

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Sophie LALONDE  
Directrice

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE  
Directrice de service SGPI

**Approuvé le :** 2017-02-20

**Approuvé le :** 2017-03-01



**Dossier # : 1177231002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Projet :</b>	Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR)
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc., pour des travaux de voirie dans les arrondissements de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (PCPR 2017). Dépense totale de 9 267 003,20 \$ (contrat: 8 795 003,20 \$ + incidences: 472 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 332305 - 8 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 9 267 003,20 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie dans les arrondissements de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (PCPR 2017), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Construction Bau-Val inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 8 795 003,20 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 332305 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-02-24 10:36

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177231002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Projet :</b>	Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR)
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc., pour des travaux de voirie dans les arrondissements de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (PCPR 2017). Dépense totale de 9 267 003,20 \$ (contrat: 8 795 003,20 \$ + incidences: 472 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 332305 - 8 soumissionnaires

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2017-2019, le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) s'est vu allouer un budget de 99 M\$ en 2017 afin de poursuivre la réalisation du Programme complémentaire de planage et revêtement (PCPR). Le PCPR vise à améliorer rapidement la qualité du réseau routier. Selon les experts dans le domaine<sup>1</sup>, le traitement d'une chaussée d'autoroute par la technique de planage et revêtement permet d'en prolonger la vie sur une période allant jusqu'à 15 ans. En milieu urbain, la Direction des transports soutient que la durée de vie de la chaussée serait prolongée pour une période de 7 à 12 ans.

Parmi toutes les activités de maintien, le PCPR demeure l'activité à privilégier par le plan d'intervention intégrée 2016/25 (PII) pour la remise à niveau de la condition des chaussées à court terme. Nonobstant cette stratégie prometteuse, l'objectif demeure fort ambitieux et pour espérer l'atteindre, il devenait essentiel de revoir nos façons de faire, notamment sur l'assouplissement des critères de conception. En effet, la correction du drainage en place amenait à refaire certains trottoirs en bon état et créait ainsi une insatisfaction et une incompréhension de la part des citoyens. De plus, ces travaux accessoires prolongent considérablement la durée des interventions, diminuent l'attrait de ces projets auprès des entrepreneurs et sont la cause de difficultés nécessitant la mobilisation de ressources importantes.

C'est dans ce contexte d'optimisation qu'il a été établi que l'élimination des réparations ponctuelles de trottoirs au sein des contrats du PCPR améliorerait grandement notre capacité de réalisation. Les projets de ce programme se limitent donc à des travaux de planage et de revêtement sans intervention sur les trottoirs et sans bonification de l'aménagement existant. Toutefois, il peut exister certaines conditions susceptibles de mettre en cause la sécurité des piétons. Dans l'éventualité où des trottoirs nécessitant des



interventions n'aient pas déjà fait l'objet de travaux correctifs par l'arrondissement, le SIVT financera le coût de ces travaux par le biais de son PTI. Une provision pourra alors être ajoutée aux contrats de réparations mineures de trottoirs (RMT) de l'arrondissement. Dans ce contexte, afin d'assurer une certaine flexibilité aux arrondissements dans la gestion de leurs interventions, la liste des rues faisant l'objet du PCPR 2017 leur a été transmise en novembre dernier. Pour l'année 2018 ainsi que pour les années ultérieures, la liste leur sera transmise un peu plus à l'avance de façon à ce qu'ils puissent réparer les sections jugées critiques avant les travaux de réfection de la chaussée.

La sélection des projets est effectuée par la Division de la gestion d'actifs à la Direction des transports du SIVT, alors que la gestion et la réalisation du programme sont sous la responsabilité de la Direction des infrastructures du SIVT.

Ces investissements alloués à la conservation du réseau routier témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises, contribuant ainsi à la qualité de vie des citoyens, au développement et à la croissance économique de Montréal. Ces investissements viennent donc atténuer la problématique de dégradation des infrastructures routières et permettent d'améliorer l'état global des chaussées.

La Direction des transports a mandaté la Direction des infrastructures afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

(NOTE 1: HAAS, Ralph et W. Ronald HUDSON. *Pavement Asset Management*, avec la collaboration de Lynne COWE FALLS, Beverly, MA, Scrivener publishing, 2015.)

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG16 0121 - 25 février 2016 - Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Beaudoin Hurens inc. pour la gestion et la surveillance des travaux pour le Programme complémentaire de planage et revêtement (PCPR) du Service des infrastructures, de la voirie et des transports, pour une somme maximale de 7 669 522,35 \$, taxes incluses / Appel d'offres public 15-14826 (3 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin (1164102001)

## **DESCRIPTION**

Les travaux de ce contrat consistent au planage et revêtement bitumineux à divers endroits dans les arrondissements de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (PCPR 2017) et seront exécutés sur une distance totalisant environ 17,5 km.

Veuillez trouver en pièces jointes la description des principaux actifs visés par les travaux ainsi qu'une liste de rues.

Dans la démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises aux arrondissements et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences s'élève à 1 147 174,33 \$ (taxes incluses), soit 15 % du coût des travaux avant les taxes, tel que décrit au bordereau d'appel d'offres. Les contingences s'élèvent à 15 % en raison des risques reliés aux ajustements sur le terrain du profil proposé afin d'assurer un drainage efficient.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités

publiques, de communication, de marquage et signalisation ainsi que des frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la gestion des sols excavés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Incidences et ristournes» en pièce jointe.

## **JUSTIFICATION**

Le tableau des résultats de soumission présenté dans le formulaire annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre les deux plus basses soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à accorder.

Les prix de soumission ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les 3 plus basses soumissions ont été vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la RBQ, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêt).

L'écart entre la plus basse soumission conforme et l'estimation de la Division gestion de projets et économie de la construction (DGPEC) étant inférieur à 10 %, la DGPEC appuie la recommandation d'octroi du contrat.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total maximal relatif à ce contrat est de 9 267 003,20 \$, taxes incluses incluant des incidences de 472 000 \$, taxes incluses. Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale et représente un coût net de 8 462 009,12 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par le Règlement d'emprunt # 16-010 «Travaux de réfection du réseau routier».

Les travaux relatifs au contrat sont entièrement admissibles à la subvention offerte par le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ). Ce qui laissera un impact sur l'emprunt net de 430 998,91 \$, soit la portion des incidences.

Le montant de la subvention est un montant anticipé. Dans le cas où la subvention ne serait pas reçue, le montant équivalent devra être dégagé à même l'enveloppe globale du SIVT et les virements budgétaires requis devront être effectués.

La répartition du coût des travaux et des incidences est présentée en pièces jointes dans les documents «Incidences et ristournes» et «Budget requis».

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit le 8 juin 2017, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

De plus, il est à noter que les travaux faisant l'objet du présent dossier ainsi que les autres travaux du programme complémentaire de planage et revêtement 2017 sont planifiés selon un échéancier très serré. Tout retard sur la réalisation des travaux aurait donc des conséquences sur les échéanciers de réalisation de l'ensemble du programme.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document «Principes de gestion de la circulation».

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

DATES VISÉES:

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : 15 mai 2017

Fin des travaux : 15 septembre 2017.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Danièle HANDFIELD)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Eric FAUTEUX, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve

Martin COUTU, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Jean CARRIER, Service des infrastructures\_voie et transports

Lecture :

Jean CARRIER, 22 février 2017

Martin COUTU, 21 février 2017

Eric FAUTEUX, 21 février 2017

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Ngoc Thao DUONG  
Ingenieur

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-02-21

Yvan PÉLOQUIN  
Chef de division - Conception des travaux

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Chantal AYLWIN  
Directrice des infrastructures

**Approuvé le :** 2017-02-22

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Claude CARETTE  
Directeur

**Approuvé le :** 2017-02-23

**ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION**

**INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT**

**Identification**

No de l'appel d'offres :  No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

**Déroulement de l'appel d'offres**

Lancement effectué le :  -  -  Ouverture originalement prévue le :  -  -

Ouverture faite le :  -  -  Délai total accordé aux soumissionnaires :  jrs

**Addenda émis**

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres :  *Si addenda, détailler ci-après*

Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat (\$)
<input type="text" value="25"/> - <input type="text" value="1"/> - <input type="text" value="2017"/>	Modifications mineures au devis et bordereau ainsi qu'un report de date d'ouverture des soumissions.	<input type="text" value="0,00"/>
<input type="text" value="30"/> - <input type="text" value="1"/> - <input type="text" value="2017"/>	Tableau des questions et réponses	<input type="text" value="0,00"/>

**Analyse des soumissions**

Nbre de preneurs  Nbre de soumissions reçues  % de réponses

Nbre de soumissions rejetées  % de rejets

Soumissions rejetées (nom)  Motif(s) de rejet:

Durée de la validité initiale de la soumission :  jrs Date d'échéance initiale :  -  -

Prolongation de la validité de la soumission de :  jrs Date d'échéance révisée :  -  -

**Résultats de l'appel d'offres**

Soumissions conformes	Prix soumis incluant taxes et corrections au besoin		
	Avant contingences	Contingences	Total
CONSTRUCTION BAU-VAL INC.	7 647 828,87	1 147 174,33	8 795 003,20
ROXBORO EXCAVATION INC.	7 728 308,73	1 159 246,31	8 887 555,04
EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC.	7 884 735,77	1 182 710,37	9 067 446,14
DEMIX CONSTRUCTION, UNE DIVISION DE CRH CANADA INC.	8 020 048,93	1 203 007,34	9 223 056,27
PAVAGES MÉTROPOLITAIN INC.	8 025 691,53	1 203 853,73	9 229 545,26
GROUPE TNT INC.	8 126 467,50	1 218 970,12	9 345 437,62
LES ENTREPRENEURS BUCARO INC.	8 380 338,73	1 257 050,81	9 637 389,54
LSE ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.	8 640 000,00	1 296 000,00	9 936 000,00
<b>Estimation</b>	<b>interne</b>	7 300 685,08	1 095 102,76
			8 395 787,84

Écart entre la plus basse soumission et l'estimation

Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse

Dossier à être étudié par la CEC :

**Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)**

	N.A.	OK	N.A.	OK	
RBQ	<input type="text"/>	<input checked="" type="text" value="X"/>	AMF	<input type="text"/>	<input checked="" type="text" value="X"/> <i>Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant</i>
RENA	<input type="text"/>	<input checked="" type="text" value="X"/>	Revenu Qc	<input type="text"/>	<input checked="" type="text" value="X"/>

**Recommandation**

Nom du soumissionnaire :

Montant du contrat (incluant les contingences) (\$) :

Montant des incidences (\$) :

Date prévue de début des travaux :  -  -  Date prévue de fin des travaux :  -  -



**Dossier # : 1177409001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 1
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR)
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Eurovia Québec Construction inc. pour la réalisation des travaux de pavage et revêtement des chemins de détour du projet Turcot sur la rue Saint-Patrick entre la rue Dollard et la rue Légers. Dépense totale de 946 622,58\$ taxes incluses (contrat: 823 150,07\$ +incidences: 123 472,51\$) - Appel d'offres public 221303 - 6 soumissionnaires.

Il est recommandé de:

1. d'autoriser une dépense de 946 622,58\$, taxes incluses, pour des travaux de pavage et revêtement des chemins de détour du projet Turcot sur la rue Saint-Patrick entre la rue Dollard et Légers, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Eurovia Québec Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission soit pour une somme maximale de 823 150,07\$ taxes incluses conformément au document de l'appel d'offres public 221302.
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centrale.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-03-03 14:09

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177409001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 1
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR)
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Eurovia Québec Construction inc. pour la réalisation des travaux de pavage et revêtement des chemins de détour du projet Turcot sur la rue Saint-Patrick entre la rue Dollard et la rue Légers. Dépense totale de 946 622,58\$ taxes incluses (contrat: 823 150,07\$ +incidences: 123 472,51\$) - Appel d'offres public 221303 - 6 soumissionnaires.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le projet de réfection de l'échangeur Turcot par le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'électrification des transports (MTMDET) est en cours et devrait se terminer en 2020. Il vise la construction de quatre échangeurs, totalisant plus de 145 km de voies routières. Plus de 300 000 véhicules et camions le traversent à chaque jour. Plusieurs bretelles et voies de circulation sur le réseau supérieur seront fermées pour permettre leur reconstruction. La circulation est alors détournée sur le réseau artériel municipal (chemin de détour).

Déjà, plusieurs artères enregistrent une augmentation substantielle de la circulation. Il importe pour la Ville de Montréal de s'assurer que ces voies puissent accueillir ce volume de circulation tout en assurant la sécurité des usagers.

Au cours des trois prochaines années, la rue Saint-Patrick, entre la rue Dollard et la rue Léger, sera utilisée comme chemin de détour au projet Turcot et comme voie de camionnage pour l'accès à certains chantiers majeurs du MTMDET. Compte tenu de l'état actuel de la chaussée et des trottoirs dans ce secteur, il importe pour la Ville d'assurer une surface de roulement adéquate et des trottoirs sécuritaires jusqu'en 2020.

Le présent sommaire décisionnel vise à octroyer un contrat de planage et revêtement à titre de mesure de mitigation mise de l'avant par la Ville de Montréal dans le cadre de la mise en place des chemins de détour pour ce projet du MTMDET sur la rue Saint-Patrick.

Un appel d'offre public a été publié du 30 Janvier 2017 au 15 Février 2017 dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 16 jours, ce qui respecte le délai prescrit par la Loi sur les cités et Villes.

La soumission est valide pendant 120 jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 15 Juin 2017.

Deux addenda ont été émis pour cet appel d'offres.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CG12 0236** - 21 Juin 2012: Règlement autorisant un emprunt de 19 100 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du projet de reconstruction du complexe Turcot

**CE15 0338** - 4 Mars 2015: Ratification de l'entente intervenue entre le ministère des Transports du Québec et la Ville de Montréal visant la collaboration en ressources professionnelles municipales dans le cadre du projet Turcot, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2015, pour une somme maximale de 3 700 000 \$, taxes non incluses, et d'approuver le document intitulé << Marché >> .

## DESCRIPTION

Il s'agit d'accorder un contrat d'une valeur maximale de 823 150,07\$ (taxes incluses) à Eurovia Québec Construction inc pour procéder à la réalisation des travaux de planage et de revêtement des chaussées, sur les différents tronçons de rues en mauvais état, tel qu'identifié ci-dessous.

Il s'agit de travaux de mitigation qui consistent, en grande partie, à réhabiliter la surface de roulement pour s'assurer que les rues puissent accueillir camions et autos et que les piétons puissent emprunter les trottoirs de façon sécuritaire.

### Tronçons des rues:

Ville	Arrondissement	Rue	De	À	Commentaires	Superficie (m2)
Montréal	LaSalle	Saint-Patrick	Legers	Dollars	Chaussée en mauvais état	20529

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 74 831,82\$ (taxes incluses), soit 10% du coût des travaux taxes incluses, tel que décrit au bordereau d'appel d'offres.

Le montant des incidences s'élève à 123 472,51\$ taxes incluses, soit 15% du montant du contrat. Celui-ci comprend des dépenses en matière d'utilités publiques, ainsi que des frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux pour la gestion des sols excavés.

Sur 11 preneurs du cahier des charges, 6 firmes ont déposé une soumission et 5 n'en ont pas déposé, soit des proportions respectives de 55% et 45%. La liste des preneurs du cahier des charges est en pièce jointe.

## JUSTIFICATION

À la suite du constat de l'état des chaussées des rues de l'arrondissement, il est important et nécessaire d'investir les sommes requises pour pallier à la dégradation accrue du réseau routier. Compte tenu de l'augmentation substantielle des débits de circulation sur ces rues, les travaux de réfection sont requis afin d'assurer des chemins de détour du projet Turcot et de maintenir la qualité de la surface de roulement. Une dégradation des chaussées pourrait compromettre le maintien des chemins de détour et pourrait avoir un impact sur la mobilité dans le secteur.

Le tableau des résultats d'analyse des soumissions ci-dessous présente la liste des soumissionnaires et des prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à accorder:



**RÉSULTATS DE SOUMISSION***(taxes incluses)*

<b>FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES</b>	<b>PRIX</b>	<b>CONTINGENCES</b>	<b>TOTAL</b>
1 Eurovia Québec Construction inc. (Licence RBQ # 5681-2563-01) (Attestation Revenu Québec valide du 23 janvier au 30 avril 2017)	748 318,25 \$	74 831,82 \$	823 150,07 \$
2 Pavages Métropolitain inc.	752 008,82 \$	75 200,88 \$	827 209,70 \$
3 Les Pavages Chenail inc.	784 000,64 \$	78 400,06 \$	862 400,70 \$
4 Sintra inc. (Région Montérégie-Rive-sud)	814 553,04 \$	81 455,30 \$	896 008,34 \$
5 Construction Bau-Val inc.	877 008,60 \$	87 700,86 \$	964 709,46 \$
6 Les Entrepreneurs Bucaro inc.	1 052 862,58 \$	105 286,26 \$	1 158 148,84 \$
Estimation des professionnels préparée par LCHP	723 939,37 \$	72 393,94 \$	796 333,31 \$
<b>Coût moyen des soumissions reçues (\$)</b>			<b>921 937,85 \$</b>
<b>Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)</b>			<b>12,0%</b>
<b>Écart entre la plus haute et la plus basse conforme</b>		<b>(\$)</b>	<b>334 998,77 \$</b>
		<b>(%)</b>	<b>40,7%</b>
<b>Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation</b>		<b>(\$)</b>	<b>26 816,76 \$</b>
		<b>(%)</b>	<b>3,4%</b>
<b>Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse</b>		<b>(\$)</b>	<b>4 059,63 \$</b>
		<b>(%)</b>	<b>0,5%</b>

Les prix de soumission furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Également, les documents fournis lors du dépôt des soumissions furent vérifiés pour les trois plus basses soumissions conformes (licence de la Régie du bâtiment du Québec, attestation de Revenu Québec, déclaration relative aux conflits d'intérêts et autres).

Le coût total du contrat estimé par la Ville est de 796 333,31\$, plus taxes. L'offre déposée par le plus bas soumissionnaire est donc supérieure à l'estimation effectuée par la Ville de Montréal. La différence est de 26 816,76\$, un écart de 3,4% par rapport à l'estimation des professionnels. Cet écart peut être relié à de nombreux facteurs dont la situation des marchés au moment du dépôt des soumissions ainsi que des décisions d'affaires des entreprises ayant soumissionné.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Eurovia Québec Construction inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 2 février 2015. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Des validations ont été faites selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni du Registre des entreprises non admissibles, laquelle sera encore valide au moment de l'octroi du contrat.

L'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense totale pour la réalisation des travaux s'élève à un montant maximum de 946 622,58\$ taxes incluses, incluant un montant de 823 150,07\$ pour les travaux à effectuer par l'adjudicataire et un montant de 123 472,51\$ pour les incidences. Le coût net à la charge des contribuables montréalais s'élève à 864 392,59 lorsque diminué des ristournes fédérale et provinciale. Cette dépense est prévue au budget PTI 2017-2019 de la Division de la gestion des actifs de la Direction des transports. Elle sera assumée entièrement par la

ville centrale via le règlement d'emprunt 16-010 - Travaux de réfection du réseau routier. Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les travaux de réfection routière du présent sommaire décisionnel portant sur les travaux de chaussées principalement, visent à améliorer l'infrastructure routière et à assurer la sécurité du public ainsi que des usagers du réseau routier de l'arrondissement tout en utilisant les techniques, les matériaux et les matériels qui respectent les normes environnementales en vigueur.

Aussi, la réalisation de ces travaux s'inscrit dans le cadre suivant :

- maintenir des conditions de circulation dans les chemins de détour du Projet Turcot;
- améliorer l'état des infrastructures routières à moyen terme;
- assurer la sécurité du public;
- prolonger la pérennité des infrastructures routières.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Une décision tardive ou défavorable pour l'octroi du contrat faisant l'objet du présent dossier aurait pour conséquence un délai pour la réalisation des travaux et ainsi des problèmes au niveau de la mobilité.

Une gestion rigoureuse et un suivi permanent seront assurés en ce qui a trait au volet "signalisation et circulation". Des mesures de mitigation seront élaborées.

Une coordination avec le Bureau d'intégration et de coordination des chantiers (BIC) et KPH Turcot sera assurée afin d'optimiser les plans de mobilité dans ce secteur et minimiser les entraves sur le domaine public.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une coordination se fera auprès du service des communications de la Ville afin d'élaborer une stratégie de communication.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par le conseil municipal

Début des travaux: 24 Avril 2017

Fin des travaux: 27 Mai 2017

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Jean CARRIER, Service des infrastructures\_voirie et transports

Lecture :

Jean CARRIER, 23 février 2017

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Hajar ABOUTAMMAM  
Ingénieur

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-02-22

James BYRNS  
Chef de Divison Grands Projets

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Claude CARETTE  
Directeur

**Tél :** 514 872-6855

**Approuvé le :** 2017-02-28



**Dossier # : 1177409002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 1
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR)
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Eurovia Québec Construction inc. pour la réalisation des travaux de pavage et revêtement des chemins de détour du projet Turcot sur la rue Saint-Patrick entre la rue Monk et la rue Irwin. Dépense totale de 1 169 341,9\$ taxes incluses (contrat: 1 016 819,04\$ +incidences: 152 522,86\$) - Appel d'offres public 221304 - 6 soumissionnaires.

Il est recommandé de:

1. d'autoriser une dépense de 1 169 341,9\$\$, taxes incluses, pour des travaux de pavage et revêtement des chemins de détour du projet Turcot sur la rue Saint-Patrick entre la rue Monk et la rue Irwin, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Eurovia Québec Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission soit pour une somme maximale de 1 016 819,04\$ taxes incluses conformément au document de l'appel d'offres public 221303.
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centrale.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-03-03 14:09

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177409002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 1
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR)
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Eurovia Québec Construction inc. pour la réalisation des travaux de pavage et revêtement des chemins de détour du projet Turcot sur la rue Saint-Patrick entre la rue Monk et la rue Irwin. Dépense totale de 1 169 341,9\$ taxes incluses (contrat: 1 016 819,04\$ +incidences: 152 522,86\$) - Appel d'offres public 221304 - 6 soumissionnaires.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le projet de réfection de l'échangeur Turcot par le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'électrification des transports (MTMDET) est en cours et devrait se terminer en 2020. Il vise la construction de quatre échangeurs, totalisant plus de 145 km de voies routières. Plus de 300 000 véhicules et camions le traversent à chaque jour. Plusieurs bretelles et voies de circulation sur le réseau supérieur seront fermées pour permettre leur reconstruction. La circulation est alors détournée sur le réseau artériel municipal (chemin de détour).

Déjà, plusieurs artères enregistrent une augmentation substantielle de la circulation. Il importe pour la Ville de Montréal de s'assurer que ces voies puissent accueillir ce volume de circulation tout en assurant la sécurité des usagers.

Au cours des trois prochaines années, la rue Saint-Patrick, entre Monk et Irwin, sera utilisée comme chemin de détour au projet Turcot et comme voie de camionnage pour l'accès à certains chantiers majeurs du MTMDET. Compte tenu de l'état actuel de la chaussée et des trottoirs dans ce secteur, il importe pour la Ville d'assurer une surface de roulement adéquate et des trottoirs sécuritaires jusqu'en 2020.

Le présent sommaire décisionnel vise à octroyer un contrat de planage et revêtement à titre de mesure de mitigation mises de l'avant par la Ville de Montréal dans le cadre de la mise en place des chemins de détour pour ce projet du MTMDET sur la rue Saint-Patrick.

Un appel d'offre public a été publié du 30 Janvier 2017 au 15 Février 2017 dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 16 jours, ce qui respecte le délai prescrit par la Loi sur les cités et villes.

La soumission est valide pendant 120 jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 15 Juin 2017.

Deux addenda ont été émis pour cet appel d'offres.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CG12 0236** - 21 Juin 2012: Règlement autorisant un emprunt de 19 100 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du projet de reconstruction du complexe Turcot

**CE15 0338** - 4 Mars 2015: Ratification de l'entente intervenue entre le ministère des Transports du Québec et la Ville de Montréal visant la collaboration en ressources professionnelles municipales dans le cadre du projet Turcot, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2015, pour une somme maximale de 3 700 000 \$, taxes non incluses, et d'approuver le document intitulé << Marché >> .

## DESCRIPTION

Il s'agit d'accorder un contrat d'une valeur maximale de 1 016 819,04\$ (taxes incluses) à Eurovia Québec Construction inc pour procéder à la réalisation des travaux de planage et de revêtement des chaussées, sur les différents tronçons de rues en mauvais état, tel qu'identifié ci-dessous.

Il s'agit de travaux de mitigation qui consistent, en grande partie, à réhabiliter la surface de roulement pour s'assurer que les rues puissent accueillir camions et autos et que les piétons puissent emprunter les trottoirs de façon sécuritaire.

### Tronçons des rues:

Ville	Arrondissement	Rue	De	À	Commentaires	Superficie (m2)
Montréal	Sud-Ouest	Saint-Patrick	Monk	Irwin	Chaussée en mauvais état	18490

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 92 438,09\$ (taxes incluses), soit 10% du coût des travaux taxes incluses, tel que décrit au bordereau d'appel d'offres.

Le montant des incidences s'élève à 152 522,86\$ taxes incluses, soit 15% du montant du contrat. Celui-ci comprend des dépenses en matière d'utilités publiques, ainsi que des frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux pour la gestion des sols excavés.

Sur 11 preneurs du cahier des charges, 6 firmes ont déposé une soumission et 5 n'en ont pas déposé, soit des proportions respectives de 55% et 45%. La liste des preneurs du cahier des charges est en pièce jointe.

## JUSTIFICATION

À la suite du constat de l'état des chaussées des rues de l'arrondissement, il est important et nécessaire d'investir les sommes requises pour pallier à la dégradation accrue du réseau routier. Compte tenu de l'augmentation substantielle des débits de circulation sur ces rues, les travaux de réfection sont requis afin d'assurer des chemins de détour du projet Turcot et de maintenir la qualité de la surface de roulement. Une dégradation des chaussées pourrait compromettre le maintien des chemins de détour et pourrait avoir un impact sur la mobilité dans le secteur.

Le tableau des résultats d'analyse des soumissions ci-dessous présente la liste des

soumissionnaires et des prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à accorder:

<b>RÉSULTATS DE SOUMISSION</b>		<i>(taxes incluses)</i>	
<b>FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES</b>	<b>PRIX</b>	<b>CONTINGENCES</b>	<b>TOTAL</b>
1 Eurovia Québec Construction inc. (Licence RBQ #5681-2563-01) (Attestation Revenu Québec valide du 23 janvier 1 au 30 avril 2017)	924 380,95 \$	92 438,09 \$	1 016 819,04 \$
2 Pavages Métropolitain inc.	1 007 137,29 \$	100 713,73 \$	1 107 851,02 \$
3 Construction Bau- Val inc.	1 177 288,81 \$	117 728,88 \$	1 295 017,69 \$
4 Pavages Chenail inc.	1 208 034,69 \$	120 803,47 \$	1 328 838,16 \$
5 Sintra inc. (Région Montérégie Rive-Sud)	1 381 168,26 \$	138 116,83 \$	1 519 285,09 \$
6 Les Entrepreneurs Bucaro inc.	1 556 090,05 \$	155 609,00 \$	1 711 699,05 \$
Estimation des professionnels préparée par LCHP	1 056 895,85 \$	105 689,58 \$	1 162 585,43 \$
<b>Coût moyen des soumissions reçues (\$)</b>			<b>1 329 918,34 \$</b>
<b>Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)</b>			<b>30,8%</b>
<b>Écart entre la plus haute et la plus basse conforme</b>		<b>(\$)</b>	<b>694 880,01 \$</b>
		<b>(%)</b>	<b>68,3%</b>
<b>Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation</b>		<b>(\$)</b>	<b>-145 766,39 \$</b>
		<b>(%)</b>	<b>-12,5%</b>
<b>Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse</b>		<b>(\$)</b>	<b>91 031,98 \$</b>
		<b>(%)</b>	<b>9,0%</b>

Les prix de soumission furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Également, les documents fournis lors du dépôt des soumissions furent vérifiés pour les trois plus basses soumissions conformes (licence de la Régie du bâtiment du Québec, attestation de Revenu Québec, déclaration relative aux conflits d'intérêts et autres).

Le coût total du contrat estimé par la Ville est de 1 162 585,43\$, plus taxes. L'offre déposée par le plus bas soumissionnaire est donc inférieure à l'estimation effectuée par la Ville de Montréal. La différence est de 145 766,39 \$, écart favorable à la Ville, soit 12,5%. Cet écart peut être relié à de nombreux facteurs dont la situation des marchés au moment du dépôt des soumissions ainsi que des décisions d'affaires des entreprises ayant soumissionné.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Eurovia Québec Construction inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 2 février 2015. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Des validations ont été faites selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni du Registre des entreprises non admissibles, laquelle sera encore valide au moment de l'octroi du contrat.

L'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense totale pour la réalisation des travaux s'élève à un montant maximum de 1 169 341,9\$ taxes incluses, incluant un montant de 1 016 819,04\$ pour les travaux à effectuer par l'adjudicataire et un montant de 152 522,86\$ pour les incidences. Le coût net à la charge des contribuables montréalais s'élève à 1 067 765,03\$ lorsque diminué des

ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense est prévue au budget PTI 2017-2019 de la Division de la gestion des actifs de la Direction des transports. Elle sera assumée entièrement par la ville centrale via le règlement d'emprunt 16-010 - Travaux de réfection du réseau routier.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les travaux de réfection routière du présent sommaire décisionnel portant sur les travaux de chaussées principalement, visent à améliorer l'infrastructure routière et à assurer la sécurité du public ainsi que des usagers du réseau routier de l'arrondissement tout en utilisant les techniques, les matériaux et les matériels qui respectent les normes environnementales en vigueur.

Aussi, la réalisation de ces travaux s'inscrit dans le cadre suivant :

- maintenir des conditions de circulation dans les chemins de détour du Projet Turcot;
- améliorer l'état des infrastructures routières à moyen terme;
- assurer la sécurité du public;
- prolonger la pérennité des infrastructures routières.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Une décision tardive ou défavorable pour l'octroi du contrat faisant l'objet du présent dossier aurait pour conséquence un délai pour la réalisation des travaux et ainsi des problèmes au niveau de la mobilité.

Une gestion rigoureuse et un suivi permanent seront assurés en ce qui a trait au volet "signalisation et circulation". Des mesures de mitigation seront élaborées.

Une coordination avec le Bureau d'intégration et de coordination des chantiers (BIC) et KPH Turcot sera assurée afin d'optimiser les plans de mobilité dans ce secteur et minimiser les entraves sur le domaine public.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une coordination se fera auprès du service des communications de la Ville afin d'élaborer une stratégie de communication.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par le conseil municipal

Début des travaux: 24 Avril 2017

Fin des travaux: 27 Mai 2017

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.



## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

### **Parties prenantes**

Jean CARRIER, Service des infrastructures\_voirie et transports

Lecture :

Jean CARRIER, 23 février 2017

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Hajar ABOUTAMMAM  
Ingénieur

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-02-22

James BYRNS  
Chef de Divison Grands Projets

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Claude CARETTE  
Directeur

**Tél :** 514 872-6855  
**Approuvé le :** 2017-02-28



**Dossier # : 1177574001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Projets majeurs , Projets Réservoirs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Constructions BSL inc. pour des travaux de réfection des supports de conduites du sous-sol du bâtiment 401 à l'usine de production d'eau potable Atwater - Contrat R2015-02 - Dépense totale de 309 645,79 \$, taxes incluses - Appel d'offres public # 10207 - (9 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 309 645,79 \$, taxes incluses, pour des travaux de réfection des supports de conduites du sous-sol du bâtiment 401 à l'usine de production d'eau potable Atwater, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Constructions BSL Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 294 291,45 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10207;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2017-03-03 09:49

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177574001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Projets majeurs , Projets Réservoirs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Constructions BSL inc. pour des travaux de réfection des supports de conduites du sous-sol du bâtiment 401 à l'usine de production d'eau potable Atwater - Contrat R2015-02 - Dépense totale de 309 645,79 \$, taxes incluses - Appel d'offres public # 10207 - (9 soumissionnaires).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

À la suite d'une analyse structurale dans le cadre d'inspections planifiées des conduites du bâtiment 401 de l'usine de production d'eau potable Atwater, il a été observé que la moitié des supports de conduites présentent une corrosion importante. Ces conduites collectent l'eau potable au refoulement des pompes haute pression afin de la distribuer dans le réseau. Elles sont donc critiques pour l'alimentation en eau potable de la Ville de Montréal. Le rapport d'analyse recommande de solidifier ces supports afin de fiabiliser et de prolonger la vie utile des conduites.

L'appel d'offres 10207 a été publié sur le SÉAO et dans le journal Le Devoir, le 11 janvier 2017. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 1<sup>er</sup> février 2017 au Service du greffe. La durée de la publication a été de vingt (20) jours. Les soumissions sont valides durant cent vingt (120) jours, soit jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2017.

Trois (3) addenda ont été publiés :

- Addenda 1 - 18 janvier 2017 - Objet : Précisions ajoutées au devis technique quant aux préparations du site et réponses aux questions des soumissionnaires;
- Addenda 2 - 20 janvier 2017 - Objet : Précision apportée au devis technique et réponses aux questions des soumissionnaires;
- Addenda 3 - 25 janvier 2017 - Objet : Réponses aux questions des soumissionnaires.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

DEP9596 - 10 juin 2015 - Accorder un contrat à Pure Technologies Ltd. pour l'évaluation structurale des conduites de l'interconnexion 1, usine Atwater - Appel d'offres sur invitation - AO 15-14217

## DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat à Construction BSL inc. pour les travaux de réfection des supports de conduites du sous-sol du bâtiment 401 à l'usine de production d'eau potable Atwater. Les travaux comprennent les activités suivantes :

- mobilisation et préparation des travaux pour conditions propres au site (espaces clos et accès restreint);
- ajout de renforts aux supports existants avec de nouveaux ancrages;
- réfection des bases de béton existantes;
- correction des surfaces d'appui des supports sous les conduites par le remplissage des cavités.

Des dépenses contingentes de 15 % du coût du contrat, soit 38 385,84 \$, taxes incluses, sont comprises à la dépense totale, afin de couvrir les imprévus qui pourraient être rencontrés durant les travaux. Ce pourcentage est accordé aux contingences, car les travaux se déroulent dans un bâtiment existant sur des installations centenaires. Dans ces conditions de chantier, l'entrepreneur est susceptible de rencontrer davantage d'imprévus pendant la réalisation des travaux.

Des dépenses incidentes de 6 % du coût du contrat, soit 15 354,34 \$, taxes incluses, sont prévues pour couvrir les coûts associés aux services spécialisés pour suivre et compléter le projet.

## JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public, il y a eu douze (12) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO et neuf (9) soumissions ont été déposées. La liste des preneurs du cahier des charges se trouve en pièce jointe.

Les motifs de désistement des trois (3) firmes sont les suivants :

- Deux (2) preneurs ne sont pas familiers avec les contraintes en Santé et Sécurité applicables au projet;
- Un (1) preneur a indiqué le manque de temps.

Après analyse des soumissions par la Direction de l'eau potable, il s'avère que les neuf (9) soumissionnaires sont conformes et que l'entreprise Constructions BSL inc. présente la soumission la plus basse conforme.

Firmes soumissionnaires	Prix de la soumission (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Constructions BSL inc.	255 905,61 \$	38 385,84 \$	294 291,45 \$
Antagon International	269 774,89 \$	40 466,23 \$	310 241,12 \$
Allen Entrepreneur Général Inc.	331 128,00 \$	49 669,20 \$	380 797,20 \$
Construction Arcade	354 927,83 \$	53 239,17 \$	408 167,00 \$

Dumoulin et ass.	379 302,53 \$	56 895,38 \$	436 197,91 \$
Construction Deric Inc.	426 237,26 \$	63 935,59 \$	490 172,85 \$
Trempro Construction Inc.	524 286,00 \$	78 642,90 \$	602 928,90 \$
Coffrage Alliance	624 314,25 \$	93 647,14 \$	717 961,39 \$
HMI Construction	988 785,00 \$	148 317,75 \$	1 137 102,75 \$
Dernière estimation réalisée	312 806,73 \$	46 921,01 \$	359 727,74 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			530 873,40 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			80,39 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			842 811,30 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			286,39 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			-65 436,29 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			-18,19 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			15 949,67 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			5,42 %

L'analyse des soumissions a permis de constater que le plus bas soumissionnaire conforme a présenté une soumission avec un écart favorable de 18 % (65 436,29 \$) par rapport à l'estimation. Cet écart se trouve principalement à l'article 1.2 *Réparation des supports de conduites*, avec un écart favorable de 52 450 \$, avant taxes, ou 24 %.

Les validations requises ont été faites à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (no. licence 8103-3755-35) et de celle du registre des entreprises non admissibles (RENA). La compagnie a également fourni l'attestation de Revenu Québec en date du 24 janvier 2017 avec sa soumission, laquelle sera validée de nouveau au moment de l'octroi du contrat.

Quoique le présent dossier ne soit pas visé par la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics*. L'adjudicataire recommandé, Constructions BSL inc., détient l'attestation de contracter délivrée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total du contrat à octroyer est de 294 291,45 \$, taxes incluses. La dépense totale de 309 645,79 \$, taxes incluses, comprend le coût total du contrat ainsi qu'un montant de 15 354,34 \$, taxes incluses, pour les incidences.

La dépense de 309 645,79 \$, taxes incluses, soit un coût net de 282 747,88 \$, lorsque diminuée des ristournes fédérales et provinciales est prévue au PTI 2017-2019 de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau.

Cette dépense est admissible à une subvention estimée à 226 198 \$ au programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec). L'emprunt net de 56 550 \$ est à la charge spécifique des villes reconstituées.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la « Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations ».

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les présents travaux visent à assurer la pérennité des ressources en maintenant en bon état les usines de production d'eau potable.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'intégrité structurale déficiente des supports affecte la solidité et la fiabilité de ces conduites névralgiques du réseau de distribution de l'usine de production d'eau potable Atwater.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication en accord avec le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat : mars 2017

Début des travaux: mai 2017

Fin des travaux: septembre 2017

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ghizlane KOULILA)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominique BEAUPRÉ  
ingénieur

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2017-02-24

Marie-Josée GIRARD  
Chef de division - Projets majeurs

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

André MARSAN  
Directeur par intérim de la Direction de l'eau  
potable

**Approuvé le :** 2017-03-01

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE  
Directrice

**Approuvé le :** 2017-03-03

CE : 20.033  
2017/03/15 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS





**Dossier # : 1177231004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Construction G-NESIS inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue De Salaberry, le boulevard de l'Acadie, la rue Chambord et l'avenue Bruchési dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. Dépense totale de 3 892 413,13 \$ (contrat: 3 461 295,08 \$ + incidences: 431 118,05 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 288601 - 8 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 3 843 724,09 \$, taxes incluses, soit 98,75% de la dépense maximale relative à ce contrat, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue De Salaberry, le boulevard de l'Acadie, la rue Chambord et l'avenue Bruchési, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Construction G-NESIS inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 461 295,08 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 288601 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-03-06 09:12

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177231004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Construction G-NESIS inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue De Salaberry, le boulevard de l'Acadie, la rue Chambord et l'avenue Bruchési dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. Dépense totale de 3 892 413,13 \$ (contrat: 3 461 295,08 \$ + incidences: 431 118,05 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 288601 - 8 soumissionnaires

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Service de l'eau a pour mandat, entre autres, d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts secondaires sur le territoire de la ville de Montréal.

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau pour des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

À la suite de différentes analyses et inspections télévisées et considérant leurs âges avancés et leurs états de dégradation structurale, les conduites d'égout unitaires de la rue De Salaberry entre les rues Pasteur et le boulevard de l'Acadie, celles de la rue Chambord et de l'avenue Bruchési entre les boulevards Henri-Bourassa Est et Gouin Est installées respectivement en 1914, 1919 et 1919 ont été identifiées par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) du Service de l'eau comme prioritaires pour ce qui est de leur remplacement. De plus, le remplacement des conduites d'eau secondaire devient également nécessaires étant donné qu'elles se trouvent à proximité de ces conduites d'égout.

De plus, la DGSRE a également jugé prioritaire d'intervenir sur les conduites d'égout unitaires dans le boulevard de l'Acadie entre les rues De Louisbourg et De Salaberry et dans la rue Chambord entre la rue Prieur et le boulevard Henri-Bourassa Est à travers le programme d'intervention avec la technique de réhabilitation.

La Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) poursuit – via son *Programme de réfection du réseau routier artériel* – sa mission de

planifier les activités de réhabilitation sur le réseau routier, et ce, aux fins d'en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs. Les investissements alloués à la protection du réseau routier artériel témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, la qualité de vie des citoyens, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises. Dans le présent contrat, la reconstruction des rues De Salaberry et Chambord est venue s'inscrire dans ce programme, dans le but de redonner une chaussée durable aux citoyens suite aux travaux d'égouts et d'aqueduc.

Ces investissements viennent donc contribuer au développement et à la croissance de Montréal, atténuer le problème de dégradation des infrastructures routières et améliorer l'état global des chaussées par l'application de meilleures techniques d'intervention, le tout en fonction de l'état de la chaussée et des contraintes de circulation.

La DGSRE et la Direction des transports ont mandaté la Direction des infrastructures du SIVT afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### **DESCRIPTION**

Les travaux ont lieu dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, sur une distance totalisant environ un kilomètre, et consistent en :

Rue De Salaberry

- la reconstruction de 220 mètres d'égout unitaire de diamètre variant entre 375 mm et 1050 mm ;
- la reconstruction de 273 mètres de conduite d'eau secondaire de diamètre variant entre 200 mm et 300 mm ;
- la construction de 4 saillies végétalisées à l'intersection de la rue Pasteur ;
- la reconstruction complète de la chaussée sur 220 mètres ,
- la reconstruction des trottoirs là où requis.

Boulevard de l'Acadie

- la réhabilitation de 311 mètres d'égout unitaire ovoïde de 600mm par 900mm ;

Rue Chambord

- la reconstruction de 102 mètres d'égout unitaire de 375 mm de diamètre ;
- la reconstruction de 112 mètres de conduite d'eau secondaire de 200 mm de diamètre ;
- la réhabilitation de 285 mètres d'égout unitaire de 750 mm de diamètre ;
- la reconstruction complète de la chaussée sur 110 mètres ;
- la reconstruction des trottoirs là où requis.

Avenue Bruchési

- la reconstruction de 135 mètres d'égout unitaire de 375 mm de diamètre ;
- la reconstruction de 150 mètres de conduite d'eau secondaire de diamètre variant entre 200 mm et 300 mm ;
- la reconstruction de la chaussée et des trottoirs là où requis ;
- le planage et le revêtement des superficies non-reconstruites à l'intérieur des limites de travaux.

Veuillez trouver en pièce jointe la description des principaux actifs visés par les travaux ainsi qu'un plan de localisation.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les

parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises à l'arrondissement et aux requérants lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquelles ont été prises en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 314 663,19 \$ taxes incluses, soit 10 % du coût des travaux avant les taxes, tel que décrit au bordereau d'appel d'offres.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de chloration des conduites d'eau, d'horticulture, de gestion des impacts, de marquage et signalisation, ainsi que des frais de laboratoire et de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux et la gestion des sols excavés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document *Incidences et ristournes* en pièce jointe.

Dix-neuf (19) preneurs du cahier des charges n'ont pas soumissionné. Voici les motifs de désistement mentionnés par les preneurs:

- sous-traitants (5),
- le devis technique trop spécialisé (1),
- les délais de la soumission insuffisants (1),
- la période de soumission ne convient pas (2),
- le carnet de commande est complet (1),
- les délais pour les travaux de fin de semaine sont trop courts(1),
- spécialisé en égout et aqueduc seulement (1),
- plusieurs autres soumissions en cours (1),
- désistement à soumissionner non motivé (6).

La liste des preneurs du cahier de charges est en pièce jointe.

## **JUSTIFICATION**

Le tableau des résultats de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre les deux plus basses soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à accorder.

Les prix de soumission ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les trois (3) plus basses soumissions ont été vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la RBQ, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêt).

L'estimation des professionnels de la Division de la gestion de projets et de l'économie de la construction (DGPEC) est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux et des équipements ainsi que le taux de la main d'oeuvre du marché actuel.

L'écart entre la plus basse soumission conforme et l'estimation de la DGPEC étant inférieur à 10 %, la DGPEC appuie la recommandation de l'octroi du contrat.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense totale relative au contrat est de 3 892 413,13 \$, taxes incluses incluant des incidences de 431 118,05 \$, taxes incluses.

Cette dépense est répartie entre les différents PTI des unités administratives comme suit :

- 77,66 % au PTI de la DGSRE du Service de l'eau pour un montant de 3 022 973,53 \$, taxes incluses, financé par le Règlement d'emprunt de compétence locale 16-062 «Renouvellement réseau secondaire d'aqueduc et d'égout»;

- 21,09 % au PTI de la Direction des transports du SIVT pour un montant de 820 750,56 \$, taxes incluses, financé par le Règlement d'emprunt de compétence locale 16-006 «Trav. réfection routière réseau artériel»;
- 1,25 % au PTI de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville pour un montant de 48 689,04 \$, taxes incluses.

Une décision déléguée, portant le numéro D1176492001, du 28 février 2017 confirme la participation financière de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville au présent dossier, en autorisant une dépense de 48 689,04 \$ taxes incluses (2176492001).

La dépense totale de 3 892 413,13 \$, entièrement assumée par la ville centrale, représente un coût net de 3 554 292,00 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale. Une partie de ce coût net est admissible à une subvention estimée à 2 760 377,76 \$ au programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec), ce qui laissera un impact de 793 914,24 \$ à la charge des contribuables.

La répartition du coût des travaux et des dépenses incidentes est présentée en pièces jointes dans les documents «Incidences et ristournes» et «Budget requis».

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Action 7 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Optimiser la gestion de l'eau ».

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, la DGSRE nous informe que le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché, implique une détérioration accrue des infrastructures existantes des conduites d'eau, des conduites d'égout et de la chaussée.

Également, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 8 juin 2017, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la circulation ».

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

DATES VISÉES :

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : 22 mai 2017

Fin des travaux : 25 août 2017

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Linda PHARAND)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Mathieu-Pierre LABERGE, Service de l'eau  
Sylvie DUBREUIL, Ahuntsic-Cartierville  
Michel BORDELEAU, Ahuntsic-Cartierville  
Jean CARRIER, Service des infrastructures\_voirie et transports

Lecture :

Sylvie DUBREUIL, 28 février 2017  
Michel BORDELEAU, 27 février 2017  
Mathieu-Pierre LABERGE, 27 février 2017

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Guillaume LABRIE  
Ingénieur

#### ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-02-24

Yvan PÉLOQUIN  
Chef de division - Conception des travaux

---

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Yvan PÉLOQUIN  
Chef de division - Conception des travaux, en remplacement de la directrice de direction

**Approuvé le :** 2017-03-03

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE  
Directeur

**Approuvé le :** 2017-03-03

**ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION**

**INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT**

**Identification**

No de l'appel d'offres :  No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

**Déroulement de l'appel d'offres**

Lancement effectué le :  -  -  Ouverture originalement prévue le :  -  -

Ouverture faite le :  -  -  Délai total accordé aux soumissionnaires :  jrs

**Addenda émis**

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres :  *Si addenda, détailler ci-après* Impact sur le coût estimé du contrat (\$)

Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat (\$)
<input type="text" value="31"/> - <input type="text" value="1"/> - <input type="text" value="2017"/>	<input type="text" value="Clarifications, précisions et ajout d'articles manquants au formulaire de soumission"/>	<input type="text" value="20 000,00"/>

**Analyse des soumissions**

Nbre de preneurs  Nbre de soumissions reçues  % de réponses

Nbre de soumissions rejetées  % de rejets

Soumissions rejetées (nom)  Motif(s) de rejet:

Durée de la validité initiale de la soumission :  jrs Date d'échéance initiale :  -  -

Prolongation de la validité de la soumission de :  jrs Date d'échéance révisée :  -  -

**Résultats de l'appel d'offres**

Soumissions conformes	Prix soumis incluant taxes et corrections au besoin			
	Avant contingences	Contingences	Total	
CONSTRUCTION G-NESIS INC.	3 146 631,89	314 663,19	3 461 295,08	
CONSTRUCTION BAU-VAL INC.	3 396 607,55	339 660,75	3 736 268,30	
GROUPE TNT INC.	3 478 181,82	347 818,18	3 826 000,00	
PRONEX EXCAVATION INC.	3 609 470,79	360 947,08	3 970 417,87	
LES ENTREPRISES MICHAUVILLE INC.	3 805 363,63	380 536,37	4 185 900,00	
9200-2088 QUEBEC INC. (DUOKING CONSTRUCTION)	3 830 703,53	383 070,36	4 213 773,89	
COJALAC INC.	4 531 669,49	453 166,95	4 984 836,44	
<b>Estimation</b>	<b>Interne</b>	<b>3 283 109,88</b>	<b>328 310,99</b>	<b>3 611 420,87</b>

Écart entre la plus basse soumission et l'estimation

Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse

Dossier à être étudié par la CEC :

**Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)**

	N.A.	OK	N.A.	OK	
RBQ	<input type="text"/>	<input checked="" type="text" value="x"/>	AMF	<input type="text"/>	<input checked="" type="text" value="x"/> <i>Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant</i>
RENA	<input type="text"/>	<input checked="" type="text" value="x"/>	Revenu Qc	<input type="text"/>	<input checked="" type="text" value="x"/>

**Recommandation**

Nom du soumissionnaire :

Montant du contrat (incluant les contingences) (\$) :

Montant des incidences (\$) :

Date prévue de début des travaux :  -  -  Date prévue de fin des travaux :  -  -





**Dossier # : 1163334020**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de gré à gré à Tetra Tech QI inc. pour les services de maintenance du système CIDI d'une durée de trois ans pour une somme maximale de 810 573,75 \$ taxes incluses / Approuver un contrat de gré à gré de Licence entre Tetra Tech QI inc. et la Ville et un contrat d'entiercement entre la Ville, Tetra Tech QI inc. et Lavery, De Billy, s.e.n.c.r.l., rétroactivement au 1er janvier 2017 - Fournisseur unique.

Il est recommandé:

1. d'accorder, conformément à la loi, un contrat, de gré à gré, à la firme Tetra Tech QI inc. fournisseur unique, pour les services de maintenance, pour la somme de 810 573,75 \$, taxes incluses, pour une période de trois ans commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2017;
2. d'approuver un contrat de licence entre Tetra Tech QI inc. et la Ville, rétroactivement au 1er janvier 2017;
3. d'approuver un contrat d'entiercement entre la Ville, Tetra Tech QI inc et et Lavery, De Billy, s.e.n.c.r.l, rétroactivement au 1er janvier 2017;
4. d'autoriser le directeur de la direction de l'épuration des eaux usées à signer tout document y donnant suite;
5. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2017-03-03 09:47

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1163334020**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de gré à gré à Tetra Tech QI inc. pour les services de maintenance du système CIDI d'une durée de trois ans pour une somme maximale de 810 573,75 \$ taxes incluses / Approuver un contrat de gré à gré de Licence entre Tetra Tech QI inc. et la Ville et un contrat d'entiercement entre la Ville, Tetra Tech QI inc. et Lavery, De Billy, s.e.n.c.r.l., rétroactivement au 1er janvier 2017 - Fournisseur unique.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le système de Contrôle Intégré Des Intercepteurs (CIDI) représente une expérience unique au Canada au niveau de la minimisation des surverses en temps de pluie d'une agglomération urbaine de la taille de la Ville de Montréal et de l'utilisation des prévisions de précipitation fournies par un radar météo pour prédire les volumes d'eau de ruissellement drainés aux intercepteurs et aux ouvrages de rétention.

Ce système a été mis en place dans le cadre du contrat 1667-AE, adjudgé à la firme BPR Construction inc. (BPR) et dont le coût s'élevait à près de 3,9 millions de dollars, plus les taxes applicables. Les travaux d'implantation se sont échelonnés de 2003 à 2005 et le système est opérationnel depuis décembre 2005. Le soutien technique des logiciels, assuré par la firme BPR depuis 2006, comprend le support, la maintenance et la mise à jour du logiciel Csoft et des logiciels spécifiques au CIDI ainsi que le dépannage téléphonique pendant les heures normales de bureau.

Suite à l'achat de la firme BPR inc. par Tetra Tech QI inc., trois nouveaux contrats relatifs au CIDI soit le contrat de licence, le contrat d'entiercement et le contrat de maintenance venant à échéance le 31 décembre 2016 doivent être octroyés à la firme Tetra Tech QI inc.

Le contrat de maintenance d'une durée de trois ans permettra d'assurer le support informatique ainsi que le support téléphonique régulier et d'urgence ainsi que l'obtention

des mises à jour du logiciel.

Le contrat de licence tient compte de la cession des droits de propriété intellectuelle de BPR inc. à Tetra Tech QI inc., des conditions établies dans le contrat initial et des dispositions usuelles inscrites à de tels contrats. Ce contrat ne comporte aucune dépense pour la Ville.

Le projet de contrat d'entiercement vise à accorder à la Ville un accès aux codes sources en cas de défaillance de Tetra Tech QI inc., notamment en cas de cessation de ses activités commerciales ou de faillites ou d'exigences manifestement excessives pour la rémunération des services de support et de maintenance.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG12 0347 - 27 septembre 2012 - Accorder un contrat de gré à gré à BPR inc. pour les services de maintenance de logiciels pour une période de cinq ans, pour une somme maximale de 1 552 162,50 \$, taxes incluses / Approuver un contrat de gré à gré de Licence entre BPR inc. et la Ville et un contrat d'entiercement entre la Ville, BPR inc. et Lavery, De Billy, s.e.n.c.r.l., rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2012 (Fournisseur unique)

CG11 0268 – 30 août 2011 – Octroyer un contrat à BPR Construction inc. pour les services de soutien technique du système CIDI (Contrôle Intégré Des Intercepteurs), de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte pour une période de douze mois commençant le 1er janvier 2011 au montant maximal de 250 635,00 \$, taxes incluses (fournisseur exclusif);

CG10 0137 – 22 avril 2010 – Octroyer un contrat à BPR Construction inc. pour les services de soutien technique du système CIDI de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte pour une période de douze mois commençant le 1er janvier 2010 au montant maximal de 248 325,00 \$ (fournisseur exclusif);

CG09 0063 – 2 avril 2009 – Octroyer un contrat à BPR Construction inc. pour les services de soutien technique du système CIDI de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte pour une période de douze mois commençant le 1er janvier 2009 au montant maximal de 248 325,00 \$ (fournisseur exclusif);

CG08 0573 – 27 janvier 2008 – Octroi du contrat 4005-AE à BPR Construction inc. pour l'amélioration du système CIDI et l'intégration des bassins de rétention au montant de 991 300 \$ (gré à gré - fournisseur unique);

CE05 5025 - 23 novembre 2005 - Approuver le projet d'avenant no 2 modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et BPR Construction inc., majorant ainsi le montant total du contrat de 3 280 642 \$ à 3 880 642 \$, plus les taxes applicables (CE02 0824, modifiée par CE03 1385 (avenant no 1));

CE03 1385 - 25 juin 2003 - Approuver l'avenant no 1 au contrat 1667-AE pour ajouter des travaux de calibrage des prévisions météorologiques au contrat 1667-AE accordé à BPR construction inc. le 29 mai 2002 (CE02 0824) et afin d'augmenter le montant du contrat d'une somme de 90 000 \$, plus taxes applicables;

CE02 0824 – 29 mai 2002 – Octroi du contrat 1667-AE à BPR Construction inc. au montant de 3 190 642 \$, taxes incluses, pour le développement du logiciel de contrôle intégré des intercepteurs (CIDI).

## **DESCRIPTION**

Les besoins en soutien technique du système CIDI initial (mis en service en 2005) se résument au support, à la maintenance et à la mise à jour du logiciel Csoft et du logiciel Pilote (logiciel spécifique au CIDI de la Ville de Montréal) ainsi qu'au dépannage téléphonique des problèmes informatiques pendant les heures normales de bureau. Ces besoins ont été comblés par les contrats de maintenance attribués à la firme BPR année après année.

Le nouveau contrat de maintenance inclut les services décrits à l'Annexe A du contrat de maintenance joint au présent dossier:

- Module 1: Services de base et assistance (165 000\$ annuellement, plus taxes, du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2019);
- Autres services à taux horaires à la demande de la Ville (70 000\$ annuellement, plus taxes, du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2019).

Les montants relatifs au Module 1 sont fixes pour toute la durée du contrat et la portion des services à taux horaires est indexable annuellement en fonction de l'indice des prix à la consommation avec un maximum 3 %.

## **JUSTIFICATION**

Cette nouvelle entente permettra à la Direction de l'épuration des eaux usées (DEEU) de garantir une opération optimale et une disponibilité non interrompue du système CIDI pour les trois prochaines années sans avoir à renouveler annuellement le contrat de maintenance.

Le système CIDI est essentiel pour l'opération en temps réel, optimal et prédictif des intercepteurs et des bassins de rétention des eaux usées de la Ville de Montréal, il est donc requis de maintenir un contrat de maintenance pour en assurer sa performance, sa mise à jour et son opération en continu. Les investissements majeurs affectés à ce logiciel depuis de nombreuses années justifient la recommandation de cette nouvelle entente.

La DEEU n'a pas, à ce jour, les ressources et les connaissances suffisantes pour assurer le maintien et l'opération du logiciel CIDI et doit donc utiliser les services de la firme Tetra Tech QI inc. La durée du contrat a cependant été réduite de 5 à 3 ans. Durant cette période, la DEEU explorera la possibilité d'acquérir cette expertise à l'interne.

Le nouveau contrat représente une diminution des coûts de l'ordre de 13 % par rapport au contrat octroyé en 2012.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût maximal de ce contrat est de 810 573,75 \$ taxes incluses et représente une dépense nette pour l'agglomération de 740 161,88 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérales et provinciales.

Cette dépense inclut un montant de 519 688,13 \$, net de ristournes, pour les services de maintenance du système CIDI qui est prévue au budget de fonctionnement 2017 de la Direction de l'épuration des eaux usées du Service de l'eau et sera priorisée lors de la

confection des budgets 2018 et 2019.

Un montant de 220 473,75 \$, net de ristournes, est également inclus pour les améliorations et nouveaux développements qui seront apportés au système CIDI et est prévu au PTI 2017-2019. Cette dépense sera financée par emprunt à la charge de l'agglomération à moins de disponibilité de la réserve.

Le détail des informations comptables se retrouve dans l'intervention financière du Service des finances.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le non renouvellement de l'entente mettra la Ville dans une situation précaire puisque le logiciel ne sera plus supporté et des défaillances majeures pourraient survenir et le système de contrôle intégré des intercepteurs et collecteurs (CIDI) pourrait ne pas répondre adéquatement aux besoins opérationnels.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Début des services: 1er janvier 2017

Fin de l'entente: 31 décembre 2019

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Guylaine VAILLANCOURT)

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Stéphanie SIMONEAU)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sally DAGHER  
Administration de contrats

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-12-09

Michel VERREAULT  
Surintendant administration et soutien à  
l'exploitation

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Richard FONTAINE  
Directeur(trice) du traitement des eaux usees

**Approuvé le :** 2017-03-02

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Chantal MORISSETTE  
Directrice

**Approuvé le :** 2017-03-03



**Dossier # : 1165110004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la cession du contrat no 13783 de services professionnels intervenu entre la Ville et Dessau inc. en faveur de Stantec experts-conseils ltée pour le reste de l'entente, selon les mêmes conditions. / Approuver le projet de convention à cet effet.

Il est recommandé :  
d'approuver la convention de cession entre Dessau inc. et Stantec experts-conseils ltée, auquel intervient la Ville de Montréal, et par laquelle Dessau inc. cède à Stantec experts-conseils ltée tous ses droits, titres et intérêts dans le contrat de services professionnels numéro 13783, selon les termes et conditions stipulés à la convention.

**Signé par** Benoit DAGENAIS **Le** 2017-02-15 10:21

**Signataire :**

Benoit DAGENAIS

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1165110004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la cession du contrat no 13783 de services professionnels intervenu entre la Ville et Dessau inc. en faveur de Stantec experts-conseils ltée pour le reste de l'entente, selon les mêmes conditions. / Approuver le projet de convention à cet effet.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La firme Dessau inc. et ses filiales, ont conclu un contrat d'achat d'actifs en vertu duquel Stantec experts-conseils ltée acquiert la quasi-totalité des actifs de Dessau. La transaction s'est concrétisée le 16 janvier 2015.

Dans le cadre du contrat 13783, Dessau inc. forme une équipe avec les architectes Birtz Bastien Beaudoin Laforest architectes (BBBL) Inc, Courchesne et Associés Inc., LVM ainsi que le groupe Rousseau Lefebvre pour la réalisation du Centre de services animaliers municipal (CSAM).

La cession de Dessau inc. à Stantec experts-conseils ltée n'affecte pas les services professionnels du mandat de réalisation du CSAM.

La firme Dessau inc. est en cours de liquidation de ses filiales et s'apprête à fermer ses livres, et par conséquent, demande d'autoriser la cession de contrat à la firme Stantec.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CM15 0058** - 26 janvier 2015

d'approuver un projet de convention par lequel Birtz Bastien Beaudoin Laforest architectes (BBBL) inc., Groupe Rousseau-Lefebvre, LVM, Courchesne et Associés inc. ainsi que Dessau inc., équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 2 714 502,26 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13806 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

**CE13 1417** - 11 septembre 2013

Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour retenir les services professionnels en architecture, ingénierie électromécanique ainsi qu'en ingénierie de charpente et civil, en acoustique, en architecture de paysage, en développement durable et en conception intégrée afin de réaliser le projet du Complexe intégré du parc Angrignon, comprenant le Centre de services animaliers.

## **DESCRIPTION**

Le présent dossier a pour objet d'autoriser la cession du contrat de Dessau inc. en faveur de Stantec experts-conseils Itée.

## **JUSTIFICATION**

Stantec experts-conseils Itée a acquis les actifs de l'entreprise de Dessau inc. dans les mêmes proportions et poursuit le travail de la firme avec les mêmes équipes et les mêmes ressources.

Stantec experts-conseils Itée détient une autorisation de l'AMF.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette cession n'a aucun impact au niveau budgétaire pour la Ville, puisque les mêmes conditions s'appliquent.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

S.O

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La cession de contrat doit être effectuée avant que la firme Dessau inc. soit définitivement dissoute afin que nous puissions accepter les factures de Stantec pour assurer une continuité des services professionnels dans le cadre du projet du CSAM. Malgré la cession, les ressources affectés au mandat du CSAM sont les mêmes que celles défini dans le contrat initial.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les intervenants des projets sont déjà informés des procédures en cours pour céder le contrat et seront avisés lorsque la cession des contrats de services professionnels sera effective.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

CM: mars 2017

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Suzana CARREIRA CARVALHO)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Dominique LEBLANC LANDRY  
Gestionnaire immobilier

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-12-19

Normand GIRARD  
Chef de division  
Division des projets corporatifs

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Sophie LALONDE  
Directrice  
Direction de la gestion des projets immobiliers

**Approuvé le :** 2017-02-01

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE  
Directrice de service SGPI

**Approuvé le :** 2017-02-14

**Dossier # : 1177577001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la réalisation des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR)
<b>Objet :</b>	Conclure une entente-cadre de services professionnels avec la firme SNC-Lavalin inc. pour une période de soixante (60) mois, pour la gestion et la surveillance des travaux du programme complémentaire de planage et revêtement ainsi que dans le domaine des infrastructures municipales du Service des infrastructures de la voirie et des transports, pour une somme maximale de 4 254 063,50 \$, taxes incluses / Appel d'offres public 16-15683 (5 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre de services professionnels pour la gestion et la surveillance des travaux du Programme de planage et revêtement, ainsi que dans le domaine des infrastructures du Service des infrastructures, de la voirie et des transports ;
2. d'approuver un projet de convention de services professionnels par lequel SNC-Lavalin inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 4 254 063,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15683 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du SIVT, et ce au rythme des besoins à combler, pour une période maximale de soixante (60) mois.

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177577001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la réalisation des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR)
<b>Objet :</b>	Conclure une entente-cadre de services professionnels avec la firme SNC-Lavalin inc. pour une période de soixante (60) mois, pour la gestion et la surveillance des travaux du programme complémentaire de planage et revêtement ainsi que dans le domaine des infrastructures municipales du Service des infrastructures de la voirie et des transports, pour une somme maximale de 4 254 063,50 \$, taxes incluses / Appel d'offres public 16-15683 (5 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre du Programme triennal d'immobilisation (PTI) 2017-2019, le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) s'est vu allouer des budgets afin de continuer la réalisation des programmes suivants :

- Programme complémentaire de planage et revêtement (PCPR) avec un budget de 99 M\$ en 2017;
- Programme de réhabilitation de chaussées par planage-revêtement (PRCPR) avec un budget de 15,9 M\$ en 2017;
- Programme de maintien des infrastructures routières (PMIR) avec un budget de 10 M\$ en 2017.

Les programmes PCPR et PRCPR visent l'amélioration de l'état des chaussées par la technique de planage et revêtement dans divers tronçons de rue ne nécessitant pas de modifications géométriques ou d'interventions sur les infrastructures souterraines à moyen terme.

Le programme PMIR quant à lui vise l'entretien ponctuel des infrastructures de voirie tel que les arrêts d'autobus, le planage et revêtement à divers endroits, la réparation des fissures

actives, les ajustements de puisards ou les réparations de glissières de sécurité.

La sélection des projets est réalisée par la Division de la gestion d'actifs de la Direction des transports alors que la gestion et la réalisation du programme est sous la responsabilité de la Direction des infrastructures.

Ces investissements alloués à la conservation du réseau routier témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises, contribuant ainsi à la qualité de vie des citoyens, au développement et à la croissance économique de Montréal. Ces investissements viennent donc atténuer la problématique de dégradation des infrastructures routières et permettent d'améliorer l'état global des chaussées.

Compte tenu de l'ampleur de ce programme et afin de pouvoir atteindre les objectifs de réalisation visés, la Direction des infrastructures sollicite les services professionnels d'une firme d'ingénierie pour l'assister dans la gestion et la surveillance des travaux de voirie, le maintien de la circulation, la gestion des impacts ainsi que les communications de chantier. Le contrôle qualitatif en chantier sera réalisé par une firme différente en utilisant une autre entente-cadre de la Direction des infrastructures.

Dans ce contexte, le lancement d'un appel d'offres public a été requis afin de conclure une entente-cadre de services professionnels.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. Le détail de cet appel d'offres se retrouve dans l'intervention du Service de l'approvisionnement.

Deux (2) addenda furent émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges des modifications faites aux documents d'appel d'offres :

- Addenda n° 1 émis le 17 novembre 2016 : remplacement du bordereau de prix et transmission de précisions et réponses aux questions reçues de la part des preneurs de cahier de charges;
- Addenda n° 2 émis le 29 novembre 2016 : report de la date d'ouverture de l'appel d'offres au 12 décembre 2016.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG16 0121 - 25 février 2016 - Conclure une entente-cadre de services professionnels avec la firme Beaudoin Hurens inc. pour la gestion et la surveillance des travaux pour le Programme complémentaire de planage et revêtement (PCPR) du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour une somme maximale de 7 669 522,35, taxes incluses / Appel d'offres public 15-14826 (3 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin (1164102001).

CG15 0147 - 26 mars 2015 - Conclure une entente-cadre de services professionnels avec SNC-Lavalin inc. pour la gestion et la surveillance des travaux pour le Programme de planage et revêtement du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour une somme maximale de 2 974 725,18 \$, taxes incluses / Appel d'offres public 14-14106 - (6 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin (1154822004).

CM14 1035 - 28 octobre 2014 - Offrir aux arrondissements les services relatifs à la mise en œuvre du Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR) 2015 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, et ce, conditionnellement à l'adoption du PTI 2015-2017 (1142088004).

## **DESCRIPTION**

Il s'agit d'approuver un projet de convention et de conclure une entente-cadre de services professionnels pour la gestion et la surveillance des travaux de voirie, le maintien de la circulation, la gestion des impacts ainsi que les communications de chantier des programmes PCPR, PRCPR et PMIR du SIVT. Tel que stipulé dans les documents contractuels, la Ville peut utiliser cette entente-cadre pour faire la gestion et la surveillance de travaux de même nature et non spécifiquement inclus dans ces programmes. En considérant l'augmentation des investissements prévus pour les travaux de voirie dans les prochaines années, la Direction des infrastructures désire octroyer un (1) contrat d'entente-cadre pour une somme maximale de 4 254 063,50 \$ et pour une période pouvant atteindre un maximum de soixante (60) mois à partir de la date d'octroi du contrat.

À la suite du lancement de l'appel d'offres public # 16-15683, il est recommandé de retenir les services de la firme SNC Lavalin inc.

À la lumière du rapport SMCE125309007 de la Commission permanente sur l'examen des contrats, le montant maximal de l'enveloppe budgétaire de l'entente-cadre a été établi au prix de la soumission de l'adjudicataire recommandé.

Il s'agit d'un contrat à taux horaires par catégorie d'employés.

Les heures prévisionnelles inscrites aux bordereaux de soumissions pour l'entente-cadre, pour chacune des années et pour chacune des catégories d'employés, sont basées sur les besoins estimés et sont utilisées seulement aux fins d'un scénario permettant de déterminer la meilleure proposition de prix. L'entente est valide jusqu'à l'épuisement des enveloppes budgétaires ou à la fin de la période de soixante (60) mois, selon la première des deux éventualités.

La convention de services professionnels a été rédigée à partir de la convention type du Service des affaires juridiques et est présentée dans le "Document juridique".

## **JUSTIFICATION**

Compte tenu de l'envergure des programmes PCPR, PRCPR et PMIR et de la nature des services professionnels requis de moins grande complexité que pour les projets intégrés, il est proposé de retenir les services professionnels d'une firme externe pour effectuer la gestion et la surveillance des travaux des programmes précités du SIVT.

### **Analyse des soumissions :**

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément au décret #795-2014 qui entraine en vigueur le 24 septembre 2014.

L'adjudicataire recommandé, SNC Lavalin inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle arrivait à échéance le 3 février 2017. Une demande de renouvellement a été déposée par la firme auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF). Les copies de l'attestation et de la demande de renouvellement se trouvent dans les "Pièces jointes".

La Ville procède à l'octroi du contrat à la firme qui obtient le plus haut pointage final et ce, au prix de sa soumission.

La rencontre du comité de sélection s'est tenue le 19 janvier 2017. Les soumissions reçues le 12 décembre 2016 ont été analysées par le comité de sélection selon les critères de sélection et de pondération spécifiés au devis.



## Résultats de l'appel d'offres:

Soumissions conformes	Note intérimaire	Note finale	Total (taxes incluses)
1 - SNC Lavalin inc.	<b>83,8</b>	<b>0,3146</b>	<b>4 254 063,50\$</b>
2 - IGF Axiom inc.	70,8	0,3106	3 890 213,62\$
3 - Axor experts-conseils inc.	78,5	0,28	4 635 663,23\$
4 - WSP Canada inc.	76,8	0,22	5 659 896,84\$
5 - Beaudoin Hurens inc.	74,0	0,21	6 041 855,76\$
<b>Dernière estimation réalisée à l'interne</b>			<b>4 351 571,83\$</b>
<b>Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$)</b> <i>(l'adjudicataire - estimation)</i>			<b>-97 508,33\$</b>
<b>Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%)</b> <i>(l'adjudicataire - estimation)/estimation) x 100</i>			<b>-2,2%</b>
<b>Écart entre celui ayant obtenu la 2e note finale et l'adjudicataire (\$)</b> <i>(2<sup>e</sup> meilleure note finale - adjudicataire)</i>			<b>-363 849,88\$</b>
<b>Écart entre celui ayant obtenu la 2e note finale et l'adjudicataire (%)</b> <i>(2<sup>e</sup> meilleure note finale - adjudicataire)/adjudicataire) x 100</i>			<b>-8,6%</b>

Le détail de l'évaluation qualitative est présenté dans l'intervention du Service de l'approvisionnement.

### Dernière estimation réalisée:

L'estimation interne préparée au moment de lancer l'appel d'offres a été établie en fonction des heures prévisionnelles inscrites au bordereau de soumission selon les taux horaires établis en utilisant la moyenne des taux reçus dans le cadre de contrat de services professionnels pour des services équivalents, le tout majoré pour tenir compte de la période de réalisation des travaux. Il est à noter que les stratégies utilisées par chacune des firmes leur sont propres et ne sont pas divulguées.

L'écart favorable obtenu entre l'estimation interne et le soumissionnaire ayant le meilleur pointage final est de -2,2 %. Ce faible écart démontre que le prix soumis par la firme SNC Lavalin inc. pour la majorité des postes se trouve dans la moyenne des prix des contrats de même nature octroyés dans les dernières années.

L'écart de prix entre l'adjudicataire et la 2<sup>e</sup> meilleure note est de -363 849,88 \$, soit -8,6 %. L'écart entre la moyenne des soumissions et l'estimation est de 542 766,76\$ soit 12,5 %, ce qui porte à croire que le marché actuel tend vers une hausse des taux horaires de services professionnels en comparaison avec les taux des contrats octroyés récemment.

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'une entente-cadre sans imputation budgétaire pour la fourniture de services professionnels pour la gestion et la surveillance des travaux des programmes PCPR, PRCPR et PMIR du SIVT, dans le cadre de différents projets confiés à la Direction des infrastructures. La Ville peut également utiliser cette entente-cadre pour faire la gestion et surveillance de travaux de même nature et non spécifiquement inclus dans ces programmes. Les différents mandats seront effectués selon la disponibilité des crédits et sur

demande de la Division de la réalisation des travaux, laquelle assurera la gestion desdits services et le suivi des enveloppes. Enfin, cette entente pourrait également être utilisée dans le cadre de projets relevant de la compétence de l'agglomération, soit les pistes cyclables.

Chacun des mandats confiés à la firme devra faire l'objet d'une autorisation de dépense, à l'aide d'un bon de commande, en conformité avec les règles prévues aux différents articles du règlement de délégation de pouvoir en matière d'entente-cadre.

Le montant maximum d'honoraires professionnels de 4 254 063,50 \$ taxes incluses, représente un coût net de 3 884 527,00\$ lorsque diminué des ristournes fédérale et provinciale.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Une partie des objectifs d'investissements du SIVT et la réalisation des programmes PCPR, PRCPR et PMIR en 2017 dépendent de l'obtention d'un contrat de services professionnels pour la gestion et la surveillance des travaux de voirie, le maintien de la circulation et la gestion des impacts, ainsi que les communications de chantier.

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 10 juin 2017, soit la date d'échéance de validité des soumissions, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Il faudrait donc procéder à un autre processus d'appel d'offres et en défrayer les coûts associés.

De plus, il est important de noter que la période favorable aux travaux de voirie se situe entre les mois de juin et de novembre. Tout délai dans l'octroi du contrat de services professionnels aura un impact sur la capacité de réalisation pour l'année 2017.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

#### **Date visée:**

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Entrée en poste du personnel externe mandaté : avril 2017

Début des travaux : mai-juin 2017;

Fin des travaux : à l'épuisement des enveloppes budgétaires ou à la fin de la période de soixante (60) mois, selon la première des deux éventualités.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Yves BELLEVILLE)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

Service de l'approvisionnement, / Direction (Yves Belleville)

---

**Parties prenantes**

Jean CARRIER, Service des infrastructures\_voirie et transports

Lecture :

Jean CARRIER, 31 janvier 2017

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Gilbert NIOX  
Ingénieur - Coordonnateur de projet

**ENDOSSÉ PAR**

Martin BOULIANNE  
Chef de division

Le : 2017-01-27

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Chantal AYLWIN  
Directrice des infrastructures

**Approuvé le :** 2017-02-14

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Claude CARETTE  
Directeur

**Approuvé le :** 2017-02-15

**Dossier # : 1175367001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels en gestion de projets à CIMA + s.e.n.c. pour la mise en oeuvre du Plan stratégique de densification des espaces administratifs de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 4 536 087,98 \$, taxes incluses - dépense totale de 4 762 892,38 - Appel d'offres public 16-15626 (2 soumissionnaires conformes) / approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 4 762 892,38 \$, taxes incluses, pour des services professionnels en gestion de projets et support technique pour mettre en oeuvre le plan stratégique des espaces administratifs de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'approuver un projet de convention par lequel CIMA+ s.e.n.c., équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 4 536 087,98 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15626 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 50,2% par l'agglomération pour un montant de 2 390 971,98 \$.

**Signé par** Benoit DAGENAIS **Le** 2017-02-10 15:50

**Signataire :** Benoit DAGENAIS

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1175367001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels en gestion de projets à CIMA + s.e.n.c. pour la mise en oeuvre du Plan stratégique de densification des espaces administratifs de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 4 536 087,98 \$, taxes incluses - dépense totale de 4 762 892,38 - Appel d'offres public 16-15626 (2 soumissionnaires conformes) / approuver un projet de convention à cette fin.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le présent dossier vise à faire l'acquisition de services professionnels en gestion de projets, en support technique et surveillance de travaux.

La Ville de Montréal prévoit mettre en oeuvre les travaux de mise aux normes et d'aménagement requis pour la réalisation de son plan directeur immobilier. Un plan stratégique de densification des plus importants édifices corporatifs a été réalisé par le SGPI. Celui-ci a pour mandat de procéder à une gestion plus optimale du parc immobilier de la Ville.

Depuis 2012, l'administration municipale connaît une importante réorganisation. Les services municipaux, désormais regroupés sous plusieurs directions générales adjointes, souhaitant optimiser la synergie d'équipe et l'efficacité opérationnelle, ont formulé des demandes au Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) pour regrouper leurs effectifs selon leurs nouvelles structures.

Le Programme triennal d'investissement (PTI ) 2017-2019 prévoit à cette fin des budgets de travaux de l'ordre de 20 M \$.

À la suite de l'appel d'offres public numéro 16-15626, le présent dossier recommande de retenir les services d'une firme de professionnels en gestion de projets en vue de réaliser les projets de construction requis dans le cadre du plan stratégique de réaménagement des espaces administratifs de la Ville de Montréal.

L'appel d'offres public a été publié dans «Le Devoir» sur le site internet de la Ville ainsi que dans le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) durant vingt et un (21) jours soit, du 28 novembre 2016 au 19 décembre 2016. La stratégie de sollicitation était sans

particularité. Durant l'appel d'offres, un seul addenda a été émis le 8 décembre 2016 afin de répondre à des questions techniques formulées par les preneurs de cahier des charges et reporter la date d'ouverture des soumissions suite au retrait de l'exigence de fournir un échéancier détaillé. Puisque le comité de sélection devait avoir lieu durant la semaine du 16 janvier 2017, ce report de la date d'ouverture des soumissions n'a pas eu d'incidence sur la suite du dossier.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Aucune

## **DESCRIPTION**

Le présent appel d'offres vise à accorder un contrat de services professionnels à la firme CIMA+ s.e.n.c. pour les services professionnels en gestion de projets et support technique. La firme aura à rendre les services professionnels sommairement décrits ci-dessous:

- gérer la planification et l'organisation de toutes les étapes et toutes les activités nécessaires à la réalisation de l'ouvrage;
- élaborer un calendrier détaillé de réalisation;
- coordonner l'obtention de toute étude préalable d'avant-projet;
- assurer l'administration des conventions de services professionnels;
- coordonner et contrôler l'obtention des approbations requises;
- s'assurer que les plans, devis et autres documents d'appel d'offres respectent les paramètres de l'ouvrage;
- coordonner, rédiger et gérer tous les appels d'offres;
- assister à toutes les réunions de chantier ainsi qu'à toute autre réunion nécessaire;
- gérer les contrats de construction;
- coordonner et contrôler les services et le travail de tous les intervenants impliqués;
- vérifier toute demande de paiement;
- tenir à jour le dossier complet de la réalisation de l'ouvrage;
- rédiger la correspondance nécessaire auprès de tous les intervenants impliqués dans l'ouvrage;
- rédiger tout rapport périodique;
- coordonner l'élaboration de toute stratégie dans la réalisation de l'ouvrage;

Les services de base seront rémunérés selon la méthode à taux horaire. Les services supplémentaires seront rémunérés sur la base d'un montant forfaitaire ou sur la base de services à taux horaire.

Tout au long de la prestation, la firme sera encadrée par les professionnels de la Direction de la gestion de projets immobiliers.

## **JUSTIFICATION**

Afin de mettre en oeuvre davantage de projets simultanément et d'accélérer la cadence de livraison, la Direction de la gestion de projets immobiliers recommande d'octroyer un contrat en gestion de projets.

Il y a eu quatre (4) preneurs de cahier des charges:

1. CIMA+ s.e.n.c.
2. Les Consultants S.M. Inc.
3. Macogep inc.
4. WSP Canada Inc.

Trois (3) de ces firmes ont déposé une offre de services:

1. CIMA+ s.e.n.c.
2. Macogep inc.
3. WSP Canada Inc.

La firme Macogep inc. ne répondait pas à l'ensemble des critères éliminatoires et la soumission a été rejetée.

Le comité de sélection recommande de retenir les services de CIMA+ s.e.n.c. pour le contrat de services professionnels en gestion de projets étant donné que cette firme s'est qualifiée aux termes des deux (2) étapes du processus de sélection (voir pièce jointe #2 Analyse et évaluation des soumissions et services professionnels).

Pour plus de renseignements, voir l'intervention de la Direction de l'approvisionnement ainsi que le tableau ci-dessous:

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base (avec taxes)	Contingences (avec taxes)	Total
CIMA+ s.e.n.c.	82,50	0,32	4 123 716,35 \$	412 371,63 \$	4 536 087,98 \$
WSP Canada Inc.	76,33	0,26	4 877 774,13 \$	487 777,41 \$	5 365 551,55 \$
Dernière estimation réalisée			4 333 407,75 \$	433 340,78 \$	4 766 748,53 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)					- 230 660,55 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100					-4,84%
Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2 <sup>ème</sup> meilleure note finale - adjudicataire)					829 463,57 \$
Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (%) ((2 <sup>ème</sup> meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100					18,28%

L'écart entre l'estimation interne et la soumission est acceptable.

Pendant toute la durée de la prestation des services professionnels, le SGPI prendra toutes les mesures nécessaires pour assurer un suivi rigoureux des services requis décrits aux documents d'appel d'offres, notamment les services supplémentaires afin que ceux-ci soient rendus à l'intérieur de l'enveloppe budgétaire prévue.

Un budget de contingences d'honoraires professionnels est ajouté pour tenir compte des changements dans l'envergure de ce mandat. Ce budget couvre également les services supplémentaires imprévisibles tels que définis dans la convention de services professionnels et notamment, les services consultatifs d'expertise en vue de recommandations spécialisées et les services spéciaux qui pourraient être requis en cours de mandats et ne relevant pas de la firme.

La firme CIMA+ s.e.n.c. ne figure ni au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) ni au registre du Directeur général des élections du Québec (DGEQ). Malgré ce qui précède, ledit contrat n'est pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics.

CIMA+ s.e.n.c. détient une «Autorisation de contracter avec un organisme public» de l'Autorité des marchés financiers (AMF) datée du 30 janvier 2015 et valide jusqu'au 28 janvier 2018 (voir pièce jointe #5 Autorisation de l'AMF de contracter/sous-contracter avec un organisme public).

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les honoraires prévus pour ce contrat représentent un montant de 4 762 892,38 \$ (incluant les taxes et les contingences).

Le montant des incidences à approuver est de 226 804,40 \$ (incluant les taxes), soit 5% de la valeur du contrat: Ce montant est prévu entre autres pour des experts-conseils en codes et normes du bâtiment, programmation, économie de la construction et autres services qui pourraient être requis par des professionnels autres que ceux mandatés, afin de mener à bien les projets que la firme aura à gérer.

Les sommes nécessaires au présent contrat dont le coût total maximal est de 4 762 892,38 \$ sont prévues au PTI 2017-2019 du SGPI. La dépense sera financée par les règlements d'emprunts RCG 15-070 "Travaux de rénovation et de protection d'immeubles" et 17-999 "Travaux de rénovation et de protection d'immeubles" et sera assumée à 50,2% par l'agglomération et à 49,8% par la ville centrale.

Le montant total à emprunter s'élève à 4 349 155,59\$ et se répartit comme suit : 1,0 M\$ en 2017, 1,25 M\$ en 2018, 1,25 M\$ en 2019 et 849 155,59\$.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les professionnels de la firme CIMA+ s.e.n.c. assignés à la présente mission devront faire appliquer la Politique de développement durable pour les édifices de la Ville de Montréal dans le cadre des projets sous leur responsabilité.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le processus d'octroi de contrat à la firme de professionnels en gestion de projets doit être complété dans les meilleurs délais de façon à démarrer plusieurs projets et respecter les objectifs de décaissements fixés par le SGPI et répondre aux besoins des clients selon leurs échéanciers.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

À la présente étape, il n'y a pas d'opérations de communication. Elles seront plutôt associées à chacun des projets du plan stratégique des espaces administratifs lors de leur élaboration, en fonction des besoins spécifiques.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Résolution du comité exécutif: 15 mars 2017  
Résolution du conseil municipal: 27 mars 2017  
Résolution du conseil d'agglomération: 30 mars 2017  
Début de prestation des services professionnels: Avril 2017  
Fin du contrat: Mars 2020

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**



À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Étant donné que le montant du contrat est inférieur à 10 M\$ et qu'il ne répond pas aux critères d'examen de la Commission permanente d'examen des contrats, le dossier ne doit pas faire l'objet d'un examen de la conformité du processus par la Commission.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction (Matthieu CROTEAU)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Geneviève DESMEULES  
Gestionnaire immobilier

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-02-06

Normand GIRARD  
Chef de division - projets corporatifs

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Sophie LALONDE  
Directrice  
Direction de la gestion de projets

**Approuvé le :** 2017-02-08

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE  
Directrice de service SGPI

**Approuvé le :** 2017-02-09



**Dossier # : 1170890003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des grands projets
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels de 2 394 718,85 \$ à Les Services exp inc. pour la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux d'aménagement de la phase 2 du Quartier des gares et autoriser une dépense maximale de 2 612 420,56 \$ (appel d'offres public VMP-17-002 - 4 soumissionnaires)

D'autoriser une dépense maximale de 2 612 420,56 \$ taxes incluses pour la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux d'aménagement de la phase 2 du Quartier des gares (appel d'offres public VMP-17-002 - 4 soumissionnaires);  
D'accorder, à cette fin, un contrat à Les Services exp inc., ayant obtenu la meilleure note, au prix de sa soumission, soit au prix total de 2 394 718,85 \$ taxes incluses, conformément aux cahiers des charges;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-03-08 10:41

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1170890003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des grands projets
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels de 2 394 718,85 \$ à Les Services exp inc. pour la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux d'aménagement de la phase 2 du Quartier des gares et autoriser une dépense maximale de 2 612 420,56 \$ (appel d'offres public VMP-17-002 - 4 soumissionnaires)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre de la mise en oeuvre du programme particulier d'urbanisme (PPU) du Quartier des gares, le Bureau de projets du centre-ville de l'arrondissement de Ville-Marie désire retenir les services professionnels d'une équipe multidisciplinaire dirigée par un consultant en génie civil pour 1) élaborer la conception préliminaire de la rue Peel, du parc Ville-Marie, de l'entrée de l'autoroute 720, du passage Overdale et de la promenade Albert et 2) réaliser le concept d'aménagement détaillé, les plans et devis et la surveillance complète du projet d'aménagement et d'infrastructures souterraines de la phase 2 du Quartier des gares. L'équipe en aménagement sera appuyée par des ingénieurs civil, électrique et de toute autre expertise nécessaire à la réalisation du mandat.

La portée physique des travaux de construction de la phase 2 inclut :

- rue Stanley entre le boulevard René-Lévesque et l'avenue des Canadiens-de-Montréal : aqueduc + aménagement de surface
- avenue des Canadiens-de-Montréal : aménagement de surface
- rue De La Gauchetière entre la rue Peel et le boulevard Robert-Bourassa : aménagement de surface
- avenue Overdale : aqueduc + aménagement de surface
- rue Mackay entre le boulevard René-Lévesque et l'avenue Overdale : aqueduc + aménagement de surface
- rue Peel : reconstruction de deux aqueducs secondaires entre René-Lévesque et Saint-Jacques; reconstruction partielle d'un égout secondaire entre René-Lévesque et De La Gauchetière; réhabilitation d'un égout secondaire entre René-Lévesque et De La Gauchetière et entre Saint-Antoine et St-Jacques; déplacement de l'égout et de l'aqueduc sous le terrain de Cadillac Fairview (à proximité de l'intersection Peel et Saint-Antoine) sous les rues Peel et Saint-Antoine
- rue Lucien l'Allier entre les rues Saint-Jacques et Victor-Hugo : aménagement de surface

Étapes antérieures :

- Réalisation des travaux d'aménagement de la phase 1 du Quartier des gares : juin 2016 à mai 2017

Étapes à autoriser dans le présent dossier :

· Rétention de services professionnels pour l'élaboration de concepts préliminaires pour les phases subséquentes du Quartier des gares et la réalisation du concept d'aménagement détaillé, des plans et devis et de la surveillance complète du projet d'aménagement et d'infrastructures souterraines : avril 2017 à décembre 2019

Étapes à venir ultérieurement :

· Réalisation des travaux d'aménagement de la phase 2 du Quartier des gares : avril 2018 à décembre 2019

L'appel d'offres public a été lancé le 1er février 2017. Après vingt trois (23) jours alloués pour la période de soumission, le dépôt des offres a été fait le 24 février 2017 à 11 h. Le processus d'appel d'offres a été assumé par le Bureau de projets du centre-ville.

Un (1) addenda a été émis durant la période d'appel d'offres :

- Addenda n°1 (émis le 17 février 2017) : précisions apportées sur le contenu administratif de l'appel d'offres, sur la production des plans et devis et sur la surveillance des travaux

L'émission de cet addenda a eu un impact sur l'estimation des coûts des services professionnels émis au début du processus d'appel d'offres car la surveillance des travaux en résidence a dû être bonifiée. L'estimation de la Ville a donc été ajustée en conséquence.

Le délai prévu pour la validité des soumissions est de cent-vingt (120) jours calendrier suivant la date de l'ouverture des soumissions.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CG16 0393 - 22 juin 2016** : Accorder un contrat à Excavation Loisselle inc. pour les travaux d'infrastructures souterraines et d'aménagement du Quartier des gares - Phase 1 - Dépense totale de 8 069 287,19 \$, taxes incluses - Appel d'offres public VMP-16-020 (4 soum.)

**CM16 0152 - 26 janvier 2016** : Adoption, avec changements, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme (PPU) du Quartier des gares délimité par les boulevards René-Lévesque et Robert-Bourassa et les rues Notre-Dame, de la Montagne, Saint-Jacques et Lucien-L'Allier

**CG15 0790 - 17 décembre 2015** : Règlement autorisant un emprunt de 44 500 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement du domaine public PPU Quartier des gares

**CG15 0554 - 24 septembre 2015** : Autoriser une dépense de 646 614,80 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services professionnels en architecture et en ingénierie, afin de réaliser les plans et devis et la surveillance des travaux d'aménagement de la phase 1 du Quartier des gares

**CA15 240456 - 9 septembre 2015** : Offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C 11.4), au Service des infrastructures, de la voirie et des transports, de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux d'aménagement de la phase 1 du Quartier des gares dans le cadre de la mise en oeuvre du PPU du Quartier des gares

## **DESCRIPTION**

Le présent dossier vise à retenir les services professionnels de la firme Les Services exp inc. en vue d'élaborer la conception préliminaire de la rue Peel, du parc Ville-Marie, de l'entrée de l'autoroute 720, du passage Overdale et de la promenade Albert et de réaliser le concept d'aménagement détaillé, les plans et devis et la surveillance complète du projet d'aménagement et d'infrastructures souterraines.

La valeur maximale du contrat est de 2 394 718,85 \$ et les services seront rémunérés selon la méthode forfaitaire. Aucun pourcentage de contingences n'était inscrit aux documents d'appel d'offres.

Le mandat de la firme comprendra, entre autres, la prestation de services en architecture, en ingénierie et en éclairage urbain, pour chacune des étapes de l'étude.

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

L'arrondissement de Ville-Marie agissant en tant qu'exécutant du projet devra tenir la DGSRE informée de l'avancement des travaux et respecter l'enveloppe budgétaire allouée. L'arrondissement de Ville-Marie devra également transmettre les décomptes progressifs au fur et à mesure de l'exécution du mandat. À la fin des travaux, les plans "tels que construits" devront être fournis en conformité avec l'encadrement administratif C-OG-DG-D-12-011. Une copie devra également être transmise à la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau.

## JUSTIFICATION

Le processus d'appel d'offres public a été suivi et les documents contractuels ont été mis en ligne sur le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) le 1er février 2017.

Les offres reçues ont été présentées conformément aux politiques, règlements et encadrements administratifs prévoyant une évaluation en deux étapes à partir des documents fournis, et ce, dans deux enveloppes scellées. Les quatre offres de service reçues ont été analysées en première étape (Évaluation de la conformité et qualification de l'offre de services professionnels sans les honoraires - enveloppe no 1). Deux d'entre elles ont obtenu le pointage minimal requis, afin d'être admissible à la deuxième étape du processus (Évaluation de l'offre de services professionnels incluant les honoraires - enveloppe no 2).

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Montant forfaitaire incluant taxes	Contingence (10%) Incluant taxes	Total
Exp	87,40	0,63	2 177 017,13 \$	217 701,71 \$	2 394 718,85 \$
WSP	71,40	0,61	1 978 708,25 \$	197 870,83 \$	2 176 579,08 \$
CIMA	68,60	N/A			
SM	68,60	N/A			
Dernière estimation réalisée			2 435 379,55 \$	243 537,96 \$	2 678 917,51 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) ( <i>l'adjudicataire - estimation</i> )					- 284 198,66 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ( <i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i> )					10,61 %

Écart entre la 2 <sup>e</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2 <sup>e</sup> meilleure note finale – adjudicataire)	- 218 139,77 \$
Écart entre la 2 <sup>e</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (%) ((2 <sup>e</sup> meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100	9,11 %

Le prix de l'adjudicataire est de 10,61% (284 198,66 \$) plus bas que l'estimation faite par le Bureau de projets du centre-ville qui était de 2 678 917,51 \$. Cet estimé a été établi à l'aide du barème des honoraires de l'association des firmes de génie-conseil du Québec.

Après l'analyse des offres reçues par le comité de sélection, celui-ci recommande de retenir l'offre de services de Les Services exp inc. puisque la firme a obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis et connus de tous les soumissionnaires.

Les Services exp inc. ne sont pas inscrits sur la liste des personnes non admissibles en vertu de la Politique de gestion contractuelle. Cette entreprise n'est pas non plus inscrite au RENA.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant maximal des honoraires prévus au contrat est de 2 394 718,85 \$ (taxes incluses). Ce montant comprend le prix forfaitaire de 2 177 017,13 \$ (taxes incluses) et un budget de contingence de 217 701,71 \$ (taxes incluses). Un budget de dépenses incidentes de 217 701,71 \$ (taxes incluses) est demandé pour des dépenses générales et pour permettre l'engagement de divers consultants qui seront requis en parallèle du contrat principal. Le montant de la dépense à autoriser est de 2 612 420,56 \$ (taxes incluses). Les honoraires prévus au contrat seront répartis entre l'arrondissement de Ville-Marie et le Service de l'eau et sont décrits ci-dessous.

Le montant maximal des honoraires prévus au contrat qu'assumera l'arrondissement de Ville-Marie est de 2 218 750,69 \$ (taxes incluses). Ce montant comprend le prix forfaitaire de 2 017 046,08 \$ (taxes incluses) et un budget de contingence de 201 704,61 \$ (taxes incluses). Un budget de dépenses incidentes de 201 704,61 \$ (taxes incluses) est demandé pour des dépenses générales et pour permettre l'engagement de divers consultants qui seront requis en parallèle du contrat principal. Le montant de la dépense à autoriser par l'arrondissement de Ville-Marie est de 2 420 455,29 \$ (taxes incluses).

Le Service de l'eau assumera une portion du coût des services professionnels en lien avec la conception et la surveillance des travaux de certaines infrastructures souterraines de la rue Peel, dont le montant prévu au contrat est de 175 968,16 \$ (taxes incluses). Un budget de dépenses incidentes de 15 997,11 \$ (taxes incluses) est demandé. Le montant de la dépense à autoriser par le Service de l'eau est de 191 965,27 \$ (taxes incluses).

La Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) a examiné le dossier et est d'accord pour recommander au conseil municipal la dépense et de voter les crédits tels que décrits dans le sommaire décisionnel.

Les coûts assumés par la DGSRE pour ces services professionnels sont définis dans l'intervention du Service des finances. Une partie des travaux prévus est admissible au programme de subvention de la TECQ. La DGSRE se réserve le droit de modifier la nature des interventions au niveau des réseaux d'aqueduc et d'égout faisant l'objet du présent sommaire suite à des analyses plus approfondies. La DGSRE est en attente des résultats d'inspections à la caméra conventionnelle (CCTV) qui ont été réalisées par l'arrondissement sur certains tronçons. Ces services professionnels seront réalisés entre 2017 et 2019.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les professionnels auront le mandat de concevoir le projet conformément aux directives de la politique de développement durable.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ce contrat doit être octroyé dans les meilleurs délais afin que le processus de conception des plans et devis débute dès ce printemps. Les travaux de la phase 2 doivent être complétés pour l'ouverture des projets immobiliers du YUL et de Cadillac Fairview ainsi que pour ne pas compromettre l'échéancier global du PPU du Quartier des gares.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Non applicable.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avant projet d'éléments des phases ultérieures : avril – août 2017

Réalisation du plan d'aménagement préliminaire : août 2017

Production des plans et devis : novembre 2017

Appel d'offres, octroi du contrat des travaux : décembre 2017 - mars 2017

Début des travaux : avril 2018

Plantations, acceptation provisoire des travaux : décembre 2019

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Linda PHARAND)

Certification de fonds :

Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Nathalie N HÉBERT)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Jean CARRIER, Service des infrastructures\_voirie et transports

Kathy DAVID, Service de l'eau

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Raynald MACHER-POITRAS  
Ingénieur préposé à la planification

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-02-07

Louis-François MONET  
Chef de division

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Guy CHARBONNEAU  
Directeur





**Dossier # : 1170149001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction Solutions numériques , Division Solutions numériques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels d'une durée de 24 mois à Nurun inc. pour la réalisation d'activités de recherche utilisateurs dans le cadre de la refonte de la présence numérique de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 165 449,03 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15714 - 4 soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de convention par lequel Nurun inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation d'activités de recherche utilisateurs dans le cadre de la refonte de la présence numérique de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 165 449,03 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15714, et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 50.2% par l'agglomération, pour un montant de 83 055,41 \$.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2017-03-03 16:57

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1170149001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction Solutions numériques , Division Solutions numériques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels d'une durée de 24 mois à Nurun inc. pour la réalisation d'activités de recherche utilisateurs dans le cadre de la refonte de la présence numérique de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 165 449,03 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15714 - 4 soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre du virage vers la ville intelligente et numérique, la Ville de Montréal (Ville) a établi comme objectif de concevoir une stratégie d'évolution de sa présence numérique. Cette stratégie se décline principalement en trois volets:

- Proposer une expérience-citoyenne homogène et simplifiée (définie par une offre claire qui priorise les informations les plus recherchées);
- Développer des services en ligne efficaces et attrayants tout en valorisant l'identité de la Ville;
- Intégrer et optimiser l'utilisation des médias sociaux pour augmenter le dialogue avec le citoyen, améliorer la personnalisation de la relation citoyenne et stimuler la démocratie participative.

Sous la gouverne du Service des communications, la Ville a entrepris de revoir l'ensemble de sa stratégie de présence numérique pour les sites Web, les services numériques, le dossier citoyen intégré, les applications mobiles et les médias sociaux. Cette approche concertée a été réalisée avec la participation du Service des technologie de l'information (TI), du Bureau de l'expérience client (BXC), du Bureau de la Ville intelligente et numérique (BVIN) et du Service de la concertation des arrondissements (SCA).

À cet effet, une feuille de route a été établie en 2016 pour réaliser la stratégie de présence en ligne qui se décline en trois volets:

1. L'approvisionnement TI en services professionnels, la stratégie et la gouvernance numérique pour l'obtention des ressources nécessaires afin de réaliser la stratégie de présence numérique;

2. La mise en place des plateformes numériques dont notamment le site d'implication et de consultation citoyenne, et les autres sites ou applications mobiles;
3. Le déploiement des services numériques incluant entre autres, la refonte du 311, le paiement en ligne et les services intégrés.

Le présent mandat, qui s'intègre au 1er volet, consiste à réaliser une série d'activités de recherches auprès des citoyens afin de tester les stratégies d'expérience utilisateur (UX) et de design d'interface (UI) pour les livrables de l'écosystème numérique de la Ville. La Ville veut proposer une expérience harmonisée et simplifiée reposant sur une offre de services numériques et orientée-client pour les plateformes numériques.

Au centre de cette expérience, on retrouve les services harmonisés qui sont appuyés sur un dossier citoyen intégré et qui incluent:

- Le concept du dossier citoyen, qui permet d'assurer une gestion efficace des interactions et des besoins;
- Le dossier citoyen en ligne, qui correspond à un espace personnalisé permettant aux citoyens d'accéder à des services ainsi qu'à de l'information les concernant personnellement, sur les différentes plateformes numériques (sous forme de "mon dossier").

Dans ce contexte, le Service des TI a lancé l'appel d'offres public n° 16-15714, en date du 14 décembre 2016. Cet appel d'offres public a été publié sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SÉAO) ainsi que dans le quotidien le Devoir.

Un délai de 34 jours a été accordé aux soumissionnaires pour préparer et déposer leurs soumissions.

Au total, trois (3) addendas ont été publiés aux dates suivantes :

<b>No. addenda</b>	<b>Date de publication</b>	<b>Nature</b>
1	6 janvier 2017	Précisions suite à une question technique
2	10 janvier 2017	Précisions suite à une question technique
3	13 janvier 2017	Précisions sur la période de questions

La réception et l'ouverture des soumissions ont été effectuées le 18 janvier 2017. La durée de la validité des soumissions est de 180 jours calendrier, suivant leur ouverture.

Le présent dossier vise à accorder un contrat de services professionnels à Nurun inc., pour la réalisation d'activités de recherche utilisateurs dans le cadre de la refonte de la présence numérique de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 165 449,03 \$ taxes incluses.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG17 0016 - 26 janvier 2017 - Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec COFOMO inc. (Entente 1 de 10 942 124,76 \$, Entente 2 de 10 346 094,36 \$), SYSTEMATIX Technologies de l'information inc. (Entente 6 de 6 447 062,16 \$) et DIGITAL STATE Solutions inc. (Entente 4 de 993 384 \$) toutes ces sommes taxes incluses, pour une période de trente mois, pour la fourniture sur demande de ressources d'appoint en support

au développement des solutions numériques au Service des technologies de l'information / Appel d'offres public 16-15486 (6 soum.) / Approuver les projets de convention à cette fin CG16 0613 - 24 novembre 2016 - Accorder un contrat de services professionnels d'une durée de 26 mois à Nurun inc. pour l'élaboration des stratégies de marque et d'expérience utilisateur (UX) ainsi que de design de l'interface (UI) et de la présence numérique de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 588 718 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15508 (8 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

CE15 1767 - 30 septembre 2015 - Accorder à Conseils Atélya inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour l'élaboration d'une stratégie d'évolution de la présence numérique de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 130 519,62 \$, taxes incluses (incluant un montant réservé de 21 753,27\$, taxes incluses, pour d'éventuelles dépenses auxiliaires à être autorisées par le directeur), conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14654.

## **DESCRIPTION**

La Ville de Montréal souhaite, sur demande, pouvoir recourir aux services de l'adjudicataire afin de réaliser des activités de recherche utilisateurs. Ces activités pourront être réalisées en amont et pendant des projets de développement afin d'identifier les opportunités, les besoins et les attentes des utilisateurs des plateformes numériques de la Ville.

La réalisation des activités de recherche inclura les livrables suivants:

- Conseil sur les activités de recherche recommandées selon le contexte et les besoins d'information;
- La définition du profil des participants, le recrutement et la rémunération de ceux-ci;
- Le plan de recherche et le développement du matériel requis (questionnaires, scénarios de tests, support matériel, sondages, etc.);
- La réalisation des entrevues et des ateliers avec les participants;
- Les activités de recherche et les constats afférents;
- L'analyse d'opportunités;
- Le positionnement;
- La définition des fonctionnalités (au besoin);
- L'analyse et la présentation des résultats incluant un rapport final qui comprend une description claire des problématiques priorisées et des solutions proposées sous forme illustrée (wireframes, schémas ou dessins sur des captures d'écrans).

## **JUSTIFICATION**

L'objet visé par le présent dossier est un élément important de la stratégie de la présence numérique de la Ville qui vise une expérience harmonisée et simplifiée, reposant sur une offre numérique pertinente et orientée-client. La refonte de sa présence numérique constitue pour la Ville un projet majeur dont la réalisation lui permettra de se positionner comme un modèle de ville intelligente et numérique.

Le résultat du processus d'appel d'offres a permis de conclure à un intérêt du marché avec un total de douze (12) preneurs du cahier des charges. De ce nombre, quatre (4) d'entre eux ont déposé une soumission, soit un taux de réponse de 33,3 %.

Parmi les firmes n'ayant pas déposé de proposition, les raisons de désistement suivantes ont été invoquées :

- Une firme a mentionné que le devis était trop spécialisé;
- une firme avait des engagements qui l'empêchait d'effectuer le contrat dans les délais requis;
- une firme ne disposait pas des ressources requises;
- une firme n'offrait pas les services demandés;
- une firme ne comprenait pas les critères à atteindre;
- une autre firme indique que des restrictions légales reliées à son rôle d'auditeur ne lui permettaient pas de soumissionner;
- une firme mentionnait que les délais de soumission et d'octroi étaient trop courts.

Les quatre (4) soumissions reçues ont été déclarées conformes d'un point de vue administratif. L'évaluation des soumissions a été effectuée selon une grille de pondération et des critères d'évaluation standard de la Direction du Service de l'approvisionnement, et trois firmes sur quatre ont obtenu une note au delà du seuil minimal requis:

Présentation des résultats:

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Nurun inc.	74,2	7,50	165 449,03 \$		165 449,03 \$
Yu Centrik inc.	87,7	6,05	227 420,55 \$		227 420,55 \$
Ergoweb Canada inc.	79,5	5,59	231 597,43 \$		231 597,43 \$
Dernière estimation réalisée					229 950,00 \$
Coût moyen des soumissions conformes					208 155,67 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)					(20,5 %)
Coût moyen des soumissions conformes (excluant la plus basse soumission)					229 508,99 \$
Écart entre la moyenne (excluant la plus basse soumission) et la dernière estimation (%)					(0,2 %)
Écart entre l'adjudicataire et la moyenne (excluant la plus basse soumission)					(27,9%)
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$)					(64 500,97 \$)
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%)					(28,0%)
Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (\$)					(61 971,52 \$)
Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (%)					(27,2%)

L'écart de l'estimation de la Ville par rapport aux 2e et 3e soumissionnaires se situe dans une marge de plus ou moins 1% alors que l'écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation est de 28 %. La soumission de l'adjudicataire démontre donc un prix compétitif.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense de 165 449,03 \$, taxes incluses, sera imputée au PTI 2017-2019 du Service des TI au projet 70150 - Remplacement du portail Web de la Ville.

Le montant maximal de 151 077,02 \$, net de taxes, sera financé par les règlements d'emprunt de compétence locale 15-049 et d'agglomération RCG 15-050.

Cette dépense mixte d'investissement liée aux activités mixtes d'administration générale sera imputée à l'agglomération dans une proportion de 50,2 %. Ce taux représente la part relative du budget d'agglomération sur le budget global de la Ville tel que défini au Règlement sur les dépenses mixtes.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Toutes les stratégies proposées par l'adjudicataire devront tenir compte des standards sur l'accessibilité du Web, tels que définis par le Gouvernement du Québec, et qui s'intègre au 2e défi (Montréal équitable) du plan de développement durable de Montréal (Montréal durable 2016-2020) visant à améliorer l'accès aux services et aux infrastructures.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'innovation, la créativité et l'intégration des grandes tendances actuelles en matière numérique et de Ville intelligente seront au cœur de l'élaboration de ce mandat. Celui-ci permettra à la Ville:

- D'offrir une image intégrée et forte de la Ville de Montréal;
- D'offrir un environnement numérique convivial et ergonomique, permettant au citoyen de bénéficier d'une expérience intuitive, agréable et facile, respectant les normes d'accessibilité universelle;
- De développer nos services en ligne en rendant notre offre très facilement accessible, efficace et attrayante;
- D'offrir les accès aux services de la Ville de Montréal en tout temps, harmonisés sur de multiples plateformes;
- D'augmenter l'interaction et le dialogue avec les citoyens, les partenaires et les entreprises;
- De personnaliser la relation avec les citoyens et de favoriser la démocratie participative;
- De faciliter la diffusion des messages institutionnels;
- De déployer des actions promotionnelles ciblées auprès des différents publics.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Approbation du dossier par le Comité exécutif : le 15 mars 2017;

- Rencontre de départ avec le fournisseur : début avril 2017.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Bernard BOUCHER)

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Diana VELA)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Louis BEAUCHAMP, Service des communications  
Serge LECLERC, Service des communications  
Stéphane G GOYETTE, Direction générale  
Diane DE COURCY, Direction générale

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Martin LEFEBVRE  
Chef de division

**ENDOSSÉ PAR**

Martin LEFEBVRE  
Chef de division

Le : 2017-02-13

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Richard GRENIER  
Directeur

**Approuvé le :** 2017-03-03

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Sylvain PERRAS  
Directeur du service des technologies de l'information

**Approuvé le :** 2017-03-03



**Dossier # : 1161861001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division gestion des projets et économie de la construction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure deux (2) ententes-cadres de services professionnels avec les firmes suivantes: Macogep inc. (contrat # 1: 519 399,56 \$, taxes incluses) et Consultants Legico-CHP inc. (contrat #2 : 559 640,81 \$, taxes incluses) pour des services professionnels d'estimateur en construction afin d'évaluer les coûts des projets de construction en infrastructures urbaines / Appel d'offres public # 16-15732 - 4 soumissionnaires / Approuver les projets de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. de conclure deux (2) ententes-cadres pour la fourniture sur demande de services d'estimateur en construction afin d'évaluer les coûts des projets de construction en infrastructures urbaines ;
2. d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15732 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de convention ;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées, et ce au rythme des besoins à combler.
- 4.

<b>Firme</b>	<b>Somme maximale taxes incluses</b>	<b>Délai maximal</b>	<b>Contrat</b>
MACOGEP INC.	519 399,56 \$	36 mois	1
CONSULTANTS LEGICO-CHP INC.	559 640,81 \$	36 mois	2



**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-02-24 10:36

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1161861001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division gestion des projets et économie de la construction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure deux (2) ententes-cadres de services professionnels avec les firmes suivantes: Macogep inc. (contrat # 1: 519 399,56 \$, taxes incluses) et Consultants Legico-CHP inc. (contrat #2 : 559 640,81 \$, taxes incluses) pour des services professionnels d'estimateur en construction afin d'évaluer les coûts des projets de construction en infrastructures urbaines / Appel d'offres public # 16-15732 - 4 soumissionnaires / Approuver les projets de convention à cette fin.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Ville est appelée à procéder à de nombreux travaux en matière de construction et de réfection d'infrastructures urbaines.

Parmi ces infrastructures, mentionnons à titre d'exemple, les suivantes:

- les équipements et installations de production et d'épuration des eaux, incluant les réseaux de distribution, à savoir les conduites principales et secondaires d'égout et d'aqueduc;
- les infrastructures de voirie : chaussées, trottoirs, bordures, conduits souterrains d'éclairage et systèmes d'éclairage;
- les équipements de signalisation routière : feux de circulation, contrôleur de feux, signalisation écrite et marquage de la chaussée;
- les infrastructures et les équipements du réseau des voies cyclables;
- les structures routières : ponts, viaducs, murs de soutènements, etc.

Il s'agit donc des équipements et des installations appartenant au domaine public de la Ville.

Compte tenu de l'ampleur des travaux et des investissements reliés à ces infrastructures, et afin de pouvoir atteindre les objectifs annuels de réalisation visés par la Ville, celle-ci doit procéder à de nombreux octrois de contrats. Pour ce faire, elle doit pouvoir compter sur les services de professionnels capables de procéder à une évaluation économique des coûts

basée sur les cahiers des charges préparés par la Ville, au moment de la sollicitation des marchés. Ainsi, les prix soumissionnés par les fournisseurs peuvent être comparés à une évaluation indépendante, sujette aux mêmes contraintes et conditions que l'appel d'offres.

L'établissement de ce prix de référence demeure une opération délicate, puisqu'il sert à appuyer le processus décisionnel d'adjudication. Il peut conduire à la remise en question de l'octroi d'un contrat pour lequel la plus basse soumission conforme présente des écarts de prix trop élevés avec l'estimation, ou encore, il peut être utilisé dans un cadre plus large de contrôle des coûts. La Ville doit donc s'assurer que l'établissement de ce prix est non seulement représentatif des prix du marché, mais aussi qu'il a été déterminé de façon indépendante par des professionnels reconnus dans le domaine.

La Division de la gestion des projets et de l'économie de la construction (DGPEC) de la Direction des infrastructures a le mandat de réaliser ces estimations. Afin de supporter l'équipe interne de même que pour répondre à la demande en période de pointe, la Direction désire s'adjoindre le support de firmes externes relativement à des services professionnels en estimation.

On estime que les ententes actuelles valides pour une période de deux (2) ans, soit jusqu'au 29 avril 2017, seront épuisées avant la fin de cette période et ce, dû à l'augmentation des appels d'offres pour des projets en infrastructures urbaines de la Direction des Infrastructures, des autres services centraux et des arrondissements. Dans ce contexte et à la demande de la Direction des infrastructures, le service de l'approvisionnement a procédé au lancement d'un appel d'offres public afin de conclure trois (3) nouvelles ententes-cadres de services professionnels.

L'appel d'offres a été publié du 19 décembre 2016 au 18 janvier 2017 dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de vingt-neuf (29) jours, ce qui respecte le délai prescrit par la Loi sur les cités et villes.

Les soumissions sont valides pendant les cent quatre vingt (180) jours suivant la date d'ouverture, soit jusqu'au 17 juillet 2017.

Deux (2) addenda ont été émis les 11 et 16 janvier 2017 respectivement afin de répondre aux questions des firmes et de préciser certains articles du devis technique.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG15 0269 - 30 avril 2015 - Conclure une entente-cadre avec Consultants Legico-CHP inc. pour des services d'estimateurs en construction afin d'évaluer les coûts des projets de construction (infrastructures urbaines), pour une somme maximale de 381 831,98 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14265 (1 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin (1151861001).

CG14 0216 - 1 mai 2014 - Conclure deux ententes-cadres de services professionnels avec Macogep inc. (pour une somme maximale de 236 290,87 \$, taxes incluses) et avec Legico-CHP inc. (pour une somme maximale de 236 095,41 \$, taxes incluses), économistes de la construction, pour des services professionnels d'estimateurs en construction afin de soumettre des projets de constructions (infrastructures urbaines) à une évaluation des coûts pour une période maximale de 24 mois OU pour un total d'honoraires n'excédant pas le montant du contrat selon la première des deux éventualités / Approuver deux projets de convention à cette fin. - Appel d'offres public 13-13323 (2 soumissionnaires conformes, dossier 1141861001).

### **DESCRIPTION**

Il s'agit de conclure deux (2) ententes-cadres de services professionnels d'estimation en construction, afin d'obtenir des estimations détaillées des coûts du marché durant les période d'appels d'offres pour des projets de construction en infrastructures urbaines et approuver les conventions à cette fin.

Les ententes-cadres sont valides pendant trente-six (36) mois à la suite de l'octroi des contrats ou jusqu'à épuisement du montant maximal des contrats, selon la première des deux (2) éventualités.

À la suite de l'analyse des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres public # 16-15732, il est recommandé de retenir les services des deux (2) firmes suivantes :

<b>Firme</b>	<b>Montant du contrat (taxes incluses)</b>
Macogep inc.	519 399,56 \$
Consultants Legico-CHP inc.	559 640,81 \$
<b>Total</b>	<b>1 079 040,37 \$</b>

À la lumière du rapport SMCE125309007 de la Commission permanente sur l'examen des contrats, les montants maximaux des enveloppes budgétaires des ententes-cadres ont été établis aux prix des soumissions des adjudicataires recommandés.

Il s'agit d'ententes-cadres à taux horaire par catégorie d'employés.

Les heures prévisionnelles inscrites aux bordereaux de soumission pour chacune des ententes-cadres et pour chacune des catégories d'employés sont basées sur les besoins estimés et sont utilisées seulement aux fins d'un scénario permettant de déterminer la meilleure proposition de prix.

Les conventions de services professionnels ont été rédigées à partir de la convention type du Service des affaires juridiques et sont jointes au présent dossier.

## **JUSTIFICATION**

La DGPEC réalise toutes les estimations des projets de construction et de réfection d'infrastructures urbaines soumis aux processus d'appel d'offres publics de la Direction des infrastructures. Cependant, étant donné que le volume de projets à réaliser excède sa capacité, elle a recours aux firmes externes pour l'assister dans le cadre de son travail. Ce modèle d'affaires permet en outre à la Ville de conserver et de maintenir son expertise dans l'estimation des projets d'infrastructures urbaines.

Par ailleurs, la réalisation de projets de construction, de rénovation d'infrastructures municipales, de travaux d'aménagement ou de mise en valeur de sites par les services corporatifs et les arrondissements de la Ville nécessite un soutien technique de pointe afin de garantir la justesse des estimations du coût des projets.

Enfin, au moment de préparer le présent dossier d'octroi, la disponibilité budgétaire des ententes-cadres en vigueur (CG15 0269) est de 77 725 \$, ce qui représente environ cinq (5) mandats d'estimation pour des projets de la Direction des infrastructures. Il est donc requis de conclure dans les meilleurs délais de nouvelles ententes-cadres afin de répondre aux besoins.

## **Analyse des soumissions :**

Les offres des quatre (4) soumissionnaires ont été jugées recevables et analysées par le comité de sélection le 10 février 2017. Les contrats sont octroyés par ordre décroissant de la note finale. La Ville procède à l'octroi de chaque contrat à l'équipe qui obtient le plus haut pointage final.

Le système de pondération et d'évaluation des offres à deux enveloppes, obligatoire et applicable à tous les appels d'offres de services professionnels, a été utilisé.

À la suite de l'évaluation qualitative, le pointage intérimaire obtenu par les deux (2) firmes Macogep inc. et Consultants Legico-CHP inc., était supérieur à 70,0. Par conséquent, les deux (2) firmes ont pu être considérées pour l'établissement du pointage final, puisque seules les soumissions ayant obtenu la note de passage intérimaire d'au moins 70,0 sont considérées.

Les soumissions des firmes Hatch Corporation et WSP Canada inc. n'ont pas obtenu la note de passage de 70,0. Elles ont donc été déclarées non conformes.

Étant donné que seulement deux (2) firmes ont obtenu le pointage intérimaire nécessaire, le troisième contrat ne sera pas conclu en vertu du présent appel d'offres.

Pour le contrat #1, la firme Macogep inc. a obtenu le plus haut pointage final avec 2,70 en fonction des critères de sélection préétablis dans l'appel d'offres. Selon les documents d'appel d'offres, une même firme ne peut se voir attribuer plus d'un contrat. La firme Macogep inc. n'a donc pu être considérée pour les contrats #2 et #3. Consultants Legico-CHP inc. a obtenu un pointage final de 2,40.

### **Contrat # 1 :**

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
<b>1- Macogep Inc.</b>	90,0	2,70	519 399,56 \$	----	519 399,56 \$
2- Consultants Legico-CHP Inc.	84,2	2,40	559 640,81 \$	----	559 640,81 \$
<b>Dernière estimation réalisée</b>					567 516,60 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) <i>(l'adjudicataire - estimation)</i>					-48 117,04 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) <i>(l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i>					-8,48 %
Écart entre la 2 <sup>e</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) <i>(2<sup>e</sup> meilleure note finale - adjudicataire)</i>					40 241,25 \$
Écart entre la 2 <sup>e</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (%) <i>(2<sup>e</sup> meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100</i>					7,75 %

### **Contrat # 2 :**

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
<b>1- Consultants Legico-CHP Inc.</b>	84.2	2.40	559 640,81 \$	-----	559 640,81 \$
				----	
<b>Dernière estimation réalisée</b>					567 516,60 \$

Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) ( <i>l'adjudicataire - estimation</i> )	-7 875,79 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ( <i>l'adjudicataire - estimation</i> ) / <i>estimation</i> ) x 100	-1,39 %

L'analyse et l'évaluation des soumissions sont présentées de façon détaillée dans l'intervention du Service de l'approvisionnement.

### **Dernières estimations réalisées :**

L'estimation interne préparée par la Division gestion de projets et économie de la construction au moment de lancer l'appel d'offres, a été établie en fonction des heures prévues au bordereau de soumission selon les taux horaires établis lors de précédents processus d'appel d'offres pour des services équivalents.

Les écarts suivants entre les plus bas soumissionnaires conformes et les estimations à l'interne sont favorables à la Ville :

Contrat	Écart (\$)	Écart (%)
Contrat #1	- 48 117,04 \$	-8,48 %
Contrat #2	- 7 875,79 \$	-1,39 %

Ces écarts étant inférieurs à 10 % et favorables à la Ville, la DGPEC appuie la recommandation d'octroi des contrats.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics* (Loi 1) conformément au décret #795-2014 adopté le 24 septembre 2014. Les adjudicataires recommandés, soit Macogep inc. et Consultants Legico-CHP inc., détiennent une attestation de l'*Autorité des marchés financiers* qui est en vigueur depuis le 13 septembre 2016 et le 5 mai 2014 respectivement. Une copie de chacune des attestations se retrouve en pièce jointe au dossier.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Il s'agit d'ententes-cadres sans imputation budgétaire.

Les enveloppes budgétaires maximales des honoraires sont évaluées à 519 399,56 \$, taxes incluses, pour le contrat #1 et à 559 640,81 \$, taxes incluses, pour le contrat #2.

La réalisation des travaux d'estimation en construction sera répartie sur plusieurs mandats. Ces mandats feront l'objet d'une autorisation de dépenses à l'aide d'un bon de commande, en conformité avec les règles prévues aux différents articles du *Règlement de délégation de pouvoir en matière d'entente-cadre*, et selon la provenance des budgets déjà affectés aux différents projets identifiés par chacun des requérants (services centraux, arrondissements et villes liées). Les crédits peuvent provenir du PTI ou de budget de fonctionnement.

Ces ententes pourraient également se traduire par des dépenses d'agglomération dans le cadre de mandats d'estimation pour des projets réalisés sur le réseau cyclable pan montréalais.

La Direction des infrastructures s'assurera de la disponibilité des crédits auprès des

requérants et du suivi des enveloppes budgétaires.

La dépense maximale d'honoraires professionnels de 1 079 040,37 \$, taxes incluses pour les deux (2) ententes-cadres, représente un coût net maximal de 985 307,68 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant le cas où le présent contrat n'est pas octroyé, la Direction des infrastructures ne sera pas en mesure de réaliser l'ensemble des estimations de soumission visant à permettre la prise de décisions éclairées.

Advenant le cas où l'octroi des ententes-cadres est reporté à une date ultérieure au 17 juillet 2017, soit la date de l'échéance de la validité des soumissions, les plus bas soumissionnaires conformes pourraient alors retirer leur soumission. Il faudrait donc procéder à un autre processus d'appel d'offres et en défrayer les coûts associés.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

DATES VISÉES:

Octroi des contrats: à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles

Début des contrats: avril 2017

Fin des contrats: à l'épuisement des enveloppes budgétaires ou de la période maximale de trente-six (36) mois, selon la survenance du premier des deux événements

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Eddy DUTELLY)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Renu MATHEW  
Ingénieure

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2017-02-17

Mohamed BECHIR BOUZAI  
Chef de division - Gestion de projets et  
économie de la construction

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Chantal AYLWIN  
Directrice des infrastructures

**Approuvé le :** 2017-02-23

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Claude CARETTE  
Directeur

**Approuvé le :** 2017-02-23





**Dossier # : 1174171002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des communications , Direction image de marque et stratégies numériques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels pour des services de production, de rédaction et de coordination de contenus imprimés et numériques du magazine À nous Montréal, pour l'année 2017 à 9203-4347 Québec Inc. (37e Avenue) au montant de 172 463 \$ taxes incluses (appel d'offres public 17 - 15809, 5 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1- d'accorder à 9203-4347 Québec inc. (37e Avenue), plus haut pointage, pour une période de douze (12) mois, le contrat de services professionnels pour l'accompagnement et la production de contenus pour le magazine multiplateforme À nous Montréal, pour l'année 2017, pour une somme approximative de 172 463 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15809 et au tableau des prix reçus ;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100% par la ville centre.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2017-03-07 12:50

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1174171002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des communications , Direction image de marque et stratégies numériques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels pour des services de production, de rédaction et de coordination de contenus imprimés et numériques du magazine À nous Montréal, pour l'année 2017 à 9203-4347 Québec Inc. (37e Avenue) au montant de 172 463 \$ taxes incluses (appel d'offres public 17 - 15809, 5 soumissionnaires)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Service des Communications de la Ville de Montréal produit le magazine multiplateforme *À nous Montréal* . Cette publication a pour principale fonction d’informer les Montréalais sur ce qui se passe en ville, particulièrement sur les produits et services municipaux offerts dans les 19 arrondissements. Tant dans sa facture visuelle que dans le ton et le style de rédaction des contenus, le magazine propose un langage différent de celui des publications corporatives auxquelles les Montréalais sont habitués. Le ton est nouveau, rafraîchissant et met en scène des Montréalais tout en leur donnant la parole.

*À nous Montréal* a pour ambition de nourrir la fierté des Montréalais pour leur ville, en tissant des liens avec eux, et en leur donnant envie d'y contribuer et de profiter des nombreux avantages et services. Le magazine imprimé a été publié pour la première fois en juin 2014, puis à une fréquence de trois numéros par année. La plus récente édition, celle de l’Hiver 2017, propose une nouvelle grille graphique et une stratégie éditoriale qui repose sur des chroniques récurrentes et des collaborateurs. Le « nouveau » numéro est disponible depuis le 12 décembre 2016 à raison de 175 000 copies (dont 25 000 en anglais). La distribution dans les 19 arrondissements couvre plus de 700 points de chute différents, allant des édifices municipaux (bibliothèques, maisons de la culture, bureaux Accès Montréal) à des commerces de proximité (épiceries, pharmacies, centres commerciaux, centres culturels, etc.).

*À nous Montréal* , c’est aussi un site Web proposant du contenu multimédia exclusif à raison de trois (3) à quatre (4) nouveaux articles par semaine et une communauté sur les réseaux sociaux : Facebook (22 000 abonnés, depuis juin 2015) et Instagram (depuis décembre 2016).

Le présent sommaire vise à octroyer un contrat de services professionnels pour appuyer le Service des Communications de la Ville de Montréal au niveau de la direction éditoriale du magazine multiplateforme *À nous Montréal*, de la production de contenus (originaux, uniques, inspirants et utiles), et de la coordination du magazine imprimé et de sa déclinaison en format numérique (site Web).

L’innovation, la créativité et l’intégration de grandes tendances actuelles de l’édition

numérique doivent être au cœur du mandat. Celles-ci permettront à la Ville de Montréal de se positionner comme un exemple en matière de communication citoyenne multiplateforme à l'ère du numérique.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

## **DESCRIPTION**

Les services doivent inclure :

- Une réflexion sur les contenus actuels d'*À nous Montréal I*, incluant une analyse de la situation et de l'évolution souhaitée
- Un accompagnement dans l'élaboration d'une politique éditoriale
- La coordination et le traitement éditorial incluant la révision linguistique, pour le magazine imprimé et pour le site Web
- La recherche, la rédaction et l'ajustement des différents contenus

Plus spécifiquement, le contrat à octroyer comporte les exigences suivantes:

### 1) Une ressource dédiée

Le soumissionnaire assignera un chargé de projet qui accompagnera le Service des Communications dans toutes les démarches du mandat

### 2) Accompagnement au niveau de la direction éditoriale

Le chargé de projet appuiera et conseillera le Service des Communications dans l'élaboration de sa stratégie de contenu et de sa politique éditoriale. Il proposera également un chemin de fer pour la production des trois (3) magazines imprimés.

### 3) Création et bonification de contenus

Le chargé de projet participera à la bonification du calendrier éditorial, par des contenus originaux, utiles et significatifs, qui seront publiés dans le magazine imprimé et/ou sur le site Web, de même que sur les réseaux sociaux.

### 4) Nombre de contenus attendus

Pour l'imprimé : entre quinze (15) et vingt (20) textes par numéro. Ces contenus incluront un agenda (Quoi faire) de dix (10) pages (éditions Automne et Hiver) et au moins vingt (20) pages (édition Été).

Pour le site Web : trois à quatre (3-4) nouveaux contenus par semaine (textes, photos ou vidéos).

### 5) Coordination et traitement éditorial

Le chargé de projet prendra en charge la coordination des textes et des collaborateurs externes. Il aura également la responsabilité de la révision linguistique (en français) et de la correction d'épreuve (en français) avant le dépôt à l'imprimeur. Le Service des communications assumera la traduction, la révision anglaise et la correction d'épreuves en anglais.

## **JUSTIFICATION**

Le magazine *À nous Montréal* fait face à plusieurs enjeux :

- 1) sa pertinence pour tous les Montréalais, sans aucune distinction
- 2) sa valeur par rapport aux médias existants qui couvrent déjà Montréal et ses quartiers
- 3) son habileté à exploiter chaque plateforme de diffusion et la synergie entre chacune d'elles

4) son ambition de devenir une référence des meilleures pratiques en matière d'édition municipale dans un contexte de transformation numérique.

À l'ère du numérique et des médias sociaux, le marketing efficace de services ou de produits passe désormais par des contenus intéressants, utiles, amusants ou émouvants. Pour y parvenir et surtout pour développer une marque forte et une personnalité éditoriale affirmée, il est nécessaire de s'appuyer sur l'expertise de professionnels de la stratégie et de la production de contenus.

Un appel d'offres public (17-15809) a donc été lancé en janvier 2017. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 1er février 2017 à 10 h 30 au Service du Greffe. Le 14 février 2017, un comité de sélection a étudié les cinq (5) soumissions reçues selon des critères précis.

Firmes soumissionnaires	Prix de base (\$)	Pointage intérimaire (%)	Total (\$)
9203-4347 Québec Inc. (37e Avenue)	172463,00	80,3	172463,00
Atelier 10 Inc..	183945,03	73,7	183945,03
TVA Publications Inc.	177624,88	77,8	177624,88
Squale Production Inc. (Bloomfield Kooper)	Non-conforme	52,3	Non-conforme
Dernière estimation réalisée	149467,50	--	149467,50
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			178010,97 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			3,22 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			11482,03 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			6,66 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			2299,50 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			15,38 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			5161,88 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			2,99 %

L'analyse de la proposition de 9203-4347 Québec Inc. (37e Avenue) répond aux exigences requises par la Ville de Montréal. 9203-4347 Québec Inc. (37e Avenue) est le plus haut pointage.

Le contrat sera d'une durée de douze (12) mois à partir de la date de l'autorisation de l'octroi. Sur avis écrit de la Ville donné au soumissionnaire au moins trente (30) jours calendrier avant la date présumée de fin du contrat, l'entente contractuelle pourra être prolongé d'un (1) an. Tout renouvellement du contrat convenu avec le soumissionnaire devra respecter l'intégralité des termes.

Aucune attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) n'est requise dans le cadre de

ce contrat.

Le soumissionnaire ne se trouve pas sur la liste des entreprises non admissibles du RENA. La vérification au Registre des entreprises du Québec confirme que les actionnaires et administrateurs ne figurent pas sur la liste des personnes devant être déclarées non conformes (LPNC) en vertu de l'article 2.2 de la Politique de gestion contractuelle.

Cet appel d'offres inclut les clauses traitant des dispositions générales visant à favoriser la transparence (prévention de la collusion et de la fraude).

Le présent dossier est conforme aux encadrements administratifs suivants :

- politique de gestion contractuelle;
- politique d'approvisionnement de la Ville;
- confidentialité des estimations des contrats.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'ouverture des soumissions avait lieu le 1er février 2017 à 10 h 30 au Service du Greffe.

Le budget nécessaire à ce dossier soit, une somme de 172 463 \$ (taxes incluses) est prévu au budget de fonctionnement du Service des communications. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le magazine multiplateforme *A nous Montréal* proposera des contenus qui valoriseront Montréal comme un milieu de vie de qualité et encourageront les Montréalais à poser des gestes concrets quotidiens en respect de l'environnement (transport actif, agriculture urbaine, apiculture, collectes de résidus alimentaires, etc.).

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'octroi du contrat permettra au Service des Communications de produire un magazine multiplateforme pertinent, intéressant et accessible permettant aux Montréalais de mieux connaître l'offre de produits et services de la Ville et de ses arrondissements. Grâce aux réseaux sociaux, une conversation pourra aussi être engagée avec les Montréalais.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une opération de promotion du magazine multiplateforme sera déployée sur les réseaux sociaux.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Dès l'octroi du contrat, une première rencontre sera prévue pour définir l'orientation éditoriale générale : approfondissement du mandat, audit de contenu, proposition d'éléments pour la ligne éditoriale, stratégie de contenu.

Pour le magazine imprimé spécifiquement, et à chacun des trois (3) numéros), plusieurs interventions sont prévues dès la fin mars pour orienter la séquence de production. Puis des rencontres de remues-méninges et de production auront lieu tout au long du processus de production.

Juin 2017: édition estivale

Septembre 2017: édition de l'automne  
Décembre 2017: édition hiver 2017-2018

Pour le magazine numérique, la stratégie de contenu sera établie en début de mandat, puis des rencontres mensuelles de planification permettront de développer des contenus à la fois intemporels ou saisonniers.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Alpha OKAKESEMA)

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Dana Roxana RACASAN OANCEA)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Stéphanie DE GRANDPRÉ  
Charge(e) de communication

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-02-22

Louis BEAUCHAMP  
Directeur de service

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Alain DG MARCOUX  
Directeur général

**Tél :** 514 872-5753  
**Approuvé le :** 2017-02-22



**Dossier # : 1177575001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'Espace pour la vie , Direction de l'exploitation , Division des services techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 623 898,12 \$, taxes incluses, pour la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux de construction du projet « Migration du Biodôme » / approuver un projet de convention #2 modifiant la convention de services professionnels avec les firmes Kanva Architecture inc., Neuf Architectes S.E.N.C.R.L., Bouthillette Parizeau inc. et NCK inc. (résolution CM14 1121) majorant ainsi le montant total du contrat de 2 644 425,00 \$ à 3 268 323,12 \$, taxes incluses.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 623 898,12 \$, taxes incluses, pour la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux de construction du projet "Migration du Biodôme";
2. d'approuver un projet de convention #2 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et les firmes Kanva Architecture inc., Neuf Architectes S.E.N.C.R.L., Bouthillette Parizeau inc. et NCK inc. (résolution CM14 1121), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 644 425 \$ à 3 268 323,12 \$, taxes incluses;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2017-03-03 18:10

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

\_\_\_\_\_  
Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177575001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'Espace pour la vie , Direction de l'exploitation , Division des services techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 623 898,12 \$, taxes incluses, pour la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux de construction du projet « Migration du Biodôme » / approuver un projet de convention #2 modifiant la convention de services professionnels avec les firmes Kanva Architecture inc., Neuf Architectes S.E.N.C.R.L., Bouthillette Parizeau inc. et NCK inc. (résolution CM14 1121) majorant ainsi le montant total du contrat de 2 644 425,00 \$ à 3 268 323,12 \$, taxes incluses.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Conseil municipal a entériné, le 24 novembre 2014, le choix du jury quant au lauréat du concours d'architecture international – volet Migration du Biodôme, approuvant du même coup la convention de services professionnels par lequel l'équipe lauréate s'engage à fournir à la Ville les services en architecture et en ingénierie pour la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux de construction de la "Migration du Biodôme", pour une somme maximale de 3 199 754,25\$, taxes incluses (ce montant incluait les services professionnels, 10 % de contingences et 10 % d'incidences).

La phase de conception du projet, comprenant les plans et devis, s'est déroulée de janvier 2015 à mai 2016.

Le 17 mai 2016, l'appel d'offres public pour les travaux de construction a été publié, l'ouverture des soumissions s'est effectuée le 20 juillet 2016 et le comité de sélection a eu lieu le 3 août 2016. Puisque la soumission la plus basse dépassait de beaucoup la dernière estimation réalisée, l'appel d'offres pour travaux a été annulé.

À la suite de l'annulation de l'appel d'offres et après analyse des écarts, il a été convenu de reprendre les plans et devis du concept lauréat afin de réduire la portée du projet, sans pour autant mettre en péril l'essence même dudit concept, qui repose sur une expérience de visite forte induite par la parois "vivante" (structure souple et fluide, autoportante et toute en courbes, enveloppant les écosystèmes telle une peau) et les nouvelles perspectives sur les écosystèmes (passerelles, mur de glace), éléments qui ont été intégralement conservés.

La révision du concept, au frais des professionnels, s'est déroulée de septembre à novembre 2016. L'estimation du nouveau concept a été réalisée en novembre 2016 par une nouvelle firme spécialisée en estimation de la construction.

Les modifications au concept incluent notamment (voir illustrations avant-après en pièces jointes) :



- La conservation de la structure en béton d'origine du vélodrome (consoles et poutre périphérique) qui maintient les gradins, et l'intégration des consoles dans l'aménagement du hall d'accueil.
- La réduction de la portée des travaux dans l'écosystème des îles subantarctiques.
- La réduction et la relocalisation des bureaux de l'administration au rez-de-chaussée (plancher existant) plutôt que sur une nouvelle mezzanine.
- Le maintien de l'emplacement actuel de la cafétéria.

Par ailleurs, les plans et devis révisés seront désormais estimés par deux firmes externes spécialisées en estimation de la construction.

Le concept révisé du projet a été présenté au Comité corporatif de gestion des projets d'envergure (CCGPE) du 6 décembre 2016.

Suite à cela, sur recommandation du CCGPE, des honoraires professionnels supplémentaires ont été négociés avec les architectes et ingénieurs.

Les deux parties se sont entendues sur un montant de 623 898,12 \$, taxes incluses. Les négociations considéraient :

1. La quantité de travail nécessaire pour la reprise des plans et devis,
2. La volonté de sécuriser le budget par un ajustement définitif, sans possibilité d'ajustement additionnel ultérieur, selon le coût du projet révisé, plutôt que sur la base du coût réel des travaux, comme prévu dans la convention initiale.

Le concept révisé du projet Migration ainsi que l'ajustement proposé aux honoraires professionnels ont été présentés au Comité de coordination des projets d'envergure (CCPE) du 16 janvier 2017, en vue de la révision des plans et devis.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM15 0784 - 16 juin 2015 - Prendre acte de la résiliation, en date du 25 mars 2015, à l'égard d'AZPML Limited uniquement, de la convention de services professionnels relative au Projet de Migration du Biodôme conclue entre la Ville de Montréal, AZPML Limited, Kanva architecture inc., Neuf Architect(e)s S.E.N.C.R.L., Bouthillette Parizeau inc. et NCK inc.; et approuver la convention de modification (#1) entre la Ville de Montréal, Kanva Architecture inc., Neuf Architectes S.E.N.C.R.L., Bouthillette Parizeau inc. et NCK inc. (#1156365001)

CM14 1121 - 24 novembre 2014 - Accorder un contrat de services professionnels à AZPLM Limited, Kanva Architectures inc., Neuf Architectes S.E.N.C.R.L, Bouthillette Parizeau inc. et NCK inc., pour la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux de construction dans le cadre du projet « Migration du Biodôme », pour une somme maximale de 3 199 754,25 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet(#1146365002)

CE14 0134 - 29 janvier 2014 - Approuver le règlement d'un concours d'architecture en deux étapes d'Espace pour la vie concernant les trois projets d'envergure, legs pour le 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal, soit la Métamorphose de l'Insectarium, le Biodôme renouvelé et le Pavillon de verre au Jardin botanique; approuver la convention type de services professionnels, qui sera utilisée ultérieurement lors du choix des finalistes du concours d'architecture; et autoriser la tenue d'un concours d'architecture en deux étapes d'Espace pour la vie (#1136365007).

CM13 1001 - 23 septembre 2013 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 45 000 000 \$ afin de financer les travaux relatifs aux projets Pavillon de verre du Jardin botanique, Métamorphose de l'Insectarium et Biodôme renouvelé.

## DESCRIPTION

Le présent dossier vise à approuver les modifications à la convention de services professionnels octroyée à Kanva Architecture inc., Neuf Architectes S.E.N.C.R.L., Bouthillette Parizeau inc. et NCK inc. pour la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux de construction du projet « Migration du Biodôme ».

Ces services professionnels, dans la convention initiale (CM 141121), totalisaient un montant de 2 644 425 \$, taxes incluses.

Dans la même décision, le conseil municipal avait également approuvé un montant de 264 442,50 \$ (10%), taxes incluses, pour les contingences, pour un total de 2 908 867,50 \$ taxes incluses, plus un montant de 290 886,75 \$ pour les incidences, portant le total de la dépense à 3 199 754,25\$, taxes incluses.

Les modifications proposées dans le présent dossier incluent un ajustement de 623 898,12 \$ aux services professionnels, qui se décompose comme suit:

- 408 161,25 \$, taxes incluses, pour la reprise des plans et devis, en fonction du concept révisé.
- 215 736,87 \$ taxes incluses pour le paiement global, forfaitaire et final visant à "compenser" tout ajustement à venir, particulièrement en regard des coûts réels de travaux, après appel d'offres, ce qui constitue un avantage pour la Ville puisque cela contribue à sécuriser le budget global du projet.

Cet ajustement de 623 898,12 \$ taxes incluses représente environ 24 % du coût initial des honoraires professionnels de 2 644 425,00 \$.

Le tout se résume comme suit:

	Convention initiale	Convention de modification	Total
Honoraires professionnels	2 644 425,00 \$	623 898,12 \$	3 268 323,12 \$
Contingences (10%)	264 442,50 \$	- \$	264 442,50 \$
<b>Sous-total</b>	<b>2 908 867,50 \$</b>	<b>623 898,12 \$</b>	<b>3 532 765,62 \$</b>
Incidences	290 886,75 \$	- \$	290 886,75 \$
<b>Total</b>	<b>3 199 754,25 \$</b>	<b>623 898,12 \$</b>	<b>3 823 652,37 \$</b>
<i>(Taxes incluses)</i>			

Pour information, à date, l'enveloppe de contingences prévue initialement a été entamée à hauteur d'environ 180 000 \$, qui ont été dépensés pour des services qui n'étaient pas prévus au départ et d'autres qui ne font pas partie des services des ingénieurs et architectes, conformément aux objectifs d'une telle enveloppe. Les dépenses effectuées ont notamment couvert:

- La modélisation 3D du bâtiment, pour palier au fait qu'il n'y a jamais eu de plans complets de l'édifice suite à l'aménagement du Biodôme.
- La coordination des aires dédiées aux services alimentaires et aires adjacentes, élément sous notre juridiction dans ce projet.
- La réalisation de deux échantillons à grande échelle : l'un du mur de glace qui sera installé dans l'écosystème du monde polaire et l'autre de la paroi "vivante", une structure souple et fluide, autoportante et toute en courbes, enveloppant les écosystèmes telle une peau.

## **JUSTIFICATION**

Le fait d'accorder aux professionnels les honoraires supplémentaires convenus, et ainsi encadrer clairement les relations, permettra de :

- Fixer définitivement le montant des honoraires professionnels (sans possibilité d'ajustement futur), ce qui contribue à sécuriser le budget global du projet.
- Maintenir un climat de travail et une bonne entente avec les professionnels pour mener à terme le projet.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total maximal des frais d'honoraires supplémentaires est de 623 898,12 \$, taxes incluses.

Le montant net à imputer au règlement d'emprunt #13-035 "Insectarium / Biodôme / Pavillon Jardin Botanique", est de 542 638,07 \$. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La majoration du contrat de services professionnel est nécessaire afin de poursuivre le projet de Migration du Biodôme. Le fait de ne pas donner suite aux ententes négociées avec les professionnels pourrait engendrer un nouveau report des travaux de construction ou même l'annulation complète du projet (risque de litige avec les professionnels).

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication a été élaborée.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Réception des plans et devis août 2017

Lancement de l'appel d'offres travaux septembre 2017

Début des travaux mars 2018

Fin des travaux mai 2019

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Suzanne RODIER)

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Denis DUROCHER)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Louis BEAUCHAMP, Service des communications

Lecture :

Louis BEAUCHAMP, 24 février 2017

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Dominique VERREAULT  
Ingenieur(e)

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-02-24

Frédéric BOULVA  
Directeur Exploitation

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Chantal I. GAGNON  
Directrice générale adjointe

**Approuvé le :** 2017-03-03

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Charles-Mathieu BRUNELLE  
Directeur

**Approuvé le :** 2017-03-02

CE : 20.044  
2017/03/15 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1176688002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section planification et contrôle
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Protection des rives et création de parcs riverains
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels à la firme Les Consultants S.M. inc. pour le renouvellement d'équipements de marina et le réaménagement du pôle d'accueil au Port de plaisance de Lachine et au parc René-Lévesque, pour une somme maximale de 811 687,86 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 17-15592 (2 soumissionnaires) / Approuver une convention à cette fin

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 811 687,86 \$, taxes incluses, pour le renouvellement d'équipements de marina et le réaménagement du pôle d'accueil au Port de plaisance de Lachine et au parc René-Lévesque;
2. d'approuver un projet de convention par lequel Les Consultants S.M. inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 811 687,86 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (17-15592) et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville-centre.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2017-03-02 12:35

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1176688002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section planification et contrôle
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Protection des rives et création de parcs riverains
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels à la firme Les Consultants S.M. inc. pour le renouvellement d'équipements de marina et le réaménagement du pôle d'accueil au Port de plaisance de Lachine et au parc René-Lévesque, pour une somme maximale de 811 687,86 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 17-15592 (2 soumissionnaires) / Approuver une convention à cette fin

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre de la réforme du financement des arrondissements (RFA) et conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, la Ville-centre a offert au conseil d'arrondissement de Lachine de prendre en charge le Port de plaisance de Lachine, à l'exception de la gestion contractuelle et de l'entretien quotidien. À la suite du transfert de compétence et à l'entrée en vigueur de la RFA, en janvier 2015, le Service des grands parcs, du verdissage et du Mont-Royal (SGPVMR) a eu le mandat de redéployer le Port de plaisance de Lachine et d'en développer le potentiel.

Le 20 mars 2015, le maire de Montréal, M. Denis Coderre, accompagné de Mme Chantal Rouleau, responsable de l'eau et des infrastructures de l'eau au comité exécutif et mairesse de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, a présenté le Plan de l'Eau de Montréal, qui met de l'avant différents projets et programmes visant à confirmer l'importance de l'eau dans la métropole. Le Plan s'appuie sur une philosophie de développement durable et répond au souhait exprimé par les Montréalais lors des consultations entourant les préparatifs du 375<sup>e</sup> anniversaire de la ville, soit de se réapproprier leur fleuve, l'eau et les berges. Le projet de renouvellement d'équipements de marina et de réaménagement du pôle d'accueil au Port de plaisance de Lachine fait partie du Plan de l'Eau.

Le Port de plaisance de Lachine est situé en bordure du lac Saint-Louis et avantageusement

localisé au cœur d'un secteur patrimonial, offrant une desserte aux amateurs d'activités nautiques de Montréal. Il peut accueillir jusqu'à 500 embarcations, ce qui lui confère un statut d'importance en matière de nautisme au Québec. Il est adjacent au parc René-Lévesque, lui-même stratégiquement situé en bordure du fleuve Saint-Laurent, au confluent du lac Saint-Louis et du canal de Lachine.

Le parc René-Lévesque permet de découvrir des vues panoramiques incomparables sur le lac Saint-Louis et le fleuve Saint-Laurent. Siège de l'un des trois secteurs du Musée plein air de Lachine, on peut y admirer 22 sculptures monumentales réalisées par des artistes professionnels du Québec et d'ailleurs. À l'origine une simple jetée, ce parc s'est développé au fil d'une succession de travaux de remblayage effectués sur une période de plus d'un demi-siècle.

Bien qu'ils soient sous la responsabilité de la Ville de Montréal, le Port de plaisance de Lachine et le parc René-Lévesque font partie intégrante du Lieu historique national du Canal -de-Lachine dont les autres secteurs sont majoritairement sous la responsabilité de Parcs Canada.

En 2015-16, afin d'orienter les actions requises pour le développement du potentiel du Port de plaisance, aménagé en 1927 sous l'appellation de Club de Yacht Iroquois, le SGPVMR a demandé une évaluation des installations, menée par des professionnels en développement / innovation et en aménagement, qui se divisait en quatre volets : diagnostic, scénario de développement, plan d'affaires, synthèse et recommandations.

Un plan d'aménagement préliminaire et des esquisses ont été développés lors de cette évaluation pour alimenter la réflexion et les discussions sur le type d'interventions à faire au Port de plaisance de Lachine. Afin d'en faciliter la lecture, le plan a été divisé en trois pôles d'interventions, soit l'Accueil, le Pôle central et la Pointe.

En tête de liste des propositions d'interventions, élaborées en 2015-16, vient une série de travaux prioritaires pour le renouvellement d'équipements désuets dont certains ont été installés il y a plus de 30 ans. Ces travaux sont : le remplacement des réservoirs et pompes à essence, le remplacement des réservoirs sanitaires pour le traitement des eaux usées, le remplacement de quais et brise-lames flottants en mauvais état ainsi que la mise aux normes et l'amélioration du réseau de distribution électrique.

Dans le présent mandat, la firme retenue a à fournir les services professionnels pour la réalisation des travaux prioritaires identifiés précédemment. Elle a aussi à faire un plan d'ensemble actualisé et à proposer des phases d'aménagement des différents secteurs du Port de plaisance de Lachine. Le réaménagement de l'accueil est la première phase à mettre en œuvre et fait partie des travaux à réaliser dans le contrat actuel en plus des travaux prioritaires.

La firme a aussi à fournir des études de caractérisation biophysique pour le Port de plaisance de Lachine et le parc René-Lévesque dans le présent mandat. Elles sont nécessaires pour répondre aux exigences du MDDELCC lors des travaux de renouvellement d'équipements de marina et d'aménagement inclus au projet, et seront aussi utilisées lors des travaux de stabilisation de berges qui sont prévus ultérieurement. En effet, les berges de ces deux entités adjacentes sont aux prises avec des problèmes d'érosion importants qui s'aggravent d'année en année.

Compte tenu de l'envergure du projet et de la nature des services professionnels requis, il est proposé de retenir les services professionnels pour la gestion et la surveillance des travaux pour ce dossier.

Le processus suivi dans le présent cas est un appel d'offres public. L'appel d'offres a débuté



le 9 janvier 2017 et s'est terminé 34 jours plus tard, soit le 13 février 2017. Les soumissions ont été ouvertes le 13 février 2017, à 10 h 30, et la rencontre du comité de sélection a eu lieu le 23 février 2017, à 9 h 30.

L'appel d'offres public a été publié dans le journal *Le Devoir* la première journée et sur le site Internet de la Ville et celui du SÉAO.ca durant toute la période de l'appel d'offres.

Les six addendas suivants ont été émis durant l'appel d'offres :

- Addenda no 1 – 12 janvier 2017 : précisions sur le cahier des charges visant l'article 7 de la Politique de gestion contractuelle; cet addenda n'a aucun impact sur les prix;
- Addenda no 2 – 18 janvier 2017 : précisions sur le cahier des charges, visant la composition de l'équipe de travail; les questions et réponses de cet addenda n'ont aucun impact sur les prix;
- Addenda no 3 – 19 janvier 2017 : report de la date de dépôt des soumissions d'une semaine, soit le 6 février 2017; cet addenda n'a aucun impact sur les prix;
- Addenda no 4 – 25 janvier 2017 : précisions sur le cahier des charges, visant la composition de l'équipe de travail et les travaux inclus dans l'un des secteurs; les questions et réponses de cet addenda n'ont aucun impact sur les prix;
- Addenda no 5 – 1<sup>er</sup> février 2017 : report de la date de dépôt des soumissions d'une semaine, soit le 13 février 2017; précisions sur le cahier des charges, visant la composition de l'équipe de travail et la localisation de certains équipements; le report de la date et les questions et réponses de cet addenda n'ont aucun impact sur les prix;
- Addenda no 6 – 10 février 2017 : précisions sur le cahier des charges, visant divers équipements à remplacer, l'enveloppe budgétaire des travaux de réalisation et l'acquisition de permis; les questions et réponses de cet addenda n'ont aucun impact sur les prix.

Les six addenda ont été envoyés à tous les preneurs de documents d'appel d'offres dans les délais prescrits.

Selon les termes des clauses administratives particulières incluses au cahier des charges, les soumissions sont valides pour 180 jours suivant la date d'ouverture. Elles sont donc valides jusqu'au 12 août 2017.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

BC 1059103 – 15 juillet 2015 - Accorder un contrat de services professionnels à la firme Zins Beauchesne et associés ltée pour l'étude de l'évaluation du potentiel de développement du Port de plaisance de Lachine - Contrat 15-1478 - 84 817,06 \$ taxes incluses.

CA15 19 0069 - 16 mars 2015 - Accepter l'offre du conseil de la Ville en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*, de prendre en charge le Port de plaisance de Lachine, le tout à compter de l'adoption par le conseil d'arrondissement d'une résolution acceptant la fourniture de services; d'accepter que seuls l'entretien mineur, la gestion opérationnelle et contractuelle, notamment à l'égard des obligations, des travaux et des pénalités qui sont prévus, ainsi que les requêtes des citoyens relativement à cet équipement demeurent de la responsabilité de l'arrondissement de Lachine.

CM14 1127 - 25 novembre 2014 - Dans le cadre de la réforme du financement des arrondissements et conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*, la Ville

-centre offre au conseil d'arrondissement de Lachine de prendre en charge le Port de plaisance de Lachine, à l'exception de la gestion contractuelle et de l'entretien quotidien.

## **DESCRIPTION**

Le présent dossier concerne l'octroi d'un contrat de services professionnels multidisciplinaire. La firme retenue doit rendre des services professionnels en architecture de paysage, en architecture, en ingénierie (gestion des eaux usées, produits pétroliers, électricité, structure, géotechnique et caractérisation environnementale), en arpentage et en biologie (milieu riverain, habitat du poisson, herpétofaune, avifaune et végétation). L'enjeu principal du mandat est de fournir des équipements sécuritaires et fonctionnels aux usagers du Port de plaisance de Lachine. Le projet permet aussi d'amorcer le processus de stabilisation des berges par la caractérisation du milieu biophysique sur un territoire élargi, en incluant le parc René-Lévesque.

Pour les travaux prioritaires, la firme retenue doit couvrir les services professionnels de planification, de conception, d'élaboration des plans et cahiers des charges jusqu'au suivi et la surveillance de chantier. L'exécution de ces travaux sera répartie dans deux lots, l'un en 2017 et l'autre en 2018, ou selon les exigences du MDDELCC.

Pour l'actualisation du plan d'ensemble et le réaménagement de l'accueil, la firme retenue doit couvrir les services professionnels de planification, de conception, d'études, d'élaboration des plans et cahiers des charges jusqu'au suivi et la surveillance des travaux. La première phase de mise en oeuvre du plan d'ensemble, identifiée comme le réaménagement de l'accueil, fait partie des travaux à réaliser dans l'appel d'offres du deuxième lot.

La répartition des travaux en deux lots est faite selon les périodes prévues pour l'obtention des permis et autorisations. La firme retenue doit préparer les plans et cahiers des charges de deux appels d'offres pour l'exécution des travaux :

### **Lot 1**

- le lot 1 est constitué des travaux prioritaires de renouvellement des quais et brise-lames flottants, le premier appel d'offres vise la réalisation des travaux du lot 1;

### **Lot 2**

- le lot 2 est constitué des travaux prioritaires d'électricité, de renouvellement des équipements pétroliers, de renouvellement des dispositifs de traitement des eaux usées et des travaux de réaménagement de l'accueil du Port de plaisance de Lachine, le deuxième appel d'offres vise la réalisation des travaux du lot 2.

À toutes les étapes du projet, la firme retenue doit agir comme représentant du SGPVMR auprès des diverses instances et faire les démarches nécessaires pour l'obtention des autorisations et permis requis.

Ouvert à toutes les firmes répondant aux termes des clauses administratives, le cahier des charges a été pris par un total de 19 preneurs. De ce nombre, deux firmes ont déposé une offre de services et les deux ont été jugées conformes par le comité de sélection.

Pour la réalisation de ce mandat, le mode de rémunération est forfaitaire.

## **JUSTIFICATION**

Dans le présent dossier, deux firmes ont déposé une offre de services, soit une proportion de 10,53 %. Le SGPVMR a indiqué des exigences particulières, notamment dans la composition et dans l'expérience professionnelle des membres de l'équipe de travail. De plus, certains travaux demandés sont peu habituels dans les projets du SGPVMR, comme le renouvellement de dispositifs de traitement des eaux usées, d'équipements pétroliers, de quais et brise-lames. Par deux fois, une demande de report de la date de dépôt des soumissions a été faite en raison de la complexité du dossier. Les soumissions reçues ont été évaluées et deux firmes ont obtenu le pointage intérimaire nécessaire en fonction des critères de sélection identifiés dans les documents d'appel d'offres. La firme Les Consultants S.M. inc. a été retenue pour recommandation par le comité de sélection.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base (taxes incluses)	Imprévus (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Les Consultants S.M. inc.	71,2	1,64	740 575,82 \$	71 112,04 \$	811 687,86 \$
BC2 Groupe Conseil inc.	82,7	1,42	937 020,96 \$	71 112,04 \$	1 008 133,00 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne			711 120,38 \$	71 112,04 \$	782 232,42 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) ( <i>l'adjudicataire - estimation</i> )					29 455,44 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ( <i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i> )					3,77 %
Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) ( <i>2<sup>ème</sup> meilleure note finale - adjudicataire</i> )					196 445,14 \$
Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (%) ( <i>((2<sup>ème</sup> meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100</i> )					24,20 %

Le montant des honoraires professionnels accordés à Les Consultants S.M. inc. est de 740 575,82 \$, taxes incluses. Aussi, des dépenses imprévues estimées au montant de 71 112,04 \$, taxes incluses, soit 10 % du montant de la dernière estimation réalisée à l'interne, sont réservées pour des préparations supplémentaires de présentations et des expertises techniques (production de documents spécifiques, analyses particulières supplémentaires, etc.) pour une dépense totale de 811 687,86 \$, taxes incluses.

Les prix déposés par les adjudicataires recommandés sont supérieurs de 3,77 % à la dernière estimation réalisée à l'interne.

Les validations requises ont été faites, selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie des listes des entreprises à licences restreintes. L'adjudicataire doit obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe.

Les soumissions ont été analysées par le comité de sélection le 23 février 2017, et les informations sont détaillées dans l'intervention du Service de l'approvisionnement.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total maximal de ce contrat de 811 687,86 \$, taxes et imprévus inclus, sera assumé comme suit :  
un montant maximal de 741 179,21 \$, net de ristourne, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale # RCM 16-028 – « Plan de l'eau – Acquisition et

aménagement ».

Cette dépense sera assumée à 100 % par la Ville-centre.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le renouvellement d'équipements de marina, le réaménagement de l'accueil du Port de plaisance de Lachine et la caractérisation biophysique des berges du port et du parc René-Lévesque s'inscrivent dans une démarche globale dont les principes de base sont liés au développement durable. L'apport positif sur l'ambiance et la sécurité des espaces verts riverains et équipements de loisirs contribueront à l'amélioration de la qualité de vie par la protection des patrimoines paysager et historique (canal de Lachine), par leur mise en valeur et par leur diffusion. Les travaux de remplacement assureront la sécurité environnementale des équipements de marina. Globalement, ce projet participera à la protection et à la mise en valeur de milieux riverains montréalais, au maintien de la fréquentation d'un équipement de loisir municipal et à l'atteinte d'un haut niveau d'appréciation de la part des usagers.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans interventions, la dégradation des installations existantes se poursuivra, contribuant à l'augmentation des coûts d'entretien et des travaux de réfection. Le report des travaux pour le renouvellement d'équipements de marina pourrait causer des problèmes environnementaux en raison de la vétusté des équipements pétroliers et de traitement des eaux usées. Le réaménagement de l'accueil permet de régler des problèmes de circulation et d'accès au Port de plaisance de Lachine.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communications, en accord avec le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat au conseil municipal : mars 2017

Début du mandat : avril 2017

Début des travaux du Lot 1 : octobre 2017 ou selon les exigences du MDDELCC

Date visée pour la fin des travaux : décembre 2017 ou selon les exigences du MDDELCC

Début des travaux du Lot 2 : janvier 2018 ou selon les exigences du MDDELCC

Date visée pour la fin des travaux : décembre 2018 ou selon les exigences du MDDELCC

Date visée pour la fin du mandat : décembre 2018

Publication SEAO : janvier 2019 - libération du solde

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Diana VELA)

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Pierre L'ALLIER)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Benoit GLORIEUX, Lachine

Lecture :

Benoit GLORIEUX, 27 février 2017

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Lyne M LÉVEILLÉ  
architecte paysagiste

**ENDOSSÉ PAR**

Mathieu DRAPEAU  
Chef de division

Le : 2017-02-24

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Carole PAQUETTE  
Directrice

**Tél :** 514 872-1457

**Approuvé le :** 2017-03-02

CE : 20.046  
2017/03/15 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1174745001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels en ingénierie et en architecture aux firmes SNC-Lavalin inc. et Girard Côté Bérubé Dion Architectes inc. pour la mise à niveau de l'usine de Pierrefonds, pour une somme maximale de 2 719 254,18 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15596 - (5 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de convention par lequel SNC-Lavalin inc. et Girard Côté Bérubé Dion Architectes inc., firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis respectivement en ingénierie et en architecture pour la mise à niveau de l'usine de Pierrefonds, pour une somme maximale de 2 719 254,18 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15596 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2017-03-06 12:08

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1174745001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels en ingénierie et en architecture aux firmes SNC-Lavalin inc. et Girard Côté Bérubé Dion Architectes inc. pour la mise à niveau de l'usine de Pierrefonds, pour une somme maximale de 2 719 254,18 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15596 - (5 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Afin de se conformer au Règlement sur la qualité de l'eau potable (RQEP) ainsi qu'au Guide de conception des installations de production d'eau potable qui l'accompagne, la Ville de Montréal a entamé des travaux majeurs de mise aux normes de la chaîne de traitement et de modernisation des équipements dans les usines de production d'eau potable de la Ville. Les travaux prévus à l'usine de Pierrefonds sont à compléter, car certains contrats de construction, alors octroyés, ont dû être suspendus puis résiliés. Comme les travaux initialement prévus à l'usine de Pierrefonds sont toujours requis et que de nouveaux travaux y sont devenus nécessaires compte tenu de la fin de vie utile de certains équipements / bâtiment ou de nouvelles exigences en matière de contrôle et d'automatisation, la Direction de l'eau potable du Service de l'eau requiert les services de professionnels en architecture et en ingénierie pour assurer les services de base et les services supplémentaires (le cas échéant) pour l'achèvement des travaux à l'usine de Pierrefonds. Il est cependant important de préciser les particularités suivantes :

- a) Les plans et les devis ont déjà été émis pour construction pour les lots restant à compléter. Les documents émis dans le cadre de ces anciens lots seront utilisés pour former un nouveau lot unique et intégré. La Ville privilégie l'octroi d'un seul lot de construction pour terminer les travaux;



b) Compte tenu du fait que la conception détaillée s'est étendue de 2008 à 2012 et que les travaux n'ont pas été complétés, l'usine a dû procéder à certains travaux pour sécuriser des équipements et systèmes de contrôle. Les documents émis à l'époque présentent donc des écarts par rapport à la situation actuelle de l'usine.

L'Adjudicataire des présents services professionnels devra procéder à une série de relevés exhaustifs dans le but de confirmer l'envergure des travaux définis dans les documents déjà émis pour construction et mettre à jour ceux qui doivent l'être;

c) Certains équipements sont maintenant désuets ou présentent des signes de désuétude, de nouveaux besoins ont été et seront identifiés. Ces travaux seront ajoutés et intégrés aux travaux initiaux. L'adjudicataire doit préparer les documents d'appel d'offres couvrant ces travaux additionnels;

d) Les travaux reliés au système d'ozonation ont été partiellement achevés. Les travaux qui restent à compléter pour mettre le système en fonction seront ajoutés au projet. L'adjudicataire doit préparer les documents d'appel d'offres couvrant ces travaux additionnels.

L'appel d'offres public a été publié dans le quotidien le Devoir ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) le 11 janvier 2017. L'ouverture des soumissions a eu lieu au Service du greffe le 8 février 2017. La durée de la publication a été de vingt-sept (27) jours. La validité des soumissions est de cent cinquante (150) jours suivant la date fixée pour l'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 8 juillet 2017.

Quatre (4) addenda ont été émis pour les raisons suivantes :

Addenda 1 - 11 janvier 2017 - Modification de l'article 5 des clauses administratives particulières portant sur la visite des lieux;

Addenda 2 - 16 janvier 2017 - Report de la date d'ouverture des soumissions et modification de l'article 5;

Addenda 3 - 20 janvier 2017 - Modification des clauses administratives particulières afin de préciser les critères de conformité concernant l'acquisition du cahier des charges via le site SEAO, rajout de l'article 2.3.6 au devis technique concernant l'assignation du personnel au chantier et précisions concernant les dépenses admissibles;

Addenda 4 - 31 janvier 2017 - Réponse à une demande de précision concernant l'addenda 3 au sujet de l'assignation du personnel sur le chantier.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG15 0681 - 26 novembre 2015 - Abroger les résolutions du conseil d'agglomération afin de ne pas donner suite aux cinq contrats accordés dans le cadre des travaux de modernisation de l'usine de production d'eau potable de Pierrefonds. Les contrats abrogés sont les suivants :

- CG15 0161 - 26 mars 2015 - Accorder un contrat à Construction Gamarco inc. pour des travaux d'architecture et de structure dans les secteurs des filtres et d'ozone à l'usine de production d'eau potable de Pierrefonds - Dépense totale de 3 179 617,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10166 (7 soum.) - Lot MNU-2014-05;
- CG15 0145 - 26 mars 2015 - Accorder un contrat à Cosoltec inc. pour des travaux d'architecture et de structure dans les secteurs des produits chimiques

à l'usine de production d'eau potable de Pierrefonds - Dépense totale de 2 293 112,13 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10167 (6 soum.) - Lot MNU-2014-06;

- CG13 0013 - 31 janvier 2013 - Accorder un contrat à Filtrum inc. pour la réalisation de travaux en mécanique de procédé à l'usine de production d'eau potable de Pierrefonds - Dépense totale de 7 442 957,21 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 9834 (3 soum.) - Lot C3-905;
- CG12 0400 - 25 octobre 2012 - Accorder un contrat à Les Installations Électriques Pichette inc. pour la réalisation des travaux en électricité dans la zone de traitement à l'usine de production d'eau potable de Pierrefonds - Dépense totale de 2 355 803,26 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 9857 (5 soum.) - Lot C3-708;
- CG12 0399 - 25 octobre 2012 - Accorder un contrat à HVAC inc. pour la réalisation de travaux pour la mécanique de bâtiment dans la zone de traitement à l'usine de production d'eau potable de Pierrefonds - Dépense totale de 2 625 246,59 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 9859 (2 soum.) - Lot C3-507.

CG10 0239 - 17 juin 2010 - Octroyer un contrat de 34 901 981,06 \$, taxes incluses, au Consortium Veolia UTE Pierrefonds pour la réalisation des travaux de mise aux normes et d'augmentation de la capacité de la chaîne de traitement à l'usine de production d'eau potable de Pierrefonds - Appel d'offres public 9786 (2 soum.) - Lot T3-902.

## **DESCRIPTION**

Le présent dossier vise à accorder un contrat de services professionnels aux firmes SNC-Lavalin inc. et Girard Côté Bérubé Dion Architectes inc. pour fournir les services de base et les services supplémentaires (le cas échéant) en ingénierie et en architecture pour l'achèvement des travaux de mise à niveau de l'usine de production d'eau potable de Pierrefonds.

Le mandat couvre plus spécifiquement l'ensemble des services d'ingénierie tels que :

- a) la réalisation de relevés;
- b) la préparation de plans et de devis;
- c) les services bureau durant la construction;
- d) la surveillance en résidence durant la construction (si requise);
- e) le contrôle qualité en usine et sur le chantier;
- f) la production d'expertises techniques;
- g) la mise en service;
- h) la production de manuels d'exploitation;
- i) la coordination de la formation;
- j) la production des plans tels que construit - TQC;
- k) la gestion du projet.

Les principaux domaines d'expertise en ingénierie et en architecture requis pour ce mandat sont :

- a) l'architecture;
- b) la mécanique de procédé;
- c) l'alimentation et la distribution électrique;
- d) la mécanique et l'électricité du bâtiment;
- e) l'automatisation et le contrôle;
- f) la structure;
- g) le génie civil;
- h) toute discipline connexe requise pour réaliser les mandats confiés.

La rémunération des professionnels pour la prestation des services prévus à la présente convention est calculée à forfait pour les services bureau durant la construction et sur une base horaire, selon les taux horaires présentés dans l'offre, pour le reste des services.

Un montant de 129 488,29 \$, taxes incluses, pour dépenses admissibles (5%) a été ajouté au montant du contrat pour toutes autres dépenses accessoires jugées pertinentes dans le cadre du mandat.

## JUSTIFICATION

Compte tenu de l'envergure du projet et de la nature des services professionnels requis dans plusieurs disciplines (architecture, procédé, électricité, ventilation, structure, etc.), il est proposé de retenir des services professionnels externes en ingénierie et en architecture pour l'achèvement des plans et de devis, pour la gestion du projet ainsi que pour la surveillance des travaux.

À la suite de l'appel d'offres public 17-15596, à deux (2) enveloppes, il y a eu neuf (9) preneurs du cahier des charges sur le site SEAO. La liste des preneurs du cahier des charges se trouve dans l'intervention du Service de l'approvisionnement. Cinq (5) d'entre eux ont déposé une soumission. Cependant, deux (2) des cinq (5) soumissionnaires ont été rejetés administrativement et n'ont donc pas été analysés par le comité de sélection.

Parmi les quatre (4) preneurs de cahier des charges qui n'ont pas soumissionné, deux (2) sont des firmes d'architectes qui n'ont pu s'associer à une firme d'ingénierie et deux (2) n'ont pas répondu à la demande de la Ville visant à savoir pourquoi ils n'ont pas déposé de soumission.

Le comité de sélection composé de trois (3) membres a siégé le 21 février 2017. L'analyse des offres a permis de constater que deux (2) soumissionnaires sont conformes et un (1) soumissionnaire a été jugé non conforme, n'ayant pas obtenu la note de passage de 70 %. Après établissement des pointages finaux, le comité de sélection recommande que le mandat soit accordé aux cocontractants ayant obtenu le plus haut pointage final, soit les firmes SNC-Lavalin inc. et Girard Côté Bérubé Dion Architectes inc.

Le comité de sélection en est arrivé aux résultats présentés au tableau suivant.

<b>Firme soumissionnaire conforme</b>	<b>Pointage intérimaire</b>	<b>Pointage final</b>	<b>Prix de base soumis (taxes incluses)</b>	<b>Dépenses admissibles (taxes incluses)</b>	<b>Prix total (taxes incluses)</b>
SNC-Lavalin inc. et Girard Côté Bérubé Dion Architectes inc.	87,1 %	0,50	2 589 765,89 \$	129 488,29 \$	2 719 254,18 \$
Beaudoin Hurens inc. et TLA Architectes inc.	74,6 %	0,43	2 776 265,40 \$	138 813,27 \$	2 915 078,67 \$
Dernière estimation réalisée	Non applicable	Non applicable	2 581 361,21 \$	129 068,06 \$	2 710 429,27 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)					2 817 166,42 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)					3,60 %

$((\text{coût moyen des soumissions conformes} - \text{la plus basse}) / \text{la plus basse}) \times 100$	
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme – la plus basse conforme)</i>	195 824,49 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) $((\text{la plus haute conforme} - \text{la plus basse conforme}) / \text{la plus basse}) \times 100$	7,20 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>	8 824,91 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) $((\text{la plus basse conforme} - \text{estimation}) / \text{estimation}) \times 100$	0,33 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>	195 824,49 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) $((\text{la deuxième plus basse} - \text{la plus basse}) / \text{la plus basse}) \times 100$	7,20 %

Le soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage final, SNC-Lavalin inc. et Girard Côté Bérubé Dion Architectes inc., a présenté une offre avec un écart de 0,33 % plus élevé par rapport à la dernière estimation.

Après validation, les firmes SNC-Lavalin inc. et Girard Côté Bérubé Dion Architectes inc. ne font pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA).

La firme SNC-Lavalin inc. détient une autorisation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) datée du 4 février 2014 : Autorisation No 2014-CPSM-0003, No d'identification : 2700007364. Cette autorisation est échue depuis le 3 février 2017. Toutefois, la firme SNC-Lavalin inc. a soumis un document démontrant qu'elle a effectué une demande de renouvellement qui est en traitement auprès de l'AMF. Une copie de l'accusé de réception, en date du 4 novembre 2016, de ladite demande est jointe au présent dossier.

La firme Girard Côté Bérubé Dion Architectes inc. détient une autorisation de l'AMF datée du 12 mars 2014 : Autorisation No 2014-CPSM-1016043, No d'identification : 3000148867. La fin de validité de cette autorisation est le 11 mars 2017. Cependant, Girard Côté Bérubé Dion Architectes inc. a soumis une demande de renouvellement de l'Autorisation auprès de l'AMF en date du 8 décembre 2016. Une copie est jointe au présent dossier.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total relatif au contrat à octroyer est de 2 719 254,18 \$, taxes incluses, comprenant le coût du contrat d'un montant de 2 589 765,89 \$, ainsi qu'un montant de 129 488,29 \$, taxes incluses, pour dépenses admissibles.

La dépense de 2 719 254,18 \$, taxes incluses, représente un coût net de 2 483 041,52 \$, lorsque diminuée des ristournes de taxes fédérales et provinciales, et est financée par la réserve de l'eau potable.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la « Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations ».

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le présent dossier contribue à la pratique d'une gestion responsable des ressources en optimisant la performance des installations d'eau potable, en termes de capacité de

production, de qualité et de quantité, tout en optimisant les coûts d'opération et de maintenance des installations de l'usine de production d'eau potable de Pierrefonds.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant un retard dans l'octroi du présent dossier, les impacts seront les suivants :

- retarder la finalisation des travaux de mise aux normes et de modernisation de l'usine Pierrefonds, ce qui augmente le risque de panne d'équipements existants et pourrait ainsi compromettre la qualité ainsi que la quantité de l'eau potable.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication, en accord avec le Service des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Approbation du dossier décisionnel : Mars 2017

Début du mandat : Avril 2017

Fin du contrat : Avril 2021

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Yves BELLEVILLE)

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ghizlane KOULILA)

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Michel S SIMARD)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Maurice TCHIO  
Ingénieur

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2017-02-28

Marie-Josée GIRARD  
Chef de division - Projets majeurs

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

André MARSAN  
Directeur par intérim de la Direction de l'eau  
potable

**Approuvé le :** 2017-03-06

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Richard FONTAINE  
Directeur(trice) du traitement des eaux usées

**Approuvé le :** 2017-03-06



**Dossier # : 1176850002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Commission des services électriques , Division de la gestion des projets et du développement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	-
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure une entente-cadre de services professionnels avec la firme Transit arpenteur-géomètre Inc. (193 330,46 \$, taxes incluses) pour des services de surveillance de travaux. Appel d'offres public # 1635 8 soumissionnaires, dont 1 non-conforme , avec deux (2) options de prolongations facultatives de douze (12) mois supplémentaires chacune.

Il est recommandé de:

1. conclure une entente-cadre de services avec la firme Transit arpenteur-géomètre inc. ( 193 330.46 taxes incluses) pour des services de surveillance de travaux.
2. imputer cette dépense conformément aux information financières inscrites au dossier décisionnel.
3. autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer le projet de convention pour et au nom de la Ville.

**Signé par** Serge A BOILEAU **Le** 2017-03-03 13:37

**Signataire :**

Serge A BOILEAU

\_\_\_\_\_  
Président  
Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1176850002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Commission des services électriques , Division de la gestion des projets et du développement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	-
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure une entente-cadre de services professionnels avec la firme Transit arpenteur-géomètre Inc. (193 330,46 \$, taxes incluses) pour des services de surveillance de travaux. Appel d'offres public # 1635 8 soumissionnaires, dont 1 non-conforme , avec deux (2) options de prolongations facultatives de douze (12) mois supplémentaires chacune.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Afin de procéder à la construction de nouveaux réseaux et à l'enfouissement des fils aériens dans différents arrondissements, la Commission de services électriques de Montréal réalise différents travaux d'immobilisation. Ces travaux visent le maintien et le prolongement du réseau. La surveillance des travaux est faite par l'équipe interne de 18 agents techniques, majorés de personnel externe selon le volume des travaux.

24 contrats spécifiques dont 19 d'entre eux intégrés aux contrats de la Ville

3 équipes au contrat des travaux intermédiaires (40% plus que d'habitude)

3 équipes de travaux mineurs couvrant les demandes de modernisation des feux de circulation et les bornes de recharge de véhicules électriques 45 % plus que d'habitude)

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Contrats semblables en 2016

CE 16 0365 - 9 mars 2016 l'octroi aux firmes Englobe et Infrastructel, chacun un lot de contrat de services professionnels pour la surveillance de chantier (appel d'offres 1605 lot # 1 et # 2)

CE 16 0482 - 30 mars 2016 l'octroi aux firmes Transit et Géninov, chacun un lot de contrat de services professionnels pour la surveillance de chantier (appel d'offres 1606 lot # 1 et # 2)



CE 16 1156 - 6 juillet 2016 la recommandation à la firme Infrastructel pour un contrat de services professionnels pour la surveillance de chantier (appel d'offres 1618)

CE 16 1299 - 10 août 2016 l'octroi aux firmes Géninov et Transit pour des contrats de services professionnels en surveillance de chantier (appel d'offres 1621 lot # 1, 2 et 3 )

Le conseil d'administration de la CSEM a entériné la recommandation du comité de sélection le 22 février 2017 (séance 7.T.1)

## **DESCRIPTION**

Le présent rapport vise à conclure une entente- cadre de services professionnels pour la surveillance de chantier pour une période d'un an avec la firme Transit arpenteur-géomètre Inc 193 330,46 \$ (taxes incluses) .

La prolongation d'une année permet de continuer avec les mêmes techniciens sur plusieurs années avec une main d'oeuvre formée et expérimentée. Les montants durant la prolongation seront indexés à l'indice des prix à la consommation général pour Montréal, tel qu'indiqué aux documents d'appel d'offres.

Cette approche vise à favoriser l'ouverture des marchés et la concurrence entre les fournisseurs. Un plus large éventail de firmes qualifiées permet aussi de renforcer l'obligation de performance.. Le nombre de contrats de ce type est en hausse cette année dû à l'augmentation substantielle du carnet de commandes de travaux de la Ville auxquels la CSEM se joint.

## **JUSTIFICATION**

Compte tenu du nombre de chantiers sous la responsabilité de la CSEM, soit environ 90 par année, les 18 agents techniques à l'emploi de la CSEM ne peuvent réaliser l'ensemble des activités de surveillance de chantiers, notamment en période estivale. Ainsi, le recours à une entente- cadre de services professionnels pour la surveillance de chantier, en appui à l'équipe en place, contribuera à réaliser l'ensemble des projets.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La CSEM répartit les honoraires des surveillants de travaux à chacun des chantiers demandés par ses usagers durant toute la période du contrat.

La présente dépense est remboursée à l'aide de redevances payées par les usagers et utilisateurs du réseau CSEM.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

n/a

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'octroi du contrat de services professionnels permettra d'offrir une surveillance continue de tous nos travaux et d'éviter des délais de grands projets de modernisation et d'addition au réseau souterrain.

Plusieurs grands chantiers, comme l'échangeur Turcot, le boulevard Pie IX, l'autoroute Ville-Marie, Griffintown, Ste-Catherine ou les projets du PRR, ont des calendriers très serrés et entrelacés entre les intervenants.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

n/ a

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Date de parution: 12 janvier 2017

Fin de la période de l'appel d'offre: 30 janvier 2017

Début des travaux: environ le 30 mars 2017

Fin des travaux: environ le 30 mars 2018 plus les prolongations, si applicables.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de l'appel d'offres public, 10 firmes ont pris possession des documents et 8 d'entre elles ont soumis des offres. Les huit propositions reçues ont été jugées recevables et analysées par le comité de sélection.

Date de parution (SEAO + Constructo)	12 janvier 2017
Disponibilité des documents	12 janvier 2017
Date de fin de la période d'appel d'offres	30 janvier 2017
Durée de l'appel d'offres	18 jours
Preneur d'un cahier de charges :	10 firmes
N'ayant pas soumissionné: 8418748 Canada Inc, L.D.A.	2 firmes
Ayant soumissionné: Voir tableau 2,	8 firmes

Firmes soumissionnaires	Pointage intermédiaire	Prix (taxes incluses)	Pointage final
Transit arpenteurs-géomètres Inc.	76,8	193 330,46 \$	7,54
Groupe Geninov Inc.	81	201 896,10 \$	7,46
Englobe	87	213 221,14 \$	7,39
Groupe ABS	83	208 967,06 \$	7,32
CIMA+	79,8	219 084,86 \$	6,81
Infrastructel	81,7	224 891,10 \$	6,73
WSP	83	237 135,94 \$	6,45
Expert Géoconseil Inc.	<b>63,3</b>	<b>non retenue</b>	<b>non retenue</b>
Coût moyen des soumissions reçues		214 075,24 \$	
Estimation interne		241 619,00 \$	
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme		20 744,78 \$ 11%	
Écart entre le plus haute et la plus basse conforme		-43 805,48 \$ -23%	
Écart entre l'estimation interne et la plus basse		-48 288,54 \$ -25%	
Écart entre l'estimation et la deuxième plus basse		-39 722,90 \$ -16%	

La firme Expert Géoconseil Inc. n'a pas été retenue au delà de l'évaluation qualitative de l'offre (phase 1) :

- Démonstration insuffisante de l'expertise de la firme et des techniciens, en surveillance de chantier

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Commission des services électriques , Division de l'administration des ressources humaines et financières (Raymond GRAVEL)

### Autre intervenant et sens de l'intervention

### Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marc-André - Ext BAILLARGEON  
Chef de division

**ENDOSSÉ PAR**

Serge A BOILEAU  
Président

Le : 2017-03-03



**Dossier # : 1167181006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Conseil Jeunesse , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 16 f) favoriser la représentation des femmes de toutes les origines, des autochtones, des minorités visibles, des membres des communautés ethnoculturelles et des jeunes au sein des instances décisionnelles et consultatives
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la signature d'une entente de partenariat entre l'Institut National de la Recherche Scientifique (INRS) et ses partenaires (dont le Conseil jeunesse de Montréal de la Ville de Montréal), dans le cadre de la recherche intitulée TRYSPACES sur la place des jeunes dans l'espace public menée par Mme Julie-Anne Boudreau, titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur l'urbanité, l'insécurité et l'action politique à l'INRS.

Il est recommandé :

d'autoriser la signature, par la Ville de Montréal, d'une entente de partenariat entre l'Institut National de la Recherche Scientifique (INRS) et ses partenaires (dont le Conseil jeunesse de Montréal), dans le cadre de la recherche intitulée TRYSPACES sur la place des jeunes dans l'espace public menée par Mme Julie-Anne Boudreau, titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur l'urbanité, l'insécurité et l'action politique à l'INRS.

**Signé par** Benoit DAGENAIS **Le** 2017-02-27 17:13

**Signataire :**

Benoit DAGENAIS

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1167181006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Conseil Jeunesse , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 16 f) favoriser la représentation des femmes de toutes les origines, des autochtones, des minorités visibles, des membres des communautés ethnoculturelles et des jeunes au sein des instances décisionnelles et consultatives
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la signature d'une entente de partenariat entre l'Institut National de la Recherche Scientifique (INRS) et ses partenaires (dont le Conseil jeunesse de Montréal de la Ville de Montréal), dans le cadre de la recherche intitulée TRYSPACES sur la place des jeunes dans l'espace public menée par Mme Julie-Anne Boudreau, titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur l'urbanité, l'insécurité et l'action politique à l'INRS.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Conseil jeunesse de Montréal (CjM), conseil consultatif de la Ville de Montréal, souhaite collaborer au projet de recherche intitulé Tryspaces, piloté par Julie-Anne Boudreau, titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur l'urbanité, l'insécurité et l'action politique à l'INRS, pour lequel une demande de financement au Conseil de recherche en sciences humaines du Canada (CRSH) est en cours. Il traite de la place des jeunes dans l'espace public et sera déployé dans quatre villes dont Montréal, Paris, Mexico et Hanoï, et ce, sur une période de 6 ans.

Le projet a déjà passé la première étape de sélection et s'est classé dans le premier sextile, ce qui est très positif pour la suite du processus. Le projet a été soumis par l'INRS dans le cadre d'une deuxième étape de sélection le 1er novembre 2016 dernier.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Aucune.

**DESCRIPTION**

Dans le cadre de ce projet, la contribution du CjM pourrait être de participer au recrutement des jeunes montréalais, de diffuser les différentes activités qui se dérouleront sur le territoire montréalais, de participer à certaines activités de consultation pour permettre aux membres du CjM de partager leur vision du principe de transgression de la norme dans l'espace public et enfin, de participer à la rédaction d'un avis en lien avec les résultats de l'étude afin que ceux-ci puissent avoir un impact sur les politiques publiques. Aussi, le CjM

pourrait être impliqué dans le comité de partenaires montréalais qui suivra l'avancement du projet.

En pièces jointes, vous trouverez différents documents tel que la description du projet, la liste des partenaires associés et un projet d'entente de partenariat.

## **JUSTIFICATION**

La question de la présence des jeunes dans l'espace public est sans contredit une préoccupation des membres du CjM. En effet, les membres ont produit des avis qui traitent du sentiment d'appartenance des jeunes à leur ville, des graffitis, ainsi que du sentiment de sécurité des jeunes dans l'espace public, pour ne citer que ceux-là. Investir dans le sentiment d'appartenance, agir sur les questions du « vivre ensemble », c'est donner aux jeunes Montréalais et Montréalaises un espace dans leur communauté, leur offrir l'opportunité d'évoluer dans une société qui se soucie d'eux et prend en compte leurs besoins et leurs champs d'intérêt.

Cette thématique s'inscrit dans les domaines 1 "Gouvernance et engagement citoyen" et 4 "Appropriation du territoire, développement durable et habitation" de la Stratégie jeunesse montréalaise 2013-2017 de la Ville de Montréal.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Dans le cadre de ce projet, aucune contribution financière n'est requise par la Ville. L'implication du CjM permettra aux membres de donner leur opinion sur le thème et d'identifier des jeunes Montréalaises et Montréalais pour répondre aux questionnaires.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'implication de jeunes montréalais au sein du Conseil jeunesse de Montréal permet d'assurer la prise en compte des préoccupations jeunesse dans les décisions de l'Administration municipale. Le travail de concertation réalisé, les échanges développés entre les élus et les jeunes citoyens et les recommandations soumises à travers divers avis et mémoires sont l'application des principes de développement durable et contribuent à augmenter la qualité de vie à Montréal.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Augmentation du sentiment d'appartenance des jeunes à leur ville.  
Augmentation du sentiment de sécurité des jeunes dans l'espace public.  
Permettre aux jeunes d'avoir un impact sur les politiques publiques.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Diffusion de la campagne de recrutement des jeunes montréalais et des différentes activités menées sur le territoire montréalais sur les réseaux sociaux du CjM.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Début du projet: septembre 2017

Fin du projet: août 2023

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Ce dossier est conforme aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Caroline DUHAIME)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Mokhtar Mehdi LEKEHAL, Service de la diversité sociale et des sports

Lecture :

Mokhtar Mehdi LEKEHAL, 27 février 2017

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Eve BONNEAU  
Adjointe à la présidence

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-09-30

Nancy SINCLAIR  
Chef de division - Soutien au greffe et  
adjointe au directeur

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Yves SAINDON  
Greffier et directeur

**Tél :** 514 872-3007  
**Approuvé le :** 2017-02-27





**Dossier # : 1160720001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'environnement , Direction , Division soutien technique et infrastructures - Gestion des matières résiduelles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
<b>Projet :</b>	Complexe environnemental Saint-Michel
<b>Objet :</b>	Approuver des modifications à la convention intervenue entre Ville de Montréal et Biomont Énergie, société en commandite pour la valorisation énergétique du biogaz du CESM.

Il est recommandé au conseil d'agglomération d'approuver :

Les modifications apportées à la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Biomont Énergie, société en commandite, pour la valorisation énergétique du biogaz du CESM, et décrites à l'addenda no 1.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2017-02-13 09:43

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1160720001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'environnement , Direction , Division soutien technique et infrastructures - Gestion des matières résiduelles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
<b>Projet :</b>	Complexe environnemental Saint-Michel
<b>Objet :</b>	Approuver des modifications à la convention intervenue entre Ville de Montréal et Biomont Énergie, société en commandite pour la valorisation énergétique du biogaz du CESM.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En mai 2015, Biomont Énergie inc. a signé une entente de 25 ans avec la Ville de Montréal pour la valorisation du biogaz du CESM à partir d'une nouvelle usine d'une capacité de 4.8 MW. Depuis, Biomont Énergie, société en commandite (Biomont SEC) a acquis les actifs et projet de Biomont Énergie inc. incluant celui de la valorisation du biogaz du CESM. Cette convention entre Biomont SEC et la Ville de Montréal a essentiellement une vocation de valorisation énergétique du biogaz du site d'enfouissement du CESM et ce, en échange de redevances sur l'énergie électrique produite, le chauffage urbain et tous autres éventuels revenus provenant de cette valorisation du biogaz pour une période de vingt-cinq (25) ans. Pour y arriver, le nouveau partenaire doit, au cours des prochains mois, remplacer les équipements désuets et surdimensionnés de l'usine actuelle pour faire place à des équipements de technologies différentes et permettant une modulation des besoins en fonction de la décroissance attendue et normale du biogaz au cours de la même période. Depuis la signature de la convention, Biomont SEC a, en outre, procédé à l'obtention de financement et conclu des ententes avec le Cirque du Soleil, la Tohu et Hydro-Québec. Toutefois, Biomont SEC a été dans l'incapacité de démarrer sa nouvelle usine à l'hiver 2016 tel que prévu en raison de délais dans l'obtention du financement nécessaire pour la réalisation du projet alors qu'un partenaire financier s'est retiré à l'hiver 2015-16. Une entente de financement du projet a finalement été conclue en août 2016. De plus, Hydro-Québec a consenti à repousser la date de fourniture d'électricité jusqu'à la mise en service de la centrale en août 2017. Mentionnons en terminant que Biomont SEC poursuit le projet, des travaux d'infrastructures à l'intérieur sont en cours et les trois génératrices devant servir à la production d'électricité à partir du biogaz sont en fabrication comme en fait foi la lettre de confirmation annexée.

Compte tenu de ces faits, Biomont SEC et la Ville de Montréal souhaite revoir les articles 6.2

et 6.3 de la convention signée en pièce jointe.

Les modalités de la modification de la convention sont décrites dans l'addenda #1 en pièce jointe.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG16 0186, 24 mars 2016 : Approbation de la cession de droits de Gazmont à Biomont Énergie inc.

CG15 0335, 28 mai 2015 : Approuver un projet de convention, d'une durée de 25 ans, avec Biomont Énergie inc. (Gazmont Énergie et chauffage urbain) pour la valorisation énergétique du biogaz du Complexe environnemental Saint-Michel (CESM) / Autoriser le directeur du Service de l'environnement à signer une demande d'annulation du décret du BAPE / Approuver le projet d'acte de modification du bail établissant la propriété superficière.

### **DESCRIPTION**

La demande consiste à permettre à Biomont SEC de :

1. de suspendre le paiement mensuel à titre de dommages-intérêts prévu à l'article 6.3, pour la période de janvier à juillet 2017, à être verser à la Ville de Montréal pour le retard de la mise en service de la Centrale.
2. de remplacer la torchère à flamme invisible prévue originalement à la convention par une de capacité inférieure et d'approuver l'engagement de la part de la Ville de Montréal à détruire le biogaz lorsque la Centrale est à l'arrêt complet, jusqu'en août 2022 pour la raison évoquée à la section Justification.

### **JUSTIFICATION**

Relativement au point 1 de la description, mentionnons que les redevances de la ville de 11.4% proviennent principalement de la vente d'électricité et que le projet accuse un retard de 18 mois. Ce retard repousse la vente d'électricité à Hydro-Québec de 18 mois. Hydro-Québec accepte de renoncer à l'application de pénalité jusqu'à la mise en service de la nouvelle centrale en août 2017. Il est recommandé d'ajuster la convention au nouvel échéancier.

Pour le point 2, il faut rappeler que le biogaz produit par le CESM est en continuelle décroissance. Afin de mieux gérer le biogaz, Biomont installera une torchère plus petite qui sera plus flexible pour détruire de petite quantité de biogaz à moyen et long terme. À court terme, la Ville compte sur Biomont et sa torchère dimensionnée sur les besoins de 2022 pour assurer la valorisation et/ou élimination des faibles débits de façon optimale. En 2015, le CESM s'est doté d'une torchère efficace capable d'éliminer la totalité du biogaz lors d'arrêt complet de la centrale.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cet addenda engendre une baisse de revenus pour la Ville estimée de 300 K\$ pour 2017 sur un revenu anticipé de 9.38M\$ pour la durée de l'entente. Aussi, l'engagement de la Ville à détruire le biogaz lors d'un arrêt complet ne générera aucune dépense significative sur le budget de fonctionnement.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le projet de convention s'inscrit dans un contexte de développement durable et de la valorisation d'énergie verte, le biogaz du CESM, démarche appréciée dans la collectivité.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Non applicable

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Non applicable

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Mise en marche août 2017.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Suzana CARREIRA CARVALHO)

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Aicha ZAMPALEGRE)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Alain BEAULIEU, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension

Lecture :

Alain BEAULIEU, 25 janvier 2017

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sylvain LEROUX  
Ingénieur

#### **ENDOSSÉ PAR**

Éric BLAIN  
C/d sout technique et infrastructures (mat  
residuelles)

Le : 2017-01-06

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Roger LACHANCE  
Directeur

**Tél :** 514 872-7540  
**Approuvé le :** 2017-02-13

CE : 20.051  
2017/03/15 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1171158001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Approuver l'addenda au protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et la Ville de Montréal signé en février 2015 portant sur l'optimisation du réseau d'aqueduc et prévoyant une aide financière de 18 946 676 \$ dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-municipalités sous-volet 1.4 (PIQM 1.4)

Il est recommandé de:

1. approuver l'addenda au protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et la Ville de Montréal signé en février 2015 portant sur l'optimisation du réseau d'aqueduc (Dossier 556197) et prévoyant une aide financière de 18 946 676 \$ dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-municipalités sous-volet 1.4 (PIQM 1.4);
2. autoriser le Maire et le Greffier à signer ledit addenda pour et au nom de la Ville.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2017-02-27 12:12

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1171158001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Approuver l'addenda au protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et la Ville de Montréal signé en février 2015 portant sur l'optimisation du réseau d'aqueduc et prévoyant une aide financière de 18 946 676 \$ dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-municipalités sous-volet 1.4 (PIQM 1.4)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Ville de Montréal est engagée dans un ambitieux programme de réhabilitation et de réfection de ses infrastructures de l'eau tant en regard de la production et de la distribution de l'eau potable que de la collecte et de l'épuration des eaux usées. De nouveaux règlements gouvernementaux concernant la santé publique et l'environnement jumelés à l'état même des infrastructures sont à l'origine de ce vaste chantier qui s'échelonnera sur de nombreuses années.

Dans la stratégie de l'eau qui a fait l'objet d'un rapport de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs au Conseil d'agglomération du 22 décembre 2011 (CG11 0426), rapport dont les conclusions ont été acceptées par les instances en juin 2012 (CG12 0166), il a été établi que des travaux de mesure du débit et de régulation de la pression de l'eau devaient être exécutés sur le réseau d'aqueduc. Il est admis que la supervision de la mesure de la distribution sur le réseau d'aqueduc contribue à s'assurer que chaque partie du réseau atteint le niveau attendu de performance hydraulique. Cette performance peut être définie comme une pression et un débit suffisants pour assurer les usages normaux des utilisateurs et pour combattre les incendies dans chaque zone desservie. De plus, l'implantation d'appareils de mesure sur le réseau permettra de constituer un historique de données qui servira à mieux prévoir le développement du réseau, à améliorer grandement le bilan de l'eau et à mieux gérer les fuites. Finalement, l'implantation de mécanismes de régulation de la pression sur le réseau contribue à réduire les bris de conduites et des entrées de service de même que la dégradation générale des conduites permettant ainsi d'accroître leur durée de vie.



C'est sous l'appellation «optimisation du réseau» que l'ensemble de ces mesures a été regroupé. Bien qu'en usage ailleurs dans le monde, une telle approche est relativement nouvelle en Amérique du Nord et repose sur un niveau réel d'innovation. Le MAMOT a accepté d'épauler la Ville pour la réalisation de ce projet et a conclu avec elle une entente d'aide financière en 2015. Maintenant que les travaux et analyses ont progressé, il a été convenu avec le MAMOT de préciser le type des travaux à effectuer, les lieux d'intervention et la date de fin des projets subventionnés. Pour apporter ces précisions, la signature d'un addenda à l'entente initiale est nécessaire.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG14 0576 - 118 décembre 2014 - Approuver le projet de protocole entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et la Ville de Montréal pour le versement d'une aide financière de 18 946 676 \$ dans el cadre du Programme d'infrastructures Québec-municipalités sous-volet 1.4 (PIQM 1.4) pour la réalisation du projet d'optimisation du réseau d'aqueduc - 1141158003

CG12 0222 - 21 juin 2012 - Approuver la programmation de travaux d'infrastructures d'eau d'agglomération admissibles au Programme d'infrastructures Québec-municipalités volet 1.4 visant l'implantation d'instruments de mesure de la distribution et de régulation de la pression sur le réseau d'aqueduc et autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) - 1121158002

## **DESCRIPTION**

Le projet d'optimisation du réseau est mené en coordination avec les arrondissements où les travaux visant la construction de chambres souterraines et l'installation d'équipements de mesure et de régulation sont menés. Les échanges entre les arrondissements et le Service de l'eau ont induit un certain nombre de modifications quant aux lieux des projets. De plus, les analyses hydrauliques qui sont obligatoires avant de décider d'implanter ce type d'équipement se concluent quelquefois en démontrant que les bénéfices attendus ne sont pas justifiés par rapport aux coûts qui seraient générés advenant que les interventions soient réalisées. Dans de tels cas, nous passons à d'autres zones où nos travaux seraient plus profitables.

Ainsi, après deux années de travaux et d'analyses, nous avons proposé au MAMOT de remettre en question certaines de nos orientations originales et d'intervenir dans d'autres arrondissements et villes liées que ce qui avait été prévu avant que nous ne réalisons nos analyses. Les analystes du MAMOT ont accepté l'ensemble de nos conclusions ce qui a mené au texte de l'addenda qui se trouve en pièce jointe au présent dossier.

L'addenda prévoit donc les changements suivants: la construction de 10 chambres de régulation d'urgence au lieu de 16, la construction de 25 chambres de mesure de pression au lieu de 29 chambres de mesure de pression de même que l'ajout de deux chambres de mesure de débit sur le réseau secondaire. Aussi, la rénovation de 5 chambres pour la régulation de pression au lieu de 4 et de deux chambres de mesure de débit au lieu d'une seule sur le réseau secondaire. Finalement, la rénovation de 19 chambres de mesure de la distribution sur le réseau primaire au lieu de la construction de 12 chambres et la rénovation de 7 chambres.

L'addenda prévoit également que des travaux du projet seront exécutés dans l'arrondissement Sud-Ouest et les villes reconstituées Montréal-Ouest, Hampstead et Ville Mont-Royal au lieu de travaux dans les arrondissements Plateau Mont-Royal, Saint-Léonard et Montréal-Nord et la ville reconstituée de Beaconsfield.

La fin des travaux est reportée du 31 décembre 2016 au 31 décembre 2018. Le montant d'aide financière reste inchangé.

## **JUSTIFICATION**

Les projets inscrits au PIQM 1.4 sont nécessaires à l'atteinte des objectifs du Service de l'eau quant à l'optimisation du réseau d'aqueduc et la diminution importante de bris de conduites d'aqueduc et de fuites dans le réseau.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Comme mentionné précédemment, le partage des coûts prévu au protocole original demeure. Les coûts de réalisation sont estimés à 28 420 000 \$. Comme la subvention est plafonnée à 67 % des coûts réels, on estime celle-ci à 18 946 676 \$. Le coût net assumé par la Ville pour la réalisation des travaux prévus jusqu'à la fin 2018 au projet d'optimisation du réseau devrait donc atteindre 9 473 324 \$.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les travaux rendus possibles par ces subventions contribueront à assurer une gestion responsable des ressources.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'aide financière obtenue contribue à l'atteinte de nos objectifs financiers et techniques.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication prévue en accord avec le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le programme de travail financé par la présente entente n'est qu'une première phase de travaux qui devraient, à terme, s'échelonner sur une période dix ans. L'addenda prévoit des travaux jusqu'à la fin de l'année 2018.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Rasha HOJEIGE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Jean L LAMARRE, Service de l'eau  
Céline VAILLANCOURT, Service des infrastructures\_voirie et transports

Lecture :

Jean L LAMARRE, 23 février 2017

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alain DUBUC  
Cadre administratif

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-02-08

Alain LARRIVÉE  
Chef de division - Stratégies et pratiques  
d'affaires

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Dominique DEVEAU  
Directrice - DGSRE

**Approuvé le :** 2017-02-23

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Chantal MORISSETTE  
Directrice

**Approuvé le :** 2017-02-27



**Dossier # : 1170112001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division de la gestion stratégique des réseaux d'eau - unité Est
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Approuver la convention de partenariat entre le Service des stages de l'École Polytechnique de Montréal et la Ville de Montréal pour fournir la main d'oeuvre nécessaire à la campagne de dépistage des entrées de service en plomb pour l'année 2017, pour une somme maximale de 365 000 \$, exempte de taxes. Contrat de gré à gré.

Il est recommandé de:  
approuver la convention de partenariat entre le Service des stages de l'École Polytechnique de Montréal et la Ville de Montréal pour fournir la main d'oeuvre nécessaire à la campagne de dépistage des entrées de service en plomb pour l'année 2017 / Autoriser une contribution financière maximale de 365 000 \$

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2017-03-03 11:34

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1170112001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division de la gestion stratégique des réseaux d'eau - unité EST
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Approuver la convention de partenariat entre le Service des stages de l'École Polytechnique de Montréal et la Ville de Montréal pour fournir la main d'oeuvre nécessaire à la campagne de dépistage des entrées de service en plomb pour l'année 2017, pour une somme maximale de 365 000 \$, exempte de taxes. Contrat de gré à gré.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs a reçu du conseil municipal, en février 2013, le mandat d'évaluer la portée de l'article 89.13 du Règlement C-1.1 sur la canalisation de l'eau potable, des eaux usées, des eaux pluviales et des préjudices causés aux propriétaires montréalais et d'émettre, par la suite, des recommandations sur les modifications possibles audit règlement (CM13 0161). La Commission a formulé six recommandations concernant les entrées de service en plomb et la relance du plan d'action établi en 2007, qui ont été approuvées par le Comité exécutif en septembre 2015.

Parmi ces recommandations, la poursuite des campagnes annuelles de dépistage a été approuvée à hauteur de 6000, et vise un objectif de 5000 remplacements par année. Ceci implique un besoin en ressources humaines plus important que les années précédentes, d'où l'intérêt de l'entente proposée avec l'École Polytechnique de Montréal.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM16 0454 - 18 avril 2016 - Approuver un projet de convention de partenariat de gré à gré entre la Ville et la Corporation de l'École Polytechnique, via son Service des stages, pour fournir la main-d'œuvre nécessaire à la campagne de dépistage des entrées de service en plomb pour l'année 2016, pour une somme maximale de 280 000 \$, exempte de taxes.  
CM15 1033 - 21 septembre 2015 - Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs portant sur l'étude de l'article 89.13 du Règlement C-1.1 sur la canalisation de l'eau potable, des eaux usées et des eaux pluviales et des préjudices causés aux propriétaires

montréalais.

CE15 1722 - 16 septembre 2015 - Réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs portant sur l'étude de l'article 89.13 du *Règlement C-1.1 sur la canalisation de l'eau potable, des eaux usées et des eaux pluviales et des préjudices causés aux propriétaires montréalais* ;

CE15 0103 - 14 janvier 2015 - Prendre acte du rapport et des recommandations de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs concernant l'étude de l'article 89.13 du *Règlement C-1.1 sur la canalisation de l'eau potable, des eaux usées et des eaux pluviales et des préjudices causés aux propriétaires montréalais*.

## **DESCRIPTION**

L'École Polytechnique de Montréal s'engage, via la convention de partenariat, en pièce jointe, à conclure vingt-six contrats permettant à la Ville de Montréal d'avoir à son service des stagiaires de Polytechnique au trimestre d'été et au trimestre d'automne 2017. Durant un total de 25 semaines, les équipes d'étudiants sillonneront les rues de la Ville de Montréal pour faire des analyses permettant de déterminer la présence d'entrée de service en plomb. Ces analyses permettront par la suite de procéder, si requis, au remplacement des entrées de service en plomb du côté de la ville.

Il est utile de rappeler que la Direction régionale de santé publique du CIUSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (DRSP) a évalué le risque pour la santé associé à la présence de plomb dans l'eau des bâtiments ayant une entrée de service en plomb sur l'île de Montréal. Elle considère que ce risque est faible et limité aux femmes enceintes (pour l'enfant à naître) et aux enfants de moins de 6 ans.

## **JUSTIFICATION**

La convention de partenariat permet à la Ville de Montréal d'avoir recours à la main d'oeuvre nécessaire pour atteindre les objectifs de dépistages fixés. Une étude comparative a été faite en 2016 entre différentes options, dont une entente de service avec l'École Polytechnique ou encore l'embauche d'une firme externe. L'offre de service de l'École Polytechnique pour les 26 stagiaires représentait 52% du montant estimé pour l'embauche d'une firme externe. Notre choix s'est porté sur l'entente de service avec l'École Polytechnique.

Notons que la Ville de Montréal est partenaire de la Chaire Industrielle en Eau Potable de l'École Polytechnique, notamment pour ses travaux de recherche sur le plomb depuis 2007 (impact des remplacements partiels, plomb dans les grands bâtiments...). Depuis la mise en place du programme de dépistage d'entrées de service en plomb en 2008 par la Ville de Montréal, 14 000 analyses ont été effectuées dont plus de 4 000 en 2016 (soit une augmentation de 228% par rapport à 2015) suite au recours à la convention de partenariat avec l'École Polytechnique.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense totale planifiée est la suivante:

20 stagiaires pendant une période de 16 semaines (été), à un taux horaire variant entre 17,41\$/h et 19,81\$/h selon le nombre de crédits complétés.

6 stagiaires pendant une période de 16 semaines (automne), à un taux horaire variant entre 17,41\$/h et 19,81\$/h selon le nombre de crédits complétés.

Au salaire entendu, s'ajoutera un montant équivalent à 16% pour couvrir les avantages

sociaux (régime d'assurance emploi, régie des rentes, CSST, vacances, RAMQ, etc.), de même qu'un montant équivalent à 10% du salaire comme frais administratif. Cette dépense sera assumée à 100% par la Ville centre.

Un montant total maximal de 365 000\$ est donc budgété et est prévu au budget de fonctionnement de la DGSRE.

Cette dépense sera assumée à 100% par la Ville Centre.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La Ville de Montréal s'est dotée en 2011 de la Stratégie Montréalaise de l'Eau qui comprend des objectifs de sécurité publique, de gestion responsable des actifs et de développement durable.

Notre projet de dépistage des entrées de service en plomb appuie clairement les stratégies mises en évidence dans la Stratégie Montréalaise de l'Eau.

En effet, nos tests de dépistage des entrées de service en plomb permettront de faire une partie du diagnostic sur l'état du réseau sans devoir faire des excavations.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ce partenariat est essentiel afin d'atteindre l'objectif d'accélération des remplacements des entrées de service en plomb. Il est prévu de dépister plus de 6000 maisons pour vérifier la présence d'une entrée de service en plomb.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Journées de formation des étudiants: 8-9 mai 2017 et 4-5 juillet selon la date d'arrivée des étudiants

Activités des équipes sur le terrain : du 10 mai au 27 octobre 2017 inclusivement.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Linda PHARAND)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Céline VAILLANCOURT, Service des infrastructures\_voirie et transports

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Abdelwahid BEKKOUCHE  
Chef de division

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-02-23

Dominique DEVEAU  
Directrice - DGSRE

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Dominique DEVEAU  
Directrice - DGSRE

**Approuvé le :** 2017-03-02

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Chantal MORISSETTE  
Directrice

**Approuvé le :** 2017-03-03





**Dossier # : 1160783007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à Construction Privico inc., aux fins d'assemblage, deux terrains vacants partiellement desservis situés sur le côté nord-est de l'avenue Fernand-Gauthier, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, totalisant une superficie de 1 395 m <sup>2</sup> , pour la somme de 288 595 \$ / Fermer comme rue les lots 4 936 659 et le lot 5 029 876 du cadastre du Québec. N/Réf : 31H12-005-4166-03

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à Construction Privico inc., aux fins d'assemblage, deux terrains vacants constitués des lots 4 936 659 et 5 029 876 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, partiellement desservis et situés sur le côté nord-est de l'avenue Fernand-Gauthier, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, pour la somme de 288 595 \$, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
2. de fermer comme rue les lots 4 936 659 et le lot 5 029 876 du cadastre du Québec.

**Signé par** Benoit DAGENAI **Le** 2017-03-03 12:51

**Signataire :**

Benoit DAGENAI

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1160783007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à Construction Privico inc., aux fins d'assemblage, deux terrains vacants partiellement desservis situés sur le côté nord-est de l'avenue Fernand-Gauthier, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, totalisant une superficie de 1 395 m <sup>2</sup> , pour la somme de 288 595 \$ / Fermer comme rue les lots 4 936 659 et le lot 5 029 876 du cadastre du Québec. N/Réf : 31H12-005-4166-03

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Construction Privico inc. (le « Promettant-Acquéreur ») est propriétaire d'une trentaine de terrains situés sur le côté nord-est de l'avenue Fernand-Gauthier, entre les rues Henri-Gagnon et Pierre-Chasseur, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles (l'« Arrondissement »). Il désire acquérir deux (2) terrains de la Ville, qui sont des rues à fermer, pour les assembler à son projet immobilier (le « Projet »). Le relotissement du Projet et l'intégration des terrains de la Ville permettront la réalisation d'un projet plus homogène comme le souhaite l'Arrondissement.

Le Promettant-Acquéreur a signé, le 5 mai 2016, avec l'Arrondissement, un protocole d'entente afin de compléter les travaux d'infrastructures de la partie de l'avenue Fernand-Gauthier attenante à son Projet (« Protocole »). Dans ce Protocole, il est mentionné que le Promettant-Acquéreur est responsable du paiement des infrastructures devant être construites en face des deux terrains faisant l'objet des présentes.

Le présent sommaire a pour but de faire approuver par les autorités compétentes de la Ville le projet d'acte de vente de ces deux terrains.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA16 30 05 0107 - 3 mai 2016 - Adoption d'un protocole d'entente entre Construction Privico inc. et la Ville afin de permettre au Promettant-Acquéreur de compléter les travaux d'infrastructures de l'avenue Fernand-Gauthier, entre les rues Henri-Gagnon et Pierre-Chasseur.

**DESCRIPTION**

Les deux (2) terrains faisant l'objet de la présente vente sont situés sur le côté nord-est de l'avenue Fernand-Gauthier. Ils sont connus comme étant les lots 4 936 659 et 5 029 876 du cadastre du Québec (« Immeuble »), lesquels devront être fermés comme rue. Ces deux lots sont identifiés par une trame hachurée sur les plans B et C disponibles en pièces jointes, tandis que les 27 lots déjà la propriété du Promettant-Acquéreur sont identifiés par un trait liséré.

Le lot 4 936 659, d'une superficie de 613,2 m<sup>2</sup>, correspond à une partie non aménagée de la rue Henri-Gagnon, à fermer. Une servitude sera créée à même l'acte de vente afin de légaliser la présence de la ligne aérienne de fils électriques et de télécommunications située à la limite arrière du lot. L'assiette de cette servitude possédera une profondeur de 1,5 mètre par la largeur du lot. Cette servitude est plus amplement décrite sur le plan d'arpentage accompagnant la description technique préparée par Christian Viel, arpenteur-géomètre, le 9 octobre 2015, sous sa minute numéro 139, portant le n<sup>o</sup> de plan N-12 Rivière-des-Prairies et le n<sup>o</sup> de dossier 21998, lequel est disponible en pièces jointes.

Le lot 5 029 876 du cadastre du Québec, d'une superficie de 781,8 m<sup>2</sup>, correspond à une partie de l'avenue Blaise-Pascal également non aménagée et à fermer. Ce lot est affecté par une servitude d'une largeur de 1,5 mètre à la limite sud-est du lot, dans le prolongement de l'avenue Blaise-Pascal, pour permettre le passage en tréfonds de conduits électriques et de télécommunications desservant le projet Le Valencia. L'évaluateur du SGPI considère que cette servitude n'affecte pas la valeur du lot, car elle se situe dans la marge latérale de ce lot. Le Promettant-Acquéreur devra tout de même déplacer l'assiette de cette servitude pour permettre le relotissement du Projet, car elle se retrouve dans l'emprise d'un bâtiment à construire. Une servitude sera créée à même l'acte de vente afin de légaliser la présence d'une autre ligne de fils électriques et de télécommunications située dans la partie arrière du lot 5 029 876. L'assiette de cette servitude se situe à plus de 8,22 mètres (27 pieds) de la ligne de lot arrière. Elle possède une emprise de 3,0 mètres de profondeur par la largeur du lot. Cette servitude est décrite sur le plan d'arpentage accompagnant la description technique préparée par Christian Viel, arpenteur-géomètre, le 10 novembre 2015, sous sa minute numéro 153, portant le n<sup>o</sup> de plan B-28 Rivière-des-Prairies et le n<sup>o</sup> de dossier 21998, lequel est disponible en pièces jointes. L'évaluateur du SGPI a déprécié la valeur de la partie arrière de ce lot puisqu'elle est jugée non constructible.

Le règlement d'urbanisme en vigueur permet la construction de bâtiments résidentiels unifamiliaux. Il est déjà convenu avec l'Arrondissement que l'architecture des bâtiments résidentiels s'harmonisera avec ceux du projet riverain, connu sous le nom « Le Valencia ». Assemblés aux deux terrains faisant l'objet de la présente vente, le Projet permettra la construction de 31 maisons unifamiliales, dont 5 d'entre elles seront des constructions détachées, les autres étant jumelées.

Le Promettant-Acquéreur a approché le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») en 2009 pour faire l'acquisition des deux terrains de la Ville. À ce moment, le SGPI n'était pas en mesure de recommander la vente de ces terrains, tant et aussi longtemps que les travaux, pour compléter les infrastructures, n'étaient pas terminés. Sans un réseau d'infrastructures adéquat, l'Arrondissement ne pouvait émettre de permis de construction. Le SGPI, quant à lui, ne pouvait exiger du Promettant-Acquéreur de construire un bâtiment résidentiel dans un délai donné suivant la signature de l'acte de vente, en sachant que celui-ci ne pouvait obtenir de permis de construction.

Les travaux de construction de ce tronçon de rue incombaient au promoteur du projet immobilier riverain Le Valencia. Le promoteur de ce projet (« Consortium Pétra-St-Luc ») avait conclu avec l'Arrondissement une entente relative aux travaux d'infrastructures. En raison du litige qui l'oppose à la Ville, Consortium Pétra-St-Luc n'a pas été en mesure de compléter les travaux d'infrastructures, avec la résultante que la construction de la rue Fernand-Gauthier, entre les rues Henri-Gagnon et Pierre-Chasseur, est restée inachevée.

Le Promettant-Acquéreur a signé, au mois de février 2013, une entente avec le représentant de Consortium Pétra-St-Luc afin de partager les coûts pour l'aménagement de l'avenue Fernand-Gauthier. Le Promettant-Acquéreur a profité de l'occasion pour faire installer sur la majorité de ces lots les entrées de service privées pour les réseaux d'aqueduc et d'égout.

Le Promettant-Acquéreur a conclu au mois de mai 2016 un protocole d'entente avec l'Arrondissement lui permettant de compléter les travaux d'infrastructures de l'avenue Fernand-Gauthier et ainsi lui permettre de débiter la mise en valeur de son Projet.

Exclusion faite des deux terrains de la Ville faisant l'objet de la présente transaction, le Promettant-Acquéreur a acquis les autres terrains de ce tronçon de rue en 2009, lors de deux transactions distinctes. Le prix payé pour ces terrains, alors non desservis, était respectivement de 87,94 \$/m<sup>2</sup> et 104,41 \$/m<sup>2</sup> (8,17 \$/pi<sup>2</sup> et 9,70 \$/pi<sup>2</sup>).

L'évaluation municipale des terrains riverains, maintenant partiellement desservis, au rôle foncier 2017, est de 162,50 \$/m<sup>2</sup> (15,10 \$/pi<sup>2</sup>).

L'évaluateur du SGPI a estimé la valeur de ces terrains comme s'ils étaient totalement desservis en mentionnant qu'il fallait déduire de cette valeur la partie du coût des dépenses d'infrastructures assumées par le Promettant-Acquéreur. Le montant du coût des infrastructures assumé par le Promettant-Acquéreur pour desservir les deux lots vendus par la Ville s'établit à 80 055 \$. La valeur marchande ajustée conformément aux commentaires de l'évaluateur, en date du 27 octobre 2015, se situe entre 206,88 \$ et 235,85 \$/m<sup>2</sup> (19,22 \$ et 21,91 \$/pi<sup>2</sup>).

Il est important de souligner que le Promettant-Acquéreur doit assumer certaines dépenses qui ne furent pas considérées dans l'établissement de la valeur marchande du lot 5 029 876. Premièrement, le relotissement du Projet fait en sorte que les conduits souterrains d'utilités publiques présents en tréfonds du lot 5 029 876 se retrouvent sous l'emprise d'un futur bâtiment. Les coûts pour procéder à nouveau au lotissement du Projet seraient très élevés étant donné qu'il faudrait déplacer les entrées de service d'aqueduc et d'égout déjà installées. La solution la plus avantageuse consiste à déplacer les installations d'utilités publiques. Le coût de ce déplacement, entièrement assumé par le Promettant-Acquéreur, s'élève à 67 260 \$, selon les estimations fournies par Hydro-Québec. De plus, le Promettant-Acquéreur envisage de déplacer la ligne aérienne de fils électriques située à la limite arrière du lot pour rendre ces terrains plus désirables. Le coût du déplacement de cette ligne se trouve à être supérieur à l'ajustement de valeur accordée par l'évaluateur du SGPI. Pour ces raisons, le SGPI a négocié au bas de la fourchette de l'évaluation. Le prix de vente moyen de ces terrains partiellement desservis s'établit donc à 206,88 \$/m<sup>2</sup> (19,22 \$/pi<sup>2</sup>).

Cette vente est assujettie à une obligation de construire un bâtiment sur chacun des lots ou nouveaux lots constituant l'Immeuble (le « Bâtiment »), laquelle est garantie par une clause résolutoire. Étant donné que le Promettant-Acquéreur doit non seulement construire les deux (2) terrains faisant l'objet de la présente, sur lesquels il prévoit construire quatre (4) cottages jumelés, mais également les 27 autres terrains de son Projet, le SGPI recommande les délais suivants :

- pour le lot 5 029 876 du cadastre du Québec ou ses subdivisions (avenue Blaise-Pascal à fermer), le Bâtiment doit être construit dans un délai de trois (3) ans suivant la signature de l'acte de vente, et;
- pour le lot 4 936 659 du cadastre du Québec ou ses subdivisions (rue Henri-Gagnon à fermer), le Bâtiment doit être construit dans un délai de quatre (4) ans suivant la signature de l'acte de vente.

La Ville donnera mainlevée de sa clause résolutoire lorsque les fondations du Bâtiment seront construites.

La vente est au comptant et les autres clauses incluses à l'acte sont usuelles pour ce type de transaction.

### **JUSTIFICATION**

Cette transaction est requise pour les motifs suivants :

- Une transaction de gré à gré est requise et équitable pour le Promettant-Acquéreur, car elle lui permet de récupérer les sommes investies pour l'aménagement de l'avenue Fernand-Gauthier attenante aux lots vendus.
- Elle permet la réalisation d'un projet immobilier plus homogène, et ce, au bénéfice des résidents et à la demande de l'Arrondissement.
- Le prix de vente est conforme à notre évaluation.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le produit de la vente de 288 595 \$ sera comptabilisé dans les revenus de la Ville pour l'année fiscale 2017.

La valeur aux livres de ces immeubles est nulle.

La vente de ces terrains permettra la construction de quatre (4) cottages jumelés. Les recettes foncières générées par cette vente et la construction des bâtiments projetés représentent des retombées fiscales de l'ordre de 12 000 \$ annuellement.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'entente sur les infrastructures stipule que le Promettant-Acquéreur ne pourra obtenir de permis de construction avant qu'il n'ait conclu l'acquisition des terrains faisant l'objet des présentes.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ne s'applique pas

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

### **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Andrée BLAIS)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Richard JOSEPH, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles  
Sylvie BLAIS, Service des infrastructures\_voirie et transports

Lecture :

Sylvie BLAIS, 10 février 2017  
Bernard DONATO, 2 août 2016  
Richard JOSEPH, 5 juillet 2016  
Lise BASTIEN, 5 juillet 2016

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Denis CHARETTE  
Conseiller en immobilier

**ENDOSSÉ PAR**

Denis SAUVÉ  
Chef de division

Le : 2016-06-21

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Francine FORTIN  
Directrice des transactions immobilières et de la  
sécurité

**Approuvé le :** 2017-03-01

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE  
Directrice de service SGPI

**Approuvé le :** 2017-03-03

**Dossier # : 1163496011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend, aux fins d'assemblage, à Les Investissements Antonio Gesualdi inc., deux terrains vacants situés à l'est du boulevard Rivière-des-Prairies et au nord de la rue de la Martinière dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, d'une superficie de 1 436,3 m <sup>2</sup> , pour le prix de 78 000 \$, plus les taxes applicables. Fermer comme domaine public le lot 4 567 370 du cadastre du Québec. Autoriser le règlement complet et final hors cour de la réclamation de Les Investissements Antonio Gesualdi inc., faisant l'objet d'une action devant la Cour du Québec - Chambre civile. N/Réf. : 31H12-005-4871-02

Il est recommandé :

1. de fermer comme domaine public le lot 4 567 370 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
2. d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à Les Investissements Antonio Gesualdi inc., aux fins d'assemblage, un immeuble connu et désigné comme étant les lots 1 509 884 et 4 567 370 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé à l'est du boulevard Rivière-des-Prairies et au nord de la rue de la Martinière, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, pour le prix de 78 000 \$, plus les taxes applicables. Le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;
3. autoriser le règlement complet et final hors cour de la réclamation de Les Investissements Antonio Gesualdi inc., faisant l'objet d'une action devant la Cour du Québec - Chambre civile;
4. d'imputer le revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signataire :**

Benoit DAGENAIS

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1163496011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend, aux fins d'assemblage, à Les Investissements Antonio Gesualdi inc., deux terrains vacants situés à l'est du boulevard Rivière-des-Prairies et au nord de la rue de la Martinière dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, d'une superficie de 1 436,3 m <sup>2</sup> , pour le prix de 78 000 \$, plus les taxes applicables. Fermer comme domaine public le lot 4 567 370 du cadastre du Québec. Autoriser le règlement complet et final hors cour de la réclamation de Les Investissements Antonio Gesualdi inc., faisant l'objet d'une action devant la Cour du Québec - Chambre civile. N/Réf. : 31H12-005-4871-02

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En 2009, le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») a reçu une promesse d'achat signée par Les Investissements Antonio Gesualdi inc. (le « Promettant-Acquéreur »), au montant de 39 250 \$, pour l'acquisition d'une partie de la 60<sup>e</sup> Avenue (non ouverte) et d'un terrain vacant adjacents collectivement à sa propriété (l'« Immeuble ») afin de faire un tout avec ses terrains situés de part et d'autre de l'Immeuble, tel que montrés en bleu sur le plan P ci-joint.

De ce fait, le Promettant-Acquéreur a relancé le SGPI en 2013 pour connaître l'évolution de son dossier.

Le SGPI a alors constaté que ladite promesse d'achat était expirée depuis plus de trois (3) ans et aucun projet d'acte rédigé par un notaire désigné par le Promettant-Acquéreur n'avait été reçu par le SGPI, tel que stipulé à la clause 17 de la promesse d'achat précitée (voir en pièces jointes).

Étant donné l'absence d'un projet d'acte de vente dans ce dossier, cette vente n'a jamais pu être présentée aux autorités municipales compétentes pour approbation.

Puisque la promesse d'achat était expirée et qu'aucun projet d'acte n'avait été soumis, le SGPI a informé le Promettant-Acquéreur qu'il était possible de reprendre le dossier mais selon les critères en vigueur. Il lui a été mentionné que l'Immeuble pouvait lui être vendu pour la somme de 100 000 \$, selon la nouvelle valeur marchande, valide pour dix-huit (18) mois.

Le prix de vente de l'Immeuble, établi à 100 000 \$, soit 69.62 \$/m<sup>2</sup>, respecte la valeur

marchande confirmée par la Division de l'évaluation du SGPI au mois de juin 2013, soit entre 69.62 \$/m<sup>2</sup> (100 000 \$) et 76.93 \$/m<sup>2</sup> (110 500 \$), pour une superficie totale de 1 436,3 m<sup>2</sup>.

Cette information n'était pas à la satisfaction du Promettant-Acquéreur étant donné qu'il souhaitait conserver le prix de vente de la promesse d'achat signée en 2009. Des discussions entre les parties ont alors débutées en vue d'une entente, mais en vain.

Par conséquent, Les Investissements Antonio Gesualdi inc. a introduit une demande devant la Cour du Québec (Chambre civile) réclamant de la Ville une action en passation de titre et en dommages réclamant une somme de 77 675 \$. Les Investissements Antonio Gesualdi inc. ont déposé au dossier de la Cour un rapport d'expertise d'un évaluateur agréé fixant la valeur marchande de l'immeuble à 50 274 \$.

Le procès a été fixé pour une durée de 4 jours, savoir les 29 et 30 novembre 2016 et 1<sup>er</sup> et 2 décembre 2016.

Après plusieurs séances de négociation, il y a eu entente de principe entre les parties, suivant laquelle une promesse d'achat d'immeuble (la « Promesse d'achat 2 ») a été signée par le Promettant-Acquéreur le 7 décembre 2016. On y prévoit que ce dernier achètera de la Ville de Montréal les lots 4 567 370 et 1 509 884 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, moyennant le prix de 78 000 \$ dont 8 000 \$ a déjà été remis à la Ville comme dépôt. Les obligations et stipulations mentionnées à cette promesse sont usuelles pour ce type de vente par la Ville. Quant à la demande en dommages de 50 274 \$ Les Investissements Antonio Gesualdi inc. s'en désiste en totalité.

Ainsi, les procureurs des parties se sont présentés le 29 novembre 2016 devant la Cour du Québec (Chambre civile), dans le dossier de cette affaire portant le numéro 500-22-211412-146. Ceux-ci ont informé la Cour que les parties avaient négocié une entente de principe quant à la vente de l'Immeuble et que la cause était réglée sous réserve des autorisations nécessaires du Conseil municipal; le tribunal a statué que la cause devait être rayée (voir copie du procès-verbal d'audience en pièces jointes).

Le présent sommaire décisionnel a pour but de soumettre aux autorités municipales, pour approbation, le projet d'acte de vente de l'Immeuble à Les Investissements Antonio Gesualdi inc. (« l'Acquéreur »), pour le prix de 78 000 \$, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

D2104396003 - 17 mai 2010 - Approuver un projet de remplacement pour le lot 1 509 668 du plan cadastral parcellaire, cadastre du Québec, situé à l'est du boulevard Rivière-des-Prairies et au nord de la rue de la Martinière, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, préparé par madame Mylène Corbeil, arpenteuse-géomètre, le 8 janvier 2010, minute 514 selon le dossier 20783 du greffe commun des arpenteurs-géomètres du Service des infrastructures, transport et environnement.

## **DESCRIPTION**

Approuver le projet d'acte de vente par lequel la Ville de Montréal vend l'Immeuble à l'Acquéreur, pour le prix de 78 000 \$, plus les taxes applicables.

## **JUSTIFICATION**

Il est recommandé de vendre, pour les motifs suivants :

- Cette vente permettra à la Ville d'accepter la proposition de règlement hors cour évitant les coûts, les risques et les aléas d'un procès. Le Service des affaires juridiques favorise ce règlement.
- Cette vente permettra à la Ville de percevoir des taxes foncières sur l'Immeuble.
- Cette vente permettra d'assembler l'Immeuble aux propriétés de l'Acquéreur.

En conséquence, et en tenant compte que les intervenants municipaux concernés sont favorables à cette vente, il y a lieu que les autorités municipales procèdent à l'approbation du projet d'acte.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le prix de vente de l'Immeuble est de 78 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, et représente un taux unitaire de 53,31 \$/m<sup>2</sup>. Cette vente est taxable et la responsabilité relative au paiement de la TPS et de la TVQ est supportée par l'Acquéreur.

La valeur au rôle d'évaluation foncière 2017-2019 du lot 1 509 884 est de 12 100 \$ pour le lot 4 567 370 (rue) elle est nulle puisque ce terrain est inscrit dans le registre du domaine public.

Le produit de la vente devrait être comptabilisé au budget de fonctionnement du Service de la gestion et de la planification immobilière au compte budgétaire suivant :

- Cession - Propriétés destinées à la revente - Arrondissement de Rivière-des-Prairies
- Pointe-aux-Trembles (voir intervention en ce sens)

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne s'applique pas

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est à prévoir.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Signature et publication de l'acte de vente.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

### **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Abdelkodous YAHYAOUÏ)

Validation juridique avec commentaire :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Chantale BEAUDIN)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Daniel DESHAÏES, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles  
Richard JOSEPH, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles  
Sylvie BLAIS, Service des infrastructures\_voirie et transports

Lecture :

Richard JOSEPH, 9 février 2017  
Daniel DESHAÏES, 8 février 2017  
Sylvie BLAIS, 8 février 2017

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Linda BERTRAND  
Chargée de soutien technique en immobilier

#### **ENDOSSÉ PAR**

Denis SAUVÉ  
Chef de division

Le : 2017-01-09

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Francine FORTIN  
Directrice des transactions immobilières et de la  
sécurité

**Approuvé le :** 2017-02-24

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE  
Directrice de service SGPI

**Approuvé le :** 2017-02-27



**Dossier # : 1174435004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Vito Papasodaro et Franca Crisalli, aux fins d'assemblage, le lot 1 175 037 du cadastre du Québec, situé sur le boulevard Henri-Bourassa, entre les avenues Leblanc et Lausanne, d'une superficie de 182,3 m <sup>2</sup> , dans l'arrondissement de Montréal-Nord, pour la somme de 58 900 \$, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du domaine public ce lot. N/Réf. : 31H12-005-2857-01

Il est recommandé :

1. de fermer et retirer du domaine public le lot 1 175 037 du cadastre du Québec;
2. d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à M. Vito Papasodaro et Mme Franca Crisalli, aux fins d'assemblage, le lot 1 175 037 du cadastre du Québec, situé sur le boulevard Henri-Bourassa, entre les avenues Leblanc et Lausanne, d'une superficie de 182,3 m<sup>2</sup>, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, pour la somme de 58 900 \$, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;
3. d'imputer le revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Benoit DAGENAI **Le** 2017-03-03 15:00

**Signataire :** Benoit DAGENAI

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1174435004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Vito Papisodaro et Franca Crisalli, aux fins d'assemblage, le lot 1 175 037 du cadastre du Québec, situé sur le boulevard Henri-Bourassa, entre les avenues Leblanc et Lausanne, d'une superficie de 182,3 m <sup>2</sup> , dans l'arrondissement de Montréal-Nord, pour la somme de 58 900 \$, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du domaine public ce lot. N/Réf. : 31H12-005-2857-01

**CONTENU**

**CONTEXTE**

M. Vito Papisodaro et Mme Franca Crisalli collectivement ( l'« Acquéreur ») sont propriétaires des lots 1 175 038 et 1 175 074 du cadastre du Québec, situés dans l'arrondissement de Montréal-Nord. Sur le lot 1 174 074 est érigé un bâtiment portant le numéro 3390, boulevard Henri-Bourassa Est, quant au lot 1 175 038 du cadastre du Québec, celui-ci est utilisé comme stationnement. L'Acquéreur a contacté le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») pour acquérir une partie de la ruelle connue et désignée comme étant le lot 1 175 037 du cadastre du Québec (l'« Immeuble »), adjacent aux propriétés de l'Acquéreur, dans le but de permettre à son locataire, pharmacie Brunet, d'agrandir la surface de stationnement. L'Immeuble, d'une superficie de 182,3 m<sup>2</sup>, est asphalté et utilisé pour accéder au stationnement de la pharmacie. Selon la Division des études techniques de l'arrondissement de Montréal-Nord, il ne semble pas y avoir d'utilités publiques sur cet Immeuble. De plus, il devra être fermé et retiré du domaine public de la Ville.

Quant à la portion de ruelle restante, notamment le lot 2 871 419 du cadastre du Québec, le SGPI entreprendra les démarches nécessaires pour régulariser la situation.

Le présent dossier décisionnel a pour but de soumettre aux autorités municipales, pour approbation, le projet d'acte de vente de l'Immeuble à l'Acquéreur, pour le prix de 58 900 \$, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Aucune

**DESCRIPTION**

Le présent dossier décisionnel a pour but d'approuver le projet d'acte de vente par lequel la Ville vend l'Immeuble à l'Acheteur, pour le prix de 58 900 \$, plus les taxes applicables.

## **JUSTIFICATION**

Le SGPI soumet ce dossier décisionnel aux autorités municipales compétentes, pour approbation, pour les motifs suivants :

- Cette vente permettra à la Ville de percevoir des taxes foncières sur l'Immeuble.
- Cette vente permettra à la pharmacie Brunet d'agrandir son espace de stationnement.
- L'arrondissement de Montréal-Nord est en faveur de la vente de l'Immeuble à l'Acquéreur.
- Cette portion de ruelle n'est plus requise au domaine public de la Ville.

En conséquence, et en tenant compte que les intervenants municipaux concernés sont favorables à cette vente, il y a lieu que les autorités municipales procèdent à l'approbation du projet d'acte

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le prix de vente de 58 900 \$ se situe à l'intérieur de la fourchette de la valeur marchande de l'Immeuble estimée par la Division de l'évaluation du SGPI.

L'Acquéreur a déjà remis à la Ville un dépôt de 5 000 \$ à la signature de la promesse d'achat.

Il n'y a pas de valeur aux livres de ce lot, car celui-ci est considéré comme faisant partie du domaine public.

L'évaluation municipale de l'Immeuble au rôle d'évaluation foncière 2014-2017, est de 1 \$

Le produit de la vente 58 900 \$ sera comptabilisé au budget de fonctionnement du SGPI.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne s'applique pas

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est requise.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Signature de l'acte de vente et transfert des droits de propriété en 2017.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Abdelkodous YAHYAOUÏ)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Sylvie BLAIS, Service des infrastructures\_voirie et transports  
Denis BOIVIN, Montréal-Nord  
Yannick MALOUIN, Montréal-Nord  
Stéphanie PICHETTE, Montréal-Nord

Lecture :

Stéphanie PICHETTE, 24 février 2017  
Yannick MALOUIN, 24 février 2017  
Sylvie BLAIS, 23 février 2017  
Denis BOIVIN, 23 février 2017

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Dany LAROCHE  
Conseiller en immobilier

#### ENDOSSÉ PAR

Denis SAUVÉ  
Chef de division

Le : 2017-02-23

---

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN  
Directrice des transactions immobilières et de la  
sécurité

**Approuvé le :** 2017-03-01

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE  
Directrice de service SGPI

**Approuvé le :** 2017-03-03



CE : 20.057  
2017/03/15 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1174069001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le bail par lequel la Ville loue à Ex aequo pour une période de 3 ans, à compter du 1er juillet 2017, un local situé au 3e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie de 2 009 pieds carrés, à des fins administratives pour un loyer total de 76 201,08 \$, excluant les taxes. (Bâtiment 2453)

Il est recommandé :

- 1- d'approuver le bail par lequel la Ville de Montréal loue à Ex aequo pour une période de 3 ans, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017, un local situé au 3<sup>e</sup> étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie de 2 009 pieds carrés, à des fins administratives, moyennant un loyer total de 76 201,08 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

**Signé par** Benoit DAGENAIS **Le** 2017-02-15 10:25

**Signataire :**

Benoit DAGENAIS

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1174069001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le bail par lequel la Ville loue à Ex aequo pour une période de 3 ans, à compter du 1er juillet 2017, un local situé au 3e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie de 2 009 pieds carrés, à des fins administratives pour un loyer total de 76 201,08 \$, excluant les taxes. (Bâtiment 2453)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En juin 2001, le conseil municipal approuvait le transfert du Centre Strathearn sis au 3680, rue Jeanne-Mance, de la Société de développement de Montréal (SDM) à la Ville de Montréal. À la suite de ce transfert, le Service de la gestion et de la planification immobilière (le «SGPI») a eu le mandat de gérer cet édifice. Le Centre Strathearn est un immeuble à vocation socioculturelle. Il abrite plusieurs organismes tels que, Montréal arts interculturels, Regroupement Québécois de la danse, Les Productions M.E. de l'art, Diversité artistique Montréal et bien d'autres.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1997, l'organisme Ex aequo, dont la mission est la promotion et la défense des droits pour les personnes ayant une déficience motrice, occupe un local situé au 3<sup>e</sup> étage du Centre Strathearn. Cette première convention de bail avait été conclue entre l'organisme et la SDM avant même le transfert de l'immeuble à la Ville de Montréal. Depuis l'échéance de cette première convention de bail, plusieurs conventions de prolongation de bail ont été approuvées auprès des instances décisionnelles de la Ville afin que l'organisme puisse poursuivre sa mission.

Compte tenu que la dernière convention de prolongation de bail viendra à échéance le 30 juin prochain, le Service de la diversité sociale et des sports (le «SDSS») a mandaté le SGPI afin de prolonger pour une période additionnelle de 3 ans l'occupation de l'organisme dans ces espaces.

Par conséquent, le présent sommaire vise à faire approuver auprès des autorités compétentes un nouveau bail en faveur d'Ex aequo pour une durée de 3 ans afin que l'organisme puisse poursuivre ses activités auprès de ses membres.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM14 0807 - le 18 août 2014 - Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à Ex aequo, à des fins administratives, pour une période de 3 ans, à compter du 1er juillet 2014, un local d'une superficie de 2 009 pieds carrés, au 3<sup>e</sup> étage de l'immeuble situé au 3680,

rue Jeanne-Mance, pour un loyer total de 71 826,76 \$, plus les taxes applicables  
 CM09 0636 - le 24 août 2009 - d'approuver la prolongation du bail, pour une durée de 5 ans, moyennant un loyer total de 111 745,05 \$, excluant les taxes.

CM07 0179 - le 23 avril 2007- approuver le renouvellement du bail, pour la période de 3 ans, moyennant un loyer total de 56 972.27 \$, excluant les taxes.

CM03 0611 – le 25 août 2003 - approuver le renouvellement du bail, pour une durée de 3 ans, moyennant un loyer total de 48 110,09 \$, excluant les taxes.

CO01 01576 – le 19 juin 2001 - approbation de l'acquisition par la Ville du Centre Strathearn.

## DESCRIPTION

Le présent sommaire recommande d'approuver le bail par lequel la Ville de Montréal loue à Ex aequo, pour une période de 3 ans, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017, un local situé au 3<sup>e</sup> étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie de 2 009 pi<sup>2</sup>, à des fins administratives, moyennant un loyer total de 76 201,08 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus à la prolongation de bail.

Le locataire a la responsabilité de voir lui-même à l'aménagement et à l'entretien ménager du local. De plus, il fera toutes réparations locatives dues à son usage normal, à l'exception des travaux inhérents à la structure du bâtiment et aux composantes des systèmes mécaniques, électriques et de plomberie.

## JUSTIFICATION

Le SGPI est en accord avec l'occupation de l'organisme au Centre Strathearn puisque ses activités ne causent aucun préjudice aux activités de l'ensemble des occupants et que le local n'est pas requis pour des fins municipales.

Compte tenu de l'expertise de l'organisme et de la qualité de ses interventions auprès d'une clientèle ayant une déficience motrice, le SDSS entend poursuivre son soutien à Ex Aequo et est favorable au renouvellement du bail pour une durée de trois ans.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

La recette est présentée dans le tableau suivant :

	Loyer antérieur	2017 (6 mois)	2018	2019	2020 (6 mois)	Total
Superficie (pi <sup>2</sup> )	2 009	2 009	2 009	2 009	2 009	2 009
<b>Recette avant taxes</b>	<b>23 870,66 \$</b>	<b>12 326,70 \$</b>	<b>25 023,18 \$</b>	<b>25 773,84 \$</b>	<b>13 077,36 \$</b>	<b>76 201,08 \$</b>
TPS (5 %)	1 196,77 \$	616,34 \$	1 251,16 \$	1 288,69 \$	653,87 \$	3 810,06 \$
TVQ (9,975 %)	2 387,55 \$	1 229,59 \$	2 496,06 \$	2 570,94 \$	1 304,47 \$	7 601,06 \$
Recette totale incluant les taxes	27 519,65 \$	14 172,63 \$	28 770,40 \$	29 633,47 \$	15 035,70 \$	87 612,20 \$
Taux unitaire annuel (\$ / pi <sup>2</sup> )	11,88 \$	12,27 \$	12,46 \$	12,83 \$	13,01 \$	12,64 \$

Le taux de location annuel moyen pour la durée du terme est de 12,64 \$/pi<sup>2</sup>.

Le taux de location annuel marchand pour ce type de local dans le secteur est de 25 \$/pi<sup>2</sup>.

Le montant total de subvention pour cette occupation est d'environ 74 494 \$. La subvention est établie de la façon suivante : (25 \$/pi<sup>2</sup> - 12,64 \$/pi<sup>2</sup>) x 2 009 pi<sup>2</sup> x 3 ans = 74 493,72 \$.

Pour l'année 2017, la dépense prévue par la Ville en frais d'exploitation pour ces locaux (électricité, entretien courant et sécurité) est d'environ 9 800 \$.

Les locaux seront facturés à la SDSS selon les directives de facturation interne.

Le tableau suivant représente le montant de subvention reçu par Ex aequo, au cours des trois dernières années.

	2014	2015	2016	<b>Total</b>
Soutien financier SDSS	54 300,00 \$	23 000,00 \$	16 600,00 \$	<b>93 900,00 \$</b>
Immobilière	26 000,00 \$	26 000,00 \$	26 000,00 \$	<b>78 000,00 \$</b>
Total annuel	<b>80 300,00 \$</b>	<b>49 000,00 \$</b>	<b>42 600,00 \$</b>	<b>171 900,00 \$</b>

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ce dossier n'est pas en lien avec la politique de développement durable

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne pas donner suite à ce dossier obligerait l'organisme à se trouver d'autres locaux afin de poursuivre sa mission et priverait la Ville d'encaisser la recette.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune action n'est requise

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Approbation du bail : CM mars 2017

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Abdelkodous YAHYAOUÏ)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Patrice ALLARD, Service de la diversité sociale et des sports  
Chantal B BERGERON, Service de la gestion et de la planification immobilière  
Johanne DEROME, Service de la diversité sociale et des sports

Lecture :

Johanne DEROME, 16 février 2017  
Patrice ALLARD, 9 février 2017  
Chantal B BERGERON, 8 février 2017

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Joel GAUDET  
Conseiller en immobilier

---

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2017-02-08

Francine FORTIN  
Directrice des transactions immobilières et de  
la sécurité

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Carl BEAULIEU  
Chef de division, en remplacement de Mme  
Francine Fortin jusqu'au 20 février 2017

**Approuvé le :** 2017-02-14

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE  
Directrice de service SGPI

**Approuvé le :** 2017-02-14



**Dossier # : 1174069002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le bail par lequel la Ville loue au Centre des organismes communautaires, pour une période de 3 ans, à compter du 1er août 2017, un local, situé au 4e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie de 1 194,8 pieds carrés, à des fins socioculturelles, pour un loyer total de 46 531,20 \$, excluant les taxes. (Bâtiment 2453)

Il est recommandé :

- 1- d'approuver le bail par lequel la Ville de Montréal loue au Centre des organismes communautaires, pour une période de 3 ans, à compter du 1<sup>er</sup> août 2017, un local situé au 4<sup>e</sup> étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie de 1 194,8 pi<sup>2</sup>, à des fins communautaires, moyennant un loyer total de 46 531,20 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

**Signé par** Benoit DAGENAI **Le** 2017-02-19 19:54

**Signataire :**

Benoit DAGENAI

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1174069002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le bail par lequel la Ville loue au Centre des organismes communautaires, pour une période de 3 ans, à compter du 1er août 2017, un local, situé au 4e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie de 1 194,8 pieds carrés, à des fins socioculturelles, pour un loyer total de 46 531,20 \$, excluant les taxes. (Bâtiment 2453)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Situé au 3680, rue Jeanne-Mance, le Centre Strathearn est un immeuble à vocation socioculturelle. Il abrite plusieurs organismes tels que, Montréal arts interculturels, Regroupement Québécois de la danse, Les Productions M.E. de l'art, Diversité artistique Montréal et bien d'autres.

Depuis le 1<sup>er</sup> février 2003, la Ville loue à l'organisme Le Centre des organismes communautaires (le « COCo ») le local numéro 470, d'une superficie de 1 194,8 pi<sup>2</sup>, à des fins communautaires. Le COCo a comme mission de soutenir le développement communautaire et le renforcement des organisations par son travail de développement, en leur offrant des formations axées sur la participation.

En janvier dernier, Le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) a mandaté, le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) afin de prolonger l'occupation de l'organisme dans son local car le bail arrivera à échéance le 31 juillet 2017.

Conséquemment, le présent sommaire vise à faire approuver auprès des autorités compétentes un projet de bail en faveur du COCo pour une durée de 3 ans afin de permettre à l'organisme de poursuivre ses activités auprès de la population.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM14 0788 – 18 août 2014 - d'approuver le bail par lequel la Ville de Montréal loue à Le Centre des organismes communautaires, pour une période de 3 ans, à compter du 1er août 2014, un local situé au 4e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie de 1 194,8 pieds carrés, à des fins communautaires, moyennant un loyer total de 42 582,48 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail.

CM09 0823 – 21 septembre 2009 - approuver la prolongation du bail, pour une durée de 5 ans, moyennant un loyer total de 63 092,07 \$, excluant les taxes.



CM06 0496 - 28 août 2006 - approuver la prolongation du bail, pour une durée de 3 ans et 6 mois, moyennant un loyer total de 38 718,62 \$, excluant les taxes.

CM03 0168 - 24 mars 2003 - approuver le bail, pour une durée de 3 ans, moyennant un loyer total de 30 738,66 \$, excluant les taxes.

## DESCRIPTION

Le présent sommaire recommande d'approuver le bail par lequel la Ville de Montréal loue au Centre des organismes communautaires, pour une période de 3 ans, à compter du 1<sup>er</sup> août 2017, un local situé au 4<sup>e</sup> étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie de 1 194,8 pi<sup>2</sup>, à des fins communautaires, moyennant un loyer total de 46 531,20 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail. Le locataire a la responsabilité de voir, lui-même, à l'aménagement et à l'entretien ménager du local. De plus, il fera toutes réparations locatives dues à son usage normal, à l'exception des travaux inhérents à la structure du bâtiment et aux composantes des systèmes mécaniques, électriques et de plomberie.

## JUSTIFICATION

Le SGPI est en accord avec l'occupation de l'organisme au Centre Strathearn puisque ses activités ne causent aucun préjudice aux activités de l'ensemble des occupants et que le local n'est pas requis pour des fins municipales.

Selon le SDSS, la mission du COCo est de promouvoir la justice sociale, une citoyenneté active, la démocratie et un développement socio-économique juste en appuyant le renforcement des communautés et le développement des organisations. À cette fin, le COCo travaille prioritairement avec les organisations de langue anglaise, bilingues ou ethnoculturelles pour améliorer la santé organisationnelle et promouvoir le développement du milieu communautaire par le développement organisationnel et la formation en leadership, la diffusion d'informations, des analyses sociales, la recherche et par le renforcement des liens entre organisations et secteurs.

Le COCo s'est doté d'un comité de travail qui se penche sur des enjeux de formation et des problématiques touchant le racisme, l'homophobie, le sexisme et les communautés marginalisées. En ce sens, le travail du COCo rejoint les préoccupations du SDSS. De plus, l'organisme entretient des liens étroits avec plusieurs tables de concertation dont la Table de solidarité de St-Henri, le Conseil communautaire de N.-D.-G. et la Table de concertation de l'Ouest de l'Île. Conséquemment, le SDSS est favorable au renouvellement du bail avec le COCo pour une période additionnelle de 3 ans.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

La recette est présentée selon le tableau suivant:

	<b>Loyer antérieur</b>	<b>2017 (5 mois)</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020 (7 mois)</b>	<b>Total</b>
Superficie (pi <sup>2</sup> )	1 194,8	1 194,8	1 194,8	1 194,8	1 194,8	1 194,8
<b>Recette avant taxes</b>	<b>14 615,76 \$</b>	<b>6 272,60 \$</b>	<b>15 242,44 \$</b>	<b>15 699,72 \$</b>	<b>9 316,44 \$</b>	<b>46 531,20 \$</b>
TPS (5%)	730,79 \$	313,63 \$	762,12 \$	784,99 \$	465,82 \$	2 326,56 \$
TVQ (9,975%)	1 457,92 \$	625,69 \$	1 520,43 \$	1 566,05 \$	929,31 \$	4 641,48 \$
Recette totale incluant les taxes	16 804,47 \$	7 211,92 \$	17 524,99 \$	18 050,76 \$	10 711,57 \$	53 499,24 \$

Taux unitaire annuel (\$ / pi <sup>2</sup> )	12,23 \$	12,60 \$	12,76 \$	13,14 \$	13,37 \$	12,98 \$
--	----------	----------	----------	----------	----------	----------

Le taux de location annuel moyen pour la durée du terme est de 12,98 \$/pi<sup>2</sup>.

Le taux de location annuel marchand pour ce type de local dans le secteur est de 25 \$/pi<sup>2</sup>.

Le montant total de subvention pour cette occupation est d'environ 43 100 \$. La subvention est établie de la façon suivante :  $(25 \text{ \$/pi}^2 - 12,98 \text{ \$/pi}^2) \times 1\,194,8 \text{ pi}^2 \times 3 \text{ ans} = 43\,084,48 \text{ \$}$ .

Pour l'année 2017, la dépense prévue par la Ville en frais d'exploitation pour ces locaux (électricité, entretien courant et sécurité) est d'environ 5 800 \$.

Les locaux seront facturés à la SDSS selon les directives de facturation interne.

Le tableau suivant représente le montant de subvention reçu par COCo, au cours des trois dernières années.

	2014	2015	2016	Total
Soutien financier SDSS	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Immobilière	15 300,00 \$	15 300,00 \$	15 300,00 \$	45 900,00 \$
Total annuel	15 300,00 \$	15 300,00 \$	15 300,00 \$	45 900,00 \$

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce dossier n'est pas en lien avec la politique de développement durable.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas donner suite à ce dossier obligerait l'organisme à se trouver d'autres locaux afin de poursuivre sa mission et priverait la Ville d'encaisser la recette.

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune action n'est requise.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du bail : CM mars 2017

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Abdelkodous YAHYAOUÏ)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Chantal B BERGERON, Service de la gestion et de la planification immobilière  
Patrice ALLARD, Service de la diversité sociale et des sports  
Johanne DEROME, Service de la diversité sociale et des sports

Lecture :

Patrice ALLARD, 15 février 2017  
Johanne DEROME, 13 février 2017  
Chantal B BERGERON, 13 février 2017

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Joel GAUDET  
Conseiller en immobilier

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-02-08

Francine FORTIN  
Directrice des transactions immobilières et de  
la sécurité

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Carl BEAULIEU  
Chef de division en remplacement de Francine  
Fortin jusqu'au 20 février 2017

**Approuvé le :** 2017-02-16

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE  
Directrice de service SGPI

**Approuvé le :** 2017-02-17



**Dossier # : 1175840003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division locations
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le projet de neuvième convention de prolongation du bail par lequel la Ville loue de Place Versailles inc., des espaces situés à la Place Versailles, au 7275, rue Sherbrooke Est, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme de douze mois, soit du 1er janvier au 31 décembre 2018. La dépense totale, incluant les taxes, est de 1 256 562,28 \$. Bâtiment 3670.

Il est recommandé :

1. d'approuver le projet de neuvième convention de prolongation du bail par lequel la Ville loue de Place Versailles inc., des espaces situés à la Place Versailles, au 7275, Sherbrooke Est, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme de douze mois, soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018, pour une dépense totale de 1 256 562,28 \$, incluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au bail;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Benoit DAGENAIS **Le** 2017-02-24 08:46

**Signataire :**

Benoit DAGENAIS

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1175840003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division locations
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le projet de neuvième convention de prolongation du bail par lequel la Ville loue de Place Versailles inc., des espaces situés à la Place Versailles, au 7275, rue Sherbrooke Est, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme de douze mois, soit du 1er janvier au 31 décembre 2018. La dépense totale, incluant les taxes, est de 1 256 562,28 \$. Bâtiment 3670.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Service des enquêtes spécialisées du Service de police de la Ville de Montréal (le « SPVM ») occupe à la Place Versailles, située au 7275, rue Sherbrooke Est, des locaux constitués d'espaces à bureaux d'une superficie de 54 991 pi<sup>2</sup>. Le bail est entré en vigueur en 1993 et a depuis été renouvelé et/ou modifié à huit reprises. L'entente en vigueur arrivera à échéance le 31 décembre 2017.

En juin 2014, le conseil d'agglomération approuvait le sommaire relatif à l'acquisition de l'immeuble situé au 10351, rue Sherbrooke Est, dans le but de relocaliser des services du SPVM, dont le Service des enquêtes spécialisées. Un projet de rénovation et d'agrandissement du bâtiment est actuellement en cours afin de loger ces services

Des imprévus dans le processus de planification ont fait en sorte qu'il ne sera pas possible de terminer les travaux avant la fin du bail en décembre 2017. Il apparaît donc nécessaire de prolonger le bail à la Place Versailles pour une durée de douze mois, soit jusqu'au 31 décembre 2018, afin de terminer les travaux et le déménagement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG16 0467 - 25 août 2016 - Approbation du projet de huitième convention de prolongation du bail, pour une durée de 3 mois, soit du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2017, pour une dépense totale de 307 501,85 \$, taxes incluses.

CG14 0301 - 19 juin 2014 - Approbation du projet d'acte par lequel la Ville acquiert de Produits Shell Canada, l'immeuble situé au 10351, rue Sherbrooke Est dans la ville de Montréal-Est, pour le prix de 8 278 200 \$, taxes incluses.

CG12 0295 - 23 août 2012 - Approbation du projet de septième convention de modification du bail, pour une durée de 5 ans, pour un montant de 6 058 359,44 \$ incluant les taxes.

CG07 0314 - 30 août 2007 - Approbation du renouvellement du bail et de l'ajout de superficie, pour une durée de 5 ans, pour un montant total de 5 318 119,83 \$ incluant les taxes.

CM04 0537 - 23 août 2004 - Approbation du renouvellement du bail pour une durée de 3 ans, moyennant un loyer annuel de 880 239,06 \$ taxes incluses.

SMCE040290001 - 19 mai 2004 - Comité exécutif Ville

Résolution 5862 - 20 juin 2001 - Approbation du renouvellement de bail (Ex-Cum)

Résolution 5169 - 13 décembre 1995 - Approbation de la modification du bail pour agrandissement (Ex-Cum).

Résolution 4932 - 16 février 1994 - Approbation de la modification du bail pour agrandissement (Ex-Cum).

Résolution 4730 - 9 décembre 1992 - Approbation du bail avec Place Versailles inc., pour une durée de 10 ans, moyennant un loyer mensuel de 33 375 \$ avant taxes.

## DESCRIPTION

Le présent dossier recommande d'approuver le projet de neuvième convention de prolongation du bail par lequel la Ville loue de Place Versailles inc., des espaces d'une superficie de 54 991 pi<sup>2</sup>, situés au 7275, rue Sherbrooke Est, utilisés par le Service des enquêtes spécialisées du SPVM. Le terme du renouvellement est de douze mois, soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018.

Le bail inclut une zone de stationnement intérieure sécurisée comprenant environ 80 espaces pour les voitures du SPVM.

## JUSTIFICATION

Le loyer de base demandé demeure le même, soit 10 \$/pi<sup>2</sup>. Ce loyer de base est avantageux considérant que le taux de location pour un espace à bureaux dans ce secteur se situe entre 10 \$/pi<sup>2</sup> et 14,50 \$/pi<sup>2</sup>. Toutes les autres conditions monétaires, soit les frais d'exploitation, les taxes foncières et les frais de stationnement demeurent également les mêmes. Les frais d'exploitation sont augmentés annuellement selon l'IPC et les taxes foncières sont payées au réel.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

<b>Superficie locative 54 991 pi<sup>2</sup></b>	<b>Loyer projeté 2018</b>
Loyer de base (pi <sup>2</sup> )	10,00 \$
Frais exploitation (pi <sup>2</sup> )	6,25 \$
Taxes foncières (pi <sup>2</sup> )	3,15 \$
Loyer unitaire brut (pi <sup>2</sup> )	19,40 \$
Loyer terme	1 066 825,40 \$
Loyer terme stat. sécurisé	26 075,04 \$
<b>Loyer terme total</b>	<b>1 092 900,44 \$</b>
TPS	54 645,02 \$
TVQ	109 016,82 \$
Loyer terme incluant les taxes	<b>1 256 562,28 \$</b>
Ristourne TPS	54 645,02 \$

Ristourne TVQ	54 508,41 \$
Loyer net terme	1 147 408,85 \$

La dépense totale de loyer pour le terme, incluant les taxes, est de 1 256 562,28 \$. Le coût du loyer ainsi que les fluctuations seront assumés à 100 % par le SPVM à même son budget.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'obtention de la certification BOMA BEST a été suggérée au Locateur.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Une relocalisation temporaire des services SPVM n'est pas envisageable étant donné les besoins spécifiques et les exigences de sécurité.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue, en accord avec le Service des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

L'approbation de ce dossier est prévue pour le conseil d'agglomération du 30 mars 2017.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marie-France LESAGE)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Érik VINCENT, Service de police de Montréal  
Marie-Hélène LESSARD, Service de la gestion et de la planification immobilière

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Melanie DI PALMA  
Conseillère en immobilier

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2017-02-13

Guylaine CORMIER  
Chef de division - Division des locations

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Francine FORTIN  
Directrice des transactions immobilières et de la  
sécurité

**Approuvé le :** 2017-02-21**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE  
Directrice de service SGPI

**Approuvé le :** 2017-02-23





**Dossier # : 1161063004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction Investissement et développement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution de 25 000 \$ à Réseau Environnement pour l'organisation du Salon international des technologies environnementales AMERICANA 2017 incluant la Rencontre internationale des municipalités efficaces / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 25 000 \$ à Réseau Environnement pour l'organisation du Salon international des technologies environnementales AMERICANA 2017 incluant la Rencontre internationale des municipalités efficaces;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2017-03-03 11:36

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1161063004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction Investissement et développement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution de 25 000 \$ à Réseau Environnement pour l'organisation du Salon international des technologies environnementales AMERICANA 2017 incluant la Rencontre internationale des municipalités efficaces / Approuver un projet de convention à cet effet

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Salon international des technologies environnementales AMERICANA est le plus grand salon international multisectoriel en environnement d'Amérique du Nord. Organisé à tous les deux ans par Réseau Environnement, un organisme sans but lucratif, cette édition aura pour thème *De l'innovation à l'action*. AMERICANA 2017 se tiendra du 21 au 23 mars 2017 au Palais des congrès de Montréal, et accueillera la Rencontre internationale des municipalités efficaces.

Réseau Environnement a transmis une demande de contribution de 25 000 \$ pour l'organisation du Salon AMERICANA 2017, incluant la Rencontre internationale des municipalités efficaces (lettre ci-jointe). Depuis 1995, la Ville contribue financièrement à l'organisation du Salon international des technologies environnementales AMERICANA. La Ville a contribué 15 000 \$ au cours des éditions de 2011, 2013 et 2015.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Ne s'applique pas

**DESCRIPTION**

Depuis 22 ans, AMERICANA est un lieu d'échanges techniques, scientifiques et commerciaux liés aux grands enjeux du domaine environnemental. AMERICANA 2017 accueillera quelque 350 exposants, 200 conférenciers et 10 000 participants de plus de 40 pays différents. De plus, on y accueillera la Rencontre internationale des municipalités efficaces qui met en relation les maires et les grands gestionnaires municipaux de tous les coins du monde à la recherche de solutions face aux défis climatiques et environnementaux.

Le projet d'entente prévoit le versement de la contribution financière de la Ville de 25 000 \$ pour l'édition 2017 de ces événements, sur un budget de quelque 1,6 millions \$ (2% du budget). Les termes de l'entente précisent que la contribution doit être exclusivement affectée à l'organisation de l'événement AMERICANA 2017 et à la Rencontre internationale

des municipalités efficaces. En contrepartie du soutien de la Ville, Réseau Environnement s'engage à accorder à la Ville la visibilité précisée dans l'entente.

## **JUSTIFICATION**

L'objectif de cet événement est de partager et d'accroître les connaissances, et d'accélérer le développement du secteur des technologies environnementales. Il s'agit d'un événement international majeur, à la fois technique, scientifique et commercial qui accueille 10 000 participants de plus de 40 pays différents. AMERICANA 2017 accueille également la Rencontre internationale des municipalités efficaces dont le maire de Montréal a accepté la présidence d'honneur. L'événement recevra également l'appui financier des gouvernements fédéral et provincial, et d'autres partenaires.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les crédits requis au versement de la contribution de 25 000 \$ sont prévus au budget du service de développement économique. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

AMERICANA multiplie les actions pour devenir un événement vert. D'abord, tous les participants pourront acheter sur place des crédits carbone pour compenser leurs déplacements. L'argent amassé permettra de soutenir un projet local via la plantation d'arbres dans la forêt boréale québécoise. De plus, les matières résiduelles produites dans le Salon d'exposition seront triées par deux équipes de techniciens et acheminées vers les filières de récupération correspondantes. Les données enregistrées (poids et catégories des déchets) en temps réel seront communiquées chaque jour aux participants.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La présence de 10 000 participants, les échanges scientifiques et l'exposition sur les dernières technologies environnementales contribuent au rayonnement international de Montréal et, localement, au développement de ce secteur économique.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les modalités de communication et de visibilité sont prévu à l'annexe 2 de l'entente.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

L'événement se tiendra du 21 au 23 mars 2017.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Christian DICAIRE)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Robert BESNER  
Commissaire - Environnement et  
développement durable

**ENDOSSÉ PAR**

Alain HOUDE  
Directeur

Le : 2016-12-21



**Dossier # : 1171197002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier totalisant 120 000 \$ au Festival international du Film sur l'Art (FIFA) et au Mois de la Photo à Montréal dans le cadre du Programme de soutien aux festivals et aux événements culturels 2017.

Il est recommandé

:

1. d'accorder un soutien financier totalisant 120 000 \$ au Festival international du film sur l'art et au Mois de la Photo à Montréal dans le cadre du Programme de soutien aux festivals et aux événements culturels 2017 :

<b>Volet 1- Festivals et événements artistiques, budget supérieur à 500 000 \$</b> Montant du soutien Équivalence en % du budget total		
- Festival international du film sur l'art	60 000 \$	3%
- Le Mois de la Photo à Montréal	60 000 \$	6%

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2017-02-07 10:02

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1171197002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier totalisant 120 000 \$ au Festival international du Film sur l'Art (FIFA) et au Mois de la Photo à Montréal dans le cadre du Programme de soutien aux festivals et aux événements culturels 2017.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis 1987, par le biais du *Programme de soutien aux festivals et aux événements culturels*, la Ville de Montréal offre un soutien financier à certains festivals et événements qui contribuent de façon substantielle, sur les plans culturel, social et économique, à l'amélioration de la qualité de vie de ses citoyens, ainsi qu'au rayonnement culturel de la métropole ailleurs au pays et à l'étranger.

Afin de répondre plus adéquatement aux attentes des organismes culturels qui présentent des festivals et des événements sur le territoire montréalais, le Service de la culture gère le Programme de soutien aux festivals et aux événements culturels. Le Programme se décline en deux volets : volet 1 - festivals et événements artistiques, budget supérieur à 500 000 \$; volet 2 - festivals et événements artistiques, budget inférieur à 500 000 \$ (voir pièce jointe).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

- CM16 0240 - 22 février 2016 - Accorder un soutien financier de 145 000 \$ au Festival international du film sur l'art et à la Biennale de Montréal dans le cadre du Programme de soutien aux festivals et aux événements culturels 2016

- CM15 0174 - 23 février 2015 - Accorder un soutien financier de 130 000 \$ au Festival international du film sur l'art et au Mois de la photo à Montréal dans le cadre du Programme de soutien aux festivals et aux événements culturels 2015

- CM14 0285 - 24 mars 2014 - Accorder un soutien financier de 130 000 \$ à la Biennale de Montréal et au Festival international du film sur l'art dans le cadre du Programme de soutien aux festivals et aux événements culturels 2014

**DESCRIPTION**

À la date de tombée du 2 décembre 2016, le Service de la culture a reçu 60 demandes de soutien financier totalisant un montant de 1 824 625 000 \$, alors que le budget prévu au programme de soutien aux festivals et aux événements culturels est de 1 089 500 \$. En tout, 41 demandes bénéficient d'un soutien financier via ce programme. L'évaluation des demandes se fait par un jury formé de professionnels du Service de la culture et de deux

représentants du milieu culturel, à partir des documents descriptifs et budgétaires fournis par chacun des promoteurs.

Le présent dossier décisionnel fait donc l'objet d'une recommandation au conseil municipal, étant donné que la valeur du soutien financier accordé par la Ville est supérieure à 50 000 \$. Il vise donc exclusivement le Festival international du film sur l'art et le Mois de la Photo à Montréal. Ces événements récurrents et prestigieux revêtent un caractère incontournable pour Montréal aux plans des retombées culturelles, sociales, économiques et touristiques. La contribution financière tient compte de la croissance des événements et permet une plus grande visibilité à la Ville.

Plusieurs partenaires publics des paliers des gouvernements du Québec et du Canada ainsi que plusieurs partenaires privés contribuent à ces événements.

<b>Volet 1- Festivals et événements artistiques, budget supérieur à 500 000 \$</b>			
Équivalence en % du budget total			
- Festival international du film sur l'art / 34e FIFA		60 000 \$	3%
- Le Mois de la Photo à Montréal - 14e édition		60 000 \$	6%
<b>Soutien financier</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
- Festival international du film sur l'art	60 000\$	60 000 \$	60 000 \$
- Le Mois de la Photo à Montréal - biennale	60 000\$		60 000 \$

39 autres demandes, dont l'aide financière accordée est de 50 000 \$ et moins, font l'objet d'un sommaire décisionnel distinct (1171197001) destiné au comité exécutif.

Le Festival des films sur l'art a obtenu un soutien additionnel ponctuel en 2016 de 40 000\$ pour faire face à ses difficultés et sa restructuration. (CE16 1627).

## **JUSTIFICATION**

Il est recommandé un soutien financier pour les événements qui maintiennent une performance supérieure et représentent des secteurs d'excellence de la métropole. Ces événements positionnent Montréal comme métropole culturelle de premier plan, tant au niveau de son rayonnement international qu'à celui des retombées culturelles, sociales et économiques importantes qu'ils génèrent, ainsi en va-t-il du Festival international du film sur l'art et du Mois de la Photo à Montréal,

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le budget nécessaire à ce dossier soit, une somme de 120 000 \$ est prévu au Service de la culture. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ce genre d'événement favorise la diversité et le dynamisme culturel, l'accessibilité universelle, les échanges entre les citoyens et le décloisonnement (intergénérationnel, social et interculturel); encourage le respect de l'environnement et la mise en place de mesures écoresponsables en se conformant à la norme québécoise pour la gestion responsable d'événements.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Positionne et renforce Montréal comme «*La ville de festivals* »; favorise le rayonnement culturel de la métropole; contribue à une animation urbaine de qualité et génère des retombées récréo-touristiques et économiques importantes.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Un protocole de visibilité est en vigueur et doit être appliqué par les organismes.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Communiqué de presse de la Ville de Montréal et autres mesures, si nécessaire.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Zamir Jose HENAO PANESSO)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Diane RÉGIMBALD  
Conseillère en planification

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-01-30

Daniel BISSONNETTE  
Directeur Cinéma - Festivals - Événements

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Suzanne LAVERDIÈRE



Directrice

**Tél :**

514-872-4600

**Approuvé le :**

2017-02-07



**Dossier # : 1160679026**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier de 930 000 \$ à la Société du parc Jean-Drapeau pour la réalisation des Week-ends du monde au parc Jean-Drapeau en juillet 2017./ Autoriser un virement budgétaire de 285 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la culture. /Autoriser un ajustement à la base budgétaire de la Direction cinéma, festivals et événements du Service de la culture à hauteur de 285 000 \$ pour les exercices subséquents./ Mandater le Service de la culture pour le suivi du dossier.

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 930 000 \$ à la Société du parc Jean-Drapeau pour la réalisation des Week-ends du monde en 2017 ;
2. d'autoriser un virement budgétaire de 285 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la culture;
3. d'autoriser un ajustement à la base budgétaire de la Direction cinéma, festivals et événements du Service de la culture à hauteur de 285 000 \$ pour les exercices subséquents.
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2017-03-06 08:40

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1160679026**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier de 930 000 \$ à la Société du parc Jean-Drapeau pour la réalisation des Week-ends du monde au parc Jean-Drapeau en juillet 2017./ Autoriser un virement budgétaire de 285 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la culture. /Autoriser un ajustement à la base budgétaire de la Direction cinéma, festivals et événements du Service de la culture à hauteur de 285 000 \$ pour les exercices subséquents./ Mandater le Service de la culture pour le suivi du dossier.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis 2007, la Ville confie le mandat de réalisation des Week-ends du Monde (WEM) à la Société du parc Jean-Drapeau (SPJD) et lui accorde un soutien financier de 600 000 \$ à cet effet.

Depuis 2015, la SPJD a ajouté un volet familial aux WEM, volet qui s'adressait tout particulièrement aux moins de 12 ans. Pour réaliser ce volet, la Ville a majoré sa contribution financière de 45 000 \$.

Le présent dossier vise à reconduire ce soutien financier pour l'édition 2017 pour un montant global de 645 000 \$ avec une bonification de 285 000 \$ pour bonifier la sécurité du site et de l'événement. Il est également recommandé de mandater le Service de la culture pour assurer le suivi de cet événement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM16 0100, du 25 janvier 2016. Accorder un soutien financier de 645 000 \$ à la Société du parc Jean-Drapeau pour la réalisation des Week-ends du monde, les 9, 10, 16 et 17 juillet 2016 au parc Jean-Drapeau. Mandater le Service de la culture pour le suivi du dossier.

CM15 0795, du 16 juin 2015. Accorder un soutien financier de 645 000 \$ à la Société du parc Jean-Drapeau pour la réalisation des Week-ends du monde, les 4, 5, 11 et 12 juillet 2015 au parc Jean-Drapeau. Mandater le Service de la culture pour le suivi du dossier.

CM14 0492, du 26 mai 2014. Accorder un soutien financier de 900 000 \$ à la Société du parc Jean-Drapeau pour la réalisation des Week-ends du monde, du 5 au 13 juillet 2014, et

la Fête des enfants de Montréal, les 19 et 20 juillet 2014, au parc Jean-Drapeau. Autoriser un virement budgétaire à cette fin. Mandater la Direction de la culture et du patrimoine pour le suivi du dossier.

CM13 0428 du 27 mai 2013. Accorder un soutien financier de 900 000 \$ à la Société du parc Jean-Drapeau pour la réalisation des Week-ends du monde et de la Fête des enfants de Montréal 2013.

## **DESCRIPTION**

Les WEM se réalisent sur deux fins de semaine au mois de juillet, ils regroupent, sous un même événement, une vingtaine d'organismes provenant des communautés d'origines diverses qui présentent un événement, un festival ou une activité. C'est plus de cinquante cultures différentes qui y sont représentées.

Cet événement offre aux Montréalais de tous âges et de toutes origines une vitrine leur permettant de célébrer et de partager, avec l'ensemble de la population, leur culture et leurs traditions grâce notamment à la musique, à la danse ou encore aux découvertes culinaires.

Cette manifestation permet aussi à l'ensemble des organismes de bénéficier d'infrastructures et d'outils de communication et de promotion communs, en plus d'obtenir une expertise sur place en gestion d'événement.

En 2016, les WEM ont proposé des nouveautés, notamment la Zone Télé-Québec, un atelier de soccer avec l'Impact de Montréal, une grande soirée d'ouverture qui a malheureusement été annulée pour cause d'orage. En 2017, l'événement sera déplacé à la tête d'épingle de la piste Gilles-Villeneuve pour permettre les travaux d'aménagement de l'amphithéâtre sur le parterre de l'île Sainte-Hélène.

## **JUSTIFICATION**

Les WEM favorisent particulièrement le rapprochement et les échanges au sein de la population montréalaise afin que les différentes communautés d'origines diverses représentées puissent participer au développement social, culturel et économique de Montréal. En 2014, les WEM ont accueilli près de 180 000 festivaliers et, en 2015, 215 000 festivaliers. Devant la popularité croissante et l'intérêt de l'Administration municipale de favoriser le rapprochement et les échanges interculturels, il est de mise que la Ville de Montréal verse une contribution financière conséquente pour maintenir cet événement. Les WEM présentent une programmation riche et diversifiée. Les activités, les ateliers, les spectacles sont offerts gratuitement à tous les visiteurs.

La bonification de la contribution financière pour réaliser les WEM s'avère nécessaire pour freiner et contrer l'augmentation des altercations sur le site des festivités aux cours des dernières années,

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total de ce dossier, soit 930 000 \$ sera financé par le budget de fonctionnement. Une somme de 285 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration devra être virée au budget du Service de la culture pour ce faire. Bien que ce dossier soit sans incidence sur le cadre financier 2017, il présente un impact récurrent sur le cadre financier des exercices subséquents.

Ainsi, un ajustement à la base budgétaire de la Direction Cinéma, Festivals et Événements / du Service de la culture, à hauteur de 285 000 \$ est requis pour les exercices subséquents. Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centrale.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La présentation de cet événement s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais;

- La programmation des WEM est une vitrine des manifestations culturelles des communautés et de leur pays d'origine;
- Les WEM sont une plate-forme pour les organismes leur permettant de développer leur sens de l'initiative, l'esprit d'entreprise et leurs compétences en gestion;
- Cet événement est accessible gratuitement à l'ensemble de la population métropolitaine et touristique;
- 350 bénévoles participent au succès de cet événement.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les WEM est le seul événement qui regroupe autant de communautés diverses sous une même entité et qui favorise le partage des cultures ainsi que l'inclusion sociale. Sans ce financement, les WEM ne pourraient être réalisés. Par conséquent, les efforts investis pour créer un lieu-symbole de la fraternité et du rapprochement des différentes communautés et de leurs manifestations seraient à recommencer. Certains organismes ne pourraient plus tenir leur événement, d'autres se tiendraient sur le territoire de Montréal de façon dispersée. Par ailleurs, les organismes ne bénéficieraient plus des ressources regroupées mises à leur disposition et qui permet d'alléger leur budget de réalisation. Les demandes de contributions financières à la Ville augmenteraient.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

La SPJD élaborera un plan de communication pour cet événement.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Conférence de presse - juin  
Réalisation de l'événement - juillet  
Bilan de l'événement - octobre

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Habib NOUARI)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sylvie GIROUX  
Agente de développement culturel

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-02-24

Kevin DONNELLY  
Chef de division

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Daniel BISSONNETTE  
Directeur Cinéma - Festivals - Événements

**Approuvé le :** 2017-03-02

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Suzanne LAVERDIÈRE  
Directrice

**Approuvé le :** 2017-03-06



**Dossier # : 1161063003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction Investissement et développement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Niveau décisionnel modifié :</b>	
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier non récurrent de 20 000 \$ à l'Institut du véhicule innovant afin de soutenir l'organisation de l'édition 2017 de l'événement Branchez-vous, dans le cadre du budget régulier du Service du développement économique / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 20 000 \$ à l'Institut du véhicule innovant pour l'organisation de Branchez-vous 2017;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2017-03-03 11:35

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1161063003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction Investissement et développement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Niveau décisionnel modifié :</b>	
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier non récurrent de 20 000 \$ à l'Institut du véhicule innovant afin de soutenir l'organisation de l'édition 2017 de l'événement <i>Branchez-vous</i> , dans le cadre du budget régulier du Service du développement économique / Approuver un projet de convention à cet effet

**CONTENU**

**CONTEXTE**

*Branchez-vous* est le principal événement annuel québécois de promotion, d'essais de véhicules rechargeables et d'échange avec des propriétaires d'expérience. Il se tient d'avril à juin dans 4 villes hôtes : Montréal, Gatineau, Lévis et Drummondville.

Depuis 2012, l'Institut du véhicule innovant, un organisme sans but lucratif, organise cette activité au Circuit Gilles-Villeneuve à Montréal. L'événement, qui s'adresse au grand public et aux gestionnaires de parc automobiles, permet d'évaluer les divers avantages de ces véhicules et d'arrêter leur choix.

L'organisateur de l'événement, l'Institut du véhicule innovant, demande une contribution de 20 000 \$ pour l'organisation de *Branchez-vous 2017* qui aura lieu les 22 et 23 avril au Circuit Gilles-Villeneuve à Montréal. La lettre de demande est en pièce jointe

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

En 2015 et 2016, l'appui à l'événement a été réalisé par une commandite (achat de visibilité).

**DESCRIPTION**

En 2017, il est proposé d'appuyer l'événement par le versement d'une contribution financière de 20 000 \$, soit 7 % du budget total de l'événement 2017 qui atteint 300 000 \$ pour les quatre emplacements. Celle-ci doit être exclusivement affectée à l'organisation de l'événement montréalais. En contrepartie, l'Institut du véhicule innovant s'engage à accorder à la Ville la visibilité (image, communiqués, présences) en lien avec l'événement.

## **JUSTIFICATION**

*Branchez-Vous* est devenu un événement annuel incontournable de l'écosystème du véhicule électrique. En 2016, *Branchez-Vous Montréal* a offert 2 109 essais routiers en véhicules rechargeables à Montréal qui ont été réalisés en cumulant quelque 12 000 kilomètres de découvertes.

L'événement reçoit l'appui financier du Gouvernement du Québec et d'une vingtaine d'autres partenaires, dont le Circuit électrique ainsi que plusieurs manufacturiers et concessionnaires automobiles.

*Branchez-vous 2017* est un événement promotionnel soutenant les objectifs de la Ville et, notamment, l'action 2 du Plan Montréal Durable 2016-2020.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les crédits nécessaires au versement de la contribution de 20 000 \$ sont prévus au budget de fonctionnement du Service.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'électrification des transports est un enjeu majeur du Service et de la Ville. L'action 2 du Plan Montréal durable 2016-2020 est de favoriser la notoriété des véhicules rechargeables ainsi que d'électrifier et d'optimiser les transports en commun et les parcs de véhicules.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'objectif de l'activité est d'accélérer le remplacement des véhicules alimentés aux hydrocarbures par des véhicules rechargeables.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les modalités de communication et de visibilité sont prévu à l'annexe 2 de l'entente.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

L'événement se tiendra les 22 et 23 avril 2017.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Christian DICAIRE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Robert BESNER  
Commissaire - Environnement et  
développement durable

**ENDOSSÉ PAR**

Alain HOUDE  
Directeur

Le : 2016-11-14

CE : 20.065

2017/03/15 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1171654002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , Section Équipements culturels et bureau d'art public
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier de 70 000 \$ à Danse Danse pour réaliser l'aménagement de ses nouveaux bureaux administratifs dans le cadre de l'entente sur le développement culturel de Montréal - Programme Équipements - Aide d'urgence / Approuver le projet de convention à cet effet.

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 70 000 \$, à Danse Danse pour réaliser l'aménagement de ses nouveaux bureaux administratifs, dans le cadre de l'entente sur le développement culturel de Montréal - Programme Équipements - Aide d'urgence;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2017-02-21 17:55

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1171654002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , Section Équipements culturels et bureau d'art public
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier de 70 000 \$ à Danse Danse pour réaliser l'aménagement de ses nouveaux bureaux administratifs dans le cadre de l'entente sur le développement culturel de Montréal - Programme Équipements - Aide d'urgence / Approuver le projet de convention à cet effet.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La mise en œuvre des activités du Forum sur les équipements culturels s'inscrit dans le cadre de l'axe 4 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016. Dans ce contexte, le ministère de la Culture et des Communications (MCC) et la Ville de Montréal ont convenu de mettre en place une entité de concertation permanente dont les principaux objectifs visent à :

- développer une vision stratégique et prospective commune du développement des équipements culturels à Montréal;
- engager la réalisation d'études et d'investissements financiers destinés à renforcer le rôle de métropole culturelle exercé par Montréal;
- accroître l'accessibilité de tous les citoyens aux arts et à la culture;
- favoriser la consolidation des activités de création, de production et de diffusion des organismes culturels sur le territoire montréalais.

À la suite de la rencontre des partenaires de l'Entente sur le développement culturel tenue le 12 janvier 2017, les partenaires ont convenu d'appuyer financièrement Danse Danse ayant manifesté des besoins urgents au chapitre de l'aménagement de ses nouveaux bureaux administratifs.

Contrairement aux programmes habituels de l'Axe 4 qui sont financés à parts égales par la Ville et le MCC, l'enveloppe budgétaire (4.1.3 Équipements: Aide d'urgence) requise pour appuyer le projet de Danse Danse sera puisée entièrement à même les ressources budgétaires du Ministère (100 % en crédits réguliers) dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel entre la Ville et le MCC.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE15 0916 d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 311 500 \$ aux 29 organismes culturels suivants, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme montréalais d'action culturelle 2015 de l'Entente MCC/Ville 2015-2016 (Danse Danse 12 000 \$). Sommaire 1154407001

CE16 1361 - 17 août 2016 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 328 220 \$ aux 30 organismes suivants, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme montréalais d'action culturelle 2016 de l'Entente MCC/Ville 2016-2017 (Danse Danse 12 000 \$). Sommaire 1164407001

CG15 0683 - 26 novembre 2015 - Approbation de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016 entre la ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal.

CG12 0471 - 20 décembre 2012 - Approbation de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015 entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal.

## DESCRIPTION

Danse Danse est un diffuseur spécialisé en danse contemporaine. L'organisme a pour mission de faire « avancer et rayonner la danse contemporaine, autant dans sa création que dans son répertoire ». Danse Danse présente une dizaine de spectacles, représentant annuellement une cinquantaine de représentations, à la Place des arts (PdA). En plus de cette offre, Danse Danse met sur pied de nombreuses activités de médiation culturelle, auprès des jeunes publics notamment, visant à rendre cet art plus accessible à tous. De plus, Danse Danse offre à certains chorégraphes québécois et canadiens un soutien financier qui « se traduit par une commande d'œuvres, une part de coproduction ou une résidence de création ».

### Contribution financière à Danse Danse

Le coût global du projet et la provenance du financement sont résumés ici:

#### Coûts du projet

Description	Montant
Coût d'acquisition des espaces	170 000 \$
Frais professionnels	12 863 \$
Dépenses capitalisables	100 266 \$
Autres dépenses administratives	8 640 \$
<b>TOTAL</b>	<b>291 769 \$</b>

#### Financement

Description	Montant	Pourcentage
Danse Danse (acquisition des espaces)	170 000 \$	58%
Danse Danse (aménagement des bureaux)	40 000 \$	14%
Danse Danse autres	11 769 \$	4%
Ministère de la Culture et des Communications <b>(présente demande de contribution financière - Entente sur le développement culturel de Montréal - Programme Équipements - Aide d'urgence)</b>	<b>70 000 \$</b>	<b>24%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>291 769 \$</b>	<b>100%</b>

La proportion de la subvention du MCC par rapport au coût total du projet compte pour **24%**.

## JUSTIFICATION

Danse Danse compte se porter acquéreur d'une partie des espaces occupés par CIBL au sein de l'édifice 2-22 à l'intersection de la rue Sainte-Catherine et du boulevard Saint-Laurent. La demande de contribution financière présentée au ministère de la Culture et des Communications (MCC) concerne l'aménagement de ses nouveaux bureaux administratifs. Parmi les principaux travaux à réaliser, figurent :

- Revoir la configuration de l'espace et faire les nouveaux aménagements.
- Adapter la climatisation et les gicleurs.
- Installer un système de verrouillage, de surveillance et de protection.
- Meubler les bureaux, les espaces communs et la salle de conférence.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de cette contribution financière de 70 000,00\$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 16-032 Entente Développement culturel. Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

La contribution financière est réalisée dans le cadre de deux Ententes sur le développement culturel de Montréal: 2012-2015 et 2015-2016.

La dépense de 70 000,00\$ est subventionnée à 100 % par le MCC dans le cadre de l'entente sur le développement culturel à hauteur de 16 219,00\$ dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015 et par le MCC à hauteur de 53 781 \$ dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016, ce qui laisse un emprunt net à la charge de la Ville de 0 \$. La dépense a fait l'objet des recommandations de crédit suivantes: 14-04.01.03.00-0298 et 15-04.01.03.00-0146.

Contributions reçues par l'organisme Danse Danse, par année, au cours des 5 dernières années:

<b>Contributions pour Danse Danse</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
Conseil des arts de Montréal - Surplus du Conseil des arts de Montréal, réparti aux organismes les plus méritants (2 dans le secteur de la danse). S'ajoute à la subvention de fonctionnement quadriennal pour 2016 (total de 32 000 \$).*					5 000 \$	
Service de la culture - Programme montréalais d'action culturelle 2016 de l'Entente MCC/Ville 2016-2017 - CE16 1361					12 000 \$	
Service de la culture - Programme montréalais d'action culturelle 2015 de l'Entente MCC/Ville 2015-2016 - CE15 0916				12 000 \$		
Conseil des arts de Montréal (CAM) - Fonctionnement quadriennal (FQUA) *	27 000 \$	27 000 \$	27 000 \$	27 000 \$	27 000 \$	



Fonctionnement quadriennal (FQUA) **					
<b>Total</b>	<b>27 000</b>	<b>27 000 \$</b>	<b>27 000</b>	<b>39 000</b>	<b>44 000</b>
	\$		\$	\$	\$

Sources:

\* Données transmises par le CAM (voir pièces jointes).

\*\*Rapports annuels du CAM: 2012 (p. 52), 2013 (p.52), 2014 (p.70), 2015 (p.62).

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La réalisation de ce projet permettra à terme d'assurer le déploiement territorial de l'offre culturelle dans différentes disciplines artistiques professionnelles tant au niveau de la création, de la production, de la formation que de la diffusion, et ainsi améliorer la qualité du milieu de vie dans les quartiers montréalais tout en permettant à Montréal d'augmenter son rayonnement international.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le déménagement de Danse Danse au cœur du Quartier des spectacles (QDS) lui permettra d'optimiser ses activités. Puisque les spectacles programmés par Danse Danse sont présentés à la PdA, l'organisme doit se rendre sur place presque quotidiennement en saison. La proximité des bureaux administratifs avec le lieu de diffusion évitera les nombreux déplacements et la perte de temps qui s'ensuit. Par ailleurs, le diffuseur souhaite établir de nouveaux partenariats avec des organismes situés dans le Quartier des Spectacles (SAT, Monument national et Gesù) afin de bonifier son programme de création.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Un protocole de visibilité est en vigueur et doit être appliqué par l'organisme.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Décision du Comité exécutif: Mars 2017

Conseil municipal: Mars 2017.

Printemps 2017 : octroi du contrat de rénovation et réalisation des travaux d'aménagement. La durée des travaux est estimée à six semaines.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le présent dossier décisionnel est conforme aux pratiques administratives en vigueur à la Ville de Montréal et aux engagements de sa Politique de développement culturel et du Plan d'action 2007-2017, Montréal métropole culturelle. À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Zamir Jose HENAO PANESSO)

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Monique CÔTÉ  
Conseillère en planification

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-01-25

Michèle PICARD  
Chef de section - Équipements culturels et art  
public

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Suzanne LAVERDIÈRE  
Directrice

**Tél :** 514-872-4600

**Approuvé le :** 2017-02-20



**Dossier # : 1173931001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction Investissement et développement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier de 60 000 \$ à l'École des entrepreneurs   MTL pour la mise en œuvre et la réalisation du Parcours C3 : Culture, Créativité et Croissance, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet.

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 60 000 \$ à l'École des entrepreneurs | MTL pour la mise en œuvre et la réalisation du Parcours C3 : Culture, Créativité et Croissance, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2017-02-03 16:52

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1173931001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction Investissement et développement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier de 60 000 \$ à l'École des entrepreneurs   MTL pour la mise en œuvre et la réalisation du Parcours C3 : Culture, Créativité et Croissance, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Stratégie de développement économique (2011-2017) de la Ville de Montréal souligne l'importance de l'innovation, de la créativité et de la collaboration, trois composantes de l'entrepreneuriat, essentielles au dynamisme d'une économie diversifiée. Pour favoriser l'émergence de ces composantes, le Service du développement économique (le Service), en concertation avec le Service du développement culturel (SC), propose de contribuer activement au projet pilote « Parcours C3 : Culture, Créativité et Croissance » pour entrepreneurs culturels et créatifs. Cette démarche d'accompagnement structurée pour les entreprises permettra de stimuler leur croissance et de favoriser la collaboration intersectorielle.

Les entreprises culturelles et créatives représentent une part non négligeable de l'économie montréalaise : elles emploient à elles seules 100 000 personnes et connaissent une croissance rapide depuis plusieurs années. De plus, la métropole concentre un grand nombre de ces industries puisque 70% des emplois du secteur culturel et créatif au Québec se situent à Montréal.

Une analyse de la situation des entreprises culturelles et créatives montréalaises a permis de constater les difficultés que ces dernières connaissent quant à la gestion de leur croissance ; Si elles incarnent un véritable potentiel économique et d'attrait pour Montréal, elles demeurent fragiles et ont besoin d'être appuyées dans leur développement et leur pérennité. S'il existe une certaine structuration de l'écosystème pour la phase de démarrage de ces entreprises, ces entrepreneurs bénéficient de très peu de ressources pour répondre à leurs défis de croissance. Le Parcours C3 saura stimuler l'innovation et la créativité, améliorer la compétitivité des sociétés culturelles et créatives et aidera les entrepreneurs à intégrer les meilleures pratiques de gestion.

Ce projet est porté par l'École des entrepreneurs MTL en collaboration avec le SAJE Accompagnateur d'entrepreneurs et Pôle entrepreneuriat culturel et créatif (PECC). Il prévoit l'accompagnement de 10 entreprises ayant leur siège social sur le territoire de la Ville de Montréal.

Les entreprises et organisations des secteurs culturel et créatif (entreprises privées et

OBNL) de la mode, des arts vivants, du design et de l'architecture, des arts visuels et numériques ainsi que les industries culturelles et créatives (ex : musique, audiovisuel, éditions, projections numériques, installations immersives, etc.) pourront bénéficier de l'aide d'experts pour trouver des solutions novatrices à leurs problématiques de croissance.

Ce sommaire vise l'approbation d'un soutien financier de 60 000 \$ à l'École des entrepreneurs MTL, spécialiste dans le développement des compétences des dirigeants d'entreprises, la formation et le développement des compétences entrepreneuriales pour la mise en œuvre et la réalisation du Parcours C3.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

aucune

## **DESCRIPTION**

Le « Parcours C3 : Culture, Créativité et Croissance » est un programme mêlant formation, co-développement et accompagnement personnalisé qui vise à stimuler la croissance des entreprises à fort potentiel de développement du secteur culturel et créatif.

Le parcours se positionne comme la « petite soeur » du Parcours Innovation PME Montréal, en s'adressant toutefois plus particulièrement aux entreprises et organisations du secteur culturel et créatif (entreprises privées et OBNL) ayant un budget entre 250 000 \$ et 1 M\$.

L'objectif principal est de proposer un parcours destiné à stimuler l'innovation dans le modèle d'affaires des organisations culturelles et créatives montréalaises à fort potentiel de croissance et leur transmettre les compétences nécessaires pour impulser un développement accéléré et harmonieux. Les apprentissages et outils développés au sein du parcours sont destinés à être diffusés à l'ensemble des entreprises du secteur.

Le projet propose un parcours qui se déroule sur 8 mois et il est prévu d'accueillir dans un premier temps une cohorte de 10 entreprises. La sélection des entreprises sera réalisée, notamment, à partir d'une problématique de croissance à laquelle les sociétés souhaitent trouver des solutions. Le processus de sélection s'appuiera sur l'expertise d'un comité qui sélectionnera les dossiers les plus pertinents et avec un fort potentiel de croissance. Le programme annuel offrira 72 heures de service à chaque participant, dont 42 h de formation et co-développement, 15 h de coaching individuel et 15 h de participation à l'événement Chromatic pro.

La formation adaptée aux particularités et besoins spécifiques à cette clientèle couvrira une multitude d'éléments dont:

- les défis spécifiques et les particularités de la croissance des sociétés du secteur culturel et créatif;
- rencontres thématiques sur le socio-financement, technologies numériques, aspects juridiques, développement des affaires, etc;
- ressources humaines dans le domaine culturel et créatif;
- participation aux conférences et à l'événement Chromatic Pro centré autour de l'entrepreneuriat culturel et créatif ainsi que les relations arts-affaires;

Les entreprises sélectionnées bénéficieront de l'apport de partenaires reconnus et d'experts dans un cadre d'accompagnement structuré offrant des formations en groupe, des rencontres professionnelles, des échanges de bonnes pratiques avec d'autres entrepreneurs aguerris, du coaching individuel et la participation à des événements stimulants centrés sur l'entrepreneuriat culturel et créatif.

Le Parcours C3 : Culture, Créativité et Croissance est aussi appuyé par plusieurs partenaires notamment Emploi Québec, Desjardins Caisse de la Culture Montréal, Lussier & Khouzam avocats, PME MTL, Chromatic Pro, Chaire en gestion des arts, HEC Montréal.

## **JUSTIFICATION**

Ce projet contribue à positionner Montréal Ville Créative et Métropole culturelle en tant que leader soutenant activement les entrepreneurs culturels et créatifs, tout en contribuant à la reconnaissance de l'apport de ce secteur au développement économique de la ville et en soutenant leur rayonnement et potentiel d'exportation. Il s'inscrit également dans la logique de développement d'un écosystème en construction de soutien à l'entrepreneuriat culturel et créatif. De plus, il contribue indéniablement au rayonnement de la Ville puisqu'en favorisant l'expansion des organisations culturelles, elles se transforment en véritables ambassadrices de Montréal à l'international.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Pour donner suite au présent dossier, il y a lieu d'autoriser un soutien financier de 60 000 \$. Les crédits nécessaires sont prévus à la programmation des projets de l'enveloppe de 175 M\$ accordée à la Ville de Montréal par le Gouvernement du Québec dans le cadre de l'entente pour soutenir le développement de Montréal. Cette dépense serait entièrement assumée par la ville centrale.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le projet permettra de promouvoir de bonnes pratiques de développement durable au sein des entreprises.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La formation offerte par l'École des entrepreneurs | MTL est la composante majeure du projet Parcours C3 : Culture, Créativité et Croissance. Si cette contribution financière n'est pas approuvée, le Parcours sera amputé d'une partie importante de son volet formation et ne pourra pas atteindre ses objectifs.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ce projet est financé dans le cadre de l'entente du 175 M\$ ; toutes communications et actions donnant de la visibilité devront se conformer aux dispositions de l'entente.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Recrutement des candidats - 20 février au 10 avril 2017
  - Sélection des candidats - 10 au 15 avril 2017
  - Lancement de la cohorte 2017 - 17 au 21 avril 2017
  - Formations et coaching en continu – fin avril à novembre 2017
  - Soirée de clôture - début décembre 2017

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Diane DUHAMEL  
Commissaire

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-01-26

Géraldine MARTIN  
Directrice

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Alain HOUDE  
Directeur

**Tél :** 514 872-1908  
**Approuvé le :** 2017-01-30



**Dossier # : 1171654001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , Section Équipements culturels et bureau d'art public
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier de 26 000 \$, à Atelier circulaire, pour l'acquisition de matériel médiatique pour améliorer la communication et la diffusion, dans le cadre de l'entente sur le développement culturel de Montréal - Programme Équipements - Aide d'urgence / Approuver le projet de convention à cet effet.

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 26 000 \$ à Atelier circulaire pour l'acquisition de matériel médiatique pour améliorer la communication et la diffusion, dans le cadre de l'entente sur le développement culturel de Montréal - Programme Équipements - Aide d'urgence;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2017-03-06 08:49

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1171654001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , Section Équipements culturels et bureau d'art public
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier de 26 000 \$, à Atelier circulaire, pour l'acquisition de matériel médiatique pour améliorer la communication et la diffusion, dans le cadre de l'entente sur le développement culturel de Montréal - Programme Équipements - Aide d'urgence / Approuver le projet de convention à cet effet.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La mise en œuvre des activités du Forum sur les équipements culturels s'inscrit dans le cadre de l'axe 4 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016. Dans ce contexte, le ministère de la Culture et des Communications (MCC) et la Ville de Montréal ont convenu de mettre en place une entité de concertation permanente dont les principaux objectifs visent à :

- développer une vision stratégique et prospective commune du développement des équipements culturels à Montréal;
- engager la réalisation d'études et d'investissements financiers destinés à renforcer le rôle de métropole culturelle exercé par Montréal;
- accroître l'accessibilité de tous les citoyens aux arts et à la culture;
- favoriser la consolidation des activités de création, de production et de diffusion des organismes culturels sur le territoire montréalais.

À la suite de la rencontre des partenaires de l'Entente sur le développement culturel tenue le 12 janvier 2017, les partenaires ont convenu d'appuyer financièrement Atelier circulaire ayant manifesté des besoins urgents au chapitre de l'acquisition de matériel médiatique pour améliorer la communication et la diffusion.

Contrairement aux programmes habituels de l'Axe 4 qui sont financés à parts égales par la Ville et le MCC, l'enveloppe budgétaire (4.1.3 Équipements: Aide d'urgence) requise pour appuyer le projet d'Atelier circulaire sera puisée entièrement à même les ressources budgétaires du Ministère (100 % en crédits réguliers).

Le projet global est évalué à plus de 472 000 \$. Patrimoine Canadien et le ministère de la Culture et des Communications (MCC) souhaitent contribuer au projet. Une portion de la contribution financière du MCC fait l'objet de la présente demande (26 000 \$) et l'autre

portion de la contribution du MCC (184 086 \$), provenant d'une entente distincte avec le MCC, est détaillée au dossier décisionnel no 1161654007. Afin de présenter un portrait global aux instances, ce dernier sommaire décisionnel est présenté au Comité exécutif et au Conseil municipal conjointement avec le présent dossier.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG15 0683 - 26 novembre 2015 - Approbation de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016 entre la ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal.

CG12 0471 - 20 décembre 2012 - Approbation de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015 entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal.

## **DESCRIPTION**

L'accord des partenaires de l'Entente sur le développement culturel est intervenu le 12 janvier 2017, au moment où le comité de gestion se réunissait et confirmait son accord dans les suites de l'analyse réalisée par le Bureau des équipements et espaces culturels en concertation étroite avec le MCC ainsi que le ministère du Patrimoine canadien (MPC). Le projet recommandé est le suivant :

### **Atelier circulaire**

Atelier Circulaire (ACi) est un centre d'artistes voué à la création, à la recherche, à la diffusion et à l'éducation en arts imprimés. Il a comme objectif de préserver et d'enseigner les techniques traditionnelles de gravure tout en intégrant les nouvelles technologies et les pratiques contemporaines reliées aux arts d'impression. ACi offre des programmes et des services aux artistes professionnels et au grand public. Il fournit un lieu de travail et de l'équipement spécialisé pour la gravure en creux, la lithographie, le relief et l'impression numérique. Il accueille des artistes en résidence, organise des expositions et des conférences dans sa galerie et offre des démonstrations, des cours et des stages spécialisés en arts imprimés.

Atelier circulaire a présenté un projet global en deux volets, visant :

- 1- l'acquisition d'équipement et la réalisation de travaux dans ses ateliers d'artistes (objet du sommaire 1161654007);
- 2- l'acquisition de matériel médiatique pour améliorer la communication et la diffusion (présent sommaire décisionnel).

L'organisme a manifesté des besoins urgents au chapitre de l'acquisition de matériel médiatique pour améliorer la communication et la diffusion. Aussi, la présente demande de contribution financière de 26 000 \$ au Programme Équipement - aide d'urgence concerne le second volet de ce projet global.

## **Détail de la contribution financière**

Le coût global du projet et la provenance du financement sont résumés ici:

*Coûts du projet*

<b>DÉPENSES PRÉVUES PAR ATELIER CIRCULAIRE</b>						
	Ville	MCC - Programme «Aide aux initiatives de partenariat» 2012-2015	<b>MCC Forum - Programme Équipement - Aide d'urgence</b>	Patrimoine canadien	Atelier circulaire	Total
<b>Admissibles</b>						
1. Mobilier et infrastructure	0 \$	39 381,88 \$		57 886,48 \$	18 504,60 \$	115 772,96 \$
2. Atelier de production, taille douce, relief et litho.	0 \$	20 618,72 \$		20 618,72 \$		41 237,44 \$
3. Atelier de sérigraphie	0 \$	22 263,21 \$		22 263,21 \$		44 526,42 \$
4. Atelier numérique	0 \$	96 735,35 \$		96 735,35 \$		193 470,70 \$
<b>5. Matériel médiatique et diffusion (objet de la présente demande)</b>	0 \$		<b>25 999,84 \$</b>	25 999,84 \$		51 999,68 \$
6. Autres frais	0 \$			7 500,00 \$	7 500,00 \$	15 000,00 \$
7. Imprévus	0 \$	5 000,00 \$		5 000,00 \$		10 000,00 \$
<b>TOTAL</b>	0 \$	183 999,16 \$	<b>25 999,84 \$</b>	236 003,60 \$	26 004,60 \$	472 007,20 \$

### Financement

<b>Description</b>	<b>Montant</b>	<b>Pourcentage</b>
<i>Gouvernement provincial</i>		
Ministère de la Culture et Communications (cette demande chemine distinctement en vue d'une décision du CM - Dossier décisionnel no 1161654007)	184 086 \$	39,0 %
<b>Ministère de la Culture et Communications (présente demande de contribution financière)</b>	<b>26 000 \$</b>	<b>5,5 %</b>
<i>Gouvernement fédéral</i>		
Patrimoine canadien	236 003 \$	50,0 %
Privée ou communautaire - Atelier circulaire	26 004 \$	5,5 %
<b>TOTAL</b>	<b>472 093 \$</b>	<b>100,0 %</b>

La proportion de la subvention du MCC Programme Équipements - Aide d'urgence par rapport au coût total du projet compte pour seulement 5,5 % (présent dossier décisionnel).

Le total des subventions demandées au Ministère de la Culture et des Communications pour ce projet totalise 44,5% (incluant la demande distincte - Dossier décisionnel no 1161654007).

## JUSTIFICATION

La galerie d'exposition d'Atelier circulaire a déjà bénéficié d'un réaménagement de ses espaces, ce qui a permis leur optimisation. Mais vu le budget restreint, ce dernier a été réparti en donnant priorité à la salle d'exposition, afin de doubler la surface d'accrochage prévue et la rendre beaucoup plus polyvalente et multifonctionnelle.

La portion du projet présentée ici consiste donc en l'acquisition de matériel médiatique pour améliorer la communication et la diffusion : ordinateurs dédiés à la formation et à la diffusion, imprimante, logiciels, caméra, projecteurs, système de son, mobilier pour entreposer l'équipement et des œuvres, casques d'écoute, éclairage et système d'accrochage, etc.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de cette contribution financière de 26 000,00\$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 16-032 Entente Développement culturel.

Cette dépense sera assumée à 100% par la ville centre.

La contribution financière est réalisée dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016.

La dépense de 26 000,00\$ est subventionnée à 100 % par le MCC dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, ce qui laisse un emprunt net à la charge de la Ville de 0\$. La dépense a fait l'objet de la recommandation de crédit suivante: 15-04.01.03.00-0143 .

Contributions reçues par l'organisme Atelier circulaire, par année, au cours des 5 dernières années:

<b>Contributions pour Atelier circulaire</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
Service de la culture - Programme de soutien aux festivals et aux événements culturels 2016 (volet 2) pour le 1er Festival des arts imprimés de Montréal - CE16 0262					2 000 \$	
Service de la diversité sociale et des sports - Mesure d'aide financière aux OBNL locataires dans des immeubles non résidentiels imposables, œuvrant dans les domaines de l'art et de la culture, du développement social et communautaire ou du sport et des loisirs - (CE12 1629, CE13 1813, CE14 1917, CE15 2197, DA161361003)	2 902 \$	2 908 \$	3 373 \$	3 865 \$	5 000 \$	
Service de la culture - Programme montréalais d'action culturelle				16 800 \$		

2015 de l'Entente MCC/Ville 2015-2016 - CE15 1242						
Conseil des arts de Montréal (CAM)	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$	22 000 \$	
Fonctionnement quadriennal (FQUA)*	6 000 \$			\$		
Diversité culturelle (DC)**	1 700 \$			22 000 \$		
Fonctionnement bisannuel (FBIS)**						
Financement pluriannuel (FP) **						
Projet spécial (PS) **						
Relève artistique (RLA)**						
<b>Total</b>	<b>30 602 \$</b>	<b>22 908 \$</b>	<b>23 373 \$</b>	<b>62 665 \$</b>	<b>29 000 \$</b>	<b>0 \$</b>

Sources:

\* *Données transmises par le CAM.*

\*\* Rapports annuels du CAM 2012 (p. 50), 2013 (p. 50), 2014 (p. 68), 2015 (p. 60).

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réalisation du projet permettra à terme d'assurer le déploiement territorial de l'offre culturelle dans différentes disciplines artistiques professionnelles tant au niveau de la création, de la production, de la formation que de la diffusion, et ainsi améliorer la qualité du milieu de vie dans les quartiers montréalais tout en permettant à Montréal d'augmenter son rayonnement international.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet contribuera à améliorer les conditions de travail pour les artistes exposants à la galerie de l'Atelier Circulaire, ainsi que pour l'équipe de diffusion et les membres qui se forment en création de sites web, blogues et diffusion dans les médias sociaux. Le projet favorisera la présentation des artistes et des projets multidisciplinaires. Il permettra d'augmenter substantiellement la qualité du travail de diffusion et la formation en diffusion et en communication pour les artistes. Le nombre de projets multidisciplinaire est appelé à augmenter, ainsi que le taux d'achalandage de la galerie, la visibilité des portfolios des artistes membres d'Atelier circulaire, ainsi que la visibilité des arts imprimés.

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un protocole de visibilité est en vigueur et doit être appliqué par l'organisme.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Décision du Comité exécutif et du Conseil municipal - Mars 2017.

Acquisition et travaux par Atelier circulaire - Avril 2017 - Juin 2018.

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier décisionnel est conforme aux pratiques administratives en vigueur à la Ville de Montréal et aux engagements de sa Politique de développement culturel et du Plan d'action 2007-2017, Montréal métropole culturelle. À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Zamir Jose HENAO PANESSO)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Monique CÔTÉ  
Conseillère en planification

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-02-16

Michèle PICARD  
Chef de section - Équipements culturels, art  
public et patrimoine artistique

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Suzanne LAVERDIÈRE  
Directrice

**Tél :** 514-872-4600

**Approuvé le :** 2017-03-06



**Dossier # : 1171654003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , Section Équipements culturels et bureau d'art public
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier de 200 000 \$, à Productions Réalisations Indépendantes de Montréal (PRIM), pour le développement de nouveaux espaces de création (studio de son, image, espace de production), dans le cadre de l'entente sur le développement culturel de Montréal - Atelier d'artistes et vitrine - Programme «Aide aux initiatives et partenariat» (2012-2015) / Approuver le projet de convention à cet effet.

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 200 000 \$ à Productions Réalisations Indépendantes de Montréal (PRIM), pour pour le développement de nouveaux espaces de création (studio de son, image, espace de production), dans le cadre de l'entente sur le développement culturel de Montréal - Atelier d'artistes et vitrine - Programme «Aide aux initiatives et partenariat» (2012-2015);
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2017-03-06 08:46

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1171654003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , Section Équipements culturels et bureau d'art public
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier de 200 000 \$, à Productions Réalisations Indépendantes de Montréal (PRIM), pour le développement de nouveaux espaces de création (studio de son, image, espace de production), dans le cadre de l'entente sur le développement culturel de Montréal - Atelier d'artistes et vitrine - Programme «Aide aux initiatives et partenariat» (2012-2015) / Approuver le projet de convention à cet effet.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les partenaires de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, le ministère de la Culture et des Communications (MCC) et la Ville de Montréal, ont mis en place une entité de concertation permanente dont les principaux objectifs visent à :

- développer une vision stratégique et prospective commune du développement des équipements culturels à Montréal;
- engager la réalisation d'études et d'investissements financiers destinés à renforcer le rôle de métropole culturelle exercé par Montréal;
- accroître l'accessibilité de tous les citoyens aux arts et à la culture;
- favoriser la consolidation des activités de création, de production et de diffusion des organismes culturels sur le territoire montréalais.

Les partenaires ont également institué divers programmes d'aide financière visant à appuyer financièrement les organismes culturels professionnels montréalais. Parmi ces programmes, figure celui compris dans l'Entente sur le développement culturel de Montréal – Atelier d'artistes et vitrine – Programme «Aide aux initiatives de partenariat» 2012-2015. Dans le cadre de ce programme, les partenaires ont reçu deux projets susceptibles d'être financés.

Une entente pour le financement du présent projet est intervenue au Comité de direction de l'entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 le 22 février 2017.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**



CM13 0971 - 23 septembre 2013 - Accepter une contribution financière de 4,18 M\$ du ministère de la Culture et des Communications (MCC), permettant à la fois de contribuer à l'initiative conjointe portant sur les ateliers d'artistes et à l'affichage extérieur promotionnel de la Vitrine culturelle. Verser la contribution du MCC de 2,65 M\$ au Regroupement Pied Carré. Approuver les projets de convention à cet effet (note: la résolution approuvait une nouvelle entente concernant le Programme « Aide aux initiatives et partenariats » pour les ateliers d'artistes et la Vitrine culturelle).

## **DESCRIPTION**

Le centre d'artistes Productions Réalisations Indépendantes de Montréal (PRIM) est un centre de ressources humaines et techniques, voué à la création et à la production indépendante d'œuvres d'art visuel et médiatique. PRIM opère selon un double mandat, soit d'une part, celui de contribuer activement à la formation et au développement d'artistes indépendants et, d'autre part, celui de soutenir et de faciliter la production d'œuvres médiatiques contemporaines par des programmes de soutien à la création et des installations à la fine pointe de la technologie.

## **JUSTIFICATION**

Le projet consiste en le développement, au sein même du bâtiment dont PRIM est propriétaire depuis 2003, de nouveaux espaces de création représentant 4575 pi<sup>2</sup>.  
STUDIOS DE SON

Studio de création sonore

- Grand studio de création sonore (65m<sup>2</sup>) répondant aux normes de l'industrie et aux conditions d'écoute identiques à celles qu'on retrouve dans les lieux de diffusion indépendante à travers le monde.

Laboratoire de conception sonore et musicale multicanale

- Atelier sonore offrant un environnement flexible et multiplateforme propice à l'exploration et à l'enregistrement

Studio de montage sonore

- Petit studio dédié à la conception et au montage sonore

## **STUDIOS IMAGE**

- Salle de recherche et développement en art vidéo, numérique et d'animation.
- Salle de création numérique. Versatile, polyvalente, adaptable selon la pratique artistique.
- Salles de médias numériques.
- Salles déjà existantes qui mériteront un sérieux rafraîchissement.
- Salle de médias numériques en libre accès.
- Grande salle équipée et accessible à tous et propice à la création collaborative.
- Salle des transferts.
- Salle équipée d'un serveur médias desservant toutes les autres salles et studio. C'est aussi là que s'effectuent tous les transferts de médias numériques.

## **ESPACES DE PRODUCTION**

## Atelier de production

- Salle fermée et accessible aux artistes qui n'ont pas besoin des outils technologiques des autres studios

## Espace « co-working »

- Aire ouverte et conviviale. Idéale pour provoquer les rencontres artistiques et stimuler la création.

## Espace de visionnement et diffusion

- Espace « agora » permettant le visionnement et la diffusion d'oeuvres d'art médiatique

## SERVICES AUX MEMBRES

### Coordination des projets et réservations

- Aménagement de l'espace de travail de deux chargées de projets installées au centre des opérations et qui s'affairent à offrir les services adéquats aux artistes.

### Atelier technique / Coordination technique

- Cette salle dédiée aux équipements mis à la disposition des membres sert aussi d'atelier technique et de poste de travail pour les coordonnateurs techniques.

## Coût du projet et financement

Le coût global du projet et la provenance du financement sont résumés ici:

### Coûts du projet

<b>DÉPENSES PRÉVUES PAR Productions Réalisations Indépendantes de Montréal (PRIM)</b>						
	<b>Ville</b>	<b>MCC - Programme «Aide aux initiatives de partenariat» 2012-2015</b>	<b>Patrimoine canadien</b>	<b>PRIM</b>	<b>Autres (CALQ, CAC, PME-MTL)</b>	<b>Total</b>
<b>Admissibles</b>						
1. Studios de son	0 \$	116 044 \$	212 292 \$		63 653 \$	391 990 \$

2. Studios image	0 \$	54 072 \$	94 622 \$		74 836 \$	223 530 \$
3. Espaces de production	0 \$	24 884 \$	79 791 \$		16 511 \$	121 186 \$
4. Service aux membres	0 \$	5 000 \$	21 885 \$			26 885 \$
Sous-total	0 \$	200 000 \$	408 591 \$		155 000 \$	763 591 \$
<b>Non admissibles</b>						
Rénovation des autres espaces	0 \$		366 409 \$	45 416 \$		411 825 \$
Contingences	0 \$			268 793 \$		268 793 \$
Administration et profits	0 \$			110 458 \$		110 458 \$
Honoraires professionnels	0 \$		50 000 \$	121 009 \$		171 009 \$
Frais juridiques	0 \$			10 000 \$		10 000 \$
Frais de financement temporaire	0 \$			10 000 \$		10 000 \$
Sous-total	0 \$		416 409 \$	565 676 \$		982 085 \$
Coût total	0 \$	200 000 \$	825 000 \$	565 676 \$	155 000 \$	1 745 676 \$

### Financement

Sources de financement	2013	2014	2015	2016	2017	Total	Pourcentage
Ville de Montréal							0 %
<b>Gouvernement provincial</b>							
Culture et communications					200 000 \$	200 000 \$	<b>11,5 %</b>
CALQ			100 000 \$			100 000 \$	5,7 %
<b>Gouvernement fédéral</b>							
Patrimoine canadien					825 000 \$	825 000 \$	47,3 %
CAC					20 000 \$	20 000 \$	1,1 %
<b>Privée ou communautaire</b>							
PRIM	100 000 \$			65 676 \$	400 000 \$	565 676 \$	43,4 %
PME-MTL			35 000 \$			35 000 \$	2,0 %
<b>TOTAL</b>	100 000 \$		135 000 \$	65 676 \$	1 445 000 \$	1 745 676 \$	100 %

La contribution du ministère de la Culture et des Communications (MCC) (présente subvention) compte pour 11,5% du financement total du projet, excluant la contribution du CALQ de 5,7%.

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de cette contribution financière de 200 000,00\$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 13-040 Atelier d'artistes et affichage vitrine CM13 1009.

Cette dépense sera assumée à 100% par la ville centre.

La contribution financière est réalisée dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal – Atelier d'artistes et vitrine – Programme «Aide aux initiatives de partenariat» 2012-2015.

La dépense de 200 000 \$ est subventionnée à 100 % par le MCC dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal – Atelier d'artistes et vitrine – Programme « Aide aux initiatives de partenariat » 2012-2015, ce qui laisse un emprunt net à la charge de la Ville de 0 \$.

Contributions reçues par l'organisme Productions Réalisations Indépendantes de Montréal (PRIM), par année, au cours des 5 dernières années:

<b>Contributions à Productions Réalisations Indépendantes de Montréal (PRIM)</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
Service de la culture - Programme montréalais d'action culturelle 2016 de l'Entente MCC/Ville 2016-2017 - CE16 1361					13 000 \$	
Conseil des arts de Montréal (CAM)	25 000 \$	29 000 \$	29 000 \$	29 000 \$	29 000 \$	
Fonctionnement quadriennal (FQUA)*		3 000 \$				
Fonctionnement quadriennal (FQUA)**		8 850 \$				
Projet spécial (PS)**						
Libres comme l'art (LA)**						
Financement pluriannuel (FP)**						
<b>Total</b>	<b>25 000 \$</b>	<b>40 850 \$</b>	<b>29 000 \$</b>	<b>29 000 \$</b>	<b>42 000 \$</b>	

Sources:

\* Donnée transmise par le CAM.

\*\* Rapports annuels du CAM: 2012 (p. 51), 2013 (p. 52), 2014 (p. 70), 2015 (p. 62).

### DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réalisation de ce projet permettra à terme d'assurer le déploiement territorial de l'offre culturelle dans différentes disciplines artistiques professionnelles tant au niveau de la création, de la production, de la formation que de la diffusion, et ainsi améliorer la qualité du milieu de vie dans les quartiers montréalais tout en permettant à Montréal d'augmenter son rayonnement international.

### IMPACT(S) MAJEUR(S)

La réalisation du projet permettra de servir un plus grand nombre d'artistes, de développer de nouveaux espaces de création et offrir un meilleur accès aux installations. Il contribuera à élargir l'accessibilité à un plus grand nombre de disciplines artistiques, à stimuler l'exploration en art numérique et l'ouvrir davantage à la recherche.

En plus d'offrir plus de ressources aux artistes pour se professionnaliser et mieux s'adapter aux évolutions technologiques, il participera à la vitalité et à la consolidation du quartier, "pôle de création culturelle des faubourgs". Enfin, le projet permettra de favoriser les rencontres entre artistes d'ici et d'ailleurs dans un contexte d'échanges et de collaboration riche et profitable.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Un protocole de visibilité est en vigueur et doit être appliqué par l'organisme.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Décision du Comité exécutif Mars 2017  
Décision du Conseil municipal Mars 2017  
Octroi de la subvention Mars 2017  
Dossier préliminaire Novembre 2017  
Exécution et appel d'offres Janvier 2018  
Octroi du contrat Juin 2018  
Réalisation des travaux et des acquisitions Août 2018  
Réouverture du Centre Novembre 2018

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le présent dossier décisionnel est conforme aux pratiques administratives en vigueur à la Ville de Montréal et aux engagements de sa Politique de développement culturel et du Plan d'action 2007-2017, Montréal métropole culturelle. À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Zamir Jose HENAO PANESSO)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Monique CÔTÉ  
Conseillère en planification

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-02-16

Michèle PICARD  
Chef de section - Équipements culturels, art  
public et patrimoine artistique

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Suzanne LAVERDIÈRE  
Directrice

**Tél :** 514-872-4600

**Approuvé le :** 2017-03-06



**Dossier # : 1161654007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , Section Équipements culturels et bureau d'art public
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier de 184 086 \$, à Atelier circulaire, pour l'acquisition de mobilier spécialisé et d'équipement liés à la pratique artistique pour les ateliers de production, de sérigraphie et l'atelier numérique, dans le cadre de l'entente sur le développement culturel de Montréal - Atelier d'artistes et vitrine - Programme «Aide aux initiatives et partenariat» (2012-2015) / Approuver le projet de convention à cet effet.

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 184 086 \$ à Atelier circulaire, pour l'acquisition de mobilier spécialisé et d'équipement liés à la pratique artistique pour les ateliers de production, de sérigraphie et l'atelier numérique, dans le cadre de l'entente sur le développement culturel de Montréal - Atelier d'artistes et vitrine - Programme «Aide aux initiatives et partenariat» (2012-2015);
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2017-03-06 08:51

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1161654007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , Section Équipements culturels et bureau d'art public
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier de 184 086 \$, à Atelier circulaire, pour l'acquisition de mobilier spécialisé et d'équipement liés à la pratique artistique pour les ateliers de production, de sérigraphie et l'atelier numérique, dans le cadre de l'entente sur le développement culturel de Montréal - Atelier d'artistes et vitrine - Programme «Aide aux initiatives et partenariat» (2012-2015) / Approuver le projet de convention à cet effet.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les partenaires de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, le ministère de la Culture et des Communications (MCC) et la Ville de Montréal, ont mis en place une entité de concertation permanente dont les principaux objectifs visent à :

- développer une vision stratégique et prospective commune du développement des équipements culturels à Montréal;
- engager la réalisation d'études et d'investissements financiers destinés à renforcer le rôle de métropole culturelle exercé par Montréal;
- accroître l'accessibilité de tous les citoyens aux arts et à la culture;
- favoriser la consolidation des activités de création, de production et de diffusion des organismes culturels sur le territoire montréalais.

Les partenaires ont également institué divers programmes d'aide financière visant à appuyer financièrement les organismes culturels professionnels montréalais. Parmi ces programmes, figure celui compris dans l'Entente sur le développement culturel de Montréal – Atelier d'artistes et vitrine – Programme «Aide aux initiatives de partenariat» 2012-2015.

Dans le cadre de ce programme, les partenaires ont reçu deux projets susceptibles d'être financés. Une entente pour le financement du présent projet est intervenue au Comité de direction de l'entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 le 22 février 2017.

Atelier circulaire a soumis un projet en deux volets: le premier est présenté au présent dossier et le second au dossier décisionnel no 1171654001.



## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM13 0971 - 23 septembre 2013 - Accepter une contribution financière de 4,18 M\$ du ministère de la Culture et des Communications (MCC), permettant à la fois de contribuer à l'initiative conjointe portant sur les ateliers d'artistes et à l'affichage extérieur promotionnel de la Vitrine culturelle. Verser la contribution du MCC de 2,65 M\$ au Regroupement Pied Carré. Approuver les projets de convention à cet effet (note: la résolution approuvait une nouvelle entente Programme « Aide aux initiatives et partenariats » pour les ateliers d'artistes et la Vitrine culturelle).

## **DESCRIPTION**

Atelier Circulaire (ACi) est un centre d'artistes voué à la création, à la recherche, à la diffusion et à l'éducation en arts imprimés. Il a comme objectif de préserver et d'enseigner les techniques traditionnelles de gravure tout en intégrant les nouvelles technologies et les pratiques contemporaines reliées aux arts d'impression. ACi offre des programmes et des services aux artistes professionnels et au grand public. Il fournit un lieu de travail et de l'équipement spécialisé pour la gravure en creux, la lithographie, le relief et l'impression numérique. Il accueille des artistes en résidence, organise des expositions et des conférences dans sa galerie et offre des démonstrations, des cours et des stages spécialisés en arts imprimés.

## **JUSTIFICATION**

Le projet global présenté par Atelier circulaire comprend les éléments suivants:

1. Acquisition de mobilier spécialisé lié à la pratique artistique (chariots, tables, tiroirs à plan, réchauds) et acquisition/installation de système de contrôle des accès pour assurer la sécurité du matériel et des œuvres.
2. Acquisition d'équipement pour améliorer l'atelier de production : perceuses, meules, cisailles, tables de presses, pierre à eau, pinceaux, etc. et d'un système de sonorisation pour préparer des expositions et pour la présentation d'ateliers et d'exposés.
3. Acquisition d'équipement pour améliorer l'atelier de sérigraphie et permettre le travail en grand format: chariot, séchoir à soie, table lumineuse sur mesure, ventilateurs, raclettes, soie à sérigraphie, mobilier de rangement, balances, etc.
4. Acquisition d'équipement spécialisé dans l'atelier numérique, notamment : ordinateurs dédiés à la formation et la pratique artistique, écrans, projecteur, appareils photo et lentilles spécialisées, déshumidificateur et humidificateur afin de contrôler l'environnement, machine de découpe, imprimante, système de coupe au laser, imprimante pour film, etc.
5. Une allocation pour imprévus est incluse au projet (comme une partie de l'équipement provient des États-Unis ou d'ailleurs, le prix peut varier selon le taux de change).
6. La portion suivante du projet global fait l'objet d'une demande distincte à un autre programme de subvention: acquisition de matériel médiatique pour améliorer la communication et la diffusion : ordinateurs dédiés à la formation et à la diffusion, imprimante, logiciels, caméra, projecteurs, système de son, mobilier pour entreposer l'équipement et des œuvres, casques d'écoute, éclairage et système d'accrochage, etc. (Cette partie du projet fait l'objet d'une demande distincte au Forum des équipements culturels - Équipements - Aide d'urgence (Gestion MCC) – 26 000 \$ et à Patrimoine Canadien. Elle fait également l'objet d'un dossier décisionnel distinct, soumis au Comité exécutif, et portant le numéro de sommaire décisionnel 1171654001).

## Coût du projet et financement

Le coût global du projet et la provenance du financement sont résumés ici:

### Coûts du projet

<b>DÉPENSES PRÉVUES PAR ATELIER CIRCULAIRE</b>						
	Ville	MCC - Programme «Aide aux initiatives de partenariat» 2012-2015	MCC Forum - Programme Équipement - Aide d'urgence	Patrimoine canadien	Atelier Circulaire	Total
<b>Admissibles</b>						
1. Mobilier et infrastructure	0 \$	39 381,88 \$		57 886,48 \$	18 504,60 \$	115 772,96 \$
2. Atelier de production, taille douce, relief et litho.	0 \$	20 618,72 \$		20 618,72 \$		41 237,44 \$
3. Atelier de sérigraphie	0 \$	22 263,21 \$		22 263,21 \$		44 526,42 \$
4. Atelier numérique	0 \$	96 735,35 \$		96 735,35 \$		193 470,70 \$
5. Matériel médiatique et diffusion (demande distincte au Forum - Dossier décisionnel no 1161654001 présenté au Comité exécutif)	0 \$		25 999,84 \$	25 999,84 \$		51 999,68 \$
6. Autres frais	0 \$			7 500,00 \$	7 500,00 \$	15 000,00 \$
7. Imprévus	0 \$	5 000,00 \$		5 000,00 \$		10 000,00 \$
<b>TOTAL</b>	<b>0 \$</b>	<b>183 999,16 \$</b>	<b>25 999,84 \$</b>	<b>236 003,60 \$</b>	<b>26 004,60 \$</b>	<b>472 007,20 \$</b>

### Financement

<b>Description</b>	<b>Montant</b>	<b>Pourcentage</b>
<i>Gouvernement provincial</i>		

Culture et communications ( <b>présente demande de contribution financière</b> )	<b>184 086 \$</b>	<b>39,0 %</b>
Culture et communications (demande distincte au Forum - Dossier décisionnel no 1161654001 présenté au Comité exécutif)	26 000 \$	5,5 %
<i>Gouvernement fédéral</i> Patrimoine canadien	236 003 \$	50,0 %
Privée ou communautaire - Atelier circulaire	26 004 \$	5,5 %
<b>TOTAL</b>	<b>472 093 \$</b>	<b>100,0 %</b>

La proportion de la subvention provenant du Programme «Aide aux initiatives de partenariat» 2012-2015 par rapport au coût total du projet compte pour **39,0 %**.

Le total de la subvention demandée au MCC totalise 44,5% (incluant la demande distincte - voir le dossier décisionnel no 1161654001) .

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût maximal de cette contribution financière de 184 086,00 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 13-040 Atelier d'artistes et affichage vitrine CM13 1009.

Cette dépense sera assumée à 100% par la ville centre.

La contribution financière est réalisée dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal – Atelier d'artistes et vitrine – Programme «Aide aux initiatives de partenariat» 2012-2015.

La dépense de 184 086,00\$ est subventionnée à 100 % par le MCC dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal – Atelier d'artistes et vitrine – Programme «Aide aux initiatives de partenariat» 2012-2015, ce qui laisse un emprunt net à la charge de la Ville de 0 \$.

Contributions reçues par l'organisme Atelier circulaire, par année, au cours des 5 dernières années:

<b>Contributions pour Atelier circulaire</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
Service de la culture - Programme de soutien aux festivals et aux événements culturels 2016 (volet 2) pour le 1e Festival des arts imprimés de Montréal - CE16 0262					2 000 \$	
Service de la diversité sociale et des sports - Mesure d'aide financière aux OBNL locataires dans des immeubles non résidentiels imposables, œuvrant dans les domaines de l'art et de la culture, du développement social et communautaire ou du sport et des loisirs - (CE12 1629, CE13 1813, CE14 1917, CE15 2197, DA161361003)	2 902 \$	2 908 \$	3 373 \$	3 865 \$	5 000 \$	
Service de la culture - Programme montréalais d'action culturelle				16 800 \$		

2015 de l'Entente MCC/Ville 2015-2016 - CE15 1242						
Conseil des arts de Montréal (CAM)	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$	22 000 \$	
Fonctionnement quadriennal (FQUA)*	6 000 \$			\$		
Diversité culturelle (DC)**	1 700 \$			22 000 \$		
Fonctionnement bisannuel (FBIS)**						
Financement pluriannuel (FP)**						
Projet spécial (PS)**						
Relève artistique (RLA)**						
<b>Total</b>	<b>30 602 \$</b>	<b>22 908 \$</b>	<b>23 373 \$</b>	<b>62 665 \$</b>	<b>29 000 \$</b>	<b>0 \$</b>

Sources:

\* *Données transmises par le CAM.*

\*\* Rapports annuels du CAM 2012 (p. 50), 2013 (p. 50), 2014 (p. 68), 2015 (p. 60).

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réalisation de ce projet permettra à terme d'assurer le déploiement territorial de l'offre culturelle dans différentes disciplines artistiques professionnelles tant au niveau de la création, de la production, de la formation que de la diffusion, et ainsi améliorer la qualité du milieu de vie dans les quartiers montréalais tout en permettant à Montréal d'augmenter son rayonnement international.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet contribuera à améliorer les conditions de travail pour les artistes et les membres de l'Atelier circulaire. Il permettra d'améliorer les infrastructures, dont l'amélioration de la ventilation et l'amélioration du rendement énergétique de la ventilation existante, et d'ajouter de climatisation dans les espaces où le maintien de la température est critique pour la pratique artistique (séchage prématuré des pierres de lithographie et des imprimantes numériques) et installation de moustiquaires aux fenêtres dans les ateliers non climatisés afin de prévenir la contamination des œuvres par les moustiques en été. Le projet permettra enfin l'amélioration de l'équipement de l'atelier de production en général et des ateliers de taille douce, du relief, de la lithographie ainsi que de la sérigraphie, en plus de doter Atelier circulaire d'équipement spécialisé dans l'atelier numérique.

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un protocole de visibilité est en vigueur et doit être appliqué par l'organisme.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Décision du Comité exécutif Mars 2017

Décision du Conseil municipal Mars 2017

Octroi de la subvention Mars 2017

Acquisition et travaux par Atelier circulaire Avril 2017 - Juin 2018

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier décisionnel est conforme aux pratiques administratives en vigueur à la Ville de Montréal et aux engagements de sa Politique de développement culturel et du Plan d'action 2007-2017, Montréal métropole culturelle. À la suite de vérifications effectuées, le

signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Zamir Jose HENAO PANESSO)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Monique CÔTÉ  
Conseillère en planification

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-02-16

Michèle PICARD  
Chef de section - Équipements culturels et art public

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Suzanne LAVERDIÈRE  
Directrice - Service de la culture  
**Tél :** 514-872-4600  
**Approuvé le :** 2017-03-06



**Dossier # : 1172912001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'Espace pour la vie , Jardin Botanique , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 95 000 \$ (taxes incluses) à l'Institut de recherche en biologie végétale relativement au financement de ses activités, pour l'année 2017. Approuver un projet de convention afférent entre la Ville et l'Institut de recherche en biologie végétale.

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 95 000 \$ (taxes incluses) à l'Institut de recherche en biologie végétale relativement au financement de ses activités pour l'année 2017;
2. d'approuver le projet de convention de contribution financière afférente entre la Ville et l'Institut de recherche en biologie végétale;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2017-02-21 17:46

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1172912001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'Espace pour la vie , Jardin Botanique , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 95 000 \$ (taxes incluses) à l'Institut de recherche en biologie végétale relativement au financement de ses activités, pour l'année 2017. Approuver un projet de convention afférent entre la Ville et l'Institut de recherche en biologie végétale.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En 1990, la Ville de Montréal (par l'intermédiaire de son Jardin botanique) et l'Université de Montréal créaient l'Institut de recherche en biologie végétale (IRBV). Par cette collaboration, les deux partenaires s'assuraient d'une meilleure synergie dans leurs activités de recherche, d'un meilleur réseautage et de possibilités de financement accrues. L'IRBV compte maintenant près de 300 personnes (chercheurs, étudiants, personnel administratif et de recherche) qui touchent à toutes les disciplines de la biologie végétale. Ses activités portent principalement sur le développement d'un centre d'excellence pour la recherche en biologie végétale et en biodiversité, tant au point de vue fondamental qu'appliqué; la conservation des collections de recherche en biologie végétale, en entomologie et en mycologie; la formation de la relève scientifique en biologie végétale et en biodiversité (étudiants de cycles supérieurs à la maîtrise, au doctorat et au niveau post-doctoral); le perfectionnement de la formation de ses chercheurs et de son personnel technique et le transfert technologique de ses résultats scientifiques vers les usagers du milieu socio-économique.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

- CM16 0457 - 19 avril 2016 - Accorder un soutien financier de 95 000 \$ à l'Institut de recherche en biologie végétale et approuver un projet convention à cet effet (# 1162912001)
- CM15 1232 - 17 octobre 2015 - Accorder un soutien financier de 95 000 \$ à l'Institut de recherche en biologie végétale et approuver un projet de convention à cet effet (# 1152912001)
- CM14 0286 - 27 mars 2014 - Accorder un soutien annuel de 95 000\$ à l'Institut de recherche en biologie végétale (# 1142912001)

CM13 0121 - 28 février 2013 - Accorder un soutien annuel de 95 000 \$ à l'Institut de recherche en biologie végétale (# 1132912001)

## **DESCRIPTION**

Le présent dossier décisionnel vise à accorder une contribution de 95 000 \$, pour l'année 2017, à l'IRBV. Cette somme servira d'abord à soutenir des programmes de recherche de pointe en biologie végétale et en horticulture pour les chercheurs du Jardin botanique. Elle permettra également d'assigner une personne responsable à la comptabilité qui verra à la bonne gestion des projets, à soutenir les activités de secrétariat et à payer les frais fixes. La contribution accordée par la Ville correspond à environ 10% du budget global de l'organisme.

## **JUSTIFICATION**

Comme dans tout musée d'envergure internationale, la recherche est un volet fondamental de la mission du Jardin botanique.

Les activités de recherche du Jardin botanique sont réalisées par les membres de la Division de la recherche et du développement scientifique qui œuvrent en association avec d'autres chercheurs de l'Université de Montréal, au sein de l'IRBV, sur le site du Jardin botanique.

Non seulement cette association est profitable aux chercheurs du Jardin botanique (qui assume la rémunération de 7 botanistes-chercheurs qui oeuvrent au sein de l'IRBV) en ce qu'elle offre un cadre de développement stimulant, propice à l'avancement des connaissances, mais elle leur est profitable également dans le sens où, s'ils ne travaillaient pas au sein de cette structure de recherche, de nature universitaire, ils ne seraient pas éligibles aux subventions extérieures nécessaires au financement de leurs travaux. Les contrats et subventions de recherche des chercheurs du Jardin botanique au sein de l'IRBV représentent environ 500 000\$ par année.

Ces subventions leur ont permis de développer, au cours des dernières années, des expertises reconnues dans plusieurs domaines, notamment en foresterie urbaine, en phytopathologie, en renaturalisation, en conservation de plantes rares et menacées et en décontamination de sites pollués par l'utilisation de végétaux qui profitent tant au Jardin botanique qu'à l'ensemble de la Ville de Montréal. Par exemple, un projet pour la réalisation d'un banc d'essai en phytoremédiation est présentement en cours avec les membres de l'arrondissement Rivière-des-Prairies/Pointe-aux-Trembles et celui-ci se poursuivra jusqu'en 2020.

Par ailleurs, grâce à la crédibilité acquise par l'IRBV, la recherche au Jardin botanique est reconnue nationalement et internationalement, ce qui contribue significativement à sa renommée.

Aussi, en plus des bénéfices scientifiques de ces savoirs pour les activités du Jardin botanique et pour celles de la Ville de Montréal, l'IRBV, en favorisant la formation, constitue un apport significatif au développement de la main-d'oeuvre spécialisée à Montréal.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût maximal de cette contribution financière de 95 000 \$ (taxes incluses) sera comptabilisé au budget du Service de l'Espace pour la vie. Cette dépense sera assumée à 100% par la ville centre.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**



Le Service de l'Espace pour la vie adhère au plan de développement durable de la collectivité montréalaise et s'est doté d'une charte d'engagement visant à intégrer le concept de développement durable dans toutes les sphères de ses activités de façon à informer, sensibiliser et éduquer les employés, les visiteurs et l'ensemble des parties prenantes à ces enjeux. La présente décision contribue à la protection et à l'essor de la biodiversité et des milieux de vies par des actions concrètes impliquant des activités de recherche, d'éducation et de conservation in situ et ex situ.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La contribution de la Ville de Montréal est essentielle au fonctionnement de l'IRBV. Ne pas l'accorder aurait des conséquences néfastes sur le volet recherche de la mission du Jardin botanique, la réputation et la crédibilité de celui-ci.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'enjeux de communication particuliers dans ce dossier.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ne s'applique pas.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Suzanne RODIER)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Géraldine JACQUART  
Conseiller(ere) en planification

#### **ENDOSSÉ PAR**

Anne CHARPENTIER  
Chef de l'insectarium

Le : 2017-02-21

CE : 20.072  
2017/03/15 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 20.073  
2017/03/15 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1163205001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 b) maintenir accessibles, tant au plan géographique qu'économique, ses lieux de diffusion de la culture et de l'art et encourager leur fréquentation
<b>Projet :</b>	MCCQ 2016-2017 (Entente sur le développement culturel)
<b>Objet :</b>	Autoriser la signature d'une entente permettant le versement d'un soutien financier de 65 500 \$ à la Maison québécoise du théâtre pour l'enfance et la jeunesse pour la réalisation de son programme de Pédago-diffusion dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017.

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 65 500 \$ à la Maison québécoise du théâtre pour l'enfance et la jeunesse pour la réalisation de son programme de "Pédago-diffusion", dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel 2016-2017 intervenue entre la Ville et le ministère de la Culture et des Communications;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier.
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2017-03-07 14:29

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1163205001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 b) maintenir accessibles, tant au plan géographique qu'économique, ses lieux de diffusion de la culture et de l'art et encourager leur fréquentation
<b>Projet :</b>	MCCQ 2016-2017 (Entente sur le développement culturel)
<b>Objet :</b>	Autoriser la signature d'une entente permettant le versement d'un soutien financier de 65 500 \$ à la Maison québécoise du théâtre pour l'enfance et la jeunesse pour la réalisation de son programme de Pédago-diffusion dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le ministère de la Culture et des Communications (MCC) et la Ville de Montréal souhaitent appuyer des actions qui renforcent la participation des citoyens à la vie culturelle montréalaise. La Maison québécoise du théâtre pour l'enfance et la jeunesse est un organisme dont le travail en matière de diffusion spécialisée, d'accompagnement des publics et d'activités éducatives est reconnu et structurant auprès des clientèles des écoles et des arrondissements de Montréal. Le ministère et la Ville souhaitent donc renouveler pour une année le partenariat avec la Maison Théâtre dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel 2016-2017.

La Maison Théâtre est une association regroupant 28 compagnies professionnelles de théâtre œuvrant partout au Québec. Elle constitue un véritable carrefour artistique et contribue de manière essentielle à l'essor du théâtre jeune public. La Maison Théâtre s'est notamment imposée depuis sa création en matière d'accessibilité et de médiation théâtrale. Les projets de médiation théâtrale qu'elle développe constituent des outils éducatifs d'incitation et d'accompagnement à la fréquentation du théâtre. Parfois, il s'agit d'activités d'appropriation pour des publics exclus dans le but de développer leur goût du théâtre. Le public scolaire de la Maison Théâtre représente en moyenne 60% des assistances. Pour les professionnels de l'éducation, les activités d'éducation au théâtre développées par la Maison Théâtre constituent une ressource très utile et enrichissante.

De 1997 à 2014, plusieurs projets de la Maison Théâtre a été soutenus par le biais des programmes de soutien de l'Entente sur le développement culturel. Depuis 2005, la Maison Théâtre bénéficie également d'une entente de partenariat dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel permettant la réalisation du projet "Découvertes théâtrales" en partenariat avec certains arrondissements montréalais, grâce à un soutien annuel de 25 000 \$. Étant donné l'expertise et la reconnaissance acquise de la Maison Théâtre en matière d'accessibilité et de médiation théâtrale, il est maintenant souhaité que à compter de 2016

(soit dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel 2016-2017), l'entente de partenariat soit bonifiée afin de permettre la consolidation de l'ensemble de leurs actions regroupées sous le programme cadre "La pédagogie-diffusion".

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE15 1325 - 29 juillet 2015 - Autoriser la signature d'une entente permettant le versement d'une subvention de 25 000 \$ à la Maison québécoise du théâtre pour l'enfance et la jeunesse pour la réalisation de son projet de médiation culturelle "Découvertes théâtrales", dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016.

CE14 1570 - 15 octobre 2014 - Accorder un soutien financier de 151 000 \$ à onze organismes pour la réalisation de onze projets de médiation culturelle dans le cadre d'un engagement pluriannuel de l'Entente sur le développement culturel de Montréal (Maison québécoise du théâtre pour l'enfance et la jeunesse 15 000 \$).

CE13 1573 - 2 octobre 2013 - Accorder un soutien financier totalisant 79 000 \$ à cinq organismes culturels ci-après désignés, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de cinq projets de médiation culturelle dans le cadre d'un engagement pluriannuel de l'Entente sur le développement culturel de Montréal (Maison québécoise du théâtre pour l'enfance et la jeunesse 15 000 \$).

CE12 1023 - 20 juin 2012 - d' autoriser le versement de 304 700 \$ à vingt-huit (28) organismes culturels montréalais dans le cadre du Programme montréalais d'action culturelle de l'Entente MCCCCF-Ville 2012-2015 (Maison québécoise du théâtre pour l'enfance et la jeunesse 15 000 \$ ).

CM12 0929- 23 octobre 2012- Accorder un soutien financier total de 25 000 \$, soit un montant annuel de 25 000 \$ en 2012, 2013 et 2014, à la Maison québécoise du théâtre pour l'enfance et la jeunesse afin de soutenir le projet de médiation « Découvertes théâtrales » dédié aux jeunes du primaire dans les quartiers sensibles de Montréal dans le cadre de l'Entente MCCCCF-Ville / Approuver le projet de convention à cet effet

CE11 1840 - 16 novembre 2011 - Autoriser le versement de 155 900 \$ à onze (11) organismes culturels montréalais dans le cadre du Programme de partenariat, culturel et communauté 2011 de l'Entente MCCCCF-Ville 2011-2012 (Maison québécoise du théâtre pour l'enfance et la jeunesse 15 000 \$).

CE11 0973 - 22 juin 2011 - Autoriser le versement de 224 000 \$ à 22 organismes culturels dans le cadre du Programme montréalais d'action culturelle 2011 de l'Entente MCCCCF/Ville 2011-2012 (Maison québécoise pour l'enfance et la jeunesse 15 000 \$).

CE11 0793 - 1er juin 2011 - Autoriser la signature d'une entente de partenariat annuelle permettant le versement d'une subvention en 2011 à quatre organismes culturels: Musique Multi-Montréal (25 000 \$), Collectif d'animation urbaine L'Autre Montréal (20 000 \$), Maison québécoise du théâtre pour l'enfance et la jeunesse (25 000 \$) et Comité Musique Maisonneuve / Festival Petits Bonheurs (25 000 \$) afin de poursuivre le partenariat triennal entrepris en 2008 dans le cadre de l'Entente MCCCCF-Ville

CM08 0875 - 27 octobre 2008 - Accorder un soutien financier de 75 000 \$, soit un montant annuel de 25 000 \$ en 2008, 2009 et 2010, à la Maison québécoise du théâtre pour l'enfance et la jeunesse afin de soutenir le projet de médiation « Découvertes théâtrales » dédié aux jeunes du primaire dans les quartiers sensibles de Montréal dans le cadre de l'Entente MCCCCF-Ville 2008-2011 / Approuver le projet de protocole d'entente à cette fin.

CM05 0746 - 29 novembre 2005 - Autoriser la signature d'un protocole d'entente permettant le versement annuel de 25 000\$ à la Maison québécoise du théâtre pour

l'enfance et la jeunesse pour le financement d'un partenariat triennal avec quatre diffuseurs culturels municipaux montréalais dans le cadre de l'Entente MCCQ-Ville 2005-2008.

## DESCRIPTION

Dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel 2016-2017, le Service de la culture et le Ministère de la Culture et des Communications souhaitent renouveler le partenariat avec la Maison québécoise du théâtre pour l'enfance et la jeunesse et le bonifier afin de soutenir son nouveau programme cadre de pédago-diffusion qui vise à favoriser une approche éducative de la médiation théâtrale axée sur la fréquentation. Les objectifs généraux de ce programme sont :

- Maximiser et élargir les programmes d'activités de la Maison Théâtre menés en partenariat avec des diffuseurs culturels d'arrondissement;
- Établir des ententes pédagogiques avec les réseaux scolaires et préscolaires;
- Innover, explorer, expérimenter et développer des projets avec des partenaires inusités tel que l'Office municipal d'habitation de Montréal;
- Documenter, mesurer et rayonner.

Pour l'année 2016-2017, les actions qui seront privilégiées pour démarrer le programme sont :

- Maintenir le projet *Découvertes théâtrales* avec l'Entrepôt de Lachine, la maison de la culture Ahuntsic-Cartierville et la maison de la culture Frontenac;
- Rétablir le programme d'ateliers *Apprécier le théâtre en classe*, qui enrichit la sortie au théâtre et constitue une mesure incitative ;
- Réaliser deux activités spéciales de médiation et de fréquentation théâtrales (La chambre d'Amis, le projet PHILO).

## JUSTIFICATION

La Ville et le Ministère reconnaissent à la Maison québécoise du théâtre pour l'enfance et la jeunesse la compétence de tisser des liens fonctionnels avec les arrondissements, les écoles montréalaises et d'autres partenaires, afin d'élaborer et d'offrir une programmation concertée et des actions d'éducation et d'accompagnement qui favorisent l'accessibilité au théâtre. Ce programme de pédago-diffusion permettra notamment d'accroître le nombre d'activités éducatives menant à la fréquentation théâtrale pour les jeunes montréalais.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de cette contribution financière de 65 500\$ sera financé par le règlement d'emprunt no 16-032 Entente sur le développement culturel, règlement de compétence locale.

La contribution financière est réalisée dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017.

La dépense de 65 500\$ est subventionnée à 50 000\$ dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, ce qui laisse un emprunt net à la charge de la Ville de 15 500 \$ et a fait l'objet des recommandations de crédit suivantes: 16-02.03.04.00-032 et 15-02.03.04.00-0154.

Voici les contributions financières accordées à la Maison Théâtre au cours des cinq dernières années :

		2011	2012	2013	2014	2015	2016

ENTENTE MCC/ VILLE	Projets soutenus dans le cadre du programme montréalais d'action culturelle	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$		
	Projets soutenus dans le cadre du programme de partenariat, culture et communauté	15 000 \$					
	Entente de partenariat	25 000 \$	25 000 \$	25 000 \$	25 000 \$	25 000 \$	
Conseil des arts de Montréal	Soutien au fonctionnement	125 000 \$	135 000 \$	135 000 \$	135 000 \$	135 000 \$	135 000 \$

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Par son soutien à l'accessibilité à la culture, cette entente participe à la qualité de vie montréalaise.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les principaux impacts sont liés aux objectifs du programme concernant la fréquentation du théâtre par le public scolaire, préscolaire et familial et l'élargissement des activités offertes sur le territoire.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les opérations de communication seront faites conformément au protocole de visibilité sur le développement culturel qui prévoit notamment la signature visuelle à être apposée sur les documents de promotion et dans toutes les activités de communication des organismes.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Septembre 2016 à septembre 2017 Réalisation du projet par l'organisme  
Septembre 2017 Dépôt du bilan du projet.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Zamir Jose HENAO PANESSO)



## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Odile MELANÇON  
Commissaire au développement culturel -  
Gestion des ententes

### ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-03-02

Gina TREMBLAY  
Chef de division - Développement culturel

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Suzanne LAVERDIÈRE  
Directrice

**Tél :** 514-872-4600

**Approuvé le :** 2017-03-06



**Dossier # : 1174631005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser l'utilisation de la station de nivométrie «Montréal INTL A» située à l'aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal comme mesure de compilation de la neige et permettre l'utilisation d'un facteur de correction de 13,2%, représentant le différentiel moyen des précipitations de neige entre la station de nivométrie du Triangle de Montréal et la station de nivométrie Montréal INTL A dans le cadre du contrat de déneigement clé en main sur le territoire de l'arrondissement Outremont (Appel d'offres 12-12091) et approuver le projet d'addenda 1 à cette fin.

Il est recommandé:

D' autoriser l'utilisation de la station de nivométrie «Montréal INTL A» située à l'aéroport Pierre-Elliott-Trudeau comme mesure de compilation de la neige et permettre l'utilisation d'un facteur de correction de 13,2%, représentant le différentiel moyen entre la station de nivométrie du Triangle de Montréal et la station de nivométrie Montréal MTL A dans le cadre du contrat de déneigement clé en main sur le territoire de l'arrondissement Outremont (Appel d'offres 12-12091) et d'approuver le projet d'addenda 1 à cette fin.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-03-06 09:21

**Signataire :** Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1174631005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser l'utilisation de la station de nivométrie «Montréal INTL A» située à l'aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal comme mesure de compilation de la neige et permettre l'utilisation d'un facteur de correction de 13,2%, représentant le différentiel moyen des précipitations de neige entre la station de nivométrie du Triangle de Montréal et la station de nivométrie Montréal INTL A dans le cadre du contrat de déneigement clé en main sur le territoire de l'arrondissement Outremont (Appel d'offres 12-12091) et approuver le projet d'addenda 1 à cette fin.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Avant la révision des cahiers des charges de déneigement en 2016, le prix de base soumis par les entrepreneurs était, dans la plupart des contrats, un prix au mètre linéaire en fonction d'une précipitation donnée de neige à recevoir au cours d'une saison (soit, une prévision de 200 cm dans la majorité des cas). Ensuite, en fonction des quantités de neige réellement tombées, le prix payé aux entrepreneurs était modulé, à la hausse ou à la baisse, selon les ajustements prévus aux cahiers des charges.

La quantité de neige tombée était soit mesurée au Triangle de Montréal (trois stations de nivométrie dispersées sur le territoire de la Ville et appartenant à cette dernière), soit à une station de l'aéroport Pierre-Elliott Trudeau (P.E.T). Une différence entre les méthodes de mesures et la localisation des sites font en sorte qu'il y a un écart historique entre le total des quantités de neige mesurées au cours d'une saison hivernale pour chacun des sites. Le tableau suivant compare les mesures compilées au cours des 20 dernières années.

HIVER (15 nov. - 31 mars)	Neige - P.E.T. "A" (cm) (équivalent eau)	Neige-Triangle (cm) (équivalent eau)	Différence (%)
1996-97	263,6	284,2	7,8%
1997-98	295,5	327,7	10,9%
1998-99	204,7	221,1	8,0%
1999-00	189,5	204,9	8,1%
2000-01	293,2	306,6	4,6%
2001-02	142,7	159,0	11,4%
2002-03	161,2	166,1	3,0%
2003-04 *	150,0	162,9	8,6%
2004-05	165,2	198,0	19,9%
2005-06	171,0	198,0	15,8%
2006-07	140,2	177,2	26,4%
2007-08	401,0	491,1	22,5%
2008-09	210,2	231,6	10,2%
2009-10	152,0	165,8	9,1%
2010-11	222,6	264,0	18,6%
2011-12	126,2	156,6	24,1%
2012-13	243,0	281,6	15,9%
2013-14	225,9	248,1	9,8%
2014-15	201,4	226,3	12,4%
2015-16	163,8	197,2	20,4%
<b>total</b>	<b>4122,9</b>	<b>4668,0</b>	<b>13,2%</b>
<b>moyenne - 20 hivers</b>	<b>206,1</b>	<b>233,4</b>	<b>13,2%</b>

*Les cahiers des charges basés sur le Triangle prévoient une compensation de 11,5%*

*Pour les quatre années du contrat d'Outremont avec Environnement Routier NRJ inc., la différence entre le Triangle et P.E.T. est de 14,3%*

Il faut comprendre que, bien que les quantités de neige reçues annuellement soient différentes d'un système de mesure à l'autre, les fournisseurs de service en déneigement adaptent leurs prix unitaires en fonction du système de mesure inclus à leurs documents d'appel d'offre.

Depuis plusieurs années, la Ville se questionnait sur la nécessité d'avoir deux systèmes de mesure pour déterminer la base de paiement de ses fournisseurs. Dans la foulée des recommandations du rapport de BIG sur le déneigement, les nouveaux contrats ne sont plus basés sur les quantités de neige reçue, mais plutôt sur la base des mètres cubes de neige réellement chargés et transportés. Considérant l'ensemble des enjeux, il a été décidé de mettre un terme à l'exploitation du système de mesure du Triangle de Montréal et d'utiliser les données de l'aéroport Pierre-Elliott Trudeau.

Tous les anciens cahiers des charges encore en vigueur incluent une clause détaillant le facteur de correction à appliquer advenant la fermeture du Triangle. Ce facteur de correction est établi de façon contractuelle à 11,5%. Ainsi, si les prix soumissionnés pour le déneigement sont basés sur une précipitation de 200 cm de neige tombée au Triangle de Montréal, l'équivalent sera de 177 cm à Montréal INTL A.

Le cahier des charges d'Outremont était le seul qui ne prévoyait pas de facteur d'équivalence advenant la fermeture du Triangle. La Ville a donc dû négocier avec l'adjudicataire, Environnement Routier NRJ inc., pour s'entendre sur le facteur de correction à appliquer. Le contrat en question a été octroyé par l'arrondissement Outremont en 2012. Cependant, depuis janvier 2016, le Service de la concertation des arrondissements (SCA) est responsable de la planification intégrée des opérations de déneigement, du lancement des appels d'offres et l'octroi des contrats qui rattachant. C'est donc le SCA qui a effectué la démarche avec l'adjudicataire.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM16 0933 - 23 août 2016 - Autoriser une dépense additionnelle de 2 458 086,39 \$, taxes incluses, pour la prolongation du contrat de déneigement de l'arrondissement d'Outremont, accordé à Environnement Routier NRJ inc. (CA12 16 0218) majorant ainsi le montant total du contrat de 8 565 619 \$ à 11 023 705,39 \$, taxes incluses

CA15 16 0232 - 6 juillet 2015 - Autoriser une dépense de 2 146 132,52 \$ (incluant les taxes) pour le renouvellement du contrat ayant pour objet le déneigement et divers travaux connexes, excluant les ruelles et les stationnements, pour la saison hivernale 2015-2016 et renouveler le contrat octroyé à la firme « Environnement routier NRJ inc. », plus bas soumissionnaire conforme, suite à l'appel d'offres public 12-12091 (2 soumissionnaires conformes) - Dépense provenant du budget de fonctionnement

CA15 16 0199 - 1er juin 2015 - Autoriser une dépense supplémentaire de 171 327,78 \$ (taxes incluses) pour le contrat de déneigement à la compagnie Environnement Routier NRJ inc. pour la saison hivernale 2014-2015 - Dépense provenant du surplus réserve neige

CA14 16 0256 - 7 juillet 2014 - Autoriser une dépense de 2 092 505,82 \$ pour le renouvellement du contrat ayant pour objet le déneigement et divers travaux connexes, excluant les ruelles et les stationnements, à la firme Environnement routier NRJ Inc. pour la saison hivernale 2014-2015 - Dépense provenant du budget de fonctionnement

CA14 16 0217 - 2 juin 2014 - Autoriser une dépense supplémentaire de 169 216,78 \$ (incluant les taxes) pour le contrat de déneigement de la firme Environnement Routier NRJ inc. pour la saison hivernale 2013-2014 - Budget de fonctionnement

CA13 16 0182 - 3 juin 2013 - Autoriser une dépense approximative de 1 993 218 \$, montant qui sera ajusté selon l'IPC à venir de septembre 2013, pour le renouvellement du contrat ayant pour objet le déneigement et divers travaux connexes, excluant les ruelles et les stationnements, à la firme « Environnement Routier NRJ inc. » pour la saison hivernale 2013-2014 - Budget de fonctionnement

CA12 16 0218 - 4 juin 2012 - Octroyer un contrat ayant pour objet les opérations de déneigement et divers travaux connexes à la firme « Environnement Routier NRJ inc. », pour la période hivernale 2012-2013, avec possibilité de renouveler pour quatre années additionnelles, en considération d'un montant approximatif de 1 993 218,10 \$ taxes incluses pour la première année, appel d'offres public no.12-12091, deux (2) soumissionnaires conformes

## **DESCRIPTION**

Le SCA a rencontré le représentant d'Environnement Routier NRJ inc. le 10 janvier 2017 afin de discuter de la situation et de lui remettre un tableau comparant les statistiques d'accumulation de neige pour les sites d'observations ci-avant mentionnés. Compte tenu qu'il n'existait pas de clauses contractuelles, la Ville a jugé juste et raisonnable de proposer un facteur de correction des centimètres de neige à un taux de 13,2% soit le différentiel moyen de précipitations des 20 dernières années entre la station de nivométrie du Triangle et la station de nivométrie Montréal INTL A.

Après négociation, cette proposition a été acceptée par l'adjudicataire. Ainsi, le paiement de base pour 200 cm de neige au Triangle de Montréal serait désormais un paiement sur la base de 173,6 cm à Montréal INTL A.

Précisions que cette modification est accessoire au contrat.

## **JUSTIFICATION**

Le facteur d'ajustement de 13,2 % est basé sur des statistiques réelles et représente un ajustement juste et équitable pour les deux parties. Il prend en considération les précipitations des 20 dernières années et son degré de fiabilité est indéniable.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

De façon statistique, en appliquant ce facteur de correction, la valeur totale du contrat restera la même, et ce même si la compilation des quantités de neige sera faite à l'aéroport Pierre-Elliott Trudeau.

Pour l'hiver 2016-2017, le paiement de base pour l'adjudicataire sera de 173,6 cm tombés à Montréal INTL A. Si la neige réellement tombée est supérieure ou inférieure à cette quantité, les paiements seront ajustés en conséquence, selon ce qui est prévu aux cahiers des charges.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Tant que le facteur de correction des centimètres de neige tombée n'est pas entériné par les instances, la Ville considère que les quantités tombées à Montréal INTL A. sont équivalentes à celles qui auraient été mesurées au Triangle. Comme les ajustements des paiements pour les quantités de neige réellement tombées se font en avril, il est primordial d'obtenir l'autorisation avant cette date.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N/A

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sandra PALAVICINI)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Parties prenantes**

André BRIDEAU, Outremont

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Valérie MATTEAU  
Conseillère en planification / Chef d'équipe

### **ENDOSSÉ PAR** Le : 2017-02-24

Richard ACHILLE  
Chef de division- soutien technique et  
opérationnel

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

André HAMEL  
Directeur travaux publics

**Approuvé le :** 2017-03-03

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Guylaine BRISSON  
Directrice

**Approuvé le :** 2017-03-03

CE : 30.001  
2017/03/15 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1174141001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la diversité sociale et des sports , Direction des sports , Division de la gestion des installations sportives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un accord de principe par lequel la Ville de Montréal s'engage à consentir un soutien financier maximal de 80 000 \$ et un soutien en biens et services pour une valeur monétaire maximale de 20 000 \$ pour les années 2019 et 2020 pour la tenue des Championnats canadiens d'athlétisme extérieur. Mandater le Service de la diversité sociale et des sports à préparer un projet d'entente à intervenir entre la Ville et la Fédération québécoise d'athlétisme. Autoriser un ajustement à la base budgétaire de 40 000 \$ par année pour les années 2019 et 2020, pour le Service de la diversité sociale et des sports.

Il est recommandé de :

1. Donner un accord de principe par lequel la Ville de Montréal s'engage à consentir un soutien financier maximal de 40 000 \$ pour 2019, 40 000 \$ pour 2020 et un soutien en biens et services pour une valeur monétaire maximale de 10 000 \$ pour 2019 et 10 000 \$ pour 2020 pour la tenue des Championnats canadiens d'athlétisme extérieur;
2. Mandater le Service de la diversité sociale et des sports à préparer un projet d'entente à intervenir entre la Ville et la Fédération québécoise d'athlétisme;
3. Autoriser un ajustement à la base budgétaire de 40 000 \$ par année pour les années 2019 et 2020, pour le Service de la diversité sociale et des sports;
4. Imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, après avoir opéré le virement budgétaire requis.

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1174141001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la diversité sociale et des sports , Direction des sports , Division de la gestion des installations sportives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un accord de principe par lequel la Ville de Montréal s'engage à consentir un soutien financier maximal de 80 000 \$ et un soutien en biens et services pour une valeur monétaire maximale de 20 000 \$ pour les années 2019 et 2020 pour la tenue des Championnats canadiens d'athlétisme extérieur. Mandater le Service de la diversité sociale et des sports à préparer un projet d'entente à intervenir entre la Ville et la Fédération québécoise d'athlétisme. Autoriser un ajustement à la base budgétaire de 40 000 \$ par année pour les années 2019 et 2020, pour le Service de la diversité sociale et des sports.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Stratégie montréalaise en matière d'événements sportifs, officiellement adoptée en novembre 2016, présente des objectifs et des actions à adopter à court terme afin de positionner Montréal favorablement comme première ville hôte au Canada et classée parmi les dix meilleures villes au monde pour la tenue d'événements sportifs majeurs. En ce sens, la Stratégie prévoit un portefeuille d'événements sportifs à l'image de Montréal, créant des occasions d'affaire pour les partenaires de la métropole et des retombées économiques pour la région. Une structure de veille et un démarchage stratégiques, alignés avec les intérêts et la capacité d'accueil de Montréal, ont été mis sur pied par le Groupe des partenaires de la Stratégie pour saisir les opportunités d'accueillir des événements sportifs.

En lien avec ces objectifs, une opportunité est à saisir. Athlétisme Canada (AC) recherche des communautés d'accueil pour les Championnats canadiens de 2019 à 2022. La Fédération québécoise d'athlétisme (FQA) souhaiterait tenir les événements de 2019 et de 2020 à Montréal. Une lettre d'intention a été transmise à AC par le promoteur en août 2016.

Selon les exigences d'AC, le montant minimum requis pour que la candidature soit admissible est de 100 000 \$ par année provenant de fonds publics. Le promoteur (FQA)

sollicite le soutien financier de la Ville pour accueillir ces Championnats à Montréal en 2019 et en 2020.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE13 0411 10 avril 2013 Approuver le projet de protocole d'entente avec Athlétisme Canada visant la tenue des Championnats canadiens d'athlétisme en salle Jeunesse, Junior et Ouvert de 2014, 2015, 2016, 2017 et 2018 au complexe sportif Claude-Robillard.  
CM15 0532 28 avril 2015 Accorder un contrat à Lanco Aménagement inc. pour réaliser les travaux de réfection de la piste d'athlétisme extérieure et des aménagements périphériques au complexe sportif Claude-Robillard en vue d'y accueillir la Finale provinciale des Jeux du Québec de 2016 - Dépense de 3 354 195,77 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-6686 (11 soum.)

CG16 0634 24 novembre 2016 Adopter la Stratégie montréalaise en matière d'événements sportifs.

### **DESCRIPTION**

Le Championnat canadien d'athlétisme représente quatre jours de compétitions en juin pour les meilleurs athlètes du pays dans les catégories de moins de 20 ans (U20), ouverte et para. La participation est estimée à 2 000 athlètes en provenance de partout au Canada. L'édition 2019 servira de sélection pour les Championnats du monde et l'édition 2020 pour les Jeux olympiques et paralympiques.

Ces championnats exigent des installations avec des standards spécifiques auxquels répond le complexe sportif Claude-Robillard (CSCR) dont les installations ont été réservées pour la tenue de l'événement. L'événement mettra d'ailleurs en valeur les récentes améliorations apportées aux installations d'athlétisme du CSCR.

Financement :

Pour que la candidature soit considérée, le comité organisateur doit obtenir, d'ici le 31 mars 2017, un minimum de 100 000 \$ de financement par année pour l'événement en provenance de fonds publics;

Le budget prévisionnel des Championnats à Montréal en 2019 s'élève à 481 000 \$. La contribution demandée à la Ville est de 50 000 \$ en argent, biens et services, laquelle représente 11 % du budget total des Championnats. Ce ratio correspond aux balises du SDSS pour un événement dit de grande envergure qui se distingue notamment par le grand rayonnement qu'il procure à Montréal et par les retombées sociales et économiques importantes qu'il génère. Pour des événements de grande envergure, le soutien demandé à la Ville dépasse les limites des programmes en vigueur (PSÉS).

Le promoteur a l'entière responsabilité du financement et de l'organisation des Championnats et la responsabilité de trouver le financement requis pour garantir leur réussite financière. Le promoteur a donc la responsabilité d'effectuer les démarches requises auprès des instances publiques et parapubliques concernées et du secteur privé pour trouver le financement permettant d'assurer le montage financier présenté dans leur Plan d'affaires.

Il est recommandé de donner un accord de principe par lequel la Ville de Montréal s'engage à consentir un soutien financier maximal de 80 000 \$ et un soutien en biens et services pour une valeur monétaire maximale de 20 000 \$ à la FQA pour la tenue des Championnats canadiens d'athlétisme en 2019 et en 2020. Cette contribution financière serait accordée comme suit : 40 000 \$ pour 2019 et 40 000 \$ pour 2020 ainsi qu'une valeur en biens et services, correspondant à l'utilisation des installations du CSCR pour une valeur maximale de 10 000 \$ en 2019 et 10 000 \$ en 2020.

## **JUSTIFICATION**

La demande de soutien financier de la FQA est en adéquation avec les cinq principes d'investissement de la Stratégie montréalaise en matière d'événements sportifs : Il s'agit d'un événement à fort potentiel de succès puisqu'il servira de sélection pour les championnats du monde (Doha 2019) et de sélection olympique (Tokyo 2020). Le comité organisateur est dirigé par la FQA. Montréal et le milieu montréalais de l'athlétisme possèdent l'expertise et les installations nécessaires pour assurer l'accueil de ces Championnats qui donneront une belle visibilité à Montréal et une rare opportunité aux athlètes montréalais de se mesurer, chez eux, aux athlètes de tout le pays. Il s'agit de championnats qui comportent un niveau de risque faible pour la Ville.

L'événement présente un potentiel de rayonnement et d'envergure en adéquation avec la Stratégie : la diffusion web sur le réseau Athlétisme Canada, la confirmation d'une télédiffusion nationale par un reportage d'une durée de deux heures sur CBC/Radio-Canada, la participation prévue d'athlètes médaillés aux Jeux olympiques de Rio 2016 qui attirera les spectateurs amateurs comme les adeptes de ce sport et un comité des ambassadeurs composé de grands champions : Bruny Surin, Chantal Petitclerc et Guillaume Leblanc. Il s'agit d'un rayonnement et d'une envergure plus importants que d'autres événements canadiens similaires soutenus par le Programme de soutien aux événements sportifs (PSES).

Les retombées sociales et sportives reposent surtout sur le développement continu d'une expertise organisationnelle locale (gestionnaires d'événements et bénévoles), l'acquisition d'équipements de compétition qui serviront par la suite pour les événements de dimension locale, régionale ou provinciale, les formations d'officiels en athlétisme de la région de Montréal et la mise sur pied d'un fonds pour soutenir le développement des entraîneurs.

Selon le rapport de l'Alliance canadienne du tourisme sportif, les retombées économiques évaluées du Championnat canadien de 2016 & sélection olympique à Edmonton sont de 15 M\$ avec un total de 26 000 spectateurs en trois jours. Ces sélections olympiques ont généré 2,1 M\$ en dépenses directes par les visiteurs, ce qui est de bon augure pour Montréal qui accueillerait les sélections olympiques pour 2020.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total de ce dossier, soit 80 000 \$ sera financé par le budget de fonctionnement. Ce dossier présente un impact récurrent sur le cadre financier des exercices 2019 et 2020. Ainsi, un ajustement à la base budgétaire du Service de la diversité sociale et des sports, à hauteur de 40 000 \$ par année est requis pour les exercices 2019 et 2020. Cette dépense sera assumée entièrement par l'agglomération.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Conformément au *Plan de développement durable 2016-2020* de la Ville de Montréal, le SDSS a sensibilisé la FQA à réaliser cet événement de manière écoresponsable.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Si le présent dossier est accepté :

- L'accord de principe confirmera officiellement l'engagement de la Ville à vouloir soutenir financièrement la FQA et à accorder un soutien en biens et services dans la tenue des Championnats canadiens extérieurs en 2019 et en 2020, si les conditions imposées à la FQA sont respectées et que la candidature est choisie par AC.

Si le présent dossier est retardé ou refusé :

- Le projet d'accueil de ces championnats pourrait ne pas être réalisé;
- Risque de nuire aux liens privilégiés existants entre la Ville et la FQA;
- Si la FQA n'obtient pas les droits d'organiser les événements de 2019 et de 2020, elle déposera à nouveau sa candidature pour obtenir ceux de 2021 et de 2022.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### Échéances pour la candidature

Dépôt de la candidature à Athlétisme Canada – 31 mars 2017

Examen par Athlétisme Canada – Avril 2017

Décisions et avis d'Athlétisme Canada concernant la candidature choisie – 6 au 14 juillet 2017, annonce le 16 juillet 2017.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hong-Van TRAN)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Catherine BÉLANGER  
Conseillère en planification

#### **ENDOSSÉ PAR**

Luc DENIS  
c/d orientations

Le : 2017-02-15

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Luc DENIS  
Directeur des sports

**Approuvé le :** 2017-03-06

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Johanne DEROME  
directeur de service - diversité sociale et  
sports

**Approuvé le :** 2017-03-06



**Dossier # : 1170029003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Report du dépôt des états financiers 2016 au bureau du greffier, du 31 mars au 24 avril 2017, au plus tard

Autoriser le report du dépôt au bureau du greffier des états financiers vérifiés de l'exercice financier 2016 du 31 mars au 24 avril 2017, au plus tard.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2017-02-22 09:06

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1170029003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Report du dépôt des états financiers 2016 au bureau du greffier, du 31 mars au 24 avril 2017, au plus tard

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'article 91 de l'annexe C de la charte de la Ville, en regard des obligations du trésorier, indique ce qui suit : « Il doit déposer ces états financiers et rapports au bureau du greffier au plus tard le 31 mars à moins que, sur rapport du comité exécutif, le conseil ne lui accorde un délai additionnel qui ne doit pas excéder un mois.»

Bien que l'ensemble des travaux permettant de dresser les états financiers 2016 seront complétés tel que l'échéancier accepté par les auditeurs et le comité de vérification, le Service des finances désire reporter la publication officielle des états financiers 2016 du 31 mars au 24 avril 2016, au plus tard, afin de lui permettre de publier simultanément le document intitulé « Reddition de comptes financière 2016 ».

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG16 0138 - 25 février 2016 - Report du dépôt des états financiers 2015 au bureau du greffier, du 31 mars au 18 avril 2016, au plus tard.

**DESCRIPTION**

Afin de permettre une reddition de comptes financière plus détaillée que celle présentée au rapport financier, le Service des finances produit à partir de l'année financière 2014 un document intitulé « Reddition de comptes financière ». Ce document permet de mettre en lumière l'utilisation qui est faite des sommes mises à la disposition des différentes unités d'affaires, tout cela en donnant une perspective de ces dépenses au fil des dernières années.

Afin de permettre la production simultanée de ce document avec la production du rapport financier 2016, le Service des finances après analyse des délais et de la charge de travail imposée par ce document, demande de reporter la date du dépôt du rapport financier au bureau du greffier de la Ville du 31 mars au 24 avril 2017, au plus tard.

Ce changement ne modifie en rien les dates de dépôt du rapport financier 2016 au conseil municipal et au conseil d'agglomération qui demeurent respectivement les 24 et 27 avril 2017.

## **JUSTIFICATION**

Afin de permettre la production simultanée du document « Reddition de comptes financière 2016 » avec la production du rapport financier 2016, le Service des finances après analyse des délais et de la charge de travail imposée par ce document, demande de reporter la date du dépôt du rapport financier au bureau du greffier de la Ville du 31 mars au 24 avril 2017, au plus tard.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N/A

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Raoul CYR

**ENDOSSÉ PAR**

Raoul CYR

Le : 2017-02-21

Directeur - Comptabilité et informations  
financières

Directeur - Comptabilité et informations  
financières

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Raoul CYR  
Directeur - Comptabilité et informations  
financières

**Approuvé le :** 2017-02-21

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Yves COURCHESNE  
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

**Approuvé le :** 2017-02-22



**Dossier # : 1174136001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 c) favoriser l'amélioration constante de la qualité des eaux riveraines, des sols de la ville et de l'air et promouvoir des mesures afin d'augmenter les îlots de fraîcheur
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Entériner l'engagement de l'agglomération de Montréal, auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), à déposer un plan de gestion des débordements d'égouts décrivant les mesures compensatoires globales à réaliser pour ne pas augmenter la fréquence des débordements observés sur l'ensemble de son territoire.

Il est recommandé :

1. d'entériner l'engagement de l'agglomération de Montréal, auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), à déposer, avant le 31 décembre 2020, un plan de gestion des débordements d'égouts décrivant les mesures compensatoires globales à réaliser pour ne pas augmenter la fréquence des débordements observés sur l'ensemble de son territoire;
2. assurer la réalisation des mesures complémentaires, décrites dans le plan de gestion des débordements d'égout, selon l'échéancier prévu et n'excédant pas 5 ans après l'approbation du plan par le MDDELCC.
3. de mandater le Service de l'eau aux fins des présentes.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2017-03-03 11:33

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1174136001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 c) favoriser l'amélioration constante de la qualité des eaux riveraines, des sols de la ville et de l'air et promouvoir des mesures afin d'augmenter les îlots de fraîcheur
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Entériner l'engagement de l'agglomération de Montréal, auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), à déposer un plan de gestion des débordements d'égouts décrivant les mesures compensatoires globales à réaliser pour ne pas augmenter la fréquence des débordements observés sur l'ensemble de son territoire.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2014, aucun projet d'extension de réseau d'égout susceptible de faire augmenter la fréquence des débordements d'égouts unitaires, domestiques ou pseudo-domestiques n'est autorisé en vertu l'article 32 de la Loi de la qualité de l'environnement (LQE) sans que le requérant ait prévu des mesures compensatoires qui assurent la non-augmentation des conditions de débordement.

La mise en place des mesures compensatoires requises dans le cadre d'un projet peut s'avérer difficile ou coûteuse particulièrement pour un redéveloppement dans des secteurs urbains de forte densité. Dans certains cas, ceci prolonge les délais pour l'obtention des autorisations relatives à un projet et les mesures de compensation peuvent ne pas être à l'avantage de la Ville en matière de contrôle du ruissellement. En alternative à cette approche, le MDDELCC offre la possibilité à la municipalité d'élaborer un plan de gestion des débordements où celle-ci s'engage à réaliser un ensemble de mesures compensatoires locales ou globales en lien avec les projets de développement et de redéveloppement pour un secteur donné ou pour tout son territoire.

L'Agglomération et le MDDELCC avaient déjà mis en application en 2000 une entente régissant la mise en œuvre d'un plan d'action et des interventions sur les réseaux pour s'assurer de la non-augmentation des débordements des réseaux unitaires. Suite à la nouvelle position du MDDELCC sur l'application des normes pancanadiennes de débordement des réseaux d'égout municipaux, des discussions ont eu lieu au sein d'un

comité DEEU/MDELCC à propos des nouvelles dispositions. Les récents échanges ont mené au présent projet d'engagement de produire un plan de gestion des débordements.

Par ailleurs, dans ses objectifs définis dans le cadre de la Stratégie montréalaise de l'eau, la Ville de Montréal a déjà identifié l'établissement du principe zéro augmentation de débordement des réseaux pour les grands projets d'aménagement et de réaménagement. De même, la réalisation d'un plan directeur de drainage a été reconnue comme une nécessité. À cet effet, l'obtention de la résolution du conseil d'agglomération demandé par le MDDELCC ne constitue qu'une réaffirmation d'une de ces orientations stratégiques en termes de responsabilité environnementale.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Ne s'applique pas

## **DESCRIPTION**

Le but de ce dossier est de soumettre une lettre d'engagement de l'agglomération de Montréal au MDDELCC confirmant notre intention de déposer un plan de gestion des débordements d'égouts décrivant les mesures compensatoires globales à réaliser pour ne pas augmenter la fréquence des débordements observés sur l'ensemble de son territoire. Pour l'essentiel, cet engagement comprendra les éléments suivants:

1. Production d'un rapport annuel de gestion des débordements;
2. Production d'un plan d'action;
3. Mise à jour des normes et des réglementations.

## **JUSTIFICATION**

L'engagement de réalisation du plan de gestion des débordements d'égout s'inscrit dans la démarche du plan de l'eau où l'on désire continuer à améliorer la qualité de l'eau et redonner aux Montréalais l'accès aux berges. Il existe maintenant une sensibilité accrue vis-à-vis cette problématique ce qui justifie l'engagement de l'Agglomération en ce sens.

En vertu du Règlement sur les effluents des systèmes d'assainissement des eaux usées (RESEAU), le MDDELCC va prochainement émettre des attestations d'assainissement où l'obligation de ne pas augmenter les conditions de débordement sera clairement présente. Il vaut donc mieux pour l'Agglomération que les promoteurs de projet de développement lui soient directement redevables quant aux mesures compensatoires à mettre en place pour réduire les débordements d'égout liés à leur projet. L'engagement permettra d'établir une hiérarchisation en matière de gestion des débordements: le promoteur sera redevable envers l'Agglomération qui est redevable envers le MDDELCC.

Il existe actuellement un chevauchement entre les exigences que le MDDELCC imposent au promoteur et celles de l'Agglomération relatives à la gestion des débordements d'égout. L'engagement de l'Agglomération vise à l'éliminer. L'engagement de l'Agglomération permettra au MDDELCC de ne plus avoir à effectuer à la pièce, pour chaque projet de développement, des vérifications des mesures compensatoires mises en place pour éviter des débordements d'égout liés à l'accroissement des rejets sanitaires ou pluviaux. Les promoteurs pourront indiquer au MDDELCC que les mesures compensatoires prévues pour leur projet seront intégrées à un plan de gestion des débordements global pour l'agglomération.

Pour respecter l'engagement, l'Agglomération devra se munir d'une réglementation pour faire en sorte que les projets de développement sur son territoire intègrent des pratiques de gestion optimale (PGO) des eaux pluviales qui permettront à long terme d'atteindre les objectifs de débordement que le MDDELCC s'apprête à lui imposer. Ainsi, plutôt que de se référer au Guide de gestion des eaux pluviales du MDDELCC, peu adapté aux réalités montréalaises, le promoteur devra plutôt se référer aux exigences de l'Agglomération pleinement adaptées à son contexte territorial : secteur urbanisé avec une capacité d'infiltration des sols faible et une forte densité de population, desservie par un réseau d'égout unitaire se rejetant dans un réseau d'intercepteurs muni d'un système de gestion automatisée, lui-même raccordé à une station d'épuration ayant une capacité de traitement importante par temps de pluie.

L'engagement permettra de n'avoir qu'une seule autorité compétente et un seul niveau de vérification en matière de gestion des débordements et accélérera le traitement des demandes d'autorisation pour les travaux d'égout au MDDELCC. De plus, les projets de développement structurants impliquant une importante densification et pour lesquels il est difficile de compenser localement ne pourront plus être bloqués par le MDDELCC et pourront désormais être intégrés à l'intérieur de mesures compensatoires globales se qualifiant dans le cadre des programmes de subvention des infrastructures

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ne s'applique pas

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Rappelons que depuis 2014, les exigences de la LQE ont empêchées les projets d'extension de réseau d'égout susceptible de faire augmenter la fréquence des débordements. Si le présent dossier n'obtient pas l'aval des instances, on peut craindre un ralentissement, voire un arrêt du développement ou du redéveloppement à Montréal.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a aucune opération de communication en accord avec la Direction des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Mi février 2017 - Envoi d'une version préliminaire de la lettre d'engagement pour discussion avec le MDDELCC

Fin mars 2017 – Envoi de la lettre d'engagement au MDDELCC

D'ici fin mars 2017 – Résolution du conseil d'agglomération

D'ici fin 2020 – Production d'un plan de gestion des débordements couvrant la période de 2014 à 2025

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.



## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Céline VAILLANCOURT, Service des infrastructures\_voirie et transports

Lecture :

Céline VAILLANCOURT, 22 février 2017

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Yves FAUCHER  
Ingénieur

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-02-22

Alain CHARRON  
chef de projet - gestion de l'eau

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Richard FONTAINE  
Directeur(trice) du traitement des eaux usées

**Approuvé le :** 2017-03-01

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Chantal MORISSETTE  
Directrice

**Approuvé le :** 2017-03-03



**Dossier # : 1171158002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction , Division stratégies et pratiques d'affaires , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Attester de la valeur des travaux admissibles réalisés en 2016 dans le cadre du programme de subvention de la Taxe sur l'essence - contribution du Québec (TECQ 2014-2018)

Il est recommandé d'attester que:

1. la municipalité s'engage à respecter les modalités qui s'appliquent à elle issues du «Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ pour les années 2014 à 2018»;
2. la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
3. la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
4. la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
5. la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

6. la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2017-02-27 12:11

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1171158002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction , Division stratégies et pratiques d'affaires , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Attester de la valeur des travaux admissibles réalisés en 2016 dans le cadre du programme de subvention de la Taxe sur l'essence - contribution du Québec (TECQ 2014-2018)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Ville de Montréal est engagée dans un ambitieux programme de réhabilitation et de réfection de ses infrastructures de l'eau tant en regard de la production et de la distribution de l'eau potable que de la collecte et de l'épuration des eaux usées. De nouveaux règlements gouvernementaux concernant la santé publique et l'environnement jumelés à l'état même des infrastructures sont à l'origine de ce gigantesque chantier qui s'échelonnnera sur plusieurs années.

Afin d'aider les municipalités à se conformer à ces nouvelles normes et à assurer la pérennité de leurs infrastructures, les gouvernements du Canada et du Québec ont mis en place plusieurs programmes de subventions, dont le Programme de la taxe sur l'essence - contribution du Québec (TECQ).

En 2014, les gouvernements du Québec et du Canada ont conjointement convenu de prolonger le programme de subventions TECQ. Il s'agit d'un programme de cinq ans qui couvrira les travaux admissibles réalisés entre le 1er janvier 2014 et le 31 décembre 2018. La Ville de Montréal recevra une somme de 491,4 M\$ échelonnée en cinq versements annuels égaux de 98,3 M\$ (voir la lettre du ministre annexée en pièce jointe). En contrepartie, la Ville s'engage à maintenir à 28 \$ par habitant par année, le seuil de ses investissements dans les infrastructures dans d'autres projets financés à même des sources uniquement municipales, sans subvention d'aucune sorte.

Les travaux admissibles concernent quatre priorités:

1. l'installation, la mise aux normes et la mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux;
2. les études qui visent à améliorer la connaissance des infrastructures municipales;
3. le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égouts;

4. la voirie locale (réfection ou amélioration des infrastructures de voirie locale telles que les ouvrages d'art municipaux, rues municipales ou autres routes locales), les infrastructures liées à la gestion des matières résiduelles, les travaux d'amélioration énergétique des bâtiments ainsi que la construction ou la rénovation des bâtiments municipaux et d'infrastructures municipales à vocation culturelle, communautaire, sportive ou de loisir.

Les règles du programme prescrivent que la ville doit respecter l'ordre de priorité des travaux pour 80% de son enveloppe. Pour cette portion de son enveloppe, la municipalité doit démontrer qu'il n'y a plus de travaux à effectuer dans les priorités 1 à 3, à court terme, avant de réaliser des travaux de la priorité 4. Par ailleurs, le programme TECQ 2014-2018 introduit un changement par rapport aux éditions précédentes de ce programme, car la ville peut dorénavant utiliser 20% de son enveloppe dans les priorités de son choix.

Depuis 2014, la Ville a décidé d'utiliser cette enveloppe de 20% afin d'intervenir sur le réseau routier.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM17 0059 - 23 janvier 2017 - Autoriser le dépôt d'une nouvelle demande d'aide financière soumise par la Ville de Montréal au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) dans le cadre du volet 1 du programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) - 1161158006

CG16 0435 - 22 juin 2016 - Approuver la programmation des travaux d'infrastructures de compétence d'agglomération admissibles au programme de subventions de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2014-2018) pour l'année 2016 et autoriser le Service de l'eau à soumettre la programmation au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) - 1161158002

CM16 0777 - 21 juin 2016 - Approuver la programmation des travaux d'infrastructures de compétence locale admissibles au programme de subventions de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2014-2018) pour l'année 2016 et autoriser le Service de l'eau à soumettre la programmation au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) - 1161158003

CE16 0267 - 17 février 2016 - Attester de la valeur des travaux admissibles réalisés en 2014 et 2015 dans le cadre du programme de subvention de la Taxe sur l'essence - contribution du Québec (TECQ 2014-2018) - 1161158001

### **DESCRIPTION**

Suivant les nouvelles règles du programme TECQ 2014-2018, les villes doivent, afin de recevoir les paiements prévus, attester annuellement de la valeur des travaux effectués dans le cadre du programme. Normalement, cette attestation doit être effectuée à l'automne de l'année courante, le paiement du gouvernement étant émis au printemps suivant.

Cette année, divers problèmes reliés avec la gestion d'un autre programme concurrent d'aide financière, le Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) ont empêché le MAMOT de valider les demandes d'aide financière déposées par Montréal en septembre avant décembre dernier. Or, nos demandes au FEPTEU découlaient des programmations en préparation pour le programme TECQ pour 2016. On ne pouvait donc pas trancher sur les demandes à déposer dans la TECQ avant d'avoir un accord formel du MAMOT dans le FEPTEU. Si bien que ce n'est qu'en février 2017 que nous avons pu finaliser la liste des projets à soumettre au MAMOT dans le cadre de la TECQ en 2016.

Il a également été convenu avec le MAMOT que, pour Montréal, le conseil municipal et le conseil d'agglomération seraient les instances approuvant les programmations alors que le

comité exécutif se chargerait d'attester de la valeur des travaux effectués annuellement.

Le présent sommaire décisionnel a pour but de confirmer que les travaux réalisés en 2016 par la Ville de Montréal se sont élevés à un total de 121 582 676 \$. Pour chacune des priorités du programme, voici comment se chiffre la valeur des travaux effectués:

Priorité 1 - l'installation, la mise aux normes et la mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux - 25 631 891 \$

Priorité 2 - les études qui visent à améliorer la connaissance des infrastructures municipales - 3 438 718 \$

Priorité 3 - le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égouts - 71 946 137 \$

Priorité 4 - la voirie locale - 20 565 930 \$.

Le détail de cette programmation se trouve en pièce jointe du présent dossier.

Précisons qu'en vertu du programme, la Ville peut réclamer un maximum de 98 280 432 \$ par année. Pour 2014, 2015 et 2016, la Ville a donc droit à un total maximal de 294 841 296 \$. En ce qui concerne la priorité 4 limitée à 20% de l'enveloppe, la Ville est en mesure de réclamer un maximum annuel de 19 656 086 \$ par an soit 58 968 258 \$ pour ces mêmes trois années. Lorsque la réclamation dépasse le maximum prévu - nous en sommes maintenant à 305,9 M\$-, le paiement de l'excédent du maximum autorisé est reporté à l'année suivante jusqu'à concurrence de l'engagement du MAMOT de 491,4 M\$.

## **JUSTIFICATION**

Le programme TECQ 2014-2018 exige la présente attestation. De plus, le libellé de la résolution est déterminé par les règles du programme également.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les dépenses réclamées équivalent globalement aux maximums prévus au programme. La Ville peut anticiper des dépenses, mais ne pourra toucher plus que le montant annuel fixé par le gouvernement. De plus, le maximum ne pourrait être dépassé au bout des cinq années que durera le programme.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La réclamation de la Ville atteste d'une gestion responsable des ressources.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le programme TECQ 2014-2018 permet à la Ville d'obtenir des subventions de 100 % de ses dépenses effectuées dans le cadre des priorités du programme.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue en accord avec la Direction des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Mars 2017 - Transmission de la résolution au MAMOT,

Avril 2017 - Émission du chèque en faveur de la Ville par le gouvernement.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Claude BÉDARD, Service des finances  
Dominique DEVEAU, Service de l'eau  
André MARSAN, Service de l'eau  
Richard FONTAINE, Service de l'eau  
Jean CARRIER, Service des infrastructures\_voirie et transports

Lecture :

Dominique DEVEAU, 24 février 2017  
André MARSAN, 24 février 2017  
Claude BÉDARD, 24 février 2017  
Jean CARRIER, 24 février 2017  
Aminata SEYDI, 24 février 2017

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alain DUBUC  
Cadre administratif

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-02-24

Alain LARRIVÉE  
Chef de division - Stratégies et pratiques  
d'affaires

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Chantal MORISSETTE  
Directrice

**Approuvé le :** 2017-02-27

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Chantal MORISSETTE  
Directrice

**Approuvé le :** 2017-02-27



**Dossier # : 1170679003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la 2e partie de la programmation d'événements publics 2017. Autoriser l'occupation du domaine public du 1er avril au 18 juin 2017.

Il est recommandé

1. d'approuver la programmation d'événements publics 2017 - 2e partie;
2. d'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans le document joint au dossier décisionnel.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2017-03-06 12:39

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1170679003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la 2e partie de la programmation d'événements publics 2017. Autoriser l'occupation du domaine public du 1er avril au 18 juin 2017.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Nous présentons la deuxième partie de la programmation d'événements publics pour l'année 2017. Nous demandons au comité exécutif l'autorisation d'occuper le domaine public selon les dates et les heures indiquées pour les événements concernés. Pour permettre la réalisation d'événements, il est aussi nécessaire d'obtenir certaines ordonnances à la réglementation municipale sous la responsabilité des arrondissements. Il s'agit notamment des règlements sur le bruit, R.R.V.M., chapitre B-3, article 20 et sur la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M, P-1, articles 3 et 8.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE16 0155 - 8 février 2017 - Approuver la 1ère partie de la programmation d'événements publics 2017. Autoriser l'occupation du domaine public du 19 mars au 24 septembre 2017.

- CE16 1983 - 7 décembre 2016 - Approuver la 9e partie de la programmation d'événements publics 2016 et quelques événements pour 2017. Autoriser l'occupation du domaine public du 17 décembre 2016 au 19 février 2017.
- CE16 1768 - du 9 novembre 2016 - Approuver la 8e partie de la programmation d'événements publics 2016 et quelques événements pour 2017. Autoriser l'occupation du domaine public du 19 novembre au 6 février 2017.

**DESCRIPTION**

Les événements suivants coordonnés par la Division des événements publics se réaliseront sur le domaine public du 1er avril au 18 juin 2017. Ces événements sont :

- Fan Jam / série éliminatoire
- 21 balançoires
- Parade Black Watch
- Mondial de la bière
- Fête-Dieu

Les promoteurs soumettent leurs projets d'événements publics aux différents services,

directions et intervenants pour approbation des mesures de sécurité et des plans d'installation. Ils sont balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage. De plus, une « Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public » est remise à chacun des promoteurs lorsque l'avenant d'assurance responsabilité civile est remis à la Ville

## **JUSTIFICATION**

Les événements publics contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial. Ils permettent aux touristes de découvrir une ville dynamique et chaleureuse par l'accueil de ses citoyens; dans certains cas, ils permettent une visibilité nationale et internationale de la Ville. Les événements réalisés sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous. Le comité exécutif doit autoriser la tenue d'événements et l'occupation du domaine public en vertu de la résolution CE05 0517.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien à la réalisation d'événements publics sont assumés à même les budgets de fonctionnement des services et des arrondissements concernés.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Chacun des événements faisant l'objet de la présente programmation relève d'un(e) agent (e) de projets qui consulte et coordonne l'événement auprès des divers services municipaux impliqués (ex.: Services d'urgences, Direction des travaux publics, etc.) afin d'en minimiser les impacts auprès de la population.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les communications sont prises en charge par les promoteurs. Lors de fermeture de rues :

- Des avis de fermeture de rues sont installés par le promoteur 10 jours avant l'événement sur les rues concernées.
- Des avis aux résidents et aux commerçants sont envoyés ou distribués par le promoteur. Ces avis portent sur l'événement ainsi que sur les rues fermées et/ou interdites au stationnement.
- Les équipes des communications de la direction générale et des arrondissements sont informées des fermetures de rues. À leur tour, elles informent le service 311 de la Ville de Montréal et envoient des avis aux médias.
- Pour assurer que les entraves soient également documentées dans le compte Twitter, l'Info-courriel est expédié dans la boîte courriel Twitter circulation/MONTREAL.
- Les promoteurs doivent remettre une copie de l'avis de fermeture envoyé aux résidents à l'agent de projets de la division responsable de leur événement.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Réalisation des événements.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Maryse BOUCHARD, Ville-Marie  
Guy CHARBONNEAU, Ville-Marie  
Dominique ARCHAMBAULT, Ville-Marie

Lecture :

Guy CHARBONNEAU, 21 février 2017  
Dominique ARCHAMBAULT, 21 février 2017

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sylvie GIROUX  
Agente de développement culturel

#### **ENDOSSÉ PAR**

Kevin DONNELLY  
Chef de division

Le : 2017-02-21

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Daniel BISSONNETTE  
Directeur Cinéma - Festivals - Événements

**Approuvé le :** 2017-02-22

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Suzanne LAVERDIÈRE  
Directrice

**Approuvé le :** 2017-03-06



**Dossier # : 1160549001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'environnement , Direction , Division soutien technique et infrastructures - Gestion des matières résiduelles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le paiement des frais de parc de 1 446 707,10 \$ à la Ville de Montréal-Est en vertu de son règlement no. 59-2016 pour le permis de lotissement de l'opération cadastrale sur l'immeuble constitué du lot no. 2402139 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et appartenant à la Ville de Montréal.

Il est recommandé au conseil d'agglomération :  
d'autoriser le paiement des frais de parc de 1 446 707,10 \$ (toutes taxes comprises) à la Ville de Montréal-Est en vertu de son règlement no. 59-2016 pour le permis de lotissement liés à l'opération cadastrale sur l'immeuble constitué du lot no. 2402139 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et appartenant à la Ville de Montréal.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2017-02-17 14:40

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

\_\_\_\_\_  
Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1160549001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'environnement , Direction , Division soutien technique et infrastructures - Gestion des matières résiduelles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le paiement des frais de parc de 1 446 707,10 \$ à la Ville de Montréal-Est en vertu de son règlement no. 59-2016 pour le permis de lotissement de l'opération cadastrale sur l'immeuble constitué du lot no. 2402139 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et appartenant à la Ville de Montréal.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2010 - 2014 (Plan directeur ou PDGMR) a été adopté par le conseil d'agglomération le 27 août 2009. Il répond aux obligations et aux exigences du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) adopté le 22 août 2006 et souscrit aux orientations et objectifs contenus dans la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008. De plus, le Plan directeur tient également compte de la récente Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et de son plan d'action 2011-2015 (nouvelle Politique), adoptés par le gouvernement du Québec en mars 2011.

Un des grands objectifs de la nouvelle Politique est de bannir, d'ici 2020, l'enfouissement de la matière organique afin d'en valoriser 60 % et d'éliminer une seule matière résiduelle au Québec : le résidu ultime. Pour atteindre cet objectif, un programme de soutien financier a été développé pour la mise en place d'installations de traitement des matières organiques. Le programme s'adresse spécifiquement aux infrastructures de traitement des matières organiques par biométhanisation (digestion anaérobie) et par compostage. La matière organique inclut les matières végétales et animales provenant du secteur résidentiel et des secteurs industriel, commercial et institutionnel (ICI).

Le Plan directeur de l'agglomération établit que, pour atteindre ses objectifs, Montréal doit exploiter les infrastructures de traitement des matières organiques (résidus verts et alimentaires) (Action 5.5) ainsi qu'un centre pilote de prétraitement des ordures ménagères (Action 9.2). Les consultations publiques de 2011 ont menées à l'adoption du règlement RCG 11-014 permettant la construction sur le lot no. 2402139 appartenant à la Ville de Montréal de deux infrastructures de traitement prévues au PDGMR, c'est-à-dire le centre de biométhanisation et le centre pilote de prétraitement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG12 0325 (23 août 2012) Adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation à des fins de centre de traitement des matières organiques par biométhanisation en bâtiment fermé ainsi qu'à des fins de centre pilote de prétraitement des ordures ménagères en bâtiment fermé sur deux emplacements situés du côté nord du boulevard Métropolitain Est, à l'est de l'avenue Broadway Nord, sur le territoire de la ville de Montréal-Est ».

## **DESCRIPTION**

Autoriser le paiement d'une contribution monétaire de 1 446 707,10 \$ aux fins d'établissement, du maintien ou de l'amélioration des parcs, terrains de jeux ou d'espaces naturels et des frais afférents d'émission du permis de lotissement pour l'opération cadastrale sur l'immeuble constitué du lot no. 2402139 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Un extrait du procès verbal du conseil de la Ville de Montréal-Est, séance ordinaire du 18 janvier 2017 est en pièce jointe, autorisant l'émission du permis de lotissement conditionnellement au paiement de la contribution monétaire

## **JUSTIFICATION**

Pour appliquer le règlement RCG 11-014 permettant la construction de deux infrastructures de traitement prévues au PDGMR, le terrain visé, d'usage d'agglomération et appartenant à la Ville de Montréal, doit être subdivisé. L'opération cadastrale nécessaire est sujette à l'application du règlement no. 59-2016 - *Règlement de lotissement* de la Ville de Montréal-Est imposant des frais de parc selon la section 2.2., d'une valeur de 10 % de l'évaluation municipale au moment du dépôt de la demande.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total maximal de cette contribution monétaire de 1 446 707,10 \$ sera assumé comme suit :

Un montant maximal de 1 446 707,10 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 13-006 – « Règlement pour la réalisation des centres de traitement de la matière organique et un centre pilote de prétraitement ».

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le paiement de frais de parc est utilisé aux fins d'établissement, du maintien ou de l'amélioration des parcs, terrains de jeux ou d'espaces naturels à Montréal-Est.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans le paiement des frais de parc, le terrain ne pourra être subdivisé et aucun permis de lotissement ne pourra être émis. La construction des infrastructures de traitement serait compromise.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue par rapport à cette demande de virement.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Paiement des frais de parc et opération cadastrale dès que possible.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Aicha ZAMPALEGRE)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Louis-Guy HÉNAULT, Service de la gestion et de la planification immobilière  
Melissa Jessica KOUASSI, Service des finances

Lecture :

Melissa Jessica KOUASSI, 8 février 2017

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean J LACROIX  
Ingénieur

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-02-07

Éric BLAIN  
Chef de division- infrastructure et soutien technique - GMR

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Roger LACHANCE  
Directeur

**Tél :** 514 872-7540  
**Approuvé le :** 2017-02-17



**Dossier # : 1176083002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la performance organisationnelle , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser un virement budgétaire de 205 500 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la performance organisationnelle (UADM 09, Centre de responsabilité 111116), afin de permettre la création et le comblement temporaire d'un poste de gestionnaire immobilier (code d'emploi 202830) et d'un poste d'ingénieur (code d'emploi 451020), dans le cadre du chantier sur l'harmonisation des devis, et ce, à compter de la signature du présent dossier décisionnel. Autoriser un ajustement à la base budgétaire d'un montant de 186 200 \$ pour 2018.

Recommandation :

1. D'autoriser un virement budgétaire de 205 500 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la performance organisationnelle, afin de permettre la création et le comblement temporaire d'un poste de gestionnaire immobilier et d'un poste d'ingénieur;
2. D'autoriser un ajustement à la base budgétaire d'un montant de 186 200 \$ pour 2018;
- 3 D'imputer la dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, après avoir opéré le virement budgétaire requis.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2017-03-01 09:46

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1176083002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la performance organisationnelle , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser un virement budgétaire de 205 500 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la performance organisationnelle (UADM 09, Centre de responsabilité 111116), afin de permettre la création et le comblement temporaire d'un poste de gestionnaire immobilier (code d'emploi 202830) et d'un poste d'ingénieur (code d'emploi 451020), dans le cadre du chantier sur l'harmonisation des devis, et ce, à compter de la signature du présent dossier décisionnel. Autoriser un ajustement à la base budgétaire d'un montant de 186 200 \$ pour 2018.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Service de la performance organisationnelle (SPO) a été créé afin de concrétiser la réforme administrative de la Ville de Montréal et d'amorcer une transformation des façons de faire de l'organisation. Le mandat de ce nouveau service de la Ville consiste, entre autres, à examiner tous les principaux processus et activités de la gestion municipale et à proposer des réformes qui visent l'efficacité et l'efficience de l'organisation, la simplification des processus et activités, la mesure des résultats, l'étalonnage avec les meilleures organisations comparables

En lien avec le chantier d'amélioration de la performance portant sur l'harmonisation des devis, le Service de la performance organisationnelle (SPO) désire se doter d'un poste temporaire de gestionnaire immobilier et d'un poste temporaire d'ingénieur, pour une durée d'environ dix-huit (18) mois.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Ne s'applique pas.

**DESCRIPTION**

Il est demandé d'obtenir le financement nécessaire pour permettre la création et le comblement temporaire de deux postes supplémentaires au sein de la structure du SPO, pour une durée d'environ 18 mois. Les postes en question sont :

1 poste temporaire de gestionnaire immobilier (code d'emploi 202830 - Centre de responsabilité 111116).

1 poste temporaire d'ingénieur (code d'emploi 451020 - Centre de responsabilité 111116).

**JUSTIFICATION**

La création de ces postes est primordiale pour le SPO afin de relever les défis stratégiques et financiers de très grande envergure associés aux appels d'offres et à la gestion contractuelle à la Ville de Montréal, surtout en tenant compte du volume de projets d'immobilisation qui doublera dans les prochaines années. De plus, il est crucial d'élaborer des documents en cohérence avec le cahier des clauses administratives générales, revu l'an dernier dans le cadre du chantier d'harmonisation des devis. Le tout, dans l'optique des visées de la Ville en matière de gestion contractuelle qui sont notamment de faire respecter les délais contractuels et la planification initiale, d'obtenir des travaux de qualité à juste prix, d'augmenter la capacité de réalisation de projets, d'établir une relation de confiance avec ses partenaires et de s'assurer du respect des lois et des règlements en vigueur et se pourvoir de mécanisme de protection en matière d'intégrité des processus d'appel d'offres et d'octroi de contrats.

L'ingénieur sera l'expert conseil en soutien aux employés ou gestionnaires qui sont impliqués dans le processus d'élaboration d'appel d'offres, d'adjudication de contrats et de gestion contractuelle pour des appels d'offres d'exécution de travaux à la Ville de Montréal. Il aura comme responsabilités de travailler avec des équipes multidisciplinaires dans le cadre du chantier d'harmonisation des devis; de mettre en œuvre les recommandations et mandats découlant du chantier d'harmonisation des devis; de maintenir à jour le site de la plateforme WEB des appels d'offres d'exécution des travaux; d'émettre des recommandations au CAP en lien avec le chantier d'harmonisation des devis; de coordonner des sous-comités en lien avec le chantier d'harmonisation des devis; d'effectuer des balisages des meilleurs pratiques pour des mandats découlant de l'harmonisation des devis.

Le gestionnaire immobilier aura comme responsabilités de produire de nouveaux devis d'appels d'offres de services professionnels liés à l'exécution de travaux; d'effectuer des analyses des rapports techniques et administratifs; de comparer les meilleures pratiques parmi les donneurs d'ouvrages publics les plus importants; d'encadrer des projets en tenant compte des besoins; de formuler des propositions et recommandations à la Direction générale; de s'assurer du respect des lois et normes en vigueur; de créer des comités d'experts internes; de préparer, animer et coordonner les rencontres de ces comités et de rédiger les comptes rendus des rencontres; de solliciter les différentes associations de professionnels (architectes, ingénieurs, architectes paysagistes).

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Pour 2017, les crédits de 205 500 \$ nécessaires à la réalisation de ce dossier seront assumés à même les dépenses contingentes imprévues d'administration.

Le partage du financement de l'imputation de cette dépense de 205 500 \$ entre les compétences, est établi en respectant le principe d'une unité administrative (unité de soutien) visée par le règlement sur les dépenses mixtes ( RCG 06-054 et modification). Ainsi cette dépense sera assumée par l'agglomération à la hauteur de 50,2% pour une somme de 103 161 \$.

Pour 2018 , un ajustement à la base budgétaire sera effectué pour un montant de 186 200 \$ pour le Service de la performance organisationnelle (SPO).

Bien que ce dossier soit sans incidence sur le cadre financier de 2017, il présente un impact sur le cadre financier de la ville pour l'année 2018.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne s'applique pas.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ne s'applique pas.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et au encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie DUMARESQ)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Catherine BÉRUBÉ, Service des ressources humaines

Lecture :

Catherine BÉRUBÉ, 24 février 2017

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean-Philippe HAMEL  
Conseiller en ressources humaines  
Direction des partenaires d'affaires RH  
Service des ressources humaines

#### **ENDOSSÉ PAR**

Simon CLOUTIER  
Directeur

Le : 2017-02-14



**Dossier # : 1175073001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des ressources humaines , Direction des relations de travail , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser un virement budgétaire de 232 127 \$ pour l'année 2017 en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service des ressources humaines pour le financement d'un poste permanent de chef de division relations de travail et d'un poste permanent de secrétaire d'unité administrative à la Direction des relations de travail, et ce, pour l'année 2017 et un ajustement récurrent à la base budgétaire de 248 376 \$ pour les années 2018 et subséquentes.

Il est recommandé:  
d'autoriser un virement budgétaire de 232 127 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service des ressources humaines pour le financement de ces postes;

d'autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire de 248 376\$.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2017-03-06 12:07

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1175073001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des ressources humaines , Direction des relations de travail , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser un virement budgétaire de 232 127 \$ pour l'année 2017 en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service des ressources humaines pour le financement d'un poste permanent de chef de division relations de travail et d'un poste permanent de secrétaire d'unité administrative à la Direction des relations de travail, et ce, pour l'année 2017 et un ajustement récurrent à la base budgétaire de 248 376 \$ pour les années 2018 et subséquentes.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'implantation d'une nouvelle offre de service à la Direction des relations de travail suscite une révision de nos façons de faire et un calibrage avec l'équipe RH. La direction chapeautera plusieurs dossiers de négociation en 2017, incluant le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM). Considérant la Loi-24, il appert d'uniformiser notre approche en matière de négociation et de preuve pour les représentations à venir devant le conseil de différend. Il faut donc penser à une approche globale.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

À la suite d'une analyse des besoins, le Service des ressources humaines arrive à la conclusion que deux ressources additionnelles sont nécessaires afin d'être en mesure de répondre adéquatement aux dossiers et mandats qui lui sont confiés en matière de relations de travail. Pour cette raison, nous désirons créer un nouveau poste permanent dans l'emploi de chef de division en relations de travail (220950) et un poste permanent de secrétaire d'unité administrative (791930) afin de répondre d'une manière adéquate aux activités reliées aux relations de travail.

La mise en place de différentes mesures de contrôle ou de reddition de comptes est nécessaire afin d'implanter une culture de prise en charge et d'imputabilité. La création de ces deux (2) postes permettra une plus grande implication des relations de travail dans tous les dossiers légaux afin d'éviter la judiciarisation des relations de travail et un meilleur contrôle des coûts d'arbitrages.

De plus, il est nécessaire de synchroniser l'arrimage de l'offre de service RT de la sécurité publique avec l'offre de service RT des services centraux. Les pratiques en gestion des relations de travail sont différentes au SPVM et au SIM qu'ailleurs à la Ville. Certains dossiers juridiques nécessitent une approche commune à la sécurité publique.

## **JUSTIFICATION**

Le financement et la création de ces nouveaux postes sont justifiés. Ne pas autoriser cette demande aura pour effet de retarder l'avancement des dossiers en cours.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'emploi de chef de division relations de travail est classé dans la fourchette salariale 03-FM08 (minimum 93 926 \$ - maximum 117 408 \$ - maximum mérite 140 889 \$). L'emploi de secrétaire d'unité administrative est classé dans la fourchette salariale 12-06E (minimum 39 676 \$ - maximum 53328 \$). Les crédits budgétaires à être transférés sont calculés à partir de la fourchette salariale applicable à l'emploi.

Une somme de 232 127 \$ (rémunération : 221 073 \$ et autre familles de dépenses : 11 054 \$) en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration devra être virée au budget de fonctionnement du Service des ressources humaines.

Bien que ce dossier soit sans incidence sur le cadre financier 2017, il présente un impact récurrent sur le cadre financier des exercices subséquentes. Ainsi, un ajustement à la base budgétaire de la Direction des relations de travail du Service des ressources humaines, à hauteur de 248 376 \$ (rémunération : 236 549 \$ et autre familles de dépenses : 11 827 \$) est requis pour les exercices 2018 et subséquentes.

Le partage du financement de l'imputation entre les compétences de cette dépense de 232 127 \$ en 2017 est établi en respectant le principe d'une unité administrative (unité de soutien) visée par le règlement sur les dépenses mixtes ( RCG 06-054 et modification). Ainsi cette dépense sera assumée par l'agglomération à la hauteur de 50,2 % pour une somme de 116 528 \$.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Autorisation du financement par le CE, CM et CA.

Création des postes permanent de chef de division en relations de travail et secrétaire d'unité administrative.

Comblement du poste de chef de division puis de secrétaire.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

## **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Luis Felipe GUAL)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Cathy DURAND  
Technicienne en ressources humaines  
Direction partenaires d'affaires en RH  
Service des ressources humaines

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-02-17

Jean-Yan GAGNON  
Directeur des relations de travail

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Josée LAPOINTE  
Directrice

**Tél :** 514 872-0609  
**Approuvé le :** 2017-03-06

**Dossier # : 1170003001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction des bibliothèques , Division RAC
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	1- Autoriser un virement de 444 100 \$, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget 2017, pour financer l'ajout de trois (3) postes permanents au Service de la culture soit deux (2) postes de conseillers en planification à la Division RAC et d'un (1) poste d'architecte en planification à la Section des équipements culturels et art public ainsi que le financement à 33 % (de l'équivalent d'un professionnel niveau 2) de trois (3) postes de chargés de dossiers déjà existants en arrondissements. 2- Autoriser un ajustement budgétaire récurrent de 536 900 \$ à la base budgétaire du Service de la culture à compter de 2018.

Il est recommandé :

1. d'autoriser un virement de 444 100 \$, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget 2017, pour financer l'ajout de trois (3) postes permanents au Service de la culture soit deux (2) postes de conseillers en planification à la Division RAC et d'un (1) poste d'architecte en planification à la Section des équipements culturels et du bureau d'art public ainsi que le financement à 33 % (de l'équivalent d'un professionnel niveau 2) de trois (3) postes de chargés de dossiers déjà existants en arrondissements;
2. d'autoriser un ajustement budgétaire récurrent de 536 900 \$ à la base budgétaire du Service de la culture à compter de 2018;
3. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2017-03-07 14:35

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1170003001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction des bibliothèques , Division RAC
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	1- Autoriser un virement de 444 100 \$, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget 2017, pour financer l'ajout de trois (3) postes permanents au Service de la culture soit deux (2) postes de conseillers en planification à la Division RAC et d'un (1) poste d'architecte en planification à la Section des équipements culturels et art public ainsi que le financement à 33 % (de l'équivalent d'un professionnel niveau 2) de trois (3) postes de chargés de dossiers déjà existants en arrondissements. 2- Autoriser un ajustement budgétaire récurrent de 536 900 \$ à la base budgétaire du Service de la culture à compter de 2018.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques (Programme RAC) est le volet immobilier du Plan de consolidation des Bibliothèques de Montréal. Ce Programme s'inscrit dans l'axe 3 de l'Entente sur le développement culturel entre le MCC et la Ville de Montréal.

Le Programme de soutien aux équipements culturels municipaux s'inscrit dans l'axe 4 de l'Entente sur le développement culturel entre le MCC et la Ville de Montréal.

En novembre 2016, la Direction générale recommandait la création de trois (3) postes permanents au Service de la culture, dont deux (2) postes de conseillers en planification à la Division RAC et un (1) poste d'architecte en planification à la Section des équipements culturels et art public, au Service de la culture.

En plus de ces trois (3) postes permanents, la Direction générale a également autorisé le financement à 33 % de ressources existantes dans trois (3) arrondissements (Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Ville-Marie, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles), et ce, pour la durée de leurs projets RAC. Au terme de ces projets, les budgets afférents au financement de ces postes serviront au financement d'un poste permanent de conseiller en planification à la Division RAC.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE07 1967 - 5 décembre 2007 : Confirmer la mise en place du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques (RAC)

CE09 0007 - 14 janvier 2009 : Approuver le processus administratif et décisionnel présidant aux projets de construction de bibliothèques entrepris dans le cadre du Programme de

rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques (Programme RAC) et les modifications au texte du Programme RAC

CE09 1757 - 23 septembre 2009 : Autoriser les modifications du texte *Processus administratif et décisionnel pour la construction de bibliothèques : méthodologie et suivis budgétaires* du Programme RAC afin d'y apporter certaines précisions

CE13 1161 - 7 août 2013 : Approbation du bilan 2007-2012 et du plan d'action quinquennal 2013-2017 du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques (Programme RAC)

DGA 160384021 - 13 avril 2016 : Autoriser la création d'un poste de conseiller en ressources documentaires (emploi 492810), d'un poste de bibliothécaire (emploi 400500) et d'un poste d'agent technique en architecture (emploi 783310) à la Division RAC au Service de la culture, et ce, à compter de la date de signature de la décision

CE16 0861 - 25 mai 2016 : Approuver le plan de gestion de mise en œuvre des projets du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction (RAC) des bibliothèques

CE16 1373 - 17 août 2016 : D'autoriser un virement au montant de 244 300 \$ destiné au financement de trois (3) postes permanents au Service de la culture, Direction des bibliothèques, Division RAC, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget 2016 du Service de la culture, Direction des bibliothèques, Division RAC, - D'autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de la culture, Direction des bibliothèques, Division RAC, à compter de 2017 au montant de 358 200 \$ - D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

DA 160384079 - 8 novembre 2016 : D'autoriser la création d'un poste permanent de conseiller en planification (emploi 302240) à la Division du Rénovation, agrandissement et construction (RAC) de la Direction des bibliothèques au Service de la culture, DA - Qualité de vie et ce, à compter de la signature de la décision.

## **DESCRIPTION**

1. Financement de trois (3) postes permanents ainsi que des dépenses afférentes au budget de fonctionnement à cesdits postes :

- Deux (2) postes permanents de conseillers en planification (emploi 302240) à la Division RAC qui seront affectés en arrondissements à titre de chargés de dossiers.
- Un (1) poste permanent d'architecte en planification (emploi 483250) à la Section des équipements culturels et art public pour le suivi des projets d'équipements de diffusion culturelle en arrondissements (projet mixte bibliothèque et lieu de diffusion)

2. Financement à 33 % (de l'équivalent d'un professionnel niveau 2) de trois (3) postes déjà existants, à titre de chargés de dossiers, pour les arrondissements de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, de Ville-Marie et de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, ainsi que les dépenses afférentes au budget de fonctionnement.

## **JUSTIFICATION**

Les ajustements demandés au budget de fonctionnement de la Division RAC et de la Section des équipements culturels et art public, au Service de la culture, découlent de la recommandation de la Direction générale, en novembre 2016, pour la création de trois (3)

postes permanents, dont deux (2) postes de conseillers en planification à la Division RAC et un (1) poste d'architecte en planification à la Section des équipements culturels et art public.

L'ajout de ces postes répond à la volonté de l'Administration d'accélérer la réalisation des projets tout en améliorant les services et le soutien aux arrondissements.

L'entrée en fonction de ces personnes nécessite un ajustement budgétaire consacré à la masse salariale, incluant les avantages sociaux, ainsi qu'un ajustement du budget de fonctionnement de la Division RAC et de la Section des équipements culturels et du bureau d'art public au chapitre des autres dépenses.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Un virement de 444 100 \$, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration, doit être effectué vers le budget 2017 du Service de la culture, Direction des bibliothèques, Division RAC ainsi qu'à la Division du développement culturel. Bien que ce dossier soit sans incidence sur le cadre financier 2017 au Service de la culture, il présente un impact récurrent sur le cadre financier des années subséquentes à la Direction des bibliothèques pour la Division RAC, ainsi qu'à la Division du développement culturel, pour la Section des équipements culturels et du bureau d'art public. Ainsi, un ajustement à la base budgétaire à hauteur de 536 900 \$ est requis.

Cette dépense sera assumée à la hauteur de 100 % par la ville centrale.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'Agenda 21 de la culture appuie la culture comme quatrième pilier du développement durable.

L'objectif des bibliothèques ainsi que des lieux de diffusion culturelle est de démocratiser l'accès à la lecture, à l'information, à la connaissance, à la culture et au loisir.

Ce dossier permettra de faciliter la réalisation des projets du Programme RAC ainsi que dans le cadre du Programme de soutien aux équipements culturels municipaux qui s'inscrivent dans l'orientation du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 : « Assurer la qualité des milieux de vie résidentiels ».

De plus, les projets du Programme RAC ainsi que ceux du Programme de soutien aux équipements culturels municipaux doivent de viser une certification LEED OR ou, à tout le moins, de s'inscrire en accord avec la Politique de développement durable pour les édifices de la Ville de Montréal 2009.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Offrir à la population des bibliothèques ainsi que des équipements culturels de qualité et qui font une large place à l'innovation et aux technologies numériques.

1. Offrir aux arrondissements un accompagnement et une expertise-conseil.
2. Répondre aux objectifs de l'administration afin d'accélérer la réalisation des projets de bibliothèques dans le cadre du Programme RAC et des lieux de diffusion culturelle dans le cadre du Programme de soutien aux équipements culturels municipaux.
3. Offrir aux arrondissements un accompagnement et une expertise-conseil.
4. Répondre aux objectifs de l'Administration afin d'accélérer la réalisation des projets de bibliothèques dans le cadre du Programme RAC et du Programme de soutien aux équipements culturels municipaux afin d'atteindre les objectifs de l'Administration au chapitre des dépenses inscrites au PTI.

5. Contribuer au maintien des actifs immobiliers de la Ville de Montréal.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Décision déléguée pour obtenir l'autorisation pour la création de deux (2) postes permanents de conseillers en planification à la Division RAC et d'un (1) poste permanent d'architecte en planification à la Section équipements culturels et art public du Service de la culture.

1. Comblement des trois (3) postes permanents au printemps 2017 : Deux (2) postes permanents de conseillers en planification à la Division RAC et un (1) poste permanent d'architecte en planification à la Section équipements culturels et art public du Service de la culture ainsi que le financement à 33 % (de l'équivalent d'un professionnel niveau 2) de trois (3) postes de chargés de dossiers déjà existants en arrondissements.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le présent dossier s'inscrit dans la Politique de développement culturel 2005–2015 de la Ville de Montréal, qui a été adoptée par le comité exécutif en 2005. Il permettra plus précisément de contribuer à l'engagement 7, libellé comme suit : « *La Ville se donnera un plan de rattrapage et de mise à niveau de ses bibliothèques, qui comprendra notamment l'ajout d'employés spécialisés et non spécialisés, la mise à jour des collections, l'augmentation des heures d'ouverture, la mise en réseau informatique, de même que la mise aux normes, l'agrandissement ou la construction de certains locaux* ».

Il s'inscrit également dans les suites données à l'engagement 9 qui prévoyait que le réseau de diffusion culturelle, maintenant connu sous le nom d'Accès culture, se dote des moyens nécessaires pour mettre en œuvre une mission collective clarifiée et mieux arrimée aux nouvelles réalités montréalaises.

La première orientation intitulée « *Améliorer l'accès à la culture* » du *Plan d'action 2007–2017 — Montréal, métropole culturelle* prévoit, quant à elle, deux actions spécifiques, à savoir « reconnaître les bibliothèques comme l'infrastructure de base d'une ville de culture et de savoir » ce à quoi le maintien et l'amélioration des collections contribuent et « consolider et mettre en valeur le réseau de diffusion culturelle ».

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Habib NOUARI)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Michèle PICARD, Service de la culture  
Gina TREMBLAY, Service de la culture

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Richard ADAM  
Chef de division

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-03-01

Ivan FILION  
Directeur des bibliothèques

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Ivan FILION  
Directeur des bibliothèques

**Approuvé le :** 2017-03-06

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Suzanne LAVERDIÈRE  
Directrice

**Approuvé le :** 2017-03-06



**Dossier # : 1175073002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des ressources humaines , Direction santé et mieux-être , Division bureau de santé
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser un virement budgétaire de 146 898 \$ pour l'année 2017 en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service des ressources humaines pour le financement d'un poste permanent de conseiller principal spécialité au sein de la Division gestion de la présence au travail - Bureau de santé de la Direction santé, sécurité et mieux-être du Service des ressources humaines, et ce, pour l'année 2017 et un ajustement récurrent à la base budgétaire de 157 181 \$ pour les années 2018 et subséquentes.

Il est recommandé:  
d'autoriser un virement budgétaire de 146 898 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service des ressources humaines pour le financement de ce poste;

d'autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire de 157 181 \$.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2017-03-06 10:48

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1175073002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des ressources humaines , Direction santé et mieux-être , Division bureau de santé
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser un virement budgétaire de 146 898 \$ pour l'année 2017 en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service des ressources humaines pour le financement d'un poste permanent de conseiller principal spécialité au sein de la Division gestion de la présence au travail - Bureau de santé de la Direction santé, sécurité et mieux-être du Service des ressources humaines, et ce, pour l'année 2017 et un ajustement récurrent à la base budgétaire de 157 181 \$ pour les années 2018 et subséquentes.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

De nouveaux enlignements ont été donnés au début de l'année 2016 au personnel de la Division gestion de la présence au travail - Bureau de santé pour resserrer la rigueur de gestion médico-administrative des dossiers de lésions professionnelles. Des évaluations médicales ont été effectuées de façon beaucoup plus fréquente. Nous avons également constaté une augmentation significative du nombre de demandes d'avis au Bureau d'évaluation médicale (BEM) et de contestations à la Direction de la révision administrative (DRA) ainsi qu'au Tribunal administratif du travail (TAT).

Au cours de l'année 2016, quatre (4) fois plus de contestations ont été logées au TAT par les conseillers principaux de la Division de la gestion du travail - Bureau de santé comparativement à l'année 2015. Cette augmentation considérable aura un impact sur la charge de travail des conseillers principaux - procureurs en 2017 qui verront leur nombre de dossier quadrupler.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

À la suite de cette analyse et pour pallier à cette surcharge et s'assurer de la qualité des représentations par l'équipe des procureurs, le Service des ressources humaines arrive à la conclusion qu'il est requis d'ajouter un poste de conseiller principal - procureur au sein de la Division gestion de la présence au travail - Bureau de santé.

**JUSTIFICATION**

Le financement et la création de ce poste est justifié. Ne pas autoriser cette demande aura pour effet de retarder l'avancement des dossiers en cours.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'emploi de conseiller principal (spécialité) est classé dans la fourchette salariale 03-FM07 (minimum 86 119 \$ - maximum 107 648 \$ - maximum mérite 129 175 \$). Les crédits budgétaires à être transférés sont calculés à partir de la fourchette salariale applicable à l'emploi.

Une somme de 146 899\$ \$ (rémunération : 139 903 \$ et autre familles de dépenses : 6 995 \$) en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration devra être virée au budget de fonctionnement du Service des ressources humaines.

Bien que ce dossier soit sans incidence sur le cadre financier 2017, il présente un impact récurrent sur le cadre financier des exercices subséquentes. Ainsi, un ajustement à la base budgétaire de la Direction santé, sécurité et mieux-être du Service des ressources humaines, à hauteur de 157 181 \$ (rémunération : 149 696 \$ et autre familles de dépenses : 7 485 \$) est requis pour les exercices 2018 et subséquentes.

Le partage du financement de l'imputation entre les compétences de cette dépense de 146 898 \$ en 2017 est établi en respectant le principe d'une unité administrative (unité de soutien) visée par le règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054 et modification). Ainsi cette dépense sera assumée par l'agglomération à la hauteur de 50,2 % pour une somme de 73 743 \$.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

1. Autorisation du financement par le CE, CM et CA.
2. Création du poste permanent de conseiller principal spécialité.
3. Comblement du poste.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Luis Felipe GUAL)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**



---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Cathy DURAND  
Technicienne en ressources humaines

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-03-01

Éric LOISELLE  
Directeur santé et mieux-être

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Josée LAPOINTE  
Directrice

**Tél :** 514 872-0609  
**Approuvé le :** 2017-03-06



**Dossier # : 1170044001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles , Division du droit public et de la législation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Retenir les services professionnels de la firme Bélanger Sauvé s.e.n.c.r.l. afin de représenter la Ville dans la demande de permission d'en appeler de la Fraternité des policiers et policières de Montréal (FPPM) du jugement rendu le 4 janvier 2017 par la juge Chantal Lamarche de la Cour supérieure (500-09-026571-174), la demande de permission d'en appeler des quatre associations de professionnels de ce même jugement rendu le 4 janvier 2017 par la juge Chantal Lamarche de la Cour supérieure (500-09-026593-178), le pourvoi en contrôle judiciaire de ces quatre syndicats de professionnels de la sentence rendue le 5 janvier 2017 par l'arbitre René Beaupré dans le différend les opposant à la Ville en application de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (500-17-097346-178) et l'appel de la FPPM du jugement rendu le 6 janvier 2017 par le juge Benoit Moulin de la Cour supérieure (500-09-026591-172), et de réserver à cette fin la somme de 135 000 \$, à l'exclusion des frais, des déboursés et des taxes. Imputation mixte.

1. retenir les services professionnels de la firme Bélanger Sauvé s.e.n.c.r.l. afin de représenter la Ville dans la demande de permission d'en appeler de la Fraternité des policiers et policières de Montréal (FPPM) du jugement rendu le 4 janvier 2017 par la juge Chantal Lamarche de la Cour supérieure (500-09-026571-174), la demande de permission d'en appeler des quatre associations de professionnels de ce même jugement rendu le 4 janvier 2017 par la juge Chantal Lamarche de la Cour supérieure (500-09-026593-178), le pourvoi en contrôle judiciaire de ces quatre syndicats de professionnels de la sentence rendue le 5 janvier 2017 par l'arbitre René Beaupré dans le différend les opposant à la Ville en application de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (500-17-097346-178) et l'appel de la FPPM du jugement rendu le 6 janvier 2017 par le juge Benoit Moulin de la Cour supérieure (500-09-026591-172), et de réserver à cette fin la somme de 135 000 \$, à l'exclusion des frais, des déboursés et des taxes. Imputation mixte.
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières au dossier décisionnel.

**Signé par** Benoit DAGENAIS **Le** 2017-03-02 12:03

**Signataire :**

Benoit DAGENAIS

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1170044001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles , Division du droit public et de la législation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Retenir les services professionnels de la firme Bélanger Sauvé s.e.n.c.r.l. afin de représenter la Ville dans la demande de permission d'en appeler de la Fraternité des policiers et policières de Montréal (FPPM) du jugement rendu le 4 janvier 2017 par la juge Chantal Lamarche de la Cour supérieure (500-09-026571-174), la demande de permission d'en appeler des quatre associations de professionnels de ce même jugement rendu le 4 janvier 2017 par la juge Chantal Lamarche de la Cour supérieure (500-09-026593-178), le pourvoi en contrôle judiciaire de ces quatre syndicats de professionnels de la sentence rendue le 5 janvier 2017 par l'arbitre René Beaupré dans le différend les opposant à la Ville en application de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (500-17-097346-178) et l'appel de la FPPM du jugement rendu le 6 janvier 2017 par le juge Benoit Moulin de la Cour supérieure (500-09-026591-172), et de réserver à cette fin la somme de 135 000 \$, à l'exclusion des frais, des déboursés et des taxes. Imputation mixte.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 5 décembre 2014, l'Assemblée nationale a adopté la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées dans le secteur municipal* , RLRQ, c. 5.2.1.1 («Loi 15»).

Cette loi prévoit qu'à l'expiration de la période de négociation, le différend entre l'association et l'organisme municipal est soumis à un arbitre qui doit rendre sa décision dans les six mois suivant la date où il en a été saisi.

Le différend entre la Ville et la FPPM de même que celui entre la Ville et les quatre associations de professionnels dont les salariés participent au Régime de retraite des professionnels de la Ville de Montréal, soient le Syndicat des professionnelles et professionnels municipaux de Montréal (SPPMM), le Syndicat professionnel des scientifiques à pratique exclusive de Montréal (SPSPEM), le Syndicat des employées et employés professionnel-les et de bureau (SEPB), section locale 571, (le syndicat des juristes) et le Syndicat des architectes de la Ville de Montréal, ont été soumis à des arbitres, le premier à Me Claude Martin et le deuxième à M. René Beaupré.

Par ailleurs, comme de nombreuses autres associations accréditées au sens du *Code du travail* ou autres du secteur municipal dont d'autres syndicats de salariés de la Ville, la FPPM et ces quatre associations de professionnels ont intenté en Cour supérieure une requête en déclaration d'inconstitutionnalité de la Loi 15. La FPPM a, de plus, intenté une requête en jugement déclaratoire voulant que la Loi 15 ne s'applique pas au Régime de retraite des policiers et policières de la Ville de Montréal.

Devant l'arbitre Martin, la FPPM a notamment demandé la suspension de l'audience en raison de tous ces recours pendants en Cour supérieure. La Ville a évidemment contesté cette demande et la Procureure générale est intervenue pour faire de même. De leur côté, les associations qui ont aussi intenté des requêtes en déclaration d'inconstitutionnalité de la Loi 15 sont intervenues à titre amical pour appuyer la demande de la FPPM.

Dans sa décision interlocutoire rendue le 1er juin 2016, l'arbitre Martin a accueilli la demande de suspension de la FPPM, il a suspendu l'instruction du différend jusqu'aux jugements de la Cour supérieure sur les deux requêtes de la FPPM et il a réservé les droits des parties quant au renouvellement de cette suspension une fois que la Cour supérieure aura rendu ses jugements.

La Ville a contesté cette décision de l'arbitre Martin par un pourvoi en contrôle judiciaire en Cour supérieure, la Procureure générale a fait de même et la FPPM a jugé opportun de se pourvoir également, *de bene esse*, sous un autre aspect, à savoir quant à ce qu'elle considère être un *obiter dictum*, mais qui pourrait ne pas en être un, soit que l'arbitre a considéré qu'il n'avait pas compétence pour trancher des questions de droit, en l'occurrence celle de la constitutionnalité de la loi ou celle de l'applicabilité de cette loi au Régime de retraite des policiers et policières.

Dans sa décision interlocutoire du 27 juin 2016, l'arbitre Beaupré a, au contraire de l'arbitre Martin, refusé de suspendre l'instruction du différend et les associations de professionnels ont contesté cette décision par pourvoi en contrôle judiciaire et ont demandé à un juge de la Cour supérieure une ordonnance de sursis des audiences fixées par l'arbitre.

Le 13 juillet 2016, le juge Michel Déziel a rejeté la demande d'ordonnance de sursis des association de professionnels.

Le 4 janvier 2017, la juge Chantal Lamarche de la Cour supérieure a rendu jugement sur tous les pourvois en contrôle judiciaire déposés à l'encontre des décisions interlocutoires des arbitres Martin et Beaupré. Elle a rejeté le pourvoi de la FPPM et déclaré que l'arbitre Martin n'avait pas compétence pour décider de la constitutionnalité de la loi. Elle a accueilli en partie le pourvoi de la Ville et de la Procureure générale et modifié les conclusions de la décision de l'arbitre Martin de manière à rejeter la demande de suspension de la FPPM et à convoquer les parties pour l'arbitrage. Elle a accueilli en partie le pourvoi des associations de professionnels, a déclaré que l'arbitre Beaupré n'avait pas compétence pour décider de la constitutionnalité de la loi, déclaré qu'il avait compétence pour décider de suspendre ou non l'arbitrage et déclaré qu'il a rendu une décision raisonnable en refusant de le suspendre.

Le 5 janvier 2017, l'arbitre Beaupré a rendu sa sentence sur le différend de manière satisfaisante pour la Ville, la grande majorité de ses positions ayant été retenues.

Le 6 janvier 2017, le juge Benoit Moulin de la Cour supérieure a rejeté la requête en jugement déclaratoire de la FPPM voulant que la Loi 15 ne s'applique pas au Régime de retraite des policiers et policières.

Cependant, le 16 janvier 2017, la FPPM a déposé une demande de permission d'en appeler à la Cour d'appel du jugement du 4 janvier 2017 de la juge Lamarche et le 30 janvier 2017,

elle a déposé une déclaration d'appel en Cour d'appel du jugement du 6 janvier 2017 du juge Moulin.

Le 3 février 2017, les associations de professionnels ont également déposé une demande de permission d'en appeler à la Cour d'appel du jugement du 4 janvier 2017 de la juge Lamarche et le 6 février 2017, elles ont déposé un pourvoi en contrôle judiciaire de la sentence de l'arbitre Beaupré du 5 janvier 2017.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE16 0323: Retenir les services professionnels de la firme Bélanger Sauvé s.e.n.c.r.l. afin de représenter la Ville dans les arbitrages de différend entre elle et les quatre associations de professionnels, le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal («SFMM») et la Fraternité des policiers et policières de Montréal («FPPM»), en application de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal, de même que pour assurer la défense de la Ville à l'encontre de la requête introductive d'instance en jugement déclaratoire de la FPPM et réserver à cette fin la somme de 418 737,80\$, taxes incluses. Imputation mixte.

DA16004403 Autoriser l'institution des procédures judiciaires appropriées pour que la décision rendue le 1er juin 2016 par l'arbitre saisi du différend entre la Ville et la Fraternité des policiers et policières de Montréal («FPPM»), en application de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal, soit annulée et que l'arbitre procède à l'arbitrage prévu par cette loi, retenir les services professionnels de la firme Bélanger Sauvé s.e.n.c.r.l. pour agir à cette fin pour la Ville et réserver pour cette rétention de services la somme de 21 000 \$, à l'exclusion des frais, des déboursés et des taxes.

DA16004404 Retenir les services professionnels de la firme Bélanger Sauvé s.e.n.c.r.l. pour représenter la Ville dans le pourvoi en contrôle judiciaire de la Procureure générale à l'encontre de la décision de l'arbitre Claude Martin du 1er juin 2016 à l'effet de suspendre l'instruction du différend entre la Ville et la Fraternité des policiers et policières de Montréal («FPPM») en application de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal, pour assurer la défense de la Ville dans le pourvoi de la FPPM à l'encontre de cette même décision ainsi que dans le pourvoi en contrôle judiciaire et la demande de sursis des quatre associations de professionnels de la Ville à l'encontre de la décision de l'arbitre René Beaupré du 27 juin 2016 à l'effet de refuser de suspendre l'instruction du différend entre la Ville et ces syndicats en application de la même loi et réserver pour cette rétention de services la somme totale de 53 990\$, à l'exclusion des frais, des déboursés et des taxes.

CE16 1772 Retenir les services professionnels de la firme Bélanger Sauvé s.e.n.c.r.l. afin de représenter la Ville dans les arbitrages de différends entre elle et d'une part, l'Association des pompiers de Montréal inc. (APM) et d'autre part, l'Association des chefs pompiers de Montréal inc. (ACPM), en application de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal et réserver à cette fin la somme de 300 000 \$, taxes incluses.

### **DESCRIPTION**

La Ville se doit donc d'être représentée pour se défendre à l'encontre de ces divers recours institués par la FPPM et les associations de professionnels pour contester ces décisions favorables à la Ville .

La firme Bélanger Sauvé s.e.n.c.r.l. qui comprend une équipe d'avocats expérimentés en droit du travail dont en contexte municipal, accepte de continuer de le faire selon les modalités prévues à la Politique de paiement des honoraires juridiques de la Ville de Montréal.

La dépense liée à ce mandat, selon les estimations soumises par cette firme, est évaluée au total à 135 000\$, à l'exclusion des frais, des déboursés et des taxes. Ces estimations correspondent à notre propre estimation.

### **JUSTIFICATION**

Le Service des affaires juridiques n'a pas les ressources internes nécessaires pour assurer la représentation de la Ville dans tous ces dossiers en plus de tous ceux actuellement en cours.

Par ailleurs, il est avantageux de confier ces nouveaux dossiers au cabinet ayant agi dans les instances ayant conduit aux décisions ainsi contestées, pour limiter le temps consacré aux explications et instructions à donner aux procureurs ainsi que le temps mis par ces derniers à leur préparation.

Le taux horaire maximum est de 285 \$ en conformité avec la grille tarifaire adoptée par le comité exécutif. Les avocats retenus travaillent normalement à des tarifs plus élevés que ceux prévus à la grille tarifaire.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La somme totale des honoraires et déboursés admissibles est de 135 000\$, à l'exclusion des frais, des déboursés et des taxes.

Les crédits nécessaires à ce dossier seront pris à même le budget des contingences.

La dépense est d'imputation mixte vu que les dossiers relatifs à la FPPM relèvent d'une compétence du conseil d'agglomération, mais non ceux des associations de professionnels.

Imputation mixte:

1001-0010000-200090-01819-54302

2101-0010000-200005-01819-54302

135 000\$ à l'exclusion des frais, des déboursés et des taxes.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucun enjeu de communication en accord avec le Service des communications

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N/A

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Cette rétention de service est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des affaires juridiques , Direction (François Charles GAUTHIER)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Jean-Yan GAGNON, Service des ressources humaines

Lecture :

Jean-Yan GAGNON, 28 février 2017

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean ROCHETTE  
Avocat en droit du travail

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-02-22

Véronique BELPAIRE  
Avocate et chef de division

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Philippe GAGNIER  
Directeur des Affaires civiles

**Approuvé le :** 2017-02-24

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Patrice GUAY  
Directeur de service et avocat en chef de la  
Ville

**Approuvé le :** 2017-02-27





**Dossier # : 1166678004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division du développement résidentiel
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 c) considérer, dans la mise en œuvre des mesures relatives au logement, les besoins des populations vulnérables, notamment ceux des personnes et des familles à faible revenu et à revenu modeste
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Logement social et aide aux sans-abri
<b>Projet :</b>	Habitation 2015-2020
<b>Objet :</b>	Engagement à recommander, aux instances décisionnelles compétentes de la Ville, la vente d'un terrain municipal situé à l'angle des rues Manseau et Outremont dans l'arrondissement Outremont, soit le lot 1 351 629 du cadastre du Québec, en faveur de la Coopérative de solidarité Le Suroît de Montréal, pour la réalisation d'un projet de logements sociaux et communautaires, le tout sous réserve du respect de toutes les exigences prescrites par le programme AccèsLogis et de la Politique de vente des terrains municipaux pour la réalisation de logements sociaux et communautaires de la Ville.

Il est recommandé :

- Que le comité exécutif s'engage à recommander aux instances décisionnelles compétentes de la Ville la vente d'un terrain municipal situé à l'angle des rues Manseau et Outremont dans l'arrondissement Outremont, soit le lot 1 351 629 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie de 1 646 m<sup>2</sup>, en faveur de la Coopérative de solidarité Le Suroît de Montréal, pour la réalisation d'un projet de logements sociaux et communautaires, le tout sous réserve du respect de toutes les exigences prescrites par le programme AccèsLogis et de la Politique de vente des terrains municipaux pour la réalisation de logements sociaux et communautaires de la Ville (CE02 0095).

**Signé par** Benoit DAGENAI **Le** 2017-02-23 16:02

**Signataire :**

Benoit DAGENAI

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1166678004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division du développement résidentiel
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 c) considérer, dans la mise en œuvre des mesures relatives au logement, les besoins des populations vulnérables, notamment ceux des personnes et des familles à faible revenu et à revenu modeste
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Logement social et aide aux sans-abri
<b>Projet :</b>	Habitation 2015-2020
<b>Objet :</b>	Engagement à recommander, aux instances décisionnelles compétentes de la Ville, la vente d'un terrain municipal situé à l'angle des rues Manseau et Outremont dans l'arrondissement Outremont, soit le lot 1 351 629 du cadastre du Québec, en faveur de la Coopérative de solidarité Le Suroît de Montréal, pour la réalisation d'un projet de logements sociaux et communautaires, le tout sous réserve du respect de toutes les exigences prescrites par le programme AccèsLogis et de la Politique de vente des terrains municipaux pour la réalisation de logements sociaux et communautaires de la Ville.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le présent sommaire a pour objet de confirmer la disponibilité de l'emplacement municipal situé à l'angle des rues Manseau et Outremont dans l'arrondissement Outremont, en vue d'une vente ultérieure à la Coopérative de solidarité Le Suroît de Montréal ( la «Coopérative») qui y réalisera un projet d'environ 40 logements sociaux et communautaires pour familles. Cet emplacement municipal, d'une superficie de 1 646 m<sup>2</sup>, est constitué du lot 1 351 629 du cadastre du Québec.

Ce projet s'inscrit dans le vaste projet de la mise en valeur du site de l'ancienne cour de triage ferroviaire Outremont, soit le projet du nouveau Campus Outremont de l'Université de Montréal. Les conditions de mise en valeur de ce site font l'objet d'une entente contractuelle conclue entre l'Université de Montréal et la Ville de Montréal qui a été adoptée par le conseil municipal le 22 février 2011. En vertu de cette entente, l'Université s'est engagée à réaliser ou à faire réaliser 95 logements sociaux et communautaires sur des terrains lui appartenant et qui seront vendus à des organismes communautaires au prix de 12 000 \$ / logement ou à la Ville de Montréal sous les mêmes conditions.

Dans le cadre de ce projet, la Ville a également prévu vendre à des organismes communautaires des terrains lui appartenant au prix de 12 000 \$ / logement conformément

à la *Politique de vente des terrains municipaux à la réalisation de logements sociaux et communautaires (CE02 0095)* . Le projet de la Coopérative prévu sur le terrain municipal vient concrétiser cet engagement.

La Direction de l'habitation du Service de la mise en valeur du territoire propose que le comité exécutif s'engage à recommander aux instances décisionnelles compétentes de la Ville, de vendre à la Coopérative de solidarité Le Suroît de Montréal cet emplacement municipal, sous réserve du respect de toutes les exigences prescrites par le programme AccèsLogis de la Société d'habitation du Québec (la «SHQ»), ainsi que de la *Politique de vente des terrains municipaux pour la réalisation de logements sociaux et communautaires (CE02 0095)* . La Direction de l'habitation est actuellement mandataire de la SHQ pour la gestion de ce programme sur le territoire de l'agglomération de Montréal. Toutefois, s'il advenait que la Ville de Montréal retienne un autre programme d'habitation sociale que le programme AccèsLogis de la SHQ, et que c'est sous cet autre programme que le projet reçoive ses subventions, le projet devra en respecter toutes les exigences prescrites afin que la Ville de Montréal puisse lui vendre le terrain.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM16 1456 [20 décembre 2016] à l'effet d'autoriser le versement d'une partie du lot 1 351 629 du cadastre du Québec, d'une largeur de 8,50 mètres le long de ses limites nord-est, dans le domaine public de la Ville de Montréal à des fins de passage public.

CA16 16 0322 [6 septembre 2016] à l'effet d'approuver les conditions pour l'étude du projet révisé de la Coopérative de solidarité Le Suroît.

CA15 16 0369 [02 novembre 2015] à l'effet de demander au conseil municipal d'autoriser le versement d'une partie du lot 1 351 629 du cadastre du Québec, d'une largeur de 8,50 mètres le long de ses limites nord-est et nord-ouest, dans le domaine public de la Ville de Montréal à des fins de parc linéaire de type passage public.

CA15 16 0188 [1 juin 2015] à l'effet d'approuver les conditions pour l'étude du projet révisé de la Coopérative de solidarité Le Suroît et de donner un accord de principe à ce que le lot 1 351 629 soit réservé en vue d'une vente ultérieure à la Coopérative de solidarité Le Suroît.

CA14 16 113 [3 mars 2014] à l'effet de mandater l'administration de procéder à l'aménagement d'un espace vert entre les avenues Outremont et Champagneur.

CM11 0128 [22 février 2011] à l'effet d'adopter l'entente sur les conditions de réalisation du campus Outremont intervenue entre la Ville et l'Université de Montréal.

CM11 0129 [22 février 2011] à l'effet d'adopter un projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme ainsi qu'un projet de règlement en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal pour permettre la réalisation d'un projet sur le site du futur campus Outremont.

CE11 0186 [17 février 2011] à l'effet de prendre acte du rapport final de faisabilité technique et financière du projet du campus et de ses abords.

CE02 0095 [2 février 2002] à l'effet d'approuver le plan de mise en oeuvre de l'opération Solidarité 5 000 logements ainsi que la *Politique de vente des terrains municipaux pour la réalisation de logements sociaux et communautaires*.

### **DESCRIPTION**

Le présent dossier décisionnel a pour objectif de confirmer la disponibilité de l'emplacement municipal situé à l'angle des rues Manseau et Outremont dans l'arrondissement Outremont, soit le lot 1 351 629 du cadastre du Québec, en vue de sa vente ultérieure en faveur de la Coopérative pour la réalisation d'environ 40 logements sociaux et communautaires pour familles. Le terrain est utilisé présentement à des fins de stationnement municipal.

### **JUSTIFICATION**

La confirmation de la disponibilité de cet emplacement municipal en faveur de la Coopérative est requise afin de poursuivre le processus d'engagement des subventions

conformément aux exigences du programme AccèsLogis. Cette confirmation permettra à cette dernière de compléter le concept architectural de son projet et d'amorcer le processus d'approbation du projet en arrondissement. Par la suite, un appel d'offres public sera lancé pour choisir un entrepreneur en construction, ce qui permettra de confirmer la viabilité financière du projet et d'obtenir l'engagement définitif de la subvention. Une fois la subvention obtenue, la Coopérative pourra acquérir le terrain de la Ville pour la réalisation de son projet.

Il est à noter qu'en juin 2015, le conseil d'arrondissement a adopté la résolution CA15 16 0188 qui, entre autres, donne un accord de principe à ce que cet emplacement municipal soit mis à la disponibilité de la Coopérative de solidarité Le Suroît. Le Service de la gestion et de la planification immobilière (le «SGPI») a également été informé de ce projet et a signifié son accord.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

À titre de mandataire de la Société d'habitation du Québec (SHQ) pour la gestion du programme AccèsLogis sur le territoire de l'agglomération, la Direction de l'habitation confirme que les unités et le budget requis pour ce projet ont été réservés.

Le projet sera réalisé dans le cadre du volet 1 du programme AccèsLogis. Selon la *Politique de vente des terrains municipaux pour la réalisation de logements sociaux et communautaires (CE02 0095)*, le prix de vente du terrain est dans ce cas fixé à 75 % de la valeur marchande, avec un plafond de 12 000 \$ / logement. De ce prix sont déduits, le cas échéant, les coûts reliés aux travaux de réhabilitation et ceux engendrés par les contraintes géotechniques des sols.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La réalisation de logements sociaux et communautaires permet de maintenir une offre de logements abordables, et, ainsi la mixité sociale qui est un élément d'un développement urbain durable. Ce projet permettra également la consolidation de la trame urbaine ainsi que l'utilisation et l'optimisation des infrastructures municipales et installations communautaires déjà en place ou à proximité.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La confirmation de la disponibilité du terrain permettra de poursuivre la planification du projet par la Coopérative et, à terme, la réalisation d'un projet d'environ 40 logements sociaux et communautaires pour familles.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Le Conseil d'administration de la Coopérative sera informé de la décision du comité exécutif. Des opérations de communication seront prévues, lors de l'inauguration du projet, le cas échéant, conformément au protocole signé entre la Ville et la SHQ pour le programme AccèsLogis, lequel prévoit notamment que les communiqués émis doivent être préalablement approuvés par la Ville et à la SHQ.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Engagement conditionnel de la subvention - printemps 2017
- Engagement définitif de la subvention - hiver 2018
- Acquisition du terrain - hiver 2018
- Mise en chantier - hiver 2018
- Occupation – hiver 2019

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

René GIRARD, Outremont  
Nicole RODIER, Service de la gestion et de la planification immobilière

Lecture :

Nicole RODIER, 13 février 2017  
René GIRARD, 9 février 2017

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Audrey BLUTEAU-DESLAURIERS  
Conseillère en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-02-09

Lucie BÉDARD\_URB  
Chef de division

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Marianne CLOUTIER  
Directrice par intérim

**Approuvé le :** 2017-02-22

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Benoit DAGENAIS  
Directeur général adjoint

**Approuvé le :** 2017-02-23



**Dossier # : 1172363013**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter une modification au règlement numéro 10-018 intitulé "Règlement relatif à la cession de terrains pour l'établissement, le maintien, l'amélioration des parcs, de terrains de jeux et la préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de LaSalle" de façon à ce qu'aucune contribution à des fins de parcs ne soit exigée pour les opérations cadastrales visant à permettre une école

**Il est recommandé au conseil municipal :**

de donner un avis de motion et d'adopter un projet de règlement modifiant le règlement numéro 10-018 intitulé "Règlement relatif à la cession de terrains pour l'établissement, le maintien, l'amélioration des parcs, de terrains de jeux et la préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de LaSalle", de façon à ce qu'aucune contribution à des fins de parcs ne soit exigée pour les opérations cadastrales visant à permettre les usages institutionnels reliés à l'enseignement primaire, secondaire, collégial et universitaire (publics et privés).

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-02-08 16:36

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1172363013**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter une modification au règlement numéro 10-018 intitulé "Règlement relatif à la cession de terrains pour l'établissement, le maintien, l'amélioration des parcs, de terrains de jeux et la préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de LaSalle" de façon à ce qu'aucune contribution à des fins de parcs ne soit exigée pour les opérations cadastrales visant à permettre une école

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement de LaSalle connaît depuis quelques années une phase de redéveloppement sans précédent. Des projets de requalification de terrains industriels à des fins résidentielles ainsi que des développements majeurs sur des terrains vacants entraînent de nouveaux besoins en parcs et espaces verts ainsi que des besoins en matière d'établissements d'enseignement.

En vertu de la Charte de la Ville de Montréal, les compétences touchant les frais de parcs appartiennent au conseil municipal. C'est pourquoi, une modification est demandée afin d'exempter une compensation lors d'une opération cadastrale visant l'implantation d'une école.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Le projet consiste à ne pas exiger une compensation pour fins de parcs pour une institution reliée à l'enseignement primaire, secondaire, collégial et universitaire.

**JUSTIFICATION**

Compte tenu du nombre et de l'envergure des projets de construction résidentielle récents et à venir dans l'arrondissement et des besoins pour de nouveaux établissements scolaires, la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises propose au conseil d'arrondissement de recommander cette modification du règlement au conseil municipal.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Avis de motion
- Adoption par le conseil municipal du projet de règlement
- Assemblée publique de consultation sur le projet de règlement par l'intermédiaire du maire de Montréal ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire
- Dépôt du rapport de consultation au conseil municipal
- Adoption du règlement par le conseil municipal
- Entrée en vigueur du règlement

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

En conformité à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Normand TROTTIER  
Directeur

#### **ENDOSSÉ PAR**

Normand TROTTIER  
Directeur

Le : 2017-01-27





**Dossier # : 1164386005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-ouest de la rue Victoria entre la 4e Avenue et la 5e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ». N/Réf. : 31H11-005-4401-06

Il est recommandé :

d'adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-ouest de la rue Victoria entre la 4<sup>e</sup> Avenue et la 5<sup>e</sup> Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains » visant la ruelle formée des lots 5 908 991 à 5 909 024 et 5 909 418 inclusivement, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et délimitée par les lettres ABCDEFGHJKA sur le plan V-39 Pointe-aux-Trembles, préparé par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, dossier n° 21876 en date du 15 juillet 2016, sous le n° 1709 de ses minutes.

**Signé par** Benoit DAGENAIS **Le** 2017-03-03 10:55

**Signataire :**

Benoit DAGENAIS

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1164386005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-ouest de la rue Victoria entre la 4e Avenue et la 5e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ». N/Réf. : 31H11-005-4401-06

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») a reçu une demande d'un citoyen pour acquérir la ruelle riveraine à sa propriété. L'analyse de cette demande révèle que la ruelle montrée, à titre indicatif, par une trame ombrée sur les plans B et C annexés est entièrement occupée par l'ensemble des propriétaires riverains (34).

Les démarches nécessaires ont été entamées, en vue de procéder à la cession de cette ruelle, maintenant connue, selon le plan V-39 Pointe-aux-Trembles, par les lots numéros 5 908 991 à 5 909 024 et 5 909 418 inclusivement du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal. Plus des deux tiers des propriétaires riverains en nombre ont signé une requête à cet effet, représentant plus des deux tiers du front des terrains longeant cette ruelle. Après compilation, sept (7) propriétaires n'ont pas répondu.

Une action est requise pour permettre la fermeture, comme domaine public, des lots identifiés sur le plan numéro V-39 Pointe-aux-Trembles ci-joint afin de les transférer aux propriétaires riverains en vertu des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

La Ville de Montréal est propriétaire de cette ruelle aux termes de l'acte suivant :

Pour les anciens lots (ruelle) 1 091 831, 1 091 847 et 1 091 850 :

Par une cession de Island City Realty Incorporated, suivant un acte intervenu devant M<sup>e</sup> Victor Morin, notaire, sous le numéro 14080 de ses minutes et publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal le 14 janvier 1914, sous le numéro 263 949.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Ne s'applique pas

**DESCRIPTION**

Adopter un règlement de fermeture de ruelle et transférer aux propriétaires riverains les lots 5 908 991 à 5 909 024 et 5 909 418 inclusivement du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et créer une servitude, à des fins de télécommunication et de transport d'énergie sur les lots 5 908 991 à 5 909 005, 5 909 006 ptie, 5 909 418 et 5 909 010 ptie, du cadastre du Québec, délimitée par les lettres ALMNPRSTA, telle qu'identifiée au plan V-39 Pointe-aux-Trembles, préparé par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, n° de dossier 21876 en date du 15 juillet 2016, sous le n° 1709 de ses minutes.

## **JUSTIFICATION**

Le SGPI recommande l'adoption du présent règlement pour les motifs suivants :

- Il n'est pas dans l'intérêt de la Ville de conserver cette ruelle non ouverte à la circulation, puisqu'elle n'est pas essentielle à l'accessibilité et à la desserte arrière des bâtiments riverains.
- Cette transaction permettra à la Ville de percevoir des taxes foncières sur les lots ainsi cédés.
- L'ensemble des intervenants municipaux est favorable à ce transfert, il y a lieu que les autorités municipales procèdent à l'approbation du transfert de ruelle aux propriétaires riverains, conformément à l'encadrement numéro C-OG-SCARM-D-11-001 « Cession de ruelles aux propriétaires riverains - Modalités et conditions », en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Conformément au Programme d'acquisition de ruelles non requises par la Ville, le transfert aux propriétaires riverains se fait gratuitement, en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne s'applique pas

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Un avis d'adoption de ce règlement de fermeture, aux fins de transfert aux riverains, doit être signifié par le greffier de la Ville à chacun des propriétaires des immeubles riverains et doit être publié dans un quotidien distribué dans la Ville.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Dès l'entrée en vigueur de ce règlement, le Service des affaires juridiques, Direction des affaires civiles de la Ville de Montréal en publie une copie dûment certifiée au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Caroline BOILEAU)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Sylvie BLAIS, Service des infrastructures\_voirie et transports  
Daniel DESHAIES, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles  
Stéphane ROBITAILLE, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

Daniel DESHAIES, 28 septembre 2016  
Sylvie BLAIS, 20 septembre 2016  
Stéphane ROBITAILLE, 19 septembre 2016

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jocelyne BOULANGER  
Chargée de soutien technique en immobilier

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-09-08

Dany LAROCHE  
Conseiller en immobilier et expertise  
immobilière, en remplacement de M. Denis  
Sauvé, chef de division

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Francine FORTIN  
Directrice des transactions immobilières et de la  
sécurité

**Approuvé le :** 2017-03-01

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE  
Directrice de service SGPI

**Approuvé le :** 2017-03-02



**Dossier # : 1165361002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification , Centre de services - Expertise et développement de la prévention , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Recommander au conseil d'agglomération l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement sur le service de sécurité incendie de Montréal (RCG 12-003).

**IL EST RECOMMANDÉ :**

D'insérer à l'ordre du jour du conseil d'agglomération le projet de règlement intitulé "Règlement modifiant le Règlement sur le service de sécurité incendie de Montréal (RCG 12-003)" et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2017-03-08 11:13

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1165361002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification , Centre de services - Expertise et développement de la prévention , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Recommander au conseil d'agglomération l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement sur le service de sécurité incendie de Montréal (RCG 12-003).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

**Historique :**

En 2008, le conseil d'agglomération a adopté le schéma de couverture de risques en sécurité incendie 2009 – 2013 qui prévoit l'adoption et l'application d'un règlement visant à actualiser et à uniformiser la réglementation en vigueur dans les arrondissements et les villes liées en tenant compte de leurs particularités propres.

Comme convenu au plan de mise en œuvre du schéma, l'élaboration de ce projet de règlement qui, de concert avec l'adoption d'un règlement sur la prévention des incendies a permis une application plus simple et une meilleure équité des exigences réglementaires en matière de sécurité incendie. Ce projet de règlement a également permis d'accomplir l'engagement pris au schéma.

Dès le début de 2012, la mise en application de ces deux règlements complémentaires : le *Règlement sur le Service de sécurité incendie de Montréal (RCG 12-003)* et le *Règlement sur la prévention des incendies (12-005)*, a permis au SIM de mieux répondre à la réalité des risques présents sur le territoire, en toute équité et dans le respect des compétences des partenaires municipaux.

Le chapitre VIII - Bâtiment du Code de sécurité du Québec (CBCSQ) a été adopté par la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) en vertu de l'article 175 de la Loi sur le bâtiment (c. B-1.1) du Québec le 9 décembre 2012.

Attendu depuis plusieurs années, la majorité des dispositions du règlement visant à améliorer la sécurité dans les bâtiments est entré en vigueur le 18 mars 2013, et ce, pour l'ensemble du territoire Québécois.

Depuis l'entrée en vigueur du CBCSQ et conformément à l'article 193 de la Loi sur le bâtiment, les municipalités du Québec peuvent édicter une norme identique ou plus contraignante que celle contenue dans le Code de sécurité.

«193. Un règlement d'une municipalité locale, d'une municipalité régionale de comté ou

*d'une communauté métropolitaine, qui porte sur une matière prévue au code de construction, au code de sécurité ou à un règlement visé aux articles 182 et 185, ne peut avoir pour effet d'édicter une norme identique ou équivalente à celle contenue dans ces codes ou règlements ni avoir pour effet de restreindre la portée ou l'application de ces normes.*

*Une municipalité locale ou une municipalité régionale de comté peut cependant édicter une norme identique ou plus contraignante que celle contenue au Code de sécurité (chapitre B-1.1, r. 3) ».*

### **Situation actuelle**

Le règlement actuellement en vigueur dicte les responsabilités du SIM et établit les pouvoirs requis afin que le service puisse assumer ses responsabilités de manière optimale. Il énonce, notamment, les normes essentielles minimales entourant l'entretien des équipements et des systèmes de protection et de secours en cas d'incendie, tout comme les obligations entourant l'avertisseur de fumée, et ce, sur tout le territoire de l'agglomération.

La situation législative provinciale actuellement en vigueur a forcé la mise en œuvre d'un processus d'analyse et de révision du *Règlement sur le service de sécurité incendie de Montréal (RCG 12-003)*.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Adoption du Règlement sur le Service de sécurité incendie de Montréal à la séance tenue le 26 janvier 2012 du Conseil d'agglomération - résolution CG12 0027.

Adoption du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie 2009 – 2013 à la séance du 18 décembre 2008 du Conseil d'agglomération - résolution CG08 0657.

Adoption du Règlement 05-013 concernant les services municipaux de la Ville de Montréal à la séance du 21 mars 2005 du Conseil municipal de Montréal – résolution CM05 0196.

### **DESCRIPTION**

Le règlement proposé est modificateur au *Règlement sur le service de sécurité incendie de Montréal (RCG 12-003)* existant.

Les modifications proposées au règlement consistent plus précisément à :

- ajouter certaines définitions;
- modifier l'article concernant le maintien et le bon état des avertisseurs de fumée;
- insérer un tableau concernant les normes applicables, selon l'année de construction ou de transformation du bâtiment;
- clarifier l'identification des raccords pompiers.

Le fait d'inclure certains éléments du CBCSQ dans notre règlement permettra une mise à niveau de certains éléments de sécurité dorénavant jugés insuffisants pour assurer une sécurité minimale pour les occupants comme l'obligation de raccorder en permanence les avertisseurs de fumée à un circuit électrique pour certain bâtiment.

### **Partenaire:**

La RBQ s'est engagée à soutenir les municipalités qui adoptent une norme identique à celles contenues au chapitre VIII - Bâtiment du Code de sécurité du Québec.

### **JUSTIFICATION**

Cette modification est requise afin de permettre au Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) de maintenir son autorité sur l'ensemble de ces dispositions afin d'adresser adéquatement les problématiques liées à la sécurité incendie. Celle-ci nous fournira les outils essentiels à des interventions plus efficaces particulièrement en prévention des incendies et autres sinistres. Dans une optique de sécurité, le SIM se doit de poursuivre ses objectifs visant à protéger la population, les biens et l'environnement.

Les villes liées, les partenaires municipaux et les services concernés ont été consultés et impliqués dans la démarche d'actualisation de ce règlement. Par cette modification réglementaire, le SIM continuera à répondre à la réalité des risques d'incendie, en toute équité, pour l'ensemble des citoyennes et citoyens, tout en s'acquittant des engagements de prévention prévus au schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

Le projet d'adoption de ce règlement modificateur a été présenté à la Commission de la sécurité publique.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le budget de fonctionnement du SIM prévoit les crédits requis pour la réalisation des actions ciblées pour le développement de la prévention, selon la planification de la mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

Ces dépenses seront entièrement assumées par l'agglomération.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

En contribuant à prévenir les incendies, les éléments de ce règlement permettent de favoriser une protection accrue de l'environnement ainsi qu'une meilleure qualité de vie, satisfaisant aux objectifs de développement durable fixés.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Présentement, certaines normes sont susceptibles d'être considérées incompatibles avec celles contenues au CBCSQ. Le règlement proposé permettra d'actualiser celui déjà existant afin d'être conforme à la Loi sur le bâtiment.

L'approche préconisée n'a pas pour effet d'imposer de nouvelles responsabilités ou d'exiger davantage d'effort de la part des municipalités et des propriétaires de bâtiments.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Un avis public promulguant le règlement modifié sera publié.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Séance du conseil municipal.

Séance du conseil d'agglomération.

En complément de l'adoption de ce règlement, les conseils municipaux doivent voir à adopter un règlement sur la prévention des incendies.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le présent projet de règlement est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs applicables.

### **VALIDATION**



**Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Christine AUBÉ-GAGNON)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Derry SPENCE  
C/s prev.incendie

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-01-30

Sylvain L'HOSTIE  
Assistant-directeur - Centre de services -  
Expertise et développement de la prévention

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Michel DENIS  
Directeur adjoint - Direction de la prévention et  
de la planification

**Approuvé le :** 2017-01-31

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Patrick TAILLEFER  
Directeur adjoint

**Approuvé le :** 2017-01-31



**Dossier # : 1174957001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles , Division du droit fiscal_évaluation et transactions financières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017) (16-065), relativement aux permis de stationnement universels

Il est recommandé d'adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017) (16-065), relativement aux permis de stationnement universels.

**Signé par** Benoit DAGENAI **Le** 2017-02-23 16:19

**Signataire :**

Benoit DAGENAI

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1174957001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles , Division du droit fiscal_évaluation et transactions financières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017) (16-065), relativement aux permis de stationnement universels

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Au cours de l'automne 2016, le conseil de la Ville a adopté le Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre service (16-054). Ce règlement a instauré les permis de stationnement universels qui permettent le stationnement sur rue des véhicules en libre-service dans les espaces situés dans la zone de desserte déterminée par ce règlement. De plus, le comité exécutif a adopté une ordonnance générale sur le stationnement des véhicules en libre-service. Cette ordonnance détermine les modalités de délivrance, le nombre maximal et la période de validité des permis de stationnement universels. Le tarif applicable à la délivrance de ces permis a été ajouté dans le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016) (15-091) par une modification adoptée à la même occasion. Toutefois, à la suite d'une erreur d'écriture, ce tarif n'apparaît pas dans le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017) (16-065).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM16 1487 - 20 décembre 2016 - Adoption - Règlement modifiant le Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service (16-054).

CE16 1564 - 28 septembre 2016 - Édicter, en vertu du Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service (16-054), l'ordonnance no1 jointe au dossier décisionnel déterminant les modalités de délivrance, le nombre et la validité des permis de stationnement universels.

CM16 0990 - 23 août 2016 - Adoption - Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service et Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016) (15-091).

**DESCRIPTION**

Le présent sommaire a pour but d'apporter une modification au Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017) (16-065) afin d'y ajouter le tarif pour la délivrance des permis de stationnement universels émis conformément au Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service (16-054) et à l'ordonnance no 1 du comité exécutif datée du 28 septembre.

**JUSTIFICATION**

Il est nécessaire d'inclure ce tarif dont l'acquittement constitue une des conditions de délivrance des permis de stationnement universels prévues au Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service (16-054).

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le tarif demeure inchangé par rapport à celui apparaissant au Règlement sur les tarifs de l'exercice financier 2016, soit 1320,00\$ par permis, par année.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucun enjeu de communication en accord avec la Direction des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion: 27 mars 2017

Adoption: 24 avril 2017

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Gilles DUFORT, Service de la mise en valeur du territoire

Lecture :

Gilles DUFORT, 20 février 2017

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Anne-Marie LEMIEUX  
AVOCATE

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2017-02-02

Annie GERBEAU  
Avocate et chef de division du droit fiscal,  
évaluation et transactions financières

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Philippe GAGNIER  
Directeur des Affaires civiles et avocat en chef  
adjoint

**Approuvé le :** 2017-02-02**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Patrice GUAY  
Directeur de service et avocat en chef de la  
Ville

**Approuvé le :** 2017-02-02



**Dossier # : 1175075002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption - Règlement modifiant le Règlement de délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002)

Il est recommandé :  
d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement de délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) ».

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2017-02-08 10:34

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1175075002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption - Règlement modifiant le Règlement de délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) (ci-après nommé "le règlement") est complété par les 4 annexes suivantes:

Annexe A : Liste des activités d'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout déléguées;

Annexe B : Liste des ouvrages et stations de pompage de l'agglomération ne faisant pas l'objet de la délégation aux municipalités liées;

Annexe C : Guide d'entretien pour les activités déléguées du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées sur le territoire de l'agglomération de Montréal;

Annexe D : Grille tarifaire des équipements et véhicules d'agglomération.

Lorsqu'une activité d'entretien pour un ouvrage ou poste de pompage est déléguée aux villes liées, elle apparaît à l'annexe A du règlement et est définie dans l'annexe C; cependant, l'ouvrage sur lequel cet entretien est réalisé ne doit pas figurer à la *Liste des ouvrages et stations de pompage de l'agglomération ne faisant pas l'objet de la délégation aux municipalités liées* (annexe B) du règlement de délégation. De même, dans le but d'uniformiser les coûts à rembourser aux villes liées pour les équipements et véhicules qu'elles utilisent dans la réalisation des travaux d'entretien et de réparation des ouvrages d'agglomération, une grille tarifaire est incluse au règlement en tant qu'annexe D.

Le comité technique, composé de cinq membres de la Ville de Montréal et de quatre des autres municipalités liées, dont l'un des rôles est d'analyser les demandes de modification au règlement de délégation, recommande l'adoption des modifications proposées au règlement afin d'y refléter les changements apportés à la délégation de l'entretien des

ouvrages, en fonction des opérations courantes, ainsi qu'à la grille tarifaire des équipements et véhicules.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG16 0441 - 22 juin 2016 - Règlement modifiant le Règlement de délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) (adoption de l'annexe D révision 3);

CG15 0305 - 30 avril 2015 - Règlement modifiant le Règlement de délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) (adoption de l'annexe D révision 2);

CG14 0382 - 21 août 2014 - Adoption du règlement modifiant le Règlement de délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) (adoption de l'annexe B révision 5 et de l'annexe D révision 1 en remplacement des annexes B et D du règlement de délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égouts aux municipalités liées);

CG12 0319 - 23 août 2012 - Modifier le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) (adoption de l'annexe D);

CG05 0020 - 19 décembre 2005 - Adoption du règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées.

### **DESCRIPTION**

Les tarifs des équipements qui apparaissent à la grille tarifaire en vigueur actuellement au règlement tient compte d'une indexation de l'indice du prix à la consommation (IPC) de la région de Montréal. Pour 2017, il est requis d'adopter l'annexe D « révision 4 » datée du 2 février 2017, afin de refléter l'indexation de l'IPC de l'année 2016.

À noter que la grille tarifaire proposée s'applique à compter du 1er janvier 2017.

### **JUSTIFICATION**

La révision de l'annexe D du règlement, recommandée par le comité technique, permet de refléter la réalité opérationnelle qui prévaut pour l'entretien standard des ouvrages d'agglomération.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le Fonds de l'eau, par son budget dédié à l'agglomération, rembourse aux villes liées les coûts d'entretien et de réparation des infrastructures déléguées du réseau principal d'aqueduc et d'égout

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La mise à jour du règlement de délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées est essentielle au bon fonctionnement des opérations d'entretien des ouvrages d'aqueduc et d'égout de l'agglomération.



## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Transmission du règlement et de ses annexes aux arrondissements et villes liées.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie MCSWEEN)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Ava L. COUCH, Ville de Mont-Royal  
Daniel TURCOT, Service de l'eau  
Patrice LANGEVIN, Service de l'eau  
Alain DUFRESNE, Ville-Marie  
Christianne CYRENNE, LaSalle  
Céline VAILLANCOURT, Service des infrastructures\_voirie et transports

Lecture :

Ava L. COUCH, 6 février 2017  
Daniel TURCOT, 3 février 2017  
Alain DUFRESNE, 3 février 2017  
Christianne CYRENNE, 2 février 2017  
Céline VAILLANCOURT, 2 février 2017

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Danielle MARIN  
Agente technique

### **ENDOSSÉ PAR**

Hervé LOGÉ  
Chef de division Gestion durable de l'eau

Le : 2017-02-02

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Dominique DEVEAU  
Directrice - DGSRE

**Approuvé le :** 2017-02-07

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Chantal MORISSETTE  
Directrice

**Approuvé le :** 2017-02-07



**Dossier # : 1164810001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter, en vertu des dispositions de l'article 89 (3) de la Charte de la Ville de Montréal, le règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition du bâtiment portant les numéros 2155 et 2175, rue Saint-Patrick ainsi que la construction et l'occupation à des fins résidentielles, commerciales et communautaires de nouveaux bâtiments sur un emplacement situé à l'angle nord-ouest des rues Saint-Patrick et Island dans l'arrondissement Le Sud-Ouest » et mandater l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour tenir la consultation publique requise par la loi.

Il est recommandé :

1. d'adopter, conformément au paragraphe 3 de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, le règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition du bâtiment portant les numéros 2155 et 2175, rue Saint-Patrick ainsi que la construction et l'occupation à des fins résidentielles, commerciales et communautaires de nouveaux bâtiments sur un emplacement situé à l'angle nord-ouest des rues Saint-Patrick et Island dans l'arrondissement Le Sud-Ouest »;
2. de mandater l'Office de consultation publique de Montréal pour tenir la consultation publique requise par la loi.

**Signé par** Benoit DAGENAI **Le** 2017-03-03 19:40

**Signataire :**

Benoit DAGENAI

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1164810001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter, en vertu des dispositions de l'article 89 (3) de la Charte de la Ville de Montréal, le règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition du bâtiment portant les numéros 2155 et 2175, rue Saint-Patrick ainsi que la construction et l'occupation à des fins résidentielles, commerciales et communautaires de nouveaux bâtiments sur un emplacement situé à l'angle nord-ouest des rues Saint-Patrick et Island dans l'arrondissement Le Sud-Ouest » et mandater l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour tenir la consultation publique requise par la loi.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis 2011, Bâtir son quartier et la Société d'amélioration de Pointe Saint-Charles (SOCAM) poursuivent leurs efforts afin que la construction de logements communautaires et d'espaces non résidentiels à vocation communautaire et d'économie sociale soit prévue lors du redéveloppement du terrain situé en bordure du canal de Lachine, à l'angle des rues Island et Saint-Patrick.

En 2012, le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest a adopté un premier projet de résolution visant à autoriser un projet de développement en vertu de la procédure de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI). Malgré l'appui des élus de l'arrondissement et du milieu communautaire, ce premier projet de développement a été abandonné, notamment en raison des coûts liés à la décontamination des sols.

En 2014, un nouveau promoteur a fait l'acquisition de la propriété et a élaboré un deuxième projet de développement avec Bâtir son quartier et la SOCAM. Le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest a été saisi de la demande de PPCMOI et a décidé, en janvier 2016, de refuser d'adopter le premier projet de résolution autorisant la construction de bâtiments résidentiels et mixtes sur le site concerné. Les motifs ayant justifié la position du conseil d'arrondissement sont les suivants :

- les dérogations demandées à la réglementation touchent les usages, la hauteur et la densité;
- la volumétrie et l'implantation présentées n'offrent aucune ouverture significative du projet sur le canal ou sur le quartier;
- le projet propose d'ajouter jusqu'à 265 logements supplémentaires sur un terrain aux abords du canal de Lachine, dont au moins 185 unités de condominium;

- le projet constituerait un précédent supplémentaire quant à la transformation résidentielle à la pièce des abords du canal de Lachine et participerait donc à la diminution des espaces du nord de Pointe-Saint-Charles dédiés à l'emploi;
- la voie de camionnage et de transit importante que représente la rue Saint-Patrick et son incidence sur la qualité de vie des résidents des unités résidentielles qui borderaient la voie.

En février 2016, le promoteur a déposé une demande afin qu'un règlement visant l'autorisation du projet de développement soit adopté par le conseil municipal en vertu de la procédure prévue à l'article 89 (3) de la Charte de la Ville de Montréal. De mai à décembre 2016, la Direction de l'urbanisme du Service de la mise en valeur du territoire a travaillé de concert avec le promoteur afin de bonifier le projet de développement.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA16 22 0046** - 12 janvier 2016 - Refus d'adopter le premier projet de résolution de PPCMOI afin d'autoriser la construction et l'occupation d'un bâtiment mixte sur le site délimité par le parc du Canal-de-Lachine et les rues Saint-Patrick et Island, 2155 à 2175, rue Saint-Patrick (dossier 1156860010)

**CA12 22 0196** - 5 juin 2012 - Adoption d'un premier projet de résolution de PPCMOI afin d'autoriser l'agrandissement d'un bâtiment industriel et la construction d'un nouveau bâtiment respectant une hauteur maximale prescrite de 23 m et comportant des usages résidentiels, commerciaux et industriels sur le terrain situé au 2155 à 2175, rue Saint-Patrick (lots 1 380 524, 2 096 900, 1 380 723 et 2 096 901) (dossier 1124243009)

## **DESCRIPTION**

### **LE SITE**

Le site d'intervention est localisé dans la portion nord du quartier Pointe-Saint-Charles, en bordure du canal de Lachine, à l'angle des rues Saint-Patrick et Island. Il est situé à l'intérieur du périmètre du Lieu historique national du Canada du Canal-de-Lachine. La propriété est formée de plusieurs lots (1 380 524, 1 380 723, 1 573 906, 2 096 900 et 2 096 901) dont la superficie totalise un peu plus de 9 900 m<sup>2</sup>. La propriété accueille actuellement un bâtiment de 2 et 3 étages situé en fond de lot, dont le quai de chargement arrière empiète sur la propriété de Parcs Canada. Le quai fait actuellement l'objet d'un bail.

Le bâtiment est sous-exploité. Les locaux situés au 2155, rue Saint-Patrick ont été occupés pendant plusieurs années par l'entreprise d'insertion Formétal, mais l'entreprise a été relocalisée dernièrement. Les locaux rattachés au 2175, rue Saint-Patrick ont fait l'objet d'une succession d'occupations commerciales et industrielles. Le centre local d'emploi de Pointe Saint-Charles occupe d'ailleurs toujours ces locaux.

Historiquement, il s'agit de l'emplacement d'une ancienne corderie, la Consumers Cordage, exploitée de 1853 à 1948. Les bâtiments actuels ayant été construits entre 1949 et 1969, il reste peu de traces des bâtiments ayant été occupés par la corderie. Toutefois, la chaufferie de l'immeuble (où l'on trouve côte à côte des aménagements hydrauliques, un moteur à vapeur et des bouilloires au charbon et à mazout) ainsi que les vestiges d'un mur demeurent visibles à la limite nord du site. Il s'agit, selon Parcs Canada, d'une ressource rare quant à l'évolution des modes d'énergie industrielle.

### **LE PROJET**

Le projet de développement prévoit la démolition du bâtiment existant, la décontamination des sols et la construction d'un nouveau bâtiment. Ce bâtiment comporte trois volumes de

construction s'articulant autour d'une cour intérieure commune à l'ensemble du site. Ses principales caractéristiques sont les suivantes :

- 270 logements (le règlement autoriserait un maximum 285 logements, car ce nombre pourrait être modifié à la hausse ou à la baisse en fonction de l'évolution de la conception des aménagements intérieurs);
- une superficie maximale de 3 000 m<sup>2</sup> dédiée aux activités communautaires et/ou commerciales;
- un total de 225 unités de stationnement en sous-sol.

Un premier volume de construction de 6 étages serait érigé à l'angle des rues Saint-Patrick et Island. Ce volume présenterait une diversité d'usages, c'est-à-dire que des usages résidentiels de type social ou communautaire seraient présents du deuxième au sixième étage (approximativement 7 000 m<sup>2</sup>), tandis que des usages commerciaux et communautaires seraient répartis aux deux premiers étages.

Deux autres volumes de construction de 6 étages seraient érigés en bordure du parc du Canal-de-Lachine et seraient occupés exclusivement par un usage résidentiel (approximativement 22 000 m<sup>2</sup>). Ces deux volumes de construction seraient séparés par une ouverture de pleine hauteur d'une largeur de 8 m. À noter que le sixième étage de ces volumes de construction serait composé de mezzanines abritant une partie des logements.

La superficie résidentielle brute totale des logements sociaux et communautaires représente approximativement 25 % de la superficie résidentielle brute totale du projet.

Conformément à la stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels de la Ville de Montréal, le promoteur a signé une lettre d'engagement, le 26 juillet 2016. Selon cette entente, le promoteur s'engage à fournir approximativement 25 % de la superficie résidentielle brute totale du projet en logements sociaux et communautaires et 5 % des logements privés sous la forme de logements abordables. Selon les spécifications actuelles du projet, ceci correspondrait à une superficie totale de logements sociaux et communautaires approximative de 7 000 m<sup>2</sup> et de 10 logements abordables. Depuis novembre 2016, la Ville détient une garantie financière au montant de 1 139 000 \$ afin d'assurer la réalisation des logements sociaux et communautaires.

Les trois volumes de construction seraient réunis par un sous-sol commun où se trouvent diverses aires techniques (bassin de rétention, équipements mécaniques) et de services (stationnement, rangement, etc.).

L'implantation du bâtiment offre des marges de recul de :

- 6 m des rues Saint-Patrick et Island;
- 4 m de distance par rapport au parc du Canal-de-Lachine;
- 10 m de la limite latérale ouest du site.

La cour intérieure serait notamment accessible par les rues Saint-Patrick et Island. Elle représenterait 24 % de la superficie totale du lot dont l'aménagement paysagé comprendra des éléments de rappel historique et de commémoration tels que le tracé du canal d'alimentation qui desservait jadis ce site et d'autres industries situées entre le site et le bassin des Prêtres. L'accès au stationnement intérieur est localisé dans la rue Saint-Patrick, évitant ainsi de circuler dans la rue Island. La réalisation du projet permettra le réaménagement de la rue Island afin d'y privilégier uniquement les déplacements en transport actif (vélos et piétons).

De plus, il est prévu qu'une superficie d'environ 214 m<sup>2</sup> de la propriété soit cédée à Parcs Canada afin de préserver les vestiges de l'ancienne corderie. Un rappel du tracé du canal

d'alimentation serait aussi effectué au sol.

## **LA RÉGLEMENTATION**

Le projet est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de Montréal et du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal et s'inscrit dans la tendance actuelle visant la requalification des abords du parc du Canal-de-Lachine où plusieurs sites à vocation industrielle ont fait place à une occupation résidentielle et commerciale.

### **Schéma d'aménagement et de développement :**

Affectation : résidentielle  
Densité minimale : 80 logements par hectare brut  
Taux d'implantation au sol : moyen ou élevé

### **Plan d'urbanisme :**

Affectation : secteur mixte  
Densité : bâti de 2 à 6 étages hors sol  
Taux d'implantation au sol : moyen ou élevé

### **Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) :**

Catégories d'usages : I.4A (Industriel) et C.7A (Entrepôt, marchandise en gros, transport et distribution)  
Hauteur en mètres : minimum 9 m et maximum 20 m  
Taux d'implantation : minimum de 35 % et maximum de 100 %  
Densité : maximale de 3,0

## **LES DÉROGATIONS**

Malgré sa conformité aux documents de planification, le projet déroge à quelques éléments de la réglementation d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280, modifié).

### **Les usages**

Autoriser certains usages de la famille « habitation », « commerce » et « équipements collectifs et institutionnels ».

### **La hauteur**

Autoriser une hauteur maximale de 25 m pour les volumes implantés en bordure du parc du Canal-de-Lachine.

### **La densité**

Autoriser une densité maximale de 3,2.

### **Les marges**

Autoriser un empiètement des étages supérieurs du deuxième bâtiment dans la marge latérale bordant le parc du Canal-de-Lachine à proximité du mur historique.

### **La localisation et la superficie de plancher des usages commerciaux**

Ne pas limiter la superficie des usages commerciaux à 200 m<sup>2</sup> par établissement et autoriser que le deuxième étage soit occupé simultanément par un usage de la famille « habitation » et des usages de la famille « commerce » et « équipements collectifs et institutionnels ».

## **L'aménagement d'un café-terrasse**

Autoriser l'aménagement d'un café-terrasse dans toutes les cours pour certains usages de la famille « commerce » et « équipements collectifs et institutionnels ».

## **Autres dérogations**

En plus des dérogations au règlement d'urbanisme (01-280, modifié), des dérogations au règlement sur les PIIA et au règlement de lotissement sont à prévoir afin :

- de ne pas assujettir la construction du bâtiment à la procédure de PIIA;
- de ne pas assujettir les opérations cadastrales nécessaires à la réalisation du projet de construction à la procédure de PIIA.

## **L'avis du comité Jacques-Viger**

Le projet a été présenté au comité Jacques-Viger (CJV) le 4 novembre 2016. Le comité a émis un avis favorable à la réalisation du projet en vertu de l'article 89,3° de la Charte de la Ville de Montréal. Cette recommandation est néanmoins assortie de certains commentaires visant à bonifier le projet.

Extrait de l'avis du comité :

« Considérant les éléments énoncés ici haut (*sic*) , le CJV émet un avis favorable au projet soumis. Cependant, le CJV est d'avis que les améliorations suivantes devront être apportées au projet, en plus d'une bonification de l'architecture proposé (*sic*) afin de s'ingérer (*sic*) davantage au caractère du canal, tout en évitant de retravailler le revêtement de brique comme un simple plaquage :

1. Le projet devra être modulé au niveau de la densité afin d'élargir la cour intérieure dans la portion sud-ouest, entre l'ouverture vers la rue et celle marquant le canal de dérivation;
2. Le projet devra être modifié de manière à évoquer de manière plus significative la présence du canal de dérivation sur le site;
3. L'aménagement paysager devra être revu afin de contribuer davantage à l'insertion du projet au site. »

Le contenu intégral de l'avis du comité Jacques-Viger se trouve en pièce jointe.

Le projet a été révisé afin de tenir compte de l'avis du comité Jacques-Viger. D'une part, le bâtiment situé à l'intersection des rues Saint-Patrick et Island a été tronqué afin d'élargir la cour intérieure; d'autre part, l'aménagement de la cour intérieure a été bonifié afin de souligner davantage la présence du canal d'alimentation.

## **Les conditions**

La réalisation du projet de développement sera assortie de nombreuses conditions relatives :

- à la documentation additionnelle devant être fournie lors des demandes de permis;
- aux délais de réalisation;
- aux composantes architecturales et paysagères.

Les composantes architecturales et paysagères mentionnées précédemment concernent les objets suivants :

- les marges minimales et les empiètements maximaux dans ces marges;
- le taux d'implantation minimal et maximal;



- le nombre de logements maximal;
- les matériaux de parement, leur couleur et leur agencement;
- la superficie maximale de l'affichage commercial;
- le niveau sonore maximal à l'intérieur d'un logement;
- la localisation des cases de stationnement pour vélo;
- la superficie, l'accessibilité et l'aménagement de la cour intérieure;
- l'aménagement des espaces extérieurs.

## **JUSTIFICATION**

Le secteur du canal de Lachine est en mutation depuis de nombreuses années. La transformation ou le remplacement des bâtiments industriels permettent d'introduire de nouveaux usages (résidentiel, commercial et communautaire) adaptés à la dimension récréotouristique du canal.

Les motifs suivants permettent de justifier les dérogations prévues :

- l'importante dénivellation du sol entre la rue Saint-Patrick et le niveau du parc du Canal-de-Lachine et la présence de mezzanines au dernier étage justifient la dérogation visant la hauteur maximale du deuxième bâtiment;
- le coût de la décontamination du sol et le nombre de logements sociaux justifient le dépassement de la densité maximale autorisée;
- la cession d'une partie du terrain à Parcs Canada afin de protéger et de valoriser les vestiges de l'ancienne corderie justifie la dérogation quant à la marge;
- les dérogations visant l'aménagement d'un café-terrasse se justifient par l'opportunité de créer des espaces extérieurs dynamiques et de tisser des liens avec les espaces publics environnants.

La réalisation du projet de développement permettra d'améliorer les liens entre le parc du Canal-de-Lachine et le quartier par :

- la démolition du bâtiment permettant ainsi l'aménagement du passage piéton prévu sur la propriété voisine (projet Myst) entre la rue Saint-Patrick et le parc du Canal-de-Lachine, car il existe actuellement une servitude de passage en faveur du bâtiment actuel afin d'assurer l'accès véhiculaire au quai de chargement;
- la création d'une percée visuelle dans la partie ouest du site;
- le retrait de la circulation automobile dans la portion de la rue Island située au nord de la rue Saint-Patrick.

La réalisation du projet de développement permettra la construction de logements sociaux ou communautaires et de logements abordables. De plus, elle augmentera l'offre de locaux pour les organismes communautaires dans le quartier, car la totalité du rez-de-chaussée ainsi qu'une partie du deuxième étage du volume situé à l'angle des rues Saint-Patrick et Island pourront être occupés par des activités communautaires.

Finalement, bien que le projet nécessite la démolition du bâtiment industriel existant, des interventions sont prévues afin de souligner l'intérêt patrimonial du lieu. Parmi ces interventions, mentionnons :

- le rappel de la localisation du canal d'alimentation;
- la sérigraphie de photographies historiques sur diverses cloisons de verre;
- l'installation de panneaux d'interprétation;
- la cession d'une partie de terrain occupée par les vestiges du mur (Parcs Canada prévoit mettre en valeur ces vestiges au cours des prochaines années).

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Sans objet.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

En matière de développement durable, le projet de développement soutient :

- la cohésion sociale et la solidarité;
- l'accès aux espaces verts et aux équipements de loisir;
- un aménagement urbain centré sur les déplacements actifs et collectifs;
- la densification et la mixité des fonctions urbaines.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'adoption du règlement est essentielle à la construction des logements sociaux prévus au projet de développement.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Conformément à l'article 89.1 de la Charte de la Ville de Montréal, l'OCPM sera chargé de tenir des audiences publiques de consultation et de rendre compte de cette consultation au conseil municipal.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Présentation au comité exécutif : mars 2016  
Avis de motion et mandat de consultation par le conseil municipal : mars 2016  
Procédure de consultation par l'OCPM : avril-juin 2016  
Adoption par le conseil municipal : août 2016

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Daniel AUBÉ)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Sylvain VILLENEUVE, Le Sud-Ouest

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Caroline LÉPINE  
Conseillère en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-03-01

Monique TESSIER  
Chef de division - Planification urbaine

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Sylvain DUCAS  
Directeur de l'urbanisme

**Approuvé le :** 2017-03-03

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Luc GAGNON  
Directeur de service

**Approuvé le :** 2017-03-03



**Dossier # : 1162551002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la géomatique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Abroger le règlement 9117 adopté le 15 juin 1992 et intitulé « Règlement sur la fermeture d'une rue et d'une ruelle situées au sud-ouest de la rue Saint-Urbain et au nord-ouest de la rue Milton », arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Il est recommandé :

- 1- D'abroger le règlement 9117 intitulé « Règlement sur la fermeture d'une rue et d'une ruelle situées au sud-ouest de la rue Saint-Urbain et au nord-ouest de la rue Milton»;
- 2- de réenregistrer au registre des rues, ruelles, voies et places publiques de la ville de Montréal, la rue Tara Hall et la ruelle situées respectivement sur les lots 2 162 410 et 2 162 326 du cadastre du Québec.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-02-13 11:45

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1162551002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la géomatique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Abroger le règlement 9117 adopté le 15 juin 1992 et intitulé « Règlement sur la fermeture d'une rue et d'une ruelle situées au sud-ouest de la rue Saint-Urbain et au nord-ouest de la rue Milton », arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Pour faire suite à une demande d'information concernant le statut d'une rue et d'une ruelle dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, nous avons constaté que celles-ci avaient été fermées et retirées du domaine public de la Ville en 1992 par le Règlement 9117, adopté à la séance du conseil de la Ville de Montréal tenue le 15 juin 1992. (Ci-joint le Règlement 9117 et le plan U-71 Saint-Laurent)

En effet, la Ville avait accepté de vendre à des fins de remembrement, à la Corporation de l'hôpital Sainte-Jeanne-d'Arc de Montréal, une rue et une ruelle publique composées des lots alors connus sous les numéros 101-9 (rue) et 101-20 (ruelle) du cadastre de la Cité de Montréal (quartier Saint-Laurent) et situées au sud-ouest de la rue Saint-Urbain et au nord-ouest de la rue Milton. Pour vendre ces lots, ceux-ci devaient être préalablement fermés et retirés du registre du domaine public de la Ville. (Ci-jointes les résolutions du conseil municipal adoptées le 15 juin 1992)

Par ce règlement, l'avenue Tara Hall et la ruelle située un peu plus au nord-ouest ont été fermées et versées dans l'inventaire des terrains privés de la Ville de Montréal, gérés par le Service de la planification et de la gestion immobilière (SPGI). Toutefois, malgré ces retraits et fermetures, le projet de vente ne s'est jamais réalisé.

Lors de la rénovation cadastrale de ce secteur, les lots 101-9 (rue) et 101-20 (ruelle) du cadastre de la Cité de Montréal (quartier Saint-Laurent) ont respectivement été remplacés par les lots 2 162 410 et 2 162 326 du cadastre du Québec.

Depuis 1992, l'avenue Tara Hall située sur le lot 2 162 410 est toujours aménagée, pavée, drainée et éclairée par la Ville et demeure toujours accessible à la circulation. Ce lot doit être réenregistré au registre des rues, ruelles, voies et places publiques de la ville de Montréal.

Pour la ruelle, située sur le lot 2 162 326, elle est utilisée comme stationnement, probablement par les employés du bâtiment sis au 3530-90, rue Saint-Urbain qui possède aussi le lot 2 162 325 situé au sud-est de celle-ci. Ayant été fermé et retiré du domaine public afin d'être vendu, et cette vente n'ayant pas eu lieu, ce lot s'est retrouvé, sans raison, dans l'inventaire des terrains privés de la Ville gérés par le SPGI. Pour cette raison

et à la demande du SPGI, il est aussi indiqué d'abroger le règlement 9117 pour ce lot. (C- jointe la photo aérienne)

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CO92 01531 - 15 juin 1992 - Adoption sur le Règlement de fermeture d'une rue et d'une ruelle situées au sud-ouest de la rue Saint-Urbain et au nord-ouest de la rue Milton.  
CO92 01532 - 15 juin 1992 - Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend, à la Corporation de l'hôpital Sainte-Jeanne-d'Arc de Montréal, un emplacement situé au sud-ouest de la rue Saint-Urbain et au nord-ouest de la rue Milton, formé des lots 101-9 (rue) et 101-20 (ruelle) du cadastre de la Cité de Montréal (quartier Saint-Laurent) pour la somme de 300 \$

### **DESCRIPTION**

Abroger le Règlement 9117 adopté le 15 juin 1992 et intitulé « Règlement sur la fermeture d'une rue et d'une ruelle situées au sud-ouest de la rue Saint-Urbain et au nord-ouest de la rue Milton » arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

### **JUSTIFICATION**

Le présent sommaire a pour but de réenregistrer l'avenue Tara Hall située sur le lot 2 162 410 et la ruelle située sur le lot 2 162 326 dans le registre du domaine public de la Ville.

La rue Tara Hall située sur le lot 2 162 410 du cadastre du Québec, n'ayant pas été vendue, elle est toujours accessible, ouverte à la circulation et on y retrouve des infrastructures municipales tels qu'un égout et un aqueduc, et du mobilier urbain tel que l'éclairage.

Pour la ruelle située sur le lot 2 162 326 du cadastre du Québec, le but de son retrait du domaine public ne s'étant pas réalisé, soit sa vente, il est indiqué la réenregistrer au registre des rues, ruelles, voies et places publiques de la ville de Montréal.

L'abrogation du règlement 9117 permettra de rétablir la situation qui existait avant le projet de vente de ces lots, vente qui ne s'est jamais réalisée.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ne s'applique pas

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne s'applique pas

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Enregistrer les lots 2 162 410 et 2 162 326 du cadastre du Québec, comme rue et ruelle, au registre des rues, ruelles, voies et places publiques de la Ville de Montréal.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Céline DUMAIS)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Vincent LEBLANC-DIONNE, Service de la gestion et de la planification immobilière

Lecture :

Vincent LEBLANC-DIONNE, 9 février 2017

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sylvie BLAIS  
Ingénieure

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-02-01

Daniel BROUSSEAU  
Chef de section

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Chantal AYLWIN  
Directrice des infrastructures

**Approuvé le :** 2017-02-10

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Claude CARETTE  
Directeur

**Approuvé le :** 2017-02-10



**Dossier # : 1173690001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	Programme de réfection des structures routières
<b>Objet :</b>	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 33 600 000 \$ pour le financement des travaux de réfection, de remplacement et de réaménagement de structures routières.

Il est recommandé d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 33 600 000 \$ pour le financement des travaux de réfection, de remplacement et de réaménagement de structures routières.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-03-03 14:08

**Signataire :** Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1173690001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	Programme de réfection des structures routières
<b>Objet :</b>	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 33 600 000 \$ pour le financement des travaux de réfection, de remplacement et de réaménagement de structures routières.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Ville de Montréal est responsable de plus de 550 structures routières et connexes : ponts, tunnels, ponts d'étagement, ponts ferroviaires, passerelles et tunnels piétonniers, murs de soutènement, escaliers structuraux, quais de déversement de neige, etc. La valeur de remplacement de ces structures se chiffre à près de 3 milliards de dollars. La majorité de ces structures ont été construites avant 1970. Ces structures vieillissantes sont soumises à des charges de circulation qui ont augmenté depuis leur construction et subissent les effets agressifs de leur environnement (sels de déglacage, gel/dégel, réaction chimique alcali-granulat, impacts de véhicules, etc.).

En vue de préserver la pérennité et la fonctionnalité des structures et la sécurité des usagers, des interventions sont régulièrement requises pour inspecter, évaluer, réparer ou remplacer les structures routières et connexes.

Enfin, une augmentation des investissements dans le maintien des ouvrages d'art est prévue pour les prochaines années afin de rattraper le retard d'investissement des décennies passées.

Ces investissements alloués à la protection des structures routières témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, la qualité de vie des citoyens, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises.

Dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 adopté par le conseil municipal, des investissements à hauteur de 51 600 M \$ sont prévus pour la réalisation des travaux de structures de la Ville de Montréal.

Le Service des infrastructures, de la voirie et des transports doit faire adopter le règlement d'emprunt nécessaire afin d'être en mesure de réaliser les travaux afférents au Programme de réfection des structures routières – 46000.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM16 1298 - 28 novembre 2016 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de la Ville de Montréal

CM16 0140 - 26 janvier 2016 - Adoption du Règlement autorisant un emprunt de 23 330 000 \$ pour le financement de travaux de réfection, de remplacement et de réaménagement de structures routières

CM15 1282 - 17 novembre 2015 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2016-2018 de la Ville de Montréal

## **DESCRIPTION**

Le présent sommaire vise à adopter un règlement d'emprunt de 33 600 M\$ afin de financer les travaux du Programme de réfection des structures routières - 46000, pour les années 2017 et 2018.

Ce règlement d'emprunt permettra de réaliser les travaux de réfection des structures routières ou de remplacer des ouvrages d'art dans l'ensemble du réseau de la Ville pour assurer la sécurité des usagers (ponts, tunnels, passages inférieurs, passages supérieurs, etc.). Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

## **JUSTIFICATION**

La mise en vigueur du règlement d'emprunt permettra au Service des infrastructures, de la voirie et des transports, d'obtenir les crédits nécessaires pour effectuer les dépenses visant la réalisation des travaux du Programme de réfection des structures routières - 46000. Ces travaux permettront d'assurer un niveau de sécurité adéquat aux usagers.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ce règlement d'emprunt qui couvre les années 2017 et 2018, servira au financement du Programme de réfection des structures routières - 46000 prévu à la programmation du programme triennal d'immobilisations 2017-2019.

Les travaux financés par ce règlement constituent des dépenses en immobilisations.

La répartition budgétaire pour la période triennale se présente comme suit (en milliers de \$) :

<b>Projet</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>Total</b>
<b>46000</b>	15 600	18 000	18 000	<b>51 600</b>

La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 20 ans conformément à la Politique de capitalisation et amortissement des dépenses en immobilisations approuvée par le conseil de la Ville par la résolution CM07 0841.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La non-disponibilité du règlement d'emprunt pourrait retarder la réalisation des travaux des programmes concernés.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion : 27 mars 2017

Adoption : 24 avril 2017

Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Prise d'effet à compter de la date de la publication du règlement

Octroi des contrats : Juin 2017

Début exécution des travaux : Juin - Novembre 2017

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François RONDOU)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Aminata SEYDI  
Conseillère en analyse et contrôle de gestion

#### **ENDOSSÉ PAR**

Jean CARRIER  
Chef de division

Le : 2017-02-07

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Benoit CHAMPAGNE  
Directeur

**Approuvé le :** 2017-02-28

Claude CARETTE  
Directeur

**Approuvé le :** 2017-02-28



**Dossier # : 1173690002**

**Unité administrative responsable :** Service des infrastructures\_voie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil municipal

**Projet :** Programme de réfection routière (PRR)

**Objet :** Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 159 750 000 \$ pour le financement des travaux de réfection routière sur le réseau artériel de la Ville de Montréal

Il est recommandé d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 159 750 000 \$ pour le financement des travaux de réfection routière sur le réseau artériel de la Ville de Montréal.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-03-03 14:08

**Signataire :** Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1173690002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	Programme de réfection routière (PRR)
<b>Objet :</b>	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 159 750 000 \$ pour le financement des travaux de réfection routière sur le réseau artériel de la Ville de Montréal

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) poursuit, via ses programmes, sa mission de planifier les activités de remise à niveau du réseau routier dans le but de préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs.

Le dernier bilan de condition du réseau routier de la ville de Montréal, réalisé suite à l'auscultation de l'ensemble des chaussées en 2015, montre une proportion importante du réseau en mauvais et très mauvais état. Afin d'améliorer le niveau de service offert par les chaussées, des investissements importants sont prévus au cours des prochaines années.

Bien que la stratégie mise de l'avant privilégie les activités de réhabilitation de chaussées, les besoins identifiés sont d'une grande ampleur et nécessitent également la planification de travaux de reconstruction d'infrastructures routières. Ces travaux, de plus grande envergure, permettent d'assurer la pérennité des investissements, la coordination avec les interventions requises au niveau des infrastructures souterraines et l'intégration de besoins de réaménagement afin d'offrir un milieu de vie sécuritaire, convivial et intégrant différents modes de transport.

Dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 adopté par le conseil municipal, des investissements à hauteur de 258 M\$ sont prévus pour la réalisation des travaux de réfections routières majeures au cours des trois prochaines années.

Le Service des infrastructures, de la voirie et des transports doit faire adopter le règlement d'emprunt nécessaire afin d'être en mesure de réaliser les travaux afférents au Programme de réfection d'artères de la ville de Montréal.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM16 1298 - 28 novembre 2016 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de la Ville de Montréal

CM16 0135 - 26 janvier 2016 - Adoption du Règlement autorisant un emprunt de 146 270 000 \$ pour le financement des travaux de réfection routière sur le réseau artériel de la Ville de Montréal

CM15 1282 - 17 novembre 2015 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2016-2018 de la Ville de Montréal

## **DESCRIPTION**

Le présent sommaire vise à adopter un règlement d'emprunt de 159 750 000 \$ afin de financer les travaux du Programme de réfection d'artères - 55845, pour les années 2017 et 2018.

Ce règlement d'emprunt permettra de réaliser des travaux de réfections majeures de chaussées. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

## **JUSTIFICATION**

La mise en vigueur du règlement d'emprunt permettra au Service des infrastructures, de la voirie et des transports, d'obtenir les crédits nécessaires pour effectuer les dépenses visant la réalisation des travaux du Programme de réfection d'artères - 55845.

Ces travaux permettront d'assurer la pérennité des infrastructures et la sécurité des usagers.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ce règlement d'emprunt qui couvre les années 2017 et 2018, servira au financement du Programme de réfection d'artères - 55845, prévu à la programmation du programme triennal d'immobilisations 2017-2019.

Les travaux financés par ce règlement constituent des dépenses en immobilisations.

La répartition budgétaire pour la période triennale se présente comme suit (en milliers de \$) :

<b>Projet</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>Total</b>
<b>55845</b>	71 750	88 000	98 000	<b>257 750</b>

La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 20 ans conformément à la Politique de capitalisation et amortissement des dépenses en immobilisations approuvée par le conseil de la Ville par la résolution CM07 0841.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La non-disponibilité du règlement d'emprunt pourrait retarder la réalisation des travaux des programmes concernés.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion : 27 mars 2017

Adoption : 24 avril 2017

Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Prise d'effet à compter de la date de la publication du règlement

Octroi des contrats : Juin 2017

Début exécution des travaux : Juin - Novembre 2017

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François RONDOU)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Aminata SEYDI  
Conseillère en analyse et contrôle de gestion

#### **ENDOSSÉ PAR**

Jean CARRIER  
Chef de division

Le : 2017-02-07

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Benoit CHAMPAGNE  
Directeur

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Claude CARETTE  
Directeur



**Approuvé le :** 2017-02-28

**Approuvé le :** 2017-02-28



**Dossier # : 1177235006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des relations interculturelles et des clientèles spécifiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2017-2019, un projet de règlement d'emprunt de 5 000 000 \$ pour financer l'acquisition et l'installation d'équipements et d'infrastructures permettant d'améliorer les conditions de vie des personnes âgées et des personnes ayant des limitations fonctionnelles.

Il est recommandé :

1. d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 000 000 \$ pour financer l'acquisition et l'installation d'équipements et d'infrastructures permettant d'améliorer les conditions de vie des personnes âgées et des personnes ayant des limitations fonctionnelles ».

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2017-03-02 09:07

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

\_\_\_\_\_  
Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177235006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des relations interculturelles et des clientèles spécifiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2017-2019, un projet de règlement d'emprunt de 5 000 000 \$ pour financer l'acquisition et l'installation d'équipements et d'infrastructures permettant d'améliorer les conditions de vie des personnes âgées et des personnes ayant des limitations fonctionnelles.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En mars 2010, la Ville de Montréal signait une entente avec le ministère de la Famille et des Aînés (MFA) afin de réaliser la démarche « Municipalité amie des aînés » (MADA), de se doter d'un plan d'action en faveur des aînés de la Ville et de répondre adéquatement aux besoins exprimés par ces derniers.

L'ancienne Direction de la diversité sociale (DDS), maintenant Service de la diversité sociale et des sports (SDSS), qui avait été mandatée pour réaliser le plan d'action, a sollicité la participation et la collaboration des directions centrales, des arrondissements, des instances locales et des organismes partenaires attentifs à la cause des aînés.

Le plan d'action soumis en assemblée publique le 12 juin 2012 a été bonifié et adopté à l'unanimité lors du conseil municipal du 24 septembre 2012. La DDS a été mandatée pour assurer la coordination, le suivi et la mise en œuvre du « Plan d'action municipal pour les aînés 2013-2015 ». Celui-ci fut reconduit en 2016.

En janvier 2016, le SDSS propose de le bonifier en y ajoutant un volet en accessibilité universelle pour le mobilier urbain et les infrastructures extérieures, et ce afin de favoriser l'application des principes inscrits au « Plan d'action 2015-2018 en accessibilité universelle de la Ville de Montréal ». C'est dans ce contexte que le SDSS a recommandé d'approuver le « Programme Municipalité amie des aînés et Accessibilité universelle - Montréal 2016-2018 ».

Le SDSS agit à titre de gestionnaire de ce programme et a notamment comme responsabilités sa mise en application et le respect des orientations de celui-ci.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM16 1298	28 novembre 2016	Adopter le programme triennal d'immobilisations 2017-2019 du conseil municipal.

CE16 0153	27 janvier 2016	Approuver le « Programme Municipalité amie des aînés et Accessibilité universelle - Montréal 2016-2018 ».
CM16 0145	26 janvier 2016	Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 650 000 \$ pour financer l'acquisition et l'installation d'équipements et d'infrastructures permettant d'améliorer les conditions de vie des personnes âgées et des personnes ayant des limitations fonctionnelles ».
CM15 1248	26 octobre 2015	Adopter le Plan d'action 2015-2018 en accessibilité universelle de la Ville de Montréal et mandater le Service de la diversité sociale et des sports pour en assurer le suivi.
CM12 0850	24 septembre 2012	Adopter un projet de Plan d'action municipal pour les aînés 2013 - 2015, élaboré dans le cadre de la démarche « Municipalité amie des aînés » (MADA).

## DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but de faire adopter un projet de règlement d'emprunt de 5 000 000 \$ pour financer l'acquisition et l'installation d'équipements et d'infrastructures permettant d'améliorer les conditions de vie des personnes âgées et des personnes ayant des limitations fonctionnelles.

La réalisation des projets soutenus par le Programme Municipalité amie des aînés (MADA) et Accessibilité universelle (AU) sera sous la responsabilité des arrondissements ou des services centraux. À titre d'exécutants, ceux-ci s'assureront notamment de la planification, de la coordination, du contrôle et du suivi de chacune des activités nécessaires à leur réalisation.

## JUSTIFICATION

La Ville a reconnu que parmi les enjeux importants liés au vieillissement et à l'accroissement de la longévité se trouvent l'adaptation des services municipaux ainsi que la pleine participation des aînés et des personnes ayant des limitations fonctionnelles à la vie sociale, culturelle et économique du milieu. Le « Plan d'action municipal pour les aînés 2013 -2015 » et le « Plan d'action 2015-2018 en accessibilité universelle de la Ville de Montréal » visent à instaurer, au sein de l'appareil municipal, le « réflexe aîné » et l'engagement à développer des initiatives qui répondent mieux aux principes d'accessibilité universelle. La mise en vigueur du règlement d'emprunt permettra au SDSS d'obtenir les crédits nécessaires pour effectuer les dépenses visant la réalisation de projets qui permettront d'améliorer les conditions de vie des personnes âgées et l'accessibilité universelle des installations municipales.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Afin de s'assurer de la mise en œuvre du Programme MADA et AU et de dépenser les budgets en immobilisations qui lui sont consacrés au PTI 2017-2019, l'adoption d'un règlement d'emprunt de 5 000 000 \$ est requise. Ce règlement d'emprunt sera à la charge des citoyens de la Ville centrale, et la période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 20 ans.

Le budget PTI 2017-2019 accordé au Programme, se chiffre à 7 400 000 \$, toutefois la somme de 2 400 000 \$ consentie pour l'année 2017 au PTI 2016-2018 est déjà incluse au règlement d'emprunt 16-014.

La somme inscrite ci-dessous correspond au PTI adopté pour les années 2017-2019.

<b>Budget autorisé</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>
38395 Programme Municipalité amie des aînés (MADA) et Accessibilité universelle (AU)	2 400 000 \$	2 500 000 \$	2 500 000 \$

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les actions visant à lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion s'inscrivent dans le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise, notamment l'action 9 où la Ville s'engage à mettre en oeuvre de nouvelles mesures pour améliorer l'accessibilité des services aux personnes vulnérables.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le « Plan d'action municipal pour les aînés 2013-2015 » et le « Plan d'action 2015-2018 en accessibilité universelle de la Ville de Montréal » confirment la volonté de la Ville de contribuer activement au développement d'un environnement favorable au vieillissement actif et accessible à tous.

Sans le soutien financier de la Ville centre, les arrondissements pourraient difficilement supporter l'ensemble des coûts nécessaires à la réalisation des projets qui permettront d'améliorer les conditions de vie des personnes aînées et l'accessibilité universelle des installations municipales.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Avis de motion par le conseil municipal : 27 mars 2017
- Adoption du règlement d'emprunt par le conseil municipal : avril 2017
- Approbation du règlement d'emprunt par le gouvernement du Québec : mai - juin 2017

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mario PRIMARD)

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Roberto RODRIGUEZ GONZALEZ  
conseiller(ere) analyse - contrôle de gestion

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-02-13

Nadia BASTIEN  
c/d diversite sociale

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Johanne DEROME  
directeur de service - diversite sociale et sports

**Tél :** 514-872-6133

**Approuvé le :** 2017-03-02



**Dossier # : 1170387003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , Section Équipements culturels et bureau d'art public
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 b) maintenir accessibles, tant au plan géographique qu'économique, ses lieux de diffusion de la culture et de l'art et encourager leur fréquentation
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 30 517 000 \$ pour de financement de la réalisation des projets d'acquisition et valorisation des équipements culturels identifiés au programme triennal d'immobilisation du Service de la culture.

Il est recommandé :

- d'adopter un projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 30,517 000\$ pour le financement de la réalisation des projets de d'acquisition et valorisation des équipements culturels », le tout, sujet à l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2017-03-08 08:12

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1170387003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , Section Équipements culturels et bureau d'art public
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 b) maintenir accessibles, tant au plan géographique qu'économique, ses lieux de diffusion de la culture et de l'art et encourager leur fréquentation
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 30 517 000 \$ pour de financement de la réalisation des projets d'acquisition et valorisation des équipements culturels identifiés au programme triennal d'immobilisation du Service de la culture.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le présent projet de règlement d'emprunt fait suite à l'autorisation du Programme triennal d'immobilisation 2017-2019 qui prévoit notamment, pour le Service de la culture des projets de réalisation d'espaces culturels municipaux totalisant 30,517,000 \$.

Les projets seront réalisés dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal. Les projets corporatifs visés par la présente demande permettront de renouveler, mettre à niveau, doter de nouveaux équipements spécialisés techniques et numériques et bonifier des espaces culturels corporatifs existants, ainsi que de réaliser de nouveaux lieux culturels corporatifs. Quant aux projets qui seront réalisés en arrondissement, ils permettront de répondre aux besoins de proximité en matière de diffusion culturelle tel que recommandé par le diagnostic du Réseau municipal de diffusion culturelle accès culture de la Ville de Montréal de 2009, selon les normes professionnelles les plus récentes et rejoignant les grandes tendances internationales en matière d'espaces publics à vocation culturelle. En plus de réaliser de nouveaux lieux de diffusion culturels de proximité en arrondissement, ces projets visent à réaliser le maintien d'actifs des équipements spécialisés pour le Réseau Accès culture et de transformer des bâtiments excédentaires de la Ville en espaces culturels.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM16-1224 Le 21 novembre 2016 - Approuver l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 entre le ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal

CM09-0197 Le 30 mars 2009 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 24 000 000 \$ afin de financer la réalisation de projets municipaux admissibles au Forum des équipements culturels



## DESCRIPTION

L'adoption du règlement d'emprunt totalisant 30,517,000\$ aura pour objectif de remplir les engagements de la Ville et de réaliser les projets planifiés dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal. Il vise à réaliser des projets d'équipements culturels municipaux locaux et métropolitains admissibles au Forum des équipements culturels. Ce règlement d'emprunt couvrira les besoins de financement de différents projets :

- les projets corporatifs dont le rayonnement est métropolitain et dont les bâtiments sont inscrits à l'annexe D de la charte de la Ville de Montréal;
- les projets de lieux de diffusion culturelle de proximité en arrondissement s'ajoutant au Réseau Accès culture;
- les projets mixtes où la diffusion culturelle est jumelés à des projets de bibliothèques et s'ajoutant au Réseau Accès culture;
- et le projet de mise à niveau des équipements spécialisés techniques et numériques des espaces de diffusion culturels de proximité du Réseau Accès culture.

Les projets suivants font partie des engagements de la Ville, qui seront en phase de réalisation durant la période s'échelonnant entre 2017 et 2019. Les sommes requises pour réaliser ces projets ont été estimées selon les critères d'admissibilité du Programme de financement des équipements culturels municipaux :

- **Les projets corporatifs - rayonnement métropolitain:**

Mise à niveau de la Chapelle du Bon Pasteur

La transformation du Bain Saint-Michel en espace de diffusion culturelle

La Tour d'Aiguillage Wellington, acquisition d'équipement spécialisé

La mise à niveau du Théâtre de Verdun

La mise à niveau du Théâtre Outremont

L'aménagement d'un studio de danse à l'édifice Gaston Miron

L'aménagement du Grand Costumier à l'édifice Gaston Miron

- Les projets suivants qui seront réalisés en arrondissement, répondent aux besoins énoncés dans le Diagnostic du Réseau municipal de diffusion culturelle accès culture de la Ville de Montréal de 2009.

**Projets culturels en arrondissement:**

L'aménagement de la Maison de la culture Villeray-Saint-Michel-Parc Extension au 911 Jean-Talon est

Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord : renouvellement d'équipements

Scène extérieure de Saint-Léonard : acquisition d'équipement spécialisé

L'aménagement d'un espace culturel au 13 Strathyre à l'arrondissement de LaSalle

**Projets culturels mixtes en arrondissement:**

Centre culturel de Saint-Léonard

Le centre culturel de Rivière des Prairies

Projet interarrondissement: Montréal-Nord, Ahunstic/Cartier-Ville

Centre culturel Peter-McGill

Centre Culturel de Rosemont

Le Centre culturel du Plateau Mont-Royal

- **Acquisition et maintien d'actifs d'équipements techniques et numériques:**

Le maintien d'actifs des équipements spécialisés pour le Réseau Accès culture

Programme de mise à niveau technologique pour les espaces de diffusion

### • **Projet culturel dans les bâtiments excédentaires :**

L'aménagement du 4247 rue Saint-Dominique - Groupe des 5 + (6 troupes de théâtre anglophone)

L'Aménagement de l'ancien hôtel de Ville de Côte-St-Paul: Centre de design et d'impression textile

Ces projets devront être soumis au Forum des équipements culturels et seront évalués selon les critères d'admissibilité et de sélection du *Programme de soutien aux équipements culturels municipaux* de la Ville de Montréal (voir pièce jointe). Ils seront examinés en concertation avec le ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du Forum des équipements culturels afin de recommander leur financement aux instances municipales. Les projets visés sont ceux qui doivent débiter ou se poursuivre en 2017, 2018 et 2019.

### **JUSTIFICATION**

L'adoption des crédits du présent règlement d'emprunt permettra d'assurer plus rapidement la pérennité et le développement des équipements culturels municipaux montréalais, autant métropolitains que locaux, en fonction des projets planifiés avec les arrondissements concernés et retenus par l'Administration municipale, et ainsi de faire face aux obligations de la Ville de Montréal incluses dans l'Entente sur le développement culturel de Montréal qui lie la Ville au gouvernement du Québec.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le règlement d'emprunt recommandé de **30,517,000\$** servira à réaliser les travaux requis pour le développement de projets d'équipements culturels locaux ainsi que le développement et la protection des équipements culturels métropolitains admissibles au Forum des équipements culturels (voir en pièce jointe le Programme de soutien aux équipements culturels municipaux). Les budgets sont inscrits au Programme triennal d'immobilisation du Service de la culture 2017-2019 et se répartissent comme suit :

<b>Projet 38120</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>
Acquisition et valorisation d'équipements culturels	6,587,000	9,593,000	14,337,000

La période de financement ne doit pas excéder 20 ans. La dépense est assumée à 100% par la Ville centre.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La Ville de Montréal adhère à l'*Agenda 21 de la culture* et appuie la reconnaissance de la culture comme le 4e pilier du développement durable.

Par ailleurs, les projets de lieux de diffusion culturels municipaux, locaux et corporatifs rejoignent directement les critères suivants du *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise* dans la section «**Une meilleure qualité de vie**» :

- Protection et diffusion du patrimoine et de l'histoire
- Diversité et dynamisme culturel
- Innovation et savoir
- Compétitivité
- Promotion de l'économie locale

Pour la réalisation de ces projets, les nouveaux équipements qui seront acquis comportent des caractéristiques d'économie d'énergie.

Aussi, l'histoire et le patrimoine, la mise en valeur des cultures locales, le rapprochement de l'art et des artistes avec les citoyens, sont des caractéristiques qui sous-tendent chacun de ces projets et contribuent au sentiment d'appartenance, à la valorisation des diversités, au développement touristique, à l'attractivité et au rayonnement de la métropole, à la valorisation des paysages tout en stimulant l'apprentissage des connaissances et la fréquentation des œuvres d'art .

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les projets à financer par le règlement d'emprunt recommandé, permettront d'accroître le rayonnement culturel de Montréal et de répondre aux orientations du Plan d'action 2007-2017, Montréal, métropole culturelle :

- consolider et mettre en valeur le réseau de diffusion culturelle,
- favoriser le développement des musées municipaux,
- améliorer et accroître les espaces pour la création, la production, la médiation, l'incubation et la diffusion artistique,
- mettra en place les espaces culturels qui favoriseront le développement des quartiers culturels.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication à cette étape-ci du projet, en accord avec le Service des communications. Une opération de communication sera élaborée au moment opportun.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Adoption de l'avis de motion au Conseil municipal mars 2017  
Adoption du règlement d'emprunt au Conseil municipal avril 2017  
Approbation du règlement d'emprunt par le MAMO avril 2017  
Octroi de contrats ou vote de crédits à partir de mai 2017

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

A la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mario PRIMARD)

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Parties prenantes**

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sophie CHARLEBOIS  
architecte

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-02-21

Michèle PICARD  
Chef de section -Équipements culturels et art  
public

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Suzanne LAVERDIÈRE  
Directrice

**Tél :** 514-872-4600  
**Approuvé le :** 2017-03-08



**Dossier # : 1176606001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'Espace pour la vie , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement d'emprunt autorisant un emprunt de 15 340 000 \$ afin de financer le projet Parcours des phytotechnologies au Jardin botanique.

Il est recommandé :  
D'adopter le règlement autorisant un emprunt de 15 340 000 \$ afin de financer le projet Parcours des phytotechnologies au Jardin botanique.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2017-03-03 18:15

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

\_\_\_\_\_  
Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1176606001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'Espace pour la vie , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement d'emprunt autorisant un emprunt de 15 340 000 \$ afin de financer le projet Parcours des phytotechnologies au Jardin botanique.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Donnant suite à l'adoption du programme triennal d'immobilisations 2017-2019, le Service de l'Espace pour la vie doit faire adopter les règlements d'emprunts nécessaires afin d'être en mesure de réaliser les programmes et les projets y figurant.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM16 1298 (28 novembre 2016) - Adopter le Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de la Ville de Montréal (volet ville centrale) (# 1163843005)  
 CM 16 0257 ( 23 février 2016) - Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2016-2018, le projet de règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 19 570 000 \$ afin de financer le programme de maintien du service de l'Espace pour la vie" pour les années 2016 (13 320 000 \$) et 2017 (6 250 000 \$) (#1150348004)

**DESCRIPTION**

Le présent sommaire vise à adopter un règlement d'emprunt pour le projet du Parcours des phytotechnologies au Jardin botanique, d'un montant de 15 340 000\$.  
 Le parcours des phytotechnologies du Jardin botanique, composé de sept stations, constituera non seulement un nouvel attrait pour les visiteurs mais il permettra également de résoudre des problèmes de nature environnementale auxquels fait face le Jardin botanique, en raison de son âge (ex. gestion des eaux grises, gestion des eaux pluviales, érosion des rives des étangs, décontamination des sols, etc.).

**JUSTIFICATION**

La mise en vigueur de ce règlement d'emprunt permettra au service de l'Espace pour la vie d'obtenir les crédits nécessaires pour effectuer les dépenses visant la réalisation du Parcours des phytotechnologies au Jardin botanique.  
 Ce projet participe au renouvellement et au développement des institutions en plus de permettre au Jardin botanique de Montréal de s'illustrer comme un précurseur dans la recherche et l'expérimentation en phytotechnologie. Sept stations phytotechnologiques seront réparties au sein du Jardin botanique pour créer un parcours dynamique auquel se greffera un programme muséologique.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ce règlement d'emprunt servira au financement du projet suivant, prévu à la programmation du PTI 2017-2019:

- Projet du Parcours des phytotechnologies au Jardin botanique

La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 20 ans.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'autorisation du présent règlement d'emprunt est une étape essentielle à la réalisation de ce projet visant le maintien nécessaire et le développement des actifs du service de l'Espace pour la vie, au bénéfice des visiteurs et du patrimoine montréalais.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune action de communication n'est prévue dans le cadre de ce dossier.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Adoption de l'avis de motion concernant le règlement d'emprunt au conseil municipal de mars 2017

- Adoption du règlement d'emprunt au conseil municipal de avril 2017
- Approbation du règlement d'emprunt par le Gouvernement du Québec, souhaitée en mai 2017.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mario PRIMARD)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Julie JODOIN  
Conseillère en planification

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2017-02-24

Charles-Mathieu BRUNELLE  
Directeur, Espace pour la vie

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Chantal I. GAGNON  
Directrice générale adjointe

**Approuvé le :** 2017-03-03

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Charles-Mathieu BRUNELLE  
Directeur, Espace pour la vie

**Approuvé le :** 2017-03-03





**Dossier # : 1170348002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'Espace pour la vie , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement autorisant un emprunt de 19 105 000 \$ afin de financer le programme de maintien du service de l'Espace pour la vie pour les années 2017 (7 105 000 \$) et 2018 (12 000 000 \$).

Il est recommandé :

D'adopter un règlement d'emprunt autorisant un emprunt de 19 105 000 \$ afin de financer le programme de maintien d'actif du service de l'Espace pour la vie pour les années 2017 (7 105 000\$) et 2018 (12 000 000\$).

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2017-03-03 18:17

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

\_\_\_\_\_  
Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1170348002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'Espace pour la vie , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement autorisant un emprunt de 19 105 000 \$ afin de financer le programme de maintien du service de l'Espace pour la vie pour les années 2017 (7 105 000 \$) et 2018 (12 000 000 \$).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Donnant suite à l'adoption du programme triennal d'immobilisations 2017-2019, le Service de l'Espace pour la vie doit faire adopter les règlements d'emprunts nécessaires afin d'être en mesure de réaliser les programmes et les projets y figurant.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM16 1298 (28 novembre 2016) - Adopter le Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de la Ville de Montréal (volet ville centrale) (# 1163843005)  
 CM 16 0257 ( 23 février 2016) - Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2016-2018, le projet de règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 19 570 000 \$ afin de financer le programme de maintien du service de l'Espace pour la vie" pour les années 2016 (13 320 000 \$) et 2017 (6 250 000 \$) (#1150348004)

**DESCRIPTION**

Le présent sommaire vise à adopter un règlement d'emprunt de 19 105 000 \$ pour financer les travaux prévus au programme de maintien d'actifs du service de l'Espace pour la vie pour les années 2017 et 2018. Tenant compte du solde du règlement d'emprunt antérieur, les sommes prévues en 2017 et 2018 se répartissent de la façon suivante :

<b>Objet</b>	<b>Solde Règlement d'emprunt antérieur (en milliers de \$)</b>	<b>2017 (en milliers de \$)</b>	<b>2018 (en milliers de \$)</b>	<b>Total (en milliers de \$)</b>
Programme commun de maintien d'actifs d'Espace pour la vie	7 700	7 105	12 000	19 105

Ce règlement d'emprunt permettra notamment de réaliser les travaux suivants:

- La mise à niveau des équipements techniques des théâtres du Chaos et de la Voie lactée, au Planétarium Rio Tinto Alcan
- Le renouvellement du système de signalisation visant une identification des sites cohérente et harmonisée
- L'aménagement d'espaces de relocalisation des animaux (aux serres Louis-Dupire du Jardin botanique notamment)
- Des travaux de restauration patrimoniale, tels que la réfection du Jardin aquatique au Jardin botanique et la fin des travaux de restauration des bâtiments du Jardin de Chine
- Divers travaux de maintien des infrastructures (nouvelle distribution électrique, réfection des serres de production, réfection et amélioration énergétique des systèmes de serre et de la chaufferie).

## **JUSTIFICATION**

La mise en vigueur de ce règlement d'emprunt permettra au service de l'Espace pour la vie d'obtenir les crédits nécessaires pour effectuer les dépenses visant la réalisation des travaux pour son programme de maintien d'actifs.

Les institutions d'Espace pour la vie accueillent près de 2 millions de visiteurs chaque année. Il s'agit du plus grand complexe muséal en sciences de la nature au Canada. Il s'agit également d'institutions de nature patrimoniale, notamment le Biodôme, qui occupe l'ancien vélodrome olympique, et le Jardin botanique, reconnu comme lieu historique national du Canada. Le programme de maintien des actifs permet de conserver ces infrastructures significatives et de les maintenir aux normes en vue d'assurer un accueil optimal des visiteurs, dans un environnement sécuritaire répondant aux besoins et aux attentes de toutes les clientèles (particulièrement les aînés, les personnes à mobilité réduite et les familles).

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ce règlement d'emprunt servira au financement du programme suivant, prévu à la programmation du PTI 2017-2019:

- Programme commun de maintien d'actifs - Espace pour la vie

La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 20 ans.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'autorisation du présent règlement d'emprunt est une étape essentielle à la réalisation des projets visant le maintien nécessaire des actifs du service de l'Espace pour la vie, au bénéfice des visiteurs et du patrimoine montréalais.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune action de communication n'est prévue dans le cadre de ce dossier.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Adoption de l'avis de motion concernant le règlement d'emprunt au conseil municipal de mars 2017

- Adoption du règlement d'emprunt au conseil municipal de avril 2017
- Approbation du règlement d'emprunt par le Gouvernement du Québec, souhaitée en mai 2017.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mario PRIMARD)

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Géraldine JACQUART  
Conseillère en planification

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-03-02

Charles-Mathieu BRUNELLE  
Directeur - Muséums nature de Montréal

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Charles-Mathieu BRUNELLE  
Directeur  
**Tél :** 514 872-1450  
**Approuvé le :** 2017-03-03



**Dossier # : 1165291022**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Demander au conseil municipal d'adopter un règlement en vertu du paragraphe 1 de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal autorisant la construction d'une école située au carrefour des rues Churchill, Lloyd-George et Clemenceau dans le quartier Crawford Park – Lot 2 311 254

Il est recommandé au conseil municipal :

1. D'adopter, en vertu du premier paragraphe du première alinéa de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, le règlement intitulé « Règlement autorisant la construction d'une école sur un emplacement situé au carrefour des rues Churchill, Lloyd-George et Clemenceau dans le quartier Crawford Park »;
2. De mandater l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour qu'il tienne les assemblées de consultation publique prévues par la loi.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-03-08 12:00

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1165291022**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Demander au conseil municipal d'adopter un règlement en vertu du paragraphe 1 de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal autorisant la construction d'une école située au carrefour des rues Churchill, Lloyd-George et Clemenceau dans le quartier Crawford Park – Lot 2 311 254

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSMB) a déposé une demande de construction afin d'ériger une école primaire et préscolaire de 2 étages et de 14 classes sur un terrain dans le quartier Crawford Park, dans l'arrondissement de Verdun. Le projet déroge à certaines dispositions du Règlement de zonage n° 1700, de l'arrondissement de Verdun.

Afin d'encadrer la réalisation de cette école, le présent sommaire vise l'adoption d'un règlement permettant sa construction en vertu du paragraphe 1° de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal. L'article 89 permet au conseil municipal (CM) d'autoriser la réalisation d'un tel projet et de préciser des conditions particulières d'aménagement et d'intégration au milieu. L'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) tiendra des soirées de consultations et les intéressés pourront déposer des mémoires. Le tout permettra à l'OCPM de déposer un rapport au conseil municipal qui prendra alors une décision avisée.

Le projet est conforme aux orientations, objectifs et paramètres liés à l'usage et à la densité du Plan d'urbanisme de Montréal.

Le projet a fait l'objet d'une demande dans le cadre du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Verdun (RCA08 210003). Compte tenu du résultat du registre tenu dans le cadre du processus référendaire, l'arrondissement a cessé la procédure d'adoption du PPCMOI.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA16 210340 – QUE le projet de résolution CA16 210260 intitulé *Adopter en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), une résolution afin de permettre la construction d'une école primaire et préscolaire de 2 étages et de 14 classes au 1310, rue Lloyd-George – Annexe de l'école Notre-Dame-de-la-Garde – lot 2 311 254* soit retiré (dossier GDD n° 1165291006).

CA16 210048 – D'approuver en vertu de la sous-section 10 de la section 1 du chapitre 9 (PIIA) du Règlement de zonage n° 1700, de l'arrondissement de Verdun, la démolition du bâtiment situé au 1310, rue Lloyd-George – école Notre-Dame-de-la-Garde – Annexe accompagnée de l'utilisation projetée du sol dégagé, préparée par la firme d'architecture Riopel et associés, déposée, estampillée et datée du 16 février 2016 par la Division de l'urbanisme. Si les travaux de construction ne commencent pas dans les 6 mois suivant la fin des travaux de démolition du bâtiment existant, le terrain concerné par la demande d'autorisation de démolition doit être remblayé, nivelé et gazonné (dossier GDD n° 1165291004).

## **DESCRIPTION**

### **Milieu d'insertion**

Le milieu d'insertion est principalement composé de bâtiments résidentiels unifamiliaux de 2 étages, dont une portion de l'aire de plancher se situe sous une toiture à versant, typique du quartier Crawford Park, à Verdun. Sur la rue Churchill, on peut également noter la présence d'un commerce (dépanneur) et du Centre d'hébergement Champlain, ce qui constitue un axe traversant ce quartier.

### **Terrain**

Le terrain visé par le projet de construction est constitué du lot 2 311 254 d'une superficie de 4065 m<sup>2</sup>. Il est à noter que le terrain accueillait une portion de l'aire de jeux du Centre de la petite enfance « Les petits lapins », voisin du projet. Après entente avec le CPE, l'aire de jeux sera relocalisée sur son terrain, le lot 2 311 253.

### **Projet**

La CSMB entend construire un bâtiment composé de 2 volumes réunis dans un noyau constitué du bloc sportif – le gymnase. La première aile située sur la rue Churchill comportera un service de garde, une salle multifonctionnelle, une bibliothèque, des bureaux administratifs et une large portion de classes primaires. La seconde aile, sur la rue Lloyd-George, sera occupée par les classes préscolaires au rez-de-chaussée et les classes primaires à l'étage. Le tout prendra une forme de « L » pour une superficie au sol de 1600 m<sup>2</sup>. La superficie totale de plancher sera d'environ 3000 m<sup>2</sup>, le gymnase de 200 m<sup>2</sup> occupant un volume réparti sur les 2 niveaux.

Le parti architectural propose de réunir sous une « écorce dynamique » les deux axes de développement du projet d'une hauteur de 2 étages. Les façades seront généralement parées de briques polychromes s'inspirant des couleurs des revêtements présents dans le secteur. L'« écorce » du bâtiment sera constituée d'un revêtement de céramique grise, lustrée et mâte. Le produit présente des propriétés environnementales et autonettoyantes uniques, en lien avec le traitement chimique de sa surface.

La volumétrie toute simple sera à la fois animée par les jeux dans les revêtements et les ouvertures, dont une partie fortement colorée donne sur le bloc sportif. Les 2 ailes du bâtiment seront orientées sur les rues Lloyd-George et Churchill, de façon à libérer une forte proportion de la cour arrière à l'ensoleillement du sud-ouest. Autant l'entrée de la portion administrative que celle du service de garde seront bien définies par l'architecture

du bâtiment et visibles sur la rue Churchill.

### **Cour et aménagement paysager**

L'implantation du bâtiment permettra la plantation d'arbres le long du projet sur le domaine public. Le plan d'aménagement déposé propose l'abattage de 2 arbres en cour arrière. L'espace paysager de la cour arrière, composé d'arbres et d'arbustes, ceinturera les espaces de jeux. Des plantations sont également prévues au pourtour de l'espace de stationnement et à la limite arrière de la propriété, près de la zone résidentielle. La CSMB aménagera un espace dédié à la tenue de classes extérieures.

### **Stationnement**

L'aire de stationnement comportera 4 cases de stationnement et sera accessible par la rue Lloyd-George. L'aménagement du revêtement du stationnement sera précisé, lors de la présentation au Comité Jaques-Viger (CJV), puisque la réglementation modifiée pour concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal comporte de nouvelles exigences. L'une des cases est réservée exclusivement à l'usage des personnes à mobilité réduite.

### **Étude de stationnement**

L'étude de stationnement déposée confirme que l'aire de stationnement n'est pas requise selon les besoins de l'usage projeté. Dans un rayon de 350 m du projet, le stationnement sur rue est en mesure de soutenir la demande en places de stationnement. Les besoins pour le projet ont été estimés à environ 19 places par la CSMB. En période hivernale, le secteur arrivera à offrir le nombre de places de stationnement requis, mais il sera plus proche de la saturation.

### **Étude de circulation**

L'étude de circulation a été réalisée afin de qualifier l'impact du projet d'école sur la fluidité de la circulation et afin de vérifier la fonctionnalité des débarcadères proposés pour les autobus et les automobilistes sur les rues Lloyd-George et Churchill.

Au niveau de la fluidité de la circulation, l'étude reconnaît que le réseau viaire avoisinant le projet n'est pas destiné à supporter une circulation importante dite de transit. Les projections de circulation démontrent que le projet n'engendrera pas un débit tel que la fluidité de la circulation pourrait être compromise. Le rehaussement du débit est estimé à 200 véhicules en avant-midi et de 275 véhicules durant l'après-midi. Le principal facteur positif est le décalage, autant le matin que l'après-midi, entre la période de pointe générée par les débarcadères de l'école et la pointe sur les rues du secteur. Les deux pointes se rencontreront que pour une courte période de 15 minutes.

Concernant l'aménagement des débarcadères, la visibilité et la fonctionnalité sont le principal enjeu. La signalisation routière devra être ajustée et annoncer la zone scolaire selon les dispositions applicables au Code de la sécurité routière. Les zones d'interdiction de stationnement et de débarcadère devront aussi être identifiées. Des panneaux d'arrêts additionnels et le marquage adéquat de la chaussée seront requis aux intersections des voies adjacentes. Pour ce qui est de la question des saillies de trottoir, l'arrondissement de Verdun évaluera les conditions une fois l'école construite et pourra proposer un plan final en fonction des besoins identifiés. La recommandation quant à la création de sens uniques n'est actuellement pas retenue par l'arrondissement.

### **Le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal**

Le terrain à l'étude est inscrit dans un secteur d'affectation résidentiel où la construction d'une école primaire est autorisée.

Le secteur de densité (24-01) autorise un bâtiment de 1 ou 2 étages hors sol, d'implantation isolée et d'un taux d'implantation au sol faible. Le projet comportera 2 étages



de hauteur, une implantation isolée et un taux d'implantation au sol d'environ 0,4.

Le projet est conforme aux paramètres du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.

### **Réglementation d'urbanisme applicable et l'encadrement réglementaire proposé** **Le Règlement de zonage n° 1700**

Le projet est inscrit dans le secteur E01-06 au niveau du Règlement de zonage n° 1700.

#### Usage

La grille des usages et des normes E01-06 permet la classe d'usages « Institutionnel et administratif (e1) » du groupe d'usages « Équipement collectif » et comprend tout établissement utilisé aux fins d'éducation, de culture, de santé, de bien-être, de culte et d'administration publique. L'école projetée accueillera 3 classes de niveau préscolaire ainsi que 11 classes de niveau primaire.

#### Rapport bâti/terrain

La grille des usages et des normes E01-06 prévoit un rapport bâti/terrain minimal de 0,1 et maximal de 0,3. Le projet présente un rapport bâti/terrain de 0,4 et le règlement inclut une disposition précisant le rapport à un maximum de 0,4.

#### Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)

La grille des usages et des normes E01-06 prévoit un C.O.S. minimal de 0,2 et maximal de 0,6. Le projet présente un C.O.S. de 0,75 et le règlement inclut une disposition précisant le rapport à un maximum à 0,8.

#### Mode d'implantation

Le mode d'implantation exigé est isolé et le projet de règlement ne prévoit aucune dérogation à cette disposition. L'école aura un mode d'implantation isolé.

#### Marges de recul

Aucune marge minimale ou maximale n'est prescrite à la grille des usages et des normes E01-06. Le règlement précise une marge avant minimale de 1 m du côté de la rue Churchill afin de permettre la plantation d'arbres sur le domaine public.

#### Hauteur

La hauteur minimale prescrite est de 1 étage et la hauteur maximale est de 2 étages. L'école aura 2 étages et seuls certains dépassements au toit seront autorisés, dont les ornements, parapets et corniches ainsi que les équipements mécaniques, leur écran ou les constructions hors toit destinés à ces équipements.

#### Apparence - article 167

Une superficie de 100 % des murs avant, latéraux et arrière d'un bâtiment occupé par un usage du groupe d'usages « Équipement collectif » doit être de maçonnerie lourde. Outre la maçonnerie, le projet prévoit aussi l'utilisation de panneaux de céramique qui ne sont pas considérés comme un revêtement de maçonnerie lourde, tel que le prescrit l'article 167 du Règlement de zonage n° 1700.

#### Aire de stationnement

##### Article 90 - nombre de cases de stationnement

Une école primaire doit fournir un minimum d'une case par 200 m<sup>2</sup> et un maximum d'une case par 50 m<sup>2</sup>, calculés selon la superficie de plancher. Ainsi, pour une école de 3026 m<sup>2</sup>, un minimum de 15 cases devrait être fourni. Le projet de règlement limite le nombre de cases de stationnement entre 4 à 6 cases sur le terrain afin de maximiser la superficie des espaces verts et des aires de jeux pour les enfants.

Article 91 : la voie de circulation du stationnement n'a pas la largeur de 6,7 m. La voie proposée est de 6 m de largeur.

Article 97 : l'aire de stationnement ne comporte pas de haie de conifère, entre le stationnement et la cour aménagée. Une haie de feuillage caduque y est prévue.

### **Projet de règlement en vertu de l'article 89 - Charte de la Ville de Montréal**

La réglementation proposée vise à fixer les balises minimales qui guideront l'élaboration du plan final du concept architectural retenu. Il inclut aussi la possibilité de solliciter une dérogation mineure pour toute disposition du projet de règlement, lorsqu'il ne s'agit pas d'un usage ou de la densité d'occupation du sol.

De plus, le conseil d'arrondissement pourra procéder à l'encadrement de la mise en œuvre du projet puisque le règlement de construction et d'occupation visé par le présent sommaire comprendra à cette fin un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), dont les objectifs et les critères viseront à favoriser la mise en chantier des plans annexés. Ce PIIA remplacera celui en vigueur dans le Règlement de zonage n° 1700.

## **JUSTIFICATION**

### **Recommandation de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE)**

Considérant que le projet est conforme aux orientations et objectifs suivants du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal :

Affectation du sol et densité de construction

- L'équipement collectif projeté est autorisé dans un secteur d'affectation résidentielle;
- La volumétrie est conforme aux paramètres de densité pour le secteur 24-01;

Orientation 1 : Des milieux de vie de qualité, diversifiés et complets

- Ce projet vient offrir un service essentiel à un milieu de vie en implantant un équipement collectif de portée locale – une école primaire. La portion sud du territoire de l'arrondissement de Verdun est actuellement sous-équipée en matière du nombre de places en milieu scolaire;
- Ce projet vise une architecture actuelle inspirée tout en présentant des caractéristiques adéquates pour son milieu d'insertion;

Orientation 2 : Des réseaux de transport structurants, efficaces et bien intégrés au tissu urbain

- Ce projet est en relation directe avec les réseaux de transport véhiculaire existant;
- Ce projet se situe à proximité du réseau de transport actif existant;
- Ce projet mise sur le transport actif en agissant sur l'offre de stationnement;

Orientation 5 : Un paysage urbain et une architecture de qualité

- Le parti architectural retenu s'inscrit dans un mouvement d'architecture contemporaine;
- Le concept architectural retient les principes de développement durable – notamment par l'apport de l'énergie géothermique et le choix de certains revêtements

écologiques;

- Le projet de règlement exige la plantation d'arbres, d'arbustes et de végétaux;
- L'abattage d'arbres est limité aux arbres irrémédiablement malades;

Orientation 7 : Un environnement sain

- La réduction du nombre de cases de stationnement favorisera les moyens de transport alternatifs à l'automobile en solo;
- La toiture blanche, le revêtement de l'aire de stationnement et les nouvelles plantations feront en sorte de contrôler l'îlot de chaleur localisé à cet emplacement spécifique;
- Le système de rétention intégré au terrain sera en mesure de retarder le rejet des pluies à l'égout;
- Le site fait l'objet d'une décontamination des sols permettant de réhabiliter le terrain et consolider le tissu urbain dans ce secteur.

La DAUSE est d'avis qu'il y a lieu de demander au conseil municipal d'adopter un projet de règlement en vertu du paragraphe 1° de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal visant à encadrer la réalisation du projet présenté permet d'envisager l'adoption d'un cadre réglementaire en vertu de l'article 89 paragraphe 1° de la Charte de la Ville de Montréal.

#### **AVIS DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) - 13 DÉCEMBRE 2016**

Les membres entendent et comprennent que l'architecture du projet a été revu suivant la procédure référendaire lors du dossier de PPCMOI. Les membres se questionnent sur la proposition architecturale estimant que le parti architectural affiché est timide pour un équipement scolaire. Ils trouvent que la version proposée lors du PPCMOI présentait une architecture plus ludique qui était en lien direct avec l'usage d'école.

#### **RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) - 13 DÉCEMBRE 2016**

Unanimement, 6 membres sur 6, les membres ne recommandent pas l'approbation du dossier au conseil d'arrondissement.

#### **AVIS DU COMITÉ JACQUES-VIGER (CJV) - 3 FÉVRIER 2017**

L'avis du Comité Jacques-Viger est favorable avec des recommandations en ce qui a trait au langage architectural, à l'alignement de construction de la rue Churchill et à l'aire de stationnement extérieure. L'avis complet est joint au présent sommaire.

#### **AVIS DE LA DIRECTION DE L'URBANISME - 24 FÉVRIER 2017**

Suivant les dernières corrections apportées au projet de règlement tenant compte des recommandations du Comité Jacques-Viger, la Direction de l'urbanisme atteste de la conformité du projet de règlement au Schéma d'aménagement et de développement, au Plan d'urbanisme et donne un avis favorable quant au projet.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N/A

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'implantation de cette école s'adressera d'abord à la clientèle du quartier et également à une portion du bassin de l'école Notre-Dame-de-la-Garde, sur la rue Brault. On peut entrevoir qu'une proportion des enfants et de parents prendront l'habitude de la marche pour se rendre à l'école. Le nombre de cases de stationnement étant limité, le projet

favorisera l'utilisation de modes de transport alternatifs à l'automobile parmi les employés de l'école.

Le bâtiment se démarque sur la question du développement durable : géothermie, revêtement extérieur de céramique, toit blanc, aire de stationnement au revêtement gris clair et perméable pour ne nommer que quelques-uns aspects du projet.

Des arbres seront plantés sur tout le périmètre du terrain, certaines plantations se situant sur le domaine public.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le projet vise à répondre à une forte demande de places en milieu scolaire.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

13 décembre 2016 - CCU

3 février 2017 - CJV

17 février 2017 - Dépôt du rapport du CJV

22 février 2017 - Fielage du dossier pour le conseil d'arrondissement (CA)

7 mars 2017 - CA

6 mars 2017 - Fielage du dossier pour le comité exécutif (CE)

15 mars 2017 - CE : Mise à l'ordre du jour du projet de règlement au conseil municipal (CM)

27 mars 2017 - CM : Avis de motion, adoption du projet de règlement en vertu de l'article 89, paragraphe 1<sup>o</sup> de la Charte de la Ville de Montréal – Mandat de l'OCPM

Avril 2017 - Consultations publiques (OCPM)

Mai 2017 - Audition des mémoires (OCPM)

12 juin 2017 - Dépôt du rapport de l'OCPM au CM

12 juin 2017 - CM : Adoption du règlement

Service du Greffe : Entrée en vigueur du règlement à la suite d'un avis public

#### Demande de permis

11 juillet 2017 - CCU (avis sur le PIIA)

5 septembre 2017 - Résolution approuvant le PIIA et autorisant l'émission du permis au CA

Émission du permis de construction

Septembre 2017 - Mise en chantier

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le projet de règlement est conforme aux dispositions du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal et celles de la Charte de la Ville de Montréal et de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Daniel AUBÉ)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Monique TESSIER, Service de la mise en valeur du territoire

Lecture :

Monique TESSIER, 9 janvier 2017

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Frédéric ST-LOUIS  
Conseiller en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Marc-André HERNANDEZ  
Chef de division

Le : 2016-12-21



**Dossier # : 1176323001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le projet de règlement modifiant le règlement de contrôle intérimaire relatif aux nouveaux usages, aux nouvelles constructions, aux agrandissements, aux opérations cadastrales et aux morcellements de lots faits par aliénation (16-080)

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté, le 22 novembre 2016, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme (PPU) Assomption Nord, et a donné le mandat à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) de tenir l'assemblée publique de consultation prévue conformément à la loi;

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté, le 19 décembre 2016, le Règlement de contrôle intérimaire relatif aux nouveaux usages, aux nouvelles constructions, aux agrandissements, aux opérations cadastrales et aux morcellements de lots faits par aliénation (16-080) afin d'interdire temporairement les dispositions relatives à ces objets dans le secteur visé par le PPU Assomption Nord;

ATTENDU QUE le conseil d'arrondissement a adopté, le 6 décembre 2016, la résolution autorisant le projet particulier PP27-0234 modifiant le projet particulier PP27-0058 modifié, en vue de permettre la démolition du bâtiment situé au 5350, rue Sherbrooke Est et l'agrandissement à des fins commerciales et de maison de retraite de l'immeuble localisé au 5440, rue Sherbrooke Est, à l'angle du boulevard de l'Assomption;

ATTENDU QUE le projet de construction autorisé par le projet particulier PP27-0234 est conforme aux orientations du projet de PPU Assomption Nord, que les modifications au Plan d'urbanisme proposées dans le PPU ne concernent pas ces terrains et que les travaux de construction pourraient démarrer au printemps 2017;

JE RECOMMANDE

D'adopter le Règlement modifiant le règlement de contrôle intérimaire relatif aux nouveaux usages, aux nouvelles constructions, aux agrandissements, aux opérations cadastrales et aux morcellements de lots faits par aliénation pour exclure les terrains sis aux 5440, 5400 et 5350, rue Sherbrooke Est du territoire d'application de ce règlement tel qu'illustré au plan intitulé « Territoire d'application » joint à l'annexe A de la présente résolution.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-02-13 11:45

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1176323001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Demander au conseil municipal d'adopter le Règlement modifiant le règlement de contrôle intérimaire relatif aux nouveaux usages, aux nouvelles constructions, aux agrandissements, aux opérations cadastrales et aux morcellements de lots faits par aliénation (16-080)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le conseil municipal a adopté le 22 novembre 2016, le projet de Programme particulier d'urbanisme (PPU) Assomption Nord, fruit d'une collaboration entre la Direction de l'urbanisme du Service de la mise en valeur du territoire (SMVT) et l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Un règlement de contrôle intérimaire (RCI), adopté le 19 décembre 2016, accompagne le projet de PPU afin de ne pas compromettre les orientations préconisées avant son adoption. Le projet de PPU doit être soumis à une consultation publique de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM). Le processus de consultation se tiendra du mois de février au mois de mai 2017. L'adoption du PPU est prévue en juillet 2017 et la délivrance du certificat de conformité de la modification au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement, en août 2017.

Après plusieurs mois de négociation avec les représentants du Groupe Maurice, le conseil d'arrondissement a adopté par résolution, le 6 décembre 2016, un projet particulier (PP27-0234) autorisant l'agrandissement du bâtiment actuel (projet Élogia) situé au 5440, rue Sherbrooke Est à l'angle du boulevard de l'Assomption. Cet agrandissement (Élogia phase II) se réalisera sur deux terrains adjacents et accueillera un marché d'alimentation au rez-de-chaussée et 11 étages d'habitation dédiés à des fins de maison de retraite pour un total de 355 logements. Le promoteur prévoyait débiter les travaux au printemps 2017, ce qui est désormais compromis par le RCI en vigueur.

L'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve conjointement avec la Direction de l'urbanisme du SMVT proposent ainsi une modification au Règlement de contrôle intérimaire en vue d'exclure le terrain visé par le projet particulier du territoire d'application.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**19 décembre 2016** : Adoption du Règlement de contrôle intérimaire relatif aux nouveaux usages, aux nouvelles constructions, aux agrandissements, aux opérations cadastrales et aux morcellements de lots faits par aliénation (16-080) (CM16 1484).

- **6 décembre 2016** : Adoption de la résolution autorisant le projet particulier PP27-0234 modifiant le projet particulier PP27-0058 modifié, en vue de permettre la



démolition du bâtiment situé au 5350, rue Sherbrooke Est et l'agrandissement à des fins commerciales et de maison de retraite de l'immeuble localisé au 5440, rue Sherbrooke Est, à l'angle du boulevard de l'Assomption (CA16 27 0525);

- **22 novembre 2016** : Adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme (PPU) Assomption Nord / Tenue d'une consultation publique (CM16 1288);

## **DESCRIPTION**

Le Règlement modifiant le règlement de contrôle intérimaire relatif aux nouveaux usages, aux nouvelles constructions, aux agrandissements, aux opérations cadastrales et aux morcellements de lots faits par aliénation (16-080) propose le remplacement du plan intitulé « Territoire d'application » inclus dans l'annexe A par un plan excluant les terrains sis aux 5440, 5400 et 5350, rue Sherbrooke Est bordant le côté ouest du bâtiment actuel et visés par le projet d'agrandissement Élogia phase II du Groupe Maurice.

## **JUSTIFICATION**

En accord avec la Direction de l'urbanisme du SMVT, la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises recommande la modification du territoire d'application du Règlement de contrôle intérimaire (16-080) afin d'exclure les terrains visés par le projet particulier PP27-0234 pour les raisons suivantes :

ÿ Le projet a déjà été adopté par le conseil d'arrondissement et est ainsi conforme aux orientations du Plan d'urbanisme;

ÿ Le projet répond également aux orientations du projet de PPU Assomption Nord notamment en termes de densification résidentielle et d'offre de commerce de proximité (épicerie) en rez-de-chaussée dans le sous-secteur Sherbrooke Est / De l'Assomption;

ÿ Le territoire d'application du Règlement de contrôle intérimaire en vigueur est calqué sur le territoire du PPU Assomption Nord et non pas sur le territoire dont les paramètres au Plan d'urbanisme seront modifiés. En effet, les modifications au Plan d'urbanisme proposées dans le PPU ne concernent pas les terrains visés par le projet en termes d'affectation du sol, et de façon mineure en termes de densité (le taux d'implantation passe de « moyen » à « moyen ou élevé » et un coefficient d'occupation du sol (C.O.S) maximal est fixé à 6,0..

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- **7 février 2017** : CA - adoption d'une résolution visant à recommander au Conseil municipal l'adoption du Règlement;

- **15 mars 2017** : CE - mise à l'ordre du jour du CM;
- **27 mars 2017** : CM - avis de motion
- **24 avril 2017** : CM - adoption du règlement.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Daniel AUBÉ)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lise BERNIER, Service de la mise en valeur du territoire

Lecture :

Lise BERNIER, 19 janvier 2017

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

François MIHOS  
Conseiller en aménagement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-01-19

Réjean BOISVERT  
Chef de division - Division de l'urbanisme

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Myriame BEAUDOIN  
Directrice Aménagement urbain et services aux entreprises



**Dossier # : 1174521005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Nommer le parc Yvonne-Maisonneuve dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal

Il est recommandé :  
de nommer « parc Yvonne-Maisonneuve » le parc actuellement connu par l'appellation usuelle « parc Hutchison / des-Pins » et correspondant aux lots numéros 1 512 843 et 1 339 440 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, comme indiqué sur le plan joint au dossier.

**Signé par** Benoit DAGENAIS **Le** 2017-03-03 10:28

**Signataire :** Benoit DAGENAIS

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION****Dossier # :1174521005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Nommer le parc Yvonne-Maisonneuve dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal

**CONTENU****CONTEXTE**

Le Chaînon célèbre son 85<sup>e</sup> anniversaire en 2017. À cette occasion, la direction de cet organisme, qui vient en aide aux femmes en difficulté en leur offrant un hébergement sécuritaire, généralement de courte durée, ainsi qu'une aide et un accompagnement adaptés à leurs besoins, a proposé à la Ville de nommer un espace public en hommage à sa fondatrice, madame Yvonne Maisonneuve (1903-1980).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Sans objet.

**DESCRIPTION**

Nommer « parc Yvonne-Maisonneuve » le parc actuellement connu par l'appellation usuelle « parc Hutchison / des-Pins » et correspondant aux lots numéros 1 512 843 et 1 339 440 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, comme indiqué sur le plan joint au dossier.

**JUSTIFICATION****Yvonne Maisonneuve**

Née à Montréal le 20 avril 1903, Yvonne Maisonneuve fait de l'accueil des femmes en difficulté la mission de sa vie. Après quelques années d'études et de travail en secrétariat, c'est le 18 décembre 1932, avec l'appui de quelques bienfaitrices, qu'elle ouvre un refuge pour femmes à Montréal. Confrontée à une demande grandissante, elle recrute de nouveaux donateurs, et son œuvre prend rapidement de l'expansion et gagne en notoriété. Aide et écoute des femmes accueillies, services alimentaires, entretien des lieux, sollicitation de dons, madame Maisonneuve est considérée comme la cheville ouvrière du Chaînon, de 1932 à 1965. Yvonne Maisonneuve affirmait : « J'ai le cœur comme un tramway. On y trouve toujours une place pour quelqu'un d'autre », une citation qui illustre bien sa générosité largement reconnue. Depuis 1974, l'œuvre du Chaînon se poursuit au cœur du Plateau-Mont-Royal.

### **Parc Hutchison / des-Pins (nom usuel)**

Le terrain où se situe le parc Hutchison / des-Pins a été exproprié au moment de l'aménagement de l'ancien échangeur des Pins, en 1960. Acquis pour des fins de parc par la Ville de Montréal en 1982, cet espace n'a toujours porté que le nom des voies qui le bordent. La dénomination officielle de ce parc favorisera son repérage.

Sources :

- ASSOCIATION D'ENTRAIDE LE CHAÎNON et FONDATION LE CHAÎNON. « Notes biographiques. Yvonne Maisonneuve – Une femme au cœur grand comme Le Chaînon qu'elle a fondé ». Documentation transmise le 6 avril 2016.
- ASSOCIATION D'ENTRAIDE LE CHAÎNON et FONDATION LE CHAÎNON. « Rapport d'activités 2014-2015 », 32 pages.
- VILLE DE MONTRÉAL. *Répertoire historique des toponymes montréalais*, [En ligne], 2016. [ville.montreal.qc.ca/toponymie].

Le nom de madame Yvonne Maisonneuve est recommandé dans le cadre de l'opération *Toponym'Elles* établie par l'administration municipale afin de promouvoir la représentation des femmes dans la toponymie montréalaise.

L'administration du Chaînon a été informée des démarches de la Ville de Montréal pour nommer le parc et est en contact avec la parenté connue de madame Maisonneuve.

Le comité de toponymie de la Ville de Montréal a appuyé cette recommandation lors de la séance du 14 octobre 2016.

L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal appuie cette recommandation.

Cette démarche est conforme aux règles reconnues en matière de toponymie.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Sans objet.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Cette action contribue à l'amélioration de la qualité de vie, car elle permet de mettre en valeur un espace public en rendant hommage à une Montréalaise qui a contribué au bien-être de ses concitoyennes.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'identification officielle et distincte des lieux publics a pour objectif un repérage rapide et sécuritaire.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une opération de communication est recommandée par le Service des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- L'adoption d'une résolution par le conseil municipal entraînera la transmission des informations toponymiques aux différents fournisseurs de services publics.
- L'affichage toponymique pourra être effectué par l'arrondissement lorsqu'une résolution aura été adoptée par le conseil municipal et que le nouveau toponyme aura été officialisé par la Commission de toponymie du Québec.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Isabelle CADRIN, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Isabelle CADRIN, 23 février 2017

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Dominic DUFORD  
Conseiller en aménagement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Nathalie M MARTIN  
Chef de division

Le : 2017-02-16

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Sylvain DUCAS  
Directeur de l'urbanisme

**Approuvé le :** 2017-03-01

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Luc GAGNON  
Directeur de service

**Approuvé le :** 2017-03-03

**Dossier # : 1162622011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le document d'accompagnement du règlement RCG 14-029-1 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (ajouter une dérogation à la plaine inondable dans le cadre du projet d'aménagement de la Plage de l'Est (lots 1 875 955, 2 159 487 et 2 159 488) situé sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles)

Il est recommandé d'approuver le document d'accompagnement du règlement RCG 14-029-1 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal afin de signifier à l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles la modification qu'il devra apporter à son règlement de zonage, le tout conformément à l'article 53.11.4 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

**Signé par** Benoit DAGENAIS **Le** 2017-03-02 08:45**Signataire :**

Benoit DAGENAIS

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1162622011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le document d'accompagnement du règlement RCG 14-029-1 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (ajouter une dérogation à la plaine inondable dans le cadre du projet d'aménagement de la Plage de l'Est (lots 1 875 955, 2 159 487 et 2 159 488) situé sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Selon les modalités de l'article 53.11.4 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), le conseil d'agglomération doit adopter un document d'accompagnement comme suite à l'entrée en vigueur d'un règlement de modification au Schéma d'aménagement et de développement (Schéma), lorsqu'il y a obligation pour un arrondissement de modifier sa réglementation d'urbanisme pour se conformer au Schéma modifié.

Rappelons que l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles a demandé au conseil d'agglomération le 13 mai 2016 de modifier le Schéma pour permettre l'aménagement de la Plage de l'Est. En parallèle, il a entrepris des démarches auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour soumettre le dossier aux fins d'analyse.

Le 22 juin 2016, le conseil d'agglomération a adopté le projet de règlement P-RCG 14-029-1 modifiant le Schéma et son document d'accompagnement prévus à la LAU, afin de donner suite à la demande de l'arrondissement auprès du MDDELCC.

Le 27 octobre 2016, le conseil d'agglomération a adopté le règlement RCG 14-029-1 suite à l'assemblée publique tenue le 21 septembre 2016 par la Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal. Ce règlement a ensuite été soumis au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) pour avis, conformément à l'article 53.6 de la LAU.

Le 19 décembre 2016, le règlement RCG 14-029-1 est entré en vigueur, soit à la date la plus tardive entre la délivrance du certificat de conformité par la Communauté métropolitaine de Montréal (24 novembre 2016) et la signification le 19 décembre 2016 par le sous-ministre du MAMOT d'un avis favorable quant à la conformité du règlement aux orientations du gouvernement en matière d'aménagement, le tout conformément à l'article 53.11.14 de la LAU.



## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG16 0589 - 2016-10-27 - Adoption du règlement RCG 14-029-1 modifiant le Schéma (sommaire décisionnel 1162622006).

- CG16 0443 - 2016-06-22 - Adoption du projet de règlement P-RCG 14-029-1 modifiant le Schéma (sommaire décisionnel 1162622006).

## **DESCRIPTION**

La modification apportée au Schéma par le règlement RCG 14-029-1 consiste à ajouter une dérogation à la plaine inondable dans le secteur de Pointe-aux-Trembles en bordure du fleuve Saint-Laurent afin de permettre l'aménagement de la Plage de l'Est.

Le contenu du document d'accompagnement, qui fait l'objet du présent sommaire, mentionne que l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles doit modifier son règlement de zonage pour intégrer la dérogation à la plaine inondable permettant cet aménagement. La LAU stipule que l'arrondissement a six mois pour ce faire; si ce n'est pas fait à l'intérieur de ce délai, le conseil d'agglomération pourrait le faire à sa place.

## **JUSTIFICATION**

Selon les dispositions de l'article 53.11.4 de la LAU, le conseil d'agglomération doit adopter un document d'accompagnement qui indique la nature des modifications que l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles doit apporter à sa réglementation d'urbanisme en conformité avec le Schéma modifié par le règlement RCG 14-029-1. Étant donné l'ajustement technique qui a dû être fait uniquement dans le titre du règlement final sans changer son contenu par rapport au projet de règlement, le document d'accompagnement doit être adopté de nouveau pour refléter ce changement (voir le document joint à cet effet au présent sommaire décisionnel).

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Sans objet.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Sans objet.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Éviter un manque quant au respect des modalités de la LAU.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est associée à la décision.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Transmission par le greffier du document d'accompagnement :

- aux arrondissements;
- aux municipalités reconstituées;
- aux municipalités régionales de comté dont le territoire est contigu à celui du territoire de l'agglomération de Montréal;
- à la Communauté métropolitaine de Montréal.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Claire MORISSETTE  
Conseillère en planification

**ENDOSSÉ PAR**

Monique TESSIER  
Chef de division

Le : 2017-02-23

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Sylvain DUCAS  
Directeur de l'urbanisme

**Approuvé le :** 2017-03-01

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Luc GAGNON  
Directeur de service

**Approuvé le :** 2017-03-01



**Dossier # : 1172622003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le document d'accompagnement du règlement RCG 14-029-2 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (ajouter une dérogation à la plaine inondable dans le cadre du projet d'aménagement de la Plage de Verdun (parties des lots 3 943 640, 1 619 416 et 1 619 415) situé sur le territoire de l'arrondissement de Verdun)

Il est recommandé d'approuver le document d'accompagnement du règlement RCG 14-029-2 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal afin de signifier à l'arrondissement de Verdun la modification qu'il devra apporter à son Règlement de zonage, le tout conformément à l'article 53.11.4 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

**Signé par** Benoit DAGENAI **Le** 2017-03-03 16:50

**Signataire :**

Benoit DAGENAI

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1172622003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le document d'accompagnement du règlement RCG 14-029-2 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (ajouter une dérogation à la plaine inondable dans le cadre du projet d'aménagement de la Plage de Verdun (parties des lots 3 943 640, 1 619 416 et 1 619 415) situé sur le territoire de l'arrondissement de Verdun)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Selon les modalités de l'article 53.11.4 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), le conseil d'agglomération doit adopter un document d'accompagnement comme suite à l'entrée en vigueur d'un règlement de modification au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (Schéma), lorsqu'il y a obligation pour un arrondissement de modifier sa réglementation d'urbanisme pour se conformer au Schéma modifié.

Rappelons que l'arrondissement de Verdun a demandé au conseil d'agglomération, le 6 septembre 2016, de modifier le Schéma pour permettre l'aménagement de la Plage de Verdun. En parallèle, il a entrepris des démarches auprès notamment du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour soumettre le dossier aux fins d'analyse.

Le 29 septembre 2016, le conseil d'agglomération a adopté le projet de règlement P-RCG 14-029-2 modifiant le Schéma et son document d'accompagnement prévus à la LAU, afin de donner suite à la demande de l'arrondissement auprès du MDDELCC.

Le 22 décembre 2016, le conseil d'agglomération a adopté le règlement RCG 14-029-2, avec changement, à la suite de l'assemblée publique tenue le 1<sup>er</sup> décembre 2016 par la Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal. Des modifications ont été apportées à certaines composantes du concept, par exemple la réduction d'environ 30 mètres de la longueur de la plage pour la baignade et les mesures de compensation ont été revues (création d'herbiers aquatiques). Ce règlement, dont la teneur a été modifiée par rapport au projet de règlement, a ensuite été soumis au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) pour avis, conformément à l'article 53.6 de la LAU.

Le 1<sup>er</sup> mars 2017, le règlement RCG 14-029-2 est entré en vigueur, soit à la date la plus tardive entre la délivrance du certificat de conformité par la Communauté métropolitaine de Montréal (9 février 2017) et la signification le 1<sup>er</sup> mars 2017 par le sous-ministre du MAMOT d'un avis favorable quant à la conformité du règlement aux orientations du gouvernement en matière d'aménagement, le tout conformément à l'article 53.11.14 de la LAU.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG16 0758 - 2016-12-22 - Adoption, avec changement, du règlement RCG 14-029-2 modifiant le Schéma (sommaire décisionnel 1162622007).

- CG16 0555 - 2016-09-29 - Adoption du projet de règlement P-RCG 14-029-2 modifiant le Schéma (sommaire décisionnel 1162622007).

### **DESCRIPTION**

La modification apportée au Schéma par le règlement RCG 14-029-2 consiste à ajouter une dérogation à la plaine inondable dans l'arrondissement de Verdun, en bordure du fleuve Saint-Laurent, à l'arrière de l'Auditorium de Verdun situé dans l'axe de la rue de l'Église, afin de permettre l'aménagement de la plage de Verdun.

Le contenu du document d'accompagnement, qui fait l'objet du présent sommaire, mentionne que l'arrondissement de Verdun doit modifier son règlement de zonage pour intégrer la dérogation à la plaine inondable permettant cet aménagement. La LAU stipule que l'arrondissement a six mois pour le faire. Si ce n'était pas fait à l'intérieur de ce délai, le conseil d'agglomération pourrait le faire à la place de l'arrondissement.

### **JUSTIFICATION**

Selon les dispositions de l'article 53.11.4 de la LAU, le conseil d'agglomération doit adopter un document d'accompagnement qui indique la nature des modifications que l'arrondissement de Verdun doit apporter à sa réglementation d'urbanisme en conformité avec le Schéma modifié par le règlement RCG 14-029-2.

Étant donné les modifications apportées au contenu final du règlement RCG 14-029-2, le document d'accompagnement doit être adopté de nouveau pour refléter ces changements (voir le document joint à cet effet au présent sommaire décisionnel).

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Sans objet.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Sans objet.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Éviter un manque quant au respect des modalités de la LAU.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est associée à la décision.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Transmission par le greffier du document d'accompagnement :

- aux arrondissements;
- aux municipalités reconstituées;
- aux MRC (municipalités régionales de comté) dont le territoire est contigu à celui du territoire de l'agglomération de Montréal;
- à la Communauté métropolitaine de Montréal.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Claire MORISSETTE  
Conseillère en planification

#### **ENDOSSÉ PAR**

Monique TESSIER  
Chef de division

Le : 2017-03-03

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Sylvain DUCAS  
Directeur de l'urbanisme

**Approuvé le :** 2017-03-03

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Luc GAGNON  
Directeur de service

**Approuvé le :** 2017-03-03

CE : 40.019  
2017/03/15 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 40.020  
2017/03/15 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



CE : 40.021  
2017/03/15 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 40.022  
2017/03/15 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 40.023  
2017/03/15 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1170498001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division Stratégies et produits résidentiels
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Logement social et aide aux sans-abri
<b>Projet :</b>	Habitation 2015-2020
<b>Objet :</b>	Dépôt du bilan sur le Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels en date du 31 décembre 2016.

Il est recommandé :  
de prendre acte du bilan sur le Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels en date du 31 décembre 2016.

**Signé par** Benoit DAGENAIS **Le** 2017-02-22 18:46

**Signataire :**

Benoit DAGENAIS

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1170498001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division Stratégies et produits résidentiels
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Logement social et aide aux sans-abri
<b>Projet :</b>	Habitation 2015-2020
<b>Objet :</b>	Dépôt du bilan sur le Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels en date du 31 décembre 2016.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En 2005, le comité exécutif adoptait la *Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels* qui constitue l'un des outils de mise en œuvre du Plan d'urbanisme et des orientations de la Ville en matière d'habitation. Au moment de l'adoption de la Stratégie, le contexte juridique ne permettait pas d'exiger l'inclusion de logements abordables par voie réglementaire, ce qui a mené la Ville à adopter une approche incitative. Le contexte juridique est demeuré le même à ce jour ; il sera cependant modifié suite à l'adoption du projet de loi du gouvernement du Québec confirmant le statut de métropole de Montréal et qui confèrera à la Ville des pouvoirs habilitants en matière d'inclusion. La Stratégie d'inclusion vise deux grands objectifs :

- Le maintien de la mixité sociale en encourageant le développement, dans les grands sites, d'une gamme diversifiée de logements pour répondre aux besoins de citoyens ayant des revenus variés, favorisant ainsi la création de communautés mixtes et inclusives;
- Le soutien de la production de logements abordables, en facilitant la réalisation de logements sociaux et communautaires et en stimulant la production de copropriétés abordables.

Les cibles visées par la Stratégie à cette époque sont l'inclusion de 15 % de logements sociaux et communautaires et de 15 % de logements abordables privés dans le cadre de la réalisation de projets résidentiels de 200 logements et plus (100 logements depuis décembre 2015) nécessitant une modification réglementaire importante. Certains objectifs « familles » ont été ajoutés à la suite de l'adoption de la Politique familiale de Montréal en 2008.

Dans le contexte particulier de projets où le promoteur et les autorités de la ville centre et de l'arrondissement concerné conviennent qu'il n'est ni souhaitable ni pertinent d'inclure sur site des composantes de logements sociaux et communautaires et de logements abordables privés, ou encore lorsque l'identification de projets hors site s'avère difficile voire impossible, le recours à une contribution financière constitue alors le moyen pour le promoteur de se conformer à la Stratégie d'inclusion.

La création du Fonds permettant la gestion des contributions financières reçues des promoteurs a été autorisée par le comité exécutif le 14 mars 2012 par la résolution CE12 0338. Cette résolution permettait :

1- d'approuver la création d'un Fonds de contribution à la *Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels (« le Fonds »)*, afin de favoriser la réalisation de logements sociaux et communautaires, de logements abordables privés et de logements pour familles ;

2- de créer deux comptes de dépôt corporatifs dédiés à cet effet dont un pour le logement social et communautaire et un autre pour le logement abordable privé ou pour familles.

Les objets et principes de base de la Stratégie demeurent inchangés. Elle demeure de nature incitative et vise le développement de logements sociaux et communautaires et de logements abordables privés.

Lors de la création du Fonds, la Direction de l'habitation s'est engagée à informer périodiquement le comité exécutif et les arrondissements des contributions reçues, des sommes affectées et de l'état général du fonds. Des bilans ont été présentés annuellement depuis 2012. Le présent sommaire vise donc à présenter un nouveau bilan en date du 31 décembre 2016.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CG16 0171 (2015-03-24)** - Dépôt du bilan sur le Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels en date du 31 décembre 2015.

**CM15 1498 (2015-12-14)** - Accepter que tous les promoteurs signataires d'ententes comportant l'obligation de réaliser des logements abordables privés puissent se prévaloir, à leur choix, soit des critères tels que stipulés dans leur entente, soit de critères modifiés dans le cadre de l'application de la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels.

**CE15 2254 (2015-12-09)** - Adopter les modifications à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels.

**CG15 0066 (2015-02-26)** - Dépôt du bilan sur le Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels en date du 31 décembre 2014.

**CG15 0036 (2015-01-29)** - Autoriser un versement du Fonds de contribution à l'inclusion équivalent au montant de 325 000 \$ en vue de l'acquisition d'un immeuble sis au 5237-5239, rue Saint-Ambroise pour y réaliser un projet de logements sociaux et communautaires.

**CG14 0068 (2014-02-27)** - Dépôt du bilan sur le Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels en date du 31 décembre 2013.

**CE13 0439 (2013-04-10)** - Dépôt du bilan sur le Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels en date du 31 décembre 2012.

**CE12 0338 (2012-03-14)** - Création d'un Fonds de contribution à la *Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels* afin de favoriser la

réalisation de logements sociaux et communautaires, de logements abordables privés et de logements pour familles.

**CE05 1708 (2005-08-24)** - Adoption de la *Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels*.

## **DESCRIPTION**

### **A. Fonctionnement du Fonds de contribution**

#### La dotation du Fonds

Les contributions financières des promoteurs pour le *logement social et communautaire*, résultant d'ententes conclues par la Ville en vertu de la Stratégie d'inclusion, doivent être déposées dans le Fonds, y compris les contributions négociées en arrondissement en vertu de stratégies locales et pour des projets comportant moins de 100 logements. Chaque contribution devrait être accompagnée d'une lettre d'engagement du promoteur confirmant que la contribution est destinée aux seules fins de réalisation de logements sociaux et communautaires.

Les contributions pour le *logement privé abordable ou pour familles* prennent forme lors de l'encaissement par la Ville des lettres de garantie bancaire, fournies par les promoteurs dans le cadre d'accords de développement ou d'ententes d'inclusion pour la réalisation de logements privés abordables ou pour familles, dont les conditions n'ont pas été respectées.

Les contributions financières résultant d'ententes conclues avant la mise sur pied du Fonds doivent aussi y être déposées.

#### L'utilisation du Fonds

Les sommes versées au Fonds de contribution peuvent servir à deux fins:

1- au développement de logement social et communautaire (en priorité pour l'achat d'immeubles spécifiquement requis pour le développement de nouveaux projets sociaux et communautaires ou en second lieu, pour compléter le montage financier de projets en élaboration) ;

2- au développement du logement privé abordable ou pour familles (pour l'achat d'immeubles destinés au développement de nouveaux logements privés abordables ou pour familles ou pour le financement de subventions pour des projets de logements abordables privés ou pour familles).

Chaque affectation de sommes provenant du Fonds fait l'objet d'un dossier décisionnel préparé par la Direction de l'habitation. Ce dossier fait état des détails du projet auquel les sommes sont destinées. L'arrondissement d'où provient la contribution est invité à intervenir dans le dossier. Cette affectation est approuvée selon les règles de délégation en vigueur.

#### Le calcul du montant de la contribution pour les logements sociaux et communautaires

La méthode de calcul utilisée pour déterminer le montant de la contribution est basée sur la différence entre la valeur marchande (prédéterminée) par logement du terrain prêt à construire du secteur moins la capacité de payer des organismes (par logement) pour les projets sociaux subventionnés par le programme AccèsLogis, programme gouvernemental dans le cadre duquel les logements sociaux et communautaires sont réalisés.

### **B. Bilan du Fonds de contribution au 31 décembre 2016**

### Logement social et communautaire

Le solde de ce volet se chiffrait 4 531 600 \$ le 31 décembre 2015. Au cours de l'année 2016, dix contributions provenant de cinq arrondissements ont été reçues pour un total de 3 472 123 \$. Le tableau présenté en pièce jointe détaille chacune de ces transactions.

Deux déboursés pour un montant total de 1 450 000 \$ ont été effectués (voir tableau en pièce jointe pour plus de détails).

### Logement abordable privé

Aucune contribution ou déboursé n'a été fait en 2016. Le solde du fonds demeure de 260 000 \$.

Un montant de 220 000 \$ est réservé pour le projet La Montagne Verte (CG16 0319 - 19 mai 2016).

## **JUSTIFICATION**

Lors de la création du Fonds de contribution, la Direction de l'habitation s'est engagée à informer périodiquement le comité exécutif et les arrondissements sur les contributions reçues, les sommes affectées et l'état général du Fonds.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Au 31 décembre 2016, le solde du Fonds de contribution pour le volet Logement social et communautaire était de 6 553 723 \$; celui pour le volet Logement abordable privé et familles, de 260 000 \$.

Le Fonds ne rapporte pas d'intérêts étant donné le caractère transitoire des sommes qui y sont déposées et du fait qu'il n'a pas été créé par règlement.

Les deux comptes corporatifs liés au Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels sont sous la gouverne du Service des finances. La Direction de l'habitation tient à jour mensuellement un auxiliaire pour chacun des deux comptes qui fait état de la dotation et de l'utilisation des fonds par arrondissement.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La création d'un Fonds de contribution, comme instrument de mise en oeuvre de la Stratégie d'inclusion, s'inscrit dans l'orientation du Plan de développement durable visant à assurer la qualité des milieux de vie résidentiels. Le Fonds permet d'accueillir les contributions qui seront ultérieurement utilisées afin de réaliser des logements sociaux et communautaires ainsi que des logements abordables privés, dont l'un des objectifs est de réduire le solde migratoire entre Montréal et sa périphérie en retenant des jeunes ménages familiaux.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le Fonds permet d'accepter et de disposer, en toute transparence, des contributions lorsque l'inclusion de logement abordable sur site ou hors site n'est pas possible.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**



Il n'y aura pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le prochain bilan sera préparé en date du 31 décembre 2017.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectués, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Josée BÉLANGER)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean-Claude GIRARD  
Conseiller en analyse et contrôle de gestion

#### **ENDOSSÉ PAR**

Martin WEXLER  
C/d planification de l'habitation

Le : 2017-01-23

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Marianne CLOUTIER  
directrice par interim, Direction de l'habitation

**Approuvé le :** 2017-02-21

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Marianne CLOUTIER  
directrice par interim, Direction de l'habitation

**Approuvé le :** 2017-02-22



**Dossier # : 1175075001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt du bilan annuel consolidé 2016 faisant état des activités d'entretien déléguées d'aqueduc et d'égout en vertu du règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002)

Il est recommandé de recevoir le bilan annuel consolidé 2016 faisant état des activités d'entretien déléguées d'aqueduc et d'égout en vertu du règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) et de le déposer au conseil d'agglomération.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2017-02-08 10:33

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1175075001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt du bilan annuel consolidé 2016 faisant état des activités d'entretien déléguées d'aqueduc et d'égout en vertu du règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre du règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) (ci-après nommé "le règlement"), le comité technique doit présenter à la fin de chaque année un bilan annuel consolidé faisant état de l'ensemble des activités d'entretien déléguées conformément aux exigences de l'article 4 du règlement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

- CG16 0172 - 24 mars 2016 - Dépôt du bilan annuel consolidé 2015 faisant état des activités d'entretien déléguées d'aqueduc et d'égout en vertu du règlement de délégation RCG 05-002.
- CG15 0132 - 26 mars 2015 - Dépôt du bilan annuel consolidé 2014 faisant état des activités d'entretien déléguées d'aqueduc et d'égout en vertu du règlement de délégation RCG 05-002.
- CG14 0183 - 01 mai 2014 - Dépôt du bilan annuel consolidé 2013 faisant état des activités d'entretien déléguées d'aqueduc et d'égout en vertu du règlement de délégation RCG 05-002.
- CG05 0020 - 19 décembre 2005 - Adoption du règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées.

**DESCRIPTION**

## **Bilan des activités**

Au cours de l'année 2016, le comité technique s'est réuni quatre fois et ses principales activités ont été les suivantes :

### 1. Adoption de la révision 3 de la «Grille tarifaire des équipements et véhicules d'agglomération» (annexe D)

Le Fonds de l'eau, par son budget dédié à l'agglomération, rembourse aux villes liées les coûts d'entretien et de réparation des infrastructures déléguées du réseau principal d'aqueduc et d'égout, dont les coûts pour les équipements et véhicules utilisés. Dans le but d'uniformiser les tarifs des équipements et véhicules chargés à l'agglomération dans la réalisation des travaux délégués, le conseil d'agglomération adoptait, en 2012, la "Grille tarifaire des équipements et véhicules d'agglomération" en tant qu'Annexe D du règlement de délégation RCG 05-002.

Il est nécessaire de modifier annuellement l'annexe D du règlement de délégation RCG 05-002 afin de refléter les usages et les prix du marché. La révision 3 de la grille, telle qu'adoptée par le conseil d'agglomération le 22 juin 2016, tient compte de l'indexation de l'IPC de la région de Montréal de l'année 2016.

### 2. Adoption de la nouvelle carte du réseau principal d'égout (révision 3)

Suite à l'adoption des premières cartes du réseau principal d'aqueduc et d'égout, il avait été demandé aux arrondissements et aux villes liées de déposer au comité technique, leurs demandes de révision afin d'y inclure les conduites n'ayant pas été identifiées comme appartenant à l'agglomération de Montréal, mais qu'ils considéraient comme potentiellement de responsabilité d'agglomération. Au cours de l'analyse des demandes de révision concernant les collecteurs, d'après des critères de diamètre et d'usage par la Direction de l'épuration des eaux usées (DÉEU), des anomalies ont été relevées.

Les résultats de cette étude ont été présentés au comité technique qui a émis ses recommandations. La nouvelle carte (révision 3) officialise ces modifications.

### 3. Émissions de notes administratives

a) Dans le but de formaliser de la position du comité technique quant à l'application des articles 2 et 8 du Règlement de délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout (RCG 05-002), les notes administratives suivantes ont été transmises en 2016:

- Travaux requis sur le réseau secondaire pour permettre des travaux sur le réseau primaire;
- Non remplacement des compteurs sur les entrées d'urgence;

b) Le comité a également statué sur la nécessité de formaliser sa position auprès des municipalités, dès le début d'année 2017, dans les notes administratives suivantes:

- Simplification du processus de remboursement;
- Remboursement des frais pour gestionnaires

## **JUSTIFICATION**

Le bilan permet d'illustrer les faits saillants résultant de la délégation en vertu du règlement.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

### Coûts des activités déléguées

Les activités déléguées de réparation et d'entretien sur les réseaux principaux d'aqueduc et d'égout ont généré, en 2016, 99 demandes de remboursement se répartissant ainsi:

- 25 réclamations pour des travaux concernant les 24 bris répertoriés sur le réseau principal d'aqueduc;
- 50 réclamations pour d'autres réparations et travaux d'entretien standard sur des équipements et des composantes du réseau principal d'aqueduc;
- 7 réclamations pour des bris et travaux d'entretien standard sur le réseau principal d'égout;
- 17 réclamations rejetées (délai de facturation expiré selon le règlement ou ouvrage concerné n'étant pas de la responsabilité de l'agglomération).

Un montant de 872 009.25 \$ a été imputé à l'exercice financier 2016 pour des réclamations de 2016 et un montant de 450 187.78 \$ a été imputé à l'exercice financier 2016 pour des réclamations de 2015.

Ces demandes de remboursement totalisent un montant de 1 322 197.33 \$ au bilan financier 2016.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le présent dossier est nécessaire afin d'être en conformité avec la réglementation en vigueur.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Ava L. COUCH, Ville de Mont-Royal  
Christianne CYRENNE, LaSalle  
Alain DUFRESNE, Ville-Marie  
Patrice LANGEVIN, Service de l'eau  
Daniel TURCOT, Service de l'eau  
Céline VAILLANCOURT, Service des infrastructures\_voirie et transports

Lecture :

Ava L. COUCH, 6 février 2017  
Daniel TURCOT, 3 février 2017  
Alain DUFRESNE, 3 février 2017  
Christianne CYRENNE, 2 février 2017  
Céline VAILLANCOURT, 2 février 2017

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Danielle MARIN  
Agente technique

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-02-02

Hervé LOGÉ  
Chef de division Gestion durable de l'eau

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Dominique DEVEAU  
Directrice - DGSRE

**Approuvé le :** 2017-02-07

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Chantal MORISSETTE  
Directrice

**Approuvé le :** 2017-02-07



**Dossier # : 1177600001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Bureau de la présidence du conseil
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre connaissance des quatre (4) règlements débattus par le Jeune Conseil de Montréal (JCM) à l'occasion de la 30e simulation tenue du 20 au 22 janvier 2017

Il est recommandé:

1 - De prendre connaissance des quatre règlements débattus par le Jeune Conseil de Montréal à l'occasion de la 30e Simulation tenue les 20, 21 et 22 janvier 2017 portant sur la gestion animalière domestique et commerciale; l'embourgeoisement et le logement; gouvernance municipale et les technologies civiques; la création d'une monnaie locale.

**Signé par** Benoit DAGENAIS **Le** 2017-02-17 13:36

**Signataire :**

Benoit DAGENAIS

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1177600001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Bureau de la présidence du conseil
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre connaissance des quatre (4) règlements débattus par le Jeune Conseil de Montréal (JCM) à l'occasion de la 30e simulation tenue du 20 au 22 janvier 2017

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Fondé en 1987, le **Jeune Conseil de Montréal (JCM), un organisme à but non lucratif (OBNL)**, a pour mission de promouvoir l'engagement chez les jeunes en les initiant à la vie politique montréalaise et à la démocratie représentative. Chaque année, le Jeune Conseil permet à quelque 80 participants et participantes âgés de 16 à 30 ans de se familiariser avec le déroulement d'une assemblée du conseil de la Ville de Montréal. Accompagné par le Bureau de la présidence, le JCM tient ses activités de simulation dans la salle du conseil. Les 20, 21 et 22 janvier 2017, le JCM tenait, en présence de nombreux élus et élus municipaux, sa 30<sup>e</sup> édition au cours de laquelle il a adopté les trois premiers des quatre projets de règlements débattus:

- Projet de règlement no. 1 : Règlement sur la gestion animalière domestique et commerciale
- Projet de règlement no. 2 : Règlement sur l'embourgeoisement et le logement
- Projet de règlement no. 3 : Règlement sur la gouvernance municipale et les technologies civiques
- Projet de règlement no. 4 : Règlement portant sur la création d'une monnaie locale

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

21 mars 2016 - CM16 0327 : Prendre connaissance des quatre (4) règlements adoptés par le Jeune Conseil de Montréal (JCM) à l'occasion de la 29e simulation tenue du 22 au 24 janvier 2016.

**DESCRIPTION**



Durant les trois jours de simulation de conseil de ville, quatre règlements ont fait l'objet de débats et trois d'entre eux ont été adoptés par les participants. Dans un objectif de faire circuler leur réflexion et d'alimenter les élus et élues du conseil de ville des propositions des jeunes, le Bureau de la présidence du conseil dépose les 4 règlements, en pièce jointe, ainsi que les résumés ci-dessous :

### **Projet sur la gestion animalière (adopté)**

Le contrôle animalier, le respect des animaux en tant qu'êtres sensibles et dotés de besoins physiques et psychologiques, la gestion animalière désolante au niveau municipal et individuel, la difficulté de rendre imputable les propriétaires, le financement historiquement limité de la Ville quant à la surveillance et aux inspections, les difficultés parfois désastreuses des fourrières et des entreprises privées; tous ces aspects, même pris individuellement, engagent la réflexion sur notre gestion sociétale des animaux. C'est en réponse à ce portrait global que le projet de règlement sur la gestion animalière domestique est présenté. Il prend pour base le respect des droits fondamentaux des animaux et tente d'en faire découler logiquement plusieurs politiques s'imbriquant dans ce mode de pensée du renouvellement de notre relation avec l'animal. Pour y parvenir, le projet prend deux tangentes générales. D'une part, l'accroissement de la responsabilité des propriétaires, des éleveurs et des éleveuses envers les animaux domestiques ou utilisés à des fins d'exploitation commerciale ainsi que l'alourdissement de l'imputabilité en cas de dérives. D'autre part, la centralisation des pouvoirs concernant la gestion animalière au sein d'une seule et même organisation, le Centre de Services Animaliers Municipal (CSAM), pour améliorer l'efficacité et l'applicabilité de la gestion animalière.

### **Projet sur l'embourgeoisement (adopté)**

Le principe fondamental du projet de règlement se décompose en trois principes sous-jacents ; la sauvegarde et le développement des logements abordables, l'amélioration de la situation des locataires et des ménages ainsi que le développement de la mixité sociale. Pour respecter ces principes, le projet de règlement propose, d'une part, une base générale applicable à l'ensemble de l'Île de Montréal, que l'arrondissement soit embourgeoisé ou non. D'autre part, ledit projet réserve une approche particulière à ce qui a trait aux arrondissements embourgeoisés ou en voie de l'être. La nature de cette approche est un ensemble de mesures spécifiques dont l'objet est de freiner l'embourgeoisement et d'améliorer la situation des ménages à faible revenu dans ces arrondissements. Ces deux points forment deux régimes distincts aux arrondissements, un régime commun et un régime particulier respectivement. Ce-dernier peut se superposer à celui qui est commun si l'arrondissement en question est embourgeoisé ou en voie de l'être.

### **Projet sur la gouvernance municipale (adopté)**

Le projet de règlement sur la gouvernance municipale prend en considération que les pouvoirs en matière de gouvernance ont été cédés à la ville de Montréal. En utilisant les technologies civiques, le projet de règlement vise à réduire le cynisme des électeurs envers la politique et les élu.e.s. Le projet de règlement met sur pied l'IDTC : L'incubateur de la démocratie citoyenne et des technologies civiques. Ce dernier met sur pied différentes applications à travers lesquelles le citoyen peut s'exprimer sur différents sujets. PRAXIS est une plateforme sur laquelle les montréalais.e.s peuvent soumettre des projets pour leur arrondissement. NOMOS est une autre application pour soumettre des projets de règlement, en débattre et voter. La dernière, AIDOS, est une plateforme sur laquelle les citoyens peuvent porter plainte et voter la destitution des élu.e.s.

### **Projet de règlement sur la monnaie locale : le Ville-Marie (rejeté)**

Ce projet de création d'une monnaie locale Montréalaise a pour but de favoriser la justice sociale, les comportements écologiques et une économie à échelle humaine. Il crée un comité d'inspection fiscale chargé de vérifier les comptes des commerces associés à la nouvelle monnaie locale montréalaise. 19 associations faisant partie du comité d'inspection fiscale sont créées afin de promouvoir l'utilisation du Ville-Marie. Le projet permet la création de carte de débit en Ville-Marie que les citoyens de 18 ans plus peuvent se

procurer. Ce projet de règlement vise à réduire les inégalités que le dollar canadien favorise par son accumulation et la spéculation.

Les membres du conseil d'administration ont également invités le 15 février 2017 à présenter la synthèse des règlements aux membres de la Commission de la présidence du conseil en 2016 pour une 2e année consécutive.

## **JUSTIFICATION**

Le Bureau de la présidence du conseil est l'unité responsable d'accompagner le JCM (OBNL) dans la tenue des activités de simulation qui ont lieu dans la salle du conseil de la Ville. Le Bureau de la présidence et le JCM souhaitent rendre compte de ses travaux aux élues et élus du conseil municipal par le dépôt symbolique des quatre règlements adoptés en 2016.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les activités de simulation du JCM contribuent à l'engagement et à la participation active des jeunes en politique et dans la société.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Présence de représentants du JCM au conseil municipal lors du dépôt des règlements;  
Présentation des 4 règlements à la Commission de la présidence du conseil;  
31e simulation du JCM en 2018.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alain ROUSSEL  
Agent de recherche

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-02-16

Marie-Eve BONNEAU  
Adjointe à la présidence

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Yves SAINDON  
Greffier et directeur

**Tél :** 514 872-3007

**Approuvé le :** 2017-02-16